UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

BULLETIN
ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES

France
42 - 42

MINISTÈRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES

ANNÉE 1898

47966
1900

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

M DCCC XCVIII

DC
2
F82
1898

BULLETIN ARCHÉOLOGIQUE

DU

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES.

LISTE

DES MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE,
DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,
DES CORRESPONDANTS ET DES CORRESPONDANTS HONORAIRES
DU COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES
ET SCIENTIFIQUES.

MEMBRES DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

Président honoraire :

Chabouillet (Anatole), conservateur honoraire du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, boulevard Malesherbes, 65.

Président :

Bertrand (Alexandre), membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Vice-président :

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Secrétaire :

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Membres :

Babelon, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Barthélemy (Anatole de), membre de l'Institut, rue d'Anjou, 9.

Berger (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Guiffrey (Jules), administrateur de la manufacture nationale des Gobelins, avenue des Gobelins, 42.

Lefèvre-Pontalis (Eugène), membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France, rue de Phalsbourg, 13.

Longnon, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Bourgogne, 50.

Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Müntz (Eugène), membre de l'Institut, bibliothécaire de l'École des Beaux-arts, rue de Condé, 14.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Prou (Maurice), bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue des Martyrs, 51.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Saglio, membre de l'Institut, directeur du Musée des Thermes et de l'Hôtel de Cluny, rue du Sommerard, 24.

Schlumberger (Gustave), membre de l'Institut, avenue d'Antin, 27.

Thédenat (L'abbé Henry), ancien président de la Société nationale des Antiquaires de France, quai des Célestins, 8.

COMMISSION DE PUBLICATION
DES DOCUMENTS ARCHÉOLOGIQUES DE L'AFRIQUE DU NORD.

Président honoraire :

PERROT (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Président :

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Secrétaire :

CAGNAT (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Membres :

BABELON, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

BERGER (Philippe), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, quai Voltaire, 3.

GAUCKLER, directeur du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

HOUDAS, professeur à l'École spéciale des langues orientales vivantes, avenue de Wagram, 29.

LA MARTINIÈRE (H. DE), secrétaire général du Comité de l'Afrique française, rue Guyot, 32.

LA NOË (Le général DE), directeur du Service géographique de l'armée, rue de Grenelle, 140.

LASTEYRIE (Le comte DE), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

MASPÉRO, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

MILNE-EDWARDS, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

Périn (Georges), membre de la Société de géographie de Paris, rue de Douai, 65.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

Saladin, architecte diplômé du Gouvernement, rue de Bourgogne, 41.

COMMISSION

DES MUSÉES SCIENTIFIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES.

Président :

Boissier (Gaston), secrétaire perpétuel de l'Académie française, professeur au Collège de France, quai Conti, 23.

Vice-président :

Lasteyrie (Le comte de), membre de l'Institut, professeur à l'École des Chartes, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*.

Secrétaire :

Babelon, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque nationale, rue de Verneuil, 30.

Membres :

Cagnat (René), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue Stanislas, 10.

Fouqué, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, rue de Humboldt, 23.

Guimet, directeur du Musée Guimet, avenue d'Antin, 49.

Hamy (Le docteur), membre de l'Institut, conservateur du Musée d'ethnographie, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, 36.

Héron de Villefosse (Antoine), membre de l'Institut, conservateur au Musée du Louvre, rue Washington, 15.

Maspéro, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, avenue de l'Observatoire, 24.

Milne-Edwards, membre de l'Institut, directeur du Muséum d'histoire naturelle, rue Cuvier, 57.

Oustalet, docteur ès sciences, assistant au Muséum d'histoire naturelle, rue de Buffon, 55.

Perrot (Georges), membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, 45.

Reinach (Salomon), membre de l'Institut, conservateur adjoint du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye, rue de Lisbonne, 38.

MEMBRES NON RÉSIDANTS DU COMITÉ.

Allmer (Auguste), correspondant de l'Institut, à Lyon.

Babeau (Albert), correspondant de l'Institut, à Troyes.

Beaurepaire (Charles de Robillard de), correspondant de l'Institut, archiviste du département de la Seine-Inférieure.

Blancard (Louis), correspondant de l'Institut, archiviste du département des Bouches-du-Rhône.

Bleicher, professeur à l'École supérieure de pharmacie de l'Université de Nancy.

Bouriant, directeur de l'Institut français d'archéologie orientale, au Caire.

Brun-Durand (Justin), à Crest (Drôme).

Bulliot, président de la Société éduenne, à Autun.

Caillemer, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Lyon.

Cartailhac, directeur de la *Revue d'anthropologie*, à Toulouse.

Chantre (Ernest), sous-directeur du Muséum des sciences naturelles de Lyon.

Chevalier (Le chanoine Ulysse), correspondant de l'Institut, à Romans.

Cournault (Charles), conservateur du Musée lorrain, à Malzéville, près Nancy.

Delattre (Le P.), correspondant de l'Institut, à Carthage.

Deloye, ancien conservateur du Musée Calvet, à Avignon.

Demaeght (Le commandant), président de la Société de géographie et d'archéologie d'Oran.

Derrécagaix (Le général), commandant la 36e division d'infanterie, à Bayonne.

Desnoyers (L'abbé), conservateur du Musée archéologique d'Orléans.

Dezeimeris (Reinhold), correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Dumoutier, directeur de l'enseignement, à Hanoï.

Finot (Jules), archiviste du département du Nord.

Fournier (Paul), professeur à la Faculté de droit de Grenoble.

Garnier, archiviste du département de la Côte-d'Or.

Gasté (Armand), professeur à la Faculté des lettres de Caen.

Gauckler, inspecteur chef du Service des antiquités et des arts de la Régence, à Tunis.

Grandmaison (Charles Loiseau de), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Indre-et-Loire.

Harmand (Le docteur), ministre plénipotentiaire de France, à Tokio.

Julliot, président de la Société archéologique de Sens.

Kerviler (René), ingénieur en chef des Ponts et chaussées, à Saint-Nazaire.

La Borderie (Arthur de), membre de l'Institut, à Vitré.

La Croix (Le P. de), membre de la Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.

Lennier, directeur du Muséum du Havre.

Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers.

Maître (Léon), archiviste du département de la Loire-Inférieure.

Marsy (Le comte de), directeur de la Société française d'archéologie, à Compiègne.

Maxe-Werly (Léon), président de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc.

Merlet (Lucien), correspondant de l'Institut, archiviste honoraire du département d'Eure-et-Loir.

Mireur, archiviste du département du Var.

Morgan (De), délégué général à la Direction des fouilles archéologiques en Perse.

Œlhert, conservateur du musée d'histoire naturelle de Laval.

Papier (Alexandre), président de l'Académie d'Hippone, à Bône.

Petit (Ernest), président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Pilloy (Jules), ancien agent voyer d'arrondissement, à Saint-Quentin.

Port (Célestin), membre de l'Institut, archiviste du département de Maine-et-Loire.

Poulle (Alexandre), ancien président de la Société archéologique de Constantine, à Montauroux (Var).

Révoil (Henri), correspondant de l'Institut, architecte du Gouvernement, à Nimes.

Rondot (Natalis), correspondant de l'Institut, à Lyon.

Roschach, archiviste de la ville, conservateur des musées archéologiques de Toulouse.

Rostand (Eugène), publiciste, à Marseille.

Sabatier, doyen de la Faculté des sciences de Montpellier.

Saige (Gustave), conservateur des archives et de la bibliothèque du Palais de Monaco.

Sauvage (Le docteur), conservateur du musée de Boulogne-sur-Mer.

Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, à Gontaud (Lot-et-Garonne).

Teissier (Octave), bibliothécaire de la ville de Draguignan.

Thiollier, membre de la Société historique et archéologique du Forez *la Diana*, rue de la Bourse, 28, à Saint-Étienne.

Trutat, conservateur du Muséum d'histoire naturelle de Toulouse.

Villey, correspondant de l'Institut, doyen de la Faculté de droit de Caen.

CORRESPONDANTS HONORAIRES DU COMITÉ.

Alric, interprète pour les langues orientales au Ministère des affaires étrangères.

Arbaumont (Jules d'), secrétaire de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or, à Dijon.

Arbellot (Le chanoine), président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.

Barbier de Montault (Le chanoine), à Poitiers.

Barckhausen, professeur à la Faculté de droit de Bordeaux.

Basset, directeur de l'École supérieure des lettres d'Alger.

Bazin, proviseur du lycée de Reims.

Beauchet, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

Bertholon (Le docteur), à Tunis.

Bigarne (Charles), membre de la Société archéologique de Beaune, à Chorey (Côte-d'Or).

Boulard (Gustave), directeur des contributions directes en retraite, rue de la Bienfaisance, 4, à Paris.

Brocard, membre de la Société historique et archéologique de Langres.

Cerf (Le chanoine), membre de l'Académie nationale de Reims.

Chatel (Eugène), ancien archiviste du département du Calvados, rue Vavin, 5, à Paris.

Chénon, professeur adjoint de la Faculté de droit de Paris, rue des Écoles, 30.

Chevreux, archiviste du département des Vosges.

Closmadeuc (Le docteur de), président de la Société philomathique du Morbihan, à Vannes.

Contades (Le comte de), membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, à Magny-le-Désert.

Courmeaux, conservateur de la bibliothèque et du musée de la ville de Reims.

Dejeanne (Le docteur), à Bagnères-de-Bigorre.

Dion (A. de), président de la Société archéologique de Rambouillet, à Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

Dissard, conservateur des musées de la ville de Lyon.

Domergue, à Saint-Geniès-sur-Lot (Aveyron).

Duhamel, archiviste du département de Vaucluse.

Estaintot (Le comte d'), avocat, à Rouen.

Farges (Le capitaine), attaché aux affaires indigènes, à Constantine.

Frossard, pasteur de l'Église réformée, à Bagnères-de-Bigorre.

Garnier (Le chanoine), curé de Corlée (Haute-Marne).

Garrigou (Le docteur), président de l'Association pyrénéenne, à Toulouse.

Gautier (L'abbé), curé de Saint-Cyr-l'École (Seine-et-Oise).

Gide, professeur à la Faculté de droit de Montpellier.

Guesnon, professeur honoraire de l'Université, rue du Bac, 93, à Paris.

Guignard, bibliothécaire de la ville de Dijon.

Hérelle, professeur au lycée de Bayonne.

Jullian (Camille), professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

Jussieu (De), ancien archiviste du département de la Savoie, à Chambéry.

Leblanc, ancien conservateur du musée de Vienne, à Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône).

Le Breton (Gaston), correspondant de l'Institut, directeur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure à Rouen.

Lechevalier-Chevignard, professeur à l'École des arts décoratifs, à Paris.

Ledieu (Alcius), bibliothécaire de la ville d'Abbeville.

Lemire (Charles), ancien résident de France en Annam, boulevard de Latour-Maubourg, 14, à Paris.

Leroy, bibliothécaire de la ville de Melun.

Lescarret, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Leymarie (Camille), conservateur de la bibliothèque communale, à Limoges.

Liégeois, professeur à la Faculté de droit de Nancy.

Loiseleur, bibliothécaire de la ville d'Orléans.

Lottin de Laval, aux Trois-Vals, près Bernay (Eure).

Maignien, bibliothécaire de la ville de Grenoble.

Marion, professeur à la Faculté des sciences de Marseille.

Marionneau, correspondant de l'Institut, à Bordeaux.

Montégut (De), ancien magistrat, à Larochefoucauld (Charente).

Montessus (Le docteur de), à Châlon-sur-Saône.

Mougins de Roquefort (Le docteur), conservateur du musée d'Antibes.

Mugnier, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pacqueteau, syndic des gens de mer, à Ténès (département d'Alger).

Paillard, au château de Charly, par Mazille (Saône-et-Loire).

Parrot (Armand), membre de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.

Piche (Albert), à Pau.

Piette, archéologue, à Rumigny (Ardennes).

Poquet (Le chanoine), curé de Berry-au-Bac (Aisne).

Pothier (Le général), rue de Bellechasse, 14, Paris.

Prarond (Ernest), membre de la Société d'émulation d'Abbeville.

Privat, colonel du 49e régiment d'infanterie, à Bayonne.

Revillout, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Montpellier.

Robert (Zéphirin), conservateur du musée de Lons-le-Saunier.

Roserot (Alphonse), ancien archiviste de la Haute-Marne, rue Saint-Placide, 60, à Paris.

Sabatier (Camille), conseiller de préfecture du département de la Seine.

Saint-Genis (Flour de), ancien conservateur des hypothèques, au château de la Rochette, par Semur (Côte-d'Or).

Sainte-Marie (Pricot de), ancien consul de France à Santander, marquès del Duero, 3, à Madrid.

Saleilles, agrégé près la Faculté de droit de Paris, rue du Pot-de-Fer, 10 *bis*.

Saurel (L'abbé), membre de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Soucaille (Antonin), secrétaire de la Société archéologique de Béziers.

Soulice, conservateur de la bibliothèque de la ville de Pau.

Tartière, archiviste du département des Landes.

Thomas, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris, boulevard Raspail, 213, à Paris.

Vallentin (Ludovic), juge au tribunal de Montélimar.

Verlaque (L'abbé), à Fréjus.

Verneilh (Le baron Jules de), membre de la Société historique et archéologique du Périgord, à Puyraseau (Dordogne).

Vétault, bibliothécaire de la ville de Rennes.

Voulot (Félix), conservateur du musée d'Épinal.

CORRESPONDANTS DU COMITÉ.

Allain (L'abbé), archiviste diocésain, à Bordeaux.

André (Édouard), archiviste du département de l'Ardèche.

André (Ferdinand), ancien archiviste du département de la Lozère, rue Rougier, 14, à Marseille.

Arnaud, notaire, à Barcelonnette.

Aubépin, archiviste du département du Cantal.

Audiat (Louis), président de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, à Saintes.

Autorde, archiviste du département de la Creuse.

Barbaud (Gabriel), archiviste du département de la Vendée.

Bardey, négociant, à Aden.

Bardon, receveur des domaines, à Nimes.

Bardy, président de la Société philomathique vosgienne, à Saint-Dié.

Baye (Le baron Joseph de), membre de la Société des antiquaires de France, à Baye, par Montmort (Marne).

Beaune (Henri), avocat, à Lyon.

Beaurepaire (Eugène de Robillard de), secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, à Caen.

Beauvois, à Corberon (Côte-d'Or).

Berthelé (Joseph), archiviste du département de l'Hérault.

Berthomieu, secrétaire de la Commission archéologique de Narbonne.

Bertrand (Louis), conservateur du musée de Philippeville.

Beylié (De), membre de la Société de statistique, des sciences naturelles et des arts industriels de l'Isère, à Grenoble.

Blanchet, professeur au lycée de Constantine.

Bled (L'abbé), président de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Bloch (Camille), archiviste du département du Loiret.

Bondurand, archiviste du département du Gard.

Bonno (L'abbé), curé de Chenoise (Seine-et-Marne).

Bordier, contrôleur civil honoraire, à Hammamet (Tunisie).

Borrel, architecte, à Moutiers (Savoie).

Bourbon (Georges), archiviste du département de l'Eure.

Bourdery (Louis), avocat, à Limoges.

Bourgeois (Alfred), archiviste du département de Loir-et-Cher.

Braquehaye, directeur de l'École municipale de dessin, à Bordeaux.

Bray (De), capitaine au 4e régiment de tirailleurs, à Sousse (Tunisie).

Brocard (Le commandant), chef de bataillon du génie en retraite, à Bar-le-Duc.

Bruchet (Max), archiviste du département de la Haute-Savoie.

Brune (L'abbé), curé de Baume-les-Messieurs (Jura).

Brutails (Auguste), archiviste du département de la Gironde.

Bry (Georges), professeur à la Faculté de droit d'Aix.

Bureau (Le docteur Louis), directeur du Muséum d'histoire naturelle, à Nantes.

Cabanès, membre de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes.

Cardaillac (De), conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Carrière, président de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes.

Carsalade du Pont (Le chanoine de), président de la Société historique de Gascogne, à Auch.

Carton (Le docteur), médecin-major au 19e régiment de chasseurs, à Lille.

Cazalis de Fondouce, secrétaire général de l'Académie des sciences et lettres de Montpellier.

Chauvigné, secrétaire général adjoint de la Société de géographie de Tours.

Chavanon, archiviste du département de la Sarthe.

Claudon, archiviste du département de l'Allier.

Clerval (L'abbé), docteur ès lettres, à Chartres.

Combarieu, archiviste du département du Lot.

Cornillon, conservateur du musée de Vienne (Isère).

Cortez (Fernand), à Saint-Maximin (Var).

Coüard (Émile), archiviste du département de Seine-et-Oise.

Courant (Maurice), interprète attaché au consulat de France, à Tien-Tsin (Chine).

Coutil (Léon), président de la Société normande d'études préhistoriques, aux Andelys (Eure).

Dannreuther (Henri), pasteur de l'église réformée, à Bar-le-Duc (Meuse).

Dast le Vacher de Boisville, secrétaire de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Demaison (Louis), archiviste municipal de la ville de Reims.

Desdevises du Désert, professeur à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand.

Desplanque, archiviste du département des Pyrénées-Orientales.

Douais (Le chanoine), vicaire général, à Montpellier.

Dubarat (L'abbé), aumônier du lycée de Pau.

Du Châtellier (Paul), archéologue, au château de Kernuz, par Pont-l'Abbé (Finistère).

Dujarric-Descombes, vice-président de la Société historique et archéologique du Périgord, à Périgueux.

Dumoulin (Maurice), professeur au lycée de Roanne (Loire).

Du Paty de Clam (Le comte), chef du poste de Kouadiokofi, par Grand-Lihou (Côte d'Ivoire).

Durand (Georges), archiviste du département de la Somme.

Dutilleux, chef de division à la préfecture de Versailles.

Duval, archiviste du département de l'Orne.

Duvernoy, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle.

Dybowsky (Jean), directeur de l'agriculture, à Tunis.

Eck (Th.), conservateur du musée de Saint-Quentin.

Espérandieu (Le capitaine), professeur à l'École militaire de Saint-Maixent.

Fage (René), avocat, à Limoges.

Favier, conservateur de la bibliothèque de la ville de Nancy.

Ferrand (Gabriel), vice-consul de France, à Bender-Bouchir (Perse).

Fillet (L'abbé), curé d'Allex (Drôme).

Flamare (De), archiviste du département de la Nièvre.

Fleury (Paul de), archiviste du département de la Charente.

Fouquet (Le docteur), archéologue, au Caire.

Fourdrignier, receveur des contributions indirectes, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Foureau (Fernand), à Biskra.

Fréminville (De), archiviste du département de la Loire.

Gauthier (Jules), archiviste du département du Doubs.

Germain (Léon), membre de la Société française d'archéologie, à Nancy.

Giraud, conservateur du Musée archéologique de Lyon.

Girault (Arthur), chargé de cours à la Faculté de droit de Poitiers.

Grandmaison (Louis Loizeau de), archiviste du département d'Indre-et-Loire.

Grasset (Le comte de), archiviste-adjoint honoraire du département des Bouches-du-Rhône, à la Tourelle, par Mazargues, près Marseille.

Grave, pharmacien, à Mantes (Seine-et-Oise).

Gsell, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

Guibert (Louis), membre de la Société archéologique et historique de Limoges.

Guillaume (L'abbé), archiviste du département des Hautes-Alpes.

Guyot, professeur à l'École nationale forestière de Nancy.

Habasque, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux.

Hannezo, capitaine au 108e régiment d'infanterie, à Bergerac.

Hautreux, ancien directeur des mouvements du port, à Bordeaux.

Héron, professeur libre, à Rouen.

Hubert (Eugène), archiviste du département de l'Indre.

Hugues, archiviste du département de Seine-et-Marne.

Isnard, archiviste du département des Basses-Alpes.

Jadart, secrétaire général de l'Académie nationale de Reims.

Jarry (Louis), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Jouan (Le commandant), capitaine de vaisseau en retraite, à Cherbourg (Manche).

Joubin, professeur à la Faculté des sciences de l'Université de Rennes.

Jovy, professeur au collège de Vitry-le-François.

Labande, conservateur de la bibliothèque de la ville et du Musée Calvet, à Avignon.

Labat, ancien président de la Société des archives historiques de la Gironde, à Bordeaux.

Labrouche, archiviste du département des Hautes-Pyrénées.

Lacroix, archiviste du département de la Drôme.

La Grasserie (Raoul de), juge au tribunal civil de Rennes.

Lahondès (De), membre de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.

Laigue (De), consul général de France, à Rotterdam.

Laugardière (De), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Laurent (Paul), archiviste du département des Ardennes.

Le Clert, conservateur du Musée archéologique de Troyes.

Lemoine, archiviste du département du Finistère.

Lempereur, archiviste du département de l'Aveyron.

Leroux, archiviste du département de la Haute-Vienne.

L'Espinasse-Langeac (Le vicomte de), président de la chambre consultative d'agriculture de Tunisie, à Sfax.

Letainturier (Gabriel), publiciste, sous-préfet de Nogent-sur-Seine.

Lex, archiviste du département de Saône-et-Loire.

Lhuillier, chef de division à la préfecture de Melun.

Lhuillier (Victor), membre du Conseil départemental des bâtiments civils de l'Oise, à Beauvais.

Libois, archiviste du département du Jura.

L'Isle du Dreneuc (Pitre de), directeur du Musée archéologique de Nantes.

Loir (Le docteur), directeur du laboratoire de bactériologie et de vinification, à Tunis.

Malavialle, secrétaire général de la Société languedocienne de géographie, à Montpellier.

Martin (L'abbé), membre de la Société littéraire, historique et archéologique, à Lyon.

Méloizes (Le marquis des), membre de la Société des antiquaires du Centre, à Bourges.

Mély (De), au château de Mesnil-Germain, par Fervacques (Calvados).

Mercier (Ernest), président de la Société archéologique de Constantine.

Merlet (René), archiviste du département d'Eure-et-Loir.

Métais (L'abbé), secrétaire archiviste de l'évêché, à Chartres.

Mingaud (Galien), secrétaire général de la Société d'études des sciences naturelles de Nimes.

Monceaux, membre de la Société des études historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.

Monlezun, lieutenant-colonel du 53e régiment d'infanterie, à Tarbes.

Morel (L'abbé), curé de Chevrières (Oise).

Morel (Léon), receveur particulier des finances en retraite, à Reims.

Moris, archiviste du département des Alpes-Maritimes.

Musset (Georges), bibliothécaire de la ville de la Rochelle.

Nicaise (Auguste), membre de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de Châlons-sur-Marne.

Ottavi, vice-consul de France, à Mascate.

Pagart d'Hermansart, secrétaire général de la Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

Parfouru, archiviste du département d'Ille-et-Vilaine.

Pascaud, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.

Pasquier, archiviste du département de la Haute-Garonne.

Pélicier (Paul), archiviste du département de la Marne.

Pélissier, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

Pérathon (Cyprien), à Aubusson (Creuse).

Pey (Joanny), membre de la Société d'économie politique, à Lyon.

Pigeon (Le chanoine), membre de la Société académique de Coutances.

Plancouard, membre de la Commission départementale des antiquités et des arts de Seine-et-Oise, à Berck-Plage (Pas-de-Calais).

Portal (Charles), archiviste du département du Tarn.

Pottier (Le chanoine), président de la Société archéologique de Montauban.

Pradère (Bertrand), conservateur du Musée du Bardo, à Tunis.

Prudhomme, archiviste du département de l'Isère.

Raffray, consul général de France, au Cap.

Rançon (Le docteur André), médecin principal des colonies, à Tamatave (Madagascar).

Rebillet, lieutenant-colonel en retraite, à Tunis.

Renault (Bernard), président de la Société des sciences naturelles d'Autun.

Requin (L'abbé), à Avignon.

Revon (Michel), professeur à la Faculté de droit de Tokio.

Reymond (Marcel), à Grenoble.

Richard (Alfred), archiviste du département de la Vienne.

Richard (Jules-Marie), archiviste-paléographe, à Laval.

Richemond (Meschinet de), archiviste du département de la Charente-Inférieure.

Ricouart, président de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais, à Arras.

Rivières (Le baron de), secrétaire adjoint de la Société archéologique du Midi de la France, à Albi (Tarn).

Rochemonteix (De), maire de Cheylade (Cantal).

Rocher, consul de France, à Liverpool.

Roman (Joseph), au château de Picomtal, par Embrun (Hautes-Alpes).

Rouchon (Gilbert), archiviste du département du Puy-de-Dôme.

Roule, professeur à la Faculté des sciences de Toulouse.

Rousset, correspondant de la Société nationale des antiquaires de France, à Uzès.

Rouvier (Le docteur), professeur à la Faculté française de médecine de Beyrouth.

Rupin (Ernest), président de la Société historique et archéologique de la Corrèze, à Brive.

Saint-Venant (De), inspecteur des forêts, à Nevers.

Schirmer, professeur à la Faculté des lettres de Lyon.

Souchon (Joseph), archiviste du département de l'Aisne.

Steenackers, consul de France, à Nagasaki.

Swarte (Victor de), trésorier-payeur général des finances, à Lille.

Thoison (Eugène), membre de la Société historique et archéologique du Gâtinais, à Larchant (Seine-et-Marne).

Tholin (Georges), archiviste du département de Lot-et-Garonne.

Thomas (L'abbé), curé de Taverny (Seine-et-Oise).

Thoulet, professeur à la Faculté des sciences de Nancy.

Travers (Émile), archiviste-paléographe, à Caen.

Triger (Robert), membre de la Commission des monuments historiques de la Sarthe, au Mans.

Trihidez (L'abbé), président du Comité de géographie de la Société industrielle de Reims.

Trouillard, archiviste du département de l'Ariège.

Urseau (L'abbé), secrétaire de l'évêché, à Angers.

Vallette (René), inspecteur de la Société française d'archéologie, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

Vernier (Jules), archiviste du département de la Savoie.

Vidal, bibliothécaire de la ville de Perpignan.

Vignat (Gaston), membre de la Société historique et archéologique de l'Orléanais, à Orléans.

Villepelet (Ferdinand), archiviste du département de la Dordogne.

Villers, membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Vissière, premier interprète de la légation de France, à Pékin.

Waille, professeur à l'École supérieure des lettres d'Alger.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE

ET

DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

---

17 JANVIER 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Georges Doublet, professeur au lycée de Nice, envoie une notice sur le trésor d'orfèvrerie de Saint-Paul-du-Var. — Renvoi à M. Eugène Müntz.

M. Louis Le Clert, correspondant du Comité à Troyes, envoie un mémoire intitulé : Dépenses faites pour les repas offerts par Jacques Raynier, évêque de Troyes, aux personnes qui assistèrent à son entrée solennelle dans sa cathédrale. — Renvoi à M. Guiffrey.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par :

M. Gaston Gauthier :

Souvenirs de l'époque gallo-romaine à Champvert (Nièvre).

Notice sur le château de Dompierre-sur-Nièvre.

M. le docteur Carton :

Études sur les travaux hydrauliques des Romains en Tunisie.

Un édifice de Dougga.

Les sépultures à enceinte de Tunisie.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Eugène Müntz donne lecture d'un rapport au nom de la Sous-Commission chargée d'examiner le projet de M. Casati sur la création de comités archéologiques d'arrondissement.

La Sous-Commission, tout en rendant hommage aux idées qui ont inspiré ce projet, ne le considère pas comme facilement réalisable en pratique et ne croit pas qu'il y ait lieu d'en recommander l'adoption à M. le Ministre; en conséquence, elle propose le dépôt aux Archives de la lettre de M. Casati. Après une discussion à laquelle prennent part MM. de Lasteyrie, Müntz, Maspéro et Guiffrey, le Comité adopte les conclusions de sa Sous-Commission.

Il est procédé au règlement de diverses questions relatives au prochain Congrès de la Sorbonne. Le Comité nomme la Commission chargée de l'examen des mémoires à soumettre au Congrès.

M. Babelon donne lecture d'un rapport sur une lettre de M. Habert, relative au Musée archéologique de Reims.

Les questions soulevées dans cette lettre portant uniquement sur des difficultés d'ordre administratif survenues entre M. Habert et la ville de Reims et sur l'interprétation des clauses d'une donation qui échappe à la compétence du Comité; le rapporteur estime qu'il n'y a pas lieu à statuer.

Le Comité se range à cet avis.

M. de Barthélemy donne lecture du rapport suivant :

«M. Bardy, correspondant du Comité à Saint-Dié, annonce la

découverte du tombeau du chanoine Burnequin de Parroy, à la suite de travaux entrepris récemment dans la cathédrale de Saint-Dié pour établir un calorifère.

« D. Calmet avait vu ce tombeau et lu l'inscription qu'il portait, mais le monument avait disparu depuis longtemps sous des embellissements modernes de stucs et de boiseries. La pierre portant l'inscription, détachée du monument, avait été retournée pour servir de table d'autel.

« M. Schuler, architecte diocésain, a l'intention de rétablir le monument de Burnequin de Parroy et d'y replacer la pierre qui porte son nom et la date de son décès.

« M. Bardy a envoyé une photographie de cette inscription qui, paraît-il, offre quelques différences avec la lecture de D. Calmet. Il me semble que l'on pourrait la reproduire dans le *Bulletin* en l'accompagnant de la note du correspondant, note assez courte mais très suffisamment détaillée. » — Adopté [1].

M. de Barthélemy lit également le rapport suivant :

« Dans une des séances de la Section, il y a quelques mois j'ai présenté une communication de M. Liebbe, relative à des fouilles faites par lui à Saint-Maur-en-Chaussée, dans le département de l'Oise. Ces fouilles avaient révélé l'existence d'un monument singulier au sujet duquel il demandait l'avis du Comité. Vous m'avez chargé de m'entendre avec le P. de la Croix afin d'avoir quelques éclaircissements.

« Le P. de la Croix m'a transmis une note dans laquelle il conclut que la communication de M. Liebbe offre un certain intérêt et mérite d'être insérée dans le *Bulletin* avec plan des substructions constatées.

« J'ajouterai que l'enceinte de Saint-Maur-en-Chaussée offre une grande analogie avec celle qui a été découverte à Méron (Maine-et-Loire) et qui a fait l'objet de rapports de M. Célestin Port et de M. Paul Sausseau, adressés au Comité.

« Voici la note du P. de la Croix :

« La découverte faite par M. Liebbe dans le département de l'Oise « est intéressante.

[1] Voir ci-après, p. 3, le texte de cette communication.

« Nous nous trouvons en face d'un temple gallo-romain qui a « succédé à un lieu gaulois, ce qui est démontré : 1° par les monnaies « gauloises qu'on y a trouvées; 2° par les déviations de la voie ro- « maine qui a été détournée pour respecter le lieu sacré.

« Comme à Sanxay, comme au temple de Mercure à Poitiers, « comme à Berthouville, les substructions mises à jour par M. Liebbe « sont de deux époques. Ce qui me le fait supposer, c'est l'enche- « vêtrement des murs à antes de la cella, qui rappelle exactement « l'enchevêtrement des murs de la cella d'un des deux temples de « Berthouville.

« Au moment des fouilles, on eût peut-être pu établir la diffé- « rence des deux époques par une observation très attentive des « rigoles de fondation; malheureusement on a omis de relever ce « détail, comme on a omis de dresser une coupe du plan.

« Je pense que la construction du péribole rond est antérieure « au péribole carré. Je ne crois pas que les deux aient subsisté en « même temps.

« J'admets parfaitement l'hypothèse de M. Liebbe, à savoir que « les constructions pouvaient être en torchis. »

« Au surplus, il y aurait lieu de publier la notice envoyée par M. Liebbe. »

Le Comité décide l'insertion de cette note au *Bulletin*[1].

M. Héron de Villefosse donne lecture d'un rapport sur une demande de subvention formée par la Société nivernaise des lettres, sciences et arts en vue de poursuivre les fouilles commencées à Champvert, près Decize.

Les trouvailles déjà faites à Champvert, et dont il a été rendu compte dans le dernier volume du *Bulletin archéologique*[2], permettent d'espérer d'heureux résultats de ces fouilles.

Le Comité émet un avis favorable.

M. Héron de Villefosse communique au Comité de remarquables photographies des belles têtes de taureaux à trois cornes trouvées jadis à Martigny-en-Valais.

Ces curieux monuments n'ayant jamais été reproduits convena-

[1] Voir ci-après, p. 91, le texte de cette communication.
[2] *Bull. archéol.*, 1897, p. 313 à 320.

blement, il est décidé que des héliogravures en seront faites pour le *Bulletin* si M. de Villefosse veut bien y joindre une étude sur les monuments de cette catégorie actuellement connus.

M. Héron de Villefosse communique enfin, de la part de M. le marquis d'Anselme de Puisaye, la copie d'une inscription relative à M. Caecilius Aemilius, procurateur de Bétique.

M. de Lasteyrie rend compte de diverses communications de M. Célestin Port relatives au monument découvert à Méron (Maine-et-Loire) et sur lequel M. Paul Sausseau, instituteur adjoint à Montreuil-Bellay, avait précédemment appelé l'attention. Ce dernier avait cru devoir reconnaître dans ces ruines les restes d'un temple rond de l'époque romaine, M. de Lasteyrie avait mis en doute l'exactitude de cette attribution et M. Célestin Port avait été prié d'aller examiner ces restes sur place, d'y pratiquer au besoin des fouilles, et d'en rendre compte au Comité.

Notre confrère s'est acquitté de ce soin avec son zèle habituel. Il considère que le monument n'est pas romain, mais plutôt de l'époque barbare; aucun édifice analogue n'ayant encore été signalé, il y a lieu de publier avec un croquis le rapport de M. Célestin Port. — Adopté[1].

M. Guiffrey lit un rapport sur un ouvrage pour lequel une souscription a été demandée.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie.

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 114, le texte de cette communication.

14 FÉVRIER 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Notification est faite à la Section par M. le Ministre de l'Instruction publique d'un arrêté ministériel, nommant M. Chabouillet président honoraire de la Section d'archéologie, M. Héron de Villefosse vice-président de la même Section, MM. Eugène Lefèvre-Pontalis et l'abbé Thédenat membres du Comité.

La Société archéologique de la Touraine sollicite une subvention. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

La Société des amis des sciences et arts de Rochechouart demande une subvention pour poursuivre les fouilles qu'elle a entreprises à Chassenon. — Renvoi à M. Longnon.

La Société archéologique et historique du Châtillonnais demande une subvention en vue de faire de nouvelles fouilles à Vertault. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Delort, professeur au collège de Saint-Claude, envoie une notice, accompagnée d'un dessin, sur une épingle en bronze trouvée dans une sépulture gauloise auprès de Saint-Claude. — Renvoi à M. Saglio.

M. Sénéquier, juge de paix à Grasse, envoie copie d'une inscription funéraire du XIIIe siècle découverte au fond de la crypte de l'église paroissiale de Grasse. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers, envoie une notice accompagnée de deux photographies, sur la croix sculptée au fronton de l'église de Saint-Maur. — Renvoi à M. Babelon.

M. Cagnat est chargé d'un rapport sur une demande de souscription.

M. Eugène Thoison, correspondant du Comité à Larchant, fait hommage au Comité d'un travail intitulé : *Le pseudo-retable de Recloses.*

Cette brochure sera déposée à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. Héron de Villefosse fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'émulation de Montbéliard.

M. Guiffrey lit le rapport suivant sur une communication de M. Louis Le Clert, correspondant du Comité à Troyes :

« M. Louis Le Clert, conservateur du musée archéologique de Troyes, — et ce titre explique probablement la raison pour laquelle ce mémoire a été adressé au Comité d'archéologie et non à celui d'histoire — a rencontré dans les archives de son département la note des dépenses faites pour un banquet offert par un évêque de Troyes de la fin du xve siècle, aux personnes qui avaient assisté à son entrée solennelle dans la cathédrale.

« Le festin entraîna une dépense de 336 liv. 16 s. équivalant, d'après M. Le Clert, à 10,000 francs de notre monnaie. On sait combien ces évaluations sont sujettes à caution. Le nombre et l'abondance des victuailles de toutes sortes, arrosées par des tonneaux de boisson, rappelle, comme le dit l'auteur de la notice, les fameuses noces de Gamache et les monstrueuses ripailles de Grandgousier et de Gargantua. Pour donner une idée des libéralités de l'évêque de Troyes, il suffira de signaler les passages suivants du compte de dépenses : 2 écorcheurs employés pendant plusieurs jours à dépouiller les animaux; 113 rôtisseurs chargés de tourner les broches devant des feux alimentés par 9 valets; le reste à proportion.

« Le document est, comme on le voit, assez piquant. M. Le Clert l'a complété par des notes donnant tous les éclaircissements utiles et a ajouté une préface où il en fait ressortir les traits caractéristiques. Cette communication me semble donc tout à fait de nature à être insérée dans le *Bulletin*[1]. »

M. Maurice Prou rend compte d'une communication de M. Veuclin, imprimeur à Bernay (Eure) :

[1] Voir ci-après, p. 79, le texte de cette communication.

« M. Veuclin a transmis au Comité l'estampage d'une pierre tombale provenant de l'église de l'abbaye cistercienne de l'Estrée (Eure), fondée vers 1145, et qui servait il y a quelques années de pierre de seuil à l'entrée d'un édifice appelé *Vieille-Chapelle*. M. Veuclin a joint à son estampage une note dans laquelle il indique que la pierre est en grès et a une épaisseur de 0 m. 24. Il n'y a aucune inscription. Dans le champ est gravée une croix à longue hampe coupée d'un nœud aux deux tiers de sa hauteur. Ce monument peut remonter au XIIIe siècle. »

M. Eugène Müntz rend compte d'une communication de M. Doublet, ancien membre de l'École française d'Athènes, professeur au lycée de Nice, relative au trésor de l'église de Saint-Paul-du-Var. Il en propose l'insertion au *Bulletin*. — Adopté [1].

M. Saglio donne lecture du rapport suivant :

« M. Meschinet de Richemond, archiviste de la Charente-Inférieure, communique un extrait du registre des insinuations du siège royal de Rochefort, relatif au mariage du sculpteur Gabriel Allegrain. Mais il ne s'agit pas de Christophe-Gabriel Allegrain, qui avait épousé, comme on sait, la sœur de Pigalle, son confrère; le mariage ici constaté est celui de son fils Gabriel, sculpteur du port de Rochefort, qui s'unit le 1er juillet 1768 à la veuve d'un chirurgien-major de l'hôpital militaire de cette ville.

« Ce Gabriel Allegrain n'a aucune place jusqu'à présent dans l'histoire de l'art. S'il existe de lui des œuvres intéressantes à Rochefort, ce sont ces œuvres qu'il faudrait d'abord signaler; en attendant qu'elles soient connues, les conventions entre époux, qui font l'objet principal de l'acte qui nous est communiqué, ne présentent aucun intérêt. »

M. Georges Perrot rend compte d'un ouvrage pour lequel une demande de souscription a été adressée au Ministre.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 48, le texte de cette communication.

14 MARS 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Thoison, correspondant du Comité à Larchant (Seine-et-Marne), envoie une note sur des découvertes gallo-romaines à Larchant. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité :

L'inscription du temple de Vienne, par M. Édouard Bondurand, correspondant du Comité, à Nimes;

L'arc de triomphe d'Orange et son inscription, par le même;

Statistique monumentale du canton de Chaumont-en-Vexin, par M. Louis Régnier;

Sept brochures de M. Maxe-Werly, membre non résidant du Comité.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque des Sociétés savantes et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon rend compte au Comité des travaux de la Commission des musées scientifiques et archéologiques.

M. Babelon donne ensuite lecture du rapport suivant sur une communication de M. l'abbé Urseau :

« La notice de M. l'abbé Urseau sur une croix sculptée à la façade de l'église abbatiale de l'abbaye de Saint-Maur, à Glanfeuil (Anjou), qui vient d'être récemment découverte, a le mérite d'être courte et précise. Deux photographies l'accompagnent. M. Urseau se demande de quelle époque est cette croix en pierre décorée d'entrelacs. Il pense qu'elle a appartenu à une construction antérieure à celle dans laquelle elle est aujourd'hui encastrée. Sur ce point, je croirais volontiers qu'il a raison. Mais cette croix remonte-t-elle, comme il le conjecture, à l'époque carolingienne et est-elle réellement un débris de l'édifice détruit par les Normands? Je n'ai pas fait de l'architecture et de l'art carolingiens une étude assez approfondie pour émettre à cet égard une opinion formelle. Dans tous les cas, et quoi qu'on pense de l'hypothèse de M. Urseau, le monument qu'il commente est assez intéressant pour mériter d'être publié dans le *Bulletin archéologique* du Comité, avec la courte notice qui l'accompagne [1]. »

M. Guiffrey donne lecture du rapport suivant :

« M. le baron de Rivières, correspondant du Comité, adresse au Ministère la transcription non ponctuée d'un marché en latin passé en 1344, pour la construction d'une chapelle dans l'église collégiale de Saint-Salvy d'Albi, entre un tailleur de pierres, nommé Hugues Thomas, et messire Bégon Montagne, chanoine de l'église Saint-Salvy.

« Par lui-même, le document est d'un intérêt médiocre, car il ne fournit pas d'éléments suffisants pour déterminer l'emplacement de la chapelle en question. Toutefois, comme cette communication est fort courte, je propose de l'imprimer dans le *Bulletin* du Comité [2]. »

M. de Barthélemy rend compte d'une communication de M. Sénéquier, juge de paix de Grasse, qui a transmis au Comité une photographie représentant une pierre tombale retrouvée dans la crypte de l'église paroissiale.

Cette dalle, datée de 1286, fut employée plus tard comme pierre d'autel et cette transformation assura sa conservation. Outre l'inscription en vers, que M. Sénéquier a exactement déchiffrée,

[1] Voir ci-après, p. 136, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 130, le texte de ce document.

la pierre représente le défunt à genoux devant son patron saint Michel; ces personnages sont gravés au trait. Le monument ne manque pas d'intérêt, et le rapporteur propose d'insérer cette communication dans le *Bulletin* du Comité. — Adopté [1].

M. Saglio fait un rapport sur une communication de M. Delort, relative à une épingle de bronze trouvée dans une sépulture gauloise aux portes de Saint-Claude. Il propose de déposer au Musée de Saint-Germain le dessin que M. Delort a envoyé de ce petit objet. — Adopté.

MM. Berger, Cagnat, Héron de Villefosse, Longnon, Maspéro, Reinach et Saglio lisent des rapports sur diverses demandes de subvention ou de souscription.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 133, le texte de cette communication.

RÉUNION ANNUELLE

DES

DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

À LA SORBONNE.

SÉANCE GÉNÉRALE D'OUVERTURE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La 34e réunion des délégués des Sociétés savantes de France s'est ouverte le mardi 12 avril 1898, à 2 heures précises, dans le grand amphitéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Alexandre Bertrand, membre de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité des travaux historiques et scientifiques, conservateur du Musée des antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

Étaient présents : MM. Léopold Delisle, le docteur Hamy, Babelon, Himly, A. de Barthélemy, Glasson, Levasseur, l'abbé Thédenat, Grandidier, membres de l'Institut; Maunoir, Tranchant, Bienaymé, Baguenault de Puchesse, le général de La Noë, Gazier, Omont, Cordier, membres du Comité des travaux historiques et scientifiques; Léon Maître, de Marsy, Salefranque, R. de La Grasserie, Ludovic Drapeyron, Alex. Boutroue, de Castelnau d'Essenault, Léon Morel, E. Coüard, Guesnon, Pihan, Jules Gautier, Martial Imbert, le baron Textor de Ravisi, le chanoine Ulysse Chevalier, Charlier-Tabur, Émile André, Bougenot, Camoin de Vence, Roy, J.-F. Bladé, Maxe-Werly, Mowat, le P. Camille de la Croix, Prarond, Veuclain, de Montaigu, de Laigue, de Malarce, Eug. Thoison, Charles Lucas, le capitaine Espérandieu, Joseph Roman, Maurice Bucquet, Louis de Grandmaison, Arthur Girault, Prillieux, Seré-Depoin, Octave Vauvillé, Henri Froidevaux, etc.

Au nom de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, M. Alexandre Bertrand déclare ouvert le Congrès des Sociétés savantes et donne lecture de l'arrêté qui constitue les bureaux des sections. Il prend ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« L'honneur de vous souhaiter la bienvenue revient, chaque année, à l'une des cinq Sections du Comité des travaux historiques et scientifiques. Ce grand honneur appartient aujourd'hui à la Section d'archéologie. Permettez-moi de me féliciter d'être son interprète et de me trouver ainsi en contact le plus intime avec les vaillants représentants, que vous êtes, de la science désintéressée, parmi lesquels on ne saurait oublier les archéologues.

« Aucune branche de la science n'exige plus de dévouement, d'abnégation, de sacrifices de tout genre que l'archéologie. Les archéologues peinent pour éclairer les autres. Sans vos savantes recherches dans les annales locales, sans vos fouilles, vos explorations, que pourraient les savants de cabinet? Vous leur faites connaître les richesses de la France, que, sans vous, ils ignoreraient. C'est grâce à vous, grâce à vos efforts incessants, que la lumière se fait de jour en jour plus éclatante sur les premiers temps de notre histoire nationale.

« Comment ne seriez-vous pas les bienvenus?

« L'année dernière, l'éminent président de la Section d'histoire retraçait, ici même, un tableau saisissant des travaux accomplis en province, depuis un demi-siècle, dans l'ordre de l'histoire. Il s'en félicitait au nom de la France. Permettez-moi de dire, à mon tour, que la France n'a pas lieu d'être moins fière de ses archéologues que de ses archivistes. Les archives que contient le sol sont plus riches encore que celles de nos mairies, de nos préfectures, de nos archevêchés et de nos monastères. La source en est inépuisable. Or, quels progrès, sous ce rapport, n'avons-nous pas faits, grâce à vous, depuis cinquante ans?

« Sans parler de Boucher de Perthes et de cette inoubliable découverte qui a ouvert à la science des voies nouvelles et si notablement agrandi son domaine, n'avons-nous pas vu, transportées de province à Paris, pour nos expositions universelles, plusieurs de ces incomparables collections archéologiques qui ont fait l'admiration du monde entier, les unes faisant revivre à nos yeux l'homme des con-

trées sous-pyrénéennes, aux temps quaternaires, avec ses armes de pierre, ses flèches barbelées, ses essais de sculpture sur bois de renne ou sur ivoire d'éléphant; les autres étalant dans de vastes vitrines les dépouilles arrachées aux sépultures du Celte, du Gaulois, du Belge, du Gallo-Romain et du Franc, dont les textes nous donnent des descriptions obscures ou insuffisantes.

« Combien d'autres collections provinciales, non moins instructives, que nous ne connaissons pas assez, fruits de sacrifices aussi méritoires, d'efforts aussi intelligents, qui attendent notre visite?

« On ne se rend pas assez compte des richesses que contient la province. En avez-vous vous-mêmes une idée exacte?

« Le Ministère de l'Instruction publique a eu l'heureuse pensée de publier, l'année dernière, un modeste petit volume, sous le titre de *Annuaire des musées scientifiques et archéologiques des départements* (en dehors des collections privées). Peu d'entre vous savaient peut-être que le nombre de ces collections dépasse trois cent cinquante. Plusieurs — cela vous le savez — sont d'une extrême richesse. Quels services rendraient ces collections, si les catalogues en étaient dressés scientifiquement et publiés? On peut en juger par ceux qui le sont déjà et font tant d'honneur aux sociétés et aux villes qui en ont fait les frais, aux archéologues et aux savants qui les ont rédigés.

« Un mouvement sensible se dessine en ce sens, encouragé par M. le Ministre de l'Instruction publique. Voilà un noble but actuellement offert à vos efforts, un champ fécond ouvert à toutes vos curiosités, une occasion nouvelle de mettre en relief la variété de vos richesses.

« Ce n'est pas, en effet, seulement en archéologie souterraine que la province a, depuis plus de cinquante ans, signalé son originale activité et pris de fécondes initiatives.

« La numismatique gauloise, par exemple, n'est-elle pas une science d'origine presque exclusivement provinciale? Après Tochon d'Annecy, qui dès 1820 préparait et annonçait la publication d'un recueil complet des médailles gauloises, œuvre que la mort ne lui permit pas de mener à bonne fin; après le marquis de Lagoy, se montrent au premier rang Lambert de Bayeux et Hucher du Mans, qui n'ont pas été seulement des collectionneurs intelligents, mais des vulgarisateurs éclairés. Leurs ouvrages sont encore nos meilleurs guides. N'est-ce pas, enfin, au nom de la Société archéologique de

Metz que Saulcy et Charles Robert, alors provinciaux, envoyaient à l'Institut leurs premiers mémoires de numismatique?

« Dans toutes les branches de la science, votre part a été grande dans le passé. Les grandes universités nouvellement créées ne manqueront pas d'imprimer à vos sociétés une activité nouvelle. L'avenir est aux sociétés de province.

« L'intérêt de la science exige donc que soient resserrés de plus en plus les liens qui rattachent Paris aux sociétés savantes des départements, et je me plais à vous redire, à vous leurs dignes représentants : Soyez les bienvenus, en vous invitant à vous rendre dans vos Sections respectives conformément à l'arrêté de M. le Ministre. »

La séance est levée à 2 heures et demie, et les différentes Sections se réunissent dans les locaux qui leur ont été affectés.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 12 AVRIL 1898.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 2 heures et demie.

Le bureau est ainsi constitué :

Président, M. Alexandre Bertrand;

Assesseurs, M. l'abbé Thédenat et M. de Marsy;

Secrétaire, M. le comte de Lasteyrie; secrétaire adjoint, M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Barrière-Flavy, de la Société archéologique du Midi de la France, lit une étude sur un cimetière de l'époque des invasions barbares, découvert dans le Jura bernois, à Bassecourt (Suisse). On y a recueilli des angons, des épées, des boucles de ceinturon, des agrafes en fer damasquiné dont l'auteur fait circuler les dessins et qui présentent d'intéressants spécimens de l'art à l'époque mérovingienne. Les fibules y sont assez rares, mais on a trouvé trente colliers en verroterie et en perles d'ambre, semblables à des types déjà signalés en Suisse. Il faut encore signaler des boutons de bronze et des poteries grossières parmi les objets mis au jour dans ces fouilles et déposés au musée de Berne. Le scramasax et la hache sont les seules armes que l'on ait rencontrées à Bassecourt de même que dans beaucoup de cimetières barbares de la Bourgogne. La région comprise entre Bâle et Delémont a déjà fourni des nécropoles du même genre, ce qui permet de mieux définir la limite du royaume des Burgondes. Il y avait des stations franques éparses sur cette frontière au ve siècle, car c'était bien une colonie franque qui était établie à Bassecourt [1].

M. le Président engage l'auteur à faire ressortir les différences qu'il a pu constater entre les cimetières bourguignons et visigoths.

[1] Voir ci-après, p. 6, le texte *in extenso* de cette communication.

M. Ludovic Guignard, de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, communique le résultat des fouilles qu'il a entreprises en 1897 dans les puits funéraires de Chaumont-sur-Loire. Ces puits, au nombre de quatre, se trouvaient sur l'emplacement de l'ancien cimetière. On y a découvert des débris de vases rouges ressemblant à la poterie gallo-romaine et de nombreux ossements. L'auteur signale la ressemblance de ces puits avec ceux du Bernard explorés par M. l'abbé Baudry.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, lit une notice sur les voies romaines des «Hautes-Fagnes», plateau situé entre Schleiden (Prusse rhénane) et Beaufaye, près de Liège. C'est une région de tourbières où il était nécessaire d'employer des dispositions particulières pour éviter l'effondrement du pavage enfoui sous une couche de terre de 0 m. 50. Pour lui donner plus de solidité, on avait formé la couche inférieure avec des arbres couchés ou des charpentes formant un treillis grossier. Le *stratum* reposait sur ces troncs et supportait le dallage que l'on retrouve encore intact dans les sondages.

M. Léon Morel, correspondant du Comité à Reims, fait connaître aux membres du Congrès le résultat de ses fouilles dans les cimetières gaulois de la Marne en 1896 et 1897.

A Loisy-en-Brie, on a trouvé un bracelet en bronze de 180 grammes formé de parties pleines et de vides. Ce bracelet, qui semble géminé, est orné de ciselures représentant des perles et des petits cercles. L'auteur n'a jamais rencontré de bracelet du même type en Champagne et croit devoir le ranger parmi les œuvres de l'art oriental [1].

Il décrit ensuite six épées trouvées récemment dans les cimetières de la Marne et encore munies de leurs rivets. Enfin il complète la communication en faisant passer sous les yeux des membres du Congrès, des bouterolles, des fers de lance, un torque décoré d'une rouelle et de figures d'oiseaux.

M. Pérot, de la Société d'émulation du Bourbonnais, lit un travail sur les souterrains-refuges du Bourbonnais. Ces galeries creusées dans le tuf sont très nombreuses autour d'Arfeuille; elles se divisent en plusieurs branches et renferment des salles circulaires. On y a

[1] Le texte *in extenso* de cette communication sera inséré ci-après.

trouvé des poteries grossières et des silex mal taillés. A Billy, à la Prugne, à Vichy, à Saint-Nicolas, à Mazerier, à Meillard, à Montluçon, à Montaigut, l'auteur signale d'autres souterrains dont il trace le plan et qui se terminent par des absides en hémicycle. Certaines salles étaient soutenues par des piliers et aérées par des cheminées d'évent. Les galeries visitées par M. Pérot ont été creusées de main d'homme et à l'aide d'un pic. A peu de distance de l'entrée, elles se divisent en deux couloirs qui décrivent un demi-cercle et qui se réunissent ensuite. Le sol est formé d'argile battue et les parois étaient noircies par la fumée. Les souterrains-refuges d'Hérisson, démolis depuis peu, étaient parfaitement conservés. La population qui habitait ces réduits était très misérable, car on n'y a découvert aucune arme et aucun objet intéressant. Le souterrain des Machabées a encore 600 mètres de longueur; un éboulement empêche d'explorer la salle qui doit le terminer suivant une disposition constamment adoptée par ceux qui creusaient ces galeries. L'auteur signale l'étroitesse de certains couloirs où il est impossible de se tenir debout. A quelle époque faut-il attribuer ces galeries qui ont servi plus tard de refuge aux populations en temps de guerre? L'auteur croit qu'elles remontent à l'époque néolithique[1].

M. le Président fait remarquer à M. Pérot que l'usage du pic employé pour le creusement des galeries semble contredire son hypothèse.

M. Léon Coutil, de la Société normande d'études préhistoriques, fait une communication sur le mobilier funéraire des Véliocasses avant la conquête romaine. Au musée de Rouen, à Lisieux, on conserve des statuettes de Vénus en terre cuite très frustes. Les types sont peu variés et il est évident que les potiers reproduisaient de plus en plus mal le modèle primitif. On a découvert également dans la même région une foule d'oiseaux en poterie. L'industrie du bronze s'est révélée dernièrement à Léry (Eure), où l'on a découvert des bracelets, des torques et un petit miroir avec des vases de forme variée.

M. Roman, correspondant du Comité à Embrun, lit une note sur quatre pierres gravées antiques découvertes dans les Hautes-Alpes

[1] Voir ci-après, p. 96, le texte *in extenso* de cette communication.

depuis quelques années. L'une représente Némésis, l'autre une tête virile creusée dans une pâte de verre, la troisième figure un épervier et la dernière, signée du nom de Zosimos, en caractères grecs, représente Diane debout, le buste nu et les pieds chaussés de bottines.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1898.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. DE MARSY.

La séance est ouverte à 9 heures et demie.

M. Gaston Bonnery, de la Société archéologique de Touraine, lit une notice sur une pièce d'artillerie du xve siècle, récemment découverte dans le lit de la Loire, près de la Chapelle-aux-Maux, canton de Langeais (Indre-et-Loire). C'est une bombarde en fer forgé, dont l'âme a la forme d'un tronc de cône.

Elle mesure 1 m. 995 de long et pèse 1,800 kilogrammes. Elle est privée d'anses et de tourillons; l'âme a 1 m. 177 de long sur 0 m. 49 à la bouche et 0 m. 38 au fond; sa chambre à poudre, 0 m. 13 sur 0 m. 692 de long.

La volée, formée de vingt-trois barres de fer soudées longitudinalement, de 0 m. 07 de long sur 0 m. 02 d'épaisseur, est assurée par trente-trois frettes de 0 m. 02 sur une étendue de 1 m. 24.

Cette volée se divise en deux tronçons distincts; à sa partie antérieure est un bourrelet de 0 m. 03 sur 0 m. 0025.

Dix-neuf cercles de 0 m. 03 à 0 m. 04 de large sur 0 m. 02 d'épaisseur la recouvrent sur une longueur de 0 m. 65, présentant une circonférence de 1 m. 75, puis quatorze autres cercles d'une plus forte épaisseur la recouvrent sur une longueur de 0 m. 59, présentant une circonférence de 1 m. 95.

La culasse, renfermant la chambre à poudre, a une longueur de 0 m. 755, avec une circonférence de 1 m. 20.

En avant de la lumière existent des lignes incuses qu'il est difficile de déchiffrer actuellement.

Le musée de Lausanne possède une bombarde de 0 m. 56, provenant de la bataille de Granson.

La ville de Gand, une du siège d'Oudenarde, du calibre de 0 m. 64.

M. Bonnery fait brièvement l'historique de l'artillerie pendant la guerre de Cent ans et rappelle à ce sujet les faits de guerre dont la Touraine a été le théâtre, cherchant à rattacher la perte de cette pièce d'artillerie au siège de la ville de Tours, entrepris en 1418 par le Dauphin, plus tard Charles VII, contre les troupes du duc de Bourgogne, Jean sans Peur.

M. l'abbé Brune, de la Société d'émulation du Jura, lit un travail sur les reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs et leurs anciens authentiques. Ces reliques étaient contenues dans deux châsses du XVIIe siècle, qui renfermaient le chef de saint Désiré, évêque de Besançon, mort vers 414; le chef de sainte Florence, apporté au IXe siècle; le chef de saint Lautin, moine du Ve siècle; le corps de saint Aldegrin, solitaire du Xe siècle. En outre, les châsses contenaient la gibecière et la ceinture de saint Désiré, un petit manipule de forme très archaïque, en toile grossière recouverte de soie et terminée par des franges de soie et de laine blanche; un cachet d'oculiste avec le mot CROCO, un chaton de bague, une petite ampoule de verre, une boîte en plomb, des boîtes en bois, une broderie du XVe siècle.

Les plus anciens authentiques remontent à l'époque mérovingienne et M. l'abbé Brune a même découvert un fragment de diplôme mérovingien sur papyrus, qui enveloppait une relique. On peut donc supposer que les premières reliques de Baume avaient été apportées par saint Colomban.

M. l'abbé Brune signale ensuite un reliquaire du XIVe siècle conservé à Ravilloles (Jura). C'est un coffret d'ivoire ajouré et soutenu par deux anges en cuivre repoussé. A Arbois, on conservait une belle croix donnée au prieuré par le cardinal Jouffroy en 1460; elle fait partie aujourd'hui d'une collection lyonnaise. La chapelle de Villangrette, paroisse de Saint-Loup, renferme un reliquaire formé d'un tube de cristal entouré de remplages gothiques découpés à jour. La châsse en bois de l'église de Maynal ressemble à une église ornée de statues; c'est une œuvre du XVIIe siècle. Enfin les ornements de l'église de Nozeroy méritent d'attirer l'attention. Ils comprennent deux chasubles, trois chapes et un devant d'autel, et sont formés de brins de paille entremêlés de verroterie. L'auteur signale un parement d'autel du même type à la cathédrale de Besançon.

M. le chanoine Douais, correspondant du Comité, vicaire général de Montpellier, présente la reproduction photographique de quatre sculptures, dont les deux premières sont encastrées dans le clocher de l'église dite des «Pénitents Bleus» à Béziers (Hérault), et les deux autres se trouvent au musée lapidaire de cette ville. Elles mesurent chacune 1 m. 40 en hauteur et 0 m. 50 en largeur. Elles appartiennent à un même monument funéraire qui a été détruit avant le XVIe siècle.

Elles représentent : la première, un adolescent en prière devant la Vierge; la seconde, ce même adolescent reçu aux ordres par un évêque assis et mitré; la troisième, un franciscain offrant au pape un ouvrage dont il est l'auteur; la quatrième, ce même franciscain à genoux, regardant un point central situé dans une sculpture disparue, tandis que d'une ville aux robustes remparts sort un personnage tenant les verges de la pénitence, et que le diable prend la fuite. Chacune de ces sculptures reproduit un épisode de la vie d'un même personnage, à savoir le franciscain qui présente son ouvrage au pape. Quel est ce franciscain? Les données de l'érudition et de l'histoire n'ont jusqu'à ce jour nommé qu'un seul franciscain méridional d'origine, auteur, ayant joué un rôle important à la fin du XIIIe siècle : c'est Pierre-Jean d'Olive, né à Sérignan, près de Béziers, entré au couvent des Frères Mineurs de cette ville, auteur d'un commentaire trop fameux de l'Apocalypse, mort au couvent de Narbonne en 1298, et regardé par le peuple comme un saint, car chaque année, au jour anniversaire de sa mort, ses adeptes célébraient sa fête, soit en venant à son tombeau, soit en se réunissant à la même table à Béziers, à Montpellier et autres lieux, soit en faisant des lectures dans son livre sur l'Apocalypse. Il avait été pendant sa vie, et il resta après sa mort, l'âme du mouvement fraticelle qui fut très large et profond sur tout le littoral de la Méditerranée. Par là s'explique qu'à Béziers on lui ait élevé un monument funéraire. Mais son livre sur l'Apocalypse offert à Nicolas IV fut condamné par le concile de Vienne (1311) et par Jean XXII, dont le pontificat fut une longue lutte contre les fraticelles. Dès lors que le monument élevé en son honneur ait été détruit, on le comprend sans peine; cela dut se faire au moment où les fraticelles disparurent de la scène.

M. l'abbé Douais propose à titre d'hypothèse cette interprétation des sculptures biterroises. Si cette hypothèse se confirme, il faudra

voir dans les sculptures des Pénitents Bleus le seul monument fraticelle qui nous soit connu.

M. de Marsy donne lecture, au nom de M. de Lahondès, d'un mémoire sur les églises gothiques de l'Ariège. Le diocèse actuel de Pamiers renferme beaucoup d'églises de l'époque gothique qui reproduisent le type des nefs uniques languedociennes avec chapelles entre les contreforts, comme à Mirepoix, à Laroque et à Montaut. Le premier modèle de ces nefs uniques fut donné par la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse, bâtie au commencement du XIIIe siècle. Les absides gothiques de l'Ariège sont polygonales; les clochers-porches sont assez nombreux; mais on a bâti plus généralement les clochers au-dessus de l'autel. On trouve des clochers carrés à Tarascon, à Foix, à Saint-Quirin, et des tours octogonales à Pamiers et à Saint-Lizier, qui reproduisent le type des clochers toulousains construits en briques. Les églises de Notre-Dame-du-Camp à Pamiers, de Montjoie et de Seix sont formées d'une haute muraille crénelée, maintenue par deux tourelles qui jouaient un rôle défensif.

Les voûtes sont en berceau plein cintre ou brisé. On trouve des croisées d'ogives à Montaut. M. de Lahondès signale des peintures du XIVe et du XVe siècle à Saint-Lizier et à Andressein, et des cloches du XVIe siècle à Montaut, à Andressein et à Saint-Quirin, ainsi qu'un buste reliquaire du XVIe siècle à Saint-Lizier. L'auteur a remarqué la persistance des traditions romanes dans l'Ariège au XIIIe et au XIVe siècle, car l'art gothique ne poussa qu'une pointe dans cette région. Il en résulte que le diocèse de Pamiers n'a pas d'architecture gothique particulière[1].

M. Lauzun, de la Société des sciences et lettres d'Agen, fait une communication sur quelques châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle. Il signale toute une série de petites forteresses élevées sur la frontière de l'Armagnac et du Condomois, toutes construites sur le même plan.

La construction de ces châteaux a dû coïncider avec la cession de l'Agenais au roi d'Angleterre par le traité d'Amiens (1279). Quelques-unes, en effet, comme le château de la Gardère aux moines

[1] Ce mémoire sera inséré *in extenso* dans le *Bulletin*.

de Condom, et celui de Sainte-Mère à l'évêque de Lectoure, sont datées de 1270 à 1280. Les autres leur ressemblent en tous points, aussi bien comme appareil que comme dispositions défensives. Isolées au milieu des champs, sans fossés extérieurs, sans murs d'enceinte, elles se commandent les unes les autres et n'ont servi, au début, que de postes d'observation, chargés, à la veille de la guerre de Cent ans, de surveiller la marche de l'ennemi. Plus tard, au XVIe siècle, elles devinrent habitables, furent ajourées et prirent l'aspect qu'on leur voit encore aujourd'hui. Quelques-unes, comme la Gardère, le Guardès, sont demeurées dans leur état primitif : c'est ce qui constitue leur principal attrait archéologique [1].

M. Pilloy, de la Société académique de Saint-Quentin, lit une notice sur une balance du VIIe siècle trouvée dans le cimetière de Montescourt (Aisne). Cette balance se trouvait dans la tombe d'un homme armé d'un scramasax. Les pesons étaient constitués par des monnaies romaines, mais il est impossible de deviner comment on les groupait pour obtenir un poids voulu.

L'auteur rapelle la découverte d'une balance du même type à Arcy-Sainte-Restitute; elle était accompagnée de monnaies, mais on a trouvé de véritables poids en bronze dans les cimetières barbares de Belgique. Parfois on employait de petits bronzes gallo-romains comme pesons. Les monnaies mérovingiennes n'avaient pas de poids réguliers, mais le sou d'or impérial a pu servir d'unité. Il est probable que la tombe de Montescourt renfermait le corps d'un orfèvre ou d'un officier monétaire; il semble toutefois que le défunt était de condition modeste [2].

M. Noël Thiollier lit une étude archéologique sur l'église de Curgy (Saône-et-Loire). C'est un édifice du XIIe siècle qui se compose d'une nef voûtée en berceau et terminée par une abside en cul-de-four. Les bas-côtés recouverts d'une voûte en quart de cercle, comme en Auvergne, sont terminés par une absidiole à leur extrémité. Les piliers sont cruciformes et ornés d'une moulure à l'imposte; la nef n'est pas éclairée directement, et les trois vaisseaux de l'église sont recouverts d'un toit unique. Le clocher-porche,

[1] Voir ci-après, p. 70, le texte *in extenso* de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 106, le texte *in extenso* de cette communication.

éclairé par huit baies géminées, est bâti sur plan carré; son style est très intéressant à étudier. En outre, la voûte en cul-de-four de l'abside renferme une curieuse peinture romane qui représente le Christ entouré des quatre animaux symboliques, comme à à Anzy-le-Duc [1].

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 142, le texte *in extenso* de cette communication.

SÉANCE DU 13 AVRIL 1898.

SOIR.

PRESIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. Adrien Blanchet, de la Société de Borda, lit une étude sur les ateliers de céramique dans la Gaule romaine. Il indique les lieux de découverte des fours à potier, notamment à Toulon-sur-Allier, à Vichy, à Bourbon-Lancy, à la Guerche, à Chartres, à Bordeaux, à Lezoux (Puy-de-Dôme), où l'on a fabriqué surtout des statuettes.

Orange et Vienne ont certainement possédé des ateliers de céramique à l'époque gallo-romaine. Il faut signaler des fours à potier à Lyon, près d'Agen, à Auch, à Trizay (Vendée), au Mans, à la Roche-du-Theil (Ille-et-Vilaine), à Orléans; à Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève; à Sampigny (Oise), dans la forêt de Compiègne; à Arras, à Saint-Nicolas près de Nancy, à Dalheim en Alsace, à Cologne, à Bonn. A Metz, on a trouvé la stèle funéraire d'un potier, comme à Augsbourg et à Wiesbaden.

Un des plus grands centres de fabrication de la Gaule devait se trouver à Lezoux, en Auvergne, où l'on a découvert 160 fours. A l'époque romaine, cette petite ville devait avoir 25,000 habitants et travaillait pour l'exportation, car on a trouvé dans la Loire un bateau enfoui dans le sable et chargé de statuettes. A Toulon-sur-Allier, à Moulins, à Banassac (Lozère), à Montans (Tarn), à Arpajon (Cantal), à Auriol (Bouches-du-Rhône), on a découvert des fours encore remplis de vases.

Tels sont les résultats archéologiques obtenus par les fouilles sur l'emplacement des ateliers de potiers. Mais il ne faut pas négliger l'étude des lieux appelés la *Poterie* ou les *Poteries*, car l'auteur a fait connaître 60 ateliers de céramique, et il est certain que le nombre était plus considérable[1].

[1] Voir ci-après, p. 13, le texte *in extenso* de cette communication.

M. Louis Bousrez, de la Société archéologique de Touraine, communique au Congrès un travail sur les ateliers de poterie gallo-romaine de Mougon et de Nouâtre, en Touraine. On a trouvé à Mougon plusieurs fours encore remplis de vases blanchâtres, et l'auteur présente les photographies des principaux types de vases recueillis dans les fouilles. Les fours se trouvaient sur la berge de la Vienne et avaient été creusés dans la terre. Ils présentaient deux étages, et les briques dont ils étaient formés n'étaient pas réfractaires. La cuisson était souvent insuffisante, peut-être à cause des brusques inondations de la Vienne, qui ont dû faire abandonner les ateliers. A Mougon, les potiers fabriquaient des vases communs, tournés sur un tour. Grâce aux fragments, on peut reconstituer des vases de 1 mètre de diamètre. La pâte était tendre et poreuse, ornée de dessins divers; sa couleur variait de l'orange au rouge foncé. L'auteur signale des poteries noires parmi les poteries de l'atelier de Mougon.

Les fouilles de l'atelier de Nouâtre, au bord de la Vienne, ont fourni des moules de poteries sigillés et d'innombrables fragments de vases et de tessons. On n'a pas découvert de four, mais il est certain que si les fouilles étaient conduites méthodiquement, on arriverait à des résultats très intéressants [1].

M. Mowat ajoute quelques détails sur les premières fouilles faites à Mougon par ses soins et par M. l'abbé Chevalier. Il communique le moule d'une rosace et des fragments de poterie samienne trouvés en cet endroit, ainsi que l'anse d'une amphore.

M. le chanoine Douais, correspondant du Comité, vicaire général de Montpellier, a trouvé dans les archives anciennes des notaires de Toulouse, fonds d'une grande richesse, un assez bon nombre de baux à besoigne allant comme dates du XVe au XVIIe siècles et intéressant l'histoire de l'art à Toulouse et même dans une partie du Sud-Ouest. Ils embrassent à la fois le mobilier d'église, l'architecture religieuse et l'architecture civile. On constate, grâce à ces pièces d'une authenticité indiscutable, que les ateliers toulousains travaillaient non seulement pour la Gascogne et le bas Languedoc, mais encore pour l'Espagne, et particulièrement pour l'Aragon. L'argenterie, la broderie, l'imagerie sur verre qu'ils pro-

[1] Voir ci-après, p. 29, le texte de cette communication.

duisaient étaient particulièrement estimées au xve siècle. Le xvie siècle est remarquable à Toulouse par les hôtels d'un très grand style qui ont échappé aux ravages du temps. Jusqu'à ce jour on connaissait mal leurs dates, leurs constructeurs, architectes, sculpteurs, maçons. L'imagination s'était donné carrière; la légende avait attribué à des mains italiennes, sinon toutes les œuvres, du moins le principal et le plus beau de cet ensemble imposant, l'hôtel d'Assézat, que l'on attribuait au Primatice. M. le chanoine Douais présente les baux à besoigne pour l'hôtel Bernug (1506, 1533, 1537), qui fut visité par la reine de Navarre et apprécié par Boissonné; pour l'hôtel Bagis (1537), construit par Nicolas Bachelier; pour l'hôtel Molinier, où l'on remarque des sculptures curieuses; pour l'hôtel d'Assézat (1555), dont Nicolas Bachelier revisa le plan. Jusqu'en 1555, l'architecture civile alla progressant : l'hôtel d'Assézat en marque l'apogée; or jusqu'à cette date tout est français : les documents présentés par M. le chanoine Douais ne fournissent pas un seul nom italien; les noms des architectes, des sculpteurs et des maçons ont uniformément une physionomie française. D'autre part, la Renaissance est, à Toulouse, très avancée comme dates. Enfin, l'architecture civile s'y présente comme le développement régulier de l'architecture médiévale : ce n'est pas un art importé, artificiel et incertain, il progresse au contraire d'après une loi qui lui est naturelle; il est conscient et a une fermeté remarquable. La décadence se fait sentir avec l'influence italienne sous Catherine de Médicis et plus tard; et alors les œuvres les plus recommandables sont celles où les motifs empruntés à la Renaissance sont admis dans un cadre médiéval; mais ces œuvres manquent d'unité. L'unité réapparaît dans l'architecture civile du règne de Louis XIV et se maintient au xviiie siècle. Les hôtels de cette époque subsistent encore, car Toulouse est une des villes où l'on a le moins détruit. On pourra désormais les étudier non avec les seules données de l'archéologie, mais encore à la lumière de documents certains, clairs et précis. En finissant, M. le chanoine Douais fait passer sous les yeux du Congrès des vues et dessins des hôtels dont il a trouvé les baux à besoigne.

M. Feuvrier, professeur au collège de Dôle, lit une notice sur un atelier de poterie gallo-romaine découvert à Pointre (Jura). On y a trouvé des vases assez variés, un fragment avec les mots PRIMVS

FECIT. C'est une marque assez répandue en Franche-Comté. Les fragments trouvés à Pointre sont accumulés dans le plus grand désordre, et il semble qu'on se trouve en présence d'un dépôt où l'on jetait les pièces de rebut.

M. Dast de Boisville analyse un mémoire de M. Nicolaï sur les dieux ibères et les Ibères dans les inscriptions gallo-romaines des Pyrénées françaises. L'auteur a dressé une liste de noms de dieux topiques; son attention s'est portée sur les épithètes appliquées aux divinités qui reproduisent des noms de montagnes ou de localités. Ces épithètes fournissent une intéressante contribution à la toponymie du pays des Convènes, des Consorani et des Onesii. M. Nicolaï rapproche ces noms géographiques de leur forme moderne en expliquant leur transformation.

M. Léon Dumüys communique au Congrès la photographie d'un reliquaire encore inédit, conservé dans le trésor de l'église Saint-Aignan d'Orléans. C'est un petit chariot couvert de plaquettes de cuivre doré, découpées à jour, assemblées par des rivets et montées sur quatre petites roues du même métal. La partie supérieure de cette monstrance était garnie de quatre fragments de cristal de roche, retenus par des griffes fleurdelisées. La crête du reliquaire est formée de fleurs de lis rehaussées de perles en cristal. Entre les quatre roues du chariot, on voit une cupule en forme de navire taillée dans un bloc de cristal. La relique était déposée dans cette cupule et devait être une sainte épine donnée par saint Louis à Guillaume de Bury.

Quatre figurines gravées au trait sur ce reliquaire doivent représenter le Christ, saint Jean, l'Église et la Synagogue. M. Dumüys explique les raisons iconographiques qui l'ont déterminé à adopter cette opinion. Il raconte comment ce reliquaire échappa aux pillages de 1562 et de 1793. C'est une œuvre d'art fabriquée entre 1250 et 1270; sa forme est tout à fait exceptionnelle. Le reliquaire est monté sans soudure et mesure 0 m. 12 de hauteur sur 0 m. 16 de longueur.

M. l'abbé Sourice communique au Congrès les résultats de ses recherches sur l'acropole d'Alexandrie, le Sérapéum et le quartier égyptien de Rhacotis. Ce quartier occupe l'emplacement de la ville grecque. Les écrits d'Aphtonius, de saint Clément d'Alexandrie

et de saint Cyrille permettent de préciser la position du temple et de la citadelle. Après la destruction de la ville, le Sérapéum fut remplacé par une église consacrée à saint Jean. La colonne de Pompée, seule antiquité d'Alexandrie, se trouvait au centre du Sérapéum. L'acropole était bâtie sur le même plan que l'acropole d'Athènes. Elle était précédée de propylées et on pouvait y accéder à pied par un escalier de cent marches, ou en char par une brèche pratiquée dans l'enceinte. C'est ainsi qu'il faut interpréter un passage bien connu d'Aphtonius. L'auteur montre qu'il ne faut pas confondre l'acropole avec le Sérapéum, car le Sérapéum était à l'intérieur de l'acropole. L'escalier de cent marches conduisait à l'acropole, tandis que le Sérapéum était précédé d'un simple perron. Rufin a décrit ce dernier temple, qui contenait une grosse colonne au centre d'une colonnade bâtie sur plan carré. Ces portiques renfermaient la fameuse bibliothèque qui fut détruite par les musulmans vers le XIe siècle. Strabon a donné les limites de l'acropole, qui sont encore visibles aujourd'hui sur une certaine longueur. La rue principale qui séparait la ville en deux parties, la rue de Sérapis, mentionnée par le faux Callisthène, et deux enceintes de jeux aujourd'hui détruites, dont Aphtonius fait mention, se trouvaient en bordure de l'acropole, qui occupait un espace plus considérable que l'acropole d'Athènes.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1898.

MATIN.

PRÉSIDENCE DE M. BABELON.

M. Schmidt, archiviste de l'Yonne, donne lecture, au nom de M. Drot, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, d'une notice sur la construction de divers bâtiments au château royal de Montigny-le-Roy (Haute-Marne), en 1550, et fait connaître un marché passé à Tonnerre par le lieutenant général de Champagne et de Brie avec Sébastien Piot, maître maçon. Cet entrepreneur s'engageait à construire, moyennant la somme de 4,000 livres, une halle pour loger les munitions et l'artillerie, une citerne, un magasin. Ce marché est daté du 21 janvier 1550[1].

M. Anthyme Saint-Paul lit, au nom de M. Thiollier, une étude sur les sculptures de la frise du cloître de la cathédrale du Puy. Après avoir fait remarquer que la date de ce cloître avait été trop reculée, l'auteur rappelle que les sculptures de la frise, dissimulées par l'ombre de la toiture, n'attirent pas généralement l'attention. On y voit une curieuse tête de diable, un chien mordant la queue d'un démon, etc.; c'est un des plus curieux spécimens de la sculpture du XIIe siècle.

M. Guignard communique au Congrès le résultat des fouilles qu'il a entreprises auprès d'Averdon (Loir-et-Cher). Il a commencé par fouiller un grand tumulus. A côté se trouvaient un menhir et beaucoup d'autres tumuli moins importants. Il suppose que là dut exister une ville dont les habitants habitaient des huttes grossières séparées par des enclos. L'auteur se propose de rechercher le cimetière de cette ville préhistorique. Il soumet au Congrès les ossements, les poteries et les silex taillés trouvés dans les fouilles.

[1] Voir ci-après, p. 61, le texte de cette communication.

M. Marcel Imbert fait remarquer que cette station n'était pas une véritable cité et que les débris recueillis par M. Guignard appartiennent à des époques bien différentes. Le grand tumulus notamment ne paraît pas remonter à une date reculée. Suivant toute vraisemblance, ce n'est qu'une motte féodale.

M. Guignard réplique que la station d'Averdon fut surtout habitée à l'époque des dolmens et que le tumulus principal n'est pas une motte féodale, contrairement à l'opinion de M. Imbert.

M. Georges Musset, archiviste de la Charente-Inférieure, lit un travail sur l'industrie du fer dans la Saintonge et l'Aunis. Après avoir recherché quels étaient les gisements exploités, les anciennes fonderies, les ateliers monétaires, il signale des dépôts de scories sur divers points de la région. Ces amoncellements ressemblent à des tumuli : le minerai était surtout abondant à Mazeray, et les plus anciennes forges étaient voisines des forêts. Les noms de lieux tels que la Ferrière, la Forge indiquent que l'industrie du fer existait dans la Saintonge dès la plus haute antiquité. Les gisements commencèrent à s'épuiser dans le cours du moyen âge, et les forges locales durent s'alimenter avec les minerais du Poitou. On utilisa plus tard du minerai que les navires apportaient de Bilbao. Mais les forges de la Saintonge avaient commencé par se suffire à elles-mêmes avant d'avoir recours à l'importation du minerai étranger.

M. Maxe-Werly donne lecture d'une étude du R. P. Delattre sur le sable aurifère de la mer à Carthage. Chose curieuse, ce sable n'est pas chargé de paillettes ou de pépites, mais de petits fragments d'or ouvré, de débris de bijoux et de parures. On trouve aussi dans le sable des grenats, des balles de frondes romaines, des plombs ornés d'initiales variées et même des sceaux en plomb qui servaient à sceller les lettres des évêques de Carthage [1].

M. l'abbé Sourice signale du sable aurifère du même genre à Alexandrie. Ce sable est chargé de grenats et de débris de parures en or. Les indigènes exploitent ces fragments en passant le sable après les tempêtes.

[1] Voir ci-après, p. 160, le texte de cette communication.

M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, présente une étude sur le palais de Besançon et le château des archevêques à Gy (Haute-Saône). L'archevêque Guillaume de La Tour avait fait construire le palais épiscopal au XIIIe siècle, et sa statue ornait la cour principale. M. Gauthier a retrouvé cette statue mutilée, dont il montre la photographie. Les archevêques de Besançon avaient un château important à Gy. Cette forteresse fut agrandie peu à peu, notamment par François de Busleiden (1502-1541), qui fit construire une belle tour d'escalier octogone appuyée à une galerie et à un corps de logis dont il subsiste d'importants restes[1].

M. de Rochemonteix, correspondant du Comité, lit un mémoire sur les caractères qui distinguent l'école d'architecture religieuse de l'époque romane dans l'arrondissement de Mauriac (Cantal). Le plan le plus général des églises affecte la forme d'une croix latine. La nef voûtée en berceau est flanquée de bas-côtés terminés par un mur droit ou par une absidiole. Le carré du transept est recouvert d'une coupole et l'abside est en hémicycle. On rencontre au-dessus des bas-côtés la voûte en quart de cercle renforcée par des doubleaux en tiers point. L'auteur montre comment les influences poitevines, auvergnates et surtout limousines se sont fondues dans les traditions locales. Il croit reconnaître également une influence venue de la Syrie, qui expliquerait l'usage des doubleaux sous les voûtes. L'auteur communique au Congrès les photographies des plus curieuses églises romanes du Cantal et les monographies des églises de Mauriac et de Brageac[2].

M. Georges Musset indique que l'école auvergnate exerça son action dans le Poitou, de même que l'école poitevine fit sentir son influence en Auvergne. Il serait curieux de rechercher les raisons de cet échange.

M. Lefèvre-Pontalis rappelle que M. Berthelé a déjà signalé le même fait. Il ajoute que ce mélange des traditions poitevines, limousines et auvergnates n'est pas spécial à l'arrondissement de Mauriac, car M. Noël Thiollier l'a constaté dans la thèse qu'il a

[1] Voir ci-après, p. 280, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 229, le texte de cette communication.

présentée à l'École des Chartes sur l'architecture romane dans l'ancien diocèse du Puy. Il regrette de ne pouvoir partager l'opinion de M. de Rochemonteix sur les influences syriennes qui se reconnaîtraient en Auvergne.

M. de Gironde donne lecture, au nom de M. le chanoine Pottier, d'une notice sur une pièce d'étain fabriquée à Toulouse au XIIIe siècle. C'est un couvercle de gobelet trouvé dans un champ près de Montaigu (Tarn-et-Garonne) et orné de fleurettes, de deux cordons perlés, de quatre dragons, de feuilles de vigne et d'un écu aux armes de Toulouse. Une inscription ainsi conçue : *Joan Mana me cōpret* fait connaître le nom de l'acquéreur; elle est accompagnée d'une seconde inscription ainsi libellée : *Peire Vegier Artus me fec : a Tholoza a Montaigo. Ave.* Pierre Vegier Artus est le plus ancien potier d'étain connu à Toulouse. Son atelier était situé sur la place de Montayon, aujourd'hui la place Saint-Georges à Toulouse [1].

M. le chanoine Pottier joint à ce travail une notice sur les cuves baptismales en plomb de Bourret (Tarn-et-Garonne) et de Verdun-sur-Garonne. Ces cuves rondes, ornées de rosaces et de rinceaux remontent au XIIIe siècle. La cuve de Beaumont-de-Lomagne, également en plomb, porte la date de 1585 [2].

M. le Président analyse les mémoires de MM. les lieutenants Hilaire et Renault sur les gisements mégalithiques des régions du Kef et de Ksour-Thala [3].

Le R. P. de la Croix communique au Congrès les résultats de ses fouilles dans l'hypogée païen de Louin (Deux-Sèvres), qui remonte à la fin du IVe siècle. Cet hypogée rectangulaire se trouvait à 5 mètres au-dessous du sol : il était maçonné et enduit avec soin à l'intérieur. La porte avait été murée aussitôt après le dépôt de deux cercueils en marbre de saint Béat et en pierre du pays. L'un des deux cercueils renfermait le corps d'un homme et l'autre celui d'un adolescent, et les squelettes étaient renfermés dans des cercueils en plomb sans ornements. Après avoir inhumé les corps, le caveau avait été muré et un temple de forme bizarre avait été

[1] Voir ci-après, p. 299, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 122, le texte de cette communication.
[3] Voir ci-après, p. 314, le texte de cette communication.

construit au-dessus, pour mieux dissimuler l'entrée de l'hypogée. Le plus grand cercueil renfermait une magnifique urne en verre blanc de 57 centimètres de hauteur. Le P. de la Croix considère cette curieuse découverte comme unique en son genre, car on n'a signalé, à sa connaissance, aucun hypogée païen en France.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

SÉANCE DU 14 AVRIL 1898.

SOIR.

PRÉSIDENCE DE M. DE BARTHÉLEMY.

La séance est ouverte à 2 heures et quart.

M. Adrien Blanchet, de la Société de numismatique, lit une étude sur l'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges en 1365 et 1366. D'après les comptes conservés aux archives des Basses-Pyrénées, cet atelier a fabriqué des demi-gros guyennois, des petits sterlings guyennois et des petits guyennois noirs. Il est impossible de savoir si cet atelier anglais a fonctionné plus de deux ans; mais comme certains numismatistes avaient émis des doutes sur la provenance de ces pièces, il était utile d'établir l'existence de l'atelier de Limoges pendant la guerre de Cent ans.

M. l'abbé Bossebœuf, de la Société archéologique de Touraine, soumet au Congrès quelques observations au sujet de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il présente des remarques qui complètent sur certains points l'ouvrage de M. Corroyer et des photographies de toutes les substructions. Après avoir fait remarquer que la Merveille a été construite en un demi-siècle au moins et que l'Aumônerie doit être considérée comme un grenier à céréales, l'auteur montre, à l'aide de certains passages de dom Leroy, que le dortoir actuel était en réalité le réfectoire. On y voit encore les restes de la chaire du lecteur. Les bénédictins ont plus tard transformé le réfectoire en dortoir. Il faut donc considérer la salle appelée le réfectoire comme le véritable dortoir. En dépouillant les chroniques, il prouve que l'ancienne toiture du cloître était en lames de plomb et non pas en tuiles vernissées.

En étudiant les soubassements de l'abbaye, M. l'abbé Bossebœuf a cru y reconnaître des substructions carlovingiennes. Sur la plate-forme du rocher, l'auteur a remarqué dans un couloir la fondation d'un mur dirigé en sens oblique. Il a reconnu les deux côtés d'un

mur polygonal en petit appareil engagé sous des constructions du XIe siècle. A l'aide d'un texte de Guillaume de Saint-Père, il suppose que ce sont les débris de la chapelle primitive de Saint-Aubert qui était de forme ronde d'après cet ancien écrivain, mais qui pouvait aussi bien présenter la forme d'un polygone. Il émet le vœu que l'on exécute des fouilles à Tomblaine, où il a reconnu les restes d'une église et de constructions militaires importantes.

M. Demaison, archiviste de la ville de Reims, lit un mémoire sur les chevets des églises Notre-Dame de Châlons et Saint-Remi de Reims. L'abside de cette dernière église a fait école et fut imitée plus tard à Saint-Symphorien de Reims, dans le croisillon Sud de la cathédrale de Soissons, à l'abbaye d'Orbais, et enfin à la cathédrale de Reims. Le chevet de Notre-Dame de Châlons est plus ancien que celui de Saint-Remi et a pu être construit par le même architecte. Il est évident que cette abside est le prototype de celle de Saint-Remi, contrairement à l'opinion de beaucoup d'archéologues. Le plan et les détails d'architecture offrent la plus frappante analogie. Le chœur de Notre-Dame de Châlons, qui se raccorde à des constructions romanes, comme Viollet-le-Duc et M. de Dion l'ont déjà fait remarquer, fut rebâti entre 1157 et 1183. La ruine du chœur primitif, qui s'était lézardé, avait été prévue, et on avait eu le temps de déménager le mobilier. La reconstruction du chœur de Notre-Dame fut favorisée par les pèlerins qui apportaient les matériaux à pied d'œuvre, suivant le témoignage de Guy de Bazoches. D'autres lettres du même auteur permettent de reporter l'époque de grande activité des chantiers de l'abside à l'année 1165 environ. Les travaux étaient terminés en 1183.

A Saint-Remi de Reims, l'abbé Pierre de La Celle mentionne les travaux de reconstruction du chevet en 1179 dans une de ses lettres. Ce fut le même abbé qui entreprit de voûter la nef. D'autres lettres, qui peuvent remonter à l'année 1180, font mention de l'avancement des travaux du chœur, ce qui permet de reporter la date initiale à l'année 1170. Pierre de La Celle fut ensuite nommé évêque de Chartres, et l'abside fut terminée vers 1190. Il faut en conclure que l'abside de Saint-Remy est postérieure à celle de Notre-Dame de Châlons.

M. Demaison ajoute quelques détails aux renseignements historiques qu'il a fournis dans son mémoire sur les architectes de la cathédrale de Reims, publié en 1894 dans le *Bulletin du Comité.*

I. Adam, maître de l'œuvre, connu seulement par une épitaphe découverte en 1642 près du chevet de la cathédrale. D'après la description un peu vague que nous en a laissée un chroniqueur du XVIIe siècle, cette sépulture paraît dater du règne de saint Louis ou de ses premiers successeurs. Mais il est fort difficile d'assigner à Adam un rang précis; il ne figure pas en effet parmi les quatre architectes dont on voyait les effigies sur le labyrinthe établi dans la nef de Notre-Dame de Reims.

On a voulu récemment l'identifier avec un Adam qui paraît avoir été l'architecte de la cathédrale de Poitiers[1]. Cette opinion ne semble pas admissible, car cet édifice a été commencé vers 1162, et Adam, dont l'épitaphe était rédigée en français, n'a pu appartenir au XIIe siècle.

Peut-être y a-t-il eu, du reste, erreur dans la lecture de cette épitaphe. Il est possible que l'inscription ait été un peu fruste, et qu'on y ait vu à tort le nom d'*Adans* au lieu de *Jehans.* Dans ce cas, nous aurions la tombe même de Jean d'Orbais, le premier maître de l'œuvre de la cathédrale de Reims, et cette explication, qui n'a rien d'invraisemblable, ferait disparaître toutes les difficultés.

II. Bernard de Soissons, l'un des quatre architectes nommés dans les inscriptions du labyrinthe. Ces inscriptions étaient jusqu'ici le seul document que nous possédions sur ce maître; elles nous apprennent qu'il fit cinq voûtes de l'église (probablement dans la nef), et qu'il travailla à la grande rose. En s'appuyant sur ces indications, M. Demaison l'avait placé à la fin du XIIIe siècle, de 1255 à 1290 environ. Cette hypothèse s'est trouvée entièrement confirmée par la mention qu'il a découverte dans un cahier de l'assise de la taille levée en 1287 pour les frais du sacre de Philippe le Bel. Dans cette pièce figure un «maistres Bernars de Nostre Damme», taxé à la somme de 5 sous. Bien que sa qualité de maître de l'œuvre ne soit pas indiquée, il est probable qu'il s'agit ici de Bernard de Soissons.

III. Colard de Givry, mort le 18 décembre 1452. M. Demaison

[1] *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 2e série, t. VII.

a déjà donné quelques indications sur les travaux qu'il accomplit pour le compte de la ville de Reims de 1425 à 1429. Il l'a retrouvé depuis dans un compte des deniers communs de l'année 1448, qualifié de « maistre des euvres de massonnerie de l'église de Reins », et gratifié de la somme de 32 sous pour avoir visité « le pont-levis de la porte de Vesle »[1].

M. Jules Gauthier, archiviste du Doubs, lit un travail sur un ancien ambon de la cathédrale de Besançon, dont plusieurs fragments ont été encastrés dans la porte romaine connue sous le nom de porte Noire. On ignorait la destination et la provenance de ces bas-reliefs. En les comparant avec ceux qui ornent les ambons des églises de Bologne et de Saint-Ambroise de Milan, l'auteur montre comment ils étaient disposés. L'artiste avait représenté les quatre animaux symboliques taillés dans le marbre comme dans les ambons de l'Italie. M. Gauthier fait remarquer avec raison que cet ambon, qui peut remonter au xe ou au xie siècle, est le seul spécimen aussi ancien qui ait été signalé en France[2].

M. Minouflet, instituteur, lit une étude sur les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry et surtout dans la vallée de l'Ourcq. Ces monnaies doivent être attribuées aux Senons, aux Suessions, aux Atrebates, aux Veromandui, et surtout aux Catalauni et aux Silvanectes. Les types au loup et au sanglier sont assez nombreux, et la légende CRICIRV, qui se rencontre sur la monnaie des Suessions, est représentée par quatre exemplaires.

M. Charles Magne, secrétaire général du Comité d'études historiques et archéologiques de la Montagne Sainte-Geneviève à Paris, donne lecture d'un travail très documenté, concernant l'historique et la topographie des voies romaines aboutissant à l'antique Lutèce du côté du Sud. Dix-huit années de recherches et de fouilles lui ont permis de découvrir, de relever et de repérer, avec exactitude, certains points de passage de ces grands chemins pavés qui sillonnaient la région méridionale de la capitale.

Le plan d'ensemble, à l'échelle de 0 m. 02 par mètre, que

[1] Voir ci-après, p. 39, le texte *in extenso* de ce mémoire.
[2] Voir ci-après, p. 291, le texte de ce mémoire.

l'auteur a joint à ses explications, rend aisé d'en contrôler la vérité et de suivre, avec les rues actuelles, l'itinéraire de ces anciennes voies.

Deux d'entre elles reliaient Lutèce à Genabum (Orléans), et Lutèce à Lugdunum (Lyon). D'autres voies secondaires s'embranchaient sur les précédentes et prenaient la direction de Montrouge, d'Issy et Grenelle, de Sèvres et Meudon, de Vaugirard, et enfin une autre route se dirigeait vers la plaine d'Ivry.

Après avoir signalé les points où ces voies se sont en quelque sorte révélées à ses regards, M. Magne fait connaître, par des coupes géologiques, les endroits mêmes où des fouilles fructueuses, pratiquées en bordure ou à proximité, lui ont valu de recueillir nombre d'objets faisant aujourd'hui partie de sa collection.

Il est assez difficile de déterminer d'une façon précise l'époque à laquelle les Romains commencèrent à construire les chemins pavés, en dehors des provinces italiques.

M. Charles Magne espère que cette tâche très délicate sera facilitée par l'étude des antiquités décrites un peu sommairement dans sa notice.

L'auteur termine sa lecture en exprimant le souhait que grâce à ses études et aux documents positifs qu'il lui a été donné de fournir, il ait pu faire avancer d'un pas l'histoire de ces fameuses voies romaines dont l'existence, à Paris, n'était un doute pour personne, mais dont on n'avait pas encore déterminé l'emplacement sur des points aussi variés.

M. Ch. Magne communique au Congrès, des monnaies, des poteries, des bronzes, ainsi que les photographies des principales statuettes provenant des fouilles parisiennes qu'il a explorées.

M. Caron lit une notice sur les titres que les souverains de Bretagne prenaient sur leurs monnaies. La hiérarchie des titres de comte et de duc n'existait pas alors. Ainsi, Jean Ier prend le titre de « comes », tandis que ses prédécesseurs portaient le titre de duc. Conan Ier s'intitule comte de Rennes; Geoffroy prend le titre de « dux et princeps » dans une charte de 1026. Cette observation corrobore les remarquables travaux de M. Longnon, qui désigne toujours la Bretagne sous le nom de comté dans ses cartes, si utiles à consulter pour connaître l'état de la France au XIIe et au XIIIe siècle.

M. Gauthier lit, au nom de M. Pasquier et de M. l'abbé Cau-Durban, une étude sur le castrum de Caumont (Ariège). Ce monument, situé sur le sommet d'un mamelon rocheux, au-dessus du village, ne remonte pas à l'époque gallo-romaine, comme on l'a prétendu. Rien, ni dans le plan ni dans le système de construction, ne rappelle cette période. Le castrum a la forme d'une ellipse de 118 mètres de grand diamètre. A chaque extrémité se trouve une porte défendue par une grande barbacane. Le mur d'enceinte est flanqué de logettes et, au centre, une construction en ellipse devait servir de donjon. Les remparts sont construits en moellons, mais les fouilles n'ont fait découvrir aucun objet caractéristique. En résumé, on se trouve en présence d'un ouvrage exclusivement militaire qui doit remonter au XIIe siècle. Il est probable que cette forteresse fut détruite par les Anglais au XIVe siècle, car on n'y a trouvé aucune pièce de monnaie postérieure à 1350[1].

MM. de Vesly et Quesné communiquent au Congrès le résultat de leurs dernières fouilles dans le catelier de Criquebœuf-sur-Seine (Eure).

On y a trouvé les substructions d'un fanum sur plan carré autour duquel on a recueilli des statuettes de Vénus, en terre cuite, des cuillers à parfum, des armes en silex. Les statuettes ont été brisées intentionnellement, sans doute par les premiers apôtres du christianisme. On a rencontré 232 monnaies romaines allant de Vespasien à Maxime. Ce sont surtout des pièces de Néron, d'Hadrien et de Constantin, et seulement une monnaie gauloise[2].

M. Blanchet fait remarquer qu'il existe une lacune dans la suite de ces monnaies, entre les règnes de Commode et de Valérien.

M. Dortel, de la Société archéologique de Nantes, lit une note sur une pièce d'artillerie du XVe siècle trouvée dans la Loire à Trentemoult (Loire-Inférieure). Ce canon en bronze mesure 1 mètre de longueur : sa forme est celle d'une colonnette hexagone munie de sa base et de son chapiteau. L'une des faces est ornée d'un écu sans armoiries. La lumière est percée sur le côté et garnie d'un petit rebord destiné à retenir la poudre et l'amorce. Cette pièce d'artillerie ressemble beaucoup à celle qui fut trouvée en 1873 dans les fossés du château de Tiffauges.

(1) Voir ci-après, p. 265, le texte de ce mémoire.

(2) Voir ci-après, p. 304, le texte de cette communication.

M. Jacquot, substitut à Sétif, donne la description d'une série de mosaïques romaines d'Algérie qui n'ont pas encore été signalées, notamment à Sétif, à Mons et à M'sila. Il y joint un inventaire de sa collection qui renferme des vases, des fragments de bronze, des lampes, des marques de potier trouvés à Sétif ou dans les environs.

Dans un second mémoire, M. Jacquot donne une liste de soixante-quatre monuments mégalithiques qui se trouvent autour de Sétif et notamment près de Fermatou, de Bouhira et dans la région des Ouled-Sabor. Ces monuments, qui se rencontrent sur les plateaux ou au sommet des collines, près d'un chemin fréquenté, se composent de pierres brutes non cimentées, rangées en cercle ou en carré. Aucun tumulus ne les recouvrait, mais en fouillant quelques-uns de ces cromlechs aux environs de M'sila, on y a découvert des squelettes.

L'auteur signale également sept tombeaux circulaires qui se trouvent en bordure de voies romaines dans les environs de Sétif et onze tombeaux creusés dans le roc autour du Meghris.

M. Plancouard, membre de la Commission des antiquités de Seine-et-Oise, lit une notice sur l'église d'Arthies, près de Magny (Seine-et-Oise). Cet édifice se compose d'une nef du XIe siècle, qui renferme de curieux chapiteaux romans, et qui fut voûtée au XVIe siècle. Le chœur rectangulaire est une œuvre du XIIe siècle, mais ses voûtes ne sont pas antérieures au XVIe siècle. Enfin le croisillon du Nord date de la Renaissance et le croisillon Sud est daté de 1685. Un clocher roman s'élève sur le carré du transept.

M. Adrien Pons esquisse une classification des monnaies gauloises et romaines trouvées à Murviel, près de Montpellier, sur l'emplacement de l'ancienne ville d'Altimurium. On y a rencontré en grand nombre les monnaies des Volques Arécomiques, tandis que celles des Volques Tectosages sont beaucoup plus rares.

Il faut en conclure que les ruines de Murviel sont les derniers débris d'un oppidum des Volques Arécomiques.

M. Pouyaud communique le résultat de ses recherches sur les sources et les fontaines du département de la Haute-Vienne, qui sont l'objet d'une dévotion ou d'un pèlerinage. L'auteur étudie

d'abord les fontaines qui passent pour guérir tous les maux et s'occupe ensuite des sources qui guérissent telle ou telle maladie déterminée. Dans la première catégorie, il range les fontaines de Sauvagnac, de Saint-Eutrope, des Ronces, de Saint-Jean, de Bournay, du bois de Larron et décrit les cérémonies qui y sont célébrées à date fixe. Les pèlerins font d'abord plusieurs fois le tour de la source, puis ils se lavent les parties malades et jettent dans l'eau un sou, une épingle, une pomme ou du pain, avant de boire, à trois reprises à la source. On fait aussi dans le Limousin comme en Bretagne des pèlerinages par procuration. Dans ce cas, le pèlerin apporte avec lui un vêtement du malade, mais seulement s'il s'agit d'un enfant.

Dans la seconde catégorie, il faut ranger les fontaines de Pierres-Brunes, de Saint-Victurnien, de l'Espinassou, de Morterolles, de Chancontaud, de Chadiéras, de Champsac et des Poitevins. Ces sources passent pour guérir les rhumatismes, la folie, les entorses, la stérilité, les maux d'estomac. On se rend à la fontaine de Chadiéras pour obtenir du beau temps et à celle de Chancontaud pour faire tomber de la pluie. Les superstitions du paganisme ont laissé une trace évidente dans le culte des fontaines. Le clergé se borna à changer le but de ces pratiques sans pouvoir les détruire.

M. René Vallette, correspondant du Comité, lit un travail sur le culte des fontaines en Vendée. Toutes ces sources sont dédiées à des saints, mais les pèlerins s'y livrent à des pratiques d'origine païenne. A Avrillé et au Langon se trouvent deux fontaines consacrées à saint Gré. Ce saint, qui a dû remplacer quelque divinité celtique, était également honoré au Champ-Saint-Père. A Saint-Vincent-sur-Graon, on allumait des feux de joie autour d'une source, le jour de la Saint-Jean, et les fiancés échangeaient des pommes de pin et des feuilles de chêne.

La fontaine d'Anson passait pour guérir la fièvre, si on déposait sur ses bords la tête d'une poule blanche et trois oignons. A la fontaine du Bras-Rouge, on déposait trois pièces de monnaie sur la margelle : celui qui s'en emparait devait prendre la maladie du pèlerin. D'autres fontaines passent pour donner du lait aux nourrices. Le pèlerinage de Notre-Dame-de-Garreau, encore très fréquenté, doit son origine à un vœu fait par un chevalier qui allait se noyer dans une rivière. On y vient de toute la région le mardi

de Pâques. M. Vallette signale en ce lieu une pierre de forme singulière qui doit être le dernier vestige d'un culte païen.

M. Vigne, membre de la Société des sciences de Cholet, donne lecture d'une notice sur un tombeau gallo-romain découvert en dehors de l'ancienne enceinte de Nimes, dans le voisinage de la voie Domitienne. Ce tombeau, creusé dans un bloc de pierre cubique et recouvert d'un couvercle assujetti par quatre crampons de fer, renfermait une bague en or ornée d'un onyx sur lequel était gravé un amour, un petit miroir en argent poli orné d'un masque de Bacchus, un scorpion, un chien et un lièvre taillés dans un morceau d'ambre rose. En outre, il faut signaler vingt pièces de verrerie, un fuseau, des aiguilles, une épingle à cheveux, un style, deux baguettes carrées et deux plaques en ivoire, une chaîne en argent ornée d'émaux, une urne en albâtre, des coupes, une patère et une aiguière en bronze, des vases avec des marques de potier. L'auteur suppose que cette tombe était celle d'une femme, peut-être d'une prêtresse de Bacchus, qui vivait au siècle d'Auguste.

Le même auteur signale la découverte des débris d'un bûcher gallo-romain à Nimes. On a trouvé un mélange de cendres, de terre brûlée, de charbons, de poteries brisées et de verres fondus par le feu. Ce bûcher avait été allumé au fond d'un trou rectangulaire dont les parois sont calcinées.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Président remercie les membres du Congrès de leur assiduité aux séances et des intéressantes communications qu'ils ont bien voulu faire, et il leur donne rendez-vous à l'année prochaine.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

SÉANCE GÉNÉRALE DU 16 AVRIL 1898.

PRÉSIDENCE DE M. ALFRED RAMBAUD,

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Le samedi 16 avril a eu lieu, dans le grand amphithéâtre de la nouvelle Sorbonne, sous la présidence de M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, l'assemblée générale qui clôt chaque année le Congrès des sociétés savantes de Paris et des départements.

Le Ministre est arrivé à 2 heures, accompagné de M. L. Liard, membre de l'Institut, directeur de l'Enseignement supérieur; de M. A. Sacquin, chef du cabinet, et de M. Leydier, secrétaire particulier.

Il a été reçu par MM. les membres du Comité des travaux historiques et scientifiques, les doyens de la Faculté des lettres et de la Faculté des sciences, par les hauts fonctionnaires de l'Université et par M. le secrétaire de l'Académie de Paris.

M. Alfred Rambaud a pris place sur l'estrade, ayant à sa droite MM. Alexandre Bertrand, de l'Institut, président de la Section d'archéologie du Comité, président du Congrès; Ch. Tranchant, vice-président de la Section des sciences économiques et sociales; Xavier Charmes, de l'Institut, directeur honoraire au Ministère de l'Instruction publique; Léon Vaillant, secrétaire de la Section des sciences; G. Servois, directeur des Archives nationales, membre du Comité; — à sa gauche : MM. Liard, de l'Institut, directeur de l'Enseignement supérieur; Levasseur, de l'Institut, président de la Section des sciences économiques et sociales; Bouquet de la Grye, de l'Institut, président de la Section de géographie historique et descriptive; Milne-Edwards, de l'Institut, vice-président de la Section des sciences; Darboux, de l'Institut, membre du Comité; Janssen, de l'Institut, directeur de l'Observatoire de Meudon, membre honoraire du Comité.

MM. Himly, Glasson, le docteur Hamy, Grandidier, E. Babelon,

Juglar, de l'Institut; F. Buisson, Bienaymé, Octave Noël, Maunoir, Henri Cordier, Gabriel Marcel, prince Roland Bonaparte, Davanne, Henri Omont, Jules Guiffrey, Houdas, Eugène Lefèvre-Pontalis, membres du Comité; Barbier de Meynard, de l'Institut, administrateur de l'École spéciale des langues orientales vivantes; Bergeron, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine; E.-A. Martel, Louis Rousselet, Delignières, Georges Harmand, E. Trutat, Léon Salefranque, le docteur F. Ledé, etc., ont également pris place sur l'estrade.

Aux premiers rangs de l'hémicycle on remarquait MM. Braquehaye, l'abbé David, Le Sergent de Monnecove, R. de La Grasserie, Léon Maxe-Werly, de Marsy, de Malarce, Justin Dupont, Ludovic Drapeyron, Jules Gauthier, Alexandre Boutroue, Léon de Vesly, docteur Rouire, M. et Mme Ernest Chantre, Aug. Chauvigné, Gaston Le Breton, Quarré-Reybourdon, Camoin de Vence, Eugène Chatel, etc.

La musique du 24e régiment d'infanterie prêtait son concours à cette cérémonie.

M. le Ministre a ouvert la séance et donné la parole à M. Darlu, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, qui a lu un discours au nom de la Section des Sciences économiques et sociales [1].

M. le Ministre a pris ensuite la parole en ces termes :

« Messieurs,

« Depuis le jour où M. Guizot organisait l'union des sociétés savantes, en lui donnant pour charte la liberté, l'institution n'a cessé de prendre de nouveaux développements et, tout le monde en convient, de se perfectionner.

« A travers ces modifications, ont persisté deux organismes, dont chaque jour met en lumière plus vive l'utilité et la nécessité.

« D'une part, le Comité des travaux historiques, devenu le Comité des travaux historiques et scientifiques, et dont le rôle consiste, comme l'a voulu M. Guizot, à transmettre aux sociétés savantes, « d'un centre commun, les moyens de travail et de succès qui ne

[1] Voir le texte de ce discours dans le *Journal officiel* du 17 avril 1898, p. 2491 et suivantes.

« sauraient leur venir d'ailleurs et recueillir à ce même centre les « fruits de leur activité pour les répandre dans une sphère plus élevée ».

« D'autre part, le Congrès des sociétés savantes, qui se réunit annuellement à Paris et où vous venez, avec la pleine liberté qu'a voulu vous assurer votre fondateur, mettre en commun et livrer à la plus large publicité les résultats de vos recherches et de vos travaux.

« Votre Congrès a subi d'importantes modifications, car toutes les sciences sont venues tour à tour y revendiquer et y occuper leur place légitime. Aux deux Sections qu'avait seules prévues M. Guizot, celle d'histoire et de philologie et celle d'archéologie, se sont ajoutées celles des sciences, puis celle des sciences économiques et sociales, puis celle de géographie historique et descriptive. La Section des sciences a dû elle-même se subdiviser en sous-sections qui tendent à devenir plus nombreuses.

« N'oublions pas que, parallèlement à vos travaux, se poursuivent ceux des sociétés des beaux-arts, réunies dans la splendide salle de l'Hémicycle, où le pinceau de Delaroche a convié les artistes du passé à entourer les trônes réservés aux trois grands génies artistiques de l'ancienne Hellade.

« Nous nous croyons en mesure, Messieurs, quelque ampleur que doivent prendre dans l'avenir, par le progrès même des sciences, vos futures assises, de les suivre dans tous les développements que vous jugerez à propos de leur donner. Il n'est pas à craindre que Paris puisse jamais faillir à ses devoirs d'hospitalité envers les représentants provinciaux de la science et de l'art français.

« Ce n'est donc aucune inquiétude de ce genre qui m'a porté à étudier le projet tendant à faire alterner entre Paris et quelque ville des départements l'honneur de recevoir le Congrès des sociétés savantes.

« Ce projet, soumis d'abord à l'examen du Comité, y a rencontré une approbation unanime.

« Il est donc entendu que votre prochain Congrès se tiendra dans une ville de province; le suivant, celui de 1900, viendra nécessairement contribuer à l'éclat dont rayonnera la métropole de la France; et ainsi se poursuivra l'alternance.

« Les avantages de la réforme sont évidents. Celles de vos sessions qui auront pour théâtre une de nos villes de province, — et non

pas seulement une très grande ville, non pas seulement une ville d'université, mais toute ville qui, parmi les compétitions qu'il est bien permis de prévoir, aura fixé votre choix, — trouveront dans l'originalité même du milieu provincial un renouveau de vitalité et de fécondité.

« Tel centre vous offrira l'attrait d'incomparables merveilles archéologiques et préhistoriques; tel autre celui d'une région infiniment intéressante au point de vue géologique, comme le sont, par exemple, la Bretagne avec ses granits battus de l'Océan, l'Auvergne avec ses volcans éteints, le Languedoc avec ses causses pleins de surprises; ici, vous serez sollicités par des institutions de grand intérêt économique ou social; là, dans un de nos grands ports, vous serez comme baignés d'effluves marins, vous sentirez tout proches les mondes que vous croyiez lointains, et tout près de votre cœur les Frances d'outre-mer. Quelque jour, peut-être, vous serez tentés de passer la Méditerranée et d'aller installer vos assises dans cette Algérie où les *Roumis* ont retrouvé la trace des Romains, ou bien au pied de la colline où se dressa Carthage. Partout vous rencontrerez un accueil empressé, les mêmes souhaits de bienvenue dans les accents dont la variété même fait le charme de notre langue; partout votre présence suffira à faire sortir de l'ombre des trésors d'art et de science, suscitera des collaborations inattendues, affranchira des bonnes volontés qu'enchaînait peut-être trop de modestie; et le réveil de vie que vous aurez provoqué sur votre passage profitera peut-être à l'éclat de vos futures sessions parisiennes.

« Et ne serait-ce pas déjà un grand avantage que d'avoir mieux fait connaître la province aux savants de Paris, et aux provinciaux mêmes les provinces que, sans une telle occasion, ils n'auraient jamais visitées? Peut-être avons-nous le tort de vivre un peu trop chacun chez soi; si le provincial affectionne son coin de pays, pour beaucoup de Parisiens, Paris n'est qu'un coin dont ils ne sortent pas volontiers. Le Congrès les en fera sortir, les promènera au Nord et au Sud, à l'Ouest et à l'Est, leur révélera la variété infinie et l'originalité de ces provinces françaises qui se souviennent d'avoir été autrefois des nations, avec leurs lois, leurs parlements, leur église, leur dialecte, leurs costumes, leur art, leur littérature, tout au moins leur folk-lore. C'est de la forte originalité de ces petites patries que sont faits le charme et la puissance de la grande patrie. Michelet a déjà montré comment de tous ces esprits locaux

s'est formé l'esprit national. La France, si diverse de races, est avant tout une harmonie.

« Revenons aux travaux que vous avez accomplis cette semaine. Toutes vos sections ont rivalisé de féconde activité.

« La réunion des sociétés des beaux-arts vous a vus, suivant l'heureuse expression de M. Millaud, sénateur, un de vos présidents, « diriger vos investigations vers toute œuvre qui s'éclaire d'un rayon « d'art et de génie ».

« La Section d'histoire a mis au jour de précieux documents, précisé d'importants points de détails, sur lesquels pourront se fonder en toute sécurité les travaux d'ensemble, les hardies et larges généralisations comme celles dont M. Darlu nous a offert, au début de son discours, un éloquent exemple.

« J'ai vu avec grand plaisir que votre Section d'histoire n'a pas négligé la période révolutionnaire : beaucoup de lectures ont eu pour objet de nous faire comprendre comment fonctionnèrent dans tel département les assemblées locales créées par la Révolution; comment, au plus fort de la tourmente, nombre de localités trouvèrent moyen de vivre en plein repos; et le président de la séance, un historien d'une compétence incomparable, M. Aulard, a eu soin de faire ressortir combien « l'histoire de ces communes, dont la vie « fut normale, a un intérêt considérable pour l'histoire générale de « la Révolution ».

« La Section d'archéologie, par delà les monuments des âges historiques, nous a fait remonter aux origines de l'industrie du fer, au développement déjà riche de la primitive céramique, à la première lueur d'une pensée artistique chez des hommes qui se terraient dans les cavernes.

« La Section des sciences économiques et sociales a rendu de sérieux services à la politique et à l'humanité en étudiant les moyens d'enrayer la dépopulation des campagnes, les divers aspects du fermage et du métayage, la question des habitations à bon marché, la statistique et les causes de la criminalité, les œuvres de mutualité et de prévoyance, la procédure criminelle et correctionnelle, le régime fiscal des valeurs mobilières, la condition de l'étranger en France, la réforme successorale en Allemagne, et mon attention a été particulièrement attirée par la nouveauté et la précision des procédés de critique appliqués à l'œuvre de Jean-Jacques Rousseau.

« La Section de géographie a soulevé d'intéressants problèmes, comme ceux qui concernent les courants de l'Océan, les îles Chausey, les antiques forêts disparues, les pêcheries lointaines, les colonies françaises.

« Les sous-sections scientifiques ont apporté de précieuses contributions à l'étude des maladies épidémiques, des maladies parasitaires, comme à toutes les branches des sciences naturelles.

« Peut-être, parmi ces sous-sections, le principal honneur des dernières journées revient-il à celle de photographie. Ceux d'entre vous qui ont assisté à ses travaux sont encore sous la vive impression des révélations de M. le lieutenant-colonel Moëssard sur les services que rend la photographie aux sciences astronomiques, et de MM. Lumière sur les procédés qui leur ont permis de réaliser la photographie en couleurs et d'annoncer une révolution totale dans la librairie illustrée.

« Je m'arrête, car je vois que je me laisse entraîner à citer des noms, et je m'étais imposé de n'en citer aucun, pas même les noms de ceux dont les travaux ont le plus contribué à l'éclat de cette session. Pourtant, j'en citerai encore quatre, mais parce que c'est vous-mêmes, Messieurs, qui, par les présentations arrêtées dans les sections du Comité, les avez désignés à l'attention du Gouvernement.

« Comme l'année dernière, et pour les mêmes raisons, c'est-à-dire parce que le contingent attribué à mon département pour les nominations dans la Légion d'honneur est épuisé depuis le mois de janvier, je ne puis aujourd'hui que proclamer ces noms, mais j'ai l'assurance que le Ministre de l'Instruction publique, quel que soit l'homme qui, en juillet prochain, détiendra ce portefeuille, ratifiera ma promesse.

« Vous applaudirez, Messieurs, dès aujourd'hui, j'en suis certain, à la présentation qui sera faite alors à M. le Président de la République, pour le grade de chevalier de la Légion d'honneur, de :

« M. Édouard-Alfred Martel, membre de la Société de géographie de Paris, de la Société de spéléologie, de nombreuses sociétés savantes en France et à l'étranger, le hardi explorateur des cavernes qui, de celles des Îles-Britanniques, de la Dalmatie, du Monténégro, de la Grèce, a transporté son activité et son audace à celles de l'Aveyron, de la Lozère, des Alpes; qui, de ce monde souterrain a

rapporté tant de notions précieuses sur le régime et la composition des eaux, la faune des abîmes, l'humanité préhistorique, et qui, hier encore, vous tenait sous le charme de sa parole si éloquente et si précise;

« M. Louis Rousselet, membre de la Société de géographie et de plusieurs autres sociétés savantes, le voyageur qui voulut revivre sur place l'histoire des Dupleix et des Bussy, et qui nous a donné l'*Inde des Rajahs*, le continuateur de Vivien de Saint-Martin dans la publication du *Dictionnaire de géographie universelle*, l'auteur enfin de tant de publications agréables ou utiles à la jeunesse française;

« M. Ernest Petit, président de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, membre non résidant de votre Comité, lauréat de l'Institut, et à qui nous devons tant de travaux éminents sur l'histoire de la Bourgogne;

« Enfin, M. Émile Delignières, président de la Société d'émulation d'Abbeville, proposé au Ministre par le Comité des sociétés des beaux-arts, pour ses savantes publications sur les artistes et les monuments artistiques de la région du Nord.

« Messieurs, de cette enceinte où vous êtes aujourd'hui rassemblés, qu'il me soit permis de reporter ma pensée vers d'autres laborieux, d'autres vaillants, d'autres savants, qui s'honorent d'être vos collaborateurs dans la recherche ardente de la vérité scientifique et dans le dévouement passionné à la grandeur française. Ils travaillent loin, parfois très loin de vous, et plusieurs, en ce moment peut-être, endurent la fatigue, les privations et courent péril de la vie.

« Je voudrais vous rappeler, en quelques mots, les missions accomplies dans le courant de cette année ou que sont en train d'accomplir ces courageux Français. Ce sera pour leurs efforts une première récompense que la proclamation de leurs noms devant les représentants des sociétés savantes de la France entière.

« Parmi les nombreuses missions qui ont sillonné l'Afrique inconnue, je parlerai seulement de celles qui ont fonctionné sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. Celle de M. le capitaine Cazemajou opère en ce moment dans le Sokoto et ses environs, et je n'en ai pas encore de nouvelles certaines. En revanche, j'ai sous les yeux des documents relatifs au voyage accompli, avec une bravoure, une endurance, une précision dans la recherche scientifique tout à fait remarquables, par M. Edouard Foa. Coupant sur

plusieurs points les itinéraires de Livingstone et de plusieurs autres de ses devanciers, il a abordé l'Afrique par l'embouchure du Zambèze, remonté par le Chiré, exploré à fond les lacs Nyassa et Tanganyika ainsi que leurs abords et gagné l'Atlantique en suivant le cours du Congo, ayant parcouru 10,000 kilomètres dont 6,000 entièrement à pied, rapportant des observations astronomiques, hygrométriques et météorologiques qui rendent définitifs pour la science les résultats de son exploration, et enfin enrichissant nos musées de collections infiniment précieuses.

« Dans l'Afrique du Nord, il convient de signaler la continuation des fouilles du P. Delattre sur le sol de Carthage, et l'établissement d'une carte très développée de la vieille métropole punique. Je dois ici remercier MM. les Ministres de la Guerre et de la Marine, qui n'ont rien négligé pour aider les savants patronnés par le Ministre de l'Instruction publique et par l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

« A Madagascar, M. Guillaume Grandidier, marchant sur les traces et désireux d'accroître l'héritage scientifique de son illustre père, reprend l'exploration de la grande île et compte préciser ses recherches par des fouilles dans les gisements de fossiles.

« En Égypte, près d'Abydos, M. Amelineau, s'attaquant à de véritables collines formées par les débris de poteries antiques, y a relevé des fragments de dessins ou d'inscriptions qui permettent de déterminer ce qu'était la civilisation égyptienne sept ou huit mille ans avant notre ère.

« Je viens de recevoir des dépêches m'annonçant que M. Loret a, dans les ruines de Thèbes, retrouvé les tombeaux de deux des plus illustres pharaons : Aménophis II et Thoutmès III. C'est sur les traces glorieuses de Maspéro et de Jacques de Morgan que marche le nouveau directeur des antiquités égyptiennes.

« En effet, M. Loret a succédé en cette qualité à M. de Morgan qui, ainsi que vous le savez, va entreprendre de nouvelles fouilles en Perse, grâce au crédit de plus de 500,000 francs que j'ai obtenu du Parlement, et grâce à un traité fort avantageux conclu avec le shah, qui laisse à la France la propriété, par moitié, des objets à découvrir.

« Les dernières lettres que j'aie de M. de Morgan m'annoncent seulement la marche de 900 kilomètres qu'il vient d'accomplir de Téhéran à Suse, constamment harcelé par des tribus pillardes, re-

belles au roi de Perse, et contre lesquelles notre archéologue a dû se retrancher toutes les nuits, en faisant le guet, son fusil à la main. Nullement découragé par les fatigues, les privations et les dangers, il m'informe que je puis compter, et croyez bien que je n'en ai jamais douté, « sur sa prudence et son énergie ».

« Un autre de nos missionnaires, M. Sylvain Lévi, professeur au Collège de France, explore en ce moment l'Inde et les confins de l'Inde. A Bénarès, la ville sainte des Indous, il a conversé en sanscrit avec les brahmanes qui, abdiquant tout fanatisme, l'ont traité comme un des leurs, comme un *pandit*. Le Népaul, qui se ferme si jalousement aux Européens, s'est ouvert à lui; sa dernière lettre m'est arrivée de Katmandou; le maharadja lui a livré sa bibliothèque de manuscrits rares. Nous pouvons espérer de ce voyage un précieux accroissement de nos connaissances comme de nos collections.

« La mission présidée par M. Bonin entreprend un itinéraire qui doit la mener de la Birmanie au Mékong, et de Sining-fou à Irkoutsk en Sibérie.

« D'autre part, M. Chaffanjon, déjà connu pour sa mission sur l'Orénoque, à peine reposé de son voyage à travers l'Asie centrale, est reparti avec le dessein d'explorer la Sibérie, la Mandchourie et la Corée, de dresser la carte de ces pays et d'y faire des recherches d'ethnographie et d'histoire naturelle.

« Je dois rappeler que récemment une femme, Mme Isabelle Massieu, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, mais sans aucune subvention, a parcouru la Birmanie, les États Shang, la Mongolie, la Sibérie et le Turkestan.

« Ainsi les itinéraires français se croisent sur l'immensité de l'Asie, et nos voyageurs rivalisent de zèle avec les Anglais et les Russes, mais ne sont mus que par l'amour désintéressé de la science, tandis que nos rivaux ou alliés se préoccupent, très légitimement d'ailleurs, de leurs intérêts nationaux dans des régions si voisines de leurs possessions.

« L'Amérique n'est point délaissée par nos explorateurs, et prochainement s'ouvrira au Muséum l'exposition des collections que M. le comte Henri de La Vaulx a rapportées de son voyage à travers la Patagonie.

« Nous n'abandonnons pas non plus le sol de la Grèce où tant de découvertes, et tout récemment les fouilles de Delphes, ont ho-

noré le nom français. Grâce à un nouveau crédit annuel de 20,000 francs que vient de voter le Parlement, le service des fouilles est assuré et notre école d'Athènes, dont les regards sont déjà fixés sur l'île sainte de Délos, n'aura rien à envier aux missions allemandes, anglaises ou américaines.

« Les espérances que nous font concevoir les travaux de vos sociétés, Messieurs, et les hardies entreprises de vos émules en pays lointains ne peuvent nous empêcher de faire un retour sur ce que l'année écoulée, féconde et glorieuse à tant d'égards, nous a apporté de deuils et de regrets.

« Le Comité des travaux historiques et scientifiques a perdu quatre de ses membres : dans la Section d'archéologie, M. Le Blant; dans la Section des sciences économiques et sociales, M. Bufnoir; dans la Section de géographie, M. Schefer; dans la Section des sciences, M. Aimé Girard.

« Edmont Le Blant, membre de l'Institut, ancien directeur de notre école de Rome, avait consacré sa vie à l'étude de nos origines religieuses. Son *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule*, qui lui valut la première médaille au concours des antiquités nationales de 1852; sa collection, commencée en 1878, des *Sarcophages chrétiens de la Gaule;* son étude sur *les Persécuteurs et les Martyrs au premier siècle de notre ère*, resteront ses principaux titres de gloire et l'honneur impérissable de sa mémoire.

« Il y a bien peu de semaines que nous disions le dernier adieu à M. Bufnoir, l'un des maîtres les plus éminents qui aient honoré notre École de droit, un des collaborateurs les plus assidus de votre Comité, où sa droiture de caractère et l'élévation de ses idées ont laissé un souvenir inoubliable.

« Presque dans le même temps notre École des langues orientales perdait son directeur, Charles Schefer, qui, avant d'être appelé à la tête de la maison où il fut d'abord élève, exerça les fonctions du drogmanat à Beyrouth, à Smyrne, à Alexandrie, enfin à Constantinople. Il fut mêlé à d'importantes négociations : celles qui aboutirent au traité de 1856, celles qui nous valurent la colonie d'Obock; dans l'intervalle, il avait accompagné la petite armée française qui pacifia le Liban. Il était depuis 1857 professeur de persan à l'École des langues. Il possédait, dans la même perfection, l'arabe et le turc. Nommé directeur de l'école, il lui assura un nouveau local et une autonomie plus complète, y fit créer de nou-

velles chaires et conférences, — dont il m'a été donné d'augmenter encore le nombre, — enrichit la bibliothèque, qui passa de 325 volumes à plus de 40,000, commença la série des *Publications de l'école* qui compte plus de 60 volumes, ainsi que le *Recueil des voyages et documents*, enfin rédigea de sa main pour ces deux collections des ouvrages de premier ordre.

« Le jour même où s'ouvrait votre Congrès, nous apprenions la mort d'Aimé Girard, l'éminent professeur de chimie à l'Institut agronomique et au Conservatoire des arts et métiers.

« Parmi les membres honoraires du Comité, nous avons à regretter la perte de Georges Ville, qui a rendu tant de services aux sciences agronomiques; — de Léon Gautier, l'historien amoureux de nos institutions et de notre littérature du moyen âge, l'érudit dont les *Épopées françaises* furent une révélation même pour le monde savant et dont le livre sur *la Chevalerie* et l'édition définitive de la *Chanson de Roland* ont rendu le nom populaire jusque sur les bancs de nos écoles; — et enfin de A. Bardoux, le plus aimable et le meilleur des hommes, qui fut, comme ministre ou comme membre du Parlement, un serviteur passionné du progrès de l'instruction publique à tous ses degrés, et qui, présidant en 1878 votre Congrès, définissait avec tant de justesse votre rôle. Parlant du grand effort que venait d'accomplir la France pour son relèvement intellectuel, il vous disait : « Les sociétés savantes en « représentent un des côtés les plus rares : l'investigation sagace et « patiente, l'amour profond des origines, la recherche minutieuse « des faits, tout cet ensemble d'études provinciales qui apportent « les matériaux de l'édifice. . . »

« Messieurs, qu'il s'agisse d'apprécier les travaux qui vous ont été lus dans ce palais de la Sorbonne, ou d'envoyer une parole d'encouragement à ceux qui travaillent et combattent loin de vous pour la même cause que vous, ou d'évoquer le souvenir de ceux que la mort a enlevés dans nos rangs, nos cœurs battent à l'unisson, émus des mêmes joies, des mêmes espérances ou des mêmes tristesses.

« Je voudrais que les étrangers qui, sur les rumeurs ou les tumultes de la rue, jugent sévèrement et jugent mal la nation française, et qui s'imaginent peut-être, pour avoir lu des articles de polémique, que ce peuple est voué à la division et à l'impuissance, je voudrais qu'ils se donnassent un moment le spectacle que j'ai

aujourd'hui sous les yeux. Ils commenceraient à savoir ce qu'est vraiment la nation française, car vous, les laborieux de la science et de l'art, vous êtes ici comme la représentation et comme l'élite des laborieux de la terre et de l'atelier.

« Ceux-ci, tandis que vous accroissez le patrimoine intellectuel de la France, travaillent sans relâche à l'accroissement de sa fortune matérielle. Dédaigneux des vaines clameurs, ils fécondent ces champs sous les renflements desquels vous retrouvez parfois les ossements de leurs aïeux héroïques; ils tissent, ils taillent et ils forgent; ils créent, sans se reposer, la richesse de la patrie; ils accumulent l'épargne qui aux jours critiques la rendra maîtresse de l'heure; ils recrutent de robustes soldats ses légions; ils sont l'armée immense des bons citoyens, respectueux des lois et soucieux de l'avenir de la nation. Entre eux et vous, il y a l'air de famille et le sentiment de la solidarité dans le bien. En eux comme en vous, je salue de tout cœur la province française. Et comme c'est dans la province française que se retrouvera le Congrès qui clôt aujourd'hui sa session parisienne, en vous disant merci au nom du Gouvernement, qu'il me soit permis, en tant que membre de plusieurs de vos sociétés, d'ajouter ce mot : Au revoir ! »

M. de Saint-Arroman donne ensuite lecture d'arrêtés ministériels décernant des palmes d'officier de l'Instruction publique e d'officier d'Académie.

Sont nommés[1] :

1° *Officiers de l'Instruction publique.*

MM.

Blanchet (Adrien), secrétaire général de la Société française de numismatique et d'archéologie.

Changarnier (Jules), membre de la Société d'archéologie, d'histoire et de littérature de Beaune, conservateur du musée.

Davin (Louis-Joseph-Albert), capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur. Travaux cartographiques sur les ports antiques de Carthage.

[1] Nous n'indiquons que les nominations qui intéressent les Sections d'archéologie et d'histoire.

Demaison (Louis), secrétaire archiviste de l'Académie nationale de Reims, correspondant du Comité.

Dolot (Conrad-Étienne-Gabriel), lieutenant-colonel du génie, officier de la Légion d'honneur. Travaux cartographiques sur les ports antiques de Carthage.

Isnard (Marie-Zéphirin), archiviste du département des Basses-Alpes, correspondant du Comité, à Digne.

Le docteur Lambert (Gustave), médecin principal de la marine en retraite, membre de l'Académie du Var à Toulon.

Rabot (Charles), chargé de missions scientifiques.

L'abbé Trihidez, correspondant du Comité, à Reims.

2° *Officiers d'Académie.*

MM.

D'Abzac (Louis-Octave), membre de la Société des amis des sciences et des arts de Rochechouart.

Barthélemy (le comte Sauvaire de), explorateur, chargé de mission scientifique.

Beaumont (Charles-Joseph-Marie de La Bonninière de), membre de la Société archéologique de la Touraine.

Blanchard (René), membre de la Société des bibliophiles de France, vice-président de la Société archéologique de Nantes.

Bordy, adjudant du génie à Bizerte. Travaux cartographiques sur l'emplacement antique de Carthage.

L'abbé Bossebœuf, président de la Société archéologique de la Touraine.

Le chanoine Deslandes, membre de la Société des antiquaires de Normandie et de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Dutheil de La Rochère, capitaine de frégate. Travaux cartographiques sur les ports antiques de Carthage.

Edmont (Edmond), membre de la Société des parlers de France et de la commission du musée de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

Fourdrignier (Édouard), correspondant du Comité, à Sèvres (Seine-et-Oise).

Guéneau (Louis-Lucien-Joseph), lieutenant au 47e régiment d'infanterie. Travaux archéologiques en Algérie et en Tunisie.

Hénault (Maurice), bibliothécaire adjoint de la ville de Valenciennes.

Hennocque (Édouard-Anatole), capitaine au 30e régiment d'infanterie, chef de brigade topographique en Algérie et en Tunisie.

Hilaire, lieutenant au 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, collaborateur de la Commission de l'Afrique du Nord.

La Roncière (Charles de), secrétaire adjoint de la Société de l'École des Chartes.

L'abbé Martin, correspondant du Comité, à Lyon.

Le chanoine Müller (Eugène-Émile), secrétaire du Comité archéologique de Senlis.

L'abbé Papelier, collaborateur aux fouilles archéologiques de Cherchel (Algérie).

Peyronel (Gustave-Jacques), capitaine d'artillerie, détaché au service géographique de l'armée.

Pierre (J.), membre de la Société académique du Centre, à Éguzon (Indre).

Poulain (Laurent-Albert), lieutenant au 18e régiment d'infanterie. Travaux archéologiques en Algérie et en Tunisie.

Renault (Gustave), capitaine au 4e régiment de spahis, chef de brigade topographique pour la carte d'Algérie et de Tunisie.

Rochigneux (Thomas), bibliothécaire de la Société historique et archéologique du Forez *la Diana*.

Roquefeuil (Maximilien-Henri-Marie-Marcel de), enseigne de vaisseau. Travaux cartographiques sur les ports antiques de Carthage.

Ungerer (Marie-Mathieu-Stanislas), capitaine au 102e régiment d'infanterie. Travaux archéologiques en Algérie et en Tunisie.

Vignat (Gaston), président de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, correspondant du Comité, à Orléans.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

18 AVRIL 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Brun-Durand, membre non résidant du Comité à Crest, envoie la copie de l'inventaire des biens d'un barbier de Crest en 1427. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Th. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie une note sur une mosaïque gallo-romaine découverte à Saint-Quentin, accompagnée d'une reproduction photographique. — Renvoi à M. Thédenat.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Les assemblées de la Confrérie du Saint-Sacrement de Saint-Pierre-du-Queyroix de Limoges à la fin du XVIe siècle, par M. Louis Bourdery.

Les peintures de la crypte de la cathédrale de Limoges (XIIe siècle), par M. Louis Bourdery.

La faïence de Rubelles, par M. Gabriel Leroy.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Salomon Reinach lit un rapport sur une demande de subvention faite par la Société archéologique de Touraine à l'occasion de la publication d'un volume, orné de planches, relatif au château d'Amboise. Le Comité émet un avis favorable.

M. Babelon rend compte d'un mémoire de M. le Dr Rouvier sur le monnayage alexandrin d'Aradus (Phénicie), aux IIe et IIIe siècles avant l'ère chrétienne. L'auteur recherche spécialement le point de départ de l'ère d'après laquelle sont datées les monnaies frappées à Aradus postérieurement à la mort d'Alexandre. De l'étude de la série de monnaies, remarquable par le nombre et le choix des exemplaires, qu'il a réunies, il conclut qu'on a suivi à Aradus une ère spéciale dont la date initiale correspondrait à l'an 259. Cette théorie mérite d'être prise en considération, encore qu'elle doive être contrôlée. Le mémoire du Dr Rouvier sera déposé aux archives.

M. l'abbé Thédenat lit le rapport suivant sur une note de M. Thoison relative aux fouilles opérées à Larchant :

« La communication que vient de nous adresser M. Eugène Thoison fait suite au compte rendu qu'il a présenté au Comité au mois de juillet dernier.

« Elle nous fait connaître le résultat des fouilles exécutées depuis la rédaction de ce compte rendu. Ces dernières fouilles n'ont amené la découverte d'aucun objet qui mérite d'être signalé. On a reconnu l'existence de substructions qui semblent avoir supporté un édifice de quelque importance, car leur épaisseur, qui atteint 2 mètres dans leurs parties les plus profondes, n'est nulle part inférieure à 1 mètre; le mode de construction adopté est un blocage de pierres non appareillées, noyées dans un ciment très résistant. Il semble que ce blocage, et peut-être aussi les cloisons en briques qui séparaient les diverses parties de l'édifice, étaient revêtus de plaques de pierre. A l'intérieur, les murs étaient recouverts d'un mortier enduit de chaux, sur lequel on avait appliqué des peintures. Il est prouvé, dès maintenant, qu'il existait, en cet endroit, au moins une habitation d'une certaine étendue et quelques maisons plus petites.

« Les fouilles ont donné un certain nombre de briques, tuiles faîtières, disques, tuyaux en terre cuite, employés dans la construction, et qu'il serait intéressant d'étudier avec soin pour bien déterminer quel était leur rôle dans l'architecture de ces habitations.

« Un très petit nombre de monnaies trouvées dans un champ voisin, et l'existence, à proximité, de sépultures franques, ont amené

l'auteur du rapport à conclure que l'incendie dont on a retrouvé les traces, détruisit ce centre d'habitations pendant les invasions du ve siècle. Il me semble, toutefois, que, avant d'accepter cette date comme définitive, il faut attendre de nouveaux indices que fournira sans doute la continuation des travaux.

« Je ne crois pas qu'il y ait lieu d'imprimer ce rapport, qui ne relate aucune découverte d'un intérêt particulier; mais comme il fait suite à un rapport précédent et sera suivi probablement de plusieurs autres, il sera bon de le déposer aux archives avec le plan annexé. Un moment viendra peut-être où on sera heureux d'avoir sous la main la description complète de ces fouilles qui peuvent, d'un instant à l'autre, donner des résultats plus importants.

« Enfin il est juste de remercier et d'encourager le propriétaire du champ qui poursuit ses recherches avec une persévérance et un désintéressement dignes des plus grands éloges. »

M. Bertrand demande que le manuscrit de M. Thoison soit déposé aux archives du Musée des antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye, ainsi qu'un rapport antérieurement envoyé au Comité par le même correspondant sur des fouilles précédemment faites à Larchant, et dont l'impression dans le *Bulletin* a été décidée. — Adopté.

La séance est levée à 4 heures moins un quart.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

9 MAI 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. l'abbé Bonno, correspondant du Comité, à Chenoise, envoie un mémoire sur la collégiale de Champeaux (Seine-et-Marne). — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

M. le docteur Rouvier, correspondant du Comité, à Beyrouth, envoie un rapport sur la nécropole antique de Laodicée-Béryte (Phénicie). — Renvoi à M. Philippe Berger.

M. Eugène Lefèvre-Pontalis rend compte d'une communication de M. Brun-Durand sur un inventaire des biens d'un barbier de Crest en 1427. Il propose l'insertion de cet inventaire dans le *Bulletin*, s'il est possible de le collationner sur l'original.

M. Salomon Reinach expose que M. l'abbé Parat sollicite une nouvelle subvention à l'effet de poursuivre ses fouilles archéologiques dans les grottes de la Cure et de l'Yonne.

A la demande de M. l'abbé Parat est joint un rapport préliminaire sur les fouilles exécutées pendant l'hiver de 1897 à 1898. Ce rapport peut être publié. Il témoigne, une fois de plus, du soin et de la compétence avec lesquels M. l'abbé Parat a poussé ses recherches, qui ont d'ailleurs donné des résultats intéressants en dehors des faits d'ordre stratigraphique qu'elles révèlent. Trop peu de grottes, en France, ont été explorées avec toute la méthode et l'esprit scientifique désirables; il est bon que les travaux de

M. l'abbé Parat soient encouragés. En conséquence, le Comité émet un avis favorable à cette demande de subvention.

M. l'abbé Thédenat rend compte d'une communication de M. Théophile Eck relative à une mosaïque gallo-romaine découverte à Saint-Quentin :

« Le 22 novembre 1897, des ouvriers faisant des terrassements sur l'emplacement de l'ancienne abbaye d'Isle, à Saint-Quentin, trouvèrent, à une profondeur de 3 mètres, une mosaïque dont M. Eck a envoyé la photographie au Comité.

« Avec le concours de M. Emm. Lemaire, adjoint, et aidé par la bonne volonté des propriétaires, MM. Gillet frères, M. Eck put enlever, pour le Musée Lécuyer, tout ce qui était transportable. Le reste est engagé sous une maison voisine appartenant à M. Loncle, qui a promis de faire, pendant le mois de mai, les travaux nécessaires pour l'enlèvement.

« La description de M. Eck, confirmée par la photographie jointe à l'envoi, montre que la mosaïque est composée de cubes noirs et blancs formant des dessins géométriques; l'auteur l'attribue à une bonne époque; je puis ajouter que des dessins semblables se rencontrent à Rome dans des mosaïques du Ier siècle, entre autres dans les pièces principales de la maison de Livie sur le Palatin.

« Aucun débris d'architecture, aucune substruction ne permet de déterminer la nature de l'édifice auquel appartenait la mosaïque; sa situation était bien choisie, sur la pente de la colline qui sert de base à la partie centrale de Saint-Quentin, en face d'un panorama particulièrement séduisant.

« Cette découverte, unie aux précédentes, constitue pour l'auteur une nouvelle preuve des théories de M. Emm. Lemaire et des siennes sur la grande prospérité de Saint-Quentin au IIe siècle de notre ère. Il en prend également acte pour affirmer de nouveau que, pendant deux siècles et demi environ, Saint-Quentin fut, sous le nom de Augusta Veromanduorum, la capitale des Veromandui, jusqu'au jour où sa population, mal défendue par ses retranchements, se retira dans l'ancien oppidum ou castellum de Vermand, qui lui offrait un refuge sûr contre les invasions chaque jour plus menaçantes, et qui avait, sous le même nom, coexisté avec le municipe.

« Je crois qu'il serait bon de conserver aux archives le rapport et la photographie envoyés par M. Eck. Rédigée avec le soin et la conscience que l'auteur apporte à tous ses travaux, cette note s'ajoutera utilement au dossier déjà considérable relatif à Saint-Quentin et à Vermand, qui semblent avoir été dans le même rapport que Bibracte et Autun, Gergovie et Clermont-Ferrand. »

La séance est levée à 4 heures 3/4.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,

Membre du Comité.

13 JUIN 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Louis Bourdery, correspondant du Comité à Limoges, envoie une notice sur des découvertes archéologiques récemment faites à Saint-Martin-le-Haut. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux, envoie une notice sur une paire d'éperons. — Renvoi à M. Saglio.

M. Casati, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, écrit une nouvelle lettre au sujet de son projet de création de comités archéologiques d'arrondissement. — Le Comité, après avoir entendu lecture de cette lettre, considérant qu'il a déjà fait connaître son opinion sur les difficultés pratiques que soulève ce projet, s'en rapporte à l'administration pour la réponse à faire à l'auteur et passe à l'ordre du jour.

M. L. Jacquot, substitut du procureur de la République à Sétif envoie une note sur deux bijoux trouvés à Fortassa et à l'Hilhil (Algérie). — Renvoi à M. Babelon.

M. le Président rappelle au Comité que M. Frédéric Moreau, l'auteur bien connu des fouilles de Caranda et de tant d'autres belles recherches dans les nécropoles franques, va accomplir, le 1er juillet prochain, sa centième année. La plupart des sociétés savantes dont M. Moreau fait partie ont manifesté l'intention de donner, à cette occasion, un témoignage de leur sympathie au

doyen des archéologues actuellement vivants. Le Comité ne trouverait-il pas à propos de s'associer à ces marques de sympathie en demandant au Gouvernement d'élever au grade d'officier de la Légion d'honneur M. Moreau, qui porte depuis plus de cinquante ans le ruban de chevalier.

Cette proposition est chaudement appuyée et le Comité émet à l'unanimité le vœu que la croix d'officier de la Légion d'honneur soit accordée à M. Frédéric Moreau à l'occasion de son centenaire.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants offerts au Comité par leurs auteurs :

Le pont du Gard, par M. Artozoul.

Études locales : Grandcourt, Déville et Écotigny (canton de Londinières, Seine-Inférieure); *Saint-Martin-Gaillard et Cuverville (canton d'Eu, Seine-Inférieure)*, par M. Dergny.

Questionnaire historique, archéologique et statistique, par M. Maurice Dumoulin.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon lit un rapport sur une communication de M. le docteur J. Rouvier, intitulée : *Baal-Arvad, d'après la numismatique des rois phéniciens d'Arvad durant la période préhistorique.*

Ce travail ayant déjà été communiqué par l'auteur à d'autres associations scientifiques, il est inutile d'en exposer ici les conclusions, qui prêtent d'ailleurs à nombre d'objections.

M. Philippe Berger fait la même observation au sujet d'une notice du même auteur sur la nécropole antique de Laodicée-Béryte (Phénicie).

M. Anatole de Barthélemy donne lecture du rapport suivant sur une communication de M. l'abbé Bonno, curé de Chenoise, correspondant du Comité en Seine-et-Marne :

« M. l'abbé Bonno nous a adressé une longue étude sur l'église collégiale de Champeaux (Seine-et-Marne). Ce travail, qui comprend 119 pages, contient un ensemble considérable de détails historiques et archéologiques. Je ne crois pas que l'on ait encore

fait une monographie de cet intéressant monument; on ne connaît guère que les mémoires fournis par M. Taillandier dans les publications de la Société des antiquaires de France; par M. Leroy dans l'*Almanach historique de Seine-et-Marne* de 1880 à 1882, et dans le *Bulletin archéologique du Comité* en 1896; par M. Liébert dans le *Bulletin de la Société archéologique de Seine-et-Marne* en 1870. Il faut encore noter le *Voyage de Champeaux à Meaux*, écrit en 1785 par le chanoine H. Goudemetz, publié en 1892.

« M. l'abbé Bonno a utilisé ces travaux et y a ajouté le résultat de ses recherches personnelles. Il ne semble pas qu'il ait eu recours aux documents d'archives qui peuvent encore subsister, ou du moins il ne fournit pas d'indications précises à cet égard.

« Il ne donne pas non plus de détails sur les circonstances qui à la fin du siècle dernier accompagnèrent la suppression de la collégiale.

« Le travail de M. l'abbé Bonno est trop étendu pour pouvoir trouver place dans le *Bulletin* du Comité. Il est désirable toutefois qu'un travail aussi consciencieux ne reste pas oublié dans nos archives. Il y aurait donc lieu de le retourner à l'auteur, qui trouvera sans doute à le faire paraître dans les publications de l'une des Sociétés savantes de la région. »

M. Anatole de Barthélemy rend aussi compte d'une communication de M. Paul Du Châtellier, correspondant du Comité à Kernuz (Finistère) :

« M. Paul Du Châtellier est sans contredit, en Bretagne, l'archéologue le plus zélé et le plus compétent en matière d'antiquités antéhistoriques. Il a adressé un rapport sur les fouilles exécutées sous ses yeux dans deux tumulus de la commune de Plounéour-Lanvern (Finistère). « Ceux-ci portent les noms de Fao-youen et de Cosmaner; chacun contenait une sépulture par incinération, des pointes de flèches en silex et deux poignards en bronze.

« M. Du Châtellier signale aux environs, dans la même commune, un menhir dans la garenne de Goaren-Billès et une enceinte quadrangulaire, nommée « Parc-en-Hostel ». Celle-ci pourrait rappeler l'emplacement de l'une de ces places fortifiées, assez multipliées en Bretagne, qui furent établies par les tyerns ou chefs de clans si nombreux au commencement de la féodalité dans la presqu'île armoricaine.

« Je propose l'impression au *Bulletin* du rapport de M. Du Châtellier; c'est une contribution intéressante à l'étude des tumulus et un guide dans la manière de les explorer [1]. »

M. Salomon Reinach lit un rapport sommaire sur une lettre de M. H. Corot relative aux dernières découvertes faites à Minot. M. Corot poursuit ses fouilles en cet endroit. Il y a lieu d'attendre, pour en parler en détail, qu'il ait obtenu des résultats plus importants.

M. Maspéro rend compte de deux ouvrages pour lesquels des demandes de souscription ont été adressées à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Cagnat donne lecture d'un rapport dont les conclusions ont été adoptées par la Commission de l'Afrique du Nord et qui tendent à faire paraître régulièrement, autant que possible tous les mois, le compte rendu des séances de cette Commission.

M. de Lasteyrie ne s'oppose point à ce que l'on imprime les procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, à la condition toutefois qu'ils ne forment point une publication distincte des autres publications du Comité. Il est facile d'intercaler ces procès-verbaux dans le *Bulletin* du Comité, et de conserver à cette publication son unité, tout en donnant satisfaction aux vœux exprimés par les personnes qui s'intéressent aux études africaines. Après une discussion à laquelle prennent part MM. Maspéro, Philippe Berger, Perrot, etc., le Comité vote l'impression des procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord et renvoie à l'administration le rapport de M. Cagnat.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,
Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 394, le texte de cette communication.

11 JUILLET 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Bondurand, correspondant du Comité à Nimes, envoie l'estampage d'une inscription relative à une flaminique, provenant de Campagne, près Nimes. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Delort, professeur au collège de Saint-Claude, envoie une étude sur les pointes de lance en bronze chez les peuples de l'antiquité et en particulier dans l'ancienne Gaule. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. L. Fillet, correspondant du Comité à Allex (Drôme), communique une notice avec plans sur la tour de Chamaret. — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

M. Ch. Métais, correspondant du Comité à Chartres, envoie un estampage et une note sur une inscription chartraine et une chasuble de saint Thomas Becquet. — Renvoi à M. Prou.

M. Aug. Nicaise, correspondant du Comité à Châlons-sur-Marne, envoie une note additionnelle au mémoire adressé précédemment à la Section sur une sépulture gauloise à incinération de Cernon-sur-Coole (Marne)[1]. — Renvoi à M. Alexandre Bertrand.

M. Ph. Berger écrit pour rendre compte de la part qu'il a prise aux fêtes de la Société d'histoire et d'archéologie lorraines, où il représentait M. le Ministre de l'Instruction publique, et attire l'attention du Comité sur le zèle et les services de cette compagnie.

[1] Voir le *Bulletin archéologique* de 1897.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Les vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIIIe siècle, par M. des Méloizes (dernière livraison).

Annales du douzième congrès archéologique et historique tenu à Malines en 1897.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Salomon Reinach rend compte du rapport consacré par M. l'abbé Hermet aux statues-menhirs préhistoriques de l'Aveyron et du Tarn. Il conclut à l'impression de ce travail[1].

M. l'abbé Thédenat rend compte d'une communication de M. Bourdery sur des découvertes archéologiques faites à Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne). Il en propose l'impression au *Bulletin* en la faisant suivre de quelques réflexions personnelles et de renseignements complémentaires.

La séance est levée à 3 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après le texte de ce mémoire.

11 NOVEMBRE 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

L'Académie nationale de Reims sollicite une subvention. — Renvoi à M. Anatole de Barthélemy.

La Société historique et archéologique de Château-Thierry sollicite une subvention. — Renvoi à M. Longnon.

La Société nationale d'émulation de l'Ain sollicite une subvention. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. de Vesly, correspondant du Comité des beaux-arts à Rouen, sollicite une subvention en vue de poursuivre les études archéologiques qu'il a entreprises dans les forêts de Bord, de Louviers et des environs. — Renvoi à M. Prou.

M. le recteur de l'Académie de Clermont transmet au Comité une lettre de M. Audollent, relative aux recherches qu'il conviendrait de faire sur le temple antique dont les ruines ont été retrouvées au sommet du Puy-de-Dôme. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Max Bruchet, correspondant du Comité à Annecy, envoie la copie d'un inventaire du château d'Annecy en 1393. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux, envoie une étude sur l'église abbatiale de Saint-Sever. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. Paul Du Châtellier, correspondant du Comité dans le Finistère, communique la photographie d'une pierre gravée, trouvée à

Kermaria, près Pont-l'Abbé (Finistère). — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Destandau, à Mouriès (Bouches-du-Rhône), adresse la photographie d'une inscription latine découverte dans ce département. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin, envoie un rapport sur différentes découvertes épigraphiques faites dans le département de l'Aisne. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

Le P. Germer-Durand, à Paris, communique un recueil d'inscriptions antiques, relevées par les Pères de l'Assomption dans un voyage scientifique en Palestine. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, envoie l'empreinte d'un sceau du XIIIe siècle, à l'image de saint Louis, trouvé à Rilly-la-Montagne, près de Reims. — Renvoi à M. de Barthélemy.

M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam, envoie une notice sur les nécropoles romaines de Juslenville et de Theux. — Renvoi à M. l'abbé Thédenat.

M. Laurent, correspondant du Comité à Mézières, communique un document relatif à une fourniture de meulières pour l'église du Val-de-Grâce. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. le Dr Jules Rouvier, correspondant du Comité à Beyrouth, communique une étude sur la répartition chronologique du monnayage des rois phéniciens d'Arvad avant Alexandre le Grand. — Renvoi à M. Babelon.

M. Georges Tholin, correspondant du Comité à Agen, envoie une étude sur les trésors de deux églises agennaises. — Renvoi à M. de Lasteyrie.

M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité à Angers, communique une étude sur le tombeau de l'évêque Hardouin de Bueil à la cathédrale d'Angers. — Renvoi à M. Saglio.

MM. de Barthélemy et Maspéro sont chargés d'examiner divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées à M. le Ministre.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Les vieilles enseignes de Troyes, par M. Albert Babeau.

Revue des édifices, musées, statues et promenades de Reims vers la fin du XIXe siècle, par M. Jadart.

Musée impérial ottoman. Monuments funéraires. Catalogue sommaire, par M. André Joubin.

Les vitraux peints de la cathédrale de Bourges. — Les sonnettes des fondeurs malinois (XVIe et XVIIe siècles), par M. de Marsy.

La Champagne souterraine : trente-cinq années de fouilles archéologiques dans la Marne, par M. Léon Morel.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

M. Babelon fait un rapport sur un mémoire de M. le Dr Rouvier intitulé : *L'ère de Marathos*. Ce travail n'est pas, à proprement parler, inédit. M. Rouvier avait déjà préalablement chargé M. Babelon lui-même d'en présenter une analyse à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comme la plupart des dissertations précédentes envoyées au Comité par M. le Dr Rouvier, il ne paraît pas rentrer dans le cadre des études insérées dans le *Bulletin* du Comité; c'est une dissertation générale, — dont plusieurs des conclusions sont d'ailleurs contestables, — sur l'attribution et le classement des monnaies de Marathos; il n'y a aucune pièce nouvelle, aucun monument provenant de récentes découvertes; et le mémoire fort développé de notre savant correspondant n'est accompagné d'aucune reproduction permettant au lecteur de se rendre compte du bien fondé des rectifications numismatiques proposées par l'auteur. En conséquence, le rapporteur propose le dépôt de ce mémoire aux archives du Comité. — Adopté.

M. Babelon rend compte d'une lettre du R. P. de la Croix relative à des fouilles récemment exécutées sur l'emplacement de l'ancienne abbaye de Glanfeuil, près de Gennes (Maine-et-Loire).

Les fouilles entreprises en 1898 à l'abbaye de Glanfeuil par le R. P. de la Croix ont mis au jour des substructions dont notre zélé correspondant nous adresse la description suivante :

1° Dans le préau du cloître et sous le sol de l'ancienne église abbatiale du XIIe siècle, vestiges très apparents de constructions gallo-romaines, nettement caractérisées par des pans de murs en petit appareil avec chaînes de briques, par la nature des mortiers, par de nombreux débris de tuiles et de poteries, par les restes

d'une salle bétonnée et des traces d'incendie. La situation de ces ruines au-dessous du sol du XIIe siècle, ainsi que leurs caractères techniques, indiquent d'une manière indiscutable qu'elles appartiennent à un établissement gallo-romain très antérieur à la première église abbatiale.

2° Dans la chapelle Saint-Martin, à 0 m. 50 au-dessous du niveau du carrelage actuel, un système de murailles s'étendant sous les constructions du XIIe siècle, et dessinant un édifice primitif à chevet carré, composé d'une nef principale de 2 m. 05 de largeur entre fondations, avec deux bas côtés ou couloirs latéraux de 0 m. 65 de largeur.

3° A l'intérieur de la nef principale de cet édifice primitif, du côté de l'épître, et à 0 m. 50 également au-dessous du sol, l'emplacement d'un sarcophage antique adjacent aux fondations. Ce sarcophage, en partie conservé, avait les côtés faits au taillant, et les deux têtes à la pointe striées en double chevron, les arêtes ne portaient aucune ciselure, caractères distinctifs de l'époque mérovingienne avancée. Ce sarcophage avait été fouillé et était isolé au milieu de sépultures toutes différentes.

Des exigences particulières n'ont pas permis de laisser au jour la plus grande partie de ces substructions. C'est pourquoi le R. P. de la Croix a tenu à les faire reconnaître *de visu* avant le remblaiement, par une réunion d'archéologues de la région, et il a cru utile de signaler dès maintenant ces constatations.

M. Héron de Villefosse rend compte d'une communication de M. Ed. Bondurand, qui contient les renseignements suivants :

« Il est récemment entré au musée épigraphique de Nimes, l'inscription d'une flaminique. Elle provient de la démolition d'un mur à Campagne, près de Nimes, elle est inédite. Les quatre premières lignes ont été martelées, ce qui en a rendu très défectueux l'estampage que j'ai l'honneur de vous adresser. Mais on lit très bien sur la pierre :

D M
TERENTIAE · M · F
MARCELLAE
FLAMIN · AVG
COL . NARB
COL · NEM · PVB · L · S · F · IMPENSA
STATVA · DECR · SVNT

« La lecture COL.NEM (l. 6), est de M. Gaston Maruéjol, et les traces qui subsistent sur la pierre, notamment le point après L, permettent de l'admettre. Il s'agirait alors d'une flaminique de la colonie de Narbonne, à qui la colonie de Nimes a accordé l'emplacement de son tombeau, *l(ocus) s(epulturae)*, la gratuité des obsèques, *f(uneris) impensa*, et une statue.

« L'examen de la partie supérieure du cippe a conduit M. Maruéjol à le considérer comme la base de la statue de Terentia Marcella. Cette flaminique est évidemment de Nimes, car la colonie de Nimes lui élève un tombeau dans cette ville, et, précédemment, elle-même a élevé à sa mère un cippe funéraire trouvé à Nimes, et qui va incessamment entrer au musée épigraphique.

« L'inscription de Terentia Marcella est la sixième inscription de flaminique entrée au musée de Nimes.

« Elle m'a paru assez intéressante pour être signalée au Comité. »

M. Müntz rend compte d'une nouvelle communication de M. Casati relative à l'organisation de comités archéologiques dans chaque arrondissement. L'auteur de ce projet n'apportant aucun élément nouveau à la discussion, et la Section ayant déjà fait connaître son sentiment sur les difficultés pratiques auxquelles on se heurterait, le dépôt aux archives de la note de M. Casati est décidé, et l'on passe à l'ordre du jour.

M. Prou lit un rapport sur une communication de M. l'abbé Métais, correspondant du Comité à Chartres, relative à une inscription mentionnant le don d'une chasuble de saint Thomas Becquet, fait à l'abbaye de Saint-Père, par l'évêque de Chartres, Jean de Salisbury[1].

M. Salomon Reinach fait un rapport sommaire sur une communication de M. Delort, intitulée : *La pointe de lance en bronze chez les peuples de l'antiquité, et en particulier sur le sol de l'ancienne Gaule.* — Il propose le dépôt de cette étude aux archives du Comité.

M. Saglio rend compte d'une communication de M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux.

« M. Brutails a communiqué au Comité des photographies, accompagnées d'une exacte description, d'une paire d'éperons trouvée

[1] Voir ci-après, p. 436, le texte de ce rapport.

au cours des travaux de démolition de l'église de Villandraut (Gironde).

« La communication est intéressante et mérite de prendre place dans le *Bulletin* [1]. Il y faudrait joindre des dessins, mais s'il était possible, exécutés d'après les objets mêmes : il serait à craindre que certains détails, qui restent obscurs dans la photographie, ne fussent reproduits avec inexactitude.

« M. Brutails conjecture que ces éperons ont appartenu à Bertrand de Goth, neveu du pape Clément V. Il mourut en 1325 et voulut avoir sa sépulture dans l'église de Villandraut; sa famille était originaire de ce pays. Les éperons peuvent être de ce temps. Les armoiries que l'on voit sur le fleuron placé à la courbure de leur branche extérieure pourraient être celles de la famille de Goth, qui portait d'or à trois fasces de gueule. Il est vrai qu'il n'en subsiste que le dessin, les émaux ont disparu. »

MM. Maspéro et Eugène Müntz rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées au Ministère.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. de Lasteyrie,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 392, le texte de cette communication.

12 DÉCEMBRE 1898.

SÉANCE DE LA SECTION D'ARCHÉOLOGIE.

PRÉSIDENCE DE M. ALEXANDRE BERTRAND.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Borrel, correspondant du Comité à Moutiers-en-Tarentaise, envoie une note au sujet de la voie romaine de Milan à Vienne, en Dauphiné, et de son tracé à travers le pays des Ceutrons. — Renvoi à M. Longnon.

M. l'abbé Chartraire, envoie une notice accompagnée de deux photographies, sur une statue de saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. — Renvoi à M. Prou.

MM. Martin et Bout de Charlemont annoncent la découverte de fragments de poteries antiques sur le territoire de Tarascon. — Renvoi à M. Salomon Reinach.

M. Eugène Thoison, correspondant du Comité à Larchant, envoie une note sur une cinquantaine de fondeurs dont il a relevé le nom sur des cloches. — Renvoi à M. Guiffrey.

M. G. Villers, correspondant du Comité à Bayeux, envoie une notice sur la tour de Vauban à Port-en-Bessin (Calvados). — Renvoi à M. Eugène Lefèvre-Pontalis.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants, offerts au Comité par leurs auteurs :

Compte rendu des fêtes du cinquantenaire de la Société d'archéologie lorraine, les 28, 29 et 30 juin 1898.

Description et histoire du château d'Artie-la-Ville, par M. Plancouard.

Ces ouvrages seront déposés à la Bibliothèque nationale et des remerciements seront adressés aux auteurs.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions à faire à M. le Ministre de l'Instruction publique pour les distinctions honorifiques qui seront accordées à l'occasion du prochain Congrès des Sociétés savantes.

Cette question donne lieu à une discussion à laquelle prennent part MM. Philippe Berger, de Lasteyrie, Salomon Reinach et de Barthélemy.

M. de Barthélemy fait un rapport sur une demande de subvention présentée par l'Académie nationale de Reims. — Le Comité, considérant l'activité scientifique dont cette Compagnie fait preuve et l'importance de ses travaux, émet un avis favorable.

M. de Barthélemy fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société philomathique vosgienne. — Le Comité, considérant les services nombreux que cette Société rend aux études archéologiques, émet un avis favorable.

M. Héron de Villefosse fait un rapport sommaire sur une demande de subvention formée par la Société des antiquaires du Centre à Bourges, à l'effet de pouvoir faire réédifier au musée de Bourges la façade de l'ancien hôtel de Guillaume de Varye. — Cette affaire paraissant rentrer avant tout dans les attributions de la Commission des Monuments historiques, le Comité décide que le rapport de M. Héron de Villefosse sera renvoyé à cette Commission, et charge ceux de ses membres qui font en même temps partie de la Commission des Monuments historiques, d'en appuyer les conclusions.

M. de Lasteyrie fait un rapport sur une demande de subvention formée par la Société d'émulation de l'Ain. Le Comité, considérant que cette Société a publié depuis peu divers ouvrages de valeur et qu'elle a dirigé avec succès des fouilles coûteuses, émet un avis favorable.

M. Prou fait un rapport sur une demande de subvention formée par M. de Vesly, correspondant du Comité des beaux-arts à Rouen, en vue de poursuivre ses recherches archéologiques dans les forêts de Bord et de Louviers. — Le Comité rend hommage à l'habileté et au zèle que MM. de Vesly et Quesné ont apportés dans l'exécution des fouilles qu'ils ont faites jusqu'à ce jour, mais l'importance des résultats qu'ils ont obtenus ne semble pas justifier une subvention. Le Comité souhaite qu'une occasion meilleure se présente de mettre à profit la bonne volonté de M. Quesné, et l'habileté de M. de Vesly comme dessinateur.

MM. de Barthélemy et Maspéro rendent compte de divers ouvrages pour lesquels des souscriptions ont été demandées à M. le Ministre de l'Instruction publique.

M. Héron de Villefosse, chargé de représenter le Comité des travaux historiques et scientifiques au 65e Congrès de la Société française d'archéologie, tenu à Bourges au mois de juillet dernier, sous la direction de M. de Marsy, rend compte de sa mission et énumère les principaux travaux lus en séance :

«Les archéologues du Berry ont montré une grande activité. M. Ch. de Laugardière a rappelé les travaux archéologiques relatifs au Berry et, en particulier, ceux du regretté Buhot de Kersers; il a entretenu le Congrès de la situation des Bituriges à l'époque du siège d'Avaricum par César, puis des inscriptions gauloises de Genouilly et de leur date approximative, enfin des inscriptions romaines trouvées depuis 1873. M. A. des Méloizes a donné la description des vitraux de la cathédrale de Bourges postérieurs au XIIIe siècle, qui n'ont pas été reproduits par les Pères Cahier et Martin. M. P. de Goy a communiqué un relevé des tumulus et des sépultures de l'âge du bronze et de l'âge du fer. M. Sauvaget, agent voyer à Lignières, a présenté un mémoire sur les monuments de l'âge de la pierre, travail bien fait et utile, avec photographies à l'appui, qui mériterait d'être connu de la Commission des monuments mégalithiques. M. Mater, conservateur du Musée Cujas, a exposé le tracé des voies romaines de la région; il a fait part des renseignements précis qu'il a réunis sur l'histoire des tapisseries de l'église Saint-Ursin, récemment cédées au Musée de la ville par le Grand Séminaire. M. P. Gauchery a fait une très intéressante

communication à propos de l'influence exercée par les ducs de Berry sur le développement des arts et en particulier sur l'architecture de la province; cette communication a été complétée par des explications orales données à Mehun-sur-Yèvre et au palais du duc de Berry à Bourges. M. Blanchet a annoncé qu'il avait retrouvé au Musée du Louvre les camées d'une croix existant à Bourges au XVIe siècle. Le comte Lair a mis sous les yeux des membres du Congrès le nécrologe de Saint-Laurent de Bourges, manuscrit qui était égaré depuis plusieurs siècles. M. Gauthier, instituteur dans la Nièvre, a parlé des fouilles de Champvert. M. de Saint-Venant a présenté un inventaire des collections préhistoriques de la région et a lu un mémoire sur des poteries communes du haut moyen âge, rencontrées uniquement jusqu'ici au sud de la Loire. Enfin, M. Tocilesco, sénateur roumain, professeur à l'Université de Bucarest, a exposé ses idées sur la reconstitution du monument triomphal d'Adam-Klissi, élevé par Trajan dans la Dobroutscha en mémoire de ses victoires sur les Daces.

« M. Lafenestre, membre de l'Institut, et notre confrère M. Guiffrey ont assisté aux séances du Congrès et ont pris part aux excursions organisées pour étudier les principaux monuments du Berry. Grâce à l'activité de M. de Marsy, au dévouement de M. de Laugardière, président de la Société des antiquaires du Centre, et de M. de Goy, son secrétaire, rien n'avait été laissé à l'imprévu : tout fait espérer que le Congrès archéologique de Bourges aura une heureuse influence sur le développement des études historiques et archéologiques dans la région. »

M. Babelon fait un rapport sommaire sur un mémoire de M. le Dr Jules Rouvier, relatif au monnayage des rois phéniciens d'Arvad avant Alexandre le Grand. Ce travail n'est point inédit[1], et le rapporteur lui-même a été prié par l'auteur de le présenter à l'Institut; il n'y a donc pas lieu d'y insister, et il convient de déposer le manuscrit aux Archives du Comité.

M. de Barthélemy donne lecture du rapport suivant :

« M. Jadart, correspondant du Comité à Reims, a envoyé l'em-

[1] Il a été imprimé intégralement dans le *Journal d'archéologie numismatique d'Athènes* (1898, 3e fasc.).

preinte d'un sceau trouvé, il y a deux ans, dans une vigne de Rilly-la-Montagne; la matrice appartient à M. Couvreur-Périn, habitant de cette commune.

« Ce petit monument offre un intérêt tout particulier, en dehors de l'art avec lequel il a été gravé, par ce fait qu'il se rattache à l'histoire de la Sainte-Chapelle de Paris et que l'on est assez pauvre en sceaux de cette collégiale. La légende porte + S : MILONIS : CAN : CAPELLE : REGIS : FRANCIE. Le type représente saint Louis, à genoux, la couronne en tête, présentant la Sainte-Chapelle : le champ est semé de fleurs de lis.

« J'ai cherché dans l'ouvrage de Jérôme Morand, dans les manuscrits de Gilles Dongois et dans l'obituaire, s'il y avait quelques mentions de Mile, chanoine, et jusqu'ici mes recherches ont été sans résultat; il ne figure nulle part, et on est amené à se demander si ce personnage aurait échangé son canonicat contre une dignité ecclésiastique. On le retrouvera peut-être dans quelque compte.

« La date même du sceau est très discutable. Elle semble se placer entre 1248, époque de la déposition des saintes reliques, et 1297, date de la canonisation de saint Louis. M. Delisle m'a fait observer, en effet, que la tête du roi n'était pas nimbée; d'autre part, il semble que la qualification de chanoines fut officiellement donnée, au commencement du XIVe siècle seulement, aux chapelains de la Sainte-Chapelle; cependant, dans l'obituaire conservé à la Bibliothèque nationale, dont l'écriture est du XIIIe siècle, Hugue, évêque d'Apros, en Macédoine, est dit: « quondam canonicus capelle regis ».

« Jusqu'à ce jour, on ne connaissait que les sceaux de la Sainte-

Chapelle du XIVe siècle publiés par Douët d'Arcq [1]. Il serait donc intéressant de donner une reproduction de celui-ci. »

M. Guiffrey donne lecture du rapport suivant :

« M. Max Bruchet, archiviste de la Haute-Savoie, communique au Comité un inventaire des meubles, tentures, tapisseries, ornements de chapelle, reliquaires, armes [2] et manuscrits, etc., appartenant au comte de Genevois, et déposés dans le château d'Annecy, en 1393.

« Cet inventaire comprend 209 articles énumérant des objets d'ameublement ou d'art très différents et dont un certain nombre présentent un haut intérêt.

« Le document est accompagné d'un préambule qui en fait bien ressortir les points nouveaux et saillants, et d'éclaircissements très complets. D'après les recherches de notre correspondant, le texte de cet inventaire a été signalé par certains historiens, mais n'a pas été publié. La *Bibliographie des inventaires* de M. Mély ne le mentionne pas.

« Il me paraît mériter à tous égards de trouver place dans le *Bulletin* du Comité par son importance intrinsèque et par les notes et explications que l'éditeur a ajoutées. J'y ai remarqué des tapisseries d'Arras, sur lesquelles étaient retracés les épisodes de la chanson de Doon de Mayence, d'autres reproduisant les aventures d'Olivier et de Fierabras, d'autres représentant la prise de Palerme, des sujets de chasse au faucon, aux chiens, etc. Une des tentures reste inexpliquée. En voici la description : « alium « pannum in quo sunt domine coriantes et imini. » M. Bruchet ajoute *sic*, pour garantir l'exactitude de sa lecture; il fera bien de revoir attentivement ce passage dont il ne donne pas d'explication et qui est certainement mal lu.

« La description des manuscrits est faite avec un soin qu'on rencontre rarement dans les textes de même nature. Le rédacteur décrit la reliure, mentionne les miniatures avec détail, les fermoirs,

[1] *Revue archéologique*, 1847, p. 603.

[2] Signalons l'article 200 qui fournit un argument sérieux contre la thèse soutenue ici-même par M. Giraud et d'après laquelle les épées dites *de Bordeaux* auraient été fabriquées à Bordeaux près du Bourget, et non dans le chef-lieu du département de la Gironde.

les armoiries, et cite même parfois les premiers et les derniers mots du texte, ce qui permettra d'identifier ceux de ces volumes qui existeraient encore dans les collections publiques.

« Sans entrer dans de plus longs développements, l'inventaire du château d'Annecy me semble un des plus curieux qui aient été communiqués au Comité, et j'ai l'honneur d'en proposer l'insertion dans le *Bulletin*[1]. »

M. Guiffrey rend compte d'une communication de M. P. Laurent, archiviste des Ardennes. Il s'agit d'un marché passé devant un notaire de Charleville, le 15 octobre 1664, entre Roch Duchesnoy, marbrier, chargé d'une fourniture de pavés de marbre pour la nef de l'église du Val-de-Grâce et quatre voituriers demeurant aux environs de Rocroi et de Mézières, qui s'engagent à transporter à Paris les marbres rouge et noir, destinés au Val-de-Grâce, au prix de 7 livres 5 sols pour chaque pied de marbre, avec cette clause particulière que les pièces de marbre ne devront pas dépasser dix-huit pieds de hauteur.

L'analyse de ce marché tiré des minutes du notaire Bourquelot, déposées aux Archives départementales des Ardennes, renferme tout ce que le document lui-même offre de curieux; mais comme le texte est très court, on pourrait le publier en entier dans le *Bulletin*[2].

M. Héron de Villefosse rend compte d'un travail du R. P. Germer-Durand, des Augustins de l'Assomption, contenant le récit d'une exploration récente de la Palestine et d'une partie de la province romaine d'Arabie.

« Au commencement de la présente année, sur la demande de M. l'abbé Dollé, une subvention de 1,000 francs a été accordée afin de faciliter un voyage scientifique entrepris par les étudiants de Notre-Dame de France à Jérusalem. Le voyage s'est accompli heureusement du 11 avril au 1er mai.

« Au départ, les voyageurs ont suivi la rive droite du Jourdain en visitant Taybeh, Phasaëlis, Archelaïs, Corée, Aenon et Scythopolis. Autour du lac de Tibériade, ils ont exploré Tibériade, Tari-

[1] Voir ci-après, p. 369, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 367, le texte de cette communication.

chée, Magdala, Tell-Houm, Bethsaïda-Julias, Kalat-el-Hosn et Fick. Au retour, par la rive gauche du Jourdain, ils se sont arrêtés à Hamatha, Gadara, Pella, Adjloun, Gerasa, Philadelphia et Arak-el-Emir. Cette dernière partie du voyage présentait une importance particulière.

« Au point de vue épigraphique, les résultats sont très heureux : les Pères de l'Assomption ont copié 52 inscriptions inédites, tant grecques que latines, presque toutes intéressantes. Les ruines de Gerasa, déjà décrites par le R. P. Germer-Durand en 1895 [1], ont fourni à elles seules 28 inscriptions; il faut remercier les voyageurs de s'être arrêtés de nouveau au milieu de ces ruines splendides qui disparaissent peu à peu sous la pioche des colons circassiens.

« La plupart des inscriptions religieuses sont rédigées en grec; elles sont dédiées à Jupiter, à Junon, à Apollon, à Diane, à Neptune, à Sarapis et à Isis. Les autres dédicaces sont en latin ou en grec : elles font connaître un certain nombre de magistrats municipaux; plusieurs textes se rapportent à des personnages importants et pour la plupart déjà connus. Ces personnages sont : Egnatius Victor Lollianus, dont le nom n'est suivi d'aucun titre; les légats d'Arabie Q. Antistius Adventus et sa femme Crispina, M. Cæcilius Fuscianus Crepereius Florianus, L. Aemilius Carus, P. Aelius Severianus Maximus, Flavius Julianus, légat du temps de Sévère Alexandre mentionné pour la première fois, C. Claudius Severus, P. Aelius Severianus Maximus, Furius Severianus et Domitius Antoninus de l'époque de Dioclétien. Les procurateurs impériaux de la province d'Arabie nommés dans ces inscriptions sont Honoratus et sa femme Heraclia, Vibius Celer, Caecilius et sa femme Sabina.

« A Pella et à Gerasa, plusieurs textes chrétiens ont été recueillis; à Kalat-el-Hosn et à Gerasa, plusieurs épitaphes grecques métriques ont été copiées. A Gerasa, l'épitaphe bilingue d'un sous-officier de l'*ala I^a Thracum Augusta* paraît indiquer la garnison, au moins momentanée, de cette troupe de cavalerie auxiliaire.

« Enfin, les voyageurs ont suivi diverses voies romaines sur le parcours desquelles ils ont retrouvé encore en place quelques nou-

[1] R. P. Germer-Durand, *Une journée à Djerasch* (Extr. du *Cosmos*, 1895); le même, *Exploration épigraphique de Gerasa* (Extr. de la *Revue biblique*, juillet 1895).

veaux milliaires portant des indications topographiques, la voie de Naplouse à Damas, la voie de Pella à Gerasa, et la voie de Gerasa à Philadelphia; cette dernière conserve une série de curieuses inscriptions en l'honneur de l'empereur Julien.

« J'ai indiqué sommairement les beaux résultats de la nouvelle exploration entreprise par les Pères de l'Assomption. J'espère que le Comité d'archéologie voudra bien s'associer aux félicitations chaleureuses que je suis heureux de leur adresser. Le rapport du R. P. Germer-Durand mérite d'être publié *in extenso* [1].

« Mais ce qui donne un intérêt plus grand encore à ces découvertes, c'est une série de 75 photographies de grand format, exécutées en cours de route par les explorateurs et représentant les principaux aspects des localités qu'ils ont visitées ou les édifices antiques les mieux conservés.

« Ces photographies constituent un album extrêmement précieux. Il est à souhaiter que l'on puisse reproduire quelques-unes des plus curieuses. Le reste serait utilement déposé dans quelque bibliothèque où les savants pourraient en avoir communication. »

Le Comité adopte ces conclusions, et décide que les documents provenant de ce voyage seront offerts, si les donateurs y consentent, à la Bibliothèque de l'Institut.

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. Georges Tholin, relative aux trésors conservés jadis dans deux localités de l'Agenais, Casseneuil et Tournon. Les documents qui nous les font connaître sont des procès-verbaux constatant la remise de ces trésors, faite aux curés par les consuls de ces petites villes. Ce sont des récolements bien sommaires et bien insuffisants pour apprécier la valeur des objets qui s'y trouvent mentionnés; toutefois, comme

[1] Ce rapport aurait été inséré dans le *Bulletin* si le P. Germer-Durand n'avait fait paraître la série complète des inscriptions dont il vient d'être question dans la *Revue biblique* du 1er janvier 1899. Sans rien retirer des éloges qu'il a adressés à ce religieux et à ses collaborateurs pour l'heureux résultat de leur mission, le rapporteur regrette les erreurs que ce mémoire renferme, erreurs qu'il avait eu soin de corriger sur la copie renvoyée à son examen. Sans vouloir entrer dans le détail, il s'étonne notamment de voir traduire le nom latin *Egnatius* par Ignace, et, après l'étude si consciencieuse de M. Michon (*Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1893, p. 205-243), il ne peut comprendre que le R. P. Germer-Durand imprime une série d'inexactitudes au sujet du légat d'Arabie, Q. Antistius Adventus, dont les noms et la carrière sont aujourd'hui bien connus.

ces documents sont très brefs, ils peuvent prendre place dans le *Bulletin* du Comité. — Adopté [1].

M. de Lasteyrie rend compte d'une communication de M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux, relative à l'église de Saint-Sever (Landes). Le monument dont il s'agit est un des plus importants édifices de la région, et quoique les guerres, les incendies, et de maladroites restaurations faites de nos jours, lui aient fait perdre beaucoup de sa valeur, c'est encore un monument fort intéressant et bien digne d'attirer l'attention des archéologues. Son chevet, notamment, présente un plan remarquable et dont les analogues sont très rares. L'abside s'ouvre au fond d'un chœur assez développé, et elle est flanquée de chaque côté de trois absidioles, s'ouvrant sur le transept et dont l'axe est parallèle à celui de l'abside principale. Ces absidioles sont de moins en moins profondes à mesure qu'elles se rapprochent des extrémités du transept, rappelant ainsi une disposition qu'affectait jadis une des plus curieuses églises du Berry, celle de Châteaumeillant. Mais cette dernière est aujourd'hui fort mutilée, tandis que celle de Saint-Sever est entière. L'édifice est loin d'être homogène, et il est difficile de se reconnaître dans les reprises ou les restaurations dont ses murs ont conservé la trace. Il offre de très beaux spécimens de sculptures que l'on ne peut apprécier sans des reproductions bien faites; malheureusement les photographies jointes au mémoire de M. Brutails sont assez mal venues; il lui sera sans doute facile d'en avoir de meilleures, de même qu'il pourra aisément profiter de ses relations avec l'architecte du monument pour se procurer les plans et coupes indispensables pour mettre son mémoire en valeur. Il y aurait donc lieu de réserver à cette étude une place dans le *Bulletin archéologique*, et de réclamer en attendant, à l'auteur, les plans et dessins qui pourraient la compléter utilement.

M. de Lasteyrie communique, de la part de M. Jean Schopfer, une étude sur les documents relatifs à l'art du moyen âge, contenus dans les manuscrits de Peiresc, conservés à la bibliothèque de Carpentras. On y trouve la description de monuments importants, depuis longtemps détruits, tombeaux, peintures, vitraux, etc.,

[1] Voir ci-après, p. 444, le texte de cette communication.

recueillis dans toutes les parties de la France, notamment à Aix, à Avignon, Chambéry, Clermont, Vienne, Tours, Paris, Poissy, Mantes, Amiens, Caen, Rouen, etc. Parmi les représentations curieuses qui abondent dans ce recueil, il faut signaler une reproduction de la fameuse mosaïque du triclinium du Latran à Rome, antérieure aux restaurations opérées au XVIIe siècle. Or, dans ce dessin, Charlemagne est représenté portant une barbe courte, que le restaurateur du XVIIe siècle a fait disparaître. Il est désirable de publier au plus tôt le travail de M. Schopfer, en y joignant la reproduction de quelques-uns des dessins qui accompagnent les descriptions de Peiresc.

M. Saglio donne lecture du rapport suivant :

« Dans une notice faite avec soin et qui me paraît mériter de prendre place dans le *Bulletin* du Comité, M. l'abbé Urseau a rendu compte de la découverte de la sépulture de l'évêque Hardouin de Bueil, qui a été faite au mois de septembre de cette année à la cathédrale d'Angers, lorsqu'on creusait les fondations destinées à recevoir le socle du monument de Mgr Freppel.

« Les témoignages que notre correspondant a tirés de plusieurs manuscrits de la bibliothèque d'Angers et qu'il a rapprochés de la description des tombeaux de cette ville, donnée par Jacques Bruneau sieur de Tartifume, au commencement du XVIIe siècle, mettent hors de doute que le caveau funéraire retrouvé contenait les restes de Hardouin de Bueil, évêque de 1375 à 1439. On y a recueilli, au milieu de débris informes, un anneau de cuivre avec chaton enserrant un cabochon de cristal, et la volute d'une crosse en ivoire. Ces deux objets ont été déposés dans le trésor de la cathédrale. M. l'abbé Urseau en communique une photographie. Comme on le peut voir, la crosse appartient à la série déjà assez nombreuse des crosses où l'on voit l'agneau au milieu de la volute terminée par une tête de dragon. Ici la volute elle-même sort d'une autre tête semblable, ce qui n'est pas non plus sans exemple : je citerai la crosse en cuivre de l'abbaye de Clairvaux, que possède le musée de Cluny. M. l'abbé Urseau, cherchant des points de comparaison pour la crosse d'Angers, mentionne une autre crosse qui appartient au même musée après avoir fait partie des collections Carrand et Spitzer, mais mal à propos, car ce n'est pas un

agneau qu'on y voit au milieu de la volute, c'est un lion et un aigle. Il suffira de renvoyer à l'étude sur les crosses pastorales publiée dans le tome IV des *Mélanges d'archéologie* des PP. Cahier et Martin.

« Ce qui est nouveau pour moi dans la crosse d'Angers, c'est l'ornement à jour de trèfles et de quatrefeuilles placé comme un support entre les jambes de l'agneau. Cet ornement et le style de la crosse tout entière appartiennent bien au temps de l'épiscopat de Hardouin de Bueil. Notre correspondant parle de restes d'or et de couleur qui rehaussaient primitivement la sculpture; il serait utile qu'il voulût bien indiquer précisément où il en a retrouvé la trace. Je pense qu'il sera bon de donner dans le *Bulletin* la reproduction de ce curieux objet[1].

M. l'abbé Thédenat fait un rapport sommaire sur une communication de M. de Laigue, correspondant du Comité à Rotterdam.

« M. de Laigue, ayant été informé que des fouilles avaient été pratiquées autrefois dans des nécropoles romaines à Juslenville et Theux, près Spa, s'y transporta. Il ne réussit à en découvrir aucune trace. Un savant de Spa, M. Albert Body, lui communiqua un dossier relatif à ces fouilles. Ce dossier se compose de mémoires et de rapports. M. de Laigue les analyse. Comme ces documents sont imprimés, et par là même déjà livrés à la publicité, il suffira de déposer le rapport de M. de Laigue aux archives. Ceux qui n'auront pas sous la main les mémoires analysés par M. de Laigue pourront y puiser quelques renseignements, en regrettant toutefois la rareté des références. »

M. l'abbé Thédenat lit un rapport sur une lettre de M. Destandau, annonçant la découverte d'une borne milliaire de l'ancienne voie Aurélienne et qui sert d'auge dans les environs des Baux[2].

M. l'abbé Thédenat fait un rapport sommaire sur une communication de M. Théophile Eck, correspondant du Comité à Saint-Quentin :

[1] Voir ci-après, p. 452, le texte de cette communication.
[2] Voir ci-après, p. 441, le texte de ce rapport.

« Pendant un voyage à Rome, M. Théophile Eck a acheté quatre inscriptions funéraires qu'il a rapportées en France. Il les croit, avec toute vraisemblance, inédites. Elles ne sont pas dans le tome VI du *Corpus*. Rien, dans leur rédaction, ne les rend suspectes; en outre, M. Eck les a achetées dans des endroits que je connais et où les inscriptions que l'on vend sont d'habitude sincères. Quoique ces textes n'offrent pas beaucoup d'intérêt, il est bon de les publier pour éviter que, dans l'avenir, ils ne soient de nouveau découverts et attribués à Saint-Quentin; nous fournirons en outre aux éditeurs du *Corpus* le moyen de les introduire dans le supplément au tome VI.

Voici la description qu'en donne M. Eck :

1° Fragment d'inscription sur plaque de marbre blanc, en beaux caractères bien alignés, acquise sur la voie Appienne au mois d'avril 1898 :

Q·POM
FA^
V·POMP
DAP

2° Plaquette de marbre blanc; elle devait être appliquée contre la face antérieure d'un tombeau, sur la voie Appienne :

DIS
MANIBVS
TROPHIMES
SERVIVS SVLPIC
ASCLEPIADES
CONIVGIDVLCISSIM

3° Inscription funéraire d'un artisan en laine, *lanar(ius)*, gravée sur une plaque de marbre blanc, en caractères peu profonds :

C·MEVIVS
PVSIO
LANAR·VIX·ANN·XXX

4° Inscription funéraire sur marbre blanc dont les angles sont quelque peu endommagés :

D . M
IVLIA · SATVRNINA · IVLI
O · PRIMIGENIO · VERNAE
SVOFECIT · QVI VIXIT · ANNOS
VII · MESES · X · ET · SIBI · LIBERTIS ·
LIBERTABVSQVE · POSTERIS
QVE · SVIS ·
VIIII · D · II
IVLIA · DAPHNIS · VIXIT · ANIS

La séance est levée à 6 heures.

Le Secrétaire de la Section d'archéologie,

R. DE LASTEYRIE,
Membre du Comité.

4 JANVIER 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le lieutenant Hilaire envoie une communication sur un sanctuaire découvert à Henchir-Reças. — Renvoi à M. Berger.

M. de Saint-Arroman, au nom de l'Administration, fait savoir que, pour donner satisfaction aux désirs exprimés par la Commission, M. le Ministre a écrit à M. le gouverneur général de l'Algérie, afin d'appeler sa bienveillante attention sur les musées de Philippeville et de Cherchel.

Il informe, en outre, la Commission que l'École des lettres d'Alger a mis à sa disposition, en vue de ses publications, plusieurs clichés photographiques exécutés jadis à Kairouan par MM. Houdas et Basset.

M. Cagnat entretient ses collègues de différentes lettres et notices qu'il a reçues et en propose le renvoi à des rapporteurs :

1° Inscriptions inédites d'Hammam-Zouakra, relevées par M. le lieutenant Denis. — Renvoi à M. Cagnat;

2° Lettres de M. Blanchet, professeur au lycée de Constantine, à propos de documents inédits du département. — Renvoi à M. Cagnat;

3° Rapport de M. Hilaire sur des fouilles dans une nécropole mégalithique et romaine de la région de Thala. — Renvoi à M. Berger;

4° Dessin d'un *exagium* constantinien communiqué par M. Robert. — Renvoi à M. Babelon.

M. Cagnat donne ensuite lecture d'un rapport adressé à M. le général de La Noë par M. le capitaine Toussaint et transmis à la Commission par le Ministère de la Guerre; ce rapport contient le résumé des recherches archéologiques exécutées par les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie :

« Pendant la campagne de 1897, les travaux des brigades topographiques ont porté sur les feuilles suivantes :

Algérie.	Département d'Oran.	Feuille d'Ammi-Moussa (n° XXII), au 1/200,000e.
		Feuille de Taguine (n° XLV), au 1/200,000e.
	Département d'Alger.	Feuille de Boghar (n° XXIV), au 1/200,000e.
	Département de Constantine.	Feuille de Saint-Donat (n° XCV), au 1/50,000e.
		Feuille de Bordj-bou-Arréridj (n° CXV), au 1/50,000e.
		Feuille de l'Aurès (n° XXXVIII), au 1/200,000e.
Tunisie.	Région des Mogods.	Feuille de l'Oued-Sedjénane (n° V), au 1/50,000e.
		Feuille de Kef-Abbed (n° I), au 1/50,000e.
	Feuille des Ouargha (n° XXXVIII), au 1/50,000e.	
	Feuille des environs du Kef (sans numéro), au 1/50,000e.	
	Feuilles du Kef (n° XXIV), de Djama (n° XXV) et de Djebibina (n° XXVI), au 1/100,000e.	

« Les reconnaissances archéologiques exécutées au cours des levés par les officiers topographes ont permis de recueillir un grand nombre de renseignements intéressants qui sont résumés dans le présent rapport. Quelques documents épigraphiques paraissant inédits ont été relevés et figurent dans les rapports personnels des officiers.

1° *Algérie.*

« **Département d'Oran.** — *Feuille d'Ammi-Moussa, au 1/200,000e.* La région levée comprend en grande partie le bassin de l'Oued-Riou, probablement l'ancien *Agilauni flumen*, et une portion de celui de l'Oued-Mina aux environs de Fortassa.

« Aucun document épigraphique n'y a été rencontré, mais les officiers opérateurs signalent plusieurs gisements importants de ruines :

« 1° Dans le Djebel-Sidi-Marouf, entre l'Oued-Riou et son af-

fluent l'Oued-Tiguiguese, deux ruines étendues désignées par les indigènes sous les noms de Kherba-Sidi-Akrelef et de Kherba-ben-Sméicha. Aux environs de ces deux ruines, traces de voies romaines;

« 2° Dans le massif montagneux très boisé situé entre l'Oued-Riou et l'Oued-el-Ardjem, grande ruine appelée Kherba-Sidi-Djerbala; plus à l'ouest, à 7 kilomètres environ, autre ruine également très étendue désignée sous le nom de El-Kherba;

« 3° Dans la vallée de l'Oued-el-Ardjem, nombreuses ruines isolées d'exploitations rurales;

« 4° Près de Fortassa, entre le village et la gare, restes d'un village antique. Aucun indice ne peut permettre d'identifier ces ruines; quant aux débris de voies, les fragments relevés semblent appartenir à une route stratégique réunissant les postes romains au sud de l'Ouarsenis, se prolongeant à l'ouest, vers la Tingitane, par les stations antiques de *Caput Tasaccora* et *Atoa*, et à l'est vers la Numidie par le sud de Boghar et d'Aumale.

« *Feuille de Taguine, au 1/200,000e.* — Les officiers opérateurs ne signalent aucun vestige antique dans cette région.

« **Département d'Alger.** — *Feuille de Boghar, au 1/200,000e.* Les ruines romaines sont rares dans cette feuille; celles qui ont été signalées présentent plutôt le caractère de postes militaires surveillant les vastes territoires du Sud que celui de centres de colonisation. Aucune inscription n'a été relevée.

« Les ruines de Saneg, déjà étudiées lors du levé de la feuille de Boghar au 1/50,000e, semblent devoir être identifiées à l'antique station d'*Usinaza*.

« Aucun indice ne peut mettre sur la trace des noms antiques des localités que représentent aujourd'hui les ruines étendues d'Aïn-Touta, de Chellala, des Adaoura et d'Aïn-Benia; tous ces points devaient jalonner la voie stratégique dont nous avons retrouvé des traces dans le département d'Oran et qui, après avoir coupé le Chéliff au sud de Boghar, devait rejoindre au sud d'Auzia (Aumale la route Auzia-Tatilti-Aras-Zabi, etc.

« A signaler les nombreux monuments mégalithiques groupés vers le centre de la feuille et sur une étendue assez considérable autour des ruines d'Aïn-Touta.

« **Département de Constantine.** — *Feuille de Saint-Donat, au 1/50,000e.* — Dans cette feuille, M. le capitaine Lachouque signale un certain nombre de ruines étendues, dont les principales sont :

« 1° Henchir-Encedda, situé près d'Aïn-Soltane, que le colonel Carbuccia a proposé d'identifier à la *Nova Petra* des Itinéraires, au *Castellum Novae Petrae* des Actes des Martyrs; cette station se trouvait sur la route de Lambèse à Sitifi, à égale distance (47 milles) de ces deux villes;

« 2° Henchir-Aïn-Kerma, restes d'une vaste exploitation agricole.

« 3° A l'extrémité Est et au pied du Djebel-Belrour, ruines d'un bourg important;

« 4° Au sommet du Rokbet-Djemel, restes d'un poste-vigie en pierres de taille de grand appareil;

« 5° Près de Bir-Djedid, deux ruines considérables dont l'une couvre une superficie de plus de 2 kilomètres carrés; peut-être l'antique *Nova Sparsa* ou *Noba Sparsensa*, dont l'empacement n'a pas encore été retrouvé.

« De nombreuses habitations isolées, fermes ou villas, ont également été retrouvées, particulièrement au pied du versant Nord du Djebel-Belrour.

« *Feuille de Bordj-bou-Arreridj, au 1/50,000e.* — Une seule ruine importante est signalée dans cette feuille; elle est située à 12 kilomètres au sud de Bordj-bou-Arreridj, au point où s'élève aujourd'hui le village de Lecourbe. Les indigènes la désignent sous le nom de Kherbet-Ouled-Aglatt. Elle a été soigneusement étudiée par M. le lieutenant Milhavet, dont le rapport renferme des détails intéressants.

« *Feuille de l'Aurès, au 1/200,000e.* — Dans le massif de l'Aurès, en grande partie levé par la 3e brigade topographique de Constantine, M. le capitaine Esnol signale un grand nombre de ruines des époques romaine et byzantine, mais aucune ne présente une importance considérable. Des restes de fermes et d'habitations isolées couvrent les rives de l'Oued-Abdi, de l'Oued-el-Abiod et de l'Oued-el-Ma, jalonnant les voies de pénétration du massif aurasien, mais les traces d'agglomérations de quelque étendue sont

rares; les plus remarquables se trouvent sur le versant Nord, à Aïn-el-Aouad et dans la vallée de l'Oued-Belgou, et au sud, vers le débouché des montagnes, aux environs de Tadjemont. Les Chaouïa ont d'ailleurs souvent bâti leurs villages sur l'emplacement même d'anciens centres romains, comme à Médina, Chennaoura, Romadia, et ont démantelé de nombreuses ruines pour la construction de petits hameaux et gourbis isolés.

« Les officiers opérateurs ne signalent pas de traces de voies romaines.

« M. le lieutenant Guéneau a relevé un certain nombre d'inscriptions dans les ruines de l'Oued-Belgou, à Aïn-el-Aouad, au village de Bahli et à la maison forestière de Sgag.

2° *Tunisie.*

« **Région des Mogods.** — *Feuilles de l'Oued-Sedjénane et du Kef-Abbed, au 1/50,000e.* — Dans ces feuilles, la vallée de l'Oued-Sedjane semble être la seule partie de la région qui ait été colonisée par les Romains, en raison de ses vastes prairies propres à la culture et à l'élevage. Le reste du pays, montagneux, couvert de broussailles, situé d'ailleurs très en dehors des voies naturelles de communication, ne présente pas de traces d'occupation permanente. Aucune agglomération importante n'est signalée; on ne rencontre que des fermes, des villas isolées et des postes fortifiés assurant la sécurité du pays. La nature de la pierre très friable, employée dans les constructions, explique qu'aucune inscription n'ait été découverte.

« Dans la feuille de Kef-Abbed, M. le lieutenant Vicq a observé, au bord de la mer, une ruine assez étendue en partie recouverte par les dunes; il y avait peut-être là un petit port qu'aucun itinéraire ne signale entre Bizerte et Thabarca.

« Un grand nombre de tombeaux creusés dans le roc ont été relevés autour de la Goraa-Sedjénane et dans la vallée de Sidi-Mohamed-bel-Kassem.

« *Feuille des Ouargha, au 1/50,000e.* — Cette feuille comprend la région située entre la frontière algérienne à l'ouest, le Kef à l'est, la vallée de la Medjerda au nord, et la route du Kef à Sidi-Youssef au sud; elle est traversée du sud-ouest au nord-est par

l'Oued-Mellègue, l'antique *Muthul*. Très montagneuse et en partie couverte de forêts de chênes et de thuyas, elle présente néanmoins de nombreux bassins bien cultivés dont la mise en valeur doit être attribuée à la colonisation romaine. Situé en dehors des deux grandes voies de Carthage à Hippo Regius par Simitthu, de Carthage à Cirta par Sicca et Naraggara, le pays ne présentait que peu d'agglomérations importantes, mais les fermes isolées, les bourgs et les postes fortifiés s'y rencontrent à chaque pas.

« *Feuille des environs du Kef, au 1/50,000e.* — Les environs du Kef, si souvent explorés, ont donné peu de documents épigraphiques inédits.

« Quelques inscriptions ne figurant pas au *Corpus* ont été pourtant recueillies par MM. les lieutenants Rouget et Rieder; elles sont reproduites dans le rapport de M. le capitaine Flick.

« Quelques textes paraissant inédits ont été trouvés à Henchir-Bernoussa, à 2 kilomètres Sud du Kef; ils figurent dans le rapport de M. le capitaine Toussaint.

« Des traces bien visibles de la voie Sicca-Naraggara ont été relevées entre le Kef et la Koubba de Sidi-Abdallah-Srir, dans le travail de M. le lieutenant Gigot.

« De nombreux dolmens et plusieurs bazinas ont été signalés dans le massif du Dyr, entre le Kef et Nébeur.

« *Feuille du Kef, au 1/100,000e.* — Dans cette feuille, M. le capitaine Renault a étudié plusieurs ruines importantes, recueilli quelques inscriptions inédites et relevé les traces de plusieurs voies romaines :

« 1° *Voie de Carthage à Cirta.* — Des vestiges en ont été retrouvés près de Bordj-Messaoudi, au débouché de l'Oued-Kedim et au pont romain.

« 2° *Voie de Carthage à Theveste par Thacia, Drusiliana, Larabus, Ad Medera.* — Cette voie est visible depuis Bordj-Messaoudi sur tout son parcours dans le terrain levé.

« Deux ponts sur de petits affluents de droite de l'Oued-Tessa sont en partie conservés. Pas de traces de pont sur l'Oued-Tessa, qui devait être franchi à gué.

« 3° *Voie de Sicca à Assuras.* — Cette voie, qui reliait Sicca à la

route Althiburos-Uzappa-Thysdrus, est encore bien visible entre l'Oued-Lorbeuss et le Koudiat-el-Melah; elle a été empruntée sur une partie de son parcours par la piste améliorée qui conduit du Kef au Sers, à Souk-el-Djemma et à Maktar.

« 4° *Voie de Bordj-Messaoudi à Hammam-el-Biada.* — Très visible sur presque toute son étendue; un embranchement qui se détache au col d'Oum-ech-Chellaligue conduit à Henchir-ed-Douamis et à Dougga.

« *Feuille de Djama, au 1/100,000e.* — Dans cette feuille, les officiers opérateurs signalent entre Sidi-Abd-er-Rebou (Musti) et Bordj-Messaoudi (Thacia) des débris de la voie de Carthage à Cirta. Aucune trace des voies Assuras-Musti, Assuras-Zama-Seggo n'a été relevée. Quelques inscriptions inédites, reproduites dans les rapports de M. le capitaine Flick, chef de brigade, de M. le capitaine Millot et de M. le lieutenant Lamotte, ont été découvertes dans diverses ruines.

« Quelques monuments mégalithiques ont également été signalés; les plus nombreux se trouvent dans le massif du Djebel-Bargou.

« *Feuille de Djebibina, au 1/100,000e.* — Dans cette feuille, qui comprend une région très montagneuse et d'un parcours souvent difficile, il n'a été signalé aucune trace de voies romaines. M. le capitaine Lemaire a rencontré un certain nombre de ruines importantes. »

M. Cagnat ajoute quelques renseignements sur les découvertes épigraphiques faites par les différents officiers des brigades topographiques :

« En Algérie, dit-il, M. le lieutenant Guéneau, qui a parcouru une partie de l'Aurès, a recueilli quelques inscriptions : sur le chemin forestier reliant la maison forestière de Sgag à Lambèse, l'épitaphe d'une *Claudia Venusta*, femme de *C. Julius Saturninus*, soldat de la légion IIIe Auguste; sur la rive droite de l'Oued-Belgou, plusieurs épitaphes mutilées, provenant d'un mausolée; près de l'Aïn-el-Aouad, la tombe d'un *Titedius Concessus;* dans les murs de la maison forestière de Sgag, celle de *C. Julius Merinas;* et enfin, non loin du village de Bahli, l'acclamation suivante : [*Ve*]*nanti, vive cum tuis semper !*

« El-Achir a fourni à MM. Piou et Vibert l'épitaphe d'un *C. Aufidius Valerianus* et de sa femme, datée de la 260e année de l'ère provinciale; aux environs de Bordj-bou-Arreridj, ils ont copié et estampé deux autres épitaphes : celle d'un *Felix*, datée de 291 (année 252 de l'ère provinciale), et celle d'un indigène, *Alil, fils d'Ammacran* ou *Alilisam, fils de Macran.*

« Nous devons à M. le lieutenant Kerber la copie, malheureusement très imparfaite, d'une belle inscription contemporaine de Probus et faisant allusion à des *nundinae.* Elle a été trouvée à Aïn-Kerma (au sud-ouest de Saint-Donat).

« De la même région proviennent encore deux épitaphes copiées à Mechta-el-Biar par M. le capitaine Lachouque : elles mentionnent les noms d'un *Arrius Rusti[cus]* ? et d'un *Q. Arrius Felix.*

« Le rapport de M. le lieutenant Milhavet sera imprimé au *Bulletin.* Il suffit de signaler ici, d'après lui, l'épitaphe de *C. Julius Calvus*, enseveli à Lecourbe (Ouled-Agla), et la découverte, dans une des nécropoles qui entourent le village actuel, d'une bague en or jaune. La pierre qui y était enchâssée est un onyx brun avec des reflets jaunes. On y lit le nom du possesseur *Aur(elius) Neptunalis.*

« En Tunisie, les trouvailles épigraphiques ont été plus nombreuses :

« M. le capitaine Toussaint a copié dans le pays des Ouargha une centaine d'inscriptions qui donneront lieu à une publication spéciale.

« M. le lieutenant Rouget a signalé, dans le mur d'un café maure nouvellement construit à Nebbeur, quatre tombes : on y lit les épitaphes d'une *Cornelia Veneria*, d'une *Julia C. f. Macrina* et d'un *Q. Turranius Saturni[n]us.* La quatrième est très mutilée.

« A droite de la route du Kef à Nebbeur, à la hauteur du septième kilomètre environ (à partir du Kef), sont deux koubbas, l'une consacrée à Sidi-Ahmeur, l'autre à Sidi-Amor. Auprès de la première, M. le lieutenant Rieder a trouvé une double épitaphe portant les noms de *[G]abin[i]us Mustiolus* et de *Gabin[i]us Clodianus;* auprès de la seconde, il a copié une inscription datée de l'année 225, qui nous fait connaître le nom du propriétaire du domaine, *L. Memmius Victoricus.*

« MM. les capitaines Flick et Renault ont recueilli à Henchir-Kaoussat (Pont romain) des milliaires dont les inscriptions sont très effacées et quelques tombes. On y lit les noms de *Caecilius Donatus*,

de *L. Cornelius Marci* [*f(i)lius*] *Quir(ina) Pudens*, de *Cornelia Ingenua*, de *Elvacia Rogata*, de *Gennia P.* [*f(ilia)*] *Successa*, de *M. Labenius C.* [*f(ilius)*] *Quir(ina) Rogatus* et de *Vib*[*i*]*a Prima.*

« M. le capitaine Renault a relevé à l'Henchir-Seba-Regoud, sur la route de Bordj-el-Messaoudi à Thala, « contre l'Oued-Tessâa », un milliaire portant les noms de l'empereur Tacite; le chiffre des milles semble mutilé.

« A Henchir-bou-Menzel, près Aïn-Ghar-Salah, M. le capitaine Flick a découvert également un milliaire avec le nom de Théodose, et dans la koubba de Sidi-bou-Laya, à l'entrée du défilé d'El-Kedim, trois autres milliaires de la route de Carthage à Sicca, dont deux portent le chiffre CVI.

« A Henchir-Mest, le même officier a copié plusieurs inscriptions : une dédicace à la *Virtus Augusta* et plusieurs épitaphes : on y lit les noms d'un *Valerius Ingenu(u)s*, mort à 105 ans, et d'un *M. Valerius M. lib(ertus) Salvius*, qui a vécu 63 ans.

« A Henchir-Driès, il a relevé une dédicace à *Liber pater;* à Henchir-el-Kebir, sur l'Oued-Defla, il a trouvé plusieurs épitaphes relatives à des personnages nommés : [*B*]*adius Rogatus* et *Abbia Felicia*, *Cornelia Marsa*, *Julia P. f. Sperata* et *L. Marcius Calendarus*, *Modia Romana*, *P. Octavius Rogatus*, *Octavia Birich*, *Or(atia) Rufina*, *Volussia Prisca.*

« Il signale en outre : à Sidi-bou-Gernoug, un milliaire de la voie de Carthage à Theveste, portant le n° CXI, ainsi que l'épitaphe d'un nommé *M. Antonius Saturninus* et une tombe où se lisent les noms d'un *Antonius Mictaeas?* et d'une *Urbana;* à Sidi-Allouch, l'épitaphe de *L. Aurelius Victor;* au Kef, celle de *Pontius Nivas?* à Nebbeur, celle de *Q. Caecilius Ju*... A Kasr-er-Ghoul (El-Mor, du *Corpus*), il a retrouvé un mausolée vu autrefois par M. Roy[1] et en a recopié l'épitaphe. Il a appuyé sa lecture d'une photographie.

« Enfin il a découvert, près du marabout de Sidi-Amara (feuille de Zama), un milliaire où les seules lettres visibles sont le groupe SON en caractères d'environ 0 m. 06, très serrés; un tombeau avec niche portant les noms de *Terentia Secundula* et de *L. Senti*[*us*] *Secun*[*dus*], et un autel qui offre sur les quatre faces des représentations figurées (le défunt, un personnage drapé, un animal, des objets indéterminés).

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 16270.

« Pour terminer, je citerai le nom de M. le capitaine Millot, qui, explorant la Ghorfa des Ouled-Slama, a relevé, à Aïn-et-Toum, l'épitaphe d'un *Julius Felix;* à Henchir-Embarek-ben-Sla, un fragment d'inscription impériale, et à Henchir-ben-Abdallah, la tombe d'un certain *C. Julius Martialis.* Les plus importantes de ces inscriptions seront imprimées au *Bulletin.* »

M. Saladin dépose une étude qu'il a rédigée sur la mosquée de Kairouan. — Renvoi à M. Houdas.

Il présente également le rapport que M. Dufour, architecte, chargé de mission, a écrit sur les recherches accomplies par lui en Tunisie, et particulièrement à Kairouan. Renvoi au même.

M. de La Martinière fait circuler une collection de photographies prises par lui, au Maroc, en vue du grand travail sur l'Ouest africain dont il a été chargé par M. Cambon.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,
Membre du Comité.

1er FÉVRIER 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Ministre des Affaires étrangères écrit à son collègue de l'Instruction publique pour annoncer que le projet d'abattre la muraille de Kairouan est à peu près abandonné.

M. le Gouverneur général de l'Algérie assure, par lettre, à M. le Ministre, que la publication commencée par M. de La Martinière sur l'Ouest africain sera continuée.

M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, envoie l'estampage de deux inscriptions inédites. — Renvoi à M. Cagnat.

M. Gauckler, directeur des antiquités en Tunisie, transmet une note de M. Novak de Mahédia sur la nécropole phénicienne de l'Henchir-el-Alia. — Renvoi à M. Berger.

Il fait hommage au Comité d'un nouveau fascicule de l'enquête entreprise en Tunisie par le Gouvernement tunisien sur les *Travaux hydrauliques des anciens*.

M. Babelon dépose, pour être imprimées dans le *Bulletin*, quelques observations sur un poids byzantin communiqué par M. Guérin[1].

M. Berger propose également l'impression d'une note de M. le lieutenant Hilaire sur un sanctuaire punique découvert à Henchir-Reças[2].

[1] Voir ci-après, p. 150, le texte de ce rapport.
[2] Voir ci-après, p. 177, le texte de cette note.

Il rend compte ensuite d'une communication du même officier sur une nécropole mégalithique et romaine de la région de Thala :

« La note que M. le lieutenant Hilaire a communiquée sur des monuments mégalithiques et deux mausolées de la région de Thala ne manque pas d'intérêt. Les monuments mégalithiques appartiennent à une nécropole, appelée Sidi-Belloul. Il y a relevé trois inscriptions libyques :

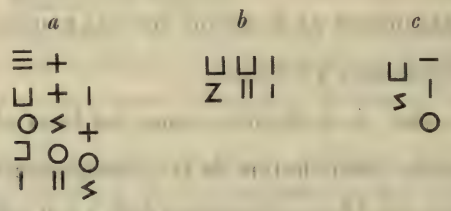

et une épitaphe latine :

D I S M A N I B V
S S A C R V M C·
F E L I X R O G A
T I A · V I X I T · A · L · H · E

« A côté des monuments mégalithiques il signale un mausolée rectangulaire nommé par les Arabes Ksar-Terba. A 3 ou 4 kilomètres à l'Est, il en existe un second désigné sous le nom de Ksar-Ksiba. Tous deux sont de grande taille, à un seul étage et d'une architecture très soignée. Il n'y a pas lieu d'en donner des reproductions dans le *Bulletin;* mais la note elle-même, légèrement raccourcie, y figurera utilement. »

M. Cagnat rend compte d'un envoi d'inscriptions inédites d'Hammam-Zouakra, recueillies par M. le lieutenant Denis. Ce sont simplement des épitaphes; mais, à cause de leur nombre, il sera intéressant de les publier dans le *Bulletin.*

M. Cagnat lit ensuite des fragments de lettres de M. Blanchet, professeur au lycée de Constantine :

« J'ai eu l'occasion, dit ce jeune savant, de recueillir quelques fragments de valeur secondaire. En premier lieu, à El-Madher,

j'ai copié les deux inscriptions suivantes, trouvées il y a huit mois derrière l'hôtel du Tournant :

« La première est un milliaire assez bien gravé, au point de vue technique, mais où les titres de Caracalla et d'Alexandre se mêlent singulièrement avec une mention de Julia Augusta; de nombreuses inadvertances, au reste, dans le texte :

IMPCAESMAVre
LSEVANTONINOPLO
FELAVGPARTMXBRIT
MX GER MX PIOMX TR
POT XVIII IMP III COS *sic.*
IMP PPROCOS ET *sic.*
IVLIAE AVG MATR
AVG ET CASTR ET
SENA AC PATRIAE
MP IIIIX

« La seconde est une inscription funéraire assez courte :

DMS
TITIAEIVLI
AEMATRIKA
RISSIMaE

« L'intérêt en est, me semble-t-il, en ce fait qu'elle est païenne, et pourtant gravée sur un cippe orné de dessins géométriques identiques à ceux que M. Saladin a signalés dans les édifices chrétiens de Haouch-Khima ou Henchir-Goubeul.

« A Aïn-Mlila, j'ai pu visiter les quelques objets réunis par M. Robert, ancien administrateur de Ceddrata, dans les environs de Madaure et de Tipasa. Il y a là deux lampes païennes ordinaires provenant de Rapidi et d'Aïn-Mlila même; cinq lampes chrétiennes provenant de Madaure et de Tipasa; quelques vases et quelques grands plats de terre rouge; une petite amphore où on lit, gravé au couteau, le mot de TABARVS (marque déjà signalée), une clochette de bronze, un poids de même métal formé de deux

troncs de cône accolés par leur grande base, forme courante; quatre chatons de bagues : trois en bronze, le quatrième en cornaline :

et enfin, provenant de Sour-Djouab (*Rapidi*), une très belle boucle de bronze.

« A El-Goléa (*Castellum Arsacalitanum*), j'ai relevé :

« 1° Sur une stèle grossière de très basse époque, une inscription très fruste. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

M
IVLIVS
IO IM
IVS VA
VII HSBQ

« 2° Sur une stèle semblable. Hauteur des lettres, 0 m. 04.

M NOV F
LAMASIV
A DIANA V
A LXXXI

« Dans tout cela je ne vois qu'une chose intéressante, la formule : *M. Novi filius, a Diana.*

« Enfin, une promenade au Hamma, en compagnie de M. Besnier, nous a permis de copier deux inscriptions non portées au *Corpus* :

« 1° Ferme Court; devant la porte. Hauteur des lettres, 0 m. 08.

DM
MLICI
NIAT
TIANI
VAXI

« 2° Dans un buisson, à 1 kilom. 500 vers l'Ouest de la ferme Court. Hauteur des lettres, 0 m. 06.

NATALIS ☙
ELCEL ☙
V A LXXXXI
HSE

« On a trouvé à Sigus des restes très importants de canalisations souterraines qui aboutissaient on ne sait où. »

M. Cagnat communique le texte d'une épitaphe que lui a envoyé M. Pacquetau, correspondant honoraire du Comité, à Ténès :

D M S
VALE ☙ TONANTIA
VG EQ☙ALTRACVMIXIT NNI
TERTIO LVS ET PI VFRATRI☙RA
RISSIMO PIETATIS CAV POSVER ☙

D(iis) M(anibus) s(acrum). Vale(rio) Tonanti... [domo...]ug. eq(uiti) al(ae) Tracum vivit anni[s...] Tertiolus et P... fratri rarissimo, pietatis cau(sa) posuer(unt).

Il soumet à l'examen de la Commission une statuette de bronze offerte récemment au musée d'Alger; elle représente un Silène portant sur son bras un enfant auquel il donne à boire dans une tasse. Ce monument étant une œuvre moderne, il n'y a pas lieu d'en donner une reproduction.

Il lit ensuite une lettre de M. Gauckler, directeur des antiquités de Tunisie, relatant la découverte d'une nécropole punique, aux environs de Bordj-Djedid. — Sera insérée au *Bulletin* [1].

[1] Voir ci-après, p. 171, le texte de cette communication.

M. Héron de Villefosse dépose une note qu'il a rédigée à l'occasion de quelques inscriptions de Tunisie, transmise par M. le marquis d'Anselme de Puisaye [1].

M. Houdas rend compte du projet de publication présenté par M. Saladin à la dernière séance (Étude de la mosquée de Kairouan); les frais de cette publication paraissant devoir être assez élevés, la question sera examinée à nouveau dans une séance ultérieure.

M. Houdas entretient également la Commission du rapport rédigé par M. Dufour à la suite de sa mission en Tunisie. Il est d'avis que le travail est trop succinct pour être inséré dans les *Archives des Missions* et qu'il y a lieu de le développer.

M. Saladin, qui avait été chargé d'étudier, de concert avec M. Houdas, la collection de photographies rapportées du Maroc par M. de La Martinière, exprime le vœu que ces documents, du plus haut intérêt scientifique, soient publiés quelque jour. La Commission s'associe à son désir; mais il convient d'attendre, pour prendre un parti, l'apparition de l'ouvrage publié par le Gouvernement général de l'Algérie, où une certaine quantité de ces photographies doivent trouver leur emploi.

La séance est levée à 5 heures et demie.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 174, le texte de cette note.

1er MARS 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Gauckler transmet également un rapport de M. le colonel Dolot sur l'exécution de la carte archéologique de Carthage, rapport ainsi conçu :

« Dans la séance du 6 novembre 1896, M. Clermont-Ganneau entretenait l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres de la nécessité d'avoir une carte exacte de l'emplacement de l'ancienne Carthage, dont on ne possédait jusqu'à ce jour que des levés très rudimentaires, remontant à une époque antérieure à l'occupation française.

« Peu de temps après, à la fin de novembre, l'Académie, prenant en considération le vœu formulé par M. Clermont-Ganneau, adressait à M. le Ministre de l'Instruction publique une lettre pour le prier de prescrire la confection de cette carte.

« Mis au courant de ces démarches par les journaux, le chef du génie de Tunis fit connaître officiellement à M. le Directeur des antiquités et beaux-arts de la Régence qu'il croyait pouvoir, grâce aux ressources dont il disposait, faire établir la carte des environs de Carthage dans les meilleures conditions possible de rapidité et d'économie.

« En effet, au cours des études faites pour la construction des batteries de côte de Tunis, le service du génie avait eu à établir, à l'échelle de 1/5,000e, quelques fragments de la carte demandée.

« Il y avait d'ailleurs un certain intérêt militaire à relier ces fragments entre eux et à compléter le levé de la position de Carthage-

Sidi-bou-Saïd, qui forme un des secteurs importants de la place de Tunis.

« Enfin, le personnel de la chefferie de Tunis comprenait un adjoint, excellent topographe, capable d'exécuter rapidement le travail demandé et prêt à y consacrer tous les loisirs que pourrait lui laisser son service.

« Sur les vives instances de M. le Directeur des antiquités, après échange de correspondance entre M. le Ministre de l'Instruction publique et celui des Affaires étrangères, M. le Résident général et le général commandant la division d'occupation, le chef du génie fut autorisé, le 24 janvier 1897, à employer aux levés de Carthage M. l'adjoint du génie Bordy, toutes les fois que les exigences du service le permettraient, et à disposer de deux ou trois aides fournis par le détachement de zouaves de la Goulette.

« La question de l'échelle à adopter restait à fixer.

« L'Académie avait tout d'abord demandé un levé à l'échelle de 1/1,000e de toute la partie comprise entre le Kram et une ligne partant de la pointe de Sidi-bou-Saïd et se dirigeant vers l'ouest, perpendiculairement au méridien. Si on avait adopté cette échelle, il aurait fallu un temps considérable, de nombreux opérateurs et des ressources budgétaires dont on ne paraissait pas disposer. De plus, une carte à cette échelle aurait eu l'inconvénient de n'être pas maniable; elle n'aurait pas compris moins de 33 feuilles de 0 m. 50 de côté, soit une surface de plus de 8 mètres carrés.

« Le Ministre de l'Instruction publique, réduisant déjà le programme, avait émis le vœu de faire dresser au 1/2,000e la carte de la surface précitée (soit 13 planchettes de 1 kilomètre de côté, exigeant 14 mois de travail), mais de prolonger les levés jusqu'à Kamart à l'échelle réduite de 1/5,000e. L'ensemble n'aurait pas exigé moins de 18 mois de travail continu sur le terrain et aurait coûté plus de 4,000 francs.

« Le chef du génie fit observer qu'il convenait tout d'abord d'exécuter un levé d'ensemble au 1/5,000e, qui permettrait d'utiliser les parties déjà faites, et dont le canevas serait utilisé ultérieurement, s'il y avait lieu, pour les levés au 1/2,000e ou même au 1/1,000e qui pourraient être reconnus nécessaires.

« Il affirmait d'ailleurs, et le résultat semble l'avoir prouvé, que cette échelle est largement suffisante pour représenter très convenablement la topographie du terrain et les ruines intéressantes.

« Tout au plus conviendrait-il de faire lever à plus grande échelle certaines parties offrant un très grand intérêt et surchargées de détails, telles, par exemple, que la colline de Byrsa, les réservoirs de la Malga, la canalisation et le système d'alimentation en eau de l'ancienne Carthage, l'amphithéâtre, le cirque, les anciens ports, etc.

« Cette manière de voir a prévalu et le levé au 1/5,000e, qui paraissait devoir exiger sept mois de travail sur le terrain et une dépense de 2,000 francs, put être entrepris le 31 janvier 1897.

« Le levé, tel qu'il est actuellement exécuté, se compose de quatre feuilles : Kamart, la Marsa, Sidi-bou-Saïd et Saint-Louis de Carthage, soit une surface d'environ 1,900 hectares.

« Pour la confection de cette carte, on s'est basé sur les points trigonométriques du service géographique de l'armée : clocher de la Goulette, dôme central de la cathédrale de Carthage, phare de Sidi-bou-Saïd et Kamart, ainsi que sur une triangulation basée déjà sur ces mêmes points et exécutée par le service topographique de la Régence. Cette triangulation, qui était parfaite, a fourni 25 points exacts et a été complétée et poursuivie par l'opérateur jusqu'à Kamart.

« On a employé le système des coordonnées rectangulaires, en prenant le dôme central de la cathédrale de Carthage comme origine des axes.

« Dans toute la région comprise entre la Goulette et Kamart, il n'existait aucun nivellement sur lequel on pût s'appuyer comme cela se pratique en France; il a donc fallu partir d'un repère exact des Ponts et chaussées, situé à la Goulette, et faire un grand nivellement de base au niveau à lunette jusqu'à Kamart, en suivant la grande route et en passant par la Marsa. Les autres routes et un grand nombre de pistes ont été également nivelées au niveau à lunette.

« Pour la topographie proprement dite, on a opéré d'après la méthode des levés de précision des services géographiques de l'armée.

« Les opérations sur le terrain, commencées, comme il a été dit plus haut, le 31 janvier 1897 et évaluées à sept mois, ont exigé en réalité sept mois et demi. Ce léger écart s'explique par le soin particulier qu'il a fallu apporter au levé des détails des nombreuses ruines qui couvrent une grande partie du sol, et par la saison chaude pendant laquelle a dû être poursuivi le travail, plusieurs fois interrompu par les exigences du service du génie.

« Le résultat obtenu n'a pu l'être dans de semblables conditions que grâce à l'ardeur et à la ténacité avec lesquelles M. l'adjoint Bordy a poursuivi l'accomplissement de la tâche dont il avait offert lui-même de se charger.

« Le levé de la côte a été communiqué à M. le commandant du *Condor*, pour lui permettre d'y rattacher le résultat des recherches sous-marines entreprises pour compléter l'étude archéologique de Carthage.

« La mise à l'encre des minutes se poursuit en ce moment et paraît devoir être terminée dans un mois ou six semaines.

« Indépendamment des dénominations actuelles qui doivent figurer sur la carte, on devra y porter de nombreuses indications archéologiques. »

M. le vicomte de L'Espinasse-Langeac envoie un rapport sur les nécropoles de Henchir-Tiné (Thenae). — Renvoi à M. Cagnat.

M. Cagnat fait un rapport sur des estampages envoyés par M. Bertrand.

« M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, annonce la découverte de nouvelles inscriptions funéraires trouvées dans la nécropole Caricchioni et récemment entrées au musée. Deux d'entre elles seulement sont lisibles : ce sont les épitaphes d'un personnage nommé *Satrius Nimphicus* et d'un autre appelé *M. Julius Severus*. Il y a lieu de réserver la publication intégrale de ces inscriptions aux sociétés algériennes. »

M. Cagnat lit ensuite la lettre suivante que lui écrit M. Blanchet, professeur au lycée de Constantine :

« Je rentre d'El-Aria, ou, à proprement parler, de Khaneba, qui est un peu plus loin.

« Il y avait là, au centre d'un cirque de montagnes et à quelques mètres d'une source, une grande ferme dont les ruines couvrent plus de 200 mètres carrés. Le plan des chambres se laisse facilement deviner. Dans l'une d'elles, qui mesure 3 mètres sur 6 mètres à peu près, se trouvait une mosaïque : elle est purement géométrique, encadrée d'un registre d'ors jaunes et d'une bordure blanche ornée en son milieu d'un cartouche vert.

« Dans ce cartouche est tracée l'inscription suivante :

« Quant à la mosaïque, elle ne court aucun danger : le propriétaire la connaissait depuis six ans, l'avait fait recouvrir et avait interdit à ses khammès de s'en approcher. Je l'ai à mon tour recouverte et même consigne a été donnée devant moi. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

3 MAI 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait en quelques mots l'éloge de M. le commandant Demaeght, membre non résidant du Comité, récemment décédé à Oran.

Lecture est donnée de deux arrêtés ministériels, nommant MM. Gsell et Toutain membres de la Commission.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Le R. P. Delattre offre, à la Commission, des brochures dont il est l'auteur : *Lampes romaines ornées de sujets* et *Les grandes statues du musée de Saint-Louis.*

M. le Gouverneur général de l'Algérie écrit une lettre au sujet de monnaies anciennes trouvées dans un terrain domanial à Ténès. — Renvoi à M. Babelon.

M. Berger rend compte d'un travail de M. Novak sur la nécropole phénicienne d'El-Alia, qui sera inséré au *Bulletin :*

« M. D. Novak a adressé à la Commission un rapport très détaillé sur la nécropole punique d'El-Alia, l'ancienne Acholla, située à environ 25 kilomètres au sud de Mahdia. Ce rapport complète la note présentée par M. Novak au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Tunis en 1896.

« La nécropole occupe, sur une longueur de 2 kilomètres, les flancs d'une colline, au pied de laquelle se trouve une nécropole romaine à côté d'une ancienne carrière.

« Les tombeaux ont été creusés des deux côtés d'une route antique, reconnaissable encore aux sillons laissés dans la roche par les roues des chars et qui aboutissait à la carrière. Ils se divisent

en trois groupes, étant disposés du haut au bas de la colline, les plus anciens au sommet, les plus récents tout au bas, à côté de la nécropole romaine.

« Les plus anciens tombeaux sont creusés au sommet de la colline où on les trouve disséminés. Ils se composent d'un puits vertical, sans marches, creusé dans le roc jusqu'à 3 mètres de profondeur, et d'un seul caveau.

« Le caveau, dont le sol est à plus de 1 mètre au-dessous du fond du puits, en est séparé par un mur formé de grosses pierres brutes non assemblées ou assemblées avec de l'argile. Le caveau est rectangulaire et mesure environ 2 mètres de côté et presque autant de hauteur.

« Le matériel se compose d'amphores à deux anses, de 0 m. 70 à 0 m. 90, portant souvent au collet une marque de fabrique ainsi que plusieurs rebords rouges aux flancs.

« Ces amphores, qui renferment presque toujours des os de volatiles ou de très petits reptiles, sont tantôt dressées à chacun des coins de la chambre, tantôt étendues sous la porte.

« On y trouve aussi des soucoupes toujours vides, rouges extérieurement et noires intérieurement, et posées soit à côté du crâne, soit sur le thorax même du défunt.

« Les caveaux de cette catégorie ne renferment, en général, qu'un seul corps inhumé, accroupi [1]. Le corps est recouvert d'un cercueil en bois, sans fond inférieur, long de 1 m. 50, large de 1 mètre et haut de 0 m. 50. Les corps paraissent avoir subi l'action du feu et les cercueils sont brûlés par-dessous, le dessus restant presque intact.

« Les cercueils, peints en rouge extérieurement, s'emboîtaient et se liaient avec des chevilles en bois.

« Mais la particularité la plus curieuse est que, dans le cadre du fond, occupé par le corps, on a trouvé des quantités notables de cinabre ou vermillon, parfois jusqu'à 1 kilogramme, et que les os et surtout le crâne sont teints de cette matière, qui a dû être appliquée après qu'ils avaient été dépouillés de leurs chairs, soit par la crémation, soit autrement.

« Les tombeaux des deux autres catégories, disposés par groupes,

[1] Dans un petit nombre on trouve un second corps avec les os confusément disposés.

sur les flancs et au bas de la colline, se rapprochent beaucoup plus des types déjà connus.

« Ceux de la seconde catégorie sont moins profonds et presque toujours munis d'un escalier de deux à sept marches. Le caveau, qui mesure 1 m. 50 de côté sur 1 mètre de haut, est au même niveau que le fond du puits; mais le fond du caveau est séparé de la porte par une fosse, mesurant 0 m. 50 de large et 1 mètre de hauteur. Les ustensiles sont plus nombreux et plus variés; on trouve dans certains d'entre eux des niches à lampes. Les ossements sont disséminés et présentent des traces d'incinération. Dans l'un d'eux même, M. Novak a retrouvé tout l'appareil d'un bûcher et des restes de bois pulvérulents. Il n'y a pas de cercueils et l'emploi du vermillon est moins fréquent.

« La troisième catégorie, enfin, presque contiguë à la nécropole romaine, se confond presque avec elle comme date. Dans l'un de ces tombeaux, M. Novak a trouvé une monnaie de Tibère (?).

« Les portes des caveaux sont fermées avec des dalles taillées aux dimensions des portes mêmes. A l'intérieur, trois lits funéraires, ornés chacun d'un rebord, sont établis contre les parois de droite, de gauche et celle du fond. On y trouve, tantôt des tas d'os calcinés, tantôt des restes de corps inhumés à l'état de cadavres.

« Les plus grands de ces caveaux présentent une niche à lampe; dans presque toutes, on a trouvé des lampes en terre grisâtre à bec allongé et des soucoupes en terre rouge analogues à celles qu'on trouve dans la nécropole de Mahdia. »

M. Cagnat lit un certain nombre de rapports sur des communications, arrivées pendant le mois d'avril, qui lui ont été renvoyées :

M. Papier a écrit une longue et intéressante note sur les fouilles qu'il a exécutées à Bône dans une propriété privée. La relation des fouilles précédentes, pratiquées au même endroit, devant être publiée dans le *Bulletin de l'Académie d'Hippone*, il est rationnel que la présente note y soit également insérée.

M. Gsell, professeur à l'École des lettres d'Alger et membre de la Commission, a communiqué les photographies de plusieurs monuments figurés découverts en Algérie :

1° Une tête de femme diadémée, trouvée à Dellys;

2° Une stèle, découverte à Philippeville et représentant un soldat en buste, M. Domitius Martialianus;

3° Une statuette de marbre, provenant d'une propriété sise entre Philippeville et Stora. Elle représente une femme tenant dans chaque bras un enfant nu;

4° Une statuette de marbre, de Tébessa. M. Gsell propose d'y voir un satyre;

5° Un petit sphinx de bronze, offert au musée de Constantine par M. de Redon. C'est une œuvre grecque du VIe siècle avant notre ère;

6° Une anse, en argent, trouvée dans un tombeau romain de Koudiat-Aty. Cet objet appartient également au musée de Constantine.

Il convient de publier ce travail dans le *Bulletin*[1].

M. Gauckler a envoyé, de son côté, une note sur un mausolée chrétien trouvé à Bordj-el-Youdi. «Ce mausolée, dit-il, dont les restes affleuraient à peine la surface du sol actuel, est enterré de 2 m. 50 et assez bien conservé. Les murs demeurent intacts jusqu'à la naissance des voûtes. Il est sur plan carré, ayant environ 4 mètres de côté. La porte s'ouvre au milieu de la façade. Le sol du caveau, qui devait être couvert en voûte d'arête, est occupé par une grande mosaïque faite de cubes de marbre, de calcaire et de brique en fort bon état; elle figure au centre, dans un cadre octogonal, Daniel dans la fosse aux lions. Le prophète, debout, dans l'attitude de la prière et entièrement nu, est entouré de quatre lions; ce nombre est à noter, car, tandis que, d'après l'Écriture, les bêtes fauves étaient au nombre de sept, elles se réduisent généralement à deux sur les représentations figurées.

«Au-dessous du tableau, dans un pentagone, est tracée l'inscription suivante, dédicace du monument : *Memoria Blossi(i) Honorati, Ingenu(u)s, actor, perfecit.* Tout autour se développe un motif géométrique de remplissage, formé de carrés et de losanges chargés de rosaces.

«Sur chacune des faces du caveau, deux *arcosolia* sont disposés symétriquement dans des niches arquées Ce sont de grands sarcophages maçonnés en blocage, dont le niveau supérieur dépasse de 0 m. 60 le sol du caveau. Les tombes étaient recouvertes de mosaïques portant chacune une épitaphe entourée de symboles chré-

[1] Voir ci-après, p. 338, le texte de cette communication.

tiens; mais elles ont été violées dans l'antiquité et leur revêtement a été presque entièrement détruit.

« Une seule épitaphe nous a été conservée : grossièrement gravée, en caractères de basse époque (ve siècle), sur une plaque calcaire, elle porte les mots suivants : *Rutunda? in pace fidelis decessit* [*die*] *XIII kal*(*endas*) *Nobembs* (*Novembres*).

« Le caveau de Bordj-el-Youdi était certainement construit dans le voisinage d'une basilique chrétienne, dont l'emplacement exact reste encore à trouver; tout autour du monument le sol est jonché de débris d'architecture, de pierres de taille, surtout d'innombrables fragments de ces carreaux de terre cuite estampés qui jouaient autrefois le même rôle qu'aujourd'hui nos faïences ou *zliss*, et qui servaient de revêtement décoratif aux premières églises chrétiennes. Ils figurent en relief un lion, un cerf, des rosaces plus ou moins compliquées ou même des sujets bibliques comme le Christ et la Samaritaine : tous motifs que l'on connaît déjà par les divers spécimens recueillis à Carthage, à Bou-Ficha, à Hadjeb-el-Aïoun, à Kasserine.

« Les fouilles, commencées d'une façon si heureuse par M. Cosimo Garsia, vont être poursuivies d'accord avec le service des Antiquités et arts, qui a déjà exécuté les plans et relevés du premier édifice déblayé. Elles ne peuvent manquer d'amener de nouvelles et intéressantes découvertes. »

M. Cagnat propose d'insérer dans le *Bulletin* la notice envoyée par M. Gauckler [1].

Il propose d'y insérer pareillement une communication de M. le comte de L'Espinasse-Langeac au sujet de ses fouilles dans les nécropoles de Henchir-Tiné (l'ancienne Thenae). Parmi les objets qu'il a recueillis, il convient de citer surtout de petits sarcophages rectangulaires en terre cuite et les débris d'un collier en pâte bleuâtre vernissée. Il a découvert aussi quelques monnaies [2].

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 335, le texte de cette communication.

[2] Voir ci-après, p. 192, le texte de cette communication.

7 JUIN 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture est faite d'un arrêté ministériel nommant membre de la Commission M. le colonel Bassot, de l'Institut, en remplacement de M. le général de La Noë.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. le Gouverneur général de l'Algérie avise le Ministre de la découverte à Fouka d'une mosaïque dont il pourrait y avoir lieu d'assurer la conservation. M. Gsell, membre de la Commission et correspondant du Ministère à Alger, est chargé de se rendre sur les lieux pour examiner cette trouvaille.

M. le Dr Huguet, chargé de mission, annonce par dépêche qu'il a fait dans le Mzab des découvertes très importantes et qu'il est disposé à en rendre compte à la Commission dans sa séance de juillet.

Le R. P. Delattre fait hommage de sa dernière publication : *Découverte de tombes puniques à Carthage.*

M. Babelon rend compte d'une lettre de M. le Gouverneur général d'Algérie relative à la découverte de monnaies anciennes dans un terrain d'origine domaniale à Ténès. Il propose que ces monnaies soient envoyées au musée de Mustapha pour être examinées d'abord et placées ensuite dans les collections si elles en valent la peine.

M. Cagnat entretient la Commission d'une note de M. Gsell contenant toute une série d'inscriptions latines, pour la plupart funéraires. Il en propose l'insertion au *Bulletin.*

Il fait ensuite connaître que M. Gauckler lui a envoyé, pour être communiquées au Comité et à l'Institut, trois inscriptions importantes.

Elles ont été trouvées à Sidi-Amara, au pied du Djebel-Mansour, dans la haute vallée de l'Oued-Miliane, par M. Drappier, ingénieur attaché à la Direction des antiquités. La première est dédiée à l'empereur Commode et date de l'an 181; elle fait connaître le nom d'une ville nouvelle, *Avioccala*.

IMP · CAES · DIVI · M · AN
TONINI · PII · GERMAN
SARM · FIL · DIVI · PII · NE
POTI · DIVI · HAD · PRONEP
DIVI · TRAIANI · PART · AB
NEP · DIVI · NERVAE AD
NEPOTI.
M · AVRELIO · COMMODO
ANTONINO · AVGVSTO
GERMAN · SARM · PON
TIF · MAX · TRIB · POT · VI
IMP · IIII · COS · III · P · P · CIV
TAS · AVIOCCALENSIS
P · P · F ✿

Une seconde donne les noms d'un nouveau légat du proconsul d'Afrique, C. Arrius Calpurnius Longinus, qui, d'après M. Gauckler, pourrait être le fils de C. Arrius Antoninus, déjà connu par des inscriptions africaines[1] contemporaines d'Antonin le Pieux et de Commode.

C · ARRI *o* C *f. quir.*
CALPVRNIO
LONGINO · C · V · COS
LEG · KARTHAGI
NIS · AVGVRI · PR
VRB · QVAESTORI
TRIB · LEG · TRIVM
VIRO · A · A · F · F · AVIOC
CALENSES · CIVI · ET · PA
TRONO

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 7030 et 8241.

Une troisième fait connaître les noms d'une femme qui est sans doute, d'après M. Gauckler, l'épouse du précédent personnage. Elle se nommait : *Seia Modesta Ulpia?* (ou plutôt *Valeria*)..... *ia Cornelia Patruina Publiana.*

S E I A E M O D E S
t a e ▨▨▨▨▨▨▨▨ I A E
▨▨▨▨▨▨▨▨ I A E · C O R N E
L I A E I A I R V I
N A E · P V B L I A N A E
C · F · C I V I E T P A T R
O B I N S I G · E I V S · Æ
R I T A · Q V I B V S · I N
L V S T R A T · O R I G I
N I S S V A E P A T R Ī M
CIVITAS · AVIOCCAL · D · D · P · P

M. Cagnat fait part ensuite à la Commission du résultat d'une exploration scientifique, que M. Blanchet a accomplie dans le Sud des provinces d'Alger et de Constantine.

« Je suis revenu, écrit cet explorateur, par Laghouat et l'Oued-Djedi jusqu'à Biskra. C'est le pays le plus nu, le plus désert, le plus triste que je sache : la chebka du Msab me semblait hospitalière, à côté. Je m'y suis vu, après deux jours et demi de route, abusé par les mauvais renseignements de mon cavalier d'escorte, sans vivres, sans eau, sans guide. Pendant un jour nous avons marché à l'aveuglette, trouvant heureusement un berger qui nous guida jusqu'aux tentes d'un moqaddem : ce digne homme m'a conseillé d'abandonner l'Oued-Djedi, parce qu'il n'y a, m'a-t-il dit, d'eau nulle part.

« Je me suis résigné : j'ai coupé à l'Est par la tête des torrents qui descendent du plateau de Djouf vers l'Oued-Djedi, et après deux jours j'ai enfin atteint les Ouled-Djellal. Là j'ai eu une bonne nouvelle : M. le lieutenant Juillet, pendant mon séjour à Ouargla, avait fait la reconnaissance archéologique de l'oued entre Sidi-Khaled et la frontière de la division d'Alger; j'avais quitté l'oued à un jour

de cette frontière, et j'avais interrogé tous les disciples du moqaddem; M. Juillet en avait fait autant de son côté; je crois que l'on peut admettre qu'aujourd'hui l'Oued-Djedi a été reconnu archéologiquement de Laghouat à son delta.

« Le résultat de cette reconnaissance a été strictement négatif : M. Juillet a dû, à son très grand regret, borner son rapport au mot : « Néant ».

« De mon côté, trois points m'avaient été signalés : *Daiat-Lekhal*, près de Laghouat, entre Daia-Kherba et Daia-Rikiat (par 1° 10′ longitude Est), *Bou-Kedim*, vers le 1° 30′ longitude Est, et *Guettar-el-Haiet*, à une demi-journée de l'oued, à la tête de l'Oued-Skab (2° 20′ longitude Est).

« J'ai quitté Laghouat le 20 février et j'ai gagné d'abord la Daia-Kherba, dont le nom me présageait quelques antiquités : il y a là, en effet, les restes d'une petite ville. Mais, ici encore, rien de romain : c'est exactement le type des ruines de l'Oued-Stel, Bou-Guemoula, Kef-Marelleh; des murs en pierres irrégulières à peine cimentées, des constructions formées de chambres longues et étroites accolées les unes aux autres; pas une pierre taillée; pas un fragment qui trahisse l'influence latine. En revanche, aux alentours, et pour la première fois depuis deux mois j'ai retrouvé les « djedour », ces tumuli, dont j'avais relevé plusieurs centaines entre les Ouled-Djellal et Berbit; il y en avait là cinq très bien conservés. *Daiat-Lekhal* en possède deux également.

« *Bou-Kedim*, que je n'ai pu visiter, mais dont j'ai eu des descriptions assez nombreuses, serait un bourg tout à fait analogue aux ruines de Daia-Kherba. Le *Guettar*, enfin, n'est qu'un ensemble de djedour plus serrés, plus denses que partout ailleurs, à l'extrémité Est de la falaise du Djouf.

« Si je reprends donc les résultats de ma course de Biskra à Touggourt et de Laghouat à Biskra, si je les combine avec ceux des recherches de M. Juillet entre Sidi-Khaled et le 2° longitude Est, je crois pouvoir conclure de façon définitive que la frontière de l'Empire n'eut pas pour fossé, comme on l'avait cru, le thalweg de l'Oued-Djedi. Il faut chercher ailleurs la ligne extrême de l'occupation romaine : je crois savoir où.

« L'Oued-Djedi et l'Oued-Stel, en revanche, semblent avoir été occupés par des peuples assez civilisés, dont le « djedar » est le monument le plus typique, et qui ne paraissent pas avoir créé de

centres au Sud du 34° latitude Nord; il s'agirait de quelques peuplades berbères étendues le long de la frontière, sensibles à l'admiration du grand empire voisin, attachées en une certaine mesure à l'imitation de ses procédés (château de l'Oued-Faouar), mais restées en dehors de son action politique et militaire.

« Je ne m'exagère pas la portée de ces conclusions : elles valent peut-être pour moi parce qu'elles représentent le fruit de 500 kilomètres de route, par des nuits de 0, 1 ou 2 degrés. Ce n'est pas une raison suffisante pour leur donner une valeur scientifique décisive. Elles gardent cependant une certaine probabilité.

« Quant à la frontière, je crois, d'après des renseignements indigènes assez nombreux et souvent contrôlés, savoir où en trouver les restes : la carte géologique de l'Algérie nous la présente sous une forme frappante. Une chaîne jurassique assez mince mais très haute s'étend sans interruption de Laghouat au 2° longitude Est. En arrière et au centre, comme une tour surveillant la muraille, s'élève le Bou-Kahil (1,300 et 1,500 mètres). Dans le couloir réservé entre ce massif et la chaîne jurassique qui domine au Nord l'Oued-Djedi, dix portes seulement s'ouvrent sur le désert : ce sont les trouées de l'Oued-Boudrine, de l'Oued-Senar et du Teniet-Kteteifa, de l'Oued-Demmed, de l'Oued-Douerâ, de l'Oued-Rirana et de l'Oued-Namous, de l'Oued-Kef-el-Amar, de l'Oued-Djerof, du Khanguet-Nacer et de l'Oued-Okreriba.

« Or, il y aurait des ruines au Nord de la muraille jurassique, à l'entrée de chacun de ces passages : à *Ksar-el-Fendj* et *Ksar-Ntsila*, sur l'Oued-Boudrine; à *Messad*, derrière le Teniet-Kheteifa; à *Selmana*, sur l'Oued-Demmed; à *Aïn-Bordj*, sur l'Oued-Douera; à *Amoura*, sur l'Oued-Rirana; à *la source Sud* de l'Oued-Kef-el-Amar, et à *Aïn-Khala*, commandant l'Oued-Kef-el-Amar et l'Oued-Namous; les ruines connues d'*Aïn-Rich* continuent la ligne et barrent l'Oued-Djerif; celles de *Bordj-Oued-Chaïr* dominent le Khanguet-Nacer; celles d'*El-Gara*, la passe de l'Oued-Okreriba. La première tranchée à l'Ouest de ce point est celle de l'Oued-Sadouri : la ligne de ruines que je vous signale se relierait ainsi très directement à la ligne Sadouri-Doussen-Kasbat; et il faudrait admettre, ce qui est très possible, que la frontière tournait à angle droit dans la région des Ouled-Djellal, pour éviter l'odieux pays de cailloux et de ravins qui s'étend à l'Ouest de cette oasis, et pour utiliser de Sadouri à Ksar-el-Fendj, c'est-à-dire aux portes de Laghouat, la population

des difficiles montagnes d'où descendent les affluents Nord de l'Oued-Djedi.

« M. Gsell avait déjà appelé mon attention sur l'intérêt que présenterait l'étude de l'Oued-Chaïr : je suis heureux que les renseignements locaux confirment ses pressentiments. »

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

5 JUILLET 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. l'abbé Grandidier, curé de Tipasa, envoie une note imprimée sur une basilique chrétienne de Castiglione. — Dépôt à la bibliothèque nationale.

M. Gsell, qui avait été chargé de se rendre à Fouka pour prendre connaissance d'une mosaïque nouvellement découverte et aviser aux moyens d'en assurer la conservation, écrit à ce sujet :

« A l'endroit où s'élève aujourd'hui le village de Fouka, sur les coteaux du Sahel, à 1 kilomètre et demi du littoral et à une altitude d'une centaine de mètres, il y avait un hameau romain, construit autour d'une source abondante. Il occupait une partie seulement de l'emplacement du village actuel, la partie septentrionale, en pente du côté de la mer. Il n'en subsiste aujourd'hui que quelques murs et des débris de piscines sous la source. On a trouvé précédemment en ce lieu des tombes, particulièrement des sarcophages de pierre en forme d'auges, des amphores, des jarres, des poteries diverses, des lampes, des fragments d'objets en bronze, des monnaies [1].

« Tout récemment, en faisant les terrassements nécessaires pour la construction d'une école, au-dessus de la source, l'entrepreneur a découvert une mosaïque ornementale, d'un intérêt fort médiocre il est vrai. Les motifs, en smalts de couleur bleu foncé sur un fond de cubes de marbre blanc, consistent en rosaces, circonscrites

[1] Berbrugger, dans la *Revue africaine*, II, p. 411; IV, p. 79; V, p. 360; IX, p. 71-73. Le même, *Livret explicatif du musée d'Alger*, p. 85. *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10478, 1.

par un cercle qu'enferme à son tour un carré, en des losanges alternant avec ces rosaces, en une grecque qui forme bordure.

« Cette mosaïque, mal établie et fort mal conservée, paraît constituer quatre bandes[1], larges d'environ 3 mètres, disposées en rectangle autour d'un espace non pavé en mosaïque, dont la largeur est aussi de 3 mètres.

« Il est difficile de dire avec certitude à quel édifice elle a appartenu. Les murs antiques qui la bordaient ont en effet presque complètement disparu, les pierres de taille ayant été jadis utilisées pour le village français. Actuellement, on retrouve en place le bas de deux fûts de colonnes (diamètre : 0 m. 50; distance : 4 m. 40)[2], qui étaient formées de tambours en pierre calcaire, revêtus d'un stuc grossier. Le tambour inférieur était simplement enfoncé dans le sol, sans reposer sur une base. Ces deux fûts sont disposés en ligne et ont appartenu à une colonnade qui bordait intérieurement la bande de la mosaïque qui fait face à l'Ouest. On peut dès lors se demander si cette mosaïque n'a pas orné le sol d'un portique, limité par des colonnes et recouvert par une terrasse qui était bétonnée, comme l'indiquent de nombreux débris trouvés dans la fouille. L'espace central, dépourvu de mosaïque, représenterait la cour, assurément bien exiguë. Ce portique a pu appartenir à la demeure de quelque particulier aisé. Il n'y a pas lieu de songer à un établissement de bains, la source qui aurait dû fournir l'eau nécessaire prenant naissance quelques mètres plus bas. La facture de la mosaïque indique le IIIe ou le IVe siècle de notre ère.

« Le nom du hameau antique qui existait à Fouka est inconnu, car c'est sans raison sérieuse qu'on a voulu retrouver dans ces petites ruines Οὐία, que Ptolémée place à 10 degrés à l'est de Tipasa et à 20 degrés à l'ouest d'Icosium (Alger)[3].

« A 2 kilomètres environ au nord-est de Fouka, sur la crête qui

(1) On n'en a encore dégagé que trois, à l'Ouest, au Nord et à l'Est.

(2) Il est probable qu'il y avait une autre colonne dans l'intervalle.

(3) Berbrugger, *Revue africaine*, V, p. 359; Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, II, p. 188; Cat, *Essai sur la Maurétanie Césarienne*, p. 123. Ce nom de Οὐία est sans doute une transcription du mot latin *via*, et Ptolémée paraît indiquer ici, probablement d'une manière incomplète, un hameau qui était construit contre la grande route du littoral et qui en tirait son nom. Or cette route ne devait pas passer à Fouka, lieu situé à 100 mètres d'altitude et à l'intérieur des terres; elle devait longer le rivage, plat à cet endroit.

domine la côte, on retrouve quelques pierres antiques qui ont dû appartenir à une ferme. »

M. Gsell transmet également une note de M. Janin, instituteur à Yakouren, sur un monument d'origine berbère : c'est un pressoir à huile ou à vin. Il en propose l'insertion au *Bulletin*[1].

M. le Gouverneur général de l'Algérie rend compte à M. le Ministre que « par suite des travaux de terrassements du chemin n° 1 de l'Oued-Bourgal à Tamagra, par Khenchela (département de Constantine), il a été mis à découvert des cercueils romains, sans inscriptions, ni dessins ». L'administration de la commune mixte de Klenchela demande à continuer les fouilles. Une petite somme sera mise à sa disposition par le Ministère.

M. le Ministre de la Marine, sollicité par son collègue de l'Instruction publique, de faire continuer par l'aviso la *Flèche* les sondages commencés par le *Condor* sur la côte de Carthage, a envoyé l'assurance que la collaboration de son département demeurait acquise à l'œuvre à laquelle il avait déjà participé.

M. Gsell appelle l'attention de M. le Ministre sur l'intérêt qu'offrent certaines mosaïques algériennes et sur la nécessité qu'il y aurait d'assurer leur conservation. Il signale en particulier les mosaïques de Bougie, publiées par la Société archéologique de Constantine, où sont représentées une tête de l'Océan, flanquée de deux Néréides, et celles de Makreb-Thala, à 5 kilomètres à l'ouest de Canrobert. « Elles ont été, dit-il, découvertes il y a vingt ans environ par feu Rousset, chez qui j'en ai vu des reproductions. L'une d'elles représente l'enlèvement d'Europe; d'autres des bâtiments ruraux, des écuries, etc. Elles ont été recouvertes de terre, mais il serait utile de ne pas trop tarder à les enlever, car bientôt il ne se trouvera plus personne dans le pays pour indiquer leur emplacement exact. » Pour les mosaïques de Bougie, auxquelles s'intéresse également M. le Sous-Préfet, la Commission décide que la somme nécessaire à leur conservation est trop importante pour pouvoir être prélevée sur les crédits de cette année. Pour celles de Makreb-Thala, elle émet le vœu que M. Gsell aille, dans une prochaine tournée ar-

[1] Voir ci-après, p. 186, le texte de cette communication.

chéologique, en reconnaître l'emplacement exact et en prendre des dessins ou des photographies.

M. le capitaine Hannezo, correspondant du Comité à Bergerac, envoie trois fragments de vase à couverte rouge, trouvés en Tunisie, qui représentent des scènes figurées. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Babelon rend compte d'une communication de M. Jacquot, substitut à Sétif, qui a envoyé le dessin de deux boucles d'oreilles en or, l'une trouvée à Fortassa, sur la ligne de Relizane à Tiaret; la seconde trouvée à l'Hillil, sur la ligne d'Alger à Oran :

« Ces deux boucles d'oreilles sont composées d'un anneau en torsade auquel est adapté, pour la première, un cylindre orné de plusieurs groupes de globules sur sa surface; pour la seconde, une sorte de plaque avec un ornement en losange. Elles appartiennent l'une et l'autre à des types communs à l'époque romaine. Néanmoins il est intéressant d'en conserver le souvenir par le dessin.

« La première pèse 30 grammes et a une valeur intrinsèque de 124 francs; la seconde est plus petite.

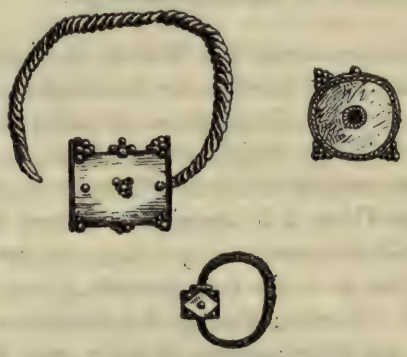

« Toutes deux sont la propriété de M. Chambard, secrétaire de la mairie à Relizane. »

M. Cagnat rend compte d'une notice de M. A. Joly, professeur à la Médersa d'Alger sur les ruines romaines de l'Ouerq, près de Chellala, au sud du Sersou. Elles paraissent appartenir à un poste militaire; des tours flanquant un rempart ont été reconnues. Il en propose l'insertion au *Bulletin* [1].

[1] Voir ci-après, p. 188, le texte de cette communication.

Il annonce ensuite de la part de M. Marye, conservateur du musée de Mustapha, la découverte d'une inscription trouvée à Cherchel par un indigène. Elle est gravée sur un fragment de pilier, portant au revers une tige de rinceau. C'est l'épitaphe d'un tout jeune enfant. On y lit en lettres de 0 m. 015.

ACRISIVS
CRESCENS
M · II · DI

M. Cagnat lit à ses collègues un état, au 1er juin, des publications entreprises sous les auspices de la Commission de l'Afrique du Nord.

M. Saladin dépose, pour être insérée au *Bulletin*, une note de M. Blanchet, professeur au lycée de Constantine, sur les fortins de Tolga et d'El-Mahder. Il l'a accompagnée de quelques dessins qu'il a exécutés d'après les relevés et les photographies de M. Blanchet[1].

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,
Membre du Comité.

[1] Voir ci-après, p. 331, le texte de cette communication.

8 NOVEMBRE 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

M. Bertrand, correspondant du Comité à Philippeville, envoie une note sur un sarcophage de marbre. — Renvoi à M. Cagnat.

Le R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, envoie deux brochures : *Lettre adressée à M. Héron de Villefosse sur les fouilles de la nécropole punique de Carthage*, et *Fouilles dans l'amphithéâtre de Carthage.*

Ces brochures seront déposées à la bibliothèque des Sociétés savantes, et des remerciements seront adressés à l'auteur.

M. le Dr Huguet écrit une lettre annonçant l'envoi ultérieur de rapports importants sur une mission dont il a été chargé chez les M'zabites.

M. J. Letaille envoie : 1° des renseignements généraux sur une mission archéologique dont il a été chargé en Algérie et en Tunisie, à l'effet d'y rechercher les sarcophages chrétiens de l'époque romaine, et 2° la copie d'un rapport concernant la Régence de Tunis, adressé en 1829 par M. le Consul Filippi au roi de Sardaigne. — Renvoi à M. Héron de Villefosse.

M. Alf. Parienti adresse une note sur les superstitions des peuples de l'Orient (deux pièces arabes avec traduction). — Renvoi à M. Houdas.

M. Gauckler, membre de la Commission, fait savoir que, par suite d'un accord survenu avec la Direction des antiquités, M. le

Dr Carton a achevé heureusement les fouilles du théâtre de Dougga. La scène est entièrement déblayée et de nombreux fragments d'architecture ont été découverts, ainsi que des débris d'inscription monumentale, permettant la restitution à peu près certaine de la façade.

M. Ph. Berger fait un rapport sur quatre inscriptions néo-puniques figurant sur de petits vases en terre communiqués par M. Gauckler : il en réserve l'explication pour une date ultérieure. Il a examiné également deux inscriptions libyques des environs de Philippeville envoyées par M. Bertrand : ces documents seront insérés à leur place au *Corpus inscriptionum semiticarum*.

M. Cagnat, auquel a été renvoyée une lettre de M. le Gouverneur général de l'Algérie relative à la découverte, dans la maison du chérif d'Ouazzan, à Hammam-bou-Ghara, d'une inscription romaine, fait observer que ce document vient d'être publié dans le *Bulletin de la Société de Géographie* d'Oran. Il n'y a donc pas lieu de le reproduire au *Bulletin* du Comité.

Il rend compte à la Commission, du résultat de l'examen fait par lui de débris de poterie rouge, avec marques céramiques, recueillies par M. de La Martinière dans ses fouilles de Volubilis et de Lixus. La plupart de ces estampilles se sont déjà rencontrées en Afrique, en Italie, sur les bords du Rhin ou ailleurs. Il propose d'en réserver la publication à une des sociétés archéologiques d'Algérie.

Il fait la même proposition pour une suite de marques relevées par M. le capitaine Hannezo sur des vases, briques et lampes, provenant de Sousse, Mahédia, Lemta, Hadjeb-el-Aïoun et diverses autres localités de la Tunisie.

Enfin, il annonce qu'il a reçu du R. P. Delattre le texte de plusieurs inscriptions funéraires trouvées aux environs de Mateur, dans une ruine nommée Henchir-Techga. L'une d'entre elles est assez importante. On y lit :

O	D· M· S	·T·
T	TVFIENIVS SPERATVS MIL· COH·VI·PR· STATIONA	·T·
B	RIVS RIPAE VTICENSIS	·L·
Q	VIX ANN XXXV·MILITAVIT ANNIS XV	S

Le P. Delattre signale aussi un abraxas de Carthage. D'un côté la pierre, qui est transparente et a l'apparence de l'ambre, porte une sirène debout tournée à droite; sous les pattes sont gravées les lettres :

ΙΑΙΑΩ

L'autre face n'a qu'une inscription :

ΑΝΟΥ
ΟΟΝΚΡΟΝ
ΓΝΩΡΑΡΧΟ
ΧΡΙΝΑΓΩ
ΡΒΗΟ

M. Toutain lit un rapport sur une communication de M. le lieutenant Charles Denis.

« M. Denis décrit, dans la note qu'il nous a transmise, un mausolée antique, qui subsiste à Hammam-Zouakra, au bord de l'Oued-el-Hammam. Ce mausolée, de forme presque carrée, renferme plusieurs niches creusées dans ses parois intérieures.

« Les inscriptions recueillies par M. Denis sont presque toutes inédites. Elles se composent de :

« 1° 48 épitaphes ou fragments d'épitaphes trouvés en divers endroits des ruines de Thigibba;

« 2°. Une inscription néo-punique, à peu près intacte.

« En outre, M. Denis signale une dizaine de lampes : ces lampes nous fournissent six sujets figurés et sept marques de fabrique, déjà connus les uns et les autres. »

M. Houdas fait part à la Commission d'une lettre qu'il a reçue de M. le capitaine Lacroix. Cet officier appelle son attention sur les dangers auxquels sont exposées les pièces administratives relatives à l'histoire de la conquête et de l'organisation de l'Algérie, et demande s'il n'y aurait pas lieu de créer un dépôt d'archives à Alger. M. Houdas fera un rapport sur cette proposition, qui sera transmis à la Commission supérieure des archives.

La séance est levée à 4 heures trois quarts.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

13 DÉCEMBRE 1898.

SÉANCE DE LA COMMISSION DE L'AFRIQUE DU NORD.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

La séance est ouverte à 4 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance.

M. Gauckler, membre de la Commission, envoie de Tunis plusieurs communications :

1° Lettre relative aux estampages de deux stèles puniques découvertes à Douar-ech-Chott (Carthage). — Renvoi à M. Berger.

2° Note sur les portes triomphales et les thermes de Thibursicum Bure. — Renvoi à M. Cagnat.

3° Copie autographiée d'une conférence. — Renvoi au même.

4° Note sur les ruines de Bou-Arada. — Renvoi au même.

5° Note sur un ex-voto à Saturnus Balcaranensis. — Renvoi à M. Toutain.

6° Copie d'une inscription trilingue (latine, grecque et néo-punique). — Renvoi à M. Berger.

L'ordre du jour appelle l'examen des propositions à faire à M. le Ministre en vue des distinctions honorifiques qui seront distribuées à l'occasion du prochain Congrès des sociétés savantes.

M. Cagnat rend compte de diverses pièces ou communications qu'il a examinées. C'est d'abord une lettre de M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, correspondant du Comité :

« M. Bertrand nous fait savoir que, dans les fouilles pratiquées par le Service des Ponts et chaussées dans la propriété Cohadou, on a découvert une chambre voûtée, pavée en mosaïque très ordinaire (losanges et rosaces), sur laquelle reposait un sarcophage. Sur la face se trouvent le portrait du mort et l'inscription suivante :

M AVRELIVS SV
RVLIO VETER
EX LEG ▨ VAXL

M. Aurelius Surulio veteranus ex leg(ione) [III?] v(ixit) a(nnis) XL.

« Sur les côtés, des ornements en relief semblables tous deux (bouclier et lances).

« Dans le sarcophage se trouvaient deux squelettes superposés, qu'on ne peut dire romains, car la sépulture avait déjà été fouillée antérieurement. Le couvercle du sarcophage n'existait plus et on n'en a retrouvé qu'un petit fragment. Pas de trace dans le sarcophage non plus d'un objet de la plus minime importance.

« Non loin du même endroit, dans la même propriété, on a mis au jour une pierre de grès tendre arrondie dans le haut. Elle porte l'inscription suivante :

CALLITYCHE
GALLI · SER
V·A·L·
O · T · B · Q ·

M. Cagnat lit ensuite deux lettres de M. Gauckler. Dans l'une, et pour faire suite à sa communication du mois dernier, celui-ci signale, parmi les découvertes faites dans les fouilles de Dougga, un beau chapiteau de pilastre et une tête colossale en marbre blanc de Lucius Verus. L'empereur y est représenté lauré. Ces deux objets ont été transportés au Musée du Bardo.

Dans l'autre, il explique qu'ayant fait entreprendre quelques fouilles à Téboursouk le mois dernier, on a découvert une belle

pierre calcaire encastrée dans le front Est de la citadelle byzantine. Elle porte en grandes lettres de 0 m. 07 :

EX AVIO·LOCO ET RVE
IAM MINANTI STA
TVAS·N·IIII·MARMOREAS
AT CVLTVM ET SPLENDO
REM·APODYTERI THER
MARVM·RESP·COL
THIB·BVRE·TRANSTVLT
PROVISIONE INSTANTI
A AVRELI·HONORAT
QVETIANI·EQ·R·CVR·
REIP·

Ex avio loco et rupe jam minanti, statuas n(umero) IV marmoreas at cultum et splendorem apodyteri thermarum resp(ublica) col(oniae) Thib(ursici) Bure transtulit provisione i(n)stantia Aureli(i) Honorat(i) Quetiani eq(uitis) r(omani) cur(atoris) reip(ublicae).

M. Cagnat annonce à la Commission que M. le lieutenant de vaisseau de Roquefeuil a remis à M. le Ministre de la Marine, qui l'a transmis, un dernier rapport accompagné d'une carte sur les recherches sous-marines exécutées dans le golfe de Carthage. Il contient : 1° une description générale de la zone explorée : c'est un triangle rectangle dont l'hypoténuse serait formée par le rivage entre la pointe de Sidi-bou-Saïd et l'extrémité du musoir signalé par le Dr Courtet, et les autres côtés par deux lignes partant de ces points extrêmes et courant l'une vers l'autre; 2° une étude minutieuse de tous les débris existant le long de la côte. M. de Roquefeuil constate la présence de différents abris, de petits musoirs, d'amorces de jetées, de restes de quais, ne se rapportant en aucune façon à un grand port et en excluant même la possibilité. Ce rapport sera, comme les précédents, communiqué à l'Institut et imprimé par ses soins.

Lecture est donnée par M. le Secrétaire d'un procès-verbal relatant les avis émis par les différents chefs de service intéressés, dans une conférence tenue à Kairouan, au sujet de la conservation des remparts non classés de cette ville. Après avoir pris connaissance des différents documents contenus dans cette pièce, la Commission, se rangeant aux observations présentées par M. Saladin, déclare approuver pleinement les objections et les propositions de l'Inspecteur du Service des antiquités, énoncées au procès-verbal.

Elle reçoit, en outre, communication d'une lettre de M. le Gouverneur général de l'Algérie. Il y est rendu compte des fouilles entreprises par les soins des Ponts et chaussées dans la commune de Khenchela, sur l'emplacement d'un cimetière découvert en traçant une route. Une petite somme avait été mise par le Ministère de l'Instruction publique à la disposition des ingénieurs. Les nouvelles recherches n'ont amené aucune trouvaille intéressante.

« Les huit cercueils romains découverts précédemment étaient disposés dans l'axe du chemin. Ils ne présentent rien d'anormal, à l'exception du plus grand dont les dimensions sont exagérées, car il a 2 m. 53 de longueur, sur 0 m. 69 de largeur et 0 m. 65 de hauteur. Sur l'un d'eux se lit l'inscription : FELIX; sur les autres n'existe aucune inscription. »

M. Cagnat communique au nom de M. le Dr Carton deux inscriptions découvertes par notre correspondant dans sa propriété de Sidi-Ali-bel-Kassem (*Thuburnica*). Sur l'une on lit, au-dessous du croissant et de l'emblème triangulaire de Tanit, le nom

Q · LEPIDI

De l'autre, il ne reste plus que les lettres

D M S
M · ALLIVS
I I V I

Il fait connaître aussi, de la part de M. Ballu, architecte en chef des Monuments historiques de l'Algérie, le texte de quelques inscriptions trouvées cette année dans les fouilles de Timgad. Elles

proviennent presque toutes d'un petit temple situé en face du marché. Trois autels, exactement semblables, portent chacun le nom d'une des divinités capitolines.

MINER VAE	IOVI	IVNONI

Sur un quatrième se lit :

LIBERO
PATRI

Un cinquième, consacré sans doute à Saturne, est mutilé à la partie supérieure.

SA
DEO
PATRIO

Un grand bandeau de pierre, mouluré en bas et en haut, sans doute le soubassement d'un édicule à niche, portait :

a *b* *c*

GENIO *a*VG·SAC

M PVP *ob honorem* FLAMONII PERPET*ui*

quod... pup... fi L PAPIRIA VERANVS FRATE*r promiserat*

ex hs... MIL N̄ AMPLIATA PECVNIA EX*truxit*

Dans le voisinage immédiat du même temple s'élevait une base honorifique en l'honneur d'Antonin le Pieux; elle apprend que le

légat, M. Valerius Etruscus, fit paver la place qui s'étendait devant l'édifice.

IMP CAES DIVI
HADRIANI FIL
DIVI TRAIANI
PARTHICINEPO
DIVI NERVAE PRO
NEPOTE TAELIO HA
DRIANO ANTONINO
AVG·PIO PPIMPII
PONTIF MAXIMO
TRIB POTESTAXIIII
COS IIII
PLATEAM STRATAM
MVALERIVS ETRVSCVS
LEG AVG PR PR PATRO
NVS COL DEDIC D·D·P·P·

Deux autres fragments de moindre importance ont encore été recueillis dans cet édifice.

En face des thermes du Sud on a déblayé une construction dont il est difficile de fixer la nature. On y remarque surtout des mosaïques dont une porte une inscription; malheureusement le texte n'en semble pas suffisamment établi pour être publié.

Enfin, M. Cagnat annonce avoir reçu de M. Marye, conservateur du Musée d'Alger, pour être lue à la Commission, la liste des différents objets entrés au Musée depuis le mois d'août 1898.

L'époque antique est représentée par six *dolia*, qui étaient conservés à la mosquée de la marine et qui ont été remis par le muphti sur la demande de M. Mermet, archiviste du gouvernement général, et par un plan du Tombeau de la chrétienne exécuté et donné par M. Quirot. L'époque arabe a fourni une vingtaine de fragments provenant de la mosquée de Ketchaoua (don de M. Mermet), un arc mauresque du marabout de Sidi-Abd-er-Rhaman, à Biskra (XIVe siècle), et des morceaux d'architecture découverts à Sedrata par M. P. Blanchet.

M. Héron de Villefosse rend compte de l'examen fait par lui de deux fragments de poterie qui lui ont été soumis. Tous deux offrent un certain intérêt à cause des reliefs qui les décorent. Ils ont été adressés à la Commission par le capitaine Hannezo.

« Le premier a été trouvé à Sousse en 1891. Il appartient à un vase à boire, de forme ronde, dont le diamètre était exactement de 0 m. 092 et la profondeur de 0 m. 06 environ. La panse était entourée d'un relief dont les détails sont peu distincts. On reconnaît cependant à l'ombre d'un arbre, au tronc noueux, une table à trois pieds, chargée d'offrandes, puis un autel (?) surmonté d'une statuette et orné de guirlandes, devant lequel un homme est debout. Une tige qui se développe en rinceaux, sépare cette scène de la suivante, où l'on voit deux hommes debout et se faisant vis-à-vis, séparés par un objet difficile à définir. Ce relief, de style alexandrin, a été obtenu dans un moule. La coloration de la poterie est d'un rouge très clair.

« Le second fragment provient d'Hadjeb-el-Aïoun (1895). Le ton du rouge est plus vif et plus foncé. Ce fragment est décoré d'une figure moulée à part et appliquée sur la panse unie du vase avant la cuisson. Cette figure représente un Satyre imberbe et vigoureux, paraissant en mouvement vers la droite et tournant la tête du côté opposé; sa chlamyde attachée sur l'épaule retombe en arrière, laissant tout le corps à découvert; il porte au bras gauche un bâton noueux et recourbé; de la main droite il tient un objet allongé dans l'extrémité inférieure duquel son pied est engagé comme dans un étrier.

« Les poteries à relief de ce genre sont assez rares en Afrique. »

M. Héron de Villefosse entretient aussi la Commission d'un envoi de M. J. Letaille, chargé, par arrêté ministériel du 19 mars 1897, d'une mission en Algérie et en Tunisie. Cette mission avait pour but de rechercher les sarcophages chrétiens dans le nord de l'Afrique; M. J. Letaille a étendu ses recherches à l'Espagne.

« Il a adressé au Ministère une liste de soixante-seize sarcophages chrétiens dont seize appartiennent à l'Algérie, trente-six à la Tunisie et vingt-trois à l'Espagne. En attendant que M. Letaille nous donne une description plus complète de ces monuments, accompagnée des photographies qu'il a rapportées de ses voyages, il ne sera pas inutile de porter cette courte liste à la connaissance de ceux qui s'intéressent à ce genre de monuments.

TUNISIE.

Bou-Djelida (1). — Sarcophage conservé dans une maison arabe.

Carthage (35). — Le plus grand nombre est conservé au Musée de Saint-Louis de Carthage; mais ce ne sont que des fragments provenant de sarcophages chrétiens.

ALGÉRIE.

Tébessa (1). — Découvert à Tébessa et conservé dans l'église de cette ville.

Lambèse (1). — Découvert à Lambèse et conservé dans le musée du Praetorium.

Guelma (1). — Découvert à Guelma, mais disparu depuis.

Philippeville (1). — Découvert à Philippeville et conservé au musée de cette ville.

Collo (1). — Découvert à Collo, mais disparu depuis.

Dellys (2). — Les deux sarcophages chrétiens découverts à Dellys sont conservés au musée d'Alger.

Tipasa (3). — Découverts et conservés à Tipasa de Maurétanie.

Cherchel (4). — Parmi les quatre sarcophages chrétiens découverts à Cherchel :

1 est perdu,
2 sont conservés à Cherchel,
1 est conservé au Musée du Louvre.

Cherchel? (2). — Fragments conservés au Musée du Louvre et provenant d'Algérie, peut-être de Cherchel.

ESPAGNE.

Gérone (8). — Découverts à Gérone ou aux environs :

6 conservés dans l'église Saint-Félix,
1 conservé au musée,
1 dans les environs de la ville.

Saragosse (2). — Conservés dans la crypte de l'église Santa Engracia de Saragosse.

Barcelone (2). — Découverts et conservés au musée de Barcelone.

Tarragone (1). — Conservé dans la façade de la cathédrale de Tarragone.

Valence (1). — Conservé au musée de Valence.

Denia (1). — Découvert à Denia et conservé à Valence.

Tolmo (1). — Découvert à Tolmo et conservé à l'Académie royale d'histoire de Madrid.

Layos (1). — Découvert à Layos et conservé à l'Académie royale d'histoire de Madrid.

Astorga (1). — Découvert à Astorga et conservé au Musée national de Madrid.

Puebla Nueva (1). — Découvert à Puebla Nueva et conservé au Musée national de Madrid.

Jaen (1). — Découvert à Jaen et conservé au Musée national de Madrid.

Tolède (1). — Découvert à Tolède et conservé dans la sacristie de l'église de Santo Domingo de Tolède.

Ecija (1). — Découvert à Ecija et conservé dans l'église Santa Cruz d'Ecija.

Burgos (1). — Découvert à Burgos et conservé au musée de Burgos.

Enfin M. Héron de Villefosse lit le rapport suivant :

« M. J. Letaille a également découvert et copié à Turin, dans la bibliothèque particulière du roi d'Italie, un travail manuscrit sur la Régence de Tunis, dédié au roi de Sardaigne par son auteur, le comte Filippi, agent et consul général du gouvernement sarde à Tunis. Ce travail a été rédigé en 1829, treize ans après l'abolition de l'esclavage des chrétiens dans la régence de Tunis et quelques mois seulement avant le débarquement des Français en Algérie. A cette époque la Tunisie était peut-être encore moins connue que ne l'est actuellement le Maroc. Ce travail comprend deux parties bien distinctes :

« La première se compose des renseignements que l'auteur a pu réunir sur l'histoire et sur l'organisation du pays. Les chapitres les plus intéressants sont ceux qui sont consacrés à la description de la ville de Tunis, de ses palais et de ses établissements publics. La fabrication de la poudre était alors dirigée par un Français, M. Bineau, ancien élève de l'École polytechnique. Le chapitre xv fournit des renseignements sur la manière d'attaquer la Tunisie en cas de rupture; l'auteur pousse même la prévoyance jusqu'à joindre à son travail une carte indiquant la profondeur des fonds aux environs des principaux ports.

« La seconde partie renferme le récit d'un voyage de deux mois (mars et avril) dans l'intérieur du pays. Parti de Tunis, Filippi visite successivement Utique, Bizerte, Mateur, Béjà, Medjez-el-Bab, Slougia, Testour, Tunga, Teboursouk, Dougga, Lorbeus, Zouharin, Zanfour, la région de Macteur, Kairouan, le Djebel-Trozza, Gilma, Sbeïtla, Gafsa, Tozeur, Nefta. Le Souf est le point extrême atteint par le voyageur, qui rentre à Tunis par Tozeur, Nefzaoua, Gabès, Djerba, El-Djem, Mahedia, Monastir, Sousse, Herglah et Hammamet.

« En route, il copie vingt-neuf inscriptions latines, qui se retrouvent toutes au *Corpus*, et prend quarante-six dessins dont plusieurs mériteraient d'être reproduits, en particulier celui de l'arc de triomphe de Medjez-el-Bab, qui ne paraît pas être connu par d'autres documents.

« Il y aurait intérêt à publier des extraits de ce manuscrit, et M. J. Letaille trouverait certainement des facilités pour faire cette publication auprès d'une des sociétés savantes d'Algérie ou de Tunisie. »

M. Houdas rend compte en ces termes d'une communication qui lui a été soumise :

« Dans la note très succincte qu'il nous a envoyée, M. A. Parienti expose que les peuples de l'Orient sont très superstitieux. Avant d'entreprendre quelque affaire, ajoute-t-il, ils consultent leurs marabouts qui, moyennant finances, leur en prédisent une issue heureuse ou défavorable. Cette dernière assertion n'est pas complètement exacte, car, le plus souvent, devins et sorciers en pays musulman n'appartiennent pas à la classe maraboutique.

« M. A. Parienti a joint à sa note un des textes employés par

les devins pour faire connaître l'avenir. C'est un tableau divisé en dix compartiments, chacun d'eux contenant les mots : chapitre I, chapitre II, et ainsi de suite jusqu'à X; la teneur de ces chapitres vient ensuite formulée en termes sibyllins. Pour se servir de l'oracle, on pose au hasard un doigt de la main droite sur l'une des cases, puis l'on va chercher la réponse à la question posée dans le chapitre dont le numéro a été ainsi indiqué. Il y aurait quelque intérêt à publier la traduction de ce document. »

La séance est levée à 5 heures et quart.

Le Secrétaire de la Commission,

R. Cagnat,

Membre du Comité.

RAPPORTS

ET

COMMUNICATIONS

NOTE

SUR UNE PIERRE TOMBALE

DE LA CATHÉDRALE DE SAINT-DIÉ,

PAR M. H. BARDY.

On vient de retrouver dans le transept Nord de la cathédrale de Saint-Dié (Vosges), au cours de travaux effectués pour la construction d'un calorifère, un ancien tombeau dissimulé, depuis de longues années, sous des stucs et des boiseries modernes de nulle valeur artistique. La pierre tombale, qui avait été enlevée de sa destination primitive, servait, retournée en sens inverse, de table à un autel voisin dédié à la Vierge en son Assomption.

Cette tombe était en place et visible du temps de Dom Calmet, qui en a donné l'inscription dans son *Histoire de Lorraine*, à propos de la généalogie de la maison de Parroy [1]. C'est, en effet, celle d'un membre de cette illustre famille, Burnequin de Parroy, qui était déjà chanoine de Saint-Dié en 1357. M. Gaston Save en a parlé, dans sa *Sigillographie de Saint-Dié*, et a publié l'épitaphe d'après D. Calmet [2].

La pierre tombale, si heureusement retrouvée dans d'assez bonnes conditions de conservation, a 1 m. 96 × 0 m. 66. L'inscription, assez profondément entaillée, comporte quatre lignes, dont la première a été, en deux ou trois endroits, quelque peu endommagée.

[1] Parroy (Parroie, *Paredum*, *Paradeium*, *Pareia*) est un village situé à 3 lieues de Lunéville (Meurthe-et-Moselle), qui a donné son nom à une très ancienne et très illustre famille de Lorraine, éteinte depuis longtemps. Elle portait de gueule, ou d'azur, à trois lions d'or, et la bordure engrêlée de même. (Dom Calmet, *Notice de la Lorraine*, t. II, p. 188.)

[2] *Bulletin de la Société philomathique vosgienne*, 14e année (1888-1889), p. 186.

La voici :

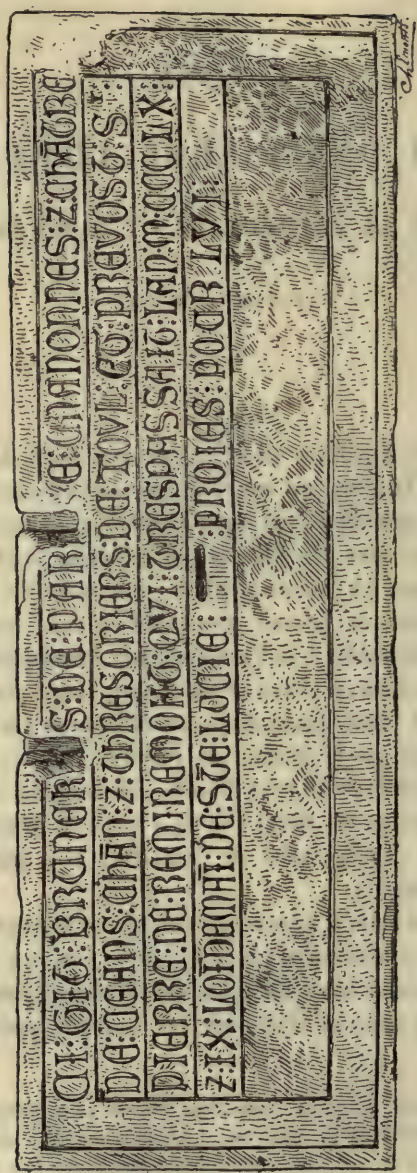

✠ CI ⁝ GIT ⁝ BRUNEKINS ⁝ DE ⁝ PAR[illegible]E ⁝ CHANONNES ⁝ Z ⁝ CHATRE DE ⁝ CEANS ⁝ CHĀN ⁝ Z ⁝ THRESORIERS ⁝ DE ⁝ TOVL ⁝ ET ⁝ PREVOST ⁝ S^T PIERRE ⁝ DE ⁝ REMIREMONT ⁝ QVI ⁝ TRESPASSAIT ⁝ LAN ⁝ M ⁝ CCCLX ⁝ Z ⁝ IX ⁝ LOĪDEMAĪ ⁝ DE ⁝ STE ⁝ LUCIE ⁝ ‾ PROIES ⁝ POUR ⁝ LVI ⁝

Elle diffère peu de la copie de Dom Calmet.

Nous devons à l'obligeance de notre habile photographe, M. Victor Franck, de pouvoir joindre à cette note une bonne reproduction de ce vieux monument épigraphique.

Sous le mausolée, un caveau voûté renfermait quelques débris d'un cercueil en bois de chêne et divers ossements.

Le personnage enseveli en cet endroit était fils d'Aubert de Parroy, seigneur de Taintrux [1]. Son sceau, comme chantre de l'insigne église de Saint-Dié, a été publié par M. G. Save [2].

Ce prénom de Burnequin, avec ses variantes : Brunekins, Burnekin, Burnike, Burnique, Bournique, semble être une forme de *Nique* ou *Nickel* = Nicolas. M. Léon Germain (de Nancy) dit qu'il est très rare et qu'il n'en connaît que dans la famille de Ristes. Il y en avait dans celles de Parroy et de Fénétranges, et probablement ailleurs, puisqu'il a pu devenir patronymique dans quelques localités d'Alsace et de Lorraine, notamment à l'Allemand-Rombach et à Lorquin.

La famille de Parroy a fourni, aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, un assez grand nombre de dignitaires à l'église collégiale de Saint-Dié. Un autre Burnequin y était écolâtre en 1395.

Je dois ajouter à ces quelques lignes que M. Ch. Schuler, architecte diocésain, doit faire dégager cet ancien tombeau et le remettre dans son état primitif.

H. Bardy.

(1) Cet Aubert de Parroy avait reçu en fief du duc Ferry III, par testament de 1315, la seigneurerie de Taintrux, à laquelle ressortissaient les mairies de Taintrux, Laveline, Fraize et le Ban-de-Sapt.

(2) *Sigillographie de Saint-Dié*, fig. 81.

UN CIMETIÈRE

DE L'ÉPOQUE DES INVASIONS BARBARES

DANS LE JURA BERNOIS (SUISSE),

PAR M. C. BARRIÈRE-FLAVY.

Depuis la première découverte fortuite du cimetière de Bassecourt près Delémont (Suisse), en 1876, des sépultures nombreuses ont été bouleversées à différentes époques et ont livré un millier environ de pièces de toute nature conservées au musée du collège de Delémont, au musée de Berne et au musée historique de Bâle.

A en juger par les objets qui en proviennent, cette nécropole devait être fort étendue, et il est regrettable que des fouilles méthodiques n'y aient point été pratiquées.

Le nombre considérable d'armes recueillies dans les tombes autorise à penser que cette station stratégique fut occupée par des guerriers qui avaient avec eux leurs compagnes, car les sépultures de femmes se rencontrent aussi fréquemment. A l'exception de l'angon, tous les modèles d'armes connus des barbares des invasions y sont représentés.

Une épée de dimension moyenne; plusieurs umbos de boucliers; vingt-cinq scramasaxes de forte taille; de gros couteaux et des poignards; des haches francisques à large tranchant; des lances de formes variées, ainsi que des pointes de flèches et un trident composent l'arsenal de cette colonie franque.

Les agrafes et plaques de ceinturon sont nombreuses et généralement en fer plaqué et damasquiné d'or ou de fils de laiton (fig. 1, 2, 3), et rappellent soit par leur forme, soit par leur décoration,

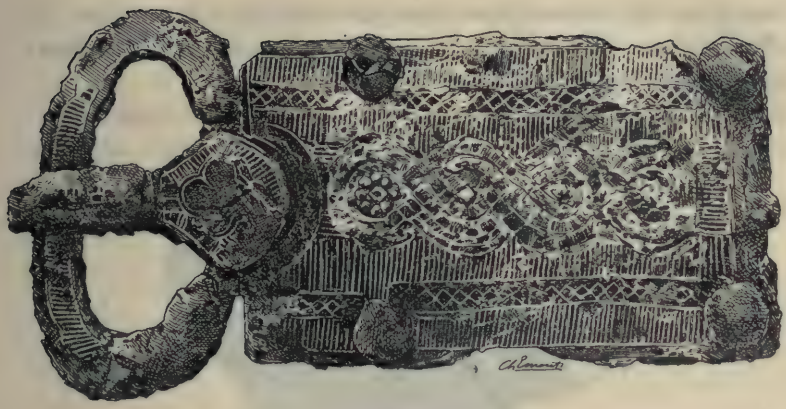

Fig. 1.

Fig. 2.

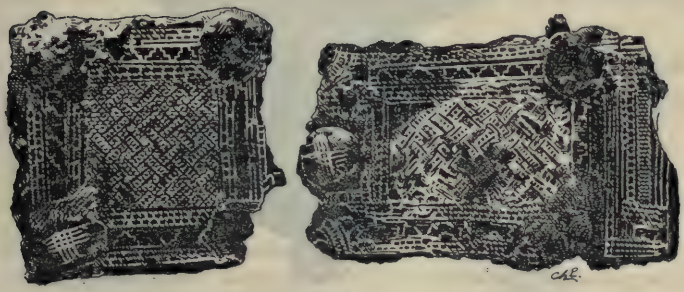

Fig. 3.

les pièces de même genre rencontrées en Belgique (musée de Namur), en Lorraine (musée de Nancy), sur les bords du Rhin (musées de Mayence, Trèves, Bonn).

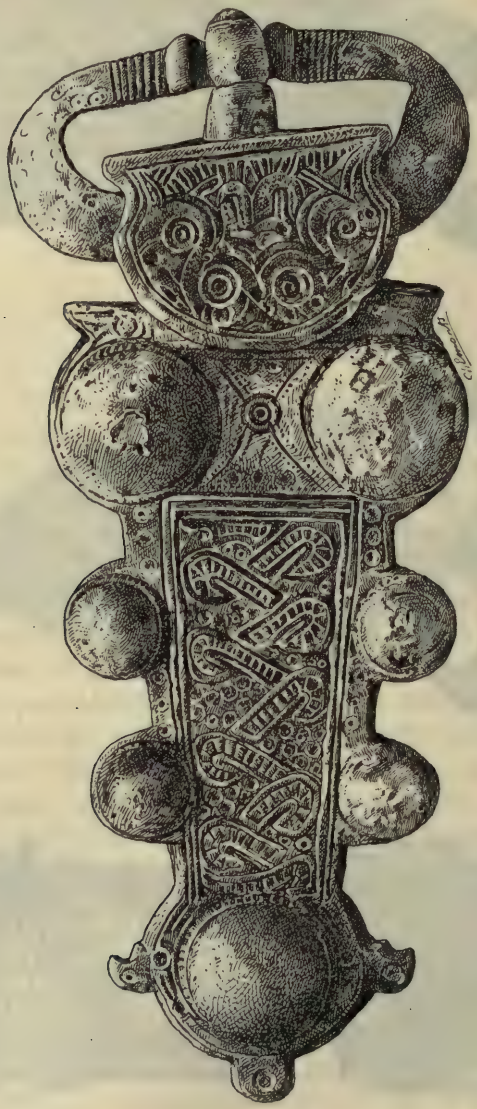

Fig. 4.

Les boucles et plaques de bronze sont rares; une seule est remarquable par ses proportions (0 m. 215 de long sur 0 m. 08 de large) [fig. 4]; et bien que sa décoration, en serpent contourné, soit relativement commune, sa forme se retrouve plus particulièrement dans les régions occidentales de la Gaule, dans le Maine, l'Anjou et la Touraine (musées du Mans, d'Angers, de Tours).

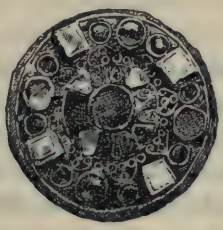

Fig. 5.

La fibule n'est point commune à Bassecourt. Une seule, ronde, en fer, revêtue d'une feuille d'or, rehaussée de filigranes et de verroteries de couleur bleu et de nacre, est conservée à Delémont (fig. 5). Elle est de style germanique et cependant la teinte et la forme des cabochons semblent lui donner une origine plutôt burgonde [1]. C'est ce qui nous paraît résulter des observations que nous avons pu faire sur les pièces de cette nature renfermées dans les divers musées de Suisse.

On a recueilli à Bassecourt une trentaine de colliers qui, formés de pierres de couleurs variées, de perles de verre et de morceaux d'ambre, n'offrent point ces magnifiques grains émaillés qui brillent dans les parures des femmes franques des contrées septentrionales de la France [2].

Deux boucles d'oreilles, légères et gracieuses, se rapprochent d'objets de même nature recueillis à Wancennes (Belgique) et conservés au musée de Namur.

Des épingles à cheveux en bronze doré; des bractéates d'or

[1] Voir les remarquables broches de Charnay au musée de Saint-Germain; de la Balme (Haute-Savoie) au musée de Genève; d'Elisried (Suisse) au musée de Berne; de Fétigny et de Villargiroud (Suisse) au musée de Fribourg.

[2] Voir la collection Caranda de M. Fréd. Moreau, etc.

avec filigranes sont encore à signaler dans la série des bijoux provenant des sépultures de Bassecourt (fig. 6).

Fig. 6.

La poterie, probablement à cause du bouleversement des tombes, ne comporte que quelques spécimens, du reste intéressants. Ces vases, rouge pâle ou grisâtre, s'écartent absolument de la technique franque et se rapprochent plutôt de la forme distinctive des urnes burgondes, à panse sphérique, surmontée d'un gobelet plus ou moins développé[1].

Les nombreuses comparaisons auxquelles je me suis livré m'autorisent à voir dans cette nécropole un poste franc d'une importance particulière, car rien, dans les agrafes, pas plus que dans la bijouterie et la céramique, ne peut être rapporté aux Burgondes, mais bien plutôt aux dépouilles des guerriers francs rencontrées dans les innombrables sépultures du nord-est de la Gaule.

La situation du cimetière de Bassecourt marque un point important de la frontière du royaume des Burgondes.

J'ai recherché sur les lieux mêmes s'il n'existerait point une liaison entre cette station et d'autres localités du Jura bernois, et je suis parvenu à découvrir que toute cette région qui, au sud de Bâle et à l'est de Delémont, s'étend presque en ligne droite jusqu'à la frontière française et même au-dessous de Montbéliard, est semée de nombreuses stations inexplorées, dont quelques objets, recueillis de côté et d'autre, témoignent d'une occupation franque.

J'ai pu noter ainsi trois ou quatre groupes de cimetières qui correspondent à autant de cantonnements francs sur la frontière bourguignonne. Ce sont, entre Bâle et Delémont : Laufen, Wahlen, Liesberg; à l'ouest de Delémont, Develier, Courfaivre et Bassecourt;

[1] Voir les poteries burgondes de Charnay au musée de Saint-Germain et de la Commission des Antiq. de la Côte-d'Or à Dijon; de Tournus et de Dulphey (Saône-et-Loire) au musée de Tournus; de Cestre au musée de Châtillon-sur-Seine; de Chargey-lez-Gray, de Chaussin (Doubs) au musée de Besançon; de Daillens, Oullens-sur-le-Mont, Assens, Severy (Vaud) au musée de Lausanne.

au-dessus du grand coude du Doubs : Frégiécourt, Villars, Courgenay, Alle; et, plus au Nord, Beurnevesain; enfin, au sud-ouest de Porrentruy, près de la frontière française, Cheveney, Grandfontaine et Damvant.

C'est immédiatement au-dessous de ces postes que je place la frontière des Burgondes. Après avoir longé le Doubs depuis Saint-Hippolyte environ jusqu'à Saint-Urzanne, la ligne, décrivant une courbe au-dessous du groupe de Bassecourt, rencontrait la Birse qu'elle suivait, selon toute apparence, jusqu'au passage de Pierre-Pertuis, ancienne borne du pays des Helvètes et, plus tard, de l'Alségaudie[1]. De là, la limite glissant sur la haute crête du Jura s'avançait vers le nord-est jusqu'en aval de Soleure, où elle allait se confondre avec le cours de l'Aar.

Ce qui est à cet égard incontestable, c'est que les sépultures nombreuses rencontrées dans le Jura, à droite et au nord-est de cette ligne, ont restitué des pièces absolument franques. Le musée de Soleure, qui en conserve une certaine quantité, offre à l'étude des spécimens intéressants.

Roger de Belloguet reste bien au-dessous de la limite que nous traçons, car il attribue aux Francs la partie nord du canton de Neuchâtel, et, de Saint-Blaise à l'extrémité du lac, il renvoie sa ligne, par le Locle, au delà des deux coudes du Doubs.

M. A. Jahn[2] se rapproche plus de la vérité dans sa carte du royaume des Burgondes en 517, quoique, dans celle antérieure à 476, il se soit presque conformé au tracé de Roger de Belloguet. Selon lui, en effet, la limite, quittant brusquement l'Aar au-dessus de Soleure, se dirige vers le nord-ouest à travers le Jura et coupe la petite plaine de Delémont pour monter vers les Vosges.

Enfin, dans leur *Atlas historique de la Suisse*, MM. G. Meyer von Knonau et Sal. Vœgelin indiquent approximativement une ligne qui nous paraît plus juste que celle de Jahn et se rapproche sensiblement de celle que nous proposons.

La frontière bourguignonne, que nous croyons devoir adopter, nous semble répondre plus exactement à la réalité, en ce que, basée à la fois sur l'observation archéologique des mobiliers funéraires et sur la topographie des lieux, elle coïncide encore sur bien des

[1] Roger de Belloguet, *Carte du premier royaume de Bourgogne*. Dijon, 1848.

[2] A. Jahn, *Die Geschichte der Burgundionen und Burgundiens bis zum Ende der I Dynastie*, t. II, Halle, 1874.

points avec les limites des anciens diocèses de Bourgogne, mentionnés au Concile d'Epaone en 507 et savamment discutés par Roger de Belloguet.

Mes investigations ont encore porté sur des parties incertaines de la frontière des Burgondes; mais ce n'est point ici le moment de parler des résultats obtenus; je les exposerai dans un travail d'ensemble.

C. Barrière-Flavy.

LES ATELIERS DE CÉRAMIQUE DANS LA GAULE ROMAINE,

MÉMOIRE LU AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES

PAR M. ADRIEN BLANCHET.

Bien que la question relative aux ateliers antiques de céramique figure au programme du Congrès des sociétés savantes depuis plusieurs années, il ne paraît pas que l'étude de cette question ait été entreprise d'une manière générale.

Les auteurs qui, dans le dernier quart de siècle, ont écrit sur la céramique gallo-romaine, se sont contentés de citer les ateliers les plus connus, ou du moins ceux que des auteurs antérieurs avaient déjà énumérés. Et cependant bien d'autres renseignements, consignés dans les précieux travaux de nos sociétés départementales, auraient dû être mis en lumière et renouveler entièrement ce chapitre de la céramique antique.

J'ai entrepris ce travail, et, sans pouvoir me flatter d'avoir épuisé le sujet, je crois cependant avoir suffisamment accru la liste des ateliers antiques de céramique en Gaule, pour que le résultat obtenu soit admis dans les ouvrages futurs.

Tudot avait émis l'opinion que la forme des fours pouvait indiquer la fabrication de produits différents. Ainsi, les fours, composés de massifs allongés, en maçonnerie, découverts au Champ-Lary (près de Toulon-sur-Allier), avaient servi, selon Tudot, à la fabrication des vases, tandis que le four circulaire de La Forest (commune de Toulon-sur-Allier) aurait été utilisé principalement pour la cuisson des figurines [1].

Cependant, d'après une autre source d'informations, on a recueilli, au Champ-Lary, de nombreux moules et figurines en

[1] Edmond Tudot, *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, etc. Paris, 1860, p. 25-27 et 61; pl. II.

terre cuite, près des fours[1]. J'appelle sur ce point l'attention des archéologues auxquels il sera donné d'explorer des fours antiques.

Pour faciliter les recherches, je vais grouper en deux chapitres les indications que j'ai recueillies sur la fabrication des statuettes en terre cuite et sur celle des vases.

I

ATELIERS DE FABRICATION POUR LES STATUETTES EN TERRE CUITE.

1. Le Champ-Lary et La Forest (commune de Toulon-sur-Allier)[2].

2. A Vichy, on a trouvé de nombreux moules de figurines, principalement dans le jardin de l'hospice militaire[3].

3. On doit encore citer comme ateliers plus ou moins importants dans l'Allier : Saint-Pourçain-sur-Besbre, Thoury (commune de Saint-Pourçain), Moulins, Saint-Bonnet (près de Moulins); Néris; Varennes; le canton de Dampierre; Gannat.

4. Quelques auteurs pensent qu'il y a eu un atelier de figurines à Saint-André, près de Clermont-Ferrand. Cette opinion est basée sur l'existence de bustes en argile blanche portant la marque : M·NATI·ARV ou M·NATTI·ARVE[4].

5. A Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), on a recueilli de nombreux moules de statuettes[5].

6. Près de La Guerche (Cher), on a fait une trouvaille de nom-

(1) *Bulletin de la Société d'émulation de l'Allier*, t. V, 1855-1856, p. 224-226; t. VI, 1856-1858, p. 25. — Du reste, il est certain qu'on a fabriqué dans cette localité autant de vases que de statuettes (*Bull. de la Soc. d'émulation de l'Allier*, t. XVI, 1881, p. 493).

(2) Voy. l'ouvrage de Tudot et les indications bibliographiques que j'ai données dans mon *Étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine*, p. 2 et 3 (extrait des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. LI, 1891).

(3) Beaulieu, *Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières, Bains et Niederbronn*, 1851, p. 52.

(4) E. Tudot, *Un céramiste arverne* dans la *Revue archéol.*, 1861, t. II, p. 262; P. P. Mathieu, dans les *Mém. de l'Académie des sciences, lettres et arts de Clermont-Ferrand*, t. XLVIII, 1875, p. 255. — Cf. *Ibid.*, t. XLV, 1872, p. 157.

(5) L'abbé Melin et Bertrand, dans le *Bull. archéol. du Comité des trav. histor. et scient.*, 1892, p. 254-265.

breux moules de statuettes, présentant des caractères différents des figurines de l'Allier [1]. Cette collection a été acquise par le Musée des antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, en 1890.

7. Près de Baux (Eure), dans une mare nommée Lardillière, pour Argillière, dépôt de figurines provenant très probablement d'un atelier [2].

8. A Chartres, au Champtier des Vauroux, en avril 1858, on découvrit un four à statuettes, ayant 95 centimètres de diamètre [3].

9. A Cesson, près de Rennes, en 1850, on trouva une grande quantité de statuettes en terre blanche ou jaunâtre tirant sur le rouge brique clair. On a prétendu avoir reconnu, près de la cachette, les restes d'un four à potier [4].

10. A Rezé (Loire-Inférieure), on a recueilli des fragments de moules et des pains d'argile blanche, qui permettent de croire à l'existence d'un atelier dans cette localité [5].

11. A Bordeaux, en 1786, on a trouvé près de la Porte Médoc des statuettes en terre blanche ainsi qu'un four de potier [6]. De plus, les figurines portant la marque de Julius Allusa ont été trouvées à Bordeaux et il est probable que l'atelier de ce céramiste était dans cette ville [7].

12. A Lezoux (Puy-de-Dôme), on a trouvé des moules et des statuettes [8].

(1) L. Roubet et Cte Raymond de La Guère, *Collection de moules antiques de céramique*, dans les *Mém. de la Soc. des Antiquaires du Centre*, t. XVI, 1888-1889, p. 11 et suiv.

(2) F. Rever, dans les *Mémoires de la Soc. des Antiquaires de Normandie*, t. III, 1826, p. 189-205.

(3) A. Lecocq, *Notice sur un atelier de figurines gallo-rom. déc. à Chartres*, dans les *Mém. de la Société archéol. d'Eure-et-Loir*, t. II, 1860, p. 325.

(4) Adrien Blanchet, dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1896, p. 358.

(5) F. Parenteau, *Catal. du Musée d'archéologie*. Nantes, 1869, n° 128.

(6) *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*, t. III, 1821, p. 44; et Jouannet, *Académie de Bordeaux*, 1831, p. 160.

(7) C. Jullian, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, 1887, p. 468.

(8) Dr A.-E. Plicque, *Étude de céramique arverno-romaine*, Caen, 1887, p. 12 et 13 (Extrait du *Congrès archéol. de France*, session de 1885, à Montbrison). L'auteur cite les ateliers de la rue Barnier et du quartier de Saint-André, à Clermont-Ferrand.

13. Atelier situé dans une localité indéterminée de l'ouest de la France. Les produits de cette officine présentent un caractère particulier qui résulte surtout de l'adjonction de certains ornements analogues à ceux qu'on trouve sur les monnaies gauloises, tels que cercles, étoiles et rosaces[1]. Le type le mieux caractérisé de cette série est la Vénus trouvée à Caudebec-lès-Elbeuf (Seine-Inférieure), qui porte la marque *Rextugenos Sullias avvot*[2].

II

ATELIERS DE FABRICATION POUR LES VASES EN TERRE CUITE.

1. Le centre le plus important en Gaule paraît avoir été Lezoux (arrondissement de Thiers, Puy-de-Dôme). Dans cette localité, le premier four romain fut découvert, en 1780, par Beaumesnil[3]. Vers 1820, M. Constancias trouva des vestiges d'officines de potiers, au village de Saint-Martin, à 1 kilomètre au sud-est de Lezoux[4]. De notre temps, Lezoux a été exploré soigneusement par le docteur A.-E. Plicque, qui a découvert environ 160 fours de potiers, dont 40 en assez bon état de conservation, dans un rayon de 3 kilomètres. Il considère que ces vestiges démontrent l'existence de soixante-dix grandes officines distinctes. Dans le reste du département, surtout au voisinage des grandes voies navigables de la Dore et de l'Allier, on a reconnu vingt-trois autres groupes d'officines[5]. M. Plicque a constaté l'existence de fours de formes différentes et a pensé que les uns pouvaient être destinés à cuire des produits auxquels il donne le nom de *pâtes tendres;* les autres fours auraient servi à la cuisson des vases dits *pâtes dures.* Mais « il arrive aussi que la poterie rouge est cuite dans de grands fours carrés analogues à ceux qui servent à obtenir le lustre métallique. On voit aussi de très grands fours ronds desservis par deux alandiers très allongés.

(1) Adrien Blanchet, *Étude sur les fig. en terre cuite*, p. 60 et 159.

(2) A. Héron de Villefosse, dans la *Revue archéol.*, 1888, t. I, p. 145, pl. VI; Adrien Blanchet, *Étude*, p. 96.

(3) *Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, t. XVI, 1881, p. 494. Selon d'autres auteurs, ce serait vers 1773 ou 1775.

(4) Docteur A.-E. Plicque, *Lug, le dieu de l'or des Gaulois*, Vichy, 1892, p. 13.

(5) Docteur A.-E. Plicque, *Étude de céramique arverno-romaine*, Caen, 1887, p. 6.

Quelle que soit la forme du four, l'important pour toute espèce de poteries, était d'atténuer les coups de feu et d'obtenir une chaleur prolongée et régulière[1]. »

Ce centre important de Lezoux, qui eut peut-être, à l'époque romaine, de 25,000 à 30,000 habitants[2], travaillait pour l'exportation, et les expéditions de vases se faisaient par les voies fluviales du Rhône et de la Loire[3]. Ainsi, en 1866, en face de Fourchambault, on trouva les restes d'un bateau chargé de poteries romaines[4].

La principale raison de cette fabrication considérable résulte de ce fait que le sol de la Limagne fournit des argiles presque entièrement composées de silice et d'alumine, qui, après cuisson, donnent des produits d'une remarquable légèreté[5]. La région paraît n'avoir jamais cessé d'être un centre céramique important, car, en 1802, on écrivait : « Les fabriques actuelles de poterie sont à Bort, Sermanteson, aux environs de Lézou[6] ».

2. On peut encore citer quelques ateliers dans la même région. On aurait trouvé un four à Thiers même[7].

3. Aux Martres-de-Veyre, sur les bords de l'Allier, on a découvert un atelier, avec les conduites destinées à alimenter la fabrique, et une série de vases de différentes dimensions, emboîtés les uns dans les autres et présentant la même ornementation (Danseuse, acteur et animaux[8].)

(1) Docteur A.-E. Plicque, *op. laud.*, p. 24 et 25.

(2) Docteur A.-E. Plicque, *Lusannum, la métropole des céramistes gallo-romains, Congrès archéol. de France*, à Arras, 1881, p. 236.

(3) Docteur A.-E. Plicque, dans le *Bull. et procès-verb. de la Soc. d'émul. d'Abbeville*, 1884, p. 52 et 53.

(4) *Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, t. XVI, 1881, p. 569.

(5) M. Cohendy, *Céramique arverne*, dans les *Mémoires de l'Académie de Clermont-Ferrand*, t. XLV, 1872, p. 145.

(6) Rabani-Beauregard et Gault, *Tableau de la ci-devant province d'Auvergne*, 1802, p. 10. — Cf. Du Fraisse de Vernines, *Parallèle des ouvrages de poterie d'Auvergne, anciens et modernes*, publ. par P. Le Blanc, Paris, 1874, in-8°.

(7) H.-A. Mazard, *Musée des Antiq. nationales de Saint-Germain-en-Laye; La Céramique*, 1873, p. 89 et 96.

(8) H. Dourif, dans le *Bull. histor. et sc. de l'Auvergne*, t. V, 1885, p. 92; et Vazeilles, dans la *Revue d'Auvergne*, t. II, 1885, p. 216.

4. A Clermont-Ferrand, dans le faubourg de Saint-Alyre, en mai 1838, on avait recueilli de nombreuses poteries et des moules [1].

5. Si nous passons dans d'autres départements, nous voyons que l'Allier est également un centre important pour la fabrication des vases. A Vichy, la principale manufacture de poteries s'élevait sur le versant des collines qui s'étendent le long de la rive gauche de l'Allier, à environ 2 kilomètres de la ville. Là, on a trouvé des restes de fours, des tuiles, des fragments de moules, des tessons de vases, et des tuyaux en terre cuite, ayant 12 centimètres de largeur et servant au dégagement de la chaleur [2].

6-7. Nous avons vu déjà qu'on avait fabriqué des vases au Champ-Lary (commune de Toulon-sur-Allier [3]). A Gannat, on a recueilli beaucoup de moules.

8. A Lubié, près de La Palisse (Allier), on a découvert des fragments de briques vitrifiées, des morceaux de conduites, des moules brisés et de nombreuses *cales* de four, qui servaient à séparer les vases pendant la cuisson [4].

9. A La Ramas, sur la rive gauche de l'Allier, un peu en amont de Vichy, il y a eu aussi une fabrique de vases gallo-romains [5].

10. A Saint-Didier-en-Rollat, on a découvert des fours de potiers romains [6].

11. Il existait autrefois à Chantenay, près de Moulins, un bassin de 80 mètres de circonférence qui renfermait un dépôt d'argile, daté approximativement du IIe siècle de notre ère, par de beaux fragments de vases que l'on trouva dans une partie du bassin [7].

(1) *Mém. de l'Acad. de Clermont-Ferrand*, t. XLV (1872), p. 148.

(2) Beaulieu, *Antiquités des eaux minérales de Vichy, Plombières et Niederbronn*, p. 58 à 62.

(3) Voy. plus haut, p. 13.

(4) Roger de Quirielle et A. Bertrand, *Découverte d'une officine de potiers gallo-romains à Lubié*, dans le *Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, t. XIV (1881), p. 471, 484 et suiv.

(5) *Ibid.*, p. 493.

(6) Choussy, dans le *Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, t. XVI (1881), p. 377.

(7) E. Tudot, *Coll. de figurines en argile*, notice de la pl. 68.

12. Dans le département de la Lozère, à Banassac, en 1871, l'abbé Cérès découvrit un atelier sur l'emplacement duquel il recueillit des fragments nombreux, des vases entiers, des moules, des supports en terre cuite, des cales, et enfin des piles entières de vases, qui, par suite d'un coup de feu trop fort, s'étaient déformés et soudés par la vitrification [1].

13. A Montans, près de Gaillac (Tarn), on a trouvé des moules et des fours remplis de vases qui y avaient été rangés pour la cuisson. Les fours ont été détruits peu de temps après la découverte [2].

14. Près de Castelnau-de-Montratier (Tarn-et-Garonne), on a découvert une construction voûtée avec trou au sommet. On a supposé que c'était un ancien four à plâtre ou à chaux. Mais l'hypothèse d'un four à potier est également vraisemblable [3].

15. On a signalé un atelier à Arpajon (Cantal) [4].

16. Pour le département des Bouches-du-Rhône, on peut citer une fabrique de grands vases à Auriol, une briqueterie et une officine pour la poterie à Tournon, situé à 4 kilomètres d'Auriol. (On y a trouvé des briques, des restes de bassins, des monnaies de Marseille et de l'Empire.) Il y aurait eu encore deux autres fabriques dans d'autres quartiers d'Auriol.

Enfin, à Gémenos, on a trouvé les restes d'un bassin et un sceau en bronze portant l'inscription *C. Antessi Patern* [5].

17. On a cité Nimes parmi les ateliers céramiques de la Gaule romaine [6]; mais on n'a pas fourni de preuves de cette assertion, et

(1) *Bull. de la Soc. d'agricult. de la Lozère*, t. XXI (1870), p. 27; A. de Barthélemy, *Vases sigillés et épigraphiques de fabrique gallo-romaine*, dans la *Gazette archéol.*, 1877, p. 175, et *Rev. celtique*, t. III, p. 315.

(2) Élie Rossignol, dans le *Bulletin monumental*, 1859, p. 694. Cf. 1861, p. 392, et 1862, p. 701.

(3) *Bull. de la Soc. archéol. du Tarn-et-Garonne*, t. XII (1884), p. 72.

(4) *Bull. de la Soc. d'émul. de l'Allier*, t. XVI (1881), p. 494.

(5) Paul-Jacques et Charles-Louis Bosq, *Recherches sur les anc. usines ou fabriques de poteries et briqueteries dans le département des Bouches-du-Rhône*, dans le *Répertoire des travaux de la Soc. de statistique de Marseille*, t. XVII (1854), p. 353 à 363.

(6) Caylus, *Recueil d'antiq.*, t. II, p. 350; S. Birch, *History of ancient pottery* 1873, p. 572.

il n'y a point dans cette ville, ni dans les environs, de terre bonne pour la poterie[1].

Cependant, il est certain que le département du Gard a eu des fabriques de poteries fort anciennes. On peut même citer un curieux exemple de la persistance des vieux procédés de fabrication. « Il existe, dans le département du Gard, deux localités, Saint-Victor-des-Oules et Saint-Quentin, près d'Uzès, renommées par leurs nombreuses fabriques de poteries communes, où les potiers se servent encore d'une roue qu'ils mettent en mouvement au moyen d'un bâton »[2].

18. A Arles, on a trouvé des vases en terre jaune veinée de rouge qui paraissent avoir été fabriqués dans cette ville[3].

19-20. Orange et Vienne ont certainement possédé des officines à l'époque romaine. Parmi les produits qui y furent modelés, il faut signaler des médaillons et des débris de vases, en terre de couleur rouge jaunâtre, représentant des sujets mythologiques ou érotiques, accompagnés d'inscriptions et portant quelquefois un nom de fabricant suivi du mot *cera*. Cette fabrication eut lieu probablement vers le commencement du IIIe siècle.

Des moules de médaillons ont été recueillis à Vienne[4]. De plus, on a trouvé dans la plaine de Sainte-Colombe, près de Vienne, des fragments de terre cuite, accumulés en si grande quantité qu'ils devaient provenir certainement de fabriques voisines. Parmi les nombreux noms de potiers relevés sur les débris de vases, de tuiles, d'antéfixes, de tuyaux d'hypocauste, provenant de cet endroit, il y a lieu de distinguer spécialement les marques *Clariani* et *Virii*, qui sont très fréquentes et qui probablement appartiennent à la localité[5].

(1) Lombard-Dumas, *Céramique antique dans la vallée du Rhône*, dans les *Mémoires de l'Acad. du Gard*, t. XLII (1878), p. 54 (d'après la collection et les notes d'Émilien Dumas, de Sommières).

(2) *Ibid.*, p. 88.

(3) *Bulletin monum.*, t. XLI, p. 600; C. Roach Smith, *Collectanea antiqua*, t. VII, p. 13.

(4) W. Frœhner, dans les *Comptes rendus de la Soc. fr. de numismatique et d'arch.*, t. IV (1873), p. 103; *Musées de France*, pl. XIV-XVI; *Catal. de la coll. J. Gréau, Bronzes antiques*, 1885, nos 1351 à 1353. Cf. W. Frœhner, dans la *Gazette archéol.*, t. XV (1889), p. 50; et *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5687.

(5) A. Allmer et de Terrebasse, *Inscr. antiques et du moy. âge de Vienne en Dauphiné*, t. IV, p. 227; *Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5679.

21. On a considéré les marques de potiers, disposées circulairement, sous des vases en poterie grise, et composées de grandes lettres à fort relief, comme étant celles de potiers allobroges exclusivement [1]. Les fabriques d'où ces produits sont sortis devaient être groupées surtout à Vienne, dans la plaine des Fins d'Annecy [2] et principalement à Aoste.

22. A Lyon, on a trouvé des fours de potiers sur divers points [3]. De plus, le Musée de Lyon possède des inscriptions concernant des marchands ou fabricants de poteries. L'un, dont le nom est incomplet, était de Trèves; sa stèle funéraire porte la représentation de deux vases [4]. On connaît un *Apriclius Priscianus*, *exercens artem cretariam* [5]. Un autre est seulement marchand, *Vitalinus Felix*, *negociator lugdunensis artis cretariæ* [6].

23. Dans la Nièvre, au bourg du Gravier, on a découvert un four avec une aire cimentée et recouverte de grosses briques, le tout soutenu par de nombreux petits piliers carrés, disposés en échiquier, entre lesquels passaient les flammes. On recueillit au même endroit des fragments de vase, une masse de bitume ou de vernis noir fusible, une monnaie en bronze de Marc-Aurèle, un large couteau et une estèque (outil de potier avec fer en forme de croissant) [7].

24. Près d'Agen (Lot-et-Garonne), sur le plateau de Bellevue, nommé *Pomejacum* dans les légendes locales, on découvrit, en 1868, deux fours non maçonnés, mais taillés dans l'argile même, avec bouche, foyer, cendrier et laboratoire. On trouva près de là des débris céramiques parmi lesquels une amphore avec SVR sur l'anse, et des anses en terre portant la marque AA, dont la matrice

(1) Gabriel de Mortillet, *Les potiers allobroges*, 1879, p. 36.

(2) Cf. Louis Revon, dans la *Revue savoisienne*, t. IX (1868), p. 24 et 82, et t. XVIII (1877), p. 43.

(3) H. Bazin, *Vienne et Lyon gallo-romains*, 1891, p. 107.

(4) A. Allmer et P. Dissard, *Musée de Lyon; Inscr. antiques*, t. II, p. 458.

(5) *Ibid.*, p. 446.

(6) *Ibid.*, p. 273.

(7) Louis Roubet, dans le *Bull. de la Soc. nivernaise des lettres, sc. et arts*, t. X (1880), p. 542.

en plomb avait été trouvée non loin de là. Il est probable que ces deux marques correspondent aux deux fours[1].

25. A Auch (Gers), on a trouvé des moules de vases gallo-romains[2].

26. Bien qu'on ne puisse en donner des preuves certaines, on doit considérer comme probable l'existence de manufactures de poteries rouges à Bordeaux[3].

27. Dans la Vendée, à Braignard, près de Saint-Martin-l'Ars, on a découvert les ruines d'une manufacture de poteries communes, comprenant peut-être des officines différentes pour la fabrication des poteries de cuisine, pour celle des amphores et pour celle des briques. Il y avait un ruisseau et un gisement de terre à proximité[4].

28-29. Deux autres fabriques analogues à la précédente ont été découvertes par M. Dugast-Matifeux, près de la Templerie, sur l'ancien chemin de Saint-Georges-de-Montaigu à Benaston (Vendée)[5].

30. A Trizay (Vendée), on a trouvé un four à tuiles et à briques d'une conservation parfaite[6].

31. A La Roche-du-Teil, à quelques kilomètres de Redon (Ille-et-Vilaine), Fortuné Parenteau découvrit, en 1859, un four à tuiles et à briques[7].

31 *bis*. Dans la Seine-Inférieure, sur le territoire de la commune d'Incheville, au lieu dit *Le Quesne*, à Leu, on a découvert des

(1) *Revue archéol.*, 1868, t. II, p. 294 et 297, plan, pl. XXIII; Adolphe Magen, *Notice sur deux fours à poterie gallo-rom.*, dans le *Recueil des trav. de la Soc. d'agricult. d'Agen*, 2e série, t. III (1873), p. 55, pl. I et II. Cf. *Compte rendu* du Congrès de la Sorbonne, 1869, p. 19.

(2) Émile Taillebois, *Quelques sigles figulins trouvés chez les Ausci*, Dax, 1882, p. 18. (Extrait du *Bull. de la Société de Borda.*)

(3) C. Jullian, *Inscr. rom. de Bordeaux*, t. I, p. 484. — L'indication fournie par A. de Caumont (*Abécéd.*, *Ère gallo-romaine*, 2e éd., p. 569) est inexacte.

(4) B. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins*, 1864, p. 26.

(5) B. Fillon, *op. laud.*, p. 26.

(6) *Ibid.*, p. 26.

(7) *Ibid.*, p. 26. Le *Dictionnaire des postes* appelle cette localité La Roche-du-Tay.

constructions, en forme de gril, avec voûtes percées à jour, qui sont très probablement des fours à poterie[1].

On a signalé un autre four aux *Camps du Bos*[2].

32. Au Mans, on a découvert plus de deux mille tessons de poteries sur un même point. Ces débris paraissent provenir d'une fabrique, et on a trouvé dans le même lieu des briques réunies par du mortier et recouvertes de vitrifications qui doivent avoir été produites par le feu d'un fourneau. On trouva aussi de petits burins en fer et un fond de vase contenant une matière rouge pulvérulente qui pouvait servir à produire la couverte de la poterie rouge[3].

32 *bis*. Dans les dépendances d'une ferme dite *La Poterie*, près du Grand-Lucé (Sarthe), vers 1845, des cultivateurs découvrirent de vastes établissements de potiers romains et des fourneaux[4].

33. On a trouvé dans le département de la Sarthe des vases en terre rouge avec ornements en relief exécutés en barbotine, et il est vraisemblable que ces vases sont originaires du pays où ils ont été trouvés[5].

33 *bis*. Au hameau de La Cunaille (commune de Thoré, Loir-et-Cher), on a mis au jour des constructions de l'époque gallo-romaine, parmi lesquelles un four rectangulaire contenant encore des fragments de poterie et de charbon[6].

34. A Orléans, sur l'emplacement du grand cimetière, on a signalé l'existence d'une manufacture de poteries qui aurait produit non seulement de beaux vases rouges, mais encore des poteries communes et des amphores[7].

(1) *Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II (1870-1872), p. 143, 203 et 374; cf. t. VI (1882-1883), p. 414 à 416.

(2) *Rev. archéologique*, 1874, t. II, p. 270.

(3) Colonel Daudin, *Essai sur les poteries romaines et les nombreux objets d'antiquité qui ont été trouvés au Mans en 1809*. Paris, 1829, p. 18 et 19.

(4) *Rev. archéologique*, 1866, t. I, p. 342.

(5) E. Hucher, *Notice sur des vases romains avec ornements en relief exécutés en barbotine, découverts dans le département de la Sarthe*, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, en 1866. Paris, 1867, p. 151 à 153.

(6) *Rev. archéologique*, 1866, t. I, p. 342.

(7) Jollois, *Antiquités du grand cimetière d'Orléans*, 1831, p. 9 et 23. Aujourd'hui, l'existence d'un atelier situé sur cet emplacement est mise en doute avec raison; car, d'après les sigles, ces poteries paraissent importées.

35. A Allichamps (Cher, canton de Châteauneuf sur-Cher), on a trouvé de nombreux fragments de vases de l'époque romaine, et le comte de Caylus en a conclu qu'il y avait eu une manufacture dans cette localité. L'existence de cette officine ne me paraît pas suffisamment démontrée[1].

36. A Chartres, au faubourg des Filles-Dieu, en 1863, on découvrit des fours à poteries romaines[2].

37. A Paris, sur la montagne Sainte-Geneviève, près du Luxembourg, on a trouvé de nombreuses poteries, dont quelques-unes inachevées, et un outil en ivoire, qui paraissent provenir d'une manufacture installée en cet endroit[3].

38. Dans la forêt de Compiègne (Oise), on a retrouvé l'emplacement de nombreuses officines produisant des poteries rouges ornées[4].

39-40. En 1872, on trouva à Sampigny (Oise) un four à poterie qui datait probablement de l'époque romaine[5]. Un sceau en terre cuite, trouvé aux environs de Noyon, paraît avoir pu servir à estampiller des amphores et des tuyaux. Il porte BIILIN sur un côté et seulement BIIL sur l'autre (*Belinus*)[6].

41-42. Dans le Pas-de-Calais, à Arras, on a découvert un atelier ou magasin de vases sous la place de la Préfecture. Il est probable que Flines a possédé une officine à l'époque romaine, et le canton de Vimy, dans les environs de Bois-Bernard, a dû en posséder une, car on trouve dans les tombes de ce pays des formes de vases très particulières[7].

(1) Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII (1767), p. 311 à 313.

(2) *Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir*, t. II (1864), p. 223.

(3) Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 402; Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines recueillies dans les jardins du palais du Sénat*, 1807.

(4) A. de Roucy, *La céramique sigillée de Compiègne et de ses environs*, dans le *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. II (1875), p. 274.

(5) *Comptes rendus du Comité archéologique de Noyon*, t. V (1874), p. 393.

(6) *Ibid.*, p. 399. Cf. H. Schuermans, *Sigles figulins*, n°s 765 à 781. — On a signalé l'existence d'un four romain au Mont de Hermes (*Bull. archéol. du Comité des travaux histor.*, 1884, p. 271).

(7) Terninck, dans le *Bulletin de la Commission des antiquités départementales du Pas-de-Calais*, t. III (1869), p. 42. — D'après des vases revêtus d'une glaçure plombifère recueillis dans une villa à Arras, on a conclu à l'existence d'un atelier local (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1880, p. 91).

43. A Noyelle-Vion, à 2 kilomètres au nord d'Avesnes-le-Comte (Pas-de-Calais), on a exploré un four contenant des débris de terre, des cendres, des tessons de poterie grise, noire et rouge. Ce four, d'un diamètre de 1 m. 50, était pratiqué dans la terre glaise. A l'autre extrémité du village, une petite plaine, encore appelée *La Poterie*, abonde en grès et en terre glaise[1].

44-45. Au hameau de Cervau, près d'Autun (Saône-et-Loire), on a trouvé de nombreuses tuiles et des vases. Des substructions rencontrées sur ce point ont paru appartenir à des fours anciens. Les terres où ces découvertes ont été faites portent les noms de *Grands* et *Petits Fourneaux* et *Tuilerie*[2]. Un autre établissement céramique a existé à Ornée, près d'Autun[3].

45 *bis*. A Laizé (Saône-et-Loire), on a trouvé un tour à potier en bronze, qui est conservé au Musée de Mâcon[4].

46. A Luxeuil (Haute-Saône), on a trouvé des vases, des moules et des pains de terre très fine, dure et rouge, comme celle des vases[5].

47. A Saint-Nicolas, près de Nancy, on a trouvé une grande quantité de vases, de tessons et de moules qui indiquaient un atelier[6].

48. En Alsace, près de la route de Schirmeck, à 4 kilomètres de Mutzig, au-dessous du village de Heiligenberg, on a trouvé des débris nombreux de vases en terre rouge, des fragments de moules et des fours. L'un de ces fours était composé d'un âtre, de

(1) *Bulletin de la Commission des Antiquités départementales du Pas-de-Calais*, t. II (1860-1867), p. 214 et 391.

(2) L'abbé Lacreuse, *Découverte d'un établissement de poterie romaine*, dans les *Annales de la Société Eduenne*, t. VI (1862-1864), p. 145.

(3) *Ibid.*, p. 147.

(4) *Intermédiaire des chercheurs*, 20 septembre 1894.

(5) Docteur E. Delacroix, *Un céramique gallo-romain et la déesse Bricia à Luxeuil*, dans les *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 3e série, t. II (1857), p. 380. — M. F.-A. Pic, a signalé la découverte d'un four à poterie à Jasseron, près de Bourg, en 1834 (*Journal d'agriculture, sc., lettres et arts de l'Ain*, 1835, p. 97). L'existence de cette officine ne me paraît pas démontrée.

(6) Grivaud de la Vincelle, *Antiquités gauloises et romaines des jardins du Sénat*; Vautrin, *Recherches sur une poterie et des briques antiques trouvées près de Saint-Nicolas*, dans le *Précis des travaux de la Société des sciences et arts de Nancy*, an XII-1804, p. 31.

4 mètres de diamètre, formé d'un bloc de grès de près d'un mètre d'épaisseur, percé de seize trous, disposés sur quatre lignes qui correspondaient à autant de galeries transversales par où la flamme devait se répandre. Les trous de la plate-forme étaient surmontés de tuyaux en terre cuite mesurant o m. 33 de hauteur[1].

Citons quelques fabriques de céramique dans des régions limitrophes : au camp romain de Dalheim, exploré en 1851[2]; à Rheinzabern (Bavière rhénane) où l'on a trouvé, jusqu'en 1858, soixante-dix fours pour les poteries et trente-six pour les briques[3]; à Cologne[4]; à Bonn[5]; à Westerndorf[6].

Dans ces régions voisines du Rhin, on trouve aussi des inscriptions relatives au commerce des produits céramiques.

A Metz, on a recueilli la stèle funéraire du potier *Casatus Ceratius Fictiliarius*[7]. A Wiesbaden, on a découvert une inscription dédiée *Memoriae Secundi Agricolae negotiatori artis cretariae*[8].

Une inscription de la *Colonia Sumelocennensis* (ville romaine située sur le Neckar), mentionne un *M. Meussius? Fortunatus negotiator artis cretariae*[9], et une inscription d'Augsbourg est dédiée *Victorio*

(1) *Journal de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin*, t. I, (1824), p. 9; Schweighauser, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XVII (1844), p. 41, plan, pl. II; Brongniart, *Traité des arts céramiques*, t. I, p. 428.

(2) Namur, dans les *Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg*, t. VII (1851-1855), p. 171.

(3) Jung, dans le *Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace*, 1856, p. 117-128; J. von Hefner, *Die römische Töpfercolonie Tabernae*, dans le *Münchener Gelehrte Anzeiger*, 1855, n° 17; 1860, n°s 21-24, etc. Je laisse de côté les articles relatifs aux fausses antiquités de Rheinzabern. On en trouvera une bibliographie suffisante dans H. Schuermans, *Sigles figulins*, p. 10, note 1.

(4) *Bonner Jahrbücher*, t. LXXXIX, p. 178.

(5) *Ibid.*, t. LXXIV, p. 152; et LXXXIV, p. 118.

(6) J. von Hefner, *Die römische Töpferei in Westerndorf*, Munich, 1862 (extrait de l'*Oberbayr. Archiv.*, t. XXII).

(7) Montfaucon, *Antiquité expl.*, t. III, pl. XLIX; Grivaud de la Vincelle, *Arts et métiers des anciens*, pl. XLVI, fig. 4; Schœpflin, *Alsatia illustr.*, t. I, p. 527; Orelli, *Inscr. lat. coll.*, n° 4189. Les autres exemples cités, par Schuermans (*Sigles figulins*, p. 20) pour établir une liste de lieux de fabrication, ne me paraissent pas probants.

(8) Orelli-Henzen, *Inscr. lat. coll.*, n° 7258.

(9) *Ibid.*, n° 7259.

Victoriano negotiatori artis cretariae et flaturariae sigill[1]. Les deux derniers mots paraissent avoir rapport à la fabrication des statuettes. Peut-être s'agit-il seulement des vases rouges à reliefs, que nous appelons aussi des vases *sigillés*.

Je rappellerai encore qu'il y a eu des fabriques de statuettes en terre cuite en Allemagne et à Salzbourg[2].

Avant de terminer ce chapitre, disons qu'on rencontre assez fréquemment des tuiles portant des estampilles de légions, qui indiquent probablement une fabrication locale, sans qu'on puisse préciser l'emplacement exact de l'atelier. Ainsi, entre Bezouotte et Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), près le lieu dit *Champ au carreau*, on a recueilli des tuiles des vexillations des légions I, VIII, XI, XIV et XXI[3]. De même, à Boulogne-sur-Mer, on a trouvé des tuiles portant l'estampille de la flotte britannique (CL·BR·)[4].

Par analogie, on peut s'appuyer sur des provenances dûment constatées pour conclure à l'existence d'officines locales. Ainsi, sur l'emplacement d'*Intemelium* (Vintimiglia), on a trouvé une tuile à rebords avec MARI[5]; un autre spécimen de cette tuile avait été recueilli à La Molle, près Cogolin (Var)[6].

III

On vient de voir les résultats acquis en étudiant les documents archéologiques. Est-il possible d'arriver à découvrir d'autres ateliers de fabrication en prenant pour bases les noms de lieux dits, tels que *La Poterie* ou *Les Poteries?* Cela est certain, car nous avons vu, au cours de nos recherches, que des ateliers céramiques avaient

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. III, n° 5833.

(2) Adrien Blanchet, *Étude sur les figurines*, p. 40; Adrien Blanchet, *Rapport sur les musées d'Allemagne et d'Autriche*, 1893, p. 26 (extrait des *Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires*, t. II, 1892).

(3) R. Mowat, dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1884, p. 131; cf. *Bull. épigraphique*, t. III (1883), p. 221; t. IV (1884), p. 22 et 65. — On a trouvé aussi des tuiles de la légion VIII Augusta à Strasbourg et à Viviers (*Bull. épigraphique*, 1883, p. 303).

(4) *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1885, p. 296; Vaillant, *L'estampille ronde de la flotte de Bretagne trouvée à Boulogne-sur-Mer*, 1889.

(5) *Comptes rendus de la Soc. de numismatique*, 1877, p. 146.

(6) Baron de Bonstetten, *Carte archéologique du département du Var*, 1873, p. 29. Autres trouvées à Fréjus, à Vence, etc. (*Corp. inscr. lat.*, t. XII, n° 5679[54]).

été découverts sur des terres portant des noms analogues[1]. L'abbé Cochet a déjà fait cette remarque, et il a cité le village de La Poterie, près d'Étretat, qui portait le nom de *Poteria* dès le XIIe siècle, et près duquel est située la ferme de la *Porie* où l'on a trouvé un grand nombre de tessons de vases rouges[2]. A la vérité, on pourrait dire que le lieu a pu recevoir ce nom précisément à cause des trouvailles qui y furent faites[3].

Il existe un nombre considérable de localités nommées *La Poterie* ou *Les Poteries*[4]. Certainement ce nom a été attribué aussi à des lieux où des établissements céramiques ont été installés, soit au moyen âge, soit à l'époque contemporaine. Il s'agit donc de faire une enquête pour déterminer l'époque à laquelle remonte l'appellation. Dans les villes, on recherchera également l'histoire des rues qui portent le nom de *La Poterie*[5].

De telles enquêtes ne peuvent être faites que par des sociétés locales et par les savants de province, si profondément versés dans l'histoire de leur cité.

On a vu, d'après nos recherches, que des ateliers de poteries diverses et des briqueteries avaient existé dans toutes les régions de la Gaule à l'époque romaine[6]. Leur nombre[7] est bien plus con-

(1) Voir plus haut, sous les numéros 32 *bis*, 43 à 45.

(2) L'abbé Cochet, *La Normandie souterraine*, 2e éd., 1855, p. 173; *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, 1881, col. 101.

(3) Cf. les lieux dits *Le Pré la Tuile*, *Les Tuillottes*, etc. (L. Maxe-Werly, *Reconstitution... de l'état ancien du Barrois*, 1887, p. 42; extrait du *Bulletin de la Société de géographie de l'Est.*)

(4) Voici un relevé fait d'après le *Dictionnaire des postes :*

Aisne (5 localités), Allier (1), Ardennes (1), Aube (1), Calvados (7), Charente (2), Charente-Inférieure (1), Cher (5), Côtes-du-Nord (3), Drôme (1), Eure (9), Eure-et-Loir (3), Finistère (1), Gironde (1), Ille-et-Vilaine (1), Indre-et-Loire (4), Isère (2), Loir-et-Cher (1), Loire-Inférieure (2), Loiret (4), Maine-et-Loire (6), Manche (1), Marne (1), Mayenne (3), Morbihan (1), Nièvre (2), Oise (2), Orne (7), Pas-de-Calais (1), Sarthe (9), Seine-et-Oise (3), Seine-Inférieure (3), Vienne (1), Vendée (1), Yonne (1). Au total, une centaine de lieux portant ces noms.

(5) Une rue de ce nom existe à Paris (quartier Saint-Martin).

(6) Il n'est pas question d'ateliers de fabrication pour les lampes, et il y a lieu d'attirer sur cette lacune l'attention des chercheurs.

(7) A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie, Ère gallo-romaine*, 1870, p. 569; J. Dragendorff, *De vasculis Romanorum rubris*, p. 6. Cf. Félix Hettner, *Zur römischen Keramik in Gallien und Germanien* (*Festschrift für J. Overbeck*, 1893, p. 165-178); Hans Dragendorff, *Terra Sigillata*, 1895 (*Bonner Jahrbücher*,

sidérable que les travaux antérieurs ne le faisaient supposer, car, au lieu d'une douzaine de fabriques, notre travail en fait connaître plus de soixante-dix [1].

Adrien Blanchet.

XCVI); K. Koehnen, *Gefässkunde der vorröm., römischen und fränkischen Zeit in den Rheinlanden*, 1895.

[1] Au Congrès des sociétés savantes en 1898, M. Louis Bousrez a lu un mémoire sur des ateliers qui auraient existé à Mougon et à Nouâtre; M. Julien Feuvrier a signalé une officine à Pointre (Jura). Selon M. Guignard, une autre aurait été établie à Angers-sur-Cher. M. l'abbé Tremey a eu l'obligeance de me signaler l'existence d'un atelier au *Poincet*, près d'Aime (Savoie). M. L. Dumüys m'a signalé un établissement de potiers romains situé à Neuvy-sur-Loire (Nièvre), où l'on a trouvé un instrument en bronze, qui a probablement servi à la fabrication des vases.

LA POTERIE GALLO-ROMAINE EN TOURAINE.

ATELIERS DE MOUGON ET DE NOUATRE.

PAR M. L. BOUSREZ.

La Vienne, à son entrée dans le département d'Indre-et-Loire, suit une ligne droite, traçant son lit au milieu des alluvions d'une large vallée; puis, après avoir passé sous le pont des Ormes, elle se jette sur la gauche par un brusque détour et semble vouloir ébranler les hautes falaises de tuf qui s'élèvent, précédées d'un promontoire sur lequel s'étage le bourg d'Antogny. Longeant ensuite le coteau dont elle ronge la base, elle se réunit un peu plus loin à la rivière granitique de la Creuse. Les deux cours d'eau ont, depuis des milliers d'années, rejeté sur divers points de la rive droite des amas d'un limon marneux, mélange de calcaire, d'argile, de silice, de feldspath et de mica pulvérisé par les courants. Cet effort impuissant n'est qu'une faible image des bouleversements accomplis aux temps géologiques par les glaciers dont on retrouve la trace dans les falaises aux stratifications broyées et qui ont marqué leur passage en semant çà et là de gros blocs de granit, bien dépaysés sur ce terrain essentiellement calcaire. Ces dépôts importants ont été utilisés depuis les origines de la civilisation, peut être, à coup sûr à partir de l'invasion romaine, par l'industrie si ancienne de la poterie, dont plusieurs centres de fabrication d'une haute antiquité ont été trouvés aux environs.

La qualité peu commune de cette argile figuline leur a donné une importance qui semble avoir été considérable à Mougon, plus restreinte peut-être, mais plus artistique à Nouâtre.

La situation des ateliers au bord d'une rivière navigable favorisait leur trafic, en facilitant le transport de leurs produits encombrants et fragiles.

L'argile des bords de la Vienne fournissait une poterie légère et solide, d'une nuance rouge agréable à l'œil, d'un grain serré et susceptible d'atteindre une finesse qui a été utilisée pour en faire des vases de luxe. Elle pouvait arriver à un poli donnant l'illusion de l'émail et recevoir les ornementations les plus délicates, soit sur le tour, soit au moyen d'estampages en usage à cette époque.

La découverte des traces de l'industrie de la céramique gallo-romaine des bords de la Vienne n'est pas récente, mais la constatation officielle n'en a jamais été faite, et l'étude de l'importance des ateliers, de la matière première et des procédés de fabrication a été complètement laissée de côté jusqu'à ce jour. Nous allons essayer de réparer cette lacune.

En 1871, l'abbé Chevalier, président de la Société archéologique de Touraine, signalait pour la première fois les vestiges d'un atelier de poterie de l'époque gallo-romaine, retrouvés par lui dans les berges de la Vienne, sur le territoire de l'ancienne paroisse de Mougon, près des fours à chaux de Paviers. Il constatait la présence d'une multitude innombrable de rebuts de fabrique et de débris très caractérisés, tuiles à rebords, tuiles courbes, cols et bases d'amphores, fragments de poterie grossière sans couverte, et aussi quelques morceaux d'une autre pâte plus fine avec couverte rouge ou noire, se rencontrant rarement, disait-il.

Cette communication suscita quelques recherches de la part d'amateurs qui, à l'envi, firent une ample moisson de tessons de formes et de couleurs variées.

Quelque temps après, le curé de Crouzilles offrait à la Société les fragments presque complets d'un grand vase, puis la découverte parut oubliée; aucune fouille sérieuse n'avait été entreprise, lorsque dix ans plus tard, en 1881, les travaux de la ligne de Port-Boulet à Port-de-Piles mirent à découvert deux fours, dont l'un était rempli de briques à rebords et l'autre renfermait des poteries portant la trace d'un défaut de cuisson. En même temps, on recueillait à quelques mètres un squelette ayant auprès de lui une fiole de verre et deux monnaies de Vespasien.

A ce moment, une appréciation un peu superficielle fit attribuer l'exploitation des fabriques de poterie de Mougon à une époque vague mais limitée entre le VIe et le VIIIe siècle; on croyait que l'invasion des Sarrasins en avait amené la ruine définitive.

Les études ne furent pas reprises; la Société avait vu avec mé-

contentement lui échapper cette intéressante trouvaille, dont hérita le musée municipal de Tours sans grand profit pour l'histoire locale : les poteries placées dans la section de minéralogie sont peu visitées et peu connues.

Nous n'oserions affirmer que la découverte faite à Mougon soit sans exemple, nous pensons cependant qu'elle est rare et que le hasard qui a permis que des fours abandonnés aient pu conserver pendant seize ou dix-huit siècles des spécimens presque intacts de la céramique gallo-romaine n'est pas commun.

Il nous a paru intéressant de recueillir toutes les indications qu'il était possible de trouver, aussi bien sur le lieu même de l'industrie disparue que chez les propriétaires du voisinage. Nous avons pu photographier toute une série de vases de formes différentes et établir ainsi une sorte de carte d'échantillons qu'auraient pu nous envier les fabricants gallo-romains eux-mêmes.

Mougon, situé sur la rive droite de la Vienne, entre Crouzilles[1] et Trogues[2], est une ancienne paroisse; elle a été rattachée à la première de ces communes vers 1830; son existence est signalée pour la première fois au xe siècle (*Vicaria Metgonensis*), dans une charte de l'archevêque de Tours, Hardouin. L'importance de ce petit bourg a dû être plus grande autrefois, et l'on pourrait supposer que son origine est antérieure de beaucoup à l'époque romaine, si l'on tenait compte des nombreux monuments mégalithiques groupés dans les environs et dont Crouzilles même possède un des plus beaux spécimens.

M. de Quinemont, grand propriétaire et dernier maire de Mougon, avait recueilli divers fragments de bronze dans des tombeaux qui, disait-il, couvraient un espace de 4 hectares; plusieurs autres objets de bronze ont été trouvés depuis parmi les tessons de poterie.

Si les documents concernant l'ancienne paroisse de Mougon sont rares, l'étymologie[3] ne fournit pas de données plus abondantes,

(1) *Crucilia*, VIIIe siècle, diplôme de Charlemagne.

(2) *Parochia Trogis*, XIVe siècle.

(3) En 968, Hardouin, archevêque de Tours, confirme la donation faite aux chanoines de l'église de Tours d'un manse nommé *Ad-his* et du Champ Morin, situés sur la viguerie de Mougon. En 975, autre charte du même archevêque donnant aux religieux de Saint-Florent de Saumur une quarte de terre située *in vicaria Metgonensi, in villa Morarias.*

aucun nom bien significatif n'a subsisté. Les habitants prétendent, d'après une tradition toute locale, qu'aux environs s'élevait la ville (la villa) de Ripelle, nom tiré de sa situation sur la rive.

Les fours à poterie ont été établis à peu près dans les conditions où ils ont été retrouvés, c'est-à-dire qu'il paraît certain qu'ils n'ont pas été, ainsi qu'on pourrait le supposer, recouverts par des éboulements, mais construits dans la terre qui concentrait la chaleur et parait aux surprises des fissures déterminées par l'excès de température; chacun sait que les fours modernes, malgré les précautions que l'on a de les cercler de fer ont souvent ce désagrément.

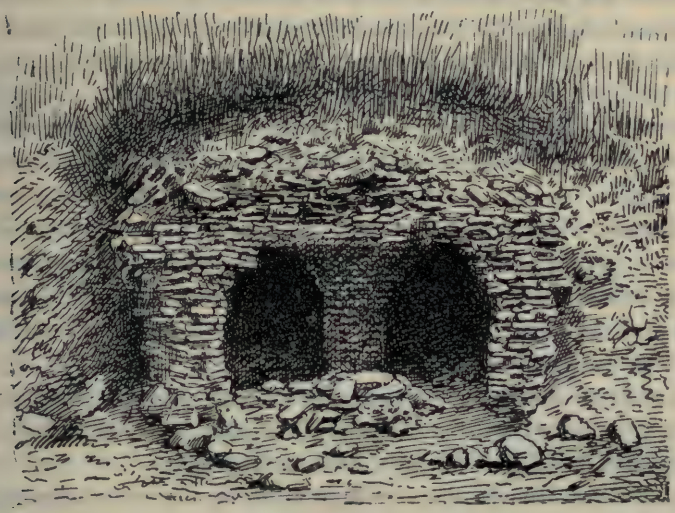

La berge a été rongée à la base par les inondations. La banquette qui devait former, à 8 mètres de hauteur, un chemin en corniche donnant accès aux foyers, s'est éboulée; c'est avec peine que l'on peut aujourd'hui suivre la pente sur une longueur de 300 mètres environ; l'effondrement a gagné les fours eux-mêmes; malgré leur solidité, ils sont écroulés et à moitié coupés dans le sens vertical sous la poussée des terres.

Leur construction n'a pas dû être simultanée; on s'aperçoit qu'ils ont été abandonnés et comblés par des amas de cendres et de tessons mélangés de terre, au milieu desquels se rencontrent parfois des os, des cornes de gros animaux, et aussi des parties d'argile crue; ce mélange n'est dû ni à l'infiltration, ni aux apports résul-

tant de la prise de possession par les carnassiers, de cavités qui auraient pu leur servir de terriers.

Malgré l'importance que pouvait avoir l'exploitation, il n'est pas supposable qu'elle ait pu embrasser une aussi grande étendue à la fois; un four brûlé était remplacé par une construction nouvelle, ce qui devait arriver assez rapidement, car les briques qui entraient dans leur construction n'étaient pas réfractaires.

Ceux qui ont été retrouvés sur la voie du chemin de fer doivent être les derniers construits. Sans doute la berge n'offrait plus de place, ou une série d'inondations était venue peut-être troubler les travaux des fabricants; quoi qu'il en soit, le mode de construction est le même. On peut constater que les fours ont été bâtis au-dessous du niveau d'un mamelon que les travaux de terrassement ont entamé.

Des deux fours trouvés sur la voie l'un a disparu, l'autre semble intact, mais il est enterré dans le balast; sa largeur est de 2 mètres; la hauteur de la partie qui émerge de terre est de 1 mètre seulement. Placé sous la protection d'une consigne sévère, il ne nous a pas été possible de nous assurer de sa forme au-dessous du niveau du sol, mais les débris de ceux qui subsistent dans la berge ont pu nous permettre une étude à peu près complète de l'ensemble de leur construction.

Les fours de Mougon étaient à deux étages sur axe vertical; on peut reconnaître dans l'un d'eux l'existence des cheminées qui amenaient la chaleur du foyer dans le laboratoire.

Les vases trouvés dans le four situé sur la voie étaient logés dans la cavité destinée au foyer. Cette particularité, inexplicable pour beaucoup, a servi de thème à bien des suppositions, tant à cause du fait lui-même que des déductions que l'on pourrait en tirer au sujet de l'abandon définitif des ateliers.

Les spécialistes seuls peuvent expliquer la situation anormale, en apparence, des poteries déposées dans le foyer et non à leur place de cuisson.

Lorsqu'un potier vient à manquer de certaines pièces qui lui sont demandées, il arrive que dans un cas d'urgence il achève la dessiccation en plaçant ces vases dans un foyer encore chaud. Cette opération, un peu scabreuse, peut ne pas être couronnée par une réussite complète : souvent les vases se gercent ou se déforment sous l'action d'une chaleur trop forte pour une terre encore fraîche.

C'est ce qui est arrivé à Mougon, où l'on a pu constater ces défauts sur la plupart des vases retrouvés dans le foyer du four.

On peut juger également de l'insuffisance de la cuisson, par la nuance de la terre, qui est restée blanche. Cet accident a pu avoir pour cause un fait grave, un incident inattendu, sans doute une de ces inondations subites dont la Vienne est coutumière.

Il nous paraît plus vraisemblable d'attribuer la destruction des ateliers de Mougon construits dans un talus de sable, au fond d'un brusque tournant de la rivière, à un cataclysme de la nature qu'à une invasion. Le hasard de nos excursions nous a rendu témoin, en novembre 1896, d'une crue sans exemple depuis un siècle; nous avons pu constater les ravages causés par la violence du courant, sur des points divers et à Mougon même. La Vienne, en des circonstances analogues, a creusé, un peu en amont des fours romains, un affouillement profond, connu sous le nom de *Mouille de Trogue*.

Les ateliers modernes sont établis à Crouzilles, à 5 ou 600 mètres de la rivière.

Nous croyons important de signaler les causes probables de l'abandon de l'emplacement primitif, puisque interprétées autrement, elles pourraient retarder la date de l'exploitation et faire attribuer à tort, à un temps postérieur, la forme des vases ou l'emploi de matériaux d'architecture d'une autre époque.

Les ateliers de Mougon ont produit de la poterie de plusieurs espèces, mais surtout des vases communs, de formes très variées et cependant élégants dans leur simplicité. Il s'y est fait aussi des briques, à rebords et plates, des tuiles courbes et des ornements de toiture, des poids de métiers, etc. Les divers modèles que nous avons pu photographier peuvent donner une idée des types; les dimensions sont différentes; le plus gros vase à 0 m. 33 de haut et 0 m. 35 de diamètre environ.

Nous avons pu estimer, d'après l'arc de certains rebords dont la solidité a permis la conservation en gros fragments, des diamètres d'un mètre et plus : malgré leur énorme dimension, ces vases étaient faits sur le tour. Il semble que l'habileté des ouvriers n'est plus la même à Crouzilles, si l'on compare les dolia gallo-romains aux cuviers en terre d'un usage presque abandonné aujourd'hui, mais dont nous avons découvert un spécimen intact à l'Île-Bouchard. Effectivement, on peut constater que non seulement l'élégance de la forme a disparu, mais que le tour n'était plus employé au

XVIIIe siècle pour la fabrication des *pannes*. On les montait alors à l'aide de colombins, et leur ornementation était tellement grossière, qu'elle rappelle une époque des plus primitives.

La terre employée pour les poteries communes de dimension moyenne a donné, à la cuisson, des vases d'une couleur rouge pâle, d'une pâte légèrement poreuse et qui semble peu convenable pour la conservation des liquides.

Les dolia semblent avoir été cuits à une température plus élevée ou bien avoir subi une cuisson plus prolongée; leur couleur est plus foncée, presque brune; la pâte, plus dure, plus rugueuse, accuse une proportion plus considérable de silice.

Une certaine quantité de débris semblerait indiquer une autre pâte grise, recouverte d'une engobe rouge; mais cet effet est produit par un manque de cuisson.

L'argile de Mougon, cuite à une chaleur convenable, n'avait pas besoin de ce procédé : elle devenait rouge dans toute son épaisseur. Malgré cet avantage, il est évident que pour certaine fabrication on a dû en aviver la nuance en y mélangeant sans doute quelque oxyde métallique : on peut retrouver facilement des fragments dont la pâte est d'une nuance presque carminée; ces débris sont presque glacés.

Contrairement à ce qu'avait dit l'abbé Chevalier, les fragments de vases lustrés sont très nombreux, mais ils sont en général fort petits : ceci s'explique par l'extrême fragilité de cette poterie tendre et très mince. Un collectionneur des environs [1], chez lequel nous avons pu trouver quelques types rares, a recueilli, dans les fours mêmes, divers fragments de vases rouges lustrés, ornés de dessins en relief du genre connu sous le nom de poterie *Samienne* ou d'*Arezzo*.

Les ornements consistent en frises, rinceaux, palmettes, encadrant des scènes où figurent des personnages et des animaux; la nuance varie de l'orange clair au rouge foncé; le lustre, peu résistant, est souvent terne, presque mat et parfois rongé, surtout dans les creux des parties ornées de reliefs.

Quelques fragments de poteries communes, même parmi celles qui devaient être assez volumineuses, présentent un commencement de lustre dû, en partie sans doute, à une argile plus décantée et plus cuite : la finesse de l'argile contribue, on le comprend, au poli

[1] Le Dr Deschamps à l'Île-Bouchard.

des vases. Il a été retrouvé dans les débris un de ces grands mortiers en pierre, muni d'un bec, sans doute destiné au décantage de l'argile liquide.

La dimension du grand vase reconstitué en partie est de 0 m. 12 de haut et de 0 m. 28 de diamètre; à l'intérieur, le potier l'a marqué de son cachet, dont les deux extrémités seules ont porté.

Les débris de poterie noire sont également nombreux et en menus fragments; aucune portion notable n'a été recueillie; ce genre de pâte moins cuite, grise à l'intérieur, est réellement munie sur chaque face d'une couverte produite par la pénétration d'un enduit léger à base d'oxyde de fer. La poterie noire de Mougon, de même que celle de Nouâtre dont nous parlerons plus loin, est très tendre; certains fragments se coupent avec un couteau ainsi que de la craie.

La figure que nous donnons ici est celle d'un beau vase intact recueilli à Tours dans une fouille; on peut croire qu'il a été fabriqué dans l'une de ces deux localités.

A 12 kilomètres en amont en suivant les bords de la Vienne, l'emplacement d'une exploitation semblable a été constaté dans le bourg même de Nouâtre, localité désignée au xe siècle sous le nom de *Nogastrum Castrum*[1]. A Nouâtre existe un passage de la Vienne à l'aide d'un bac, qui doit être très ancien, et vraisemblablement a

[1] Cartulaire de l'abbaye de Noyers, an. 925.

dû succéder à un gué. Sur la rive droite, du côté du bourg, les ruines d'un vieux château qui baigne ses tours dans la rivière sont voisines d'une motte féodale assez volumineuse. La rive gauche, plus escarpée, était défendue par une construction renouvelée au XVIIe siècle et qui surmonte une butte naturelle nommée *la Motte*. Ce luxe de fortifications entretenues à des époques différentes, indique un passage important, peut-être une voie romaine secondaire, mais dont l'existence n'a jamais été constatée formellement.

C'est en 1867, dans une propriété nommée *la Richardière*, mais qui autrefois portait le nom des *Loges*, que furent découverts des amoncellements de poteries gallo-romaines. Une fouille, pratiquée pour la plantation de quelques pommiers, mit à jour un amas tellement considérable de tessons, que le doute n'était pas permis et qu'il était impossible de confondre cette trouvaille avec celle de substructions gallo-romaines quelconques. Depuis cette époque, chaque fois que le hasard d'une construction ou d'une plantation a pu déterminer à creuser le sol à environ 0 m. 80 de profondeur, les terrassements ont ramené des fragments importants.

L'intérêt de la trouvaille faite à Nouâtre est tout entier dans la découverte de moules sigillés, servant à la fabrication des poteries à reliefs; il sont restés en la possession du propriétaire du terrain [1] chez lequel nous avons pu les photographier. — Les scènes représentées sont des sujets mythologiques et des sacrifices païens; les empreintes n'ont pas toujours été parfaitement groupées; quelques personnages ont l'air d'avoir été incrustés dans la pâte du moule, plutôt pour remplir un espace vide que pour figurer dans une scène complète. La même matrice est répétée plusieurs fois sans souci de l'aplomb des personnages.

La spécialité de cette station industrielle semblait être celle de la poterie fine, rouge, et noire surtout. Il nous paraît possible d'attribuer cette particularité à l'existence, dans les environs, de minerais ayant pu fournir abondamment les substances colorantes nécessaires à la fabrication.

Anciennement on croyait à l'existence d'une mine d'or près de l'abbaye de Noyers, à 1 kilomètre environ du bourg de Nouâtre; l'exploitation tentée au siècle dernier n'a ramené qu'une petite quantité d'argent mélangé de cuivre et de fer.

[1] M. Page à Nouâtre.

Ajoutons qu'une fontaine dont la source est dans le bourg même de Nouâtre, forme un dépôt rouge que la tradition prétend être le sang de saint Révérend, vénéré dans la paroisse où on l'invoque pour la guérison de la folie.

A Nouâtre, il n'a pas été trouvé de fours mais seulement les vestiges d'un hypocauste, dit-on, et aussi certains amas d'un résidu noir qui a été pris pour de la suie.

Toutes les découvertes sont dues au hasard. Il est regrettable qu'aucune fouille systématique n'ait été entreprise sur les deux points que nous signalons et où n'existe aucune construction ni aucune culture importantes. Des recherches seraient certainement fructueuses pour l'étude de la céramique gallo-romaine, aussi bien au point de vue de la variété des formes que des procédés de fabrication.

L. Bousrez.

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR

LES ARCHITECTES DE LA CATHÉDRALE DE REIMS,

AU MOYEN AGE,

PAR M. DEMAISON,

Correspondant du Comité, à Reims.

Dans l'étude que nous avons publiée, il y a quatre ans, sur les architectes de la cathédrale de Reims, nous avons rappelé la découverte faite, au mois d'octobre 1642, de l'épitaphe d'un certain maître Adam, gravée sur une tombe qui était enfouie entre les contreforts de l'église, en face de la chapelle du palais de l'archevêché [1]. La tombe et l'inscription ont disparu depuis longtemps, et nous les connaissons seulement par le témoignage d'un écrivain du XVIIe siècle, le chanoine Cocquault, qui a consigné cette trouvaille en deux endroits de sa chronique manuscrite, dont les cinq gros volumes in-folio font aujourd'hui partie de la Bibliothèque de Reims. Voici ce qu'on lit dans l'une des dernières pages de cet ouvrage, qui se termine précisément avec l'année 1642 :

« Fut trouvé entre les pilliers de l'église de Reims, hors l'église, un tombeau sur quatre pilliers, vers la chappelle du palais archiépiscopal, sur laquelle tombe se trouvèrent ces motz : *Ycy gist maistre Adams qui fut maistre de l'œuvre.* Il ne s'y trouva point de milier. L'en croit que ce fut celuy qui fit le chœur et la coiffe de l'église, d'aultant que ceulz qui ont fais les portaulz et la nef sont enterrés dans le dédalus de la nef, comme nous avons rapporté au temps de l'archevesque Albéric... Ce tombeau fut trouvé en octobre, en faisant

[1] *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, 1894, p. 28.

une muraille, et dessouz la tombe, les os d'un grand corp d'une admirable haulteur[1]. »

Notre annaliste, après avoir signalé ce fait, s'est reporté à l'un de ses précédents volumes, le tome III, où il avait donné, à propos de la reconstruction de la cathédrale sous l'archevêque Albéric de Humbert, une notice détaillée sur cet édifice, et il a complété cette notice en ajoutant la mention de l'épitaphe d'Adam en marge de la description du *dédalus*, c'est-à-dire du labyrinthe qui se voyait dans la nef. Cette mention est conçue à peu près dans les mêmes termes que le passage déjà cité; elle ne nous apprend rien de plus, sinon que la tombe était ornée « de ciselures de pierre, appelées *crusilles*[2] ».

Il est fort difficile, en présence de renseignements aussi vagues, de se faire une idée bien précise de la forme et de l'aspect du monument. Autant qu'on peut en juger, il consistait en une sépulture apparente, placée entre deux contreforts du chevet de la cathédrale, et formée d'une dalle tumulaire reposant sur quatre supports. Cette sépulture devait être visible et complètement dégagée à l'origine; elle fut plus tard cachée par l'exhaussement du sol et finit par disparaître entièrement sous une épaisse couche de remblais. Les travaux de 1642 l'ont de nouveau mise au jour, mais la pierre fut alors déplacée, puisqu'on fouilla la tombe qu'elle recouvrait. Elle fut probablement mise à l'écart pour faire place aux fondations du mur; comme il arrive trop souvent en pareil cas, on la relégua peut-être dans quelque coin du chantier, où elle périt bientôt entre les mains indifférentes de maçons ou d'entrepreneurs peu soucieux d'en assurer la conservation. Personne, en effet, ne semble l'avoir vue depuis le chanoine Cocquault; nous n'avons pas entendu dire qu'on en ait retrouvé aucun débris, lorsqu'en 1860, sous la direction de Viollet-le-Duc, on déblaya le pourtour du chevet de la cathédrale, et qu'on y établit un large fossé destiné à l'assainir.

Il serait fort important pour l'histoire de Notre-Dame de Reims de pouvoir fixer la date de cette pierre tombale, mais comment y parvenir en l'absence d'un dessin et même d'une description suffisamment explicite? Comme nous l'avons déjà fait observer, les ciselures de pierre, les *croisilles* indiquées par le chroniqueur rémois,

[1] T. V, fol. 368 v°.

[2] *Bull. archéologique*, loc. cit. — Lorsque nous avons publié cette note du chanoine Cocquault, nous n'avions pas encore connaissance de la relation qu'il donne vers la fin de sa chronique, à l'année 1642.

font penser à une chose assez ancienne [1]. D'autre part, on ne peut remonter trop haut, car l'épitaphe était rédigée en français, ce qui, avant le XIIIe siècle, eût été absolument insolite. Le monument appartenait donc vraisemblablement au plus tôt au règne de saint Louis, au plus tard aux dernières années du règne de Philippe le Bel. Même dans ces limites très larges et fort peu définies, la date n'est pas sans soulever d'assez grandes difficultés. Le labyrinthe de la cathédrale nous avait transmis le souvenir des quatre premiers architectes qui, à partir de 1211 et jusqu'à 1290 environ, ont dirigé la construction de ce grandiose édifice; or Adam ne figure point parmi eux, et les documents des archives de Reims sont également muets à son égard. Quel rang lui assigner dans cette période où toutes les places semblent déjà prises? Faut-il croire qu'il a rempli ses fonctions pendant un temps trop court pour avoir eu les honneurs du labyrinthe, que son passage a laissé peu de traces et que sa mémoire très indécise a été promptement effacée par la renommée de ses confrères? Serait-il venu après eux, dans les dernières années du XIIIe siècle, avant l'avènement de Robert de Coucy? Toutes ces hypothèses se valent, et l'on ne saurait dire laquelle mérite la préférence; nous avons incliné à adopter la dernière, mais nous l'avons fait avec une entière réserve et sans nous départir d'un doute prudent [2].

Si l'on s'en rapportait à l'opinion de Cocquault, Adam aurait eu l'un des principaux rôles dans la construction de la cathédrale. Il serait l'auteur du chœur et du chevet; cette partie de l'église étant la plus ancienne, il en résulterait qu'Adam aurait été le premier maître de l'œuvre et qu'on pourrait revendiquer pour lui l'honneur d'avoir conçu ce plan admirable, qui est sans contredit l'une des plus belles créations du moyen âge français. L'épitaphe découverte en 1642 aurait donc révélé un génie inconnu, un artiste sublime dont le nom devrait être tiré de l'oubli et recevoir les hommages de la postérité reconnaissante. Mais les raisons alléguées par notre chanoine n'ont pas une bien grande valeur. Adam, dit-il, a dû faire «la coiffe de l'église», car ceux qui ont fait les portails et la nef sont enterrés dans le *dédalus*. Cette dernière assertion est inexacte : aucun des architectes n'était enterré dans le labyrinthe, qui avait

[1] *Bull. archéologique*, 1894, p. 29.
[2] *Ibid.*, p. 30 et 39.

purement le caractère d'un monument commémoratif[1]; et les légendes inscrites sur ce monument n'auraient certainement point passé Adam sous silence, s'il avait eu une part prépondérante dans les travaux de Notre-Dame. Remarquons aussi que les maîtres ayant travaillé, suivant les inscriptions du labyrinthe, aux voussures, aux portails et aux voûtes de la nef, sont au nombre de trois seulement : Jean Le Loup, Gaucher de Reims et Bernard de Soissons. Il en reste un quatrième, Jean d'Orbais, auquel appartient, suivant toute vraisemblance, l'initiative de la construction. Cocquault lui-même l'a compris ensuite, et dans la note marginale ajoutée à sa description de la cathédrale, au tome III de sa chronique, il a modifié son premier sentiment. Il nous fait savoir en cet endroit que Jean d'Orbais est celui «qui encommença la coiffe»; pour Adam, on estime qu'il aurait simplement continué «la coiffe et le chœur[2].» Ceci est une conjecture quelque peu arbitraire, et nous ne voyons pas sur quel argument elle s'appuie. Elle a, il est vrai, l'avantage de laisser à Jean d'Orbais le rang auquel il a droit; il est possible à la rigueur qu'Adam ait été son successeur, oublié et méconnu, comme nous l'avons dit, par suite du peu de durée de ses fonctions; mais pour établir ce fait, nous n'avons pas même l'apparence d'une preuve, et il vaut mieux en cette matière nous résigner à un sincère aveu de notre ignorance.

Cependant, en ces derniers temps, l'attention des archéologues s'est portée d'une façon assez imprévue sur ce personnage énigmatique et mystérieux. Sa réputation s'est répandue au loin, et on a été jusqu'à le donner pour l'auteur de la cathédrale de Poitiers. Telle est la thèse qu'a soutenue en 1895 un érudit poitevin, notre regretté confrère M. B. Ledain, dans une très intéressante notice

(1) *Bull. archéologique*, p. 20, n. 2.

(2) Cocquault, dans sa première rédaction, paraît avoir laissé la phrase inachevée : *Jehan d'Orbais, maistre des dis ouvrages, qui encommencea...* Les mots suivants : *la coiffe de l'église*, ont été ajoutés par lui après coup, entre les lignes; l'écriture en est la même que celle de la note marginale. C'est au moment d'inscrire cette note que l'auteur s'est aperçu de la lacune et a complété son texte. — A l'exemple que nous avons produit dans notre précédent mémoire (p. 24, n. 1) pour fixer le sens du mot *coiffe*, appliqué au chevet d'une église, nous pouvons ajouter un document de la fin du xve siècle. Dans un état du doyenné d'Épernay, en l'année 1499, on lit, à propos de l'église de Trépail (Marne) : «Capitulum tenetur retinere *cucuffam* chori.» (Archives de la Marne, à Reims, G. 286, n° 1, fol. 1 v°.)

publiée dans les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, sur l'architecte et la date de cette cathédrale [1]. Ce savant archéologue, en interprétant avec beaucoup de sagacité une inscription jusqu'alors à peu près indéchiffrée, gravée sur une clef de voûte de la première travée du chœur, près de l'abside, y a reconnu la date de 1167, qui concorde assez bien avec celle de 1162, assignée par la tradition à la construction de l'édifice [2]. Une autre clef de voûte de la première travée du collatéral méridional, au fond de l'église, fournit une indication non moins précieuse; on y lit le nom d'*Adam*, qui est sans nul doute celui de l'architecte du monument. Les architectes du moyen âge se sont rarement fait connaître, mais quand ils ont jugé à propos de signer leurs œuvres, ils ont employé volontiers les clefs de voûte pour transmettre leurs noms aux générations futures; nous en connaissons plusieurs exemples [3].

Adam qui s'est révélé ici doit être le maître qui traça le plan d'ensemble et commença le chœur vers 1162; probablement aussi, il acheva ce chœur avec le transept, et éleva une partie des murs des nefs. M. Ledain a pensé qu'il était originaire des provinces du nord de la France et qu'on peut l'identifier avec le maître de l'œuvre dont le tombeau fut autrefois découvert à Reims. Il serait venu à Poitiers pour en bâtir la cathédrale, et cet ouvrage fut si remarqué qu'on l'appela longtemps après, en 1211, à Reims, pour y remplir le même office. Il devait être alors fort avancé en âge et ses fonctions furent de courte durée; c'est ce qui explique, ajoute M. Ledain, l'omission de son nom parmi ceux des quatre premiers architectes dont les effigies se voyaient sur le pavage de la cathédrale de Reims; il eut aux travaux de cette église une trop faible part pour qu'on ait pensé à lui rendre cet hommage [4].

(1) *Note sur l'architecte et la date de la cathédrale de Poitiers*, dans les *Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest*, deuxième série, t. VII (1895), p. 80-86.

(2) «On peut très bien admettre, dit M. Ledain, que cinq ans ont suffi pour conduire cette partie de la cathédrale à la hauteur des voûtes» (p. 85).

(3) Nous avons relevé un nom inscrit sur une clef de la voûte du chevet de l'église de Chaudardes (Aisne), construit au XIVe siècle. Les voûtes du XVIe siècle des églises de Rethel et de Thugny (Ardennes) nous offrent des exemples analogues. Mais à vrai dire, pour le XVIe siècle, il n'est pas bien certain que les noms ainsi gravés soient ceux d'architectes; il s'agit peut-être simplement des maçons qui ont posé les clefs des voûtes.

(4) *Loc. cit.*, p. 81 à 83, 85.

Voici des conclusions assurément nouvelles, et qui, si elles étaient fondées, bouleverseraient considérablement les idées que nous nous sommes faites sur cette question. Comme dans la chronique du chanoine Cocquault, Adam serait un prétendant au titre d'architecte primitif de notre cathédrale; il serait appelé à détrôner Jean d'Orbais, à lui ravir le mérite de la priorité, et à le déloger de la place que nous lui avions reconquise. Certes nous nous inclinerions volontiers devant une démonstration claire et décisive, mais nous devons avouer que nous n'avons pas été convaincu, et que nous ne voyons pas de raisons suffisantes pour abandonner Jean d'Orbais. Malgré l'ingénieux rapprochement tenté par M. Ledain, nous croyons qu'Adam n'est pas l'architecte qui a donné le plan de Notre-Dame de Reims, et qu'il ne peut être non plus confondu avec l'architecte de la cathédrale de Poitiers.

Il n'est pas le premier architecte de Notre-Dame de Reims; on peut admettre, en effet, l'omission dans le labyrinthe d'un maître qui a exercé peu de temps son art, à la suite de l'un des architectes principaux et en collaborant simplement à l'exécution d'un plan qu'il a reçu de ses devanciers; mais il n'est guère possible de supposer qu'on n'ait pas eu un souvenir pour celui qui a conçu et tracé ce plan, eût-il été de bonne heure surpris par la mort et n'eût-il fait que présider aux débuts de l'entreprise.

Il n'a rien de commun enfin avec l'architecte de Poitiers. Le nom d'Adam a été très répandu au moyen âge et ne peut suffire seul à établir une identification. Il faudrait d'autres preuves, tout au moins des présomptions assez fortes pour amener un certain degré de probabilité. On les cherchera peut-être dans les traits de ressemblance que la cathédrale de Poitiers offre avec les édifices champenois. Sans doute l'art gothique a été importé des provinces du Nord dans le Poitou, et il est fort possible que l'architecte Adam soit venu de la Champagne ou de l'Ile-de-France. Nos artistes ont beaucoup voyagé, et leur influence s'est fait sentir jusque dans des régions lointaines. Mais rien n'autorise à voir dans cet Adam le maître de l'œuvre enterré près du chevet de la cathédrale de Reims; deux simples noms, livrés par des textes épigraphiques et privés de tout commentaire, ne peuvent arriver à déterminer cette conviction. Il serait même plus aisé de faire la preuve du contraire, et nous avons de fort bonnes raisons pour empêcher notre Adam rémois de s'égarer dans le Poitou. Nous avons déjà observé que

son épitaphe, rédigée en français, ne permet pas de le faire vivre à une date trop reculée[1]. On dira que la dalle tumulaire a pu être exécutée assez longtemps après sa mort; la chose est bien peu vraisemblable, et nous persistons à croire que notre personnage n'appartient pas au XIIe siècle. Or la cathédrale de Poitiers a été commencée vers 1162; elle n'a donc pas été son œuvre. Nous aurions été flatté de l'attribuer à un artiste rémois; c'est une satisfaction à laquelle il nous faut renoncer.

Avant de prendre congé de notre maître Adam, l'architecte de Reims, il nous reste à examiner une dernière hypothèse, une explication qui, si elle était admise, renverserait d'un seul coup l'échafaudage si laborieusement érigé et couperait court à toutes les discussions. La question peut se résumer en deux mots : Adam est-il bien authentique? Nous n'avons pas vu son épitaphe et nous sommes forcé de nous en rapporter au témoignage d'un écrivain du XVIIe siècle, dont la science paléographique a pu se trouver en défaut. L'inscription semble avoir été incomplète; contrairement à l'usage, elle n'offre point de date. Telle qu'elle se présente, avec sa formule courte et abrégée, elle fait l'effet d'avoir été tronquée et réduite à quelques mots restés lisibles; il est fort possible qu'elle ait été alors en grande partie effacée. La dalle, placée au pied du mur du chevet et exposée à recevoir l'eau des toitures, a pu être très altérée par l'humidité et les intempéries. Cocquault, il est vrai, ne nous donne aucune information sur l'état de la pierre, et il ne paraît pas avoir hésité pour la lecture du nom contenu dans l'épitaphe; mais si les premières lettres de ce nom étaient un peu frustes, il a très bien pu commettre une erreur. N'aurait-il pas lu par hasard *Adans* au lieu de *Jehans?* Le jambage du J, joint au reste d'un E capital, a pu fort bien être pris pour un A; et la boucle d'un H majuscule gothique se confond plus aisément encore avec la panse d'un D. Si cette confusion s'est réellement produite, toutes les difficultés s'aplanissent comme par enchantement. Adam s'efface devant Jean d'Orbais, et la sépulture trouvée en 1642 est celle de ce dernier maître, qu'il a été, du reste, très naturel d'inhumer à l'ombre de ce chevet de la cathédrale dont il a donné le plan et dirigé la construction. Pour Adam, il n'en est plus question, et les discussions engagées autour de ce nom apocryphe sont désormais

[1] *Bull. archéologique*, p. 29.

sans objet. On trouvera peut-être un peu hardie cette façon de trancher le nœud gordien, mais l'explication n'a rien d'invraisemblable, et plus on y réfléchit, plus on incline à la juger vraie. Au surplus, si l'on persiste à maintenir Adam dans la liste des maîtres de l'œuvre, on sera toujours tenu d'accompagner son nom d'un grand point d'interrogation.

Nous avons heureusement sur les autres architectes des données plus sûres. Une mention que nous avons relevée naguère aux archives de Reims, dans un cahier de l'assise de la taille levée en 1287 pour les frais du sacre de Philippe le Bel, nous permet de déterminer avec précision l'époque à laquelle vécut Bernard de Soissons, l'un des quatre artistes figurés dans le labyrinthe de la cathédrale. Dans cette pièce, on voit cité parmi les habitants de la paroisse Saint-Denis un «maistres Bernars de Nostre-Damme», taxé à la somme de cinq sous [1]. Nous pensons qu'il s'agit bien ici de Bernard de Soissons, bien qu'on ne donne ni son surnom d'origine, ni sa qualité de maître de l'œuvre. Dans le langage populaire du XIIIe et du XIVe siècle, on gratifiait volontiers les architectes d'un surnom emprunté aux édifices dont ils dirigeaient les travaux. Bernard a été appelé Bernard de Notre-Dame, comme on a dit plus tard, en 1352 et 1358, Gilles de Saint-Nicaise, en parlant d'un maître de l'œuvre de l'église Saint-Nicaise et de la cathédrale, avec lequel nous avons fait autrefois connaissance [2]. Une autre preuve peut être tirée de la paroisse que notre Bernard habitait : l'église Saint-Denis était peu éloignée de l'église métropolitaine, et l'on comprend que l'architecte de ce monument ait demeuré dans le voisinage de son chantier, à proximité de la construction dont il poursuivait l'achèvement avec une infatigable activité. Robert de Coucy, son successeur, semble avoir continué cette tradition; on peut croire qu'il a été aussi un paroissien de Saint-Denis, car il a reçu la sépulture dans le cloître de cette église [3].

(1) «Maistres Bernars de Nostre-Damme, v s.» (*Cahier de l'assise de la taille, 1287, paroisse Saint-Denis*, Archives communales de Reims, *Sacre des rois*, liasse 1, n° 2.)

(2) *Bull. archéologique*, p. 34.

(3) L'église de l'abbaye de Saint-Denis de Reims était affectée en partie au service paroissial. C'est peut-être à cause des attaches que Robert de Coucy avait à cette église, en qualité de paroissien, qu'il légua aux religieux une somme de 20 livres parisis pour la fondation de son anniversaire (cf. *Bull.*, p. 30, note).

Il y a donc en faveur de l'identification que nous proposons des présomptions très fortes qui équivalent à une quasi-certitude. Avant d'avoir eu recours au cahier de la taille de 1287, nous ne possédions sur Bernard de Soissons aucun document historique, en dehors des renseignements fournis par l'inscription qui accompagnait son effigie dans le labyrinthe. Cette inscription nous fait connaître qu'il remplit ses fonctions pendant trente-cinq ans, fit cinq voûtes, probablement les voûtes de cinq travées de la nef, et «ouvra à l'o», c'est-à-dire à la rose du grand portail. En nous appuyant sur ces seules indications, nous avions placé Bernard de Soissons à la fin du XIIIe siècle, et nous lui avions assigné la date approximative de 1255 à 1290 [1]. Le document que nous avons découvert montre qu'il vivait bien réellement en 1287 et nous a procuré la très vive satisfaction de constater l'entière exactitude de notre conjecture.

Le dernier texte qui nous reste à produire a une bien moindre importance. Il concerne, en effet, un artiste du XVe siècle, Colard de Givry, mieux connu que ses prédécesseurs, et ajoute peu de chose à ce que nous savions déjà sur son compte. Maître des œuvres de Notre-Dame pendant trente-six ans, de 1416 à 1452, il mit aussi plus d'une fois son talent d'architecte au service de la ville de Reims et participa de 1425 à 1429 aux travaux des fortifications et à la construction de certaines tours des remparts. «Durant sa longue carrière, disions-nous, il a dû accomplir bien d'autres ouvrages [2].» Nous avons trouvé, depuis, la confirmation de cette assertion dans un compte des deniers communs de la ville pour l'exercice de 1448 à 1449, où l'on voit Colard de Givry, «maistre des euvres de massonnerie de l'église de Reims», recevoir en 1448 un salaire pour avoir visité un ouvrage fait au pont-levis de la porte de Vesle [3]. Ceci se passait quatre ans environ avant sa mort; c'est une nouvelle preuve du rôle actif qu'il a rempli à Reims jusqu'à la fin de sa vie.

Louis Demaison,
Archiviste de la ville de Reims.

(1) *Bull. archéologique*, p. 27.

(2) *Ibid.*, p. 36, 38.

(3) «A maistre Colart de Givry, maistre des euvres de massonnerie de l'église de Reins, la somme de XXXII s. p., pour ses peinnes et salaires d'avoir visité l'ouvrage qui a esté fait en ceste année au pont-levis de porte à Veesle et ailleurs...» (*Compte des deniers communs de la ville de Reims*, t. IV, fol. 112 r°, Archives communales de Reims.)

LE TRÉSOR D'ORFÈVRERIE

DE SAINT-PAUL-DU-VAR,

PAR M. DOUBLET.

Les recherches que je fais aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, avec la bienveillante autorisation de M. Henri Moris, archiviste, correspondant du Comité, au sujet d'Antoine Godeau, qui fut évêque de Grasse, puis de Vence, m'ont conduit à examiner particulièrement les documents qui regardent la petite ville de Saint-Paul[1]. Simple village aujourd'hui, ce fut une « bonne ville » depuis François Ier qui l'a entourée de remparts bâtis par François de Mandon, de Saint-Rémy; c'était avant 1789 une des vingt-deux vigueries de la Provence et même, dit-on, la neuvième par importance; c'était aussi le séjour préféré de la noblesse de la contrée et, après Vence, cité épiscopale, l'endroit le plus considérable de l'ancien diocèse. Il en existe une description assez inexacte[2], que nous avons eu l'occasion de corriger et de compléter au moyen de renseignements dont nul n'a encore fait usage.

Les visites épiscopales[3] nous servent surtout à donner une idée précise de quelques-unes des richesses que l'église de Saint-Paul

(1) Aujourd'hui Saint-Paul-du-Var (canton de Cagnes, arrondissement de Grasse), village d'environ 700 habitants.

(2) Edmond Blanc, *Mémoires de la Soc. des scienc. natur. et histor., des lettres et des beaux-arts de Cannes et de Grasse*, 1876.

(3) Blanc ne semble avoir connu que celle de Monseigneur de Crillon, évêque de Vence de 1698 à 1714, datée de 1699. Les visites pastorales des prédécesseurs et des successeurs de ce prélat sont conservées aux Archives départementales des Alpes-Maritimes, fonds de l'ancien évêché de Vence. Godeau, le premier des Quarante, fut évêque de Vence de 1653 à 1672 : à la mort de Monseigneur Pierre du Vair (juin 1638), il voulut, étant évêque de Grasse, unir les deux évêchés qui avaient été déjà réunis sous Guillaume Le Blanc, fut nommé évêque de Vence d'abord par Louis XIII en 1639, puis par le pape en 1645, mais dut résigner l'une des deux mitres et préféra Vence à Grasse.

posséda. Vicairie perpétuelle depuis 1322, elle devint collégiale en 1667 : dès lors et du jour où Monseigneur Godeau l'eut élevée à ce rang, elle fut comme la rivale modeste de la cathédrale de Vence[1], et d'ailleurs elle était avant 1793 presque aussi riche qu'elle en objets d'art et en pièces d'orfèvrerie.

La plupart des choses de son trésor étaient conservées en 1695 dans la sacristie. Monseigneur de Cabanes de Viens[2] les y trouva dans une niche dont la porte fermait à clef. Elles ont presque toutes traversé la période révolutionnaire grâce à la cachette où elles furent déposées, et n'ont pas disparu comme celles de Vence. Aujourd'hui elles sont au presbytère. Plusieurs d'entre elles, les plus précieuses, sont depuis peu classées au nombre des monuments historiques[3].

Nous signalerons d'abord la *Vierge*, le *Saint-Jean-Baptiste* et le *Saint-Sébastien*, statuettes d'argent repoussé au marteau et en partie doré.

La *Vierge*[4] est debout et porte dans sa main gauche l'Enfant Jésus vers lequel elle penche les yeux avec une expression de douceur un peu triste. De la droite elle lui présente un objet qui semble une grenade plutôt qu'un globe surmonté d'une croix. Une partie des vêtements de Marie est dorée. Le bord de son voile est orné d'entrelacs simplement traités, qui sont particulièrement bien conservés sur le sein droit et au bas des pieds. La ceinture est également munie d'une ornementation élégante et discrète. Le socle octogonal est enrichi de contreforts à pans coupés, décorés de pinacles et terminés en clochetons. Il est orné de rinceaux de feuillages et de fleurs qui décrivent de gracieux enroulements. Ce soubassement, dont la décoration est soignée avec un goût tout particulier, porte sur quatre lions assis et posés sur leurs pattes de devant. On sait que, selon certains archéologues, tout instrument qui servait au culte et était destiné à être placé sur l'autel, repo-

(1) Je donnerai prochainement dans les *Annales de la Soc. des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes* une monographie, aussi complète qu'il m'a été possible, de l'ancienne cathédrale de Vence.

(2) Évêque de Vence de 1686 à 1697.

(3) Un arrêté ministériel du 30 décembre 1897 a placé au nombre des monuments historiques les neuf objets dont nous parlons.

(4) D'argent (visites de 1715 et de 1760); de cuivre doré (visite de 1771); ce qui est une erreur.

sait, au moins en général, sur des lions ou sur des animaux fantastiques, tels que griffons ou dragons[1]. Aux pieds de la Vierge on

Fig. 1.

distingue deux trous rectangulaires où devait passer un fil de métal ou de soie destiné à serrer quelque objet dans la boîte que forme le socle. En effet, du temps de Louis XIV, notamment lors des visites de 1695 et de 1715, on voyait sous cette statuette

[1] Barbier de Montault, *Ann. archéol.*, t. X, p. 217. — Cf. Brutails, *Bull. archéol.*, 1893, p. 375, note 1.

d'argent «du bois de l'écuelle dont la Sainte Vierge se servait», ainsi que l'écrivent les évêques de Vence. On ajoutait même que la relique était venue de Lorette[1]. En 1719, Monseigneur de Bourchenu[2], prélat plus sceptique, est moins sûr de ce qu'il voit : «Il semble», dit-il, sans préciser aussi nettement que ses prédécesseurs, «qu'il y a des reliques de la Vierge». Cette statue est la pièce la plus précieuse du trésor que nous décrivons. On peut la rapporter au XIIIe siècle[3], ou plutôt au XIVe siècle, car la vicairie perpétuelle de Saint-Paul ne date que de 1322.

Le *Saint-Jean-Baptiste*[4] a les cheveux, la barbe, les moustaches et une partie des vêtements dorés. Il porte de la main gauche un livre à fermoir sur lequel est couché l'Agneau nimbé. On dirait que l'orfèvre a voulu représenter l'autre saint Jean, l'Evangéliste, tenant le livre mystique, scellé de sept cachets, dont parle l'Apocalypse. Mais le traditionnel habit en peau de mouton, doré lui aussi, et représenté par un guillochis ondé, ne laisse aucun doute sur l'identité du personnage. Le bord du manteau que le Précurseur porte par-dessus son costume rustique est décoré de petites rosaces en forme de fleurs sur une bande ornée de traits symétriques et parallèles. Le nimbe qui est soudé derrière sa tête est formé d'un simple disque doré. Le geste du bras droit, la pose de la main qui désigne le Messie sous le symbole de l'Agneau, la disposition des pieds offre une réelle gaucherie : ce qu'il y a de mieux, c'est la manière dont sont traités les yeux, qui suivent le mouvement du doigt de la main droite, et se portent vers le symbole divin. Le Précurseur est debout sur un socle à deux gradins, soudés l'un à l'autre. Le plus étroit est décoré d'enroulements moins riches que ceux qui parent le soubassement de la Vierge : ce sont des volutes enroulées en spirales et des cartouches dont les découpures re-

(1) Selon une tradition connue, la maison de la Vierge à Nazareth fut miraculeusement transportée en Dalmatie, puis à Lorette; l'église de cette ville est bâtie sur la «Santa Casa»; on y montre à la dévotion des fidèles le plat où Marie mangeait.

(2) Évêque de Vence de 1715 à 1727.

(3) Haut : 0 m. 52. Blanc, d'après la «position naïve de Jésus et la pose maniérée de la Vierge», ne rapporte ce beau reliquaire qu'au commencement du XVe siècle. D'autres en admirent «le caractère byzantin».

(4) D'argent (visite de 1715); argenté (visite de 1771), ce qui est une erreur.

viennent sur elles-mêmes. Le bandeau inférieur, qui est aussi le plus large, présente une série de boucles et de moulures à profil plat ou en demi-cercle consistant en anneaux, au centre desquels passe çà et là une petite rosace : ils sont enlacés de façon à former un motif continu. Le socle rectangulaire pose sur quatre lions, traités autrement que ceux de la Vierge et accroupis sur leurs pattes : un tenon, qui part de leur tête et traverse l'étage inférieur du soubassement, ferme la caisse où l'on pouvait placer des reliques. Monseigneur du Vair[1] en 1619 et Monseigneur Godeau en 1654 notèrent en effet que «dans le pied» de cette image se trouvaient «quelques reliques». Mais ils ont omis de préciser. En 1695, on remarqua seulement «un agneau et une croix sur le piédestal», détail que je n'ai pu arriver à comprendre en examinant l'objet. En 1715, il est parlé de «cendres du corps de saint Jean-Baptiste» que la statuette aurait contenues. J'ai constaté, avec M. l'abbé Giraud, curé de Saint-Paul-du-Var, que le socle contenait bien quelque chose : c'était un os, enveloppé de soie verte, et un authentique signé d'un ancien curé du village disait que cette «relique insigne» avait été trouvée dans un morceau de soie bleue qui tombait en poussière. On date cette statuette du xv° siècle[2].

Le *Saint-Sébastien*[3] est représenté comme d'habitude, debout, presque nu, les mains liées derrière le dos et attachées à une colonne, percé de trois flèches dont l'une s'enfonce dans la hanche droite, et les deux autres dans la cuisse gauche. Le nimbe du martyr est formé d'un cercle ajouré, que traversent des rayons en forme de flammes. Son jeune visage imberbe est entouré de grands cheveux, longs et légèrement flottants. Une draperie lui cache le bas du ventre. Les mains sont attachées à une colonne de cuivre, torse et ondulée; les spirales se terminent par une boule d'amortissement dont le bouton est côtelé. Le socle est cantonné de colonnettes annelées et supporté par des lions traités comme ceux de la Vierge, sous cette réserve que le style de ceux du premier reliquaire est bien plus soigné. Le bandeau du soubassement hexagonal

(1) Évêque de Vence de 1601 à 1638.

(2) Hauteur : 0 m. 45.

(3) Reliquaire d'argent (visite de 1760); *buste* argenté (visite de 1771), ce qui est une grossière erreur.

n'a aucun ornement. Il est percé toutefois, sur le devant, d'une fenêtre dormante où l'on devait conserver une relique. En effet, en 1715 le *Saint-Sébastien* passait pour contenir « du linge trempé dans le

Fig. 2.

sang du saint martyr ». Cette statuette doit être rapportée aussi au xve siècle[1].

L'église de Saint-Paul-du-Var possède d'autres reliquaires.

D'abord un avant-bras d'argent (fig. 3), dont l'index et le médius ont l'attitude de la bénédiction épiscopale; les autres doigts sont repliés. L'un d'eux portait en 1667, lors d'une visite du vicaire général de Monseigneur Godeau, « un petit anneau d'or » qui a disparu et

[1] Hauteur : 0 m. 46.

dont la mention semble indiquer aussi que ce beau reliquaire a contenu une relique d'un évêque canonisé. Le vêtement intérieur

Fig. 3.

colle sur le poignet et ne porte qu'une bordure ciselée en forme de grènetis. Le bas de la manche extérieure était orné de sept cabochons dont la monture est aujourd'hui vide. En 1654, Monseigneur Godeau écrit que ce bras d'argent contient des reliques de saint Antonin; de même en 1667 son vicaire général, qui demande qu'on y remette « un verre de cristal », et ses successeurs en 1695 et 1715. Mais en 1760 on les attribuait à saint Antoine, et il est dit alors que c'est un os du bras. Aujourd'hui on ne voit plus rien derrière la petite fenêtre vitrée, encadrée d'un ornement assez simple, qui se compose d'une bordure ciselée et découpée : la relique qui a provoqué le respect des gens d'autrefois, est égarée. En outre, on remarque en bas, et sur le devant du reliquaire, une image gravée et encadrée aussi d'une bordure terminée par un fronton à rosaces et palmettes. Cette image représente bien saint Antoine : c'est un homme coiffé, semble-t-il, d'un capuchon, habillé d'un vêtement ample, à la droite duquel est figurée une sorte de T,

tenant dans la main droite une cloche et dans la gauche un livre ou un coffret, et ayant à ses pieds certain animal muni d'une sonnette au cou, dans lequel il est impossible de ne point reconnaître le traditionnel parèdre que l'art de l'Occident donne au célèbre fondateur du monachisme de l'Orient. A la base du bras-reliquaire est gravée une inscription en lettres gothiques :

Hoc est reliquiarin(m) b(ea)ti Anthonii factn(m)
mccccxvii mensis martii vii[1].

Le socle de ce bras est décoré d'une seule bande d'ornements : ce sont des entrelacs de rinceaux purement géométriques, presque dans le genre de ceux du gradin supérieur du Saint-Jean-Baptiste. Quatre petits lions, posés comme ceux de la Vierge, le supportent. Ce reliquaire d'argent, en partie doré, est le seul qui ait une date[2].

Un autre a une forme qui serait déconcertante, si l'on ne savait pas que les reliquaires d'Occident ont souvent pris l'aspect des objets qu'ils contenaient et si l'on n'avait pas des détails précis et indiscutables pour en comprendre la disposition. Monseigneur de Viens en 1695 dit qu'il est en cuivre argenté, qu'il représente « une omoplate », qu'il était à cette date en mauvais état; il l'ouvre et y trouve « un grand os d'omoplate », ainsi qu'une attestation, datée de 1602 et signée par Monseigneur du Vair, d'après laquelle c'est une relique de saint Georges. Il convient de dire que les saints Paul et Georges sont les deux patrons sous le vocable desquels l'église de Saint-Paul-du-Var est placée : c'est ce qu'on signale dans la visite de 1715. Il y est ajouté que le reliquaire est en argent, à l'exception du pied : celui-ci en effet n'a aucun ornement, est d'une forme assez vulgaire et ne repose sur aucun des animaux dont il a été parlé dans ce qui précède. En 1771, on le décrit comme « une sorte d'épaule argentée ». Le vicaire général de Monseigneur Godeau avait demandé en 1667 des réparations « à la colonne du reliquaire de Saint-Georges », c'est-à-dire à la tige, renflée d'un anneau, qui relie le pied et la partie disposée en forme d'épaule. En 1671, Mon-

[1] Les uns ont proposé 1409, d'autres (Blanc) 1467 : je me conforme aux données de l'arrêté ministériel. Une cloche du beffroi de Saint-Paul a la date de 1443 (Blanc).

[2] Hauteur : 0 m. 43.

seigneur Godeau lui-même avait prescrit de remettre « un peu de cristal au reliquaire de Saint-Antonin » que nous avons décrit plus haut « et à celui de Saint-Georges ». Cet objet, d'une forme si particulière, porte en effet d'affreux cabochons, polis, non taillés; trois sont même de vulgaires verres grossissants dont l'un laisse apercevoir quelques lignes d'une vieille écriture, à peu près illisible, tracée sur un morceau de papier. Il contient des reliques; mais nous n'avons pu savoir de quel saint, ni si c'est l'os de saint Georges comme autrefois. On a dit[1] qu'il était surmonté « de deux doigts ». Ce sont deux tubes parallélépipédiques, garnis de petites fenêtres en forme de quatrefeuilles; celles-ci sont bouchées par une soie rouge qui indique, semble-t-il, que des reliques y sont conservées. Ce reliquaire pédiculé est du xve siècle[2].

Au xviie, Monseigneur Godeau ne l'avait pas minutieusement décrit, non plus que celui qui était dit « de saint Blaise » et auquel il désira qu'un verre fût posé en 1654. Celui-ci est mentionné avec plus de soin lors de la visite de 1715 : « le haut est en forme d'un petit maillet rond et long, renfermant un os du vertèbre de saint Blaise[3] ». En 1695, il est dit que l'objet est d'argent et le pied de cuivre : comme le piédouche du reliquaire en forme d'omoplate, celui-ci n'a pas d'ornements, mais la boucle qui renfle le milieu de la tige est mieux traitée et a pu contenir des émaux qui ont disparu aujourd'hui. Ce reliquaire pédiculé, en cuivre doré, a un cylindre horizontal où des reliques furent autrefois enfermées, où d'autres le sont aujourd'hui. Avec infiniment moins d'élégance, il rappelle vaguement un reliquaire qui a été publié ici même[4] et que l'on date du xve siècle. Mais le pied du nôtre, décoré simplement de godrons obtenus au repoussé, n'offre point les anges à ailes déployées qui ornent la pointe des tiges élancées du reliquaire de Serdinya; il ne s'épanouit pas en un gâble renversé portant le cylindre du reliquaire. Le dessus avec son gâble terminé par une croix, est assez analogue. On dirait une demi-rosace de forme circulaire, décorée

(1) Blanc.

(2) Hauteur : 0 m. 46. Blanc proposait de l'attribuer à la fin du xiiie siècle.

(3) Saint Blaise ne fut pas martyrisé à coups de maillet ou de marteau, mais avec des peignes de fer. La forme du reliquaire n'a donc rien à voir avec le genre de son supplice.

(4) Le reliquaire de Serdinya (Pyrénées-Orientales) que M. Brutails a publié dans le *Bull. archéol.*, 1893, p. 375, pl. XXVII.

de fleurons, surmontée d'un petit crucifix fleuronné et accostée de deux pinacles dont les clochetons imbriqués sont terminés par un crochet; la crête est ornée de crosses végétales finement découpées. Il contient aujourd'hui une relique où l'on peut lire l'inscription *S(ancti) Clari abb(atis)* : de saint Blaise il n'est plus question. Ce reliquaire d'argent et de cuivre peut appartenir au XIVe ou au XVe siècle[1].

En 1654, Monseigneur Godeau avait remarqué un objet de cuivre dont il lui avait été dit qu'il contenait des reliques de sainte Claire et de saint Étienne. En 1667, son vicaire général les change (je cite les termes mêmes de son procès-verbal) «en un autre reliquaire d'airain surdoré plus décent». Mais l'ancien objet ne fut pas détruit. En 1695, Monseigneur de Viens note qu'il est de forme pyramidale, qu'il est fait de cuivre doré, qu'il contenait des reliques de sainte Claire ainsi que d'un autre saint qu'il ne nomme pas avec précision; il reproduit d'ailleurs, ce qui ne laisse pas de compliquer l'étude de ces deux pièces, le certificat du vicaire général de Monseigneur Godeau. En 1715, le reliquaire est décrit comme «ayant une forme de tour, finissant en pyramide et contenant un peu du voile de sainte Claire»; en 1719, comme un objet d'argent doré, «en forme de fonts baptismaux, qu'on nous a dit», ajoute Monseigneur de Bourchenu, «renfermer des reliques de sainte Claire». On faisait «courir ordinairement la relique le jour de la fête» de la sainte[2] dans une petite chapelle qui est sur la route de Saint-Paul à Vence : en 1719, l'évêque défendit que cette coutume durât. Ce reliquaire pédiculé, hexagonal, en cuivre doré, a été parfois qualifié d'«ostensoir gothique en cuivre doré»[3] : il contient aujourd'hui des reliques récemment déposées et qui n'ont rien de commun avec celles dont il a été parlé. C'est bien l'ancien objet d'art que le vicaire général de Monseigneur Godeau ne trouvait pas assez «décent». Il rappelle un peu la forme d'un ciboire de cuivre qui a été publié ici même[4] et que l'on date du XIVe siècle. Toutefois notre objet était certainement, au XVIIe siècle, d'après les documents de l'ancien évêché de Vence, non un ciboire, mais un reliquaire. Comme celui «de saint Blaise» et celui «de Saint-Georges», il ne repose pas sur des lions. C'est un

(1) Hauteur : 0 m. 35.
(2) Le 12 août.
(3) Blanc.
(4) Le ciboire d'Argelès-sur-Mer, que M. Brutails a publié, *loc. cit.*, p. 373.

prisme à section hexagonale, «en forme de tour», comme on l'a écrit en 1715. Sur les angles se dressent des pinacles. Le couvercle est libre : c'est une pyramide «en forme de fonts baptismaux» comme on l'a écrit en 1719; les faces rejoignent les pans de la coupe; sur les arêtes il y a une série de crochets[1]. Ici il n'y a pas une fausse coupe et une vraie; l'intérieur est brut, et il est possible qu'il y ait eu, si ce fut d'abord un ciboire, une coupe mobile[2]. Comme au reliquaire «de saint Blaise», le renflement du pied a gardé la trace d'émaux. Les faces de ce reliquaire hexagonal n'ont aucun ornement, à l'exception des colonnettes à bague qui décorent les angles de la boîte; elles sont surmontées elles-mêmes de plus minces colonnettes que terminent des boules; à leur naissance aboutissent les arêtes dentelées du toit qui forme le couvercle. Il semble qu'une croix, aujourd'hui disparue, l'ait surmonté. On peut le dater du XIVe siècle[3].

Le second reliquaire, que le vicaire général de Monseigneur Godeau trouvait «plus décent», est également en cuivre doré et de forme pyramidale, mais plus petit. Il contenait, selon la visite de Monseigneur de Viens en 1695, «les reliques de saint Cler martyr rapportées de Rome par un cabiscol de la collégiale et certifiées par Monseigneur Godeau en février 1672». En 1715, il est question aussi de ce petit reliquaire, renfermant «un os de saint Clair, martyr». Enfin, en 1760, le vicaire général de Monseigneur Moreau[4] ajoute un nouveau détail : ce sont «des reliques de saint Clair, moine des (îles de) Lérins»[5]. Aujourd'hui il contient des reliques récemment déposées; on le date, comme le précédent, du XIVe siècle[6].

Je ne dis rien d'un reliquaire tout moderne qui contient la relique de sainte Claire dont nous avons parlé plus haut.

Mentionnons encore une belle croix processionnelle, en argent

(1) Sur le ciboire d'Argelès est un crucifix mobile. Les faces de la pyramide sont légèrement concaves; les faces verticales de la coupe ont des ornements.

(2) M. Brutails dit aussi que le musée de South-Kensington à Londres a plusieurs pièces analogues, mais découpées à jour, qui sont qualifiées de *monstrances*. Il suppose que ce sont des ciboires ayant perdu leur coupe intérieure.

(3) Hauteur : 0 m. 45. Blanc le datait de la fin du XIIIe siècle.

(4) Évêque de Vence de 1759 à 1763.

(5) Saint Clair de Lérins ne figure pas dans les *Litanies des saints de Lérins* qu'a données l'abbé Alliez (*Lérins*, Paris, Didier, 1860, p. 483). C'est probablement un des *socii* de saint Aygulphe, martyrisé avec 32 religieux, ou de saint Porcaire, tué avec 500.

(6) Hauteur : 0 m. 27.

doré, que l'on peut dater du XIVe siècle[1] et qui a été classée aussi au nombre des monuments historiques. Elle est à deux faces, fleuronnée, et porte dans les fleurons trilobés des dessins gravés au burin sur plaques de cuivre doré. Avant le trèfle qui termine chaque bras est fixé un quatrefeuille orné d'un tore où sont gravés des sujets religieux. Sur la face principale, à droite, la Vierge lève la main avec douleur; à gauche, saint Jean, tenant son évangile de la main droite, appuie la tête dans le creux de sa main gauche; en bas, la Madeleine, les cheveux épars, les mains jointes et relevées, verse des larmes que l'artiste a eu le soin de représenter au burin; en haut, mais assez effacé, Dieu le Père. Sur l'autre face, il ne reste que le sujet du quatrefeuille supérieur, l'aigle de saint Jean tenant une banderole où se lit, en lettres gothiques, le nom de *Ioh(ann)es*. Il est probable que, dans les autres, il y avait les symboles des trois autres Évangélistes et dans celui du milieu un *Agnus Dei*, ainsi que sur les croix de cette région, dont la description revient sans cesse dans les visites pastorales des villages du diocèse de Vence. Le pied de cette grande croix fleuronnée offre un renflement où il a pu y avoir des émaux.

Je n'insiste pas ici sur les autres curiosités de l'église de Saint-Paul-du-Var. Il faudrait décrire une petite croix d'argent avec un Christ en cuivre doré, — des tableaux, dont un *Saint-Mathieu* de Daret et une *Sainte-Catherine d'Alexandrie* que l'on attribue, je ne sais d'après quels indices, à Lemoine, le peintre qui a décoré le plafond du salon d'Hercule à Versailles, — une chapelle de Saint-Clément, décorée à la fin du XVIIe siècle et qui a gardé bien intacte son ornementation d'alors, — un curieux tabernacle en bois sur lequel sont des peintures déjà décrites par la notice, d'ailleurs incomplète, dont cette ancienne collégiale a été l'objet, — jusqu'à des plats allemands en cuivre avec un sujet dans le creux, une légende sur le rebord et des lèvres ornementées[2], etc.

[1] Hauteur : 0 m. 63.

[2] Cf. Brutails, *loc. cit.*, p. 377, note 3. L'un montre les envoyés de Josué portant la grappe merveilleuse de Chanaan et quatre fois répétée, l'inscription *Derinfridschwart*, que je ne sais comment expliquer. Un autre plat de cuivre est de fabrication locale : en effet, il porte le texte *A. M. I. V. E. R. A. R. prius et rectur de Corpus D(omi)ni ont fet fere la presante 1608 et le 4 febrier*. Les lettres isolées sont sans doute les initiales des marguilliers de la confrérie.

Il ne reste rien de vieilles étoffes que le vicaire général de Monseigneur Godeau

Le seul but de notre communication était de préciser la valeur des principales pièces d'orfèvrerie que cette église possède et qui ont été jugées dignes de figurer au nombre des Monuments historiques. Nous voulions aussi rappeler les souvenirs religieux et les traditions pieuses qui se rapportent à ces objets d'art dont l'un peut remonter au XIIIe siècle, trois au XIVe, les cinq autres, et qui sont les plus beaux, au XVe. Étudier les mentions dont ils avaient été l'objet, recueillir dans les documents des archives départementales, grâce à l'amabilité de M. Henri Moris, les détails que les anciens évêques de Vence ont donnés sur eux, fournir une reproduction[1] de ceux que le Comité des travaux historiques estimerait valoir la peine d'être publiés et mis sous les yeux des amateurs d'anciennes orfèvreries comme celles-ci, dont l'une est datée : tel était l'objet de notre notice.

Georges Doublet,

Professeur de rhétorique au lycée.

avait remarquées en septembre 1667 : chasuble de brocart sur fond blanc, d'argent, à fleurs vertes, avec une passementerie d'or et les armes «du cardinal de Fr(ance) Mons(eigneur) de Joieuse», autrement dit de François de Joyeuse, ancien archevêque de Narbonne, de Toulouse et de Rouen, fait cardinal en 1583 par Grégoire XIII et mort en 1615 doyen du Sacré-Collège; chasuble de velours violet avec les armes des Guise en or et argent; devant d'autel en satin fleuri sur fond blanc avec le blason des Barcillon.

[1] MM. Bousquet, directeur de l'École normale des instituteurs des Alpes-Maritimes, président de la Société des lettres, sciences et arts de ce département pour l'année 1898, et Girard, directeur de l'École-Annexe, ont bien voulu photographier ces objets d'art que j'ai cherché à étudier. Je les remercie vivement, ainsi que M. l'abbé Giraud, curé de Saint-Paul, pour l'accueil qu'il nous a fait. L'archiviste du département, M. Henri Moris, pour l'amabilité avec laquelle il nous a permis de consulter les documents qui commentent l'histoire de ces orfèvreries, me permettra aussi de lui exprimer ma reconnaissance, ainsi que M. Babelon, membre de l'Institut, qui a daigné soumettre ma notice au jugement du Comité.

CONSTRUCTION
DE DIVERS BÂTIMENTS
AU CHÂTEAU DE MONTIGNY-LE-ROI
(HAUTE-MARNE),

PAR M. E. DROT.

Le château fort de Montigny-le-Roi ou de Montigny-en-Bassigny, merveilleusement placé sur une sorte de promontoire, au-dessus d'un coteau assez escarpé, dominait la plaine de Rumigny. De l'emplacement qu'il occupait, la vue est splendide et très étendue.

Il paraît avoir été construit vers 1217 par Guillaume de Joinville. Les travaux de fortifications auraient été continués par Louis XII et achevés par François Ier.

En 1591, il fut attaqué par Gusponvelle, bailli de Chaumont; Sacquenay le défendait. En 1592, il fut pris par les Ligueurs, commandés par le marquis de Pont. Démantelé en 1604, il fut détruit en 1636. Aujourd'hui il n'en reste plus trace et le terrain qu'il occupait est en culture[1].

Le document que nous présentons ici prouve qu'au début du règne de Henri II les bâtiments n'étaient pas terminés ou étaient devenus insuffisants.

En effet, le 21 janvier 1550 (v. s.), Humbert de La Platière, seigneur de Bourdillon et autres lieux, plus connu dans l'histoire sous le nom de maréchal de Bourdillon, lieutenant général en Champagne et Brie, passe, en l'absence du duc de Nivernais, gouverneur de cette province, qui tenait alors ses quartiers d'hiver

[1] Ces renseignements sont tirés d'une lettre du président de la Société historique et archéologique de Langres. Voir, en outre, sur Montigny-le-Roi : Jolibois, *La Haute-Marne ancienne et moderne*, 1858, grand in-8°; Carnaudet, *Géographie historique de la Haute-Marne*, 1860, in-12; l'abbé Roussel, *Le diocèse de Langres*, 1873-1879, 4 vol. in-8°.

à Tonnerre, un marché avec Sébastien Pyot, de Montigny-le-Roi, pour les travaux ci-après qui lui avaient été adjugés le 30 juin.

D'après ce marché, le sieur Pyot s'engage à construire :

1° Une halle, «que le roi entend et veult estre faicte pour loger et mettre les munitions nécessaires dudict chasteau, artillerye et aultres choses, etc.».

Cette halle aura 17 toises sur 7 avec grenier dessus, sur toute la longueur. Il y aura 44 poteaux sur socles de pierre de taille noyés en terre à 3 pieds de profondeur au moins. Deux portes voûtées, en pierre de taille, y donneront accès à chaque bout. Quatre fenêtres garnies de quatre barreaux de fer y seront ménagées. A chaque bout de ladite halle il sera construit une chambre de 16 pieds, *en escarreure*, en bonne maçonnerie, avec cheminée, deux fenêtres garnies de barreaux de fer et une porte en pierre de taille.

Le grenier, au-dessus de la halle, sera muni de 4 poutres distantes entre elles de 10 pieds, qui devront s'appuyer sur les piliers de la halle, et de 12 fenêtres également pourvues de quatre barreaux chacune, 4 à chaque face et 2 à chaque bout. Un escalier de pierre, de 8 pieds de large, y conduira.

2° Une citerne de 20 pieds, cimentée.

3° Derrière la grande plate-forme du château, il devra construire un magasin de 3 toises de longueur, 2 toises de largeur et 3 toises de hauteur, fondations comprises; le tout en œuvre. Les murs seront de 3 pieds d'épaisseur, en pierre de taille à l'extérieur; la voûte, en berceau, sera de 1 pied et demi d'épaisseur; la baie de la porte, en pierre de taille; elle sera fermée de deux portes, «l'une auprès de l'aultre», la première en fer battu, et la seconde en bois, de 3 «bons» doigts d'épaisseur. Ce magasin sera couvert en forme de pavillon et en tuiles plates[1].

Le sieur Pyot devra fournir tous les matériaux, moins les bois nécessaires à la construction et à la cuisson de la chaux, lesquels, bien choisis dans les bois du roi les plus rapprochés de Montigny, lui seront livrés sur pied.

Ce marché est fait moyennant la somme de 4,000 livres tournois, dont les 500 dernières ne lui seront payées qu'après réception définitive des travaux.

[1] Les petites proportions de ce magasin, l'épaisseur de ses murs, la première porte, qui devra être en fer battu, et le défaut de fenêtres, semblent indiquer un magasin à poudre.

A la suite de ce marché sont insérés le devis des travaux par chapitres, et le procès-verbal d'enchère qui a été passé à Montigny le 30 juin 1550 (v. s.).

E. Drot.

Construction d'une halle ou magasin d'armes et de subsistances, etc., au château fort de Montigny-le-Roi (Haute-Marne).

(21 janvier 1551.)

1° MARCHÉ.

Du xxie jour de janvier l'an mil cinq cent cinquante. Par devant nous notaires soubzsignez ou conté de Tonnerre, comparut en personne Sébastiain Pyot, marchant demourant à Montigny le Roy, lequel pour luy et en son nom a confessé avoir faict et faict par ces présentes avec noble et puissant seigneur messire Humbert de la Platière, chevalier, seigneur de Bourdillon, Ragny et Songy, baron de Pris et Faignay, seigneur chastellain d'Umphy, gentilhomme de la chambre du Roy et son lieutenant général ez Champaigne et Brie, en l'absence de monseigneur le duc de Nivernoys, présent et acceptant pour le Roy nostre dict seigneur ou dit nom, les convenances et marchés sur le faict des ouvrages de massonnerie, charpenterye, couverture, que tous aultres nécessaires pour la construction et édifficacion de la halle que le Roy nostre dict seigneur entend et veult estre faicte au chasteau dudict Montigny-le-Roy, pour loger et mettre les munitions nécessaires dudict chasteau, artillerye et aultres choses suyvant le voulloir et intention dudict seigneur Roy et mondict seigneur le gouverneur de Champaigne et Brye; suyvant la délivrance faicte audict Pyot de ladicte besongne sur le devis d'icelle au rabaiz selon, aux sommes et ainsi qui s'ensuyt. C'est assçavoir que le dict Pyot a promis et sera tenu construire et ediffier audict chasteau, ladicte halle de dix-sept toyses de longueur et sept toyses de largeur, pour la construction de laquelle aura quarante-quattre posteaulx, soubz lesquels sera descombré troys piedz ou plus s'il est besoing, faictz et soutenuz de pierre de taille dessoubz pour les garder de pourriture; sera la dicte halle à quattre pands et fermée de muraille entre lesdics posteaulx tout alentour. Fera ledict Pyot au dessus de la dicte halle ung grenier tout du long d'icelle, auquel aura quattre poultres de dix piedz en dix piedz qui porteront sur lesdictz pilliers de ladicte halle; lesdicts pilliers bien garniz de brassotz pour ayder à supporter lesdictes poultres. Seront revestues lesdictes poultres de travellotz[1] de huict poulces en toute escarreure autant vuyde que plain. Fera ledict grenier de bonnes planches seiches et y aura ung terrot

[1] *Traveteau*, traverse (Lacurne de Sainte-Pallaye).

de gy du long dudict grenier. Et pour donner jour audict grenier y fera faire douze fenestres, assavoir: quattre à ung chascun costé et à chascun des boutz d'icelluy grenier deux; lesquelles fenestres il fera remplyr chascune de quattre barreaulx de fer; et aura chascune fenestre troys piedz et demy de haulteur et deux et demy de largeur. Fera couvrir la dicte halle de thuille platte et au dessus avec les carres, de festières qui seront mises avec mortier. Le tout de ladicte couverture endouvellez [1] par dedans. Oultre fera ès deux boutz de ladicte halle deux portes voultes de pierre de taille pour entrer en ladicte halle, et aux carres dicelle quattre fenestres pour donner jour de chascun costé qui seront revestues de barreaulx de fer comme celles de dessus; et se fera faire ung escallier de pierre de huict piedz de large pour monter au grenier dessusdict. Et aux deux boutz de ladicte halle fera faire deux chambles [2] de seize piedz en escarreure chascune, faictes de bonne massonnerie tout alentour, où aura deux fenestres en chascune, revestues de barreaulx de fer et une chemynée; et se fera gisser [3] lesdictes chambles tout alentour et icelles planchoyer, avec une porte de pierre de taille en chacune desdicts chambres. Et au bout de ladicte halle entre le corps du logis où réside le capitaine dudict chasteau, fera faire ledict Pyot une bonne cisterne de vingt piedz en toute escarreure, laquelle il fera bien et deuement faire et symenter, de sorte qu'il n'en puisse venir inconveniant, et se y fera cours et chanlattes pour y conduire les eaues tant de la dicte halle que du corps dudict logis. Et oultre tout ce que dessus fera faire ledict Pyot audict chasteau derrière la grand platteforme d'icelluy un magazin de troys toyses de longueur dedans œuvre, de largeur de deux toyses et de haulteur de troys toyses y comprins les fondemens; la muraille duquel sera de troys pieds d'épesseur, de pierre de taille par le dehors, et par le dedans de duictes bien assorties, et sera voultée en bresseau; laquelle voulte sera d'un pied et demy d'épesseur pour l'entrée et sortie; duquel magazin fera faire ung huis ou porte de pierre de taille et celluy fermer de deux portes l'une auprès de l'autre, dont la première sera de fer baptu et l'autre de boys de troys bons doigtz d'épesseur, et se fera couvrir le toict dudict magazin en forme de pavillon, de thuille platte. De tous lesquelz ouvrages tant pour ladicte halle, chambres, cisternes que magazin, ledict Pyot sera tenu fournir les matières et fassons tant de charpenterie, couvertures, ferraillerye, massonnerie et gissye. Et le tout rendre parfaict audict d'ouvriers et gens à ce congnoissans, bien et deuement de bonnes et suffisantes matières à ses fraiz et despens, dedans le jour et feste de sainct Remy prochainement venant; le capitaine dudict chasteau et contrerolleur des reparations ou son commis à ce présens et appelez. Le tout selon le divis

(1) Dérivé de *douvelle*, ceintre, d'après Oudin et Cotgrave.

(2) Chambres.

(3) Giste, poutres d'une charpente, d'un pont (Lacurne de Sainte-Pallaye).

faict desdict ouvraiges tel que dessus. Signé Barat, prévost en garde pour le Roy audict Montigny, et Mongyn greffier de ladicte prevosté, et paraphé desdicts notaires, demouré par devers ledict seigneur après quelle a esté enregistrée avec l'acte des enchères ès registres dudict Petitjehan tabellion. Ce moyennant que pour la perfection desdicts ouvrages ledict sieur de la Platière, chevallier, lieutenant dessusdict, sera tenu et a promis luy faire ournir et livrer boys ès boys du Roy nostredict seigneur plus proches dudict Montigny, necessaires et en telle quantité qu'il conviendra sur le pied, tant pour la construction et édiffication de ladicte halle et bastiment dessusdict que pour faire cuire la chaux qu'il conviendra aux besongnes dessusdicte sans que pour ledict boys ledict Pyot soyt tenu en payer aulcune chose; le charroy duquel et aultres fraiz nécessaires se feront aux despens dudict Pyot. Et la somme de quattre mil livres tournoyz que ledict seigneur de la Platière, chevallier et lieutenant susdict sera tenu et luy a promis faire fournir des deniers du Roy nostredict seigneur en besongnant ausdicts besongnes et ouvrages dessus dict sauf que des quattre mil livres tournoys en sera retenu la somme de cinq cens livres tournois qui ne sera délivré audict Pyot jusques après les besongnes dessus dictes entièrement faictes et parfaictes, et que ledict Pyot aura certiffier ledict seigneur lieutenant de la bonne et entière fasson d'icelle, le tout selon ledict divis par certifficacion d'ouvriers et gens ad ce congnoissans, ledict capitaine dudict Montigny et ledict contrerolleur ou commis ad ce présens et appellez, en fornissant laquelle certifficacion, luy sera par ledict seigneur délivré icelle somme de cinq cens livres tournois faisant le parfaict desdictes quattre mil livres tournois à laquelle lesdicts ouvrages sont demourez audict Pyot comme plus descroissant. Et à ce que dict est est comparu Claude Bégat, lieutenant de monseigneur le gouverneur de Champaigne et Brye en la ville de Langres, lequel en personne a voluntairement pleigé et cautionné ledict Pyot du marché et convention que dessus de l'entière perfection et accomplissement d'iceulx. Et si fera tenu ledict Pyot fornir coppies du présent contraict signés desdicts notaires et à ses despens, assçavoir : une au trésorier desdicts réparations et une au contrerolleur d'iceulx. Si comme etc. . . Promectans lesdictes parties respectivement assçavoir : ledict seigneur de Bourdillon lieutenant oudict nom par sa foy soubz l'obligation des biens du Roy nostredict seigneur, et lesdicts Pyot et Bégat pleige dessusdict soubz l'obligation de leurs corps et biens comme pour les propres affaires du Roy, à tenir, entretenir, faire et parfaire lesdictes ouvrages, fornyr, payer et accomplyr l'une des parties à l'autre, et chascune en son regard au contenu cy dessus. Renonceant etc... Faict audict Tonnerre présens noz lesdict notaires, ledict vingtungiesme janvier l'an mil cinq cens cinquante.

Signé : Petitjehan et Yvonnet notaires, avec paraphe.

S'ensuyt la teneur du divis :

Ces le divis des ouvrages tant de massonnerie, charpenterie, couvertures que aultres necessaires pour construire et édiffier une halle au chasteau de Montigny-le-Roy pour loger et mectre en icelle les munitions nécessaires audict chasteau comme bledz et aultres grains, ensemble l'artillerye estant audict chasteau suyvant le voulloir et intencion du Roy et de Monseigneur le Gouverneur de Champaigne et Brye faict par nous (Maria Batard).

Et premièrement.

Convient ladicte halle estre de dix-sept toyses de longueur et sept toyses de largeur : pour la construction de laquelle aura quarente quattre posteaulx, soubz lesquelz fault descombrer environ troys piedz, et faictz de pierre de taille dessoubz pour les garder de pourriture.

Item sera ladicte halle à quattre pandz, fermée de muraille entre lesdictz posteaulz tout alentour.

Item au dessus de ladicte halle se fera ung grenier tout du long ouquel aura poultres de dix piedz en dix piedz qui porteront sur lesdictes pilles de ladicte halle, ausquelz aura des brassotz pour ayder à supporter lesdictes poultres.

Item seront revestues lesdictes poultres de travellotz de huict poulces en toute escarreure autant vuyde que plain.

Item se fera le grenier de bonnes planches seiches et y aura ung terrot de gy du long dudict grenier. Et pour donner jour audict grenier fault qu'il y ayt douze fenestres, quattre à chascun costé et deux aux deux boutz, lesquelles fenestres seront remplyes chascune de quattre barreaulx de fer, lesquelles auront de haulteur troys piedz et demy et de largeur deux piedz et demy.

Item se couvrera ladicte halle de thuille platte et au dessus les carres, de festières qui se mectront avec mortier; et sera tout le toict endouvelley par dedans.

Item convient avoir ès deux boutz, deux portes voultes de pierre de taille pour entrer en ladicte halle.

Item se fera aux carres de ladicte halle quattre fenestres pour donner jour de chascung costé, qui seront revestues de barreaulx de fer.

Item convient faire ung escallier pour monter ou grenier, de huict piedz de large.

Item, aux deux boutz de ladicte halle se fera deux chambres de seize piedz en escarreure et faicte de massonnerie tout alentour ou aura deux fenestres en chascune de barreaulx de fer et une chemynée, et seront lesdictes chambres gissées tout alentour et planchées dessoubz.

Item, se fera une porte de taille en chascune desdictes chambres.

Item, au bout de ladicte balle. contre le corps de logis où réside le capi-

taine se fera une bonne cisterne de vingt piedz en tout escarreure, laquelle cysterne sera faicte et bien simentée, de sorte qu'il n'en puisse venir inconvéniant, et y aura cours de chanlattes pour y conduire les eaux tant de ladicte halle que dudict corps de logis.

Item, se fera derrière la grand plateforme ung magazin de troys toyses de longueur dedans œuvre, et de largeur deux toyses, et de haulteur troys toyses y compris les fondemens. La muraille sera de troys piedz d'épesseur et de pierre de taille par le dehors, et par dedans de duictes bien assortie, et sera voulté en bresseau, ladicte voulte d'un pied et demy d'épesseur.

Item oudict magazin fault deux portes l'une auprès de l'aultre, dont la première sera de fer baptu et l'autre de boys de troys bons doigtz d'épesseur.

Item, sera le toict dudict magazin faict en pavillon et couvert de thuille platte.

Pour la perfection desquelz ouvrages, le Roy donnera boys ès plus proches dudict Montigny, et seront tenuz les entrepreneurs de donner bonne et suffisante caution de faire et parfaire à leurs fraiz et despens bien et deuement lesdicts ouvrages; lesquelz seront visitez par gens ad ce congnoissans leurs fraiz, missions et despens, et rendront les clefz au poing tant de ladicte halle, grenier, que de magazin.

Ainsi signé : Barat et Mougyn [1].

3° ENCHÈRE.

S'ensuyt la teneur de l'enchère.

C'est l'enchère mises et revallemens faict sur les ouvrages tant de massonnerie, charpenterie, greniers, couvertures, magazins et une cisterne necessaire estre faictz pour l'ediffice d'une halle ou chastel de Montigny le Roy, suyvant le divis sur ce faict par les cy-après nommez, par devant nous Jacques Barat prevost en garde pour le Roy nostre seigneur de la prevosté de Montigny le Roy. Ladicte enchère faicte audict Montigny le dernier jour du m[o]ys de Juing l'an mil cinq cens cinquante, ès présences du substitud du procureur du Roy en ladicte prevosté, Bertrand de Patasse escuyer, seigneur de Sainct Berain, lieutenant du seigneur de Bourliamont capitaine dudict Montigny, noble homme Claude Bégat, contrerolleur des esleuz pour le Roy nostre seigneur en l'eslection de Lengres, et de plusieurs aultres. Laquelle enchère a esté publiés audict Langres, Montigny et aultres lieux

[1] Ce devis, quoique complètement inséré dans le marché qui le précède, a été donné, non comme une preuve, mais comme une forte présomption, que la plupart des marchés rédigés par les notaires du XVIe siècle, comportent le devis à peu près aussi exact que s'il constituait une pièce distincte comme ici. C'est ce qui explique l'absence presque constante de ce document à l'appui des marchés de cette époque.

dalienviron au dimanche penultième jour desdicts moys et an; auquel jour ne se seroit trouvé aulcung pour faire mises sur lesdicts ouvrages, au moyen de quoy auriont continué ladicte enchère au lendemain suyvant; auquel jour ont esté faictes sur lesdicts ouvrages, les mises qui s'ensuyvent par les cy après nommez asscavoir :

Ladicte cisterne a esté mise à pris par Jehan André masson demourant audict Montigny à la somme de mil livres tournois..... M l. t.
Par Jehan Bourrellier dudict Montigny..... IX^c l. t.

Charpenterie compris les chanlattes [1].

Ladicte charpenterie entièrement tant de ladicte halle que du magazin a esté mise à pris d'assiette par Pierre Petitjehan, marchand, demeurant à Hullecourt, à la somme de..... XV^c l. t.

Couvertures.

Ladicte couverture a esté mise d'assiette par Huguenin Roussel dudict Montigny à..... M l. t.
Par Pierre Petitjehan à..... VIII^c l. t.

La ferraillerye.

Ladicte ferraillerye a esté mise d'assiète à Pierre Petitjehan, marchant, demourant à Hullecourt à la somme..... II^c l. t.
Par Nicolas Humbellot, mareschal demourant audict Montigny à IX^xx l. t.
Par Jehan Bourrellier dudict Montigny à..... IX^xx l. t.
Par ledict Petitjehan à..... VIII^xx l. t.

Massonnerie et gisserie.

Toute ladicte massonnerie et gisserie tant dudict magazin que de ladicte halle a esté misse d'assiette par Jehan André, masson, demourant audict Montigny à la somme de deux mil livres tournois..... II^m l. t.
Par Symon Gayot dudict Montigny à..... XVIII^c l. t.
Par ledict André à..... XVII^c l. t.
Par ledict Guyot à..... XVI^c l. t.
Par ledict Petitjehan à..... XV^c l. t.
Tous lesdictz ouvrages cy dessus déclarez revenant en tout suyvant lesdictes mises à la somme de..... III^m VIII^c l. t.
Et depuis et en même jugement tous lesdicts ouvrages ont esté mis à pris par ledict Pierre Petitjehan marchant, demourant à Hulle-

[1] *Chanlatte*, gouttière de bois que l'on met sur les toits. Voir Lacurne de Sainte-Pallaye aux mots *Chanlette*, *Eschenet*.

court, et Sébastien Pyot marchant, demourant à Montigny, à la somme de..... IIII^{m} III^{c} l. t.

Ainsi signé : Barat.

[En note, à la fin de l'acte se trouve cette mention] :

L'original desdits divis et enchères cy devant enregistrés ont esté par moy Anthoine Petitjean, tabellyon, renduz au secrétaire dudict seigneur de Bourdillon le XXIIIe jour dudict Janvier l'an mil cinq cens cinquante.

(Archives de l'Yonne, E 651. — Protocole d'Antoine Petitjehan, notaire à Tonnerre [1550-1551]).

NOTE

SUR

QUELQUES CHÂTEAUX GASCONS

DE LA FIN DU XIIIE SIÈCLE,

PAR M. PHILIPPE LAUZUN.

Je tiens à signaler aujourd'hui un type tout particulier de construction militaire féodale, ignoré de MM. de Caumont et Viollet-le-Duc, et dont l'étude ne manque pas de présenter quelque intérêt.

J'appelle ces châteaux *châteaux gascons*, parce qu'ils se trouvent uniquement en Gascogne, et plus particulièrement dans le département du Gers.

Si l'on prend la carte de ce département, arrosé par plus de vingt cours d'eau qui, tous sortis du plateau de Lannemezan, s'épanouissent du sud au nord en une immense gerbe, c'est dans le sens diamétralement opposé, c'est-à-dire de l'est à l'ouest, et sur une ligne qui, partant de Lectoure et de la Lomagne, s'étend jusqu'au delà d'Éauze aux confins de la forêt des Landes, que se trouvent échelonnées et très rapprochées les unes des autres ces très curieuses petites forteresses.

Quelques-unes, comme les châteaux de Sainte-Mère (fig. 1) aux anciens évêques de Lectoure, et de La Gardère (fig. 2) aux moines de Condom, sont datées (1280). La similitude des autres, le même plan, la même épaisseur de murs, le même appareil, ce bel appareil moyen que le temps n'a pu attaquer et qui a été si fort en usage, on le sait, du milieu du XIIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe siècle, le même agencement, les mêmes dispositions intérieures, etc., toutes ces preuves nous les font, sans hésiter, rattacher à la même époque, c'est-à-dire au dernier quart du XIIIe siècle.

Longtemps nous nous étions demandé pourquoi leurs constructeurs avaient ainsi accumulé ces défenses sur cette étroite zone de territoire, alors que leur nombre diminue de plus en plus au fur et à mesure que l'on s'en éloigne, soit en remontant vers les Pyrénées, soit en descendant vers le Nord.

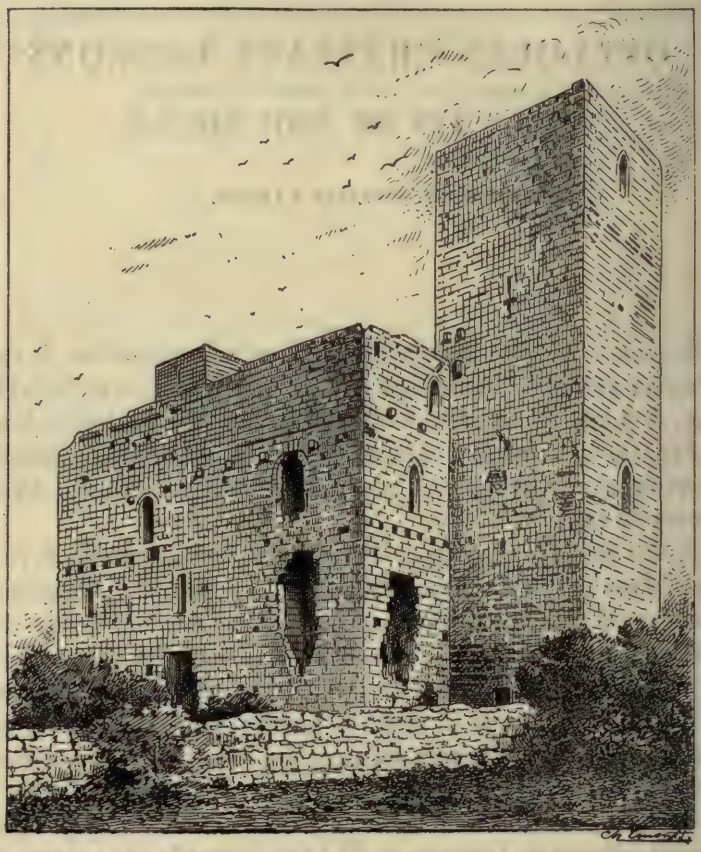

Fig. 1. — Château de Sainte-Mère (Gers).

L'examen attentif des vieilles cartes du pays nous a donné la solution de la question.

La carte de Cassini notamment, bien que dressée seulement au dernier siècle, détermine d'une façon très exacte les limites des diocèses de Condom, d'Auch et de Lectoure. Ces limites, à peu d'exceptions près, n'ont presque point varié depuis le haut moyen

âge jusqu'à la Révolution. Or, c'est précisément des deux côtés de ces limites que se trouvent échelonnés presque tous les châteaux dont nous parlons.

En même temps, si l'on prend la peine de se reporter aux événements historiques qui marquèrent la fin du XIIIe siècle, on voit que la date de ces constructions fait suite immédiatement à celle du traité d'Amiens (1279), en vertu duquel l'Agenais, dont dépendait la baillie outre Garonne qui forma plus tard le diocèse de Condom (1317), fut donné au roi d'Angleterre[1].

C'est donc à cause de cette importante cession de territoire que s'élevèrent presque subitement nos châteaux gascons, de même que furent fortifiées les villes plus anciennes qui se trouvaient ainsi placées dans ce que nous appellerons la zone dangereuse.

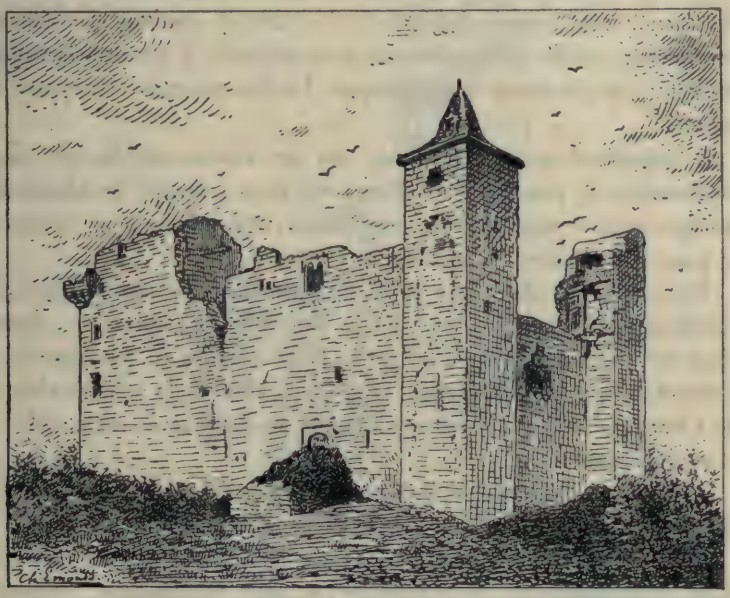

Fig. 2. — Château de La Gardère (Gers).

On était, en effet, à la veille de la guerre de Cent ans. Partout où pénétraient les Anglais, leur premier soin était de se fortifier, principalement sur la frontière. Aussi, dès qu'ils eurent pris pos-

[1] Rymer. T. I. — Cf. Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, etc.

session de l'Agenais, ce qui reculait leurs domaines jusqu'aux limites des diocèses d'Auch et de Lectoure, ne faillirent-ils pas aux règles stratégiques que partout et depuis longtemps ils s'étaient imposées.

Les comtes d'Armagnac, d'un autre côté, dont la majeure partie des terres se trouvaient sises dans le diocèse d'Auch et qui par suite restaient indépendantes, se mirent immédiatement sur le pied de défense et ne négligèrent rien, soit pour donner plus de force aux ouvrages déjà existants, soit pour en créer de nouveaux partout où le besoin s'en faisait sentir, le long de cette nouvelle ligne-frontière qui délimitait leurs possessions.

Aussi ne faut-il pas croire que ces châteaux aient été élevés au hasard, selon le caprice de leurs divers propriétaires. Ils font, au contraire, ainsi qu'il est facile de s'en convaincre en les suivant de chaque côté, partie intégrante de tout un système de défense savamment établi. Leur architecte s'est conformé à des ordres venus de haut. La direction a été unique. Le but poursuivi toujours le même.

Voyons-les donc en regard les uns des autres, établis soit pour commander le passage des vallées, soit pour protéger les abords de quelque centre important de population, soit surtout pour observer le pays et surveiller la marche de l'ennemi.

Prenons à cet effet pour point de départ la bastide de Valence-sur-Baïse, à l'extrême limite de la frontière armagnacaise, élevée cinq ans avant, en 1274, en vertu d'un contrat de paréage entre Géraud V, comte d'Armagnac, et Gilbert, abbé de la célèbre abbaye de Flaran, située à 500 mètres à peine au-dessous de cette ville[1], et mentionnons :

A l'est, les châteaux de Maignaut, du Guardès, de Pouypetit, du Sempuy, de la Sauvetat, de Terraube, etc., dans les diocèses d'Auch et de Lectoure; alors que du côté opposé, dans le diocèse de Condom, c'est-à-dire en terre anglaise, et leur faisant face, s'élèvent les châteaux du Tauzia (fig. 3), de Béraut, de Caussens, de Saint-Orens, de Roquepine, de Castelnau, etc.

Puis, à l'ouest de Valence, toujours en Armagnac, les châteaux de Flarambel, de Massencôme, de Pardaillan, de La Gardère, de

[1] Voir notre monographie de *Valence-sur-Baïse* (*Châteaux gascons*, Auch, 1897) et celle plus ancienne de l'*Abbaye de Flaran* (1890).

Cassagne, de Lauraët, de Gondrin, de Lagraulet, de La Mothe-Gondrin, de Castelnau-d'Auzan, de Torrebren (ce dernier très disputé), etc., tandis que, en Condomois, nous relevons ceux de Goalard, de Larressingle, de Fousseries, de Pouypardin, de Beaumont, de Luzan, de Balarin, de Monréal, de Fourcès, etc., sans parler de ceux plus modestes qui ne servaient que de tours de guet et que le temps ou la main des hommes ont depuis longtemps renversés.

Ce n'est pas cependant, disons-le bien vite, que nous ayons la prétention de renfermer exclusivement ce que nous appelons nos châteaux gascons dans cette étroite zone.

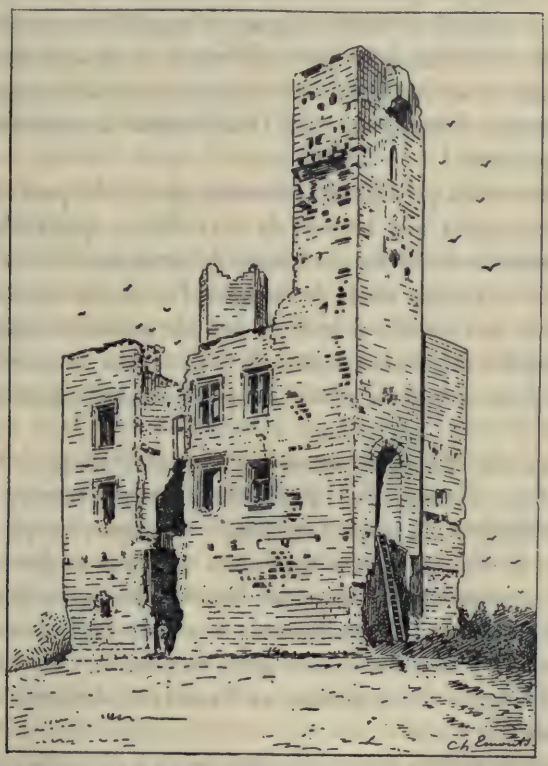

Fig. 3. — Château du Tauzia (Gers).

Nous n'ignorons pas qu'il en existe quelques autres semblables, en dehors de ces limites : le château de Sainte-Mère, notamment,

près de Lectoure, construit en 1280 par Géraud de Monlezun, évêque de cette ville[1]; plus au sud, près d'Auch, le château de Meillan, et quelques autres encore.

Mais outre que le premier n'est pas loin de la ligne limitrophe des trois diocèses, ne peut-on pas admettre qu'une fois ce type architectonique connu et apprécié, quelques riches barons, quoique ne se trouvant plus sur la frontière, l'aient adopté pour leur propre compte, qu'il ait servi de modèle à certaines de leurs constructions nouvelles, et qu'il se soit ainsi peu à peu généralisé en Gascogne, sans toutefois dépasser les limites de cette province ?

Maintenant fut-il importé par les soldats d'Édouard? Nous nous sommes laissé dire par notre savant confrère M. Anthyme Saint-Paul qu'en dehors de notre région ce type de construction militaire ne se retrouvait nulle part en France, mais seulement en Angleterre. Est-ce au contraire un architecte français ou gascon, à la solde du comte d'Armagnac, qui l'établit pour la première fois sur la terre gasconne?

Toujours est-il qu'il fut rapidement adopté de part et d'autre, comme répondant aux besoins de surveillance qui se faisaient si impérieusement sentir en ces heures de surprises, de trahisons, de combats à outrance, où la lutte pour l'existence était autrement âpre que de nos jours, où la force brutale primait tous les droits, et où, dans les mêlées sanglantes de chaque jour, la vie de l'homme comptait pour si peu de chose, au jeu violent des passions et des intérêts.

Le plan des châteaux gascons est des plus simples. Tous assis sur une base rectangulaire, quelquefois presque carrée, comme le Tauzia et Balarin, la plupart du temps oblongue, ils ne sont flanqués que de deux tourelles également carrées, et élevées à leurs extrémités, rarement sur la même façade, presque toujours à l'opposite, c'est-à-dire diagonalement. Ces tourelles, tantôt pleines tantôt creuses à leur base, sont généralement fort étroites et très élevées. Quelques-unes, comme au Tauzia, se dressent sur encorbellement.

Le château gascon mesure environ de 12 à 15 mètres au plus de longueur intérieure, sur 8 à 10 mètres de largeur. Sa hauteur dépasse en certains endroits 15 mètres. Ses murs, toujours en bel

[1] *Gallia christiana*, évêché de Lectoure.

appareil moyen, ne varient guère entre 1 m. 30 et 1 m. 40 d'épaisseur.

Il se compose d'un seul corps de logis, lequel est quelquefois partagé par un mur de refend.

Le rez-de-chaussée, qui servait de magasin, de cave, de cuisine, était le plus souvent hermétiquement clos. On y accédait par le premier étage au moyen de trappes et d'échelles mobiles. Quelquefois cependant, sous une haute arcature en plein cintre, ménagée dans l'épaisseur du mur de la grosse tour, s'ouvrait la porte, assez étroite, par où pouvaient passer chariots et chevaux. En cas d'attaque, il était facile de vite la murer. Nous n'avons trouvé nulle part trace de herse. Quand cette porte n'existait pas, on pénétrait alors dans le château, soit par un escalier extérieur en pierres, comme à Massencôme, ce qui était fort rare, soit par des échelles mobiles, qui s'abaissaient et se relevaient à volonté et qui aboutissaient à des portes-fenêtres, en cintre brisé, qui se voient encore partout au premier étage de ces châteaux. A l'intérieur, aucune trace non plus d'escalier; seulement des échelles, pour monter aux différents étages.

Le premier étage servait de corps de garde, de dortoir. Comme le rez-de-chaussée, il n'était ajouré que par d'étroites meurtrières, le plus souvent munies d'une rainure extérieure en croix pattée que l'on retrouve tout le long des tours. Il est à remarquer ici que les châteaux gascons ont employé, dès la fin du XIIIe siècle, ce mode particulier de défense si favorable au tir à la volée, alors que les autres châteaux de France ne commencent à entailler horizontalement leurs archères que vers la fin du XIVe siècle[1].

Seule était franchement ajourée la grande salle d'armes du deuxième étage, et cela au moyen de fenêtres géminées à arcatures trilobées, dont quelques-unes, fort gracieuses, se voient encore, intactes au château de Massencôme, et ébréchées à ceux du Tauzia et de La Gardère. Au-dessus, et tout autour d'une charpente à deux eaux, se déroulait le chemin de ronde, muni de créneaux, et quelquefois, mais rarement, défendu par une ceinture de machicoulis.

Tous construits sur des points culminants, les châteaux gascons ne sont, à l'extérieur, entourés ni de fossés ni d'un mur d'enceinte. Une simple palissade, élevée à la hâte en cas de danger, suffisait

[1] Viollet-le-Duc, *Dict. d'architecture*. Art. *Meurtrière*.

à peine à arrêter un moment la marche de l'ennemi; juste le temps de renfermer, quand cela se pouvait, les chevaux et les voitures abrités sous des hangars extérieurs adossés aux murs, ainsi que le prouvent ces nombreuses lignes de corbeaux sur toutes les façades, et de permettre aux postes amis, logés dans les châteaux voisins, de porter secours.

Sous ce rapport ces petites forteresses pouvaient défier toute surprise. Mais leur objet, nous ne saurions trop le répéter, n'était point d'avoir à se défendre contre un siège en règle, mais seulement de loger une garnison relativement restreinte et de surveiller les mouvements du parti adverse. Tours de guet, tours de garde, ainsi que leurs noms l'indiquent : le *Guardès*, las *Guardes*, la *Gardère*, ce sont des postes d'observation, élevés partout où le terrain le comporte, et quand l'exige la défense. Leur agencement est donc en tous points approprié à leur destination, soit qu'on les considère dans leur ensemble, soit qu'on les étudie dans leurs détails.

Les châteaux du Tauzia, de Massencôme, de La Gardère, la tour du Guardès, etc. dont nous avons tout récemment écrit les monographies très détaillées tant au point de vue archéologique qu'au point de vue historique, peuvent être regardés, dans ce rayon de 10 kilomètres au plus autour de la bastide de Valence-sur-Baïse, comme les types les plus parfaits et les mieux conservés de ces intéressantes constructions.

On peut en juger par les croquis que nous donnons à l'appui.

Quelques-uns, comme La Gardère et la tour du Guardès, se présentent encore tels qu'ils furent bâtis à la fin du XIIIe siècle. Leur histoire très intéressante, mais sur laquelle nous ne reviendrons pas ici, nous explique comment ils se trouvent en cet état, sans qu'aucune main barbare, si ce n'est celle du temps, ne soit venue s'appesantir sur leurs murailles vierges, et pourquoi les lignes si hardies de leurs tourelles nous apparaissent encore aussi imposantes, aussi pittoresques qu'à l'époque où elles surgirent tout à coup en vue des impérieux besoins de la défense et des craintes, trop justifiées, qu'inspiraient la venue et les prétentions des conquérants d'outre-mer.

D'autres, comme le Tauzia, Massencôme, Flarambel, Laressingle, etc., ont été modifiés considérablement au XVIe siècle. L'orage une fois passé, alors que les alarmes continuelles, provoquées par l'état permanent de guerre, eurent cessé, les seigneurs,

détenteurs de ces sombres demeures, se décidèrent à les aménager selon leurs besoins; et, de tristes et froides casernes qu'elles étaient, ils les transformèrent sinon en maisons de plaisance, ce qu'elles ne furent jamais, du moins en habitations convenables. Alors furent percées dans les courtines ou les murs extérieurs ces croisées à meneaux aux moulures prismatiques, aux culs-de-lampe élégants; alors s'élevèrent extérieurement ces tourelles polygonales d'un si joli effet, renfermant de larges escaliers de pierre à vis de Saint-Gilles, agrémentés de sculptures délicates et d'énigmatiques mascarons; alors enfin, dans les grandes salles, coupées en deux ou trois pour les besoins du service, se dressèrent ces vastes cheminées aux manteaux toujours richement décorés. C'est à la fin du xve ou au commencement du xvie siècle que nos châteaux gascons subirent presque tous ces transformations et qu'ils prirent l'aspect que nous leur voyons encore aujourd'hui.

Nul archéologue jusqu'à ce jour ne s'était, croyons-nous, arrêté à ce type spécial de construction militaire. En le signalant pour la première fois et en le décrivant sommairement ici, nous avons cru faire œuvre méritoire.

Heureux si nous avons pu attirer un instant sur notre chère province, beaucoup trop éloignée de la capitale, mais qui, aussi bien au théâtre que dans les arts et la littérature, sait de temps en temps reprendre ses droits, l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux choses du passé.

Philippe Lauzun.

DÉPENSES

FAITES POUR LES REPAS OFFERTS PAR JACQUES RAGUIER [1], ÉVÊQUE DE TROYES, AUX PERSONNES QUI ASSISTAIENT À SON ENTRÉE SOLENNELLE DANS SA CATHÉDRALE.

Communication de M. Louis Le Clert, correspondant du Comité, à Troyes.

Le 28 février 1483 (v. s.), Jacques Raguier, nouvellement promu à l'évêché de Troyes, fit son entrée solennelle dans son église cathédrale. Dès la veille il avait produit devant l'assemblée du chapitre les bulles pontificales qui le mettaient en possession de cet évêché par suite de la résignation que son oncle, Louis Raguier, en avait faite à son profit. Ce même jour il était entré en ville monté sur une mule, revêtu, sur sa robe, d'un rochet ou surplis de linge blanc et d'un camail de satin noir. Un grand nombre d'abbés et de religieux, ainsi que les personnages les plus marquants de la région, venaient à sa suite. Arrivé au lieu dit *la Croisette*, au bout de la rue Notre-Dame, à l'entrée de l'abbaye de Notre-Dame-aux-Nonnains, il fut reçu, suivant l'usage, par l'abbesse Catherine de Courcelles qui, sortant de son église, s'avançait processionnellement à sa rencontre suivie de toutes les religieuses et des chanoines de sa communauté.

L'évêque mit alors pied à terre pour entrer dans l'abbaye, où il devait recevoir l'hospitalité jusqu'au lendemain; aussitôt l'abbesse mit la main sur la bride de la mule, dont elle avait le droit de s'emparer. Elle le conduisit ensuite dans l'église, où il fit sa

[1] Jacques Raguier, sire de Gentilly, fut archidiacre de Lion en l'église de Lisieux, abbé commandataire de Montiéramey, puis évêque de Troyes, où il mourut, le 14 novembre 1518, et fut enterré dans sa cathédrale près de son oncle, l'évêque Louis Raguier, sous une table de bronze. Il avait pour frères Dreux Raguier, seigneur de Romilly et Poussey; Louis Raguier, évêque de Lisieux, et Jean Raguier, seigneur d'Esternay.

prière, puis dans la salle du chapitre, où elle le revêtit des ornements épiscopaux et lui présenta un évangéliaire fort ancien consacré à cet usage, sur lequel il dut, comme l'avaient fait tous les évêques, ses prédécesseurs, prêter serment de maintenir les prérogatives, titres, droits, privilèges et possessions de l'abbaye.

A la suite de cette cérémonie, Jacques Raguier fut reconduit processionnellement dans le corps de logis où il devait passer la nuit sur un lit, qui devenait sa propriété, comme sa mule était devenue celle de l'abbesse.

Le lendemain matin, les divers chapitres et les membres des maisons religieuses de la ville se réunirent à la cathédrale d'où ils vinrent en procession le chercher à l'abbaye de Notre-Dame pour le conduire dans cette église. Il s'y rendit en traversant les principales rues de la ville, assis sur un fauteuil que portaient sur leurs épaules les quatre principaux feudataires de l'évêché ou barons de la crosse, seigneurs d'Anglure, de Poussey, de Saint-Just et des moulins et banalités de Méry-sur-Seine.

A l'issue de la grand'messe, qui fut célébrée et chantée par l'évêque, ce prélat reçut à sa table tous les personnages qui avaient assisté à son intronisation. Un registre des comptes de l'évêché de Troyes, conservé aux Archives départementales de l'Aube, contient des détails intéressants sur les dépenses faites à cette occasion.

Les Raguier étaient fort riches et pouvaient faire preuve de libéralité. L'un d'eux, Lubin Raguier, grand-oncle de l'évêque de Troyes, avait été premier maître queux de la reine Ysabeau de Bavière, princesse sensuelle et dissolue que le peuple de Paris, dans son langage trivial, mais expressif, nommait la *grand gore* (la grande truie). Il est probable qu'il accompagna la reine lorsqu'elle vint dans notre ville, à la rencontre du roi d'Angleterre, auquel, dans son infamie, elle n'hésita point à livrer et la main de sa fille et la couronne de France.

Les talents de Lubin Raguier furent grandement appréciés et lui valurent les faveurs royales. Un de ses frères, Edmond ou Hémon Raguier, devint trésorier de la reine, et ce poste avantageux, ainsi que des mariages riches contractés, le premier avec Gilette de La Fontaine, l'autre avec Guillemette de Vitry, dame Du Mesnil-les-Pars, près Romilly, veuve de Pierre Blanchet, conseiller du roi, assurèrent la grandeur de sa maison.

Il convient de rendre justice à la famille Raguier, en constatant

qu'elle eut le bon esprit de ne pas renier son origine et se fit gloire de placer sur son blason quatre perdrix, en souvenir de celles que Lubin Raguier apprêtait avec tant de succès dans les cuisines royales.

Le festin offert par l'évêque de Troyes aux divers personnages qui assistèrent à son installation rappelle les célèbres noces de Gamache, les monstrueuses agapes de Grandgousier et de Gargantua, et les longues beuveries si chères à Rabelais. Les dépenses faites à cette occasion s'élevèrent, d'après le registre dont nous donnons plus loin la copie, à la somme de 336^{tt} 16^{s} 9^{d}, équivalant, d'après les tables de Leber, à environ 10,105 fr. 15 de notre monnaie actuelle.

Dans ce total n'est pas comprise la valeur de la viande de boucherie, du gibier, du poisson et de la volaille, qui furent fournis par les troupeaux de l'évêque ou provenaient de ses bois, de ses garennes ou de ses pêcheries d'Aix-en-Othe et de Saint-Lyé.

On peut se faire une idée de l'importance des victuailles réunies pour cette cérémonie en constatant que deux écorcheurs furent employés pendant plusieurs jours à dépouiller les animaux et que, le jour du festin, cent treize personnes tournaient d'immenses broches, garnies de rôts de toutes sortes, devant des feux que neuf hommes avaient la charge d'entretenir, tandis que près de là étaient allumés des fourneaux qui brûlèrent cinquante sacs de charbon. Du reste on n'épargnait rien, ainsi que nous l'apprennent les comptes. Nogent-sur-Seine, les Riceys, Ville-sous-Bar, fournirent plus de 400 lapins de garenne, outre ceux qui provenaient des chasses de l'évêque, et un grand nombre de perdrix, bécasses et autres oiseaux.

Les épices elles-mêmes, malgré leur prix élevé, furent consommées en grande quantité. (Le sucre de Portugal ou sucre de canne valait alors 5 sous tournois la livre ou environ 7 fr. 50 de notre monnaie.) L'hypocras dut couler abondamment et le dessert vit figurer au milieu d'une quantité de petit fours (plats de mestres), de tartelettes et de gâteaux au fromage, des figues de Marseille, des oranges (à 0 fr. 60 l'une), des grenades (à 3 francs pièce) et des poires d'hiver, ou poires de Palmain, provenant des Riceys. (Elles avaient coûté environ 3 fr. 25 la douzaine.)

La lecture du registre de comptes de l'évêché de Troyes est donc intéressante parce que non seulement il renferme des mentions

relatives à un festin d'une importance insolite, mais aussi parce qu'il fait connaître quels étaient, en 1484, les fruits importés dans la région et leur prix de vente, ceux qu'on récoltait dans le pays, les différents centres d'approvisionnement, la valeur du gibier, des épices, etc.

Compte de l'evesché de Troyes pour l'an mil quatre cens quatre vingt trois... commencant le tiers jour de decembre 1483 et finissant à semblable jour l'an revolu.

[F° 20 v°.] Autre despence et mise en deniers pour le disner du nouvel advenement du dit Reverend.

Premièrement à Henrion Sonnet, pour six douzaines de congnis[1] à IX blans[2] la pièce, achetés en la presence de Claude Le Tartrier, Macé Des Pres, Messire Jehan Jehançon et Madame de Rains, valent XIII livres, pour ce cy..... XIII# [3].

Item, payé à Fouquet Fortin pour troys douzaines de congnis, à IX blans la pièce, par marché fait avec luy en la presence des dessus dits, payé VI livres X solz, pour ce cy..... VI# X^s^.

[F° 21 r°.] Item, à Jehan Ramey et Nicolas Viart de Ricey, pour quatorze congnis, à deux gros la pièce prins sur le lieu, valent quarante six sols huict deniers tournois, pour ce cy..... XLVI^s^ VIII^d^.

Item, à celuy qui a apporté les dits XIIII congnis de Riceys[4] jusques en ceste ville, deux sols six deniers tournois, pour ce cy..... II^s^ VI^d^.

Item, à Claude Gillequin de Nogent-sur-Seine[5], pour cent congnis achetés sur le lieu par mon clerc, à troiz solz la pièce, valent XV livres, pour ce cy..... XV#.

Item, ès despens de mon dit clerc qui fut au dit Nogent, pour acheter les dits congnis, despensé par luy huict solz quatre deniers tournois, pour ce cy..... VIII^s^ IIII^d^.

Item, à Jehan Dorey pour vingt neuf congnis par lui achetés au dit lieu de Nogent à VII blans la pièce, payé à luy quatre livres quatre solz sept deniers tournois, pour ce cy..... IIII# IIII^s^ VII^d^.

Item, pour les despens de celuy qui a apporté tous les ditz congnis de Nogent, par luy faiz tant en venant du dit Nogent que en ceste ville de Troyes, et son salaire XVI solz VIII deniers, pour ce cy..... XVI^s^ VIII^d^.

(1) Cognil, conis, connin, lapin. Voir Du Cange au mot *Conillus*.

(2) Un blanc valait alors 5 deniers.

(3) D'après les tables de Leber (*Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*), en 1483, la livre équivaut à 30 francs de notre monnaie (1847). Le sou a une valeur égale à 1 fr. 50 et le denier à 0 fr. 125.

(4) Les Riceys, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube).

(5) Chef-lieu d'arrondissement (Aube).

Item, à Guillaume Formey, gaignier[1] demorant à Troyes, pour neuf douzaines de congnis à quarante sols la douzaine, payé au dit Forme XVIII livres, pour ce cy..... XVIII#.

Item, au procureur de Ville-sous-Bar[2] pour trois douzaines et demye de cabris à IIII^s la pièce, payé VIII livres VIII solz, pour ce cy... VIII# VIII^s.

[F° 21 v°.] Item, à Primay, bourrelier demorant à Troyes, baillé quarante solz tournois pour acheter perdris, becasses et autres tels oysiaulx, sur quoy m'a rebaillé XX solz et y a seulement employé XX solz, pour ce cy..... XX^s.

Item, à Simon Amyet et autres serviteurs de mon dit Seigneur, pour payer leurs despens qui faisoyent à chasser, payé six livres tournois, pour ce cy..... VI#.

Item, à Jehan le Becgue de Vaudes[3], pour cinquante et un sac de charbon à XV deniers le sac, valent LXV solz, pour ce cy..... LXV^s.

Item, à la Brichecte de Preere[4], pour quatre sextiers de roesine, payé cinquante solz tournois, pour ce cy..... L^s.

Item, à Jean Bernier, boucher, pour sept bandes de lart, ensemble vingt quatre livres de saing[5] et deux livres de mosle[6] de beuf, achetés par venerable et discrette personne Messire Nicolas Solas, prêtre, chanoine de Troyes et scelleur[7] du dit Reverend, payé XXI livres VI solz VIII deniers, pour ce cy..... XXI# VI^s VIII^d.

Item, à Jaquinot des Rieulx, pour dix livres petit sucre prins par les maistres d'ostel, au pris de cinq solz tournois la livre, deux torches chascune d'une livre de XVIII^bl et III onces de mugettes[8] de II^s VI^d, pour ce cy pour les dictes parties..... LX^s.

Item, pour cinq cens de poires de Palmain achetées et reculies au pays de Ricèy par maistre Bartholle Le Duchat, et payé pour les dites IIII# X^s, pour ce cy..... IIII# X^s.

[F° 22 r°.] Item, en pots, pestaulx[9] et posches peins par Macé des Prés, payé XIII gros X deniers tournois, pour ce cy..... XIII^g X^d.

Item, à la Macée payé V solz IIII deniers pour trois grans pots prins en et portés en l'ostel de Monseigneur le Doyen, où en faisoit partie de la cuisine du disné, pour ce cy..... V^s IIII^d.

Item, en espingles pour atacher la tapicerye XX deniers, pour ce cy. XX^d.

(1) Laboureur.
(2) Virey-sur-Bar, arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube).
(3) Arrondissement de Bar-sur-Seine (Aube).
(4) Peize, faubourg de Troyes.
(5) Saindoux, graisse de porc fondue.
(6) Moelle de bœuf.
(7) Personne chargée de la garde et de l'emploi des sceaux.
(8) Noix mugettes, muscade. Voir Godefroy, *Dictionnaire*. Laborde, *Glossaire*.
(9) Pesteil, pilon.

Item, à Macé Joly, cordier, pour la corde et cordelle tant pour tendre la tapicerye que lyer les rotz, payé neuf solz deux deniers tournois, pour ce cy..... IX^{s} II^{d}.

Item, en clos[1] grans et petits prins par Mess^{re} Jehan Benoist en l'ostel de Jehan Moley, payé au dit Benoist XXXI solz V deniers, pour ce cy. XXXI^{s} V^{d}.

Item, en palye[2] cinq solz tournois, pour ce cy..... V^{s}.

Item, à Claude Le Tartrier, deux solz six deniers tournois que il avoit payé en menus choses, pour ce cy..... II^{s} VI^{d}.

Item, au dit Claude Le Tartrier, pour deux sextiers[3] et mine de froment prins en sa maison pour faire partie du pain blanc pour ce que celui de Monseigneur n'estoit pas bel C solz, pour ce cy..... C^{s}.

Item, à Jacquinot, boulanger de Sainct-Antoine, tant de la moture que menage au molin et ramenage des deux sextiers et mine, dix solz tournois, pour ce cy..... X^{s}.

Item, au dit Jacquinot, pour son salaire d'avoir faict pain blanc des dits II sextiers et mine, pour ce cy..... X^{s}.

[F° 22 v°.] Item, à Perrin Merille, pour vingt neuf pintes[4] de vinaigre, à six deniers la pinte, valent XIIII solz VI deniers, pour ce cy... XIIII^{s} VI^{d}.

Item, à Henrion Sonnet, pour un sextier de vinaigre III solz IIII deniers, pour ce cy..... III^{s} IIII^{d}.

AUX CUISINIERS.

A Foucquet Fortin et son frère, son ayde, quarante cinq solz tournois, pour ce cy..... XLV^{s}.

A Anthoine de Sainct-Lyebault[5] vingt cinq sols dix deniers tournois, pour ce cy..... XXV^{s} X^{d}.

A Estienne Jehannart, trante troys solz quatre deniers tournois, pour ce cy..... XXXIII^{s} IIII^{d}.

A Gilet Clerjat, trante cinq solz tournois, pour ce cy..... XXXV^{s}.

[F° 23 v°.] Item, au sarrurier, pour avoir refait deux piez de contreroties et autres broches rompues, V solz X deniers, pour ce cy..... V^{s} X^{d}.

A Laurement, vingt cinq solz tournois, pour ce cy..... XXV^{s}.

A Jehan Larjat, vingt cinq solz tournois, pour ce cy..... XXV^{s}.

A Gauthier Larjat, vingt cinq solz tournois, pour ce cy..... XXV^{s}.

A Sire Pierre, vingt cinq solz tournois, pour ce cy ..... XXV^{s}.

(1) Clous.

(2) Perches.

(3) Le setier contenait 16 boisseaux ou 3 hectol. 7312.

La mine équivalait à la moitié du setier. On a donc converti en pain 40 boisseaux ou 9 hectol. 3380 de blé.

(4) La pinte égalait 1 lit. 165.

(5) Aujourd'hui Estissac, arrondissement de Troyes (Aube).

A Gaucher Fagot, x gros deniers, pour ce cy..... xvii^s vi^d.

A Jehan Labile, quinze solz tournois, pour ce cy..... xv^s.

A Jehan Lynard, quinze solz tournois, pour ce cy..... xv^s.

[F° 23 r°]. A François Larjat, vingt sept sol six deniers tournois, pour ce cy..... xxvii^s vi^d.

A Thevenin Guiot, seze solz huit deniers tournois, pour ce cy. xvi^s viii^d.

A Colot Le Larjat, vingt-cinq solz tournois, pour ce cy..... xxv^s.

A Mathieu de la Mare, seze sols huit deniers tournois, pour ce cy.... ..... xvi^s viii^d.

A ceulx qui ont torné les rotz à disner et soupé qui sont en nombre cent et treze, payé à chascun cinq deniers tournois, valent quarante sept solz ung denier tournois, pour ce cy..... xlvii^s i^d.

Item à neuf hommes qui faisoyent les feux, à chacun quinze deniers tournois, valent xi solz iii deniers, pour ce cy..... xi^s iii^d.

Item à six autres, tant pour avoir torné que porté le lundi des besognes de la salle, à chascun six deniers tournois, valent troys sols tournois, pour ce cy..... iii^s.

AUX ESCORCHEURS.

A Berthelin l'escorcheur payé xxv^s, pour ce cy..... xxv^s.

Item, à Nicolas Coget, aussin escorcheur, vingt-cinq solz tournois, pour ce cy..... xxv^s.

A CEULX QUI ONT FAIT ET AYDÉ À FAIRE HYPOCRAS.

A Jean Dorey, néant, pour ce cy..... Néant.

A Jean Gombault de Chicherey[1], pour avoir servi Jean Dorey, pour six jours à faire le dit ypocras, payé pour chacun xxv deniers, pour ce cy..... xii^s vi^d.

Item, à Jehan Valeton, pour avoir tendu la tapicerye de l'église au cueur d'icelle x solz, pour ce cy..... x^s.

Item, à Antoine Gillet, pour vii^xx xvi plaz de mestres[2], à x deniers le plat, iii^c xv tartelestes, compté avec luy et deduiz six douzaines de fromages qu'il a eu de mon dit seigneur, payé xvi^ff, pour ce cy..... xvi^ff.

Item, à Jehan Becelet, pour avoir ayder à parer les deux grandes sales avec messire Jehan Benoist, x gros tournois, pour ce cy..... xvi^s viii^d.

Item, à maistre Jehan Morise, maistre du Chapeau rouge, pour les despenz faiz par monseigneur d'Anglure[3], hung de ceulx qui ont porté le dit Reverend, viii^ff xv^s, et pour ce cy..... viii^ff xv^s.

(1) Arrondissement de Troyes (Aube).

(2) Sorte de pâtisserie sèche, de petit four. Le mot *mestre* ou *mestier* est ici employé dans le sens d'office.

(3) Guillaume d'Anglure. — Anglure, chef-lieu de canton (Marne).

Item, à Claude Le Tartrier, pour les despens faiz par monseigneur de Vadam [1] frère de monseigneur d'Arcys [2], cent dix solz dix deniers tournois, pour ce cy..... cx^s x^d.

A OUVRIERS.

Premièrement à ceulx qui ont destrapé la sale et osté les blez d'icelle, qui ont vacqué par une sepmaine, xxxii gros tournois, pour ce cy. liii^s iiii^d.

Item, à Jehan de Biaugrain, pour deux jours, troys solz quatre deniers tournois, pour ce cy..... iii^s iiii^d.

Item, pareillement à Jehan Caillot, pour deux jours, iii^s iiii^d, pour ce cy..... iii^s iiii^d.

Item, à trois povres qui ont netoyé les sales, à chacun xx^d, pour ce cy..... v^s.

[F° 24 r°.] Item, à Guiote femme Le Fort, Jehanne femme Jehan Monny, Jaquete femme Pierre Galoys, Jehanne femme Jehan Guillaume, et Perrecte femme Jacques Le Clerc, les quelles ont esté chascune huit jours à netoyer la vasselle d'estain, et gagnoyent chascune quinze deniers par jour, pour ce cy..... l^s.

Item, à deux femmes de Sainct-Lye, chacune troys jours qui font six journées, à x deniers la journée, valent v solz, pour ce cy..... v^s.

Item, à Guiote femme Nicolas Du Puy, pour huit journées, vi solz viii deniers, pour ce cy..... vi^s viii^d.

Item, à Babelet, femme de Regnault Pignault, pour huit journées, vi solz viii deniers, pour ce cy..... vi^s viii^d.

Item, à la bonne femme Anthoine, pour six journées v solz tournois, pour ce cy..... v^s.

Item, à Girard Robinot, pour xviii journées à deux solz un denier tournois la journée, valent xxii^s x^d, pour ce cy..... xxxvii^s vi^d.

Item, à Symonnet du Chasne, pour dix-sept journées à xxi gros v deniers, pour ce cy..... xxxv^s v^d.

Item, à Jehan Prevost dit Lymoges, pour xiii journées xvii gros et demy, pour ce cy..... xxxix^s ii^d.

Item, à Jehan Le Loup, pasticier, pour une journée deux solz i denier, pour ce cy..... ii^s i^d.

Item, à Jehan Regrin, pour xviii journées xxxvii solz vi deniers, pour ce cy..... xxxii^s vi^d.

[F. 24 v°.] Item, à Estienne Regrin pour xiii journées xvii gros et demi, pour ce cy..... xxix^s i^d.

(1) Charles de Poitiers, seigneur de Vadan, frère de Philippe II, seigneur d'Arcis-sur-Aube, qui lui laissa cette seigneurie à sa mort, en 1503.

(2) Chef-lieu d'arrondissement (Aube).

Item, à Julien le boteleur, pour seze journées, XXXIII solz IIII deniers, pour ce cy..... XXXIII^s IIII^d.

Item, à Guillemin Lescorché, pour deux journées, IIII solz II deniers, pour ce cy..... IIII^s II^d.

Item, à Jehan Beloce, pour huit journées, X gros tournois, pour ce cy..... XVI^s VIII^d.

Item, à Girard Lescureur, pour troys journées, XV blans, pour ce cy..... VI^s IIII^d.

Item, à Nicolas Le Chareton, pour quatre journées, V gros tournois, pour ce cy..... VIII^s III^d.

Item, à Coleron Fauchart, pour cinq journées avec les cuisiniers et bouchiers, X solz V deniers, pour ce cy..... X^s V^d.

Item, au dit Coleron, pour estrain par lui acheté, II solz, pour ce cy. II^s.

Item, à Jehan Chourrel, quatre journées à desparer et reporter, pour ce cy..... VIII^s IIII^d.

Item, à Colot le huchier [1], pour avoir faict marches, dressoirs et autres besongnes de son mestier de hucherye, soixante dix solz tournoiz, pour ce cy..... LXX^s.

Item, pour avoir charreyé la tapisserie de Saint-Jehan et autres, et en espingles pour les parements de l'église, II solz I denier, pour ce cy. II^s I^d.

Item, à Marcot, huchier, pour avoir charreyé l'estain et ramené, payé VII gros, pour ce cy..... XI^s VIII^d.

[F° 25 r°.] Item, à Estienne Marchis, pour potz, pestauls [2], vasiaulx [3], saillies [4], sacs, ay payé XXII gros tournois, pour ce cy..... XXXVI^s VIII^d.

Item, à Jean de Lutel, notaire royal, pour avoir esté ès lieux d'Anglure et Saint-Just [5] adjorné les seigneurs des dits lieux, maistre Jacques de Roffey [6] et monseigneur Dreux Raguier, seigneur de Poucey [7], pour porter le dit Reverend en sa première entrée et pour sa relacion; aussin à Jehan Gossement et Jehan Roger notaires royaulx pour l'instrument de l'invocacion des dits seigneurs, ay payé quarante solz tournois, pour ce cy..... XL^s.

(1) Mennisier.

(2) Pilons.

(3) Petits vases.

(4) Salières.

(5) Saint-Just (Marne). Le seigneur de ce lieu était alors Hector de Salezard.

(6) Jacques de Roffey était seigneur des moulins de Méry.

(7) Dreux Raguier, seigneur de Thionville, Romilly, Charenton, Villejuif, Étrilles Origny, Pars, Le Mesnil-les-Pars, fief de Chameçon, Droupt-Saint-Bâle, Fontaine-les-Grès, et baron de Poussey et de Migennes, échanson du roi, grand maître des eaux et forêts de France en Champagne et Brie, prévôt des marchands de Paris, était frère du nouvel évêque de Troyes. — Poussey, hameau, commune de Maizières-la-Grande-Paroisse, arrondissement de Nogent-sur-Seine (Aube).

Item, à Nicole, vefve de Jean Menisson, tant pour sucre [1], dagrée, canelle et autres parties d'espices cy après declarées ainsi qui s'en suit et premiers : Pour deux livres de sucre de Portuigal, dix solz tournois, pour ce cy..... x^s.

Item, pour troys quarterons de fine estamine [2] de Rains, quatre blans et demi, pour ce cy..... XXII^d.

Item, le vingt quatriesme du dit moys ung quartier fin blanchet [3] prins par le fils Jean Dorey dix blans, pour ce cy..... III^s II^d.

Item, doit le jour saint Mathias une aulne fin blanchet prins par Jean Dorey, de quoy il a esté faict quatre sacz, et pour toille et pour façon XXIII solz IIII deniers, pour ce cy..... XXIII^s IIII^d.

Item, au dit jour quatre livres poys noirs et quatre balles prins par le chandelier de Sainct-Pierre, dix solz tournois, pour ce cy..... x^s.

Item, pour sept aulnes de fine estamine envoyée en l'ostel du dit Reverend, sept solz six deniers tournois, pour ce cy..... VII^s VI^d.

Item, le vingt sixième jour du dit moys par Jehan Dorey, trante cinq livres succre de Portugal, pour ce cy..... VIII^tt XV^s.

Item, ce dit jour par le dit Jehan Dorey, deux livres et demye fine canelle, pour ce cy..... IIII^tt XI^s VIII^d.

Item, le dit jour par le dit Dorey une main de papier et deux bottes cordelle, XX deniers, pour ce cy..... XX^d.

Item, le XXVI de feuvrier, demy aulne demy quartier fin blanchet prins par Jehan Dorez pour faire le blanc ypocras [4], payé dix solz cinq deniers tournois, pour ce cy..... X^s V^d.

Item, ce dit jour par Jehan Dorey, trante livre succre Portuigal, pour ce cy..... VII^tt X^s.

Item, ce dit jour deux livres fine canelle, pour ce cy.... IIII^tt XIII^s IIII^d.

Item, ce dit jour une livre chandelle de sire, pour ce cy..... V^s.

Item, ce dit jour par le dit Jehan Dorey, un quarteron amidon et une esponge payé II^s VI^d, pour ce cy..... II^s VI^d.

Item, du dit jour pour une petite sarrure d'Allemaigne pour fermer le tresor, prinse par le dit Jehan Dorey XX^d, pour ce cy..... XX^d.

[F° 26 r°.] Item, ce dit jour, cinquante livres amandes prises par Macé des Prés, pour ce cy..... VI^tt V^s.

[1] Le sucre vint primitivement de l'Égypte et de la Syrie, où la canne était cultivée. C'est de là qu'elle passa en Sicile et successivement en Espagne, en Portugal, à Madère, au Brésil et, enfin, dans les îles du Nouveau-Monde.

[2] Étoffe de laine très légère.

[3] Étoffe de laine en molleton employée pour filtrer des sirops et autres liquides épais.

[4] Liqueur faite avec du vin, du sucre ou du miel, de la cannelle et quelques autres aromates.

Item, ce dit jour, pour demye livre fine canelle prinse par Jehan Dorey, pour ce cy ..... xviii^s iiii^d.

Item, ce dit jour, par le dit Dorey une livre succre fin, pour ce cy ..... viii^s iiii^d.

Item, ce dit jour, une livre succre de Portuigal, pour ce cy ..... v^s.

Item, ce dit jour, deux onces gingembre parey, pour ce cy ..... xx^d.

Item, ce dit jour, une once clou de giroffle, pour ce cy ..... xx^d.

Item, par le fils du dit Dorey deux onces fine canelle, pour ce cy ..... iiii^s vii^d.

Item, ce dit jour, par Macé des Prez dix livres amandes, pour ce cy ..... xxv^s.

Item, ce dit jour, pour vingt aulnes et demye fine estamine et vingt-quatre aulnes estamine moyenne pour mectre devant les fenestres de la sale, pour ce cy ..... xl^s.

Item, ce dit jour une livre cannelle fuit portée en l'ostel de monseigneur le Doyen par Jehan Menisson, pour ce cy ..... xxxvi^s viii^d.

[F. 26 v°.] Item, ce dit jour par le dit Dorey, vingt cinq livres succre Portuigal, pour ce cy ..... vi^tt v^s.

Item, ce dit jour pour ledit Dorey quatre livres troys quarterons fine canelle pour faire le blanc ypocras, pour ce cy ..... viii^tt xiii^s ii^d.

Item, ce dit jour une livre clou de girofle envoyé au dit Dorey par Pierre le Doux, clerc de Guiot de la Viezville, pour ce cy ..... xxvi^s viii^d.

Item, ce dit jour un quarteron amidon par le filz du dit Jehan Dorey, pour ce cy ..... xv^d.

Item, le xxviiie jour de feuvrier, prins par Massé des Prez ce qui s'ensuit :

Premièrement soixante livres succre de Portuigal, pour ce cy .... xv^tt.

Item, ce dit jour par le dit Macé seze livres succre fin, pour ce cy ..... vi^tt xiii^s iiii^d.

Item, douze livres dragée [1], pour ce cy ..... v^es.

Item, clou [2] entier une livre, pour ce cy ..... xxvi^s viii^d.

Item, clou battu troys quarterons, pour ce cy ..... xx^s.

Item, quatre livres menue espice, pour ce cy ..... cvi^s viii^d.

Item, pour une livre torneson, pour ce cy ..... x^s.

Item, six livres figues de Marçaille [3], pour ce cy ..... x^s.

[F° 27 r°.] Item, deux livres de raisins, pour ce cy ..... iii^s iiii^d.

Item, quatre livres de riz battu, pour ce cy ..... vi^s viii^d.

Item, deux livres pouldre blanche, pour ce cy ..... xxvi^s viii^d.

Item, une livre troys quarterons amidon, pour ce cy ..... viii^s ix^d.

(1) Sorte de sucrerie ou d'épice.

(2) Clou de girofle.

(3) Marseille.

Item, à Jaquet le painctre deux treseaux [1] saffran battu, pour ce cy ii^s i^d.

Item, au dit Jaquet le painctre demy cent or party et demi cent argent, pour ce cy . . . . . viii^s iiii^d.

Item, pour une aulne de fine estamine de Rains [2] portée par Jehan Menisson, pour ce cy . . . . . ii^s i^d.

Item, ce dit jour, par le varlet Jehan Dorey nommé Jehan Gombault demi livre chandelle de cire, pour ce cy . . . . . vi^s viii^d.

Item, par Jehan Dorey un quarteron clou entier, pour ce cy . . vi^s viii^d.

Item, deux onces muguecte, pour ce cy . . . . . ii^s vi^d.

Item, quatre onces gingembre, pour ce cy . . . . . iii^s iiii^d.

Item, deux onces graine (?), pour ce cy . . . . . iii^s iiii^d.

Item, ce dit jour porté à l'ostel de monseigneur le Doyen trois livres fine canelle, pour ce cy . . . . . cx^s.

Item, demi livre clou battu, pour ce cy . . . . . xiii^s iiii^d.

Item, six cents pommes horanges [3], pour ce cy . . . . . xii^tt.

Item, demy cent grenades, pour ce cy . . . . . ciii^s ii^d.

Item, envoyé le dimanche ensuivant par le mandement de Claude du Chastiau [4] une livre de clou de giroffle, pour ce cy . . . . . xxvi^s viii^d.

Item, ce dit jour dix livres succre de Portuigal qui ont este données à Macé des Pres en l'ostel de monseigneur l'evesque, pour ce cy . . . . . l^s.

Item, dix sept livres flambeaux [5] qui me ont esté donnés au dit hostel, pour ce cy . . . . . iii^tt v^s.

Item, le lundi en suivant, quatre onces clou de girofle qui ont esté envoyé au dit hostel, pour ce cy . . . . . vi^s viii^d.

Item, la dite Menissonne a payé à Jehan Dorey pour cannelle que le dit Dorey a prins hors de la maison de la dite Menissonne xxii solz vi deniers, pour ce cy . . . . . xxii^s vi^d t.

(Archives départementales de l'Aube, registre G. 315.)

[1] Tréseau, sorte de poids. — C'était la même chose que le gros. Il y avait 8 tréseaux dans 1 once, 64 dans 1 marc, 128 dans 1 livre. Le gros ou tréseau pesait 3 deniers.

[2] Reims (Marne).

[3] Oranges.

[4] Claude du Chastiau est le même que Claude Le Tartrier dont il est parlé plus haut. Il tenait en emphytéose de l'abbaye de Clairvaux, l'hôtellerie du Chasteau près la porte de Croncels, une des plus importantes de la ville. Les descendants de Claude Le Tartier ont placé un château au chef de leurs armoiries.

[5] Torches de cire qu'on portait à la main.

RAPPORT

SUR

DES FOUILLES PRATIQUÉES DANS L'OISE,

À SAINT-MAUR-EN-CHAUSSÉE,

(COMMUNE DE BRIOT, ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS),

PAR M. LIEBBE,

Membre de la Société française d'archéologie.

Ces fouilles, visitées et contrôlées par M. Pilloy, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques, ont porté sur plusieurs parcelles de terre en culture depuis des siècles; ces parcelles sont situées près d'Écatelet, annexe de la commune de Briot, au lieu dit le Mont-Plaisir, sur le bord du chemin de grande communication n° 7 de Marseille-le-Petit à Abancourt, lequel est établi, notamment en cet endroit, sur l'emplacement de l'ancienne chaussée romaine appelée, à l'époque de la domination : Chemin de la Mer.

Le plan ci-après dressé très exactement, avec le concours d'un géomètre, permettra de faire connaître, mieux que de longs développements, la forme et l'importance dudit monument, et ce qu'il en reste.

Les substructions mises à découvert, et bien conservées, ont d'abord donné deux cercles A et B, le plus grand d'environ 73 mètres de diamètre; le second à 3 m. 20 du premier.

Nous trouvons ensuite, dans cette double enceinte légèrement ellipsoïdale, des fondations formant un premier carré rectangulaire C, de 40 à 47 mètres de côté et dont les angles touchent le deuxième cercle ci-dessus; puis un deuxième carré D, à 2 m. 60 du premier.

Il est à remarquer que, dans les murs du premier carré, il existe des solutions de continuité qui sont occupées par des emplacements cintrés E et carrés F.

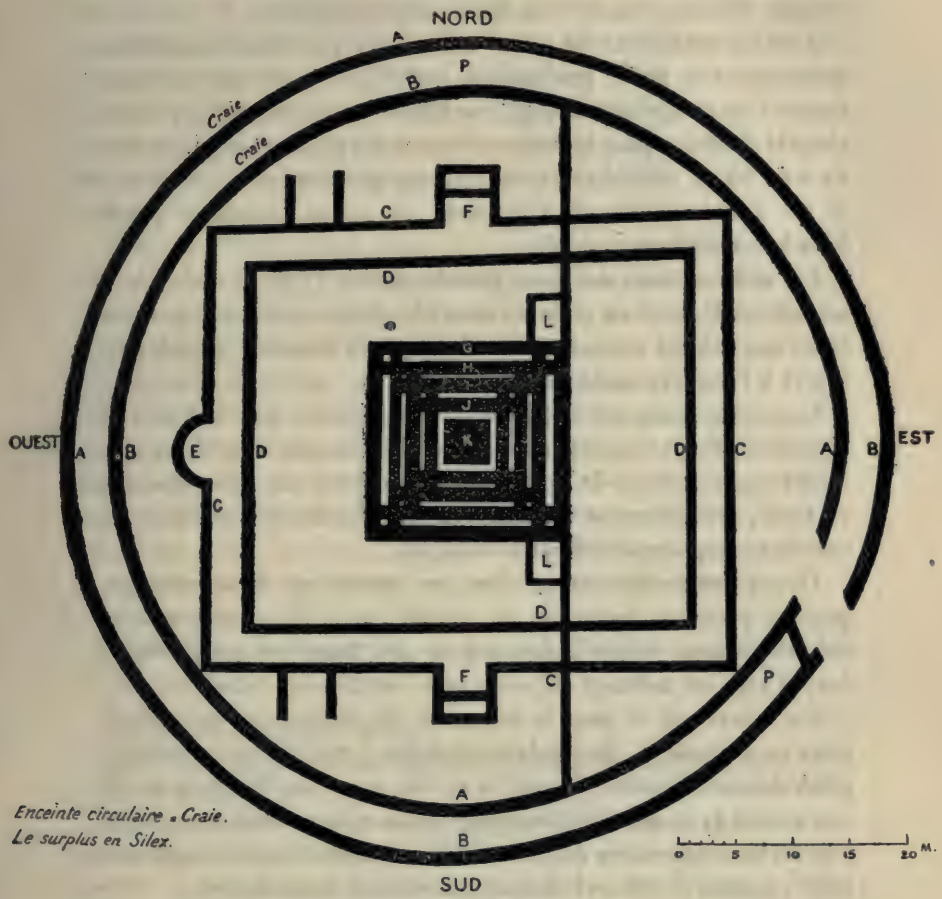

Enceinte circulaire « Craie.
Le surplus en Silex.

Tout à fait au centre du monument nous constatons quatre carrés de soubassements successifs G, H, I, J (dont le premier a 17 mètres de côté), avec des interstices variant de 0 m. 30 à 0 m. 60, puis, au milieu, un noyau K, ayant 3 m. 80 de côté.

Ces quatre murs viennent s'appuyer les uns sur les autres, au moyen du prolongement de ceux intérieurs jusqu'aux murs qui les précèdent, et il en est ainsi résulté des liens qui ont dû donner au tout une solidité relative.

Au levant de cet ensemble, et de chaque côté, se trouvent les fondations de deux petits édicules annexes L, ayant 4 mètres sur 3 m. 50, et y faisant suite, les bases d'un mur de séparation M, coupant l'ouvrage exploré en deux parties inégales.

Sauf les fondations du massif central K, qui avaient exceptionnellement 1 m. 80 de profondeur, toutes les autres substructions, c'est-à-dire ce qu'on avait pu en laisser subsister, sans qu'il en résultât d'entrave pour la culture, avaient des profondeurs moyennes de 0 m. 60 et elles étaient entièrement recouvertes d'une couche de sol d'environ 0 m. 25 d'épaisseur, ce qui ne permettait pas de forts labours en ces endroits.

Les substructions des deux grands cercles A, B, et celles de la séparation M, sont en craie, et toutes les autres en silex à peu près brut, mais choisi cependant (le silex est très abondant dans le pays et sert à l'empierrement des routes).

Comme la craie est très gélive et ne présente que fort peu de résistance, il est vraisemblable que des bases aussi fragiles ne pouvaient supporter que de légères charpentes et de simples palissades en terre, probablement mélangée de paille, comme il en existe encore beaucoup dans les localités voisines.

Quant aux fondations en silex, ces matériaux, bien employés, peuvent présenter beaucoup de solidité, mais ils paraissent avoir été simplement versés à même dans des tranchées préparées *ad hoc*, et avec un mélange de terre, pour combler les vides.

On trouve sur et dans le sol, outre des tuiles demi-circulaires, pour recouvrement, de nombreuses tuiles à rebords (sans marque) généralement brisées et ayant 0 m. 32 sur 0 m. 34, et 0 m. 36 sur 0 m. 50, ce qui ferait supposer, mais sans pouvoir dire si c'est lors de la construction du monument ou postérieurement, que certaines parties de celui-ci étaient pourvues de couvertures.

Par contre, on ne trouve aucune trace de briques, ni de pierres; on ne trouve presque pas, non plus, de tessons de poterie, ni d'ossements et aucune écaille d'huîtres, mais il ne faut pas oublier que quantité d'objets qu'il serait très intéressant de connaître aujourd'hui, ont dû disparaître lors du déblaiement et du nivellement du sol, pour le mettre en état de culture.

Au sud-est, il a été constaté une entrée charretière de 5 mètres de largeur, qui paraît avoir été établie en biais, par rapport au monument, mais qui, en réalité, est en ligne directe avec la chaussée

romaine, par laquelle ont dû être transportés les matériaux de construction.

En explorant le massif central K, jusqu'à près de 2 mètres de profondeur, et quelques parties adjacentes, il a été trouvé : douze monnaies gauloises en bronze, trois monnaies romaines aussi en bronze, une pièce romaine en argent, une petite cassolette en bronze avec couvercle à charnière et percée de trois trous ronds, tréflés au fond, une javeline en fer, plusieurs silex taillés et polis (haches, couteaux et grattoirs), et divers objets et débris en bronze et en fer.

Il est à remarquer que, dans un périmètre assez étendu autour du monument décrit, la charrue rencontre fréquemment des vestiges de construction, ce qui dénote sur ce point l'existence d'une ancienne agglomération d'habitations, dont le nom, suivant une tradition assez incertaine, aurait été *Haute-Catelone.*

Et, fait non moins digne de remarque, ce monument, qui est sur un point relativement élevé (pour un pays plat), se trouve exactement dans l'axe de l'ancienne voie romaine, à laquelle on avait, en cet endroit, fait décrire intentionnellement une courbe, de façon qu'au delà et en deçà, on apercevait ledit monument, se dressant au milieu de la chaussée, comme une tour d'observation.

Parmi les objets recueillis au cours des fouilles on remarque, notamment :

Quelques fragments de bronze.

Deux objets qui paraissent avoir été les plateaux de petites balances.

Une petite boule en bronze.

Une petite cassolette en bronze : le Cabinet des Médailles a plusieurs objets analogues, mais celui-ci offre ce détail curieux que sur le couvercle on aperçoit un lion, montant à gauche, accompagné de deux disques, le tout semblable à certains types de monnaies gauloises.

Un denier très fruste de la famille Scribonia : il semble avoir été intentionnellement frappé par le milieu d'un coup d'instrument tranchant.

Deux monnaies attribuées aux *Veromandui* (Atlas, pl. 34, n° 8777).

Une monnaie attribuée aux *Aulerci Eburovices* (Atlas, pl. 33, n° 7600).

Une monnaie attribuée aux *Allobroges* (Atlas, pl. 7, n° 2935).

Une monnaie attribuée aux *Senones* (Atlas, pl. 30, n° 7545).

Une monnaie attribuée aux *Aduatuci.*

Deux monnaies indéterminées.

Trois monnaies gauloises très frustes.

Une monnaie attribuée aux *Véliocasses;* celle-ci offre un intérêt particulier : en effet, toutes les pièces à ce type, et elles sont nombreuses, sont muettes, tandis que la monnaie de M. Liebbe (qu'il a offerte au Cabinet des Médailles) présente une légende, dont le déchiffrement n'est pas encore certain, bien que la plupart des lettres soient très nettes.

Un moyen bronze d'Auguste.

Un moyen bronze de Claude, de style barbare, avec contremarque.

Et un moyen bronze de Néron.

LES SOUTERRAINS REFUGES DU BOURBONNAIS,

PAR M. FRANCIS PÉROT,

Bibliothécaire de la Société d'émulation de l'Allier.

Si le travail qui suit n'apporte que peu de lumière sur la destination et l'âge de ces refuges, que l'on rencontre dans un grand nombre de localités assises sur le terrain granitique, nous aurons tout au moins groupé et réuni dans une même description ces singuliers monuments se rattachant au même système d'édification, bien que parfois une très grande distance les sépare les uns des autres.

C'est surtout dans la montagne bourbonnaise que ces souterrains creusés dans le tuf granitique se rencontrent fréquemment. La plupart sont creusés à mi-côte; leur entrée regarde le plus souvent le soleil couchant; leur plan se développe parfois horizontalement; il arrive aussi qu'il est parallèle à l'inclinaison de la montagne. Dans leur voisinage se rencontrent des débris antiques, d'anciennes voies, et souvent ils sont pratiqués dans le voisinage d'une bourgade d'origine antique.

C'est surtout à Arfeuilles, gros bourg au centre de la montagne bourbonnaise, dépendant du canton de Mayet-de-Montagne (Allier), que leur nombre est le plus considérable. Le sol, granito-porphyroïdal, est assez compact pour résister et assez tendre pour être entamé; la nature du terrain est l'une des premières causes qui permettaient le creusement de ces dédales qui sont d'un haut intérêt archéologique.

N° 1. Le souterrain de *la Molle*, au roc des Plantes, sur le chemin d'Arfeuilles à Châtel. Sa profondeur est si considérable, qu'il n'a pas été possible de l'explorer jusqu'au fond; à 35 mètres les torches s'éteignaient. Sa hauteur varie de 1 m. 25 à 1 m. 50;

sa largeur est de 0 m. 80 à peine. Les voûtes sont très enfumées; le sol est recouvert d'une couche d'argile battue, de 0 m. 07 à 0 m. 08 d'épaisseur. Quelques fragments d'une grossière poterie du genre *olla* y ont été trouvés.

L'on distingue encore, sur les parois, les traces de l'instrument qui a servi à le creuser. La déclivité de la courbure de ces stries fait supposer un pic très lourd, à pointe courte très mousse, et muni d'un manche de peu de longueur.

N° 2. Le souterrain de *Girardière* forme une allée présentant deux fortes sinuosités à droite.

Sa longueur est de près de 40 mètres. L'entrée est large, puis se rétrécit subitement; il se termine par une paroi droite et unie. On y a recueilli quelques lames de silex fragmentées provenant de galets roulés de la Besbre, puis des débris de poteries noires, mates, sans engobe, très peu cuites et faites à la main, et contenant de gros grains de quartz dans la pâte. Parois enfumées, aire d'argile très usée.

N° 3. Souterrain de *Merle*, découvert en 1841, par un attelage de bœufs qui s'y enfonça [1]. Il est formé de deux allées presque parallèles se rejoignant à leurs extrémités sur un développement de 30 mètres de longueur. On en a retiré une grande quantité d'ossements humains et d'animaux qui n'ont pas été conservés.

N° 4. Le souterrain des *Martels* dont l'entrée est aujourd'hui murée, comme pour la plupart des autres; il forme une grande artère droite qui se divise à droite en deux branches; l'embranchement rejoint la branche principale à 20 mètres de distance. Il se termine par une salle circulaire voûtée en cul-de-four, et ayant à peu près 2 m. 20 de hauteur. Les murs et les voûtes sont noircis. Hauteur des couloirs, 1 m. 50; largeur variable de 0 m. 80 à 0 m. 90.

N° 5. Souterrain *de la Rivière*. Son entrée est sur un repli de terrain; il est à peu près parallèle au cours du Barbenant; il se prolonge sous le vieux château d'Arfeuilles, dans la direction de celui

[1] La presque totalité de ces découvertes est due à la même cause.

des Plantes, avec lequel il communique, dit-on, malgré une distance de 900 mètres.

Peu exploré.

N° 6. Le souterrain de *Granchon*, découvert en 1897 par des bœufs. Il dépend de Girardière; son entrée est à 100 mètres du bourg d'Arfeuilles. Sa hauteur est de 1 m. 70 à 1 m. 60; sa largeur uniforme est de 1 mètre; la voûte offre un arc très surbaissé; il est orienté au nord. A 4 mètres de l'entrée, le souterrain se divise en deux branches. Il a été très fréquenté, car les parois sont unies, frottées, laissant voir cependant les traces de l'outil. Sur la paroi du couloir gauche se voient trois cupules de 6, 10 et 15 centimètres de diamètre, creusées à 1 mètre du sol. Ces cupules offrent la plus grande analogie avec celles des mégalithes de la Chabanne et de la Pierre des Fées de la Prugne; elles sont sur la même ligne horizontale, et d'un poli remarquable.

Ce couloir n'a pu être exploré que sur 12 mètres de longueur, un éboulement ne permettant pas d'aller plus loin.

Au-dessus du souterrain est une voie antique avec traces de sépultures, aboutissant à la Croix-Favier.

N° 7. *Chez Girard* existe un souterrain qui a été bouché sans avoir été fouillé; les torches s'éteignaient à quelques pas de l'entrée.

N° 8. *Chez Papereux*, à un demi-kilomètre d'Arfeuilles, est un souterrain de petites dimensions, n'ayant que 8 mètres environ de longueur; il a été imparfaitement fouillé, et se termine par deux absides.

N° 9. Le souterrain du village, *chez Perrichon*, est l'un des plus étendus de la contrée; il se continue, dit-on, au delà des ruines du château de Montmorillon. Néanmoins il est l'une des ramifications d'un vaste réseau de souterrains dont les branches découvertes convergent vers le même point. L'exploration n'en a point été faite, les gens éprouvent une certaine crainte à s'y aventurer; les diverses ouvertures en sont maçonnées.

N° 10. *Chez Frobert*, au centre du hameau de ce nom, se trouve

l'entrée d'un souterrain donnant accès à une grande salle ronde voûtée; trois piliers ménagés dans le tuf en supportent la voûte.

N° 11. Le souterrain du *Chaillat*, au domaine de Tonquin, est distant de 2 kilomètres d'Arfeuilles; son entrée s'ouvre au nord-ouest sur le versant de la montagne, non loin d'un petit ruisseau; d'énormes pierres dissimulaient cette entrée. La hauteur varie de 1 m. 40 à 1 m. 70, et sa largeur est de 0 m. 85 à 1 mètre. La voûte est très surbaissée.

A peu de distance de l'entrée, le souterrain se divise en deux branches qui se rejoignent ensuite en un même point de l'allée centrale.

Ces deux couloirs forment presque un demi-cercle sur une longueur de 25 mètres environ; le sol, à peu près horizontal jusqu'à leur point de départ, a ensuite la même inclinaison que la montagne. Au-dessus, vers l'extrémité du couloir se voient deux niches rondes distantes de 8 mètres, avec un banc pour s'y asseoir, puis le souterrain se termine par une vaste salle ronde de 3 mètres de diamètre environ et ayant la même hauteur. Une partie de la voûte s'est effondrée; nous n'avons pu pénétrer que difficilement aux abords de celle-ci. La longueur totale du souterrain est d'environ 50 mètres; toutes les parois portent les traces de l'outil; les stries ont environ 0 m. 30 de longueur et ont été produites d'un seul coup. Le sol est recouvert parfois de deux fortes couches d'argile, fine et battue; les parois et les voûtes sont noircies par la fumée.

L'allée de gauche est à peine foulée, et l'on y voit encore l'argile franchement taillée sur les deux bords, tandis que l'allée de droite a été très fréquentée, et il ne reste que très peu des deux couches d'argile qui en régularisaient le sol.

Les enfants de l'École des Frères qui s'étaient portés en foule lors de la découverte de ce souterrain, y ont brisé un grand dolium en terre grossière, jaune, avec grains de quartz et de feldspath non écrasés; le mica y entre en plus grande proportion que l'argile. Ce vase sans pied mesurait 0 m. 75 de diamètre; la cuisson en était très faible; les débris que nous en avons recueillis indiquent qu'il avait été fait sans l'aide du tour. Dans le couloir à droite, nous avons trouvé deux grands fragments de tuiles à rebords.

Cette partie est fort usée par des frottements prolongés. Ces menus détails ont leur valeur; ils montrent évidemment que ces

souterrains ont été habités plutôt comme refuges pour la nuit; la famille vivait pendant le jour devant l'entrée agrandie et protégée par des murs en pierres sèches et des abris de branchages. Du reste le peu de hauteur de ces refuges en eût rendu l'habitation continuelle des plus pénibles, tandis que, pour la nuit, cet inconvénient disparaissait en partie.

Nous supposons que ces doubles couloirs étaient ménagés pour y déposer et conserver les provisions, tandis que l'autre partie était réservée pour l'habitation.

La contrée qui nous occupe est très pauvre, et la condition des tribus vivant à ces époques lointaines était assez semblable à celle de nos jours. Aussi, l'on ne rencontre dans ces refuges aucun objet pouvant faire supposer même une certaine aisance; les rares silex qui en proviennent ne sont que de misérables lames provenant de galets roulés par la rivière. Ce ne sont même pas des silex importés de l'Yonne, du Grand-Pressigny, ou des roches d'Auvergne.

N° 12. *Au Pont-Clavel, chez Néglot*, est un vaste souterrain appelé le Four banal. Comme le précédent, il se divise en deux branches, dont l'une traverse la Besbre. Le docteur Noëlas y a recueilli plusieurs haches polies, des poteries faites à la main, ornées de dessins irréguliers faits avec une pointe.

N° 13. A la *vigne Goyard*, au lieu dit *la Chasnière*, existe un très grand souterrain ayant 1 m. 40 de hauteur; la salle ronde qui le termine possède encore les quatre piliers qui soutiennent la voûte et qui ont près de 6 mètres de circonférence. Il a été fouillé par le docteur Noëlas qui en a exploré les longs couloirs, qu'il croyait en communication avec d'autres souterrains du voisinage.

Des silex taillés ont été recueillis par cet archéologue forézien; c'étaient des pointes, des racloirs, de petits couteaux, de pauvres instruments qui dénotent une population misérable utilisant les cailloux qu'elle ramassait sur les bords de la Besbre; plusieurs débris de poteries noires, mates, en provenaient; quelques débris étaient ornés de godrons faits au pouce, et formaient le col du vase.

N° 14. Le souterrain de *Géranton* n'a pas été fouillé; son entrée est sur le bord d'une voie gauloise, dont les traces sont encore apparentes.

N° 15. Le souterrain des *Machabées* a son entrée très près du chemin qui conduit à Chatel; il a environ 600 mètres de longueur; un éboulement n'a pas permis d'aller jusqu'à l'extrémité. L'entrée en est murée pour éviter des accidents qui se sont déjà produits.

N° 16. Le *Trou du Renard*, sur la *Butte des Renards*, est un souterrain obstrué près de l'entrée qui se voit en face de la pittoresque cascade du Barbenant. (N'a pas été fouillé.)

Dans un travail sur *Mediolanum forum Segusiavorum*, publié par le docteur Noëlas [1], ce savant signale les souterrains suivants à Arfeuilles : *Maisonneuve*, *à Bois-Dieu* et *chez Pérol*.

LE BREUIL.

N° 17. Un souterrain qui n'a pas été fouillé nous a été signalé à *la Chaize*.

N° 18. Il en est de même pour celui de *Mousserin* dans la même commune et dont l'entrée a été bouchée.

LA PRUGNE.

N° 19. Au village *Charrier*, non loin des mines de cuivre, et au lieu dit *Terrenoire*, est un assez vaste souterrain mesurant 32 mètres de longueur, 1 m. 25 de hauteur seulement et 0 m. 70 de largeur. Il se divise en deux branches qui se réunissent un peu en avant d'une salle ronde. Nous n'y avons rien découvert, ce refuge ayant été très fréquenté par les mineurs. Son entrée a été murée par de larges pierres, car elle débouche dans la cour d'une ferme.

SAINT-NICOLAS-DES-BIEFS.

N° 20. Un souterrain existe à la *Bletterie* et n'a jamais été exploré.

N° 21. L'établissement de la route de la Prugne a mis à découvert un souterrain au lieu dit *le Châtelard;* les deux parties mises à

[1] *Congrès archéologique de France*, 52e session, Montbrison, p. 213.

découvert ont été bouchées en maçonnerie; chaque section se voit encore. Il avait 1 m. 20 de haut, sur 0 m. 75 de largeur.

VICHY.

N° 22. Au village de *Crottes* (Grottes), Beaulieu[1] observa un souterrain obstrué par les éboulis; la galerie avait 1 m. 30 de hauteur sur 1 mètre de largeur; il pût avancer jusqu'à 80 mètres; mais un autre éboulement ne lui permît pas d'aller plus loin. Il remarqua beaucoup de débris de tuiles à rebords et des substructions antiques à côté de l'entrée.

Avant de quitter l'arrondissement de la Palisse, signalons des souterrains non explorés, et aujourd'hui fermés, dans les communes d'*Isserpent*, de *Chatel*, de *Mayet-de-Montagne* et de *Chatelus*.

PARAY-SOUS-BRIAILLES.

(Arrondissement de Gannat.)

N° 23. Cette commune possède un *dun* des plus considérables, avec retranchements et *tumuli*. Tout à côté d'une source miraculeuse débouche un souterrain dont l'entrée est maçonnée. Il se prolonge très loin; bien que plusieurs archéologues en aient parlé, il n'a pas été fouillé.

MAZERIER.

N° 24. M. de Bonnevie de Pognat découvrit en 1887 un souterrain qu'il a exploré; nous transcrivons la description qu'il en a donnée[2].

« Il existe à Mazerier, à Gannat et dans les communes de nos environs, des monuments édifiés par les Celtes ou par les Gaulois. Ce sont des corridors très étendus de 6 pieds de haut sur 4 de large, garnis de chaque côté de petits caveaux communiquant entre eux par de petites et étroites ouvertures. Ils se terminent par une salle de 8 pieds de largeur, autant de hauteur. L'un des plus beaux que j'aie visités est celui de Langlar, à Mme Dormantières; il

[1] Beaulieu, *Antiquités de Vichy-les-Bains*, 2e édit., 1846, p. 30.

[2] *Bulletin de la Société d'émulation et des beaux-arts de l'Allier*, année 1894, p. 29.

est, comme tous ceux de Mazerier, creusé dans le *Car;* celui de Sardou est identique.»

MEILLARD.

N° 25. Un souterrain a été découvert en 1841 près du vieux château de *Montcoquier*. Des bœufs labourant en découvrirent l'entrée, qui était un orifice circulaire donnant accès au-dessus d'une pièce circulaire de 2 m. 35 de diamètre sur environ 2 mètres de hauteur; les murs étaient recouverts d'argile bien unie formant un enduit. Un étroit couloir faisait communiquer cette pièce avec une semblable autour de laquelle une banquette de 0 m. 45 sur 0 m. 40 avait été ménagée; dans le fond était pratiqué un conduit de 0 m. 15 de diamètre.

Un refuge identique a été décrit par M. Chaudruc de Crazanne, qui l'avait découvert à Saintes en 1817.

MONTLUÇON.

N° 26. Bien que plusieurs souterrains aient été découverts dans cet arrondissement, nous n'en décrirons que deux existant en plein pays celtique, au milieu des pierres à légendes, dans une contrée aride et sauvage, tout à côté de la fameuse ville gauloise de Toul-Sainte-Croix et des *Pierres Jaumâtres* dans la Creuse.

L'un de ces souterrains est dans la commune de *Lamaids*. Le plan en est bizarre.

L'allée principale décrit une longue courbe et elle se rétrécit pour donner accès à une seconde allée semi-circulaire. Ce souterrain se développe à environ 6 mètres au-dessous du sol; il a de 1 m. 20 à 1 m. 30 de hauteur, sur une largeur uniforme de 0 m. 80. Le sol est couvert par une couche de sable fin; on remarque encore les traces de l'outil sur les parois. Un laboureur y a ramassé de *petites pierres à feu bien coupantes*.

HÉRISSON.

N° 27. Le second souterrain est d'un haut intérêt. Il est percé sur le versant d'une montagne dépendant du domaine des Simons et en face de l'antique cité de Cordes. Dans le bas coule l'Aumance.

Découvert au moment des labourages, les quatre bœufs et la charrue y ont été ensevelis, et, pour les en retirer, il a fallu démolir deux cheminées hautes de 1 m. 50 sur 1 mètre environ. C'étaient deux prises d'air communiquant avec le souterrain; elles avaient de 0 m. 15 à 0 m. 30 de côté intérieurement.

Son plan rappelle la forme d'une poire allongée. L'entrée, fermée par d'énormes pierres plates, est à 2 mètres en avant des deux prises d'air. Le couloir se divise ensuite en deux branches qui se réunissent à une grande salle ronde dont une partie est empruntée au terrain près du raccordement des deux branches. Sur l'un des couloirs est pratiquée une retraite circulaire de 0 m. 50 de profondeur, avec banquette.

Les gens de l'endroit disent que ce souterrain conduisait à Châteloy et à Cordes en traversant la rivière. Il est en partie détruit aujourd'hui.

MONTAIGUT-LE-BLIN.

N° 28. Bien que dans l'arrondissement de La Palisse, cette commune à base calcaire fait partie de la vallée de l'Allier et se rapproche sensiblement de l'arrondissement de Moulins. Le souterrain de la *Cachette* n'a guère que 0 m. 60 de hauteur; il se divise en trois parties, communiquant à des espaces de 4 mètres environ de côté. L'entrée est formée par un puits maçonné en pierres sèches de 1 m. 70 de diamètre.

N° 29. Non loin de celui-ci existe un autre souterrain analogue; il a été découvert dans la propriété de M. Blanchard; comme le précédent, il n'a pas été fouillé.

MONTOLDRE.

N° 30. Un souterrain non fouillé existe dans le voisinage de l'hospice de Gayette.

BILLY.

N° 31. L'entrée de ce souterrain non fouillé est indiquée par une source très vive.

Ces trois souterrains ont servi, suivant la tradition, de re-

fuge à une bande de voleurs, dont le mot de ralliement était *Miston*.

Nous savons qu'en Forez, en Auvergne, en Berry, dans la Creuse, bon nombre de souterrains sont connus. Nous avons pu établir certains rapprochements entre eux. Par leur forme, leur plan, leurs dimensions, ces monuments répondaient donc à un même besoin.

Faut-il les attribuer à l'époque néolithique, après l'abandon des abris sous roches? La présence de silex taillés et polis trouvés dans plusieurs pourrait le faire supposer.

Bouillet[1] en rapporte l'origine aux populations celtiques.

L'abbé Lamy, dans la *Revue du Centre*[2], donne la description de plusieurs souterrains qu'il a explorés à Saint-Marcel, à Saint-Benoît, à Bretagne, à Saint-Phalier, etc. Les formes et les dimensions sont analogues à ceux du Bourbonnais; il a recueilli dans plusieurs des silex taillés, des haches polies, des poteries, des meules à bras, etc.

Éd. Fleury, dans la description qu'il donne des souterrains du département de l'Aisne, nous montre que ces monuments sont exactement les mêmes que ceux qui nous occupent, et il y a trouvé les mêmes objets que dans ceux que nous venons de citer.

Après avoir servi de demeures aux dernières tribus des époques néolithiques, ces souterrains ont été utilisés par les Gaulois, les Gallo-Romains; leur exploration minutieuse ferait connaître s'ils n'ont pas servi depuis à cacher les pillards du moyen âge, à abriter les persécutés des guerres de religion. Les Montagnards bourbonnais se souviennent que les faux-sauniers y cachaient le sel qu'ils vendaient au détriment de la gabelle ; c'est peut-être l'un d'eux qui avait oublié dans le souterrain de Chaillat, à Arfeuilles, un jeton de Louis XIV, avec cette légende autour d'un soleil :

Quando ullum invenient parem.

Francis Pérot.

[1] *Description des monuments celtiques, romains et du moyen âge de l'Auvergne* (Clermont, 1873), p. 54, 99, 101, 102, 120, 151, 174.

[2] Châteauroux, année 1887, page 550.

UNE BALANCE DU VIIE SIÈCLE

DÉCOUVERTE

DANS LE CIMETIÈRE DE MONTESCOURT

(AISNE).

Communication de M. Pilloy.

Dans l'automne de 1896, j'ai fouillé à Montescourt (canton de Saint-Simon, Aisne), dans un champ situé à quelque 100 mètres au nord des dernières maisons du village et tout proche d'un très ancien chemin qui conduisait vers Castres, un cimetière qui renfermait un peu plus d'une centaine de tombes, dont la moitié au moins avaient été fouillées il y a une cinquantaine d'années.

J'ai retrouvé là la civilisation que j'avais déjà vue dans les cimetières de Vaudesson, Villeret et Seraucourt-le-Grand, dont les fouilles m'ont donné l'occasion de déterminer l'âge d'une façon certaine [1]. J'ai émis l'opinion que les villages qu'habitaient les populations enterrées dans ces cimetières ne datent certainement pas du moment où les Francs, après la conquête de Clovis, s'implantèrent dans notre pays, mais qu'ils se sont formés vraisemblablement autour des exploitations agricoles créées par les descendants des premiers Francs.

Dès le début de mes fouilles, je trouvais à la ceinture d'une femme une plaque-boucle d'un grand intérêt, car elle venait affirmer que la défunte était chrétienne. En effet, sur cette plaque était représentée, en traits profonds de gravure, une croix à très grande hampe sous laquelle était figurée la tête de mort qu'on re-

[1] Voir mes *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne*, t. Ier, *Vaudesson et Villeret*, p. 5, et *Seraucourt-le-Grand*, p. 83.

marque plus tard sous les pieds du Christ, dans les croix émaillées de Limoges aux XIIe et XIIIe siècles.

Mais ce dont je m'occuperai spécialement aujourd'hui, c'est de la trouvaille que j'ai faite ensuite à la ceinture d'un homme, ayant une plaque-boucle en fer, et muni d'un scramasaxe de moyenne grandeur, d'une balance accompagnée de six monnaies formant deux groupes et qui étaient, à l'origine, maintenues ensemble par un petit ornement de bronze, qui ressemble à une petite hache dont le tranchant serait très arqué. Il m'a été impossible de déterminer de quel objet faisait partie ce fragment; le second groupe était serré dans une fibule de bronze du IIIe siècle, repliée sur elle-même par le milieu et qui s'est séparée en deux morceaux par suite de l'oxydation.

L'un des plateaux de la balance avait 0 m. 03 environ de diamètre; il est presque plat et il recevait sur les bords les fils qui le suspendaient au fléau; on voit de petites échancrures à la place où se trouvaient les trous dans lesquels ces fils étaient introduits. Du second plateau je n'ai vu que des débris. Le fléau avait probablement subi une forte détérioration par l'usage, car il avait été remplacé par une épingle styliforme fragmentée et hors de service.

Ce n'est pas la première fois que je constatais une semblable particularité. Quand un ustensile, un bijou, un objet de parure était détérioré, on le donnait au mort. C'était assez bon pour lui, et il valait mieux conserver pour les vivants les objets en bon état.

Je passe à la description des monnaies :

	POIDS.
1° Monnaie gauloise des Remi. Les trois Gaules et au revers un aurige. Au-dessous le nom REMO	1^g^ 8^d^
2° Autre monnaie gauloise en bronze du chef suession Criciru	1 9
3° Moyen bronze de Néron au revers du temple de Janus fermé.	8 6
4° Autre moyen bronze du même empereur avec le même revers beaucoup plus petit	3 8
5° Moyen bronze très fruste	8 5
6° Petit bronze très fruste	1 8

Ces pièces avaient évidemment dû servir de poids, soit qu'on les prît isolément, soit qu'on les réunît en groupe.

A Arcy-Sainte-Restitue, dans la sépulture d'un homme qui

avait pour arme un scramasaxe, tout comme à Montescourt, M. Frédéric Moreau a trouvé, en 1877, une petite balance à deux plateaux et deux pesons. « Chaque peson, dit M. Moreau, est composé de deux monnaies que nous avons reconnu être un moyen bronze de Vespasien et un moyen bronze de Marc-Aurèle. Elles sont serrées comme avec un coin par une aiguillette de ceinturon, maintenues en groupe par une petite patte en bronze fort élégante. »

L'intention de former des groupes de monnaies est bien évidente des deux côtés. Ce qui, à Arcy, semblait une singularité inexplicable devient un fait bien intentionnel en présence de la similitude des pesons de Montescourt. Il est évident que chaque groupe constituait un poids voulu et peut-être aussi que chaque monnaie prise isolément représentait un autre poids. Malheureusement, l'état de vétusté des pièces enveloppantes n'a pas permis que les groupes fussent pesés dans leur ensemble et on ne peut établir que des conjectures sur ce poids total.

De l'avis de tous les savants qui se sont occupés des balances trouvées dans les cimetières barbares, les monnaies qu'on a rencontrées dans le voisinage de ces instruments ont dû servir de pesons, de poids; mais si cette opinion est justifiée pour ce qui concerne les balances à double plateau, elle n'est guère admissible lorsqu'il s'agit de balances dites *romaines*, où c'est le poids curseur, plus ou moins éloigné du point d'attache sur le fléau des fils de suspension du plateau unique, qui fait équilibre aux objets qu'il s'agissait de peser.

A propos de la découverte à Envermeu (Seine-Inférieure) d'une balance à deux plateaux et d'une monnaie romaine à la ceinture d'un guerrier franc[1], l'abbé Cochet et M. de Pétigny ont longuement disserté sur ces sortes d'instruments et sur leur usage dans l'antiquité.

L'abbé Cochet a rappelé la découverte, à Ozingell (Kent), d'une petite balance à deux plateaux, parfaitement conservée, et accompagnée d'une série de monnaies romaines servant évidemment de pesons, puisqu'elles portaient des marques gravées indiquant le poids de chacune d'elles. Il ajoute que le Révérend Fausset dit avoir trouvé une autre petite balance avec ses vingt poids, en sep-

[1] *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes* (Paris, 1857), p. 184 et 185, et 253 à 263.

tembre 1762, dans le cimetière saxon de Gilton-Town, près Ash, dans le Kent, à côté d'un guerrier armé d'une épée et d'un bouclier. Cet homme possédait en outre une pierre de touche, « chose qui se rattache bien à des fonctions fiscales et monétaires »[1].

Avec la balance d'Envermeu se trouvait, comme je l'ai dit, un peson ayant la forme d'une monnaie romaine du poids de 4 gr. 4, qui répond précisément à celui du sou d'or impérial.

M. Georges Cumont s'est aussi occupé des balances à propos de la découverte de deux de ces instruments dans le cimetière d'Harmignies (Belgique)[2]. Ici c'est un véritable poids, en bronze ou cuivre, rond et plat, dont la surface, faiblement striée, ne porte aucune marque. Son diamètre est de 0 m. 01, son épaisseur de 0 m. 001 et demi et son poids exactement de 1 gramme.

Dans une seconde sépulture, avec la balance, on a trouvé une pièce gauloise, que M. Cumont a attribuée à l'un des peuples de l'est de la Gaule (probablement les Lingons).

Indépendamment de la balance, accompagnée des deux pesons, dont j'ai parlé plus haut, M. Frédéric Moreau a trouvé à Arcy deux autres instruments semblables. Les pesons étaient, pour l'une, un petit bronze de Posthume, et pour la seconde une monnaie de Constantin Ier.

A Hermes, à côté d'une balance recueillie par l'abbé Hamard, se trouvait un petit bronze romain du bas empire, car on y lisait la légende : Gloria Romanorum[3].

J'ai moi-même trouvé dans le plateau unique d'une balance dite *romaine*, au *Jardin-Dieu* de Cugny, un petit bronze de Claude le Gothique, pesant 2 grammes[4].

Pour faciliter l'examen, je vais rappeler toutes ces monnaies en indiquant leur poids en regard :

	POIDS.
Poids d'Harmignies	1g 5d
Monnaie des Remi de Montescourt	1 8

(1) *Sépultures gauloises, romaines, etc.*, p. 258.

(2) *Balances trouvées dans les tombes des cimetières francs d'Harmignies* (*Hainaut*), *de Belvaux, de Wancennes et d'Épraves* (près de Namur). Bruxelles, 1891. Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. V, 1891.

(3) *Le mont de Hermes. Relation des fouilles*, par l'abbé Renet (*Mémoires de la Société académique de l'Oise*. Beauvais, 1881).

(4) *Études sur d'anciens lieux de sépulture dans l'Aisne. Le Jardin-Dieu de Cugny*, p. 50.

Monnaie de Criciru, de Montescourt	1g 9d
Petits bronzes de Cugny, Arcy, Hermes, etc., environ	2 0
Moyen bronze de Néron de Montescourt	3 8
Incertaine, d'Envermeu	4 4
Moyen bronze de Néron, de Montescourt	8 5
Moyen bronze de Néron, de Montescourt	8 6
Grands bronzes d'Arcy de 20 à 24 grammes, ce qui, avec les garnitures, formait un bloc du poids d'environ	60 0

Pour savoir à quelles monnaies d'or et d'argent, ayant cours en Gaule dans le courant des VIe et VIIe siècles, pouvaient se rapporter ces différents poids, je vais aussi donner la liste de ces monnaies, que je possède, en indiquant leur poids :

	POIDS.
Monnaies d'argent.	
Saïga trouvé à Vailly (Aisne)	0g 7d
Saïga de Dorestadt	1 1
Saïga de Marseille	1 1
Saïga trouvé à Laon (monogramme indéchiffrable)	1 2
Denier de Charlemagne (Melle)	1 6
Autres de divers ateliers	1 7
Monnaies d'or.	
Monnaie mérovingienne frappée à Marseille	1 1
Monnaie trouvée dans le Laonnois (type barbare)	1 2
Tiers de sou de Grimoald	1 4
Tiers de sou à l'imitation de ceux d'Anastase	1 5
Tiers de sou d'Anastase	1 5
Sou de Marcien	4 3
Sous de Valentinien Ier, Anastase, Léon et autres	4 4

En admettant que les balances dont il s'agit fussent uniquement destinées à la constatation du poids des monnaies, ce que je contesterai plus loin, il ressortirait de la comparaison de ces deux listes :

Que le poids d'Harmignies (1 gr. 5) répondait à celui du tiers d'un sou d'or;

Que les poids monnaies, variant de 1 gr. 8 à 2 grammes, ne répondaient pas à ceux des monnaies d'argent et d'or ayant cours aux VIe et VIIe siècles, mais que cependant, l'oxydation ayant dû diminuer leur volume, on peut supposer que dans l'origine ils pouvaient approcher le poids de 2 gr. 2 et se rapporter au demi-sou d'or, ou à 2 saïgas d'argent ou d'or;

Que le peson d'Envermeu devait être destiné à la vérification du poids du sou d'or;

Que ceux de 8 gr. 5 et 8 gr. 6 de Montescourt répondent approximativement au poids de 2 sous d'or.

J'arrive maintenant aux monnaies maintenues en groupes.

M. Cumont, en parlant de ceux d'Arcy, dit qu'il est douteux que que ce soient des pesons. « Leur poids et leur grandeur paraissent trop considérables pour qu'ils aient pu servir à une balance aussi légère et tenir dans d'aussi petits plateaux. »

Cependant, la découverte de Montescourt vient affirmer qu'il y avait une intention bien évidente de former, avec la réunion de plusieurs monnaies, un ensemble devant servir à la vérification du poids d'un autre ensemble de monnaies, ou bien de bijoux, de produits pharmaceutiques ou même encore d'autres substances.

Quelle pouvait être la profession des personnes qui avaient emporté ces balances dans la tombe?

L'abbé Cochet estime que celle d'Envermeu n'avait pu servir qu'à peser de la monnaie ou des choses précieuses, telles que de l'or ou des pierreries (p. 254); mais en présence des armes et autres objets guerriers trouvés avec l'instrument, on ne saurait guère supposer, dit-il, la présence d'un orfèvre ou d'un bijoutier; au contraire, ces armes viennent confirmer la supposition qui ferait de ce soldat un agent du fisc, ou mieux un officier monétaire. Plus loin (p. 256), M. de Pétigny ajoute ces mots : « J'inclinerais à faire de votre guerrier un comptable, un receveur des finances, un gérant du domaine royal, toutes choses auxquelles conviennent la bourse et la balance. » Et enfin, page 263, il cite, sur un chapiteau des XIe et XIIe siècles dans l'église de Souvigny (Allier), la représentation de tout un atelier de monnayeur, où l'on voit, sur la face principale, un officier qui frappe la monnaie et, sur un des côtés, un autre qui pèse le métal dans une balance à plateaux, tandis qu'un troisième met les pièces dans un sac. Il donne un autre exemple de balance à plateaux, creux, hémisphériques et soutenus par trois cordes, qui se voit au bas d'un vitrail du XIIIe siècle à la cathédrale du Mans. Pareil sujet existe à la cathédrale de Bourges.

De son côté, l'abbé Renet[1] estime que la balance de Hermes

[1] *Le mont de Hermes. Les fouilles*, etc., déjà cité, p. 102.

ne pouvait servir qu'à peser des monnaies et il en conclut que cette localité devait avoir un monnayer sous les mérovingiens.

M. Michel Hardy, qui a aussi trouvé à Eu une balance dans la sépulture d'un Franc, adopte la même opinion[1]. Comme à Envermeu et à Hermes, le guerrier d'Eu est armé de l'épée et entouré d'un riche mobilier funéraire. M. Hardy fait, de ces trois personnages, des monétaires. Quant à Arcy, où les tombes à balances ne renfermaient que des objets de moindre prix, il croit y reconnaître de simples monnayers.

M. Cumont remarque que les balances étaient aussi nécessaires aux orfèvres qu'aux agents du fisc, et il conclut que la légèreté et la fragilité ne permettaient de les employer qu'au pesage d'objets de petit volume, tels que les métaux précieux, les bijoux et les monnaies. A une époque où les monnaies n'étaient pas frappées avec la régularité, la précision mathématique de nos jours, il importait de peser chaque pièce qu'on recevait, et la meilleure raison qu'on puisse invoquer pour soutenir que ces balances servaient surtout à peser les monnaies, c'est que de telles balances, identiquement les mêmes, ont été employées à cet usage particulier jusqu'au commencement du siècle actuel (p. 15).

Ces raisons ont certainement leur valeur. Mais n'y avait-il pas bien d'autres professions dont l'exercice nécessitait aussi l'emploi de minuscules balances de précision? Est-ce que les médecins, les oculistes, les apothicaires, ne confectionnaient pas certaines drogues qui devaient être pesées très exactement? Les fabricants et vendeurs de parfums ou d'épices, que l'on faisait venir de l'Orient et qui se vendaient au poids de l'or, ne devaient-ils pas aussi en avoir besoin? Quoi qu'il en soit, l'intérêt de la découverte à Montescourt de monnaies servant de poids n'échappera à personne, et j'ai cru utile de la signaler au Comité d'archéologie.

J. Pilloy.

[1] *Le cimetière franc d'Eu (Seine-Inférieure) et la tombe d'un monétaire*, Rouen, 1884.

FOUILLES DE MÉRON

(MAINE-ET-LOIRE).

(Rapports de MM. R. de Lasteyrie et Célestin Port, sur une communication de M. Sausseau.)

Au mois de janvier 1897, M. Grondeau, cultivateur à Antoigné, petite localité peu éloignée de Montreuil-Bellay, résolut de défoncer une sorte de massif rocheux occupant le milieu d'un champ qu'il possède dans la commune de Méron.

Dès les premiers coups de pioche, il s'aperçut qu'il avait affaire non pas à une roche naturelle, mais à une maçonnerie fort compacte. En la dégageant, on reconnut qu'elle faisait partie d'une construction de forme circulaire, qu'un instituteur du pays, M. Paul Sausseau, jugea, d'après la solidité des murs, pouvoir remonter à l'époque gallo-romaine.

La curiosité publique s'étant éveillée, les propriétaires voisins, dont les champs recouvraient le reste de l'édifice, s'empressèrent de faire à leur tour des fouilles, qui, hâtives et mal conduites, auraient été complètement perdues pour la science si M. Sausseau n'avait eu le soin d'en noter les particularités les plus intéressantes et de les consigner dans deux brochures qu'il publia l'une en mars, l'autre en mai suivant[1]. En même temps, il appelait l'attention du Comité des travaux historiques sur cette découverte.

Chargé de rendre compte à la Section d'archéologie de la communication de M. Sausseau, je ne pensai pas devoir me rallier à son hypothèse, tendant à voir dans ces ruines un temple rond périptère de l'époque romaine. Les marches accédant à la partie de l'édifice qui aurait constitué la cella, d'après M. Sausseau, déno-

[1] Paul Sausseau, *Découverte d'un monument gallo-romain dans la commune de Méron (Maine-et-Loire)*; Thouars, Impr. nouv., 1897, in-12, 23 pages; — et *Suite des fouilles exécutées dans la commune de Méron (Maine-et-Loire)*, *Ibid.*, 1897, in-12, 30 pages.

taient à elles seules un plan sensiblement différent de celui des temples périptères. Mais qu'était cet édifice, si ce n'était pas un temple? A quelle date remontait-il? La dureté des maçonneries, les fragments de tuiles à rebord recueillis à l'entour l'avaient fait attribuer à l'époque romaine. Mais ce ne sont pas des caractères auxquels on puisse se fier en pleine confiance. Aussi proposai-je au Comité de faire appel, pour élucider le problème, aux lumières de l'homme qui connaît le mieux cette région de la France, le savant archiviste du département de Maine-et-Loire, M. Célestin Port. M. le Ministre de l'Instruction publique voulut bien à notre demande le charger d'aller sur place étudier cette découverte. De son côté, le préfet du département avait nommé dans le même but une commission de trois membres, dont M. Port faisait partie, avec M. Michel, conservateur du musée Saint-Jean, à Angers, et M. l'abbé Urseau, correspondant du Comité dans la même ville. Tous trois ont été d'accord pour attribuer l'édifice à une époque postérieure à la domination romaine, mais antérieure aux temps carolingiens. Les motifs de cette opinion ont été exposés avec beaucoup de netteté dans le rapport que M. Célestin Port a pris la peine de rédiger [1], et dont le Conseil général de Maine-et-Loire a décidé l'impression. Nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ici les parties essentielles de ce rapport.

R. L.

RAPPORT DE M. CÉLESTIN PORT.

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du 29 avril dernier, vous avez bien voulu nous donner mandat de reprendre et de continuer les fouilles entreprises par d'autres mains, à Méron. Une allocation de 200 francs était mise par le Conseil général à notre disposition.

Avec l'intention de justifier cette bienveillance, nous acceptions la tâche sans illusion et ne nous en cachions pas. Nous avions acquis la conviction, dès la première heure, qu'il ne s'agissait pas de recueillir de menus objets de curiosité pour l'honneur de collections privées ou de musées. Le terrain qu'on nous abandonnait

[1] M. l'abbé Urseau a publié de son côté dans la *Revue d'Anjou* de 1897 une notice sur ces fouilles. Elle a été tirée à part sous le titre de *Les fouilles archéologiques de Méron* (Angers, Germain et Grassin, 1897, in-8°, 18 pages).

était considéré comme épuisé et, passé au crible, avait fourni tout ce qu'il pouvait donner à la surprise. Il ne s'agissait pour nous que de déblaiements à la pelle ou à la pioche, de fouilles, à proprement parler, des fouilles précédentes, de constatations matérielles de ce qu'elles n'avaient pu détruire, de recherches, en un mot, purement scientifiques, dans les conditions les moins scientifiques du monde, sans aucune promesse de gloire.

Nous avons dû nous assurer tout d'abord la libre disposition du sol par cinq baux de deux mois (25 mai-25 juillet), passés avec les cinq propriétaires. Nous avions heureusement à notre portée et pour nous seconder de toute façon un collaborateur, M. Sausseau, instituteur-adjoint à Montreuil-Bellay, de résidence à Antoigné, qui s'indiquait lui-même à notre choix par une première mainmise sur la découverte et l'empressement à en suivre pied à pied les résultats.

Nous avons trouvé en lui un concours doublement précieux et par sa présence assidue, autant que possible, sur les fouilles, et par son intelligence et son dévouement à nous servir. Nous regrettons de ne pouvoir que le recommander, Monsieur le Préfet, à votre bienveillance, en espérant que le Conseil général voudra bien s'associer à ce témoignage de reconnaissance que nous lui rendons.

Le champ, connu dans le pays sous le nom de *champ des Fourneaux*, — sans que rien l'explique, — est situé dans un canton que le *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire* signalait dès 1876, sous le nom de *champ des Romains*, à l'attention des chercheurs, sur la rive gauche de la Dive, un peu au-dessous de l'intersection de deux anciennes grandes voies, tout auprès du village de La Motte-Bourbon, à égale distance entre les moulins de Palluau et la route actuelle de Montreuil-Bellay à Loudun. Nous y avons mis pendant cinq journées complètes et nombre d'heures préparatoires une équipe d'ouvriers, fait déblayer toutes les accumulations formées par les précédents bouleversements, dégager les murs, fouiller les fondations jusqu'au roc, tracer une tranchée profonde d'un bord à l'autre, par le centre, en y poursuivant toute trace, en y recueillant tout indice, pour en dresser à mesure le plan que ces travaux nous révélaient.

L'œuvre comprend deux enceintes circulaires concentriques, rasées régulièrement presque au niveau du sol.

L'enceinte *extérieure* mesure 24 mètres de diamètre; elle s'interrompt au couchant, c'est-à-dire vers la voie descendante, dont un tronçon, nous ont dit les paysans, existe encore, par une ouverture de 9 m. 05 de largeur. — Et insistons tout d'abord et dès maintenant sur une étrangeté : dans cette ouverture même, qui représente pour nous l'entrée principale, est creusée *en plein roc* une fosse ronde de 3 mètres; à l'extrémité opposée, vers l'Est,

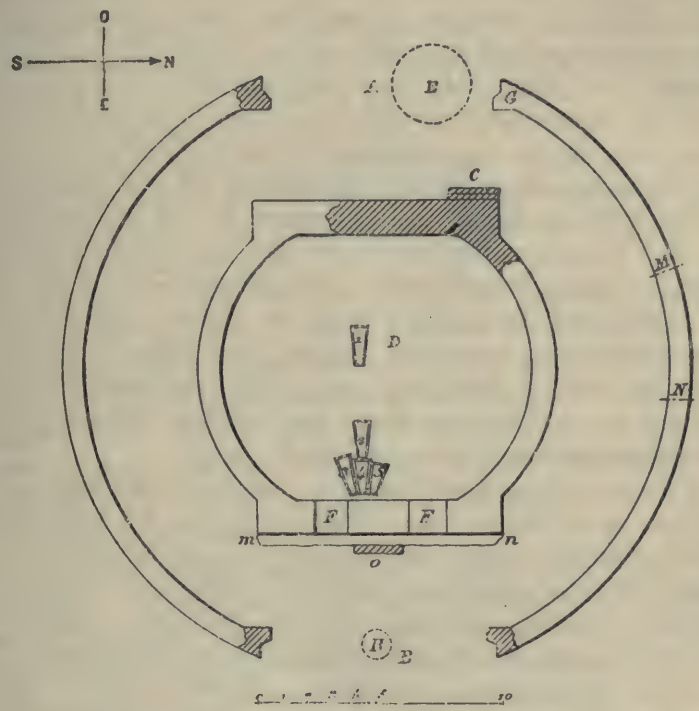

A. Entrée Ouest.
B. Entrée Est.
C. Débris de marches.
D. Réduit intérieur.
E. Excavation (Ouest).
G. Coupures.
G. Angle conservé.
H. Excavation (Ouest).
m, *n*. Assise irrégulière.
o. Renfort (détruit).

une seconde issue du mur comprend une seconde fosse identique, mais du diamètre seulement de 1 m. 10, celle-ci correspondant à l'axe principal, la première un peu en retrait à gauche.

L'enceinte *intérieure*, qui s'ouvre seulement vers l'Ouest, précédée d'un escalier au moins de deux marches, mesure 10 mètres de diamètre. Ses murs, au lieu de décrire extérieurement une courbe régulière, s'élargissent en formant, à l'Est et à l'Ouest, un avancement rectangulaire sur une longueur de 4 m. 75.

Nous avons exploré le tout jusqu'au roc. Les fondations qu'il porte, œuvre d'ouvriers malhabiles, débordent par endroits de 0 m. 10 à 0 m. 15 sur leur base. Les murs mêmes, d'une largeur de 0 m. 75, sont constitués de matériaux réunis sans art, simples pierres calcaires du pays, reliées par un mortier de chaux assez maigre et de sable; nulle trace nulle part de ce ciment romain qui noie l'appareil et forme bloc ou, comme on dit, blocage intérieur. Les maçons se sont bornés à tracer, à l'aide d'un fer, sur les parois, des assises factices, par imitation du petit appareil régulier, qu'ils ne savaient pas reproduire. Il n'est personne ayant vu il y a quelque vingt ans les dernières substructions mises à jour des églises Saint-Maurille et Saint-Maimbœuf d'Angers qui, au premier coup d'œil, n'y ait reporté ses souvenirs. Les parois, de construction ainsi vaguement déguisée, sont reliées à l'intérieur par une sorte de bousillage sans grande consistance. On peut affirmer que ces fondations ni ces murs n'étaient suffisants, ni par conséquent destinés à porter une lourde charge.

Traversons la première enceinte, œuvre de décoration ou de défense, pour pénétrer dans l'édifice principal. En l'état où la fouille nous a été livrée, nous n'avons vu que *la ruine de la ruine même*. Mais des rapports divers et des témoignages raisonnés et sincères, contrôlés d'ailleurs par nous sur place, nous renseignent et nous n'en retenons ici que les faits qui se peuvent affirmer.

Un béton de chaux et de gravier, d'environ 0 m. 05 d'épaisseur, formait dans la salle un premier sol factice et suffisamment consistant; — au-dessous, à distance de 1 mètre, s'étendait une seconde couche identique, reposant sur le sol; — entre deux, affleurant presque le premier revêtement, et encadrés dans des entassements réguliers de pierres du pays, cinq *sarcophages*, en pierre coquillière de Doué, sorte d'auges, plus larges à la tête qu'au pied, ayant tous, sauf un seul, conservé leur couvercle, sans aucun décor; — l'un d'eux, en avant, bien à part et comme en évidence, — le seul sans couvercle, — contenait un squelette en partie écrasé; à sa droite, un couteau, de forme vulgaire, dont

le manche en bois avait disparu; les quatre autres formant groupe, dont un, en avant, sans s'en détacher, les trois autres en éventail par rang de grandeur, dont le plus grand contenait deux squelettes; — et à distance, huit autres squelettes, jadis dans des cercueils en bois, à en juger par les clous d'alentour, la tête de quelques-uns protégée par des pierres plates accouplées debout; — et tout un pêle-mêle de débris humains, créé sans doute par la fouille aveugle qui nous précéda et qui n'y a rien laissé. Dans ces débris s'est rencontrée une sorte de faux ou fauchard, la pointe retroussée en dehors avec longue douille (0 m. 31) dans un manche de bois (disparu), que terminait une pointe en fer pour piquer en terre; — un fragment de bracelet grossier; — ailleurs une bague en cuivre, jadis doré, sans décor, sauf, sur le chaton, le mot PIA (*Pia*), — et tout un fouillis de ferraille on de débris sans nom, qui n'apporte aucune contribution utile à notre recherche, mais qu'on peut croire, en son ensemble, contemporain de l'édifice.

Mettons seulement à part :

1° Une série de clous de forme singulière, longue tige de fer avec forte tête en pyramide carrée à la base et s'effilant en une pointe aiguë, encore aujourd'hui, comme une épingle; il est impossible d'admettre qu'ils aient pu servir de support, comme on l'a prétendu, ou même de décoration à quelque autel ou aux tombeaux, ni même être placés sans danger à portée de la main ou de la tête, — donc utilisés sans doute dans le faîte ou dans la toiture et assurément dans du bois;

2° Deux fragments de bas-relief — en calcaire tendre, 0 m. 10 d'épaisseur, — probablement d'un même bas-relief; — l'un figurant un pied gauche, nu, à demi caché sous la retombée d'une robe; — l'autre, une main droite, ouverte, sortant d'une manche serrée au poignet et qui s'élargit en manchette bouffante; — œuvre d'un art inférieur et vulgaire, — comme tous les fragments de vases, terrines, poteries, rouges, brunes ou noires, qu'on nous a montrés.

Nous sommes, c'est notre conviction, en pays non pas même gallo-romain, mais gallo-franc, — en présence d'un monument de type jusqu'à ce jour inconnu, — édifice sacré ou profane (car aucun objet ni signe quelconque n'éveille ici l'idée[1] religieuse),

[1] Nous nous gardons bien d'oublier la trouvaille, en dehors et à plus de

avec destination d'une sépulture peut-être spéciale à quelque famille ou aux victimes de quelque combat, — héros inconnus, si l'on veut, mais non de haute race, et où, même dans ces conditions restreintes, il reste encore à expliquer cet envoûtement de tombes non apparentes, — leur disposition, qui a son intention voulue, — leur origine, même peut-être en somme diverse, — et cette double enceinte avec les singuliers problèmes qu'elle soulève.

Mais l'énigme se dédouble tout d'un coup au lieu de se réduire par la recherche.

Sous ce double sol factice, enveloppe des sépultures franques et qui se continuait au moins pour la surface supérieure jusqu'à la seconde enceinte, entre ces deux murs concentriques et sur tout leur rebord extérieur, mais particulièrement au centre de la principale construction, le terrain primitif, jusqu'à ce jour inabordé, s'est trouvé pétri de monnaies gauloises ou romaines. La première, qui apparut de pure rencontre sous la pioche fut une révélation. Toutes les mains des cinq propriétaires s'y mirent, et tout le pays, en les enviant, voulut emporter un échantillon de la trouvaille. L'effigie du temple de Janus surtout fit prime sur la croyance avérée qu'elle donnait l'image du monument disparu, où les savants de passage proclamaient sans autre souci reconnaître un *temple romain périptère*. On ne peut évaluer le nombre de ces pièces [1], — plus de 500 certes, et c'est peu dire, — qui disparaissaient au jour le jour, parfois à des prix invraisemblables! Nous en avons vu encore des centaines aux mains de M. Ferrand, cultivateur, à Trézé; d'autres nous ont été communiquées d'autre part; notre collègue, M. Auguste Michel, a fait sa tâche de les déterminer. Or, monnaies gauloises ou romaines, — d'argent, de bronze ou de potin, — toutes sont du Ier siècle, quelques-unes même antérieures; — la plus récente de Domitien (+ en 96).

Cette constatation, qui ne fait pas doute, nous autorise à établir deux faits certains :

1° L'existence, sur cet emplacement même, d'un établissement

10 mètres de la grande enceinte, en avant de l'entrée vers l'Ouest, d'un certain *crucifix* en cuivre, brisé violemment à la naissance des bras et au-dessous du buste (0 m. 04 de longueur sur 0 m. 015 de largeur aux épaules, y compris les tronçons des bras), œuvre proclamée byzantine dès la première heure et qui se peut assigner tout au plus au XVIIe siècle.

[1] Dont quelques-unes coupées en deux.

romain, qu'outre ces monnaies indiquaient assez les fragments abondants de briques, une jolie fibule en bronze et autres menus débris de caractère bien défini. La date où s'arrêtent les monnaies nous donne celle de sa disparition, vers la fin du 1er siècle, ou bien plutôt les premières années du second. Aucun indice recueilli sur place n'autorise *à rien affirmer de plus. Tout absolument a péri du monument contemporain des premiers empereurs.* Tout au plus pourrait-on induire qu'il ne s'élevait sur ce point même aucun massif de constructions considérables, dont la disparition aussi complète aurait peine à s'expliquer;

2° L'établissement — sur l'emplacement même du premier monument, consacré sans doute dans la mémoire locale par quelque tradition toujours vive de vénération ou de reconnaissance, cinq ou six siècles (VIIe-VIIIe siècles) pour le moins après la première ruine, — d'un second édifice, de destination, comme nous l'avons dit, indéterminée, *si ce n'était pas seulement une sépulture.*

Mais il faut bien affirmer et répéter que cette seconde œuvre n'a aucun rapport dans sa construction avec la première, dont la moindre pierre a été arrachée du sol et qui n'y a pas laissé trace.

Assurons encore que ces deux édifices ont été détruits l'un et l'autre par l'incendie. Mais si le premier a complètement péri, le second paraît avoir été en son temps à demi respecté dans sa ruine, puisque les murs subsistants en ont été soigneusement nivelés au ras du sol qui cachait les tombeaux, et le tout recouvert suffisamment par les décombres et par le temps pour attendre notre venue.

Célestin Port.

LES CUVES BAPTISMALES

EN PLOMB

DU DIOCÈSE DE MONTAUBAN,

PAR M. LE CHANOINE POTTIER.

L'étude des fonts baptismaux n'est point nouvelle; bien souvent elle a tenté des archéologues de haut mérite et, par eux, a été traitée avec autorité. Ne peut-on cependant la reprendre en faisant connaître des monuments ignorés ou non décrits?

Parmi ceux-ci se présentent, assez peu nombreuses de nos jours, les cuves en plomb, plus fréquentes dans le Midi que dans le Nord, surtout dans la région toulousaine, privée de pierres de taille. Au nombre de trois, celles du diocèse de Montauban motivent cette communication; une quatrième, celle de l'église de Larrazet (Tarn-et-Garonne), a été fondue au milieu du siècle dernier et remplacée par une vasque en marbre de Caunes; nous ne saurions en rien dire.

Ces cuves, entièrement coulées en plomb, ont un orifice pratiqué dans le plafond permettant de les vider. Elles sont peu profondes et larges, portées sur une base de brique ou de pierre; cela afin de faciliter le baptême par immersion dont l'usage, qui remonte aux premiers siècles de l'Église, s'est conservé dans nos pays, pour les enfants du moins, bien au delà du moyen âge. Qu'il nous suffise de citer un *Rituel ou cérémonial romain* imprimé à Toulouse en 1641 : « Combien que le baptême puisse être administré par infusion, c'est-à-dire en versant l'eau sur l'enfant, ou par immersion, c'est-à-dire en le plongeant dans l'eau..... lesquels moyens doivent être gardés et observés chacun selon la coutume de l'église où on est. »

Viollet-le-Duc a attribué la fabrication des cuves baptismales

aux fondeurs ou potiers d'étain [1], qui gardaient en magasin des modèles souvent appliqués par eux, il est vrai avec quelques variantes dans les dispositions. C'est ainsi que les cuves de Lombez, de Larrère et de Puycasquier (Gers) ont les mêmes sujets; qu'une fontaine d'Albi [2] a certaines fleurs de la cuve de Verdun, et que celles de Bourret et de Cintegabelle ont une décoration semblable. Généralement les dessins sont petits et distribués par étages, en zones circulaires; le relief est peu considérable.

Mais si « les artisans qui mettaient le plomb en œuvre ont été les mêmes que ceux qui fabriquaient l'étain [3] », cela au temps où Estienne Boileau écrivait son *Livre des mestiers*, c'est-à-dire au XIIIe siècle, plus tard ils se groupèrent en corporation distincte de celle des potiers d'étain, sous le nom de *plombiers*.

Nous croyons aussi que les fondeurs de cloches qui manièrent l'étain depuis Charlemagne [4] furent appelés à fondre des cuves baptismales; la preuve en est manifeste dans la cuve de Beaumont-de-Lomagne, on le verra tout à l'heure. Dans ce dernier cas, ces objets ne venaient point de la fabrique ou de l'atelier, mais, ainsi que les cloches, étaient souvent fondus sur place, soit dans les églises, soit dans les cimetières, soit sur les places publiques [5].

Avant d'aborder les cuves en plomb du Tarn-et-Garonne, il convient, pour mieux les juger, de les comparer, en citant quelques-unes de celles que possède la France [6], et en particulier la région méridionale.

Viollet-le-Duc a publié dans son Dictionnaire les fonts de Berneuil (arrondissement de Doullens). La cuve est en plomb et date du XIIe siècle; autour sont disposées des arcatures en plein cintre alternativement occupées par la figure de saint Pierre, portant une clef, et des rinceaux verticaux.

(1) *Dictionnaire d'archéologie*, au mot *Font*.

(2) Au musée Rochegude, qui possède également une superbe vasque en plomb de fontaine publique.

(3) *L'étain*, par M. Germain Bapts.

(4) *Revue archéologique*, t. I, p. 128.

(5) L'une des cloches de Bourret, dont la cuve baptismale va nous occuper, porte : « IHS·MA-VOX·DNI·SONAT. FAICTE A BOVRRET, L'AN MIL Vet IV... »

(6) Nous ne saurions entrer dans l'étude des fonts baptismaux de l'Allemagne ou de la Flandre; il suffit de mentionner ceux de Mayence, datés de 1328.

A une époque postérieure au xve siècle, la cuve de Vismes (Somme) a offert également des arcatures garnies de figurines en ronde bosse.

Le moulage de la cuve de Saint-Évroult de Montfort (Orne) est exposé au musée du Trocadéro; sous douze arcatures sont personnifiées les occupations ou travaux des douze mois de l'année, comme, si souvent, cela a été fait sur les calendriers, sur les carrelages, les entrées d'églises, les broderies. Le nom de chaque mois est inscrit en caractères romains (xiiie siècle).

M. Enlart[1], en son bel ouvrage sur l'*Architecture romane et de transition dans la région picarde* (p. 34 et 48), signale la cuve de plomb d'Espaubourg (diocèse de Beauvais), semblable à celle de Berneuil, formée de lames soudées, identiques entre elles. La cuve de Berneuil a seulement une lame de moins.

La Société des antiquaires de Picardie a fait vers 1845 l'acquisition de fonts baptismaux en plomb, de forme ovale, décorés des figures en relief des douze apôtres sous des arcatures flamboyantes, surmontées de fenestrages gothiques et séparées par des contreforts; une série de quatrefeuilles entoure le haut; sur la paroi intérieure deux têtes se détachent, celle du Christ et celle de saint Jean Baptiste (xve siècle). Ces fonts proviennent probablement de Molliens-Vidame.

En 1871, j'ai vu chez M. Grange, antiquaire à Clermont-Ferrand, une cuve baptismale en plomb.

Aubin, dans le Rouergue, possède une cuve dont la décoration offre deux zones : dans la zone supérieure, des arcatures en plein cintre, avec feuillages dans les écoinçons, abritent des personnages, parmi lesquels un évêque, en vêtements pontificaux, bénissant et tenant la crosse; dans la zone inférieure, au-dessous d'un cordon en forme de câble, dans des cercles serrés, successifs, on voit une fleur de lis florencée, une croix de Toulouse et une castille; des fleurs de lis garnissent les triangles libres entre les cercles. Cette cuve a beaucoup de caractère[2]; elle paraît être de la fin du xiie siècle ou, mieux, du commencement du xiiie siècle, et doit provenir

[1] Au congrès des Sociétés savantes, en 1889, ce même archéologue constatait que dans le nord de la France, sur un grand nombre de fonts baptismaux conservés, il n'existe que quelques cuves en plomb.

[2] Cette cuve a été publiée par M. Ernest Rupin dans le *Bulletin de la Société historique et archéologique de la Corrèze.*

d'un atelier de la ville de Toulouse, autour de laquelle nous allons rayonner.

L'église de Grenade-sur-Garonne, bastide fondée par les moines de Grandselve à la fin du XIIIe siècle, avait conservé jusqu'à nos jours une cuve baptismale en plomb, par ses dimensions, la plus importante de la contrée. De forme ovale, elle a 1 m. 20 de longueur sur 0 m. 70 de largeur, 0 m. 52 de profondeur, et va s'élargissant vers la base. Trois frises la divisent dans la hauteur, séparées par un triple filet; elles portent des médaillons circulaires, de 0 m. 06 de diamètre, contenant tour à tour : une sirène, un lion, un cavalier armé tenant un écu, un faucon, un aigle aux ailes éployées et un dragon; figures héraldiques conservées par un fondeur qui dut les employer plus souvent pour des objets d'usage civil que d'usage religieux. Le dessin de ces pièces indique, du reste, que les moules étaient antérieurs à la fonte de la cuve, qui ne saurait remonter plus haut que 1290, époque où une église paroissiale fut érigée dans la nouvelle bastide. Voici comment nous n'en saurions douter. Au sujet d'un différend qui existait entre l'abbé de Grandselve et le vicaire perpétuel de Grenade, il est établi au XIVe siècle par le cardinal de Saint-Ange, juge spécial délégué par le Saint-Siège « que de tout temps l'église de Grenade est séculière et a charge d'ames, possédant fonts-baptismaux, cimetière, cloche, etc.[1] ».

Ce monument, digne de tout respect, contemporain de l'église, preuve d'une prééminence hiérarchique ou du moins d'un privilège, a été misérablement vendu, il y a deux ans, à un antiquaire de Paris[2].

M. Esquié, dans une étude sur cette cuve, parue en 1880 (*Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 8e série, t. II, p. 141), dit avoir vu des fonts semblables à Lasserre, canton de Léguevin, et mentionne aussi ceux de Blagnac.

[1] En France, c'est au VIIe siècle que le privilège baptismal commence à être accordé à quelques églises rurales. Vers la fin du VIIIe siècle, et surtout au IXe siècle, le terme d'*église baptismale* est substitué dans les pontificaux à celui de *baptistère*.

[2] *Mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse*, 8e série, t. II, p. 141. Déposée dans un endroit peu convenable, j'avais pourtant obtenu que cette cuve serait placée dans l'église, et nous n'avons point négligé d'en indiquer l'importance.

Ces derniers sont aujourd'hui au musée de Cluny, livrés à l'examen de chacun, ce qui dispense de les décrire.

On m'a également signalé, dans la Haute-Garonne, des fonts semblables à Cintegabelle et à Drudas.

A Puycasquier, aux environs d'Auch, la cuve baptismale est un bassin circulaire en plomb, de 0 m. 62 de diamètre sur une profondeur de 0 m. 30; le même dessin se retrouve sur deux frises superposées; le sujet est plusieurs fois répété. C'est un sagittaire d'allure antique, lançant des traits contre un lion; en regard, un oiseau, au long cou, tient en son bec un rinceau, au-dessous duquel on voit une ornementation à palmettes[1].

Ce sujet, qui symbolise les luttes du chrétien et paraît appartenir à la fin du XIIe siècle, se retrouve dans la partie supérieure de la cuve de Lombez, même département. Le modèle avait été conservé en magasin et utilisé à la fin du XIIIe siècle ou plus probablement au commencement du XIVe, époque très apparente dans la zone inférieure formée par une suite de quatrefeuilles servant de cadre à des personnages. Cette cuve fut peut-être fondue en 1317 lorsque l'église, qui la conserve encore, d'abbatiale devint cathédrale par l'érection de Lombez en évêché[2].

Voici venir enfin le diocèse de Montauban, créé, comme celui de Lombez, par le pape Jean XXII.

La cuve baptismale, en plomb, d'une belle ornementation, aujourd'hui dans l'église de Sainte-Croix de Bourret (pl. I, fig. 1) peut remonter au commencement du XIIIe siècle et dut appartenir alors à l'église de Saint-Aubin, détruite à la fin du XIVe siècle; elle passa à la chapelle de Notre-Dame, devenue pour un temps paroissiale au commencement du XVe siècle, avant d'occuper sa place actuelle.

De forme ronde et d'assez petite dimension (0 m. 37 de hauteur sur 0 m. 78 de diamètre), elle est légèrement conique. Au-dessous d'un bord saillant, des filets, dont l'un est nervé, séparent trois frises. Celle du haut, entre des tiges pattées, offre une série de cercles entourant une rose stylisée à cinq pétales, une fleur de

[1] Cette cuve a été publiée par le comte de Toulouse-Lautrec dans le *Bulletin monumental.*

[2] Viollet-le-Duc a donné un dessin de cette cuve dans son *Dictionnaire*, t. V, p. 542.

2

1

1. Fonts baptismaux de l'Église Ste-Croix-de-Bourret (Tarn-et-Garonne)

2. Fonts baptismaux de l'Église de Verdun-sur-Garonne

lis peu élancée, une sorte d'étoile à six rais, peut-être une marguerite, puis une nouvelle fleur de lis à pétales non recourbés. Cette série est plusieurs fois répétée. Dans le bas court un assez maigre rinceau. La frise médiane est de beaucoup la plus intéressante, plus animée que ne le sont en général les ornementations des fonts similaires, traitée avec soin et offrant un enseignement symbolique. Des arbres, de forme semblable portent tantôt des pommes de pin, tantôt des feuillages (trois par branches); ils rappellent le *hom* des Orientaux et séparent les acteurs d'une double scène.

C'est d'abord un centaure menacé de face par un dragon et se retournant pour décocher un trait à un basilic qui le menace; à la suite un griffon et un lion sont prêts à se mesurer. Voilà bien la leçon que le chrétien doit retirer du baptême. Le juste, sous la forme du centaure-sagittaire, est attaqué à la fois d'un côté par le démon, sous la forme d'un dragon, et, de l'autre, par le basilic (monstre ailé à la queue de serpent), esprit du mal; la ruse et la force, griffon et lion, sont également aux prises; ainsi en est-il pour le fidèle qui doit, purifié par les eaux du baptême, se tenir en garde et combattre contre l'ennemi du salut.

Ce thème a été plusieurs fois reproduit; nous le retrouvons, sorti du même moule, sur une cuve que M. Henri de Montégut, correspondant du Comité, a bien voulu me signaler dans la Charente. Celle-ci a 1 m. 50 de circonférence, 0 m. 34 de hauteur; les combats symboliques sont répétés sur deux rangs.

La cuve baptismale, en plomb de Vias, actuellement au musée de Montpellier, représente également le centaure lançant des flèches.

En allant de Bourret à Grenade le voyageur archéologue doit s'arrêter à Verdun-sur-Garonne. Une curieuse église à deux nefs jumelles, dont la disposition rappelle d'une façon absolue celle des églises dominicaines, mérite une visite. Sa construction remonte à 1523, mais elle en a remplacé une autre plus ancienne, élevée sans doute dans la seconde moitié du XIIIe siècle. C'est à cette époque qu'il faut attribuer la coulée des fonts baptismaux (pl. I, fig. 2). Ils ont 0 m. 36 de hauteur sur 0 m. 70 à l'orifice; la partie inférieure, comme à Bourret et à Grenade, va en s'élargissant. Un rebord saillant les couronne; des anses ont été ajoutées postérieurement. L'ornementation a peu de relief, mais est très nette et bien venue à la fonte; elle règne sur trois zones séparées par un câble. La zone centrale

est formée par une figure vingt-quatre fois répétée : enroulement feuillagé qui rappelle une fleur d'iris encadrée par deux tiges se relevant et se rejoignant au sommet en arc brisé. Une perle garnit les écoinçons. Les zones supérieure et inférieure sont divisées en compartiments par des montants qui séparent des fleurs de lis couronnées de feuilles tréflées.

Malheureusement ces fonts précieux ne servent plus; ils sont remplacés par le plus vulgaire bassin en marbre blanc, dans lequel, d'instinct, on chercherait des poissons rouges. Toutefois nous avons la promesse qu'ils seront replacés avec honneur dans l'église et, pour eux, je sollicite le classement comme monument historique.

Dernière en date, la cuve de Beaumont-de-Lomagne remonte à 1585[1]. Je crois que c'est la refonte, assez mal venue d'ailleurs, d'une cuve plus ancienne. Comme Grenade, Beaumont est une bastide; l'église fut paroissiale dès le début, vers 1275, et l'abbé de Grandselve, son fondateur, comme il le fit pour Grenade, dut la pourvoir de fonts baptismaux. Ceux-ci furent-ils mis hors de service par les huguenots, lors du pillage de l'église après le siège de décembre 1580, c'est probable, la chose étant alors dans leurs habitudes; toujours est-il que les catholiques reprirent possession de leur église le 21 janvier 1581 et en rétablirent à loisir le mobilier. La nouvelle cuve baptismale fut demandée à un fondeur de cloches qui, pour sa confection, employa son outillage et plaça quatre anses de cloche au modèle orné d'une tête.

A l'opposé des cuves de Verdun et de Bourret, elle est évasée dans le haut, rappelant la forme des mortiers de bronze si fréquents au XVIe siècle.

Le bord supérieur est garni de fleurs de lis alternant avec des mascarons; au-dessous, une inscription, chaque mot étant séparé par une fleur de lis en guise de point. On lit : Jésus Maria, puis le texte de saint Jean relatif au baptême :

IHS-MA-NISI-QVIS-RENATVS-EX-AQVA-ET-SPV-SCTO-NO-POTEST-INTROIRE-IN-REGNVM-DEI-1585-

Deux parties horizontales garnissent la cuve proprement dite; là des compartiments, délimités par des balustres (les mêmes que

[1] Elle mesure 0 m. 40 de hauteur, 0 m. 85 de diamètre dans le haut.

ceux figurés sur les mortiers), sont occupés, soit par les armes de la ville de Beaumont (un monde surmonté d'un saule, cantonné de fleurs de lis), soit par une combinaison de mascarons et de fleurs de lis rayonnant autour d'un mascaron central.

Une cuve du musée de Rouen, fondue en 1407, porte également une inscription que voici en majeure partie :

BENEDICTVS-IHS·CHRISTVS·DEI·(*filius*) MISERERE·NOBIS·
VT·ISTE·PVER...[1]

Les cuves de Bourret et de Beaumont ont des couvercles en menuiserie et ne paraissent jamais en avoir eu en métal.

Tel est le bilan de nos fonts baptismaux en plomb; tout modeste qu'il est, il me serait impossible de signaler dans les églises du diocèse de Montauban trois cuves en pierre dignes de remarque.

Je constate, en terminant, que de Toulouse à Beaumont, sur un parcours assez direct de 60 kilomètres environ, nous avons rencontré six cuves analogues : Blagnac, Grenade, Verdun, Bourret, Larrazet et Beaumont; il est permis dès lors de croire que ces œuvres proviennent des ateliers florissant au XIIIe siècle dans la ville de Toulouse qui poussa si loin l'amour et la culture des arts[2].

Fernand Pottier.

(1) Mgr Barbier de Montault l'a citée dans son *Traité pratique de la construction et de l'ameublement... des églises*, t. I, p. 245.

(2) Des renseignements qui m'ont été aimablement fournis par MM. les curés de Cintegabelle, de Lassere, de Drudas (Haute-Garonne), me permettent d'établir que :

1° Les fonts de Cintegabelle, à cinq pans, offrent les mêmes ornements que ceux de Bourret;

3° La cuve de Larrazet est semblable à celle de Puycasquier;

4° La cuve de Drudas a été vendue.

Ces trois objets mobiliers sont, à n'en pas douter, de même origine que les précédents, c'est-à-dire toulousains et semblent de la même époque, c'est-à-dire du XIIIe siècle.

La cuve de Vias, aujourd'hui au musée de Montpellier, est divisée en trois parties circulaires; dans le haut, on voit des écus à la croix de Toulouse et des fleurs de lis florencées sous des arcatures, puis une ceinture de fleurs de lis françaises, et, dans le bas, une suite de combattants : centaures, sagittaires, dragons... Elle a été publiée par la Soc. arch. de Montpellier en 1843. On signale encore les fonts de plomb de Bourg-Achard (Eure), d'Espaubourg (Oise), de Wierre-Effroy (Pas-de-Calais).

TRAITÉ

PASSÉ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CHAPELLE

DANS L'ÉGLISE SAINT-SALVY D'ALBI,

COMMUNICATION DE M. LE BARON DE RIVIÈRES.

Les archives départementales du Tarn contiennent dans un registre de notaire qui avait nom Dordé Guiraud un traité passé entre un tailleur de pierre de Caune, nommé Hugues Thomas, et Messire Bégon Montagne, chanoine de l'église collégiale Saint-Salvy d'Albi, pour la construction d'une chapelle en l'église Saint-Salvy. Hugues Thomas s'engage à terminer cette chapelle, à y placer un autel, à y percer une fenêtre et à la garnir d'un vitrail moyennant la somme de soixante et un écus d'or, douze setiers de blé et trois pipes de bon vin. Le tout devait être terminé dans le délai d'un peu plus d'un an (on était alors à la fin d'août) de la prochaine fête de Tous les Saints à la même fête de l'année suivante. Suivent les conditions et stipulations alors en usage, les contractants hypothéquant leurs biens pour l'exécution dudit contrat.

L'acte est rédigé en latin et écrit sur papier; l'écriture est assez fine. L'encre très noire n'a point jauni. Il est fâcheux que le tabellion n'ait pas noté les chapelles adjacentes, car bien que l'église Saint-Salvy existe encore à Albi, le visiteur ne peut deviner quelle est la chapelle qui fut alors construite.

Le monastère de Saint-Salvy était sous la règle de saint Augustin. Il fut sécularisé au commencement du XVIe siècle et devint une collégiale de chanoines ayant à sa tête un prévôt qui, les jours de fête, avait le privilège de porter la crosse et la mitre.

Cette collégiale subsista jusqu'en 1790. Ce n'est plus qu'une simple église paroissiale.

Hedifficatio unius capelle in ecclesia monasterii Sancti Salvii Albie.

Anno Domini quo supra millesimo CCCXL quarto et die ultima mensis Augusti, regnante Domino Karolo rege[1] apud Albiam in mei notarii presentia et personaliter constituti videlicet Hugo Thome, lapicida loci de Cauna, Albigesii diocesis, et senescallie Castrensis, qui gratis, etc., promisit et convenit facere honorabili ac religioso viro Domino Begoni Montanha, canonico monasterii Sancti Salvii Albie, et in loco proxime venienti, post quandam aliam capellam, quam ibidem dixit se debere facere domino preposito dicti monasterii Sancti Salvii Albie, et illius conditionis et forme tam de altari quam vitreali armario seu armarium et intrata etc....

Et hoc a die festi Omnium Sanctorum proxime venturi in aliud festum Omnium Sanctorum tunc proxime et immediate venturum, suis tam dicti Thome propriis sumptibus et expensis. Et eciam promisit habere licenciam de hedifficando dictam capellam et de frangendo quandam parietem quam oportet frangere de latere dicte ecclesie. Et cetera alia facere que ad dictam capellam erunt necessaria et opportuna in heddificando secumdum suam artem lapicidariam. Et hoc pro pretio et nomine pretii sexaginta et unius scutorum auri currentium in predicto regno Francie et duodecim[2] sestariorum frumenti mensure pile Albie, et trium piparum[3] vini puri, etc.; quod precium dictus Bego Montanha gratis, etc., solvere promisit dicto Hugoni Thome lapicide presenti etc., in die festo Omnium Sanctorum proxime et immediate venturo viginti sex scuta auri currentia; et residuum sive restam dicti pretii de dicto festo Omnium Sanctorum proxime et immediate venturo etc.... Et ambo insimul promiserunt attendere, tenere, complere, videlicet unum alteri et alter reliquo, solempni stipulatione habita et interveniente, omnia et singula supradicta etc., una cum expensis etc.... Pro quibus unus alteri et alter reliquo etc., obligaverunt et ypothecaverunt omnia ipsorum bona etc....

Et voluerunt compelli per curias spirituale et temporale Albie, domini officialis Castrensis, camereque apostolice Domini nostri Pape ejusque auditoris, et vice auditoris et dicti loci de Cauna, Albigesii, domini de Marquia, sigillorumque regalis, vicarii Albiensis parvi, Montispessulani

(1) Il y a une erreur de la part du notaire. L'acte étant de 1343, le roi de France Charles IV dit le Bel était mort déjà en 1328 et avait pour successeur Philippe VI dit de Valois (1328-1350).

(2) Douze setiers de froment mesure de la place d'Albi. La halle au blé se nommait la *pile*.

(3) La pipe contenait deux barriques.

(Archives départementales du Tarn. Série E. 308. — Registre de Dorde Guiraldi, notaire, sur papier in-4°, fol. X. On lit en tête du registre : *Nottes de Mre Dorde Guiraldic notaire d'Alby et y a de nottes de son signe auctentic.*

majoris, senescallie Carcassonensis et Biterrensis, domini communis Tholose et de Belvaco etc., cum garnisione unium aut duorum aut plurium servientium etc., excepta arrestatione etc., renunciaverunt etc., fuit injunctum etc... Et ad confitendum hujusmodi capelle constructionem et hedifficationem omniaque alia et singula in presenti instrumento, fecerunt procurationem videlicet omnes advocatos procuratores fiscales et notarios ordinarios dictarum curiarum et sigillorum predictorum, dantes licentiam et promittentes etc.... De quibus etc., quilibet petiit instrumentum etc.... Testis discretus vir dominus Benedictus Molinerii, canonicus dicti monasterii Sancti Salvii Albie, Durandus Lala, Petrus Garrigas, sutor Albie.

Et ibidem dictus Hugo Thome lapicida, gratis etc., promisit dicto domino Begoni Montanha, ibidem presenti etc., accipere in solutionem pro summa restante dictorum triginta quinque scutorum auri currentium, nomine dicti domini Begonis Montanha canonici predicti, primum hominem qui emet quoddam hospicium quod habet dictus Montanha in civitate Castrensi. Et ibidem dictum fuit quod promisit vendere dictus Montanha seu vendi facere ad inquantum publicum dicte civitatis de die in diem, dum tamen ille qui dictum hospicium emet se obliget, et modo et forma prout dictus Montanha est sibi obligatus, de novo et sit de bene solvendo, et dictus Montanha etiam, nomine illius qui dictum hospitium emet, se constituat fidejussorem et principalem pagatorem; qui dictus Montanha ita promisit dicto Hugoni Thome.

Et dictus Thome etiam supradicta, ut dictum est, attendere solemni stipulatione ab utraque parte interveniente etc., cum expensis, sub obligatione compulsionibusque, renunciationibusque, juramento, injunctionibus, procurationibusque, constitutionibus predictis etc.... Testes fuerunt predicti qui supra nominati fuerunt etc....

ÉPITAPHE DU XIIIE SIÈCLE

DÉCOUVERTE À GRASSE,

PAR M. SÉNÉQUIER.

Je crois utile de signaler une inscription tombale du XIIIe siècle, que le hasard a fait découvrir récemment au fond de la crypte de notre église paroissiale. Cette inscription est, à mon humble avis, la mieux conservée et la plus remarquable que nous ayons dans la contrée.

Voici, telles que je les ai lues, les neuf lignes dont elle se compose :

ANNO·DNI·MILLO·CC·LXXXVI·
GVMVLVS·[DNI]·ROSTANGNI
MICAELIS·CV[I·DEVS]·PARCAT
VOS·QVI·FV[LGETI]S·ET·ME·PV
TRERE·VIDETIS
GALES·FIETIS·CVM·VITA
DEFFICIETIS
ORA·VERACEM·DOMINVM
VT·D ET·MICHI·PACEM

Les lettres mesurent uniformément 0 m. 01.

Les mots que nous restituons aux deuxième, troisième et quatrième lignes sont cachés par une feuille d'ardoise, de 0 m. 06 de long sur 0 m. 05 de large, collée à la dalle et sur laquelle une croix

latine est grossièrement tracée, au-dessus du sigle IHS. Il m'a paru que les mots manquants pouvaient être restitués sans crainte d'erreur.

Le passant a à peine lu le nom du défunt, que celui-ci l'interpelle et lui tient le langage familier aux trépassés. Il le fait en trois vers syllabiques léonins qui l'amènent à commettre un solécisme.

On comprend qu'après cette reconstitution, M. le curé-archiprêtre, qui me prêtait son gracieux concours, et moi avions le plus vif désir de détacher la petite plaque d'ardoise, pour voir ce qu'elle nous cachait. A vrai dire, nous nous en doutions : à une époque et dans des circonstances inconnues, notre pierre tombale, subissant une transformation peut-être sans exemple, était devenue pierre sacrée. L'ardoise recouvrait donc une cavité dans laquelle devaient se trouver des reliques. La lame d'un couteau de poche nous suffit pour faire notre opération et nous eûmes immédiatement la pleine confirmation de nos suppositions. La cavité était à moitié remplie d'une poussière impalpable provenant des reliques et des fragments de colle tombés du couvercle. Cette vénérable poussière recouvrait une croix pattée, gravée dans un encadrement, avec un fini tel qu'on la croirait faite au moule, dans un mastic. Les arêtes de l'encadrement sont si vives encore, qu'on peut affirmer que ce travail est postérieur de quelques siècles à l'inscription.

Celui qui l'a fait a commis, au point de vue de la science et de l'art, un véritable sacrilège ; mais ne le lui reprochons pas trop, car nous lui devons certainement de posséder une œuvre telle qu'elle est sortie, il y a six siècles, des mains du lapicide. La pierre tombale, devenue pierre sacrée, et bâtie sous la table d'un autel, a trouvé là un abri qui l'a préservée de toute atteinte.

Il me reste à décrire son ornementation. La dalle est une belle plaque de marbre, longue de 0 m. 32, large de 0 m. 30, avec une épaisseur de 0 m. 04. Dans la partie supérieure (0 m. 12) sont dessinés, au trait, deux personnages : le défunt et l'archange saint Michel. Le premier est à genoux, la tête nue et les mains jointes ; il prie son saint patron d'intercéder pour lui. Il n'a pour vêtement que la robe longue de l'époque, d'où sortent ses bras nus. L'archange est debout. Il porte aussi la robe longue, recouverte d'un ample manteau. Sa main droite levée lui donne l'attitude d'une bienveillante attention. De la main gauche, il tient, comme toujours, sa lance victorieuse du dragon : le fer est en bas et, en

haut, à l'autre extrémité de la hampe, on voit une croix pattée minuscule[1].

Au-dessous de ces personnages se déploie, sur toute la largeur de l'inscription, un rang de petits cercles ornés d'une perle au centre, au nombre de 41. Cette ornementation est répétée sous chaque ligne, jusqu'à la dernière, et chaque mot, à l'exception de quatre, est suivi d'un cercle pareil.

P. Sénéquier.

[1] Le style de ces deux figures est assez étrange et ne semble pas s'accorder avec la date de l'inscription. — R. L.

LA CROIX

DE L'ABBAYE DE SAINT-MAUR,

PAR M. L'ABBÉ URSEAU.

On sait que le célèbre monastère de Glanfeuil, en Anjou, sanctifié par la vie, les miracles et la mort de saint Maur, le disciple préféré de saint Benoît, fut pillé et détruit une première fois, dès le VIIIe siècle, par Gaidulphe, comte d'Anjou. Rorigon, gendre de Charlemagne, voulut le restaurer, mais l'humble couvent (*monasteriolum*), qu'il éleva sur les débris de l'ancien, ne put résister aux attaques des Normands.

Quand l'orage fut passé, une colonie, composée seulement de quelques religieux, revint camper au milieu des ruines de Glanfeuil et réparer les désastres accumulés par l'impiété des barbares. Bientôt surgirent de nouveaux bâtiments, qui reçurent, en 1096, la visite et la bénédiction du pape Urbain II. Vingt-trois ans plus tard, un autre pape, Calixte II, consacrait lui-même l'église abbatiale.

Incendié par les Anglais, durant la guerre de Cent ans, pillé à trois reprises par les Huguenots, réduit à la condition la plus précaire, l'antique monastère fut contraint de renoncer pour toujours à cette prospérité que semblaient devoir lui assurer, à l'origine, le nom et les vertus de son fondateur.

Les constructions actuelles datent de 1690. Elles avaient un siècle d'existence lorsque éclata la Révolution, qui dispersa les religieux.

Il ne reste plus trace, à Glanfeuil, de l'édifice construit par saint Maur; car l'inscription qu'on lit sur un des murs de la petite cha-

pelle Saint-Martin est de six ou sept cents ans postérieure à l'époque où vivait le pieux cénobite :

hic ē locus
ubi orabat
s. maurus

---

ihs maria

Je n'oserais pas faire la même affirmation à propos des bâtiments élevés au IXe siècle.

En effet :

Le pignon occidental de l'ancienne église existe encore, ainsi que les assises inférieures de la nef et du chœur, récemment dégagées des décombres sous lesquelles elles étaient enfouies. Le portail s'ouvre dans une baie gothique, surmontée de quatre archivoltes concentriques.

Au-dessus apparaissent, nettement dessinés, les contours d'une large fenêtre qui fut murée, peut-être au moment où les religieux construisirent le narthex.

Ces détails sont connus; mais ce qu'on ignorait il y a quelques années encore, c'est que le grenier, qui masque actuellement le fronton de l'église, cache également des sculptures du plus haut intérêt.

Le sommet du pignon forme un triangle, composé de petits carrés de pierres disposés en maille de réseau, dans lesquels est encadrée une croix, gracieuse et sévère à la fois, qui mérite de fixer l'attention des archéologues. Cette croix, qui devait être légèrement pattée[1], porte pour toute ornementation des entrelacs plus ou moins compliqués, dont quelques-uns, — ceux du centre, en particulier, — sont fort élégants. Le dessin a été tracé par une main exercée et vigoureuse : au centre, il fait une saillie de 0 m. 03 à 0 m. 04 ; ailleurs, l'entaille ne dépasse pas 0 m. 01.

La hauteur totale de la croix est de 2 m. 30 environ; les bras sont inégaux : celui de droite mesure 0 m. 88 ; celui de gauche,

[1] La *patte* est seulement indiquée par une courbe légère du dessin, à l'extrémité du bras droit, qui n'est plus entier; elle existe encore, dans la partie inférieure de la croix, la seule qui reste intacte.

o m. 65. L'ensemble se compose de cinq blocs de tuffeau : un pour la tête, un autre pour le pied, deux pour les bras, le cinquième pour la partie centrale.

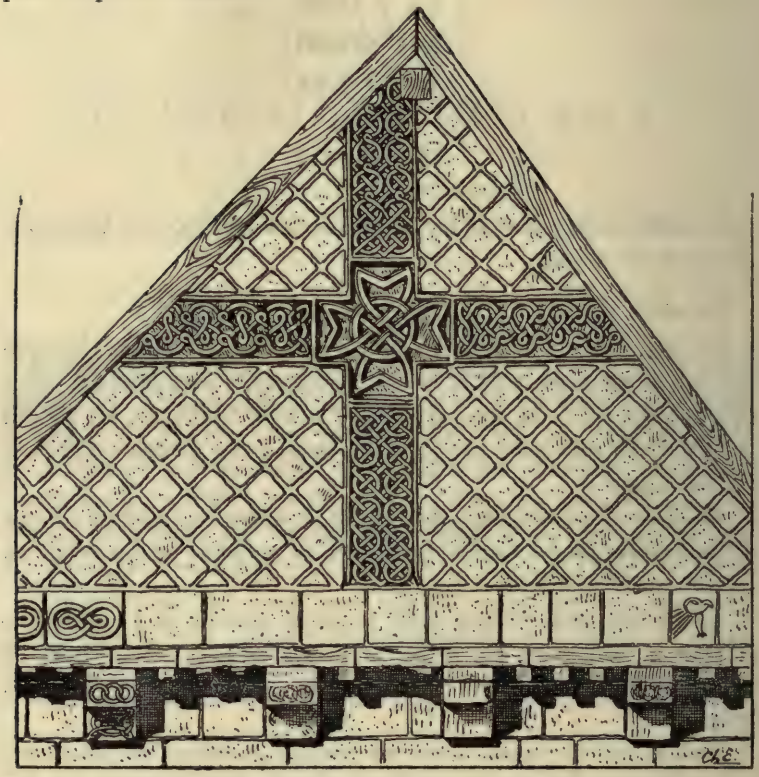

Fig. 1.

Le tout repose sur une assise de pierres dont plusieurs sont ornées de dessins. L'assise porte elle-même sur un bandeau, décoré jodis de billettes et soutenu par des modillons sur lesquels on aperçoit encore des traces d'entrelacs.

Malheureusement, cette curiosité archéologique a été mutilée par l'ouvrier qui a construit, — probablement au commencement de notre siècle[1], — le bâtiment où elle se trouve renfermée.

[1] Il me répugne d'admettre que cet acte de vandalisme ait été commis à l'époque où furent établies les constructions appelées, sur les plans du monastère, *Arx speculo*, *Arx vulgo le Donion*. (Cf. *Monasticon gallicanum*, pl. CXLVIII et CXLIX.)

A première vue, il est facile de reconnaître que cette croix et l'appareil qui l'entoure n'étaient pas destinés, dans l'origine, à occuper la place où l'on vient de les découvrir. On pourrait même

Fig. 2.

affirmer que toute la corniche, antérieure comme date au mur sur lequel elle repose, a dû être transportée, pierre par pierre, de l'endroit où elle avait été établie primitivement, là où elle se trouve aujourd'hui.

Plusieurs raisons militent en faveur de cette hypothèse.

Tout d'abord, l'aspect même de la maçonnerie. Les moellons, en effet, *chevauchent*, au lieu de former des lignes d'une régularité parfaite. On voit que l'assemblage a été difficile. Certains détails ont été négligés; ainsi, par exemple, à l'intersection de l'appareil réticulé et de la croix, les pierres sont écornées; ici et là, les angles sont remplacés par du mortier; ailleurs, des morceaux de tuffeau ont été posés là où devraient se trouver des joints. Autant d'imperfections que l'on n'aurait pu tolérer dans un premier travail et qui s'expliquent d'elles-mêmes par une seconde mise en œuvre.

Le tuffeau employé dans la construction du mur et celui qui forme l'appareil de la corniche ne sont pas de même nature. En bas, le grain de la pierre est tendre, jaunâtre, un peu sale; en haut, il est beaucoup plus dur et d'une blancheur absolue, bien que l'extérieur soit recouvert d'une poussière rougeâtre, que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Dans la partie qui nous intéresse, le mur est sensiblement moins large que dans la partie inférieure. Sans doute, la façade est d'aplomb; mais le retrait, dissimulé jadis par les combles de l'église, forme de l'autre côté un angle rentrant de o m. 30 à o m. 40. L'étranglement commence là où s'arrêtent deux contreforts qui encadrent le portail, c'est-à-dire là précisément où commence l'appareil de la corniche. Étrange anomalie, qu'il semble difficile d'expliquer, à moins d'admettre notre hypothèse.

Mais alors, si la croix est antérieure au reste de l'édifice, à quelle époque peut-on l'attribuer?

La réponse à cette question est assez délicate. Parmi ceux qui ont eu l'occasion d'examiner la corniche de Saint-Maur, les uns ont cru y reconnaître une épave de l'art mérovingien; les autres, un intéressant spécimen de l'architecture du XIIe siècle. Les premiers oublient sans doute que, à l'époque mérovingienne, les entrelacs sont moins réguliers que les nôtres; les seconds n'ont pas remarqué que, au XIIe siècle, les lacets sont moins serrés et moins compliqués que ceux de la croix de Glanfeuil.

Au contraire, le dessin de cette croix a beaucoup de rapport avec des sculptures que les archéologues attribuent sans hésitation au IXe siècle ; tels les entrelacs des parapets de l'ancienne église Saint-Abbondio, à Côme; tels encore certains détails de l'ambon de Tos-

canella, de la porte de Saint-Clément sur le Cœlius et de la basilique de Santa-Maria-in-Trastevere, à Rome, etc.

Si la comparaison est difficile à faire entre un édifice des bords de la Loire et les monuments de l'Italie, en revanche, la ressemblance pourrait s'établir, au delà de la Manche, avec la croix en pierre de Carew, dans le Pembrokeshire; avec la croix sculptée d'Aberlemno, en Écosse; avec les sépultures saxonnes récemment découvertes dans la cathédrale de Peterborough; avec les vieilles croix et les étuis des crosses du musée de Dublin, dont les dessins appartiennent au IXe ou au Xe siècle et reproduisent à peu près les mêmes traits que les nôtres.

Pour ces raisons, je serais tenté d'attribuer au IXe siècle l'appareil et la croix qui composent le fronton de l'église de Saint-Maur.

Cette hypothèse permettrait même d'aller plus loin et de voir dans cette curieuse construction les derniers restes du monastère détruit par les Normands (853-903). Par respect pour la mémoire et le travail de leurs pères, les religieux du XIIe siècle auraient enchâssé ces glorieux débris, comme dans un reliquaire, au sommet de la façade de leur nouvelle église.

Ch. Urseau,
Correspondant du Comité, à Angers.

L'ÉGLISE DE CURGY

(SAÔNE-ET-LOIRE),

PAR M. NOËL THIOLLIER.

« La Bourgogne a été pendant le Moyen âge et la Renaissance un des centres artistiques les plus importants de la France, et son influence considérable dans le développement de l'architecture et de la sculpture s'est étendue bien au delà de ses limites provinciales, puisque nous la voyons s'affirmer jusque dans la cathédrale de Langres (Haute-Marne), en Suisse dans la cathédrale de Lausanne, dans l'Île-de-France au château de Saint-Germain-en-Laye [1], dont la chapelle est basée sur le système de construction bourguignonne du XIIIe siècle » aux églises d'Ermenonville et de Lagny, et enfin dans un grand nombre d'édifices du Bourbonnais, du Lyonnais et du nord-est de la France. On sait aussi que l'art porté en Italie à la fin du XIIe et au début du XIIIe siècle est manifestement d'origine bourguignonne [2].

Cette province fut, à l'époque romane, le siège d'une école d'architecture caractérisée, à partir du XIIe siècle, par l'emploi du berceau brisé couvrant une nef directement éclairée par des fenêtres.

Toutefois, l'école bourguignonne ne paraît pas avoir atteint de bonne heure son plein développement, et tandis qu'en Auvergne il semble que dès le début du XIe siècle on ait élevé un des édifices types de la région, l'église de Notre-Dame-du-Port, il faut, en Bourgogne, arriver à la fin du XIe ou au début du XIIe siècle pour avoir une formule définitive.

(1) Voir Baudot dans l'*Encyclopédie nouvelle de l'architecture* de Planat, t. II, p. 384, au mot *Bourgogne*.

(2) Enlart, *Origines françaises de l'architecture gothique en Italie*. Paris, Thorin, 1894, in-8°.

A Tournus, on a couvert la nef au moyen de voûtes en berceaux perpendiculaires à l'axe de l'édifice : ce système, qui avait l'avantage de transformer toutes les poussées horizontales en poussées verticales, ne semble pas avoir eu un grand succès, puisqu'on ne l'a signalé dans la région qu'à Mont-Saint-Vincent.

Ailleurs on n'éclaira pas la nef et on contrebuta la poussée de la voûte principale par la voûte des collatéraux couverts tantôt d'un berceau plein cintre comme à Farges, à Saint-Vincent-des-Prés et à l'intéressante église du Bourg-de-Thizy récemment détruite, dans l'ancien diocèse de Mâcon; tantôt d'une voûte en quart de cercle comme à Brancion, dans le diocèse de Chalon, et enfin à Curgy, dans le diocèse d'Autun. Les quatre premiers de ces édifices ont été signalés ou étudiés par M. Virey[1]. Le dernier n'a été jusqu'à ce jour l'objet d'aucune monographie.

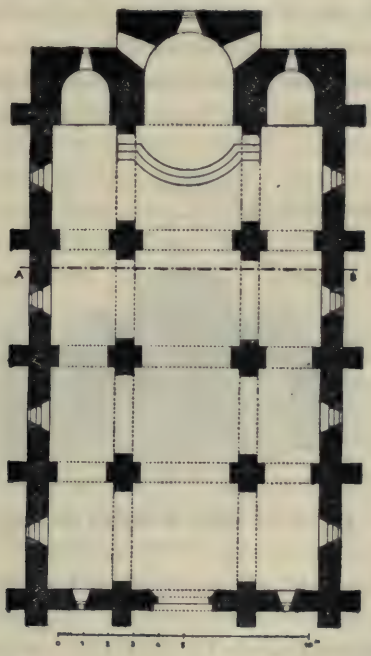

Fig. 1. — Plan de l'église de Curgy

[1] Virey, *L'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon*. Paris, 1892, in-8°.

Le village de Curgy est situé dans une riante vallée au nord-est d'Autun. Son église, sous le vocable de saint Ferréol, est citée dans un diplôme [1] par lequel Charles le Simple confirme à l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun l'église et la terre de Curgy.

Suivant une tradition très ancienne, la terre de Curgy aurait été donnée à l'abbaye de Saint-Andoche par Syagrius, qui coopéra à la fondation du monastère établi par la reine Brunehaut, ainsi qu'en témoignent les lettres adressées à cette reine par le pape saint Grégoire le Grand [2].

L'église actuelle de Curgy, certainement postérieure à celle ci-dessus mentionnée, est intéressante à plusieurs points de vue.

Elle se compose d'une nef et de deux collatéraux [3] : une abside et deux absidioles s'ouvrent directement dans leur prolongement sans l'intermédiaire d'un transept. Toutes trois sont semi-circulaires à l'intérieur et rectangulaires au dehors. L'abside ne fait que très légèrement saillie sur le mur droit qui termine les absidioles.

Cette différence de forme entre l'intérieur et l'extérieur devait amener des empâtements d'une très grande épaisseur : aussi, dans l'angle des absidioles le mur mesure un peu plus de 2 mètres de largeur.

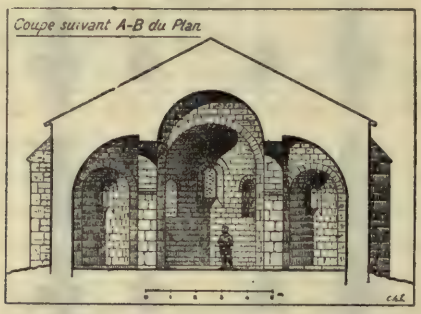

Fig. 2. — Coupe de l'église de Curgy.

Les absidioles n'ont pas de fenêtres; l'abside en possède deux

(1) Cf. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. I, p. 205 et suivantes. Ce diplôme est attribué par M. Géraud à Charles le Chauve; M. de Charmasse, à qui nous devons ces renseignements historiques, l'attribue, avec plus de raison semble-t-il, à Charles le Simple.

(2) Lib. XIII, epist. VI, éd. Migne, t. LXVII, col. 1259-1260.

(3) Elle mesure dans œuvre 22 m. 50 de longueur sur 17 m. 50 de largeur.

percées de biais et retouchées après coup. Il y en avait autrefois une troisième ouverte dans l'axe de la nef, mais on n'en voit plus que le cintre du haut; elle a été détruite lorsqu'on a édifié la sacristie.

Les piliers, au nombre de six, sont formés de gros massifs cruciformes; aux bas côtés, les doubleaux retombent sur de simples pilastres rectangulaires adossés aux murs de clôture.

La nef, recouverte d'un berceau en plein cintre, est divisée en quatre travées par des doubleaux de même forme : elle communique avec les bas côtés par des arcades longitudinales toujours en plein cintre.

Les bas côtés, par une particularité très rare dans la région, sont couverts de demi-berceaux.

On sait que ce système est particulier à l'Auvergne et plus spécialement au diocèse de Clermont.

Faut-il voir à l'église de Curgy une influence venue de cette région? La chose est possible; nous ferons toutefois remarquer que Curgy ne dépendait pas d'un monastère auvergnat, et qu'on n'y remarque aucune des caractéristiques de l'école de Clermont.

C'est ainsi qu'on n'y trouve pas de modillons à copeaux; or, ceux-ci ont en général accompagné les architectes auvergnats partout où ils ont bâti. Nous serions donc assez disposés à voir dans cette exception à la règle généralement adoptée dans la région une preuve de la série des tâtonnements par où ont passé les architectes bourguignons avant d'adopter un système uniforme.

Du reste, cette manière de construire au-dessus des collatéraux des voûtes en forme d'arcs-boutants continus, destinés à contenir la poussée exercée par la nef, était si naturelle, elle offrait des avantages si évidents, qu'elle a parfaitement pu se présenter à l'esprit de plusieurs architectes sur divers points de la France. Il est même étonnant qu'elle n'ait pas été d'un usage plus général.

Les doubleaux des bas côtés sont en plein cintre et, par suite, on a dû construire un tympan en maçonnerie pour remplir le vide résultant de la différence des deux courbes. Cette disposition, qui existe dans la Loire à l'église de Chandieu, se rencontre aussi parfois en Auvergne [1].

[1] Notamment à Courpière (Puy-de-Dôme, arrondissement de Thiers), à Saint-Geniès de Thiers, à Neuville (canton de Billom), etc.

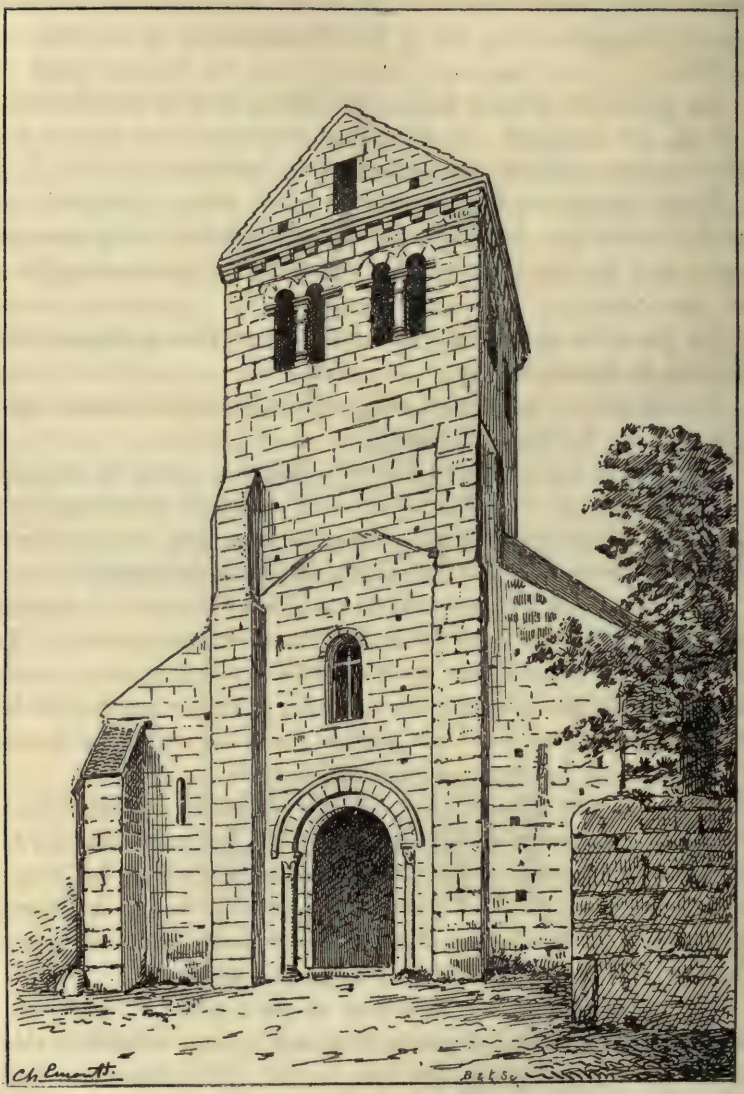

Fig. 3. — Façade de l'église de Curgy.

Aussi bien à la nef qu'aux bas côtés, les doubleaux reposent sur leurs pieds-droits sans l'intermédiaire de chapiteaux; le point de départ est simplement marqué par une imposte chanfreinée qui ne fait pas retour d'équerre sur les parois latérales des piliers. On sait que cette disposition est généralement un indice d'ancienneté.

Comme conséquence de la disposition des voûtes, le vaisseau central n'est pas directement éclairé; il y a sur la façade trois fenêtres qui ne mesurent que 0 m. 30 de largeur, sur 1 m. 40 de hauteur; elles ont seules conservé leur dimension primitive. Il en existait d'autres analogues à chaque travée des bas côtés, mais toutes ont été de beaucoup agrandies après coup.

Un vilain badigeon blanc recouvre à l'heure actuelle tout l'intérieur du monument et empêche de reconnaître la nature de l'appareil. Il en est de même à l'extérieur, sauf pour la façade, construite en beaux blocs de grès du pays fort bien taillés.

On pénètre dans l'église par deux portes: l'une, au Nord, est amortie en plein cintre et n'a aucun ornement; l'autre, sur la façade, également en plein cintre, est entourée d'une archivolte de profil rectangulaire reposant de chaque côté sur une colonnette dont l'astragale fait corps avec le fût. Ce caractère, indice d'ancienneté dans certaines régions, se rencontre en Bourgogne jusqu'à une époque assez avancée.

Un toit unique, à deux pentes, recouvre la nef et les bas côtés; les tuiles reposent sur des solives placées directement sur les reins des voûtes.

Le clocher s'élève sur la première travée; il a été manifestement bâti après coup, car on voit une interruption très nette dans les assises, au point où se trouvait le comble primitif.

Construit en grès, ce clocher est très bien appareillé. Le mortier, de bonne qualité, ne fait pas saillie sur les joints, sauf à la partie supérieure qui semble avoir subi quelques remaniements à une époque assez rapprochée de nous.

Huit contreforts d'angle, amortis en glacis, s'élèvent environ jusqu'aux deux tiers de la hauteur. Au sommet et sur chaque face, quatre baies, réunies deux à deux, sont habilement disposées et donnent au monument un cachet d'élégance qu'on ne rencontre guère dans les autres églises rurales de la région.

L'archivolte de ces baies retombe d'un côté sur le mur et de l'autre sur deux colonnettes terminées par des chapiteaux sculptés

sans trop de finesse, mais qui, vus du bas, produisent cependant un bon effet. Une corniche reposant sur des modillons très simples règne à la partie supérieure.

Deux pignons, l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest, supportent la toiture à double rampant.

Sur toute la hauteur de ce clocher, on remarque de petites ouvertures carrées qui ont servi à soutenir les échafaudages. On en voit également sur les pignons, mais elles sont de plus grande dimension; il est probable que celles-ci étaient destinées à supporter un hourdage auquel on parvenait par des fenêtres pratiquées dans chacun des pignons. Du reste, il paraît certain que l'église de Curgy, avec ses murs très épais et ses fenêtres qui sont plutôt des meurtrières, a dû servir de refuge à la population dans des moments de trouble.

L'ensemble des constructions paraît remonter au milieu du XIe siècle et le clocher au début du XIIe.

Si l'édifice, par sa structure même, présente un grand intérêt, la décoration de l'abside ne mérite pas moins d'attirer l'attention. Tout le cul de four est en effet recouvert de peintures d'un grand style, qui semblent remonter à l'époque romane et dont la photographie ne peut donner une idée suffisante.

Le Père éternel, la tête entourée d'un nimbe crucifère, bénit de la main droite, tandis que de la gauche il tient un livre appuyé sur ses genoux.

Autour de lui sont disposés les quatre animaux évangéliques ailés et nimbés. Le tout est entouré d'un encadrement de palmettes.

Ces peintures, recouvertes pendant longtemps d'une couche de badigeon, ont été récemment mises à jour, et, à part quelques dégradations insignifiantes faites au cours des travaux, elles sont fort bien conservées.

C'est là un mérite rare pour les très anciennes peintures de la région. Celles d'Anzy-le-Duc seraient bien plus précieuses à nos yeux si, à notre époque, elles n'avaient pas été l'objet de réparations parfois malheureuses. En tout cas, nous croyons les peintures de Curgy parfaitement dignes d'être relevées par un des habiles artistes attachés à la Commission des monuments historiques.

Telle est dans son ensemble l'église de Curgy. La disposition

de ses voûtes, spécimen que nous croyons unique dans l'Autunois, et les peintures qui décorent son abside la rendaient digne d'être conservée avec le plus grand soin. Aussi avons-nous appris avec peine qu'il était question de la démolir ou de l'agrandir sans tenir un compte suffisant des constructions existantes.

Nous nous sommes donc empressé de la signaler à l'attention de M. de Lasteyrie, qui, à l'aide des photographies que nous lui avons communiquées, a pu convaincre ses collègues de la Commission des Monuments historiques de l'intérêt de ce monument et en obtenir le classement. La conservation en paraît donc aujourd'hui assurée.

Noël Thiollier,

Archiviste paléographe,
Correspondant de la Commission des Monuments historiques.

NOTE

SUR UN EXAGIUM SOLIDORUM

PROVENANT DE DELLYS,

PAR

M. BABELON,

Membre du Comité.

M. Edmond Guérin, sous-directeur des contributions directes à Tizi-Ouzou (département d'Alger), envoie la photographie d'un *exagium* trouvé à Dellys, en 1892. Ce poids, de forme carrée, pèse actuellement 156 grammes; c'est donc, ainsi que l'a reconnu

M. Guérin, une demi-livre romaine qui a perdu quelques grammes de son poids par suite du frai, la livre étant de 327 grammes. Sur le plat de cet *exagium* de bronze sont incrustées des lettres en argent qui doivent s'interpréter de la manière suivante :

— est la marque de l'once;
le monogramme est celui du nom de *Constantinus;*
ϛ est le chiffre 6;
SOL est l'abréviation de *solidi;*
XXXϛ est le chiffre 36.

On doit lire, par conséquent :

Unciae Constantini sex,
Solidi triginta sex.
« Six onces de Constantin ou 36 sous. »

On sait que ce fut Constantin le Grand qui établit la taille de 72 sous à la livre; une demi-livre en renferme donc 36; d'autre part, la livre romaine était divisée en 12 onces; il y en a, par conséquent, six dans une demi-livre. Ainsi les mentions relevées sur l'*exagium* de Dellys concordent parfaitement avec les principes de la métrologie romaine postérieurs à Constantin.

E. Babelon.
Membre du Comité.

STÈLES TROUVÉES À EL-KANTARA.

(Rapport de M. Ph. Berger,
sur une communication de M. Leroy.)

Au cours d'un récent voyage en Afrique, M. Leroy a découvert à El-Kantara, dans la province de Constantine, encastrées dans un mur moderne, quatre stèles anépigraphes à bas-reliefs, dont il a eu soin de prendre des photographies.

Ces stèles, assez grossièrement sculptées, présentent tous les caractères de l'art punique à l'époque romaine; elles datent certainement des premiers siècles de notre ère.

Les trois premières sont presque identiques. Elles sont arrondies par en haut et divisées en deux registres séparés par une plinthe.

Le registre supérieur est occupé par le buste d'un homme barbu et voilé; le registre inférieur par deux mains jointes. Ce symbole, qui est presque exclusivement propre, du moins sur les bords de la Méditerranée, aux monuments chrétiens, pourrait faire croire à l'origine chrétienne de ces bas-reliefs. L'examen du personnage qui occupe le haut de la stèle oblige à écarter cette hypothèse. L'aspect presque identique de ces trois hommes barbus et le voile qu'ils portent sur le haut de la tête nous interdisent d'y chercher l'image du défunt et font penser à un Saturne analogue à celui que nous trouvons à Aïn-Tounga et en beaucoup d'autres endroits.

Le n° 1, dont nous donnons ici la représentation, ne peut laisser aucun doute à ce sujet. Le dieu porte, en effet, les deux cornes en forme de croissant qui sont caractéristiques de Saturne.

Les n°s 2 et 3 n'offrent pas ces cornes; par contre, le buste est accosté, en haut et à droite, d'une fleur de lis ou de lotus; le n° 3 porte, en outre, aux deux extrémités supérieures du registre d'en bas, deux rosaces à six branches.

Il faut donc admettre les deux mains jointes parmi les symboles funéraires de l'époque païenne dans l'Afrique romaine. J'ajoute que ces mains n'appartiennent pas au même personnage; ce sont deux mains droites, l'une vue en dessus, l'autre en dessous. Nous avons là, sans aucun doute, la représentation abrégée du bas-relief figuré sur tant de stèles africaines et qui offre deux personnages se tenant par la main, ce qui laisse ouverte d'ailleurs la question de savoir quels sont ces deux personnages. Disons pourtant que le caractère impersonnel et général qu'offre ici ce symbole paraît peu favorable à l'opinion d'après laquelle ces deux personnages représenteraient deux défunts enterrés dans la même tombe.

La quatrième stèle est d'une architecture assez différente. Elle se compose d'une niche centrale, entourée de deux colonnes à chapiteaux supportant une série d'architraves et de bandeaux qui se terminent par un fronton. Les deux côtés supérieurs du fronton présentent les mêmes ornements triangulaires que les chapiteaux. Au milieu du fronton, la même tête barbue et voilée que sur les trois autres stèles, malheureusement en assez mauvais état.

La niche elle-même est flanquée de deux colonnettes terminées par une voûte en plein cintre. L'intérieur du plein cintre est décoré en forme de conque. A l'intérieur de la niche, un homme barbu, la tête nue, vêtu d'une toge, est debout sur un bélier

couché. Son bras gauche, replié, relève le pan de sa toge, la main droite, allongée, est nue jusqu'au coude; dans la gauche il tient quelque chose que je prends pour un fouet; de la droite il porte une grappe de raisin. La grappe de raisin et le bélier étant les attributs de Saturne sur les monuments d'Afrique, comme la grenade celui de la déesse Caelestis, il faut en conclure que nous avons là le défunt représenté sous les traits du dieu auquel est consacrée cette offrande, sans doute funéraire.

Ces stèles nous offrent un nouvel exemple d'un symbole commun au paganisme et au christianisme, et probablement emprunté par ce dernier à la religion païenne. Elles appartiennent à une époque et à un milieu où les points de contact se multiplient dans le symbolisme des deux religions, au point que l'on pourrait hésiter parfois sur le caractère véritable de certains monuments figurés.

Ph. Berger,
Membre du Comité.

DÉCOUVERTES ÉPIGRAPHIQUES

DES BRIGADES TOPOGRAPHIQUES

D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

EN 1897,

PAR M. R. CAGNAT,

Membre du Comité.

J'ai mentionné, dans les procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, les diverses découvertes épigraphiques faites par MM. les officiers des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1897. Laissant de côté celles de M. le capitaine Toussaint, qui forment un mémoire à part, je réunirai ici les quelques inscriptions qui offrent un réel intérêt.

ALGÉRIE.

1. — Aïn-Kerma (feuille de Saint-Donat). — Copie de M. le lieutenant Kerler.

E X R E S C R *i p*
T O D E I P R O B *i*
P O S T V L A N
T E M V · F A I A
N O N V N I N A S
E M A D A V C A P
E N S · I M M V N
S R N F I
I I M C E L E
B R A N D A S V E
P·N·A R DIOGENES BENER
CIVM DAIVM SVPIEREDIMATV

Il est tout à fait regrettable que cette copie, très fautive, ne soit accompagnée d'aucun estampage. On ne saurait saisir le sens du texte. On voit seulement qu'il y est question d'un marché établi sur la demande des intéressés par permission de l'empereur Probus. Le procurateur de Numidie, Aurelius Diogenes, est déjà connu par trois inscriptions contemporaines de Dioclétien et de Maximien [1].

2. — Environs de Bordj-bou-Arreridj. — Lettres de 0 m. 045. Ma copie d'après un estampage du capitaine Vibert.

MONIME
NTVMALIL
ISAMMAC
RANIS VI
XIT ANN
OS P M
XXVIIII

Monimentum Alilis, (filii) Ammacranis
ou *Alilisam (filii) Macranis, vixit annos p(lus) m(inus) XXVIIII.*

TUNISIE.

3. — Au sud de la koubba de Sidi-Amor (à 8 kilomètres environ au N. E. du Kef). Copie de M. le lieutenant Rieder.

IN PRAEDIIS
L MEMMI VICTORICI ET FILIORVM
A SOLO EXSTRVCTORVM ET DEDI
CATORVM FVSCO II ET DEXTRO COS

Les lettres, dit M. Rieder, sont d'une netteté absolue; dans ce cas, c'est le graveur qui est coupable des formes *extructorum* et *dedicatorum* pour *extructum* et *dedicatum*.

[1] *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n°s 2573, 2574, 2575.

La date de l'inscription est donnée par les noms des consuls de l'an 225.

4. — **Henchir-Mest**, près de la citadelle byzantine. — Copie de M. le capitaine Flick.

VIRTVTI *aug* SACR

5. — **Henchir-Driès** (à côté de la route du Kef à Souk-el-Djema). Sur une pierre de 1 m. 40 de hauteur. — Copie de M. le capitaine Flick.

BONOC
VNSIS

6. — **Henchir-Driès.** — Lettres de 0 m. 10 environ, extrêmement soignées. Copie du même officier.

Lib(ero) pat(ri).

Les milliaires suivants appartiennent à la route Carthage à Théveste avec embranchement sur le Kef.

7. — **Henchir-Bou-Menzel** (près Aïn-Ghar-Salah). — Copie du même.

D N
THEODO
SIO MAXI
MO P·F·VIC
TORI·SEMPER
AVG · MM
B N N

D(omino) n(ostro) Theodosio Maximo P(io) F(elici) victori semper Aug(usto) m(unicipium) M(ustitanum), b(ono) [r(eipublicae)] n(ato)[1]?

[1] Cf. *Bull. arch. du Comité*, 1892, p. 167.

8. — Henchir-Seba-Regoud, sur la route de Bordj-el-Messaoudi à Thala, contre l'Oued-Tessaa. — Copie de M. le capitaine Renault [1].

fortissimo
imp et paca
TORI VRBIS (*sic*)
M CLAVDIO
TACITO PIO
FELICE AVG
N̄
C▒I

On connaît déjà des milliaires analogues de la voie de Carthage à Théveste [2].

9. — Au marabout de Sidi-bou-Laya. — Copie de M. le capitaine Flick.

DDDD NN *n.n*
IMP COSTAN
TIO ET MAXI
MIANO *sem*
PER AVG CE▒
martelé
C V *i*

10. — Sidi-bou-Laya. — Copie du même.

D N ▒▒▒▒
F▒▒▒▒NIA
▒▒▒▒▒▒▒▒

Il y a neuf lignes illisibles.

(1) *Bull. des Ant. afr.*, 1885, p. 176.
(2) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 10072

11. — Sidi-bou-Garnoug. — Copie du même.

IMP CAES
c iulius verus maximinus
pius FELIX · AVG · GERMANICVS
maximus sarmaticus maximus
DACI*cus max*IMVS PONTI
FEX · MAX*imus* TRIB · POT III
IMP · V · ET C IVLIVS · VERVS · MAX
NOBILISSIMVS · CAES · PRIN
CEPS · INVENTVTIS · GERM · MAX
SARMATICVS · MAX · DACICVS
MAXIMVS · VIAM A KARTHA
GINE · VSQVE · AD · FINES · NVMIDIAE
PROVINCIAE · LONGA · IN*c*VR*i*A
CORRVPTAM · ATQVE DILABSAM
RESTITVERVNT
C X I

Les milliaires ainsi rédigés sont fréquents sur la route de Carthage à Théveste.

R. Cagnat.

NOTE

SUR

LE SABLE AURIFÈRE DE LA MER

ET

SUR UNE COLLECTION DE PLOMBS AVEC INSCRIPTIONS TROUVÉS À CARTHAGE,

PAR LE R. P. DELATTRE,

Membre non résidant du Comité, à Carthage.

Le sable de la mer, à Carthage, passe depuis longtemps déjà pour aurifère. Dès 1835, Dureau de la Malle publiait en appendice dans ses *Recherches sur la topographie de Carthage*, p. 249, une note de M. Dusgate ainsi conçue :

« Je rapporterai ici un fait curieux et dont aucun voyageur, à ma connaissance, n'a fait mention jusqu'à présent : le métal précieux que les Carthaginois allèrent chercher dans les mines de l'Espagne se trouve mêlé avec le sable que les flots de la mer amoncèlent sur le rivage, où gisent aujourd'hui les débris de leur cité.

« Je tiens ce fait intéressant, ainsi qu'un échantillon du sable, de feu M. Charles Tulin, consul de Suède, qui m'apprenait dans une note fort succincte que le port de Carthage, aujourd'hui comblé par le sable, était exploité comme mine d'or par les habitants du rivage. Ce fait méritait d'être mieux éclairci et me faisait vivement souhaiter d'avoir des détails plus précis; aussi j'engageai M. Tulin à prendre des renseignements exacts auprès des habitants orpailleurs de Douar-ech-Chott sur la quantité d'or que four-

nissait le sable, et sur les moyens usités parmi eux pour en opérer l'extraction.

« Sa réponse ne me laissa rien à désirer et leva tous les doutes que m'avait fait concevoir la brièveté de sa première note sur ce singulier gisement.

« Plus tard, en 1829, j'ai pu en conférer de vive voix avec M. Bineau, lors de son séjour à Paris, où il s'était rendu pour solliciter, au nom du bey, l'autorisation du gouvernement de faire construire à Toulon une machine propre à débarrasser de ce même sable l'entrée du nouveau port de la Goulette. Les renseignements que j'ai reçus de cet habile ingénieur n'ont fait que confirmer ceux que m'avait déjà fournis M. Tulin; d'où il résulte que le sable qui se dépose le long du rivage, depuis l'embouchure de la rivière Miliana (*Oued Meliane*) jusqu'au cap Sidi-bou-Saïd, est plus ou moins chargé de paillettes d'or, dont la quantité est assez considérable pour être devenue l'objet d'une exploitation suivie de la part des habitants de la côte. »

Telle est l'assertion reproduite par Dusgate, d'après M. Tulin et M. Bineau, ingénieur de la Régence.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'extraction de l'or du sable de la mer à Carthage paraît avoir complètement cessé, car je n'ai pu recueillir chez les indigènes qu'un souvenir bien vague de l'existence de cette industrie, pratiquée au commencement de notre siècle et sans doute bientôt abandonnée.

J'ai eu cependant moi-même plusieurs fois l'occasion de constater l'existence d'une certaine quantité d'or dans le sable du bord de la mer. La présente note résume une série d'observations faites à diverses reprises durant ces dernières années.

Chaque hiver, lorsque, par le gros temps, les vagues déferlent avec violence, remuant et lavant le sable sur tel point du rivage, il se fait un triage qui amène à la surface de minuscules morceaux d'or. J'ai réussi à en recueillir ainsi de 19 à 20 grammes, quantité suffisante pour confirmer la réalité du fait qui avait été signalé.

L'or est d'un très beau jaune, mais, fait curieux à signaler, cet or ne se rencontre pas sous forme de paillettes; ce sont de minuscules débris de bijoux. La quantité que j'ai recueillie représente près de trois cents débris. Les morceaux qui conservent une forme caractérisée sont des globules, des filigranes, des torsades, de petites

rosaces, des alvéoles de pierres taillées, des chaînons ornementés, des fils ouvrés, des pierres cloisonnées ou travaillées à jour, etc. Une des lamelles est taillée en forme de cartouche rectangulaire à queues d'aronde.

Dans tout cela il n'y a pas l'ombre d'une paillette naturelle. Ce n'est pas à dire que le sable n'en renferme réellement pas; mais l'or que nous avons recueilli est de l'or ouvré. Avec ces débris de bijoux, on trouve de petites pierres taillées, surtout des grenats. J'en ai recueilli une trentaine provenant tous de parures disloquées.

Ce même sable aurifère renferme des milliers de morceaux de plomb. Une grande partie de ces plombs, sans forme précise, a peut-être tout simplement servi aux pêcheurs à lester leurs filets. D'autres sont des balles de fronde romaine; nous en avons recueilli une vingtaine. Il y en a qu'on pourrait prendre pour des poids[1]; ils ont la forme de pyramides tronquées. L'un d'eux (3 gr. 6) porte même une lettre punique.

Mais les plus intéressants, au nombre de plusieurs centaines, se présentent sous la forme de tessères (peut-être des plombs de douane) ayant reçu l'empreinte d'un sceau. C'est un nouveau genre de pièces archéologiques qui n'avait pas encore été signalé à Carthage. Presque tous ces plombs sont de très petite dimension; les uns sont ronds, les autres rectangulaires. La plupart sont percés d'un trou dans lequel passait un lien, et, à part quelques exceptions, ils n'ont reçu d'empreinte que sur une seule face. Le sujet ou l'inscription apparaît toujours en relief.

Sur les plombs anépigraphes, je signalerai Mercure, la Fortune, Hygie, un moissonneur, puis des animaux, l'abeille, le poisson et l'ancre, le colimaçon, l'éléphant ou l'hippopotame, le griffon ailé, le cheval, le sanglier, des oiseaux, le coq, etc.; enfin la balance et le caducée, emblèmes qui paraissent bien se rapporter au commerce.

Parmi les plombs qui portent des lettres, j'ai réussi à en déchiffrer près de deux cents, représentant plus de cent variétés de sceaux. La marque IPSS revient plus de quarante fois; la lettre K, initiale sans doute de *Karthago*, se lit quatre fois; deux

[1] Poids de 2 gr. 9; 3 gr. 6; 4 gr. 9; 11 gr. 5; 16 gr. 9; 20 gr. 9. 26 gr. 6;

ou trois plombs portent aussi la marque CAR qui doit également désigner Carthage.

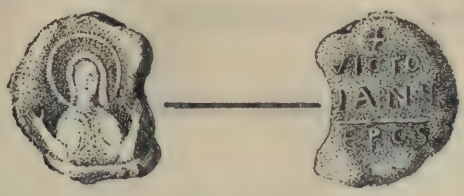

Fig. 1.

Quelques plombs portent une inscription sur chaque face. Il s'y rencontre même plusieurs plombs de bulle de l'époque byzantine. Un de ces derniers est un sceau épiscopal (fig. 1). On y lit le nom de *Victo*[*r*]*ianu*[*s*] *epcs*.

Douze évêques d'Afrique ont porté ce nom, mais aucun d'eux n'a gouverné l'Église de Carthage.

Plusieurs manuscrits des Œuvres de saint Augustin appellent, il est vrai, *Victorien de Carthage* le principal des évêques donatistes qui consacrèrent Maximien pour le placer à la tête de leur parti; mais il y a là une erreur des copistes. Ce Victorien était évêque de *Carcabia*, dans la Byzacène.

D'ailleurs ce Victorien vivait à la fin du IVe siècle, et les plombs de bulle de la forme de celui que nous étudions ne commencent à apparaître que vers le VIIe siècle. Or de tous les évêques d'Afrique du nom de Victorien, dont les annales ecclésiastiques fassent mention, un seul appartient à cette époque. C'est Victorien, évêque d'*Uzalis*, aujourd'hui El-Alia, localité que l'on aperçoit de Carthage au loin sur la montagne dans la direction de Bizerte. Victorien d'*Uzalis* était à Rome en 649 et assista au concile de Latran, sous le pape Martin Ier. Il y a donc des probabilités pour que le sceau épiscopal que nous avons recueilli soit celui qui servit à fermer la correspondance de cet évêque.

Déjà nous avions trouvé à Carthage un plomb d'archevêque et celui de l'évêque *Fortunius*, qui administra l'Église de Carthage vers le milieu du VIIe siècle. Peut-être faut-il voir aussi un sceau d'évêque dans le n° 39, portant les lettres EP précédées de la croix.

De tous les plombs sortis du sable aurifère de Carthage, celui de l'évêque Victorien est le seul qui offre un intérêt historique.

Tous les autres, cependant, par leur nombre et leur nouveauté en archéologie, forment un ensemble qui méritait d'être signalé.

En voici la liste. On trouvera dans la planche la reproduction des principaux de ces petits monuments.

I. — PLOMBS ANÉPIGRAPHES.

1. Abeille.
2. Ancre et poisson. Deux exemplaires.
3. Balance. (Voir pl. II, fig. 3.)
4. Caducée. Deux exemplaires.
5. Colimaçon.
6. Coq, sur un plomb presque carré.
7. Couronne.
8. Éléphant ou hippopotame.
9. Femme debout tenant de la main droite une fiole et de la gauche un serpent (Hygie).
10. La Fortune tenant de la main droite un gouvernail et de la gauche une corne d'abondance. Deux exemplaires.
11. Génie ailé.
12. Griffon volant.
13. Main.
14. Mercure tenant d'une main la bourse.
15. Mercure, buste coiffé du pétase ailé.
16. Oiseau. Quatre exemplaires.
17. Oiseau tourné à droite, tenant au bec deux olives.
18. Palmette.
19. Porc.
20. Personnage coupant deux épis avec une faucille. C'est l'empreinte d'une pierre gravée de forme elliptique.
21. Rosace, croix dont les bras se terminent en forme d'ancre ou d'oméga minuscule (ω). Entre les bras, feuille lancéolée. Cinq exemplaires.
22. Scorpion. Deux exemplaires.
23. Tête de face. Deux exemplaires.
24. Tête de profil, tournée à droite.

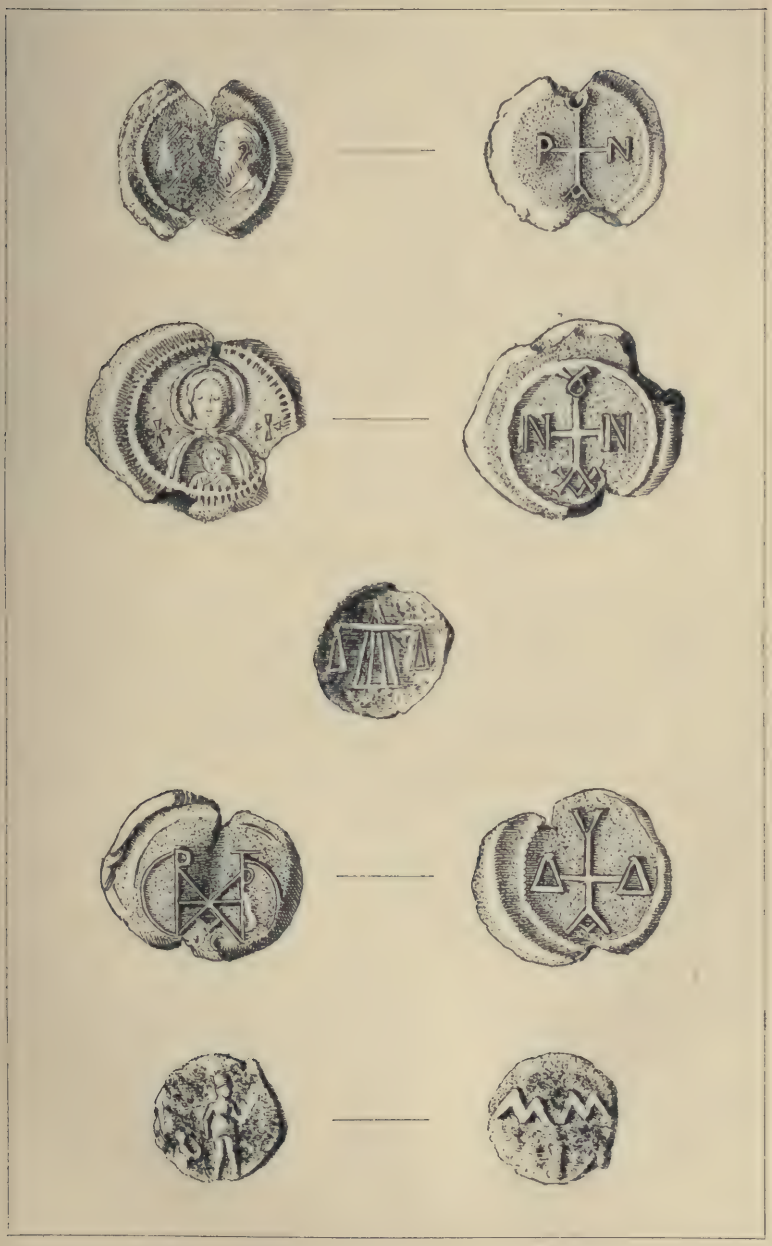

BULLES DE PLOMB TROUVÉES A CARTHAGE.

25. Tête minuscule de profil, tournée à gauche, sur un plomb n'ayant que 0 m. 008 de diamètre.

26. Tête de cheval.

II. SCEAUX RECTANGULAIRES.

27. ALFR. Les deux premières lettres ne sont pas certaines. Au lieu de L, il y a peut-être un T.

28. CAA.

29. CAR. Deux exemplaires. La première lettre est peut-être un G.

30. CCA. Deux exemplaires.

31. G·FF. La première lettre n'est pas certaine.

32. CI·G.

33. CMS. Cinq exemplaires.

34. CNF. N et F sont liés.

35. CNPA.

36. COI. La dernière lettre est peut-être un N.

37. CTFR. La première lettre n'est pas certaine.

38. DVO.

39. ✠EP. Deux exemplaires.

40. IPS.

41. IPSS. Plus de quarante exemplaires.

42. LABRO. La troisième lettre n'est pas certaine.

43. LAF.

44. LAH. Deux exemplaires.

45. ❦LC❦.

46. LCL. Cinq exemplaires.

47. LCS. La première lettre est peut-être un I.

48. LDM.

49. L·I·S. Les deux premières lettres ne sont pas certaines.

50. LVO.

51. L·V·R. La première lettre n'est pas certaine.

52. MAV.

53. MELB.

54. MFR.

55. NAD. La première lettre n'est pas certaine.

56. NSD.

57. OCS.

58. OLVR. La première lettre n'est pas certaine. Au lieu de V il y a peut-être un Y.

59. OMP. M et P sont liés.

60. PA[illegible]. Ce plomb est percé, de la face au revers, d'un trou en losange.

61. PFF. Deux exemplaires.

62. PIV.

63. PMA.

64. PMPO. La première lettre n'est pas certaine. M et P sont liés.

65. PSC.

66. [illegible]Q.

67. QFL. Lamelle de plomb pliée et portant au revers l'empreinte d'un second sceau.

68. APOL

69. QNC. La première lettre est peut-être un O.

70. QNV.

71. QPOFAO. La seconde moitié de l'inscription n'est pas d'une lecture certaine.

72. QSP. Lettres très nettes.

73. QV·▒.

74. SAC.

75. TAA. La première lettre se présente sous la forme d'un Γ.

76. TFD.

77. TIT. La lettre I n'est pas certaine.

78. TPA. Trois exemplaires.

79. ▒NSC.

Les sceaux qui précèdent ont en moyenne 0 m. 013 à 0 m. 014 de longueur et 0 m. 008 de largeur. Nous en avons cependant recueilli trois de plus grande dimension.

80. Plomb long de 0 m. 022 et large de 0 m. 011. Il est percé de la face au revers.

LV·SF

La dernière lettre n'est pas absolument certaine. Il faut peut-être lire P.

82. Les deux autres portent les mêmes lettres. L'un mesure 0 m. 03 de longueur et 0 m. 013 de largeur, le second 0 m. 021

d'une part et 0 m. 017 de l'autre. Ce dernier est percé de deux trous aux angles opposés du cartouche :

III. — SCEAUX SUR DISQUES DE PLOMB.

83. A F. Les deux lettres sont séparées par une sorte de caducée.

84. A·P.

85. B·H·Π. Lettres disposées en triangle.

86. C A K.

87. C C L ou C L L. Au-dessous, motif indéterminé.

88. C E.

89. C L V.

90. C P·F ou L P·Γ.

91. C V.

92. C V. Deux exemplaires.
A

93. D.

94. D N. suivi de quatre ou cinq lettres dont les dernières paraissent être C N I. Cette légende entoure un buste minuscule de profil, tourné à droite.

95. E V.

96. I·L V sur un plomb percé d'un trou au-dessus de I et d'un autre au-dessous de L.

97. I V.

98. I V L, dans une couronne.

99. K. Quatre exemplaires.

100. L A R. Les trois lettres forment monogramme. Il faut peut-être lire K A R ou L A P.

101. L·C·L. Quatre exemplaires. Les lettres sont disposées en triangle. On trouve la même marque, également plusieurs fois, dans la série des sceaux rectangulaires.

102. L M F. Deux exemplaires.

103. L T M. Neuf exemplaires.

104. L T M O. Lettres disposées en cercle. L'ordre dans lequel je les lis est indiqué par la marque qui précède.

105. M.

106. M A au-dessus d'une colombe perchée sur une branche dont l'extrémité se relève en forme d'Y. C'est l'empreinte d'une petite intaille ovale. Deux exemplaires.

107. M T F, sur un plomb ayant la forme d'un fer à cheval, long de 0 m. 012. La hauteur des lettres est de 0 m. 004.

108. N. Trois exemplaires.

109. N I T.

110. P A.

111. P A F. Trois exemplaires.

112. P L I. Deux exemplaires.

113. P O. Quatre exemplaires. Il faut lire POM.

W

114. P M·P·. Lettres disposées en triangle, sans que l'on puisse distinguer la première. L'ordre dans lequel je les relève m'est suggéré par une des marques rectangulaires.

115. R C F.

116. T A E. Deux exemplaires.

117. T Ɔ. La deuxième lettre est peut-être un S.

M

118. T F. Quatre exemplaires.

V

119. T I.

V

120. V C. Deux exemplaires.

121. V E.

122. V T A.

123. Traces de trois lettres au-dessus d'un oiseau tourné à droite sur un disque ne mesurant que 0 m. 008 de diamètre.

IV. PLOMBS À DOUBLE FACE.

124. Arbre entre deux palmes. L'arbre ressemble presque à un chandelier à sept branches.

Au revers : ▒TC▒.

125. Sur la face, on lit : ▒SCLI.

Au revers, il y a peut-être II VIR, mais la lecture est très douteuse.

126. Sur la face :

ALO
▒CAI▒

Au revers :

▒LO
VPAP

La dernière lettre n'est pas complète. Ce pourrait être un B ou un R.

Les plombs de cette catégorie sont peu nombreux et la lecture des caractères qu'ils portent est très difficile, souvent impossible. Je donne les trois qui précèdent afin d'offrir quelques échantillons de ce genre de monuments.

Les autres plombs à double face sont des bulles de l'époque byzantine. La plus intéressante reproduit le sceau d'un évêque dont la description a été donnée plus haut. Nous donnons ci-joint (*Planche II*) le dessin de plusieurs autres de ces petits objets, choisis parmi les mieux conservés.

P. P. Delattre,

Membre non résidant du Comité.

DÉCOUVERTE
D'UNE NOUVELLE NÉCROPOLE PUNIQUE
À BORD-DJEDID (TUNISIE),

PAR M. GAUCKLER,
Membre non résidant du Comité.

Le surveillant de la Direction des antiquités à Carthage, Ali-el-Gheriani, chargé par moi d'effectuer quelques sondages aux environs de Bordj-Djedid, a découvert une nouvelle nécropole punique sur un plateau rocheux situé au Nord-Est de la batterie d'artillerie, dans un terrain appartenant à un indigène et entièrement inexploré jusqu'à ce jour.

Fig. 1.

Le plateau forme falaise du côté de la mer qu'il domine à pic d'une dizaine de mètres : les tombeaux sont creusés dans le tuf à

des profondeurs variables, et se répartissent en deux catégories : tombes à auges, presque à fleur de terre; caveaux s'ouvrant au fond d'un puits rectangulaire de profondeur variable, mais souvent considérable, et taillés en plein roc.

Fig. 2.

Le premier tombeau de cette seconde catégorie, ouvert par Ali-el-Gheriani, était occupé par un squelette, très décomposé, entouré des objets suivants : deux soucoupes du type habituel; deux fioles à panse sphérique décorée de zones rougeâtres; trois amphores d'une forme particulière qui n'a jamais été rencontrée dans la nécropole de Douimès (fig. 1); deux lampes du type protopunique, soucoupe pincée en trois endroits sur les bords pour déterminer deux becs : l'une de ces lampes, au lieu d'être plate, a le fond sphérique, et offre, par conséquent, une variante inédite d'un type très connu; trois monnaies de Carthage en bronze offrant au revers la tête de cheval, une belle lampe rhodienne sans queue et sans aileron, à bec allongé et arrondi, en terre rose à couverte vernissée noire.

Dans les tombes voisines ont été trouvées diverses fioles, soucoupes ou jarres de formes analogues : deux lampes protopuniques,

ornées de dessins brun foncé; une stèle à bas-relief du type si connu des stèles faussement dites à Tanit, et dont le caractère funéraire et non pas votif a été démontré par la découverte du tombeau punique de Teboursouk; un beau scarabée en sardoine présentant sur sa face inférieure un sphinx ailé accompagné d'un disque.

M. l'adjudant d'artillerie Cellerier, gardien de la batterie de Bordj-Djedid, dont l'attention avait été attirée par les sondages d'Ali-el-Gheriani, a découvert de son côté à peu de distance des tombes précédentes, et en pleine terre : un petit ossuaire en calcaire de Keddel, qui renfermait des ossements sans aucun mobilier funéraire et deux fort belles têtes de statuettes gréco-puniques d'un excellent style. La première (fig. 2) en terre rouge (hauteur du fragment, 0 m. 16) représente une femme coiffée du polos, et dont le visage se détache sur une sorte de disque destiné peut-être, quoique cela me semble fort douteux, à figurer un voile tombant du sommet de la tête. Les traits du visage sont réguliers, le profil est grec. Les cheveux sont répartis en deux bandeaux, à plusieurs étages de bouclettes, séparés par une raie médiane : les oreilles sont ornées d'un grand croissant auquel est accrochée une pendeloque ionique.

La seconde tête, plus endommagée que la précédente (hauteur du fragment, 0 m. 13), reproduit le même type avec de notables variantes. Elle est en terre noire, recouverte d'un enduit peint. Elle est encadrée d'un voile étalé, qui tombe en arrière du sommet de la tête couronnée du polos : les oreilles n'ont pas de pendants.

En résumé, l'intérêt des premiers objets trouvés dans les quelques sondages qui nous ont permis de reconnaître et de déterminer l'étendue de cette nouvelle nécropole punique suffit à prouver l'importance de ce gisement, jusqu'ici inconnu, d'antiquités carthaginoises.

P. Gauckler.

INSCRIPTIONS

DE BORDJ-TOUTA ET DE KHANGUET-EL-BEY

(TUNISIE)

(Note sur un envoi de M. le marquis d'Anselme de Puisaye),

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,

Membre du Comité.

M. le marquis d'Anselme de Puisaye m'a transmis, pour être présentées à la Commission de publication des documents archéologiques de l'Afrique du Nord, les copies de plusieurs inscriptions récemment découvertes en Tunisie.

1. — Bordj-Touta. L'envoi est accompagné d'une photographie exécutée par M. l'abbé de Smet, curé de Chassart-Tefaha. Cette photographie reproduit une inscription gravée sur un piédestal en marbre rouge, mesurant 0 m. 80 de hauteur, 0 m. 60 de largeur et 0 m. 50 d'épaisseur. Le bloc a été découvert, il y a environ trois mois, sur le territoire de Bordj-Touta, près de Tebourba, par le fils de M. Musy. La face qui porte l'inscription était tournée contre terre. Ce piédestal a été transporté à la ferme Musy :

M · CAECILIO · SEX · FIL ·
QVIR · AEMILIANO ·
X̄VIR · STLITIBVS · IV
DICANDIS · VIĪVIRO
EPVLONVMQVAES
TORIAVGVSTICAN
DIDATO · LEG · PR · PR ·
PROVINCIAE · A
FRICAE · TRIBVNO
PLEBIS · PRAETORI
PATRONO
DD PP

M(arco) Caecilio, Sex(ti) fil(io), Quir(ina tribu), Aemiliano, decemvir(o) stlitibus judicandis, septemviro epulonum, quaestori Augusti candidato, leg(ato) pr(o) pr(aetore) provinciae Africae, tribuno plebis, praetori, patrono. D(ecreto) d(ecurionum), p(ecunia) p(ublica).

Déjà, une inscription de Tebourba nous avait fait connaître un *Q. Caecilius Crescens*, patron du municipe de *Thuburbo minus*, à l'époque de Marc-Aurèle[1]. Cette famille Caecilia était donc bien posée dans le pays, puisque nous retrouvons ici un autre de ses membres, *M. Caecilius Aemilianus*, avec la même qualité de patron, et auquel un monument honorifique avait été élevé par décret d'une municipalité.

Mais ce nouveau texte a pour nous un intérêt plus grand encore. Il nous fournit d'abord le nom et la carrière d'un légat de la province d'Afrique. En outre, il paraît très probable que ce personnage est celui qui fut tué par ordre de Caracalla, et qui avait exercé les fonctions de proconsul de Bétique. Il me semble, en effet, qu'on doit rapprocher de cette nouvelle inscription le passage suivant de Dion Cassius[2] : « Caecilium quoque Aemilianum, qui proconsul Baeticae fuerat, neci dedit, eo quod Herculis Gaditani oraculum consuluisset. »

C'est en l'année 216 que ce meurtre eut lieu. Il en résulte que l'inscription de Bordj-Touta, où n'apparaît pas encore le proconsulat de Bétique, est un peu antérieure à cette date.

2. — **Bordj-Touta.** La seconde inscription est de l'époque chrétienne :

STERIVS ☩ FIDELIS
XITANNOS LXXXVIMC

[A]sterius fidelis [vi]xit annos LXXXVI, *m(enses)*. . . . .

Cette pierre sert de siège.

Le nom *Asterius* se retrouve dans une célèbre inscription chrétienne de Cherchel[3].

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 1174.
(2) Dio, LXXVII, 20.
(3) *Corp. inscr. lat.*, t. VIII, n° 9585.

3. — **Khanguet-el-Bey**, entre Medjez-el-Bab et Bou-Arada, au sommet d'un ravin couronné par une ruine romaine, au lieu dit Aïn-el-m'ksba (fontaine de l'eau des roseaux), se trouve une inscription encastrée dans le mur d'une fortification d'aspect byzantin, sorte de fortin d'où l'on découvre un plateau d'une grande étendue. Le texte envoyé par le marquis d'Anselme est funéraire ; on y relève le nom de L·MANILIVS et celui de TYRIA MAXIMA, sa femme, mais la copie ne paraît pas être entièrement correcte.

4. — Plus bas, dans le lit du ravin, sur une pierre qui a dû rouler jusque-là, on lit :

DN·FL·HONO
RIO · PIO *in*
VICTO P*r* SEM
PER A*u*G

D(omi)n(o) n(ostro) Fl(avio) Honorio pio [in|victo p[r](incipi) semper A|u|g(usto).

5. — A 80 mètres plus bas a été déterrée une pierre en forme de gaine, surmontée d'un buste imberbe en partie brisé. Sur la gaine est gravé :

MERCVRIO FATALI
AVG·SACR
M·LOLIVS GEMELLVS
V·O·V·L·A·S

Mercurio Fatali Aug(usto) sac(rum). M(arcus) Lolius Gemellus .....v(otum) l(ibens) a(nimo) s(olvit).

L'épithète qui accompagne le nom de Mercure dans cette inscription est tout à fait rare. La copie a sans doute besoin d'être revue, au moins à la dernière ligne.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

RAPPORT

SUR DES FOUILLES

EXÉCUTÉES DANS UN SANCTUAIRE PUNIQUE,

À L'HENCHIR-R'ÇASS

(DJEBEL-GUERN-EL-HALFAÏA),

PAR M. LE LIEUTENANT HILAIRE.

L'Henchir-R'çass est situé au milieu du massif tourmenté du Guern-el-Halfaïa, à 30 kilomètres environ au Sud-Sud-Ouest du Kef; ces ruines doivent leur nom au ravin dont elles couvrent les deux rives, l'Oued-R'çass (rivière du plomb). Cette partie de la montagne, en effet, est riche en minerai de plomb et en calamine; non loin de là, la « Compagnie Royale Asturienne » exploite un gisement important de ce dernier minerai. Ces ruines sont celles d'une petite bourgade agricole; les pressoirs y dominent, et l'on chercherait en vain un fragment d'architecture intéressant parmi les lourdes pierres noirâtres, les blocs basaltiques grossièrement équarris, dont ce village montagnard avait été bâti. La situation au reste en était heureuse, au creux d'un vallon abrité aussi bien du sirocco que du vent du Nord, autour d'une source claire et toujours abondante, qui avait été soigneusement captée.

Sur le versant Est du mamelon qui, au Sud-Ouest, domine immédiatement le gué de l'Oued-R'çass, à l'Ouest du sentier et à peu près à mi-pente, un peu en dehors par conséquent de la limite des ruines de ce côté, une série de stèles, de formes et de dimensions variables, jalonnent un alignement parfait; détail à noter, toutes — sauf une — sont d'un beau calcaire blanc, tel qu'on n'en pourrait trouver, dans toute la ruine, un seul autre spécimen. Huit de ces stèles sont encore plantées en terre; cinq autres ont été arra-

chées et laissées sur place, plus ou moins dégradées; enfin une quatorzième stèle, intacte, qui a été enlevée par des mineurs de la Compagnie asturienne, est maintenant à leur campement, à 2 kilomètres de là. La ligne des stèles fait face exactement à l'Est. La distance entre les deux stèles extrêmes encore en place est de 11 mètres.

Ces stèles sont anépigraphes, mais les représentations symboliques dont la plupart sont ornées sont puniques, et, parmi les fragment épars sur le sol, quelques-uns appartiennent à des pierres plates dont la surface présente de petites cavités hémisphériques; les stèles — ou du moins certaines d'entre elles — étaient donc munies de *mensae sacrae* destinées à recevoir les offrandes, fruits, gâteaux, sang des victimes ou morceaux de leur chair : c'étaient des stèles votives, et leur ensemble constitue, non point une nécropole, mais un sanctuaire punique, le temple agreste où, en bons Africains, les habitants de la bourgade antique pratiquaient le culte du seigneur vénéré Baal-Hâman. En ce vallon écarté, qu'une enceinte de sommets rocheux isole du reste du monde, ce culte ne dut probablement subir que fort peu l'influence romaine, et le dieu punique, jusqu'au jour sanglant où la tourmente hilalienne vint le chasser de ses plus sûrs asiles, lui et tous les autres dieux de Carthage, de Rome ou de Byzance, dut régner là en maître incontesté, peut-être même sans en être réduit, comme dans les villes, à se dissimuler sous le manteau de Saturne. En tout cas, les fouilles que j'ai pratiquées dans ce sanctuaire m'ont fait retrouver, au pied des stèles, parmi une infinité de débris de poteries, quelques vases intacts, les uns en argile séchée au soleil, les autres en terre cuite, encore pleins de petits ossements de volatiles : c'est peut-être la dernière offrande que les fidèles y vinrent déposer, avant le massacre ou la fuite.

Le sol antique du sanctuaire est seulement à $0^{m}40$ au-dessous du sol actuel : ce faible exhaussement du sol, après des siècles, s'explique par la constitution rocheuse et la pente assez raide de la colline au flanc de laquelle s'alignent les pierres.

Ce sanctuaire punique peut en somme être considéré comme intact. Quelques pierres seulement ont été renversées ou brisées, probablement par les petits chevriers arabes qui, dans leurs jeux, prennent volontiers pour cibles ces stèles à personnages. Au centre de la ligne, il est vrai, une fouille avait été pratiquée, avant mon

passage à l'Henchir-R'çass, et, dans cette partie du sanctuaire, mes propres recherches ont été absolument infructueuses. Mais, ayant appris que cette fouille avait été faite par des mineurs campés dans le voisinage, j'ai pu obtenir de ces derniers les renseignements qu'il importait d'avoir à ce sujet.

Les stèles ont, au maximum, o m. 85 de hauteur. Leur largeur varie de o m. 23 à o m. 50 ; leur épaisseur, de o m. 05 à o m. 15. Il y en a quatre qui ne portent pas la moindre trace d'ornementation. Les autres sont décorées de représentations symboliques diverses et d'époques différentes, depuis le dessin rudimentaire et sobre, simplement tracé au trait, de l'époque punique, jusqu'aux sujets plus compliqués, et d'un relief plus accentué, de l'époque néopunique. J'ai dessiné minutieusement toutes les stèles, sans en négliger les moindres fragments, et noté l'emplacement exact que chaque pierre occupait dans l'alignement; en voici, en commençant à droite, la description détaillée :

Stèle n° 1. — Elle est brisée; la partie inférieure en subsiste seule. On y voit encore le soubassement et une partie du fût d'une colonnette ou d'un vase qui va s'élargissant de bas en haut. Cette colonnette a un relief de o m. 03. Au-dessous de cette partie sculptée, dont un trait horizontal la sépare, on voit la place qui avait été ménagée pour l'inscription, mais qui n'a pas été remplie. La pierre se termine en bas par une partie non dégrossie qui était fichée dans le sol antique. Ce fragment a o m. 37 de hauteur (maxima) et o m. 45 de largeur.

Stèle n° 2. — Elle est à o m. 50 de la précédente. C'est une pierre plate, sans inscription ni ornementation, se terminant en haut en pyramide. Elle mesure o m. 60 sur o m. 45.

Stèle n° 3. — Cette stèle et la suivante avaient été arrachées de terre et brisées. Les fragments que j'en ai relevés gisaient dans l'intervalle de 3 mètres qui sépare la stèle n° 2 de la stèle n° 5, qui est encore, elle, fichée en terre. Le fragment qui reste de cette stèle porte, tracées au simple trait, deux séries de trois rectangles concentriques. A droite de la figure de droite, il y a d'autres traits, prolongeant de ce côté cette ornementation barbare, qui est limitée, en bas, par un trait horizontal.

Stèle n° 4. — Fragment, sur lequel on voit la partie inférieure de deux personnages dont les corps sont représentés d'une façon toute barbare au moyen d'un simple quadrillage au trait.

Stèle n° 5. — Pierre sans ornementation ni inscription, encore en place; elle a 0 m. 60 de hauteur (maxima), 0 m. 50 de largeur, et 0 m. 15 d'épaisseur. Intacte, elle devait se terminer en pyramide à la partie supérieure comme la stèle n° 2; le sommet en aura été brisé.

Stèle n° 6. — Il n'en reste qu'un fragment, qui gisait à quelques pas plus bas que l'alignement des stèles, sur la pente de la colline. On y voit les jambes et le bas du vêtement de deux personnages limités au trait horizontal d'où partent deux autres traits qui descendent vers la base en s'écartant l'un de l'autre, et rappellent le symbole de Tanit si fréquent sur les stèles puniques.

Ces figures ont un relief de 0 m. 02. La place où était ce fragment, en face de l'intervalle de 1 mètre qui sépare la stèle n° 5 de la stèle n° 7, m'a fait le placer entre ces deux stèles.

Stèle n° 7. — Elle est encore en place; quoique la partie supérieure manque, l'ornementation en subsiste presque entièrement. Au milieu de la stèle ont été creusés deux petits évidements rectangulaires, dont la profondeur est de 0 m. 03 et dont les bords forment une quadruple moulure; ce sont, si l'on préfère, cinq rectangles concentriques, dont les plans respectifs vont s'abaissant de l'extérieur vers l'intérieur. Les quatre sommets intérieurs des deux grands rectangles sont réunis deux à deux par deux doubles traits, qui se croisent et s'arrêtent, en bas, à un double trait horizontal. Au-dessus de chaque cavité rectangulaire est un symbole : celui de gauche, quoique fortement entamé par la cassure de la stèle, peut être reconstitué aisément; c'est l'image conique de Tanit. Les bras devaient être très courts, comme sur toutes les stèles puniques; s'ils avaient été développés, comme sur les stèles néopuniques, la pierre, dans l'état où l'a laissée la cassure, devrait laisser voir encore un peu du bras de ce côté. Le symbole de droite, que nous allons retrouver sur la stèle n° 8, figure fréquemment sur les stèles néopuniques [1]. Enfin

[1] Voir *Le sanctuaire d'Aïn-Tounga* (*Bulletin archéol. du Comité*, 1889, p. 209, n° 2). C'est sans doute un gâteau.

on voit, à la partie supérieure de la stèle, le double trait horizontal qui limitait, en haut, la place réservée à l'ornementation.

La pierre mesure, en l'état actuel, 0 m. 70 sur 0 m. 43. Tout à côté de cette stèle, appuyées l'une contre l'autre, deux petites pierres sont fichées en terre. Leurs deux dimensions maxima — et elles sont certainement intactes — sont 0 m. 30 et 0 m. 20; à peine taillées et dégrossies, elles n'ont que très vaguement l'aspect de stèles. Et cependant la tranchée pratiquée au pied de ces deux pierres met au jour des débris de poterie et de vases contenant de petits ossements. Ce détail, joint à la position que ces pierres occupent sur l'alignement des autres stèles, semblerait indiquer qu'elles font partie du sanctuaire, malgré leurs faibles dimensions et leur forme imparfaite. J'aurai d'ailleurs à parler, tout à l'heure, d'une pierre presque aussi grossière, qui, elle, c'est indiscutable, est une des stèles du sanctuaire.

Aucune des stèles ci-dessus n'était munie de *mensa;* les vases à offrandes ou débris de poterie reposaient sur le sol.

Stèle n° 8. — C'est celle que les mineurs de la Compagnie Asturienne ont transportée à leur camp. Deux autres stèles à personnages, d'ailleurs, gisent à l'endroit où les mineurs ont pioché, avec des fragments de *mensae.* Ils s'étaient attaqués aux stèles les plus ornées, convaincus que c'étaient là des tombes, et les plus riches. Après la troisième, ils cessèrent leur travail, n'ayant rien trouvé en fait de bibelots ou de pièces de monnaie. Ils m'ont déclaré, en effet, n'avoir rien vu sous la dalle disposée horizontalement au pied de la stèle n° 8, pas même des débris de poterie. Cela se conçoit : les trous pratiqués à la surface de cette dalle étant destinés à recevoir les offrandes, il ne devait pas y avoir de vases au pied de la stèle.

Les cinq fragments de *mensae* que j'ai relevés à cet endroit du sanctuaire m'ont paru provenir de trois *mensae.* Les stèles n°s 8, 9 et 10 devaient donc être munies de dalles à offrandes.

La stèle n° 8 est intacte. La tête seule du personnage qui y est représenté a été quelque peu endommagée. Ce personnage et les symboles qui l'accompagnent donnent à la stèle un caractère nettement néo-punique. Une rosace occupe le haut de la stèle; deux palmettes, inclinées vers cette rosace, surmontent et bordent un petit fronton supporté par deux colonnettes avec chapiteaux et sou-

bassements; sous le fronton et entre les colonnettes, un personnage vêtu d'une dalmatique se tient debout; il porte de la main droite une double grappe de raisin et dans la main gauche, ramenée contre la poitrine, un pigeon ou un poulet. Il est flanqué de deux symboles : à droite et en bas, c'est le symbole déjà vu sur la stèle précédente; à gauche et en haut, c'est une sorte de losange, représentant peut-être aussi un gâteau sacré. Au-dessous du personnage sont représentés un mouton et un autel.

Cette stèle mesure 0 m. 85 de haut sur 0 m. 30 de large. Elle était munie d'une *mensa* décorée de palmettes qui subsiste presque intacte; dans l'état actuel, elle mesure 0 m. 30 de large (comme la stèle) et 0 m. 40 de long.

Stèle n° 9. — La partie supérieure manque. Deux personnages y sont figurés, un homme et une femme se tenant par la main, debout, entre deux colonnettes, sous un arc en plein cintre; l'homme est vêtu de la dalmatique flottante, la femme de la tunique serrée à la taille par une ceinture; comme sur la stèle précédente, il y a, au-dessous de ce groupe, un mouton et un autel.

Cette stèle a, dans l'état actuel, 0 m. 30 de largeur et 0 m. 47 de hauteur.

Stèle n° 10. — Renversée sur place et quelque peu endommagée. Elle mesure 0 m. 85 de hauteur et 0 m. 58 de largeur. Elle paraît avoir été arrondie du haut. Le personnage qui y est représenté se tient debout sous un arc en plein cintre inscrit dans un encadrement rectangulaire; les reliefs sont très accusés; c'est une stèle néo-punique. Quoique le personnage soit dégradé, on devine qu'il est vêtu de la tunique bouffant sur une ceinture; il s'appuie de la main droite, probablement sur un autel; la main gauche, brisée, était ramenée devant la poitrine et devait tenir une offrande. Immédiatement au-dessous de ces représentations symboliques une place avait été aplanie pour recevoir l'inscription, laquelle ne fut jamais gravée.

A ces deux dernières stèles correspondent quatre fragments de *mensae*. La *mensa* de la stèle n° 9, pareille (avec les palmettes décoratives en moins) à celle de la stèle n° 8, porte cinq trous, un grand au centre, entouré de quatre petits. L'autre *mensa*, qui appartenait à la stèle n° 10, avait neuf trous, un grand, au centre, entouré de dix-huit plus petits. — Pas de palmettes.

Stèle n° 11. — Elle avait été retournée, de sorte que la partie sculptée faisait face à l'Ouest, au lieu d'être tournée vers l'Est, comme pour les autres stèles. Elle était néanmoins exactement placée sur l'alignement général du sanctuaire.

Elle doit avoir été retournée par des Arabes qui, l'ayant prise pour cible, trouvèrent sans doute plus commode de la lapider du haut de la colline que d'en bas.

Le sommet a été brisé. On y voit encore une partie d'un personnage dont le bras droit s'appuie sur un autel. Au-dessous du personnage, le lapicide a dessiné deux carrés qu'il a ensuite remplis par un quadrillage. Une palmette borde à gauche ce dessin naïf, gravé entièrement au simple trait.

Ce fragment à 0 m. 50 de haut et 0 m. 32 de large.

La stèle n° 11, ainsi que les trois suivantes, d'ailleurs, était dépourvue de *mensa*. Les débris de poterie et de petits ossements que les fouilles ont mis au jour au pied de cette stèle, étaient à même le sol antique, et à l'Ouest de la stèle, bien qu'elle fît face à l'Est, ce qui prouve qu'elle a été retournée par des Arabes.

Stèle n° 12. — Petite stèle ne mesurant, intacte, que 0 m. 42 de hauteur sur 0 m. 23 de largeur. Intacte à mon premier passage, la tête du personnage avait été brisée quand je suis revenu, deux mois après, à l'Henchir-R'çass; elle était encore fichée en terre; les Arabes n'avaient pu briser que la partie supérieure qui, seule, émergeait. L'ornementation, très grossière, de cette stèle, consiste en un personnage ayant au bout du bras droit un objet cubique troué en son milieu, peut-être un autel, et, dans la main gauche, une palme. L'encadrement en plein cintre de l'ornementation, le relief accentué, semblent devoir faire classer cette stèle dans la catégorie des œuvres néo-puniques.

Stèle n° 13. — Simple pierre plate, sans ornementation, qui n'a qu'assez vaguement l'aspect d'une stèle; elle paraît cependant avoir conservé sa forme primitive; aucune trace de cassure n'apparaît en ce contour imparfait, œuvre d'un tailleur de pierre certainement barbare. Elle est encore en place, et la tranchée pratiquée à sa base met au jour des vases pleins de petits os et des fragments de poterie.

La hauteur de cette stèle primitive est de 0 m. 45 et sa largeur

maxima de 0 m. 30. Elle a été taillée, d'ailleurs, dans le même calcaire que les précédentes.

Stèle n° 14[1]. — C'est la dernière stèle du sanctuaire où, plus encore que la précédente, elle donne la note primitive, barbare; c'est un menhir berbère plutôt qu'une stèle punique. Fragment basaltique, d'un noir verdâtre, détaché d'un roc voisin et grossièrement équarri, il a 0 m. 48 de hauteur et 0 m. 30 de largeur. Il est encore fiché en terre sur la même ligne que les stèles; les vases que j'ai retrouvés en creusant au pied de cette pierre ne permettent pas de douter de son caractère votif. C'est même devant cette modeste stèle que j'ai trouvé le plus de fragments de poterie et les plus jolis vases.

D'où venaient ces stèles taillées dans un calcaire peu commun, dont on ne pourrait trouver, en tous cas, la moindre carrière dans tout le massif du Guern-el-Halfaïa? Des mineurs de la Compagnie Asturienne, qui ont travaillé comme carriers au Kef et à Thala, m'ont affirmé que c'est de la pierre de Thala et pas d'ailleurs. Leur dire, très formel, n'a fait qu'affermir la conviction que j'avais déjà, que ces stèles provenaient de Thala. A Thala, en effet, on a trouvé, en exécutant les travaux de la Fontaine et du Contrôle civil, beaucoup de stèles et de dédicaces qui prouvent que les cultes de Saturne et de Caelestis, d'origine punique, y furent, le premier surtout, particulièrement en honneur.

Les quelques vases ou plats intacts[2] que j'ai trouvés dans cette fouille sont en terre simplement séchée au soleil; quelques-unes seulement sont en terre cuite. Deux ou trois portent comme estampille, à l'extérieur et au fond, des cercles concentriques tracés au poinçon. Un de ces vases a été trouvé surmonté d'un plat creux renversé formant couvercle; il était rempli d'ossements.

Quatorze — seize, si l'on compte les deux pierres voisines de la stèle n° 7 — ce doit être là à peu près le nombre total des stèles dont se composait, intact, le sanctuaire de l'Henchir-R'çass. Peut-être en manque-t-il deux ou trois. Ainsi, dans l'intervalle de un mètre qui sépare les stèles 12 et 13, il devait y en avoir une autre, car j'y ai

(1) L'intervalle entre les deux stèles 13 et 14 est de 0 m. 50.

(2) Ils ont été recueillis au Contrôle civil du Kef. J'y ai laissé les ossements dont ils étaient remplis.

trouvé des débris de poterie. Cette bourgade peu importante ne devait pas compter plus d'une quinzaine de familles; c'est à peu près le nombre que l'on peut approximativement assigner, d'après l'état des ruines, aux maisons dont elle se composait. L'on est donc autorisé à en conclure qu'il y avait une stèle par famille et que tous les membres de cette agglomération africaine[1] pratiquaient le culte de Baâl. La présence des vases sacrés pleins d'ossements au pied des stèles semble même prouver que ce culte ne cessa d'y être célébré qu'au moment de la destruction ou plutôt de l'abandon de ce village, très probablement à l'époque de l'invasion hilalienne. Les Arabes ne s'installèrent point en cet endroit, car leur premier soin eût été de détruire ce sanctuaire païen. C'est ce qui explique que j'aie pu retrouver, presque intactes, les dernières offrandes qui y aient été déposées, il y a au moins huit siècles.

Quoi qu'il en soit, sans s'arrêter à des déductions plus ou moins problématiques, l'on peut tirer du modeste sanctuaire de l'Henchir-R'çass des renseignements aussi indiscutables qu'intéressants sur ce culte africain :

Les stèles, placées en ligne, font face au soleil levant.

Des époques successives y sont représentées : 1° par des pierres presque brutes, à peine équarries; 2° par des pierres simplement taillées en forme de stèles à sommet pyramidal, sans ornementation; 3° par des stèles à représentations symboliques puniques; 4° par des stèles à représentations néo-puniques.

Les offrandes à la divinité, en dernier lieu tout au moins, étaient des gâteaux, des fruits (raisins), du sang et de la chair de moutons, de poulets, de pigeons; cela ressort, et des représentations gravées sur les stèles, et de la présence de petits ossements au pied des stèles.

Ces offrandes étaient placées, soit dans les trous des *mensae sacrae* disposées horizontalement au pied des stèles, soit à même le sol, dans des vases ou des plats. Les sacrifices à la divinité étaient donc analogues au *lectisternium* latin, mais le dieu n'y était pas représenté par une statue.

Lieutenant Hilaire.

[1] Deux inscriptions funéraires que j'ai relevées à l'Henchir-R'çass porten tchacune un nom africain : *Miggin* et *Cecud*.

NOTE

SUR UN MONUMENT D'ORIGINE BERBÈRE,

PAR M. JANIN,

Instituteur à Yakouren (département d'Alger).

Dans la commune mixte du Haut-Sébaou, à environ 3 kilomètres à l'Est de l'école d'Yakouren et à 1 kilom. 1/2 au Nord du village indigène de Tamleth, se trouve une énorme pierre taillée en forme de pressoir.

Elle est située au pied de hauts rochers et au milieu d'une forêt de chênes-lièges. Des pierres, entassées tout autour, semblent être les débris d'anciennes habitations.

Cette pierre est appelée par les Kabyles *Dzev'ni Roumiin* (la Maçonnerie romaine). Cependant, à part les débris d'une auge en pierre placés à quelques pas de là, il n'y a dans les environs aucune pierre taillée ni aucune trace d'inscription. D'ailleurs, la voie romaine allant de Djemma-Saharidj à Bougie [1], en passant par Souama, est séparée du monument par plus de 15 kilomètres de forêts. Il y a donc tout lieu de croire qu'il a été fait par des indigènes, il y a bien des siècles.

Deux sources se trouvent dans les environs : la plus importante, à 50 mètres à l'Ouest, paraît avoir été arrangée pour servir de bassin; l'autre coule beaucoup plus haut, à 100 mètres au Sud.

A environ 200 mètres au Sud-Est du monument, j'ai remarqué un cercle de 8 à 10 mètres de diamètre, légèrement déprimé au ventre et limité par de petits blocs de pierre; c'est peut-être un cieux tombeau indigène.

Les ruines d'un village indigène dominent, à 200 mètres de là, tout l'endroit où se trouve le monument.

[1] L'instituteur de ce pays a découvert dans son jardin un fragment de pierre portant quelques lettres.

Celui-ci se compose d'un rocher isolé dont la partie supérieure, légèrement inclinée vers l'Ouest, est taillée pour former deux cuves et un pressoir.

Le rocher a la forme d'une pyramide quadrangulaire coupée par un plan incliné.

Trois faces, celles du Nord, de l'Est et du Sud, et une partie de la quatrième ne portent aucune trace de travail.

La partie la plus élevée de la pierre porte un carré de 80 centimètres de côté, limité par des rigoles, larges et profondes de 5 centimètres. Ces rigoles communiquent, par une autre plus grande, à un récipient placé à la partie inférieure.

A 27 centimètres de ce carré se trouve une cavité creusée en forme de T et disposée de manière à recevoir un levier.

C'est là le pressoir.

La grande cuve a 1 m. 65 de longueur sur 1 m. 12 de largeur et 0 m. 41 de profondeur; un trou percé à la partie inférieure d'une paroi le fait communiquer à un récipient ou petite cuve ayant une longueur de 1 m. 77, une largeur de 0 m. 69 et une profondeur d'environ 0 m. 30 seulement.

Ce monument est-il un pressoir à huile ou un pressoir à vin?

S'il a servi à faire de l'huile, la grande cuve était destinée à la préparation ou à la conservation des olives, dont l'huile était ensuite extraite sur le carré déjà décrit; mais comme les olives ne donnent de l'huile qu'autant qu'elles sont pressées, le trou qui fait communiquer la grande cuve avec le récipient n'aurait pas lieu d'exister.

A mon avis ce monument servait à faire du vin : le raisin était d'abord piétiné dans la grande cuve et ensuite pressuré sur le carré; le jus s'écoulait par le trou de la cuve et par les rigoles du carré, dans le récipient.

Les nombreuses treilles qui se trouvent encore dans les environs servent à appuyer ce que j'avance.

JANIN.

RUINES ROMAINES
DE L'OUED-OUERQ, PRÈS DE CHELLALA
(ALGÉRIE).

Communication de M. A. Joly, professeur à la Medersa d'Alger.

A quelques kilomètres Nord-Est de Chellala, sur les bords de l'Oued-Ouerq, non loin de son confluent avec l'Oued-Touil, se trouvent les ruines d'une grande ferme construite il y a quelque trente ans, par un colon de la première heure, M. Romanette, qui s'y était installé avec l'intention d'y faire l'élève du gros bétail dans les marais bordant la rivière. La ferme avait été construite elle-même avec des matériaux provenant d'autres ruines qui préexistaient au même endroit. C'est sur ces ruines que je me propose d'attirer l'attention.

Quant à la ferme, dont il ne reste plus actuellement que des pans de murs debout, elle s'élevait sur la berge Sud de la rivière, au sommet d'une petite falaise haute de 10 mètres environ. Elle était ainsi admirablement placée pour dominer la contrée si plate et si monotone qui l'entoure. Le canal principal de la rivière, où coule sans cesse et en toute saison une eau vive et pure, passe juste au pied. Des prairies marécageuses, jadis véritable forêt de roseaux, s'étendent de là sur les deux rives, et sur plusieurs kilomètres de long tant à l'aval qu'à l'amont, avec une largeur presque constante de 200 mètres environ. Mais, en dehors du lit de la rivière, la contrée n'est, à perte de vue, qu'une plaine stérile et nue.

A l'époque où M. Romanette vint s'installer en ce lieu, le sol était encore couvert de nombreuses pierres de taille, dont quelques-unes énormes, et des traces de constructions étendues se laissaient voir. Les assises des fondations permettaient encore d'en reconnaître le plan. Mais la plus grande partie des moellons et des pierres de taille furent employés aux nouvelles constructions, et il en reste aujourd'hui peu de chose.

En faisant des fouilles pour fondations, on mit à jour l'entrée d'un souterrain où l'on pouvait descendre par un escalier de pierre, mais qui ne fut pas exploré. Seulement on trouva sur les premières marches une bague avec chaton semblant être de cornaline, sur lequel était gravé un coq, puis une pièce de monnaie. Ces objets furent remis à un fonctionnaire du Ministère de l'Agriculture. Au bas de l'escalier, à l'entrée du souterrain, on découvrit le squelette d'un enfant.

J'ai vu ces lieux en 1897, au mois de septembre, et j'ai pu reconnaître encore les traces de quelques constructions faites en moellons liés par un très bon ciment, avec des chaînes d'angle en pierres de taille. L'épaisseur des murs était d'environ 0 m. 50. Je remarquai un mur d'une épaisseur considérable (plus de 2 mètres), dont les parois étaient en pierres de taille d'énormes dimensions, quelques-unes longues de plus de 2 mètres avec 0 m. 50 à 0 m. 80 de queue.

Le remplissage était fait en blocage de moellons liés par un bon mortier jaunâtre, se tenant bien dans la masse, mais qui s'effritait seulement un peu à la surface sous le choc du marteau. Beaucoup de pierres de taille étaient éparses çà et là aux environs.

J'ai pu reconnaître aussi la trace bien nette des fondations d'une tour d'angle un peu plus que demi-circulaire, et dominant la berge de la rivière. Les murs en très belles pierres de taille, liées par d'excellent ciment, avaient environ 1 m. 20 ou 1 m. 25 d'épaisseur, et le diamètre de la tour était de 8 à 10 mètres. Je reconnus plus loin la trace de deux autres tours analogues, mais moins distinctes, sur le bord de la rivière. La plus éloignée de la première me fit l'effet d'être aussi une tour d'angle; quant à celle qui se trouvait dans l'intervalle, ce pouvait être une tour destinée à flanquer un rempart, car elle était semi-circulaire. Les trois tours s'alignaient sur une direction perpendiculaire à celle de ce qui m'a semblé le reste d'un rempart, et à une distance d'une trentaine de mètres de ce reste. Les deux plus éloignées étaient séparées par un espace d'environ 60 mètres; les vestiges du rempart pouvaient se prolonger sur 15 mètres environ.

Si je ne me suis pas trompé, le mur extérieur de la ferme Romanette, celui qui bordait la rivière, a dû être construit sur les fondations mêmes du rempart ou mur d'enceinte que flanquaient les tours. Rien de plus naturel, d'ailleurs, puisque cette manière de

faire évitait un supplément de travail et de frais, et que, d'autre part, elle était presque commandée par la topographie des lieux.

Quelques pierres de taille portaient des ornements sculptés; des phallus, un niveau de maçon triangulaire et un ornement en forme de croix.

Lorsque M. Romanette habitait la ferme, plusieurs personnes qui s'intéressaient aux antiquités vinrent l'y voir; quelques-unes emportèrent des médailles romaines.

Il convient de faire observer que le pays aux alentours est absolument dépourvu de pierres, et que, pour s'en procurer, les constructeurs antiques ont dû se rendre à 20 kilomètres au plus près, dans le Djebel-Chellala, à l'Ahmeur-Khaddou.

Si, comme je le présume, ces ruines sont bien romaines, ce pourraient être celles d'un de ces postes détachés qui étaient destinés à parer le premier choc de l'ennemi. La présence d'un mur d'une épaisseur considérable, qui semble un rempart, et celle de tours dont deux étaient tours d'angle, autorisent à conclure ainsi, semble-t-il. Je ne crois pas d'ailleurs que les Romains aient jamais songé à coloniser un endroit si peu propre à fournir aux besoins de l'agriculture. L'élevage du gros bétail y est seul possible à cause des marais de l'Ouerq, mais encore n'est-ce qu'en certaines saisons; quant à la culture des céréales, elle est le plus souvent impossible aux environs à cause de la sécheresse du climat, en tous cas toujours des plus aléatoires; les irrigations sont impossibles, car le seul endroit où il y ait de l'eau, le lit de la rivière, est profondément encaissé et impropre à la culture parce qu'il est marécageux. Ces conditions ne sont point celles qui conviennent à l'établissement d'un centre de population sédentaire. Par contre, rien de plus propice pour l'établissement d'une colonie militaire restreinte, ravitaillée en partie, en partie nourrie par le sol qui lui fournissait le bétail et peut-être une faible quantité de céréales, suffisante pour un effectif restreint; avec cela de l'eau pure et abondante.

On pourrait supposer aussi que c'était la ferme fortifiée de quelque indigène. Mais je penche plutôt pour la première interprétation, et je ne serais pas éloigné de croire qu'il y avait là un poste fortifié, qui, avec Benia, défendait au Sud le Sersou — je veux parler de cette Benia du Nador, signalée par M. de La Blanchère, dans son *Voyage dans la Maurétanie Césarienne*. De sorte que de Tagremaret, au Sud de Frenda, jusqu'à Tissemsil, entre Tiaret et

Teniet-el-Had, s'étendait une ligne de défense jalonnée par Benia et le poste de l'Ouerq. Cette ligne protégeait probablement les établissements créés par les Romains ou leurs sujets dans la partie occidentale du Sersou, au Sud de la ligne frontière qui allait de Tagremaret à Saneg par Tiaret, Tissemsil, Toucria, Taza, Derrague, la Kherba des Ouled-Hellal, et Boghar.

A. Joly,

Professeur à la Medersa d'Alger.

NOTE
SUR LA NÉCROPOLE DE THENÆ

PAR M. LE Vte DE L'ESPINASSE-LANGEAC,

Correspondant du Comité.

Je viens d'être à même, au cours des fouilles que j'ai eu le loisir de reprendre dans la nécropole de Thenæ, où j'avais déjà pu faire quelques études que le Comité des Travaux historiques et scientifiques a bien voulu publier dans le *Bulletin archéologique* de 1892, de faire certaines découvertes qui, sans être importantes, me paraissent de nature à présenter quelque intérêt.

La nécropole de Thenæ renferme un grand nombre de sépultures dont le mode et le type sont très variés, mais l'incinération est presque générale. On y retrouve aussi, ainsi que je le faisais d'ailleurs remarquer en 1892, la tombe rectangulaire et le cippe de maçonnerie qui sont les formes qu'on rencontre le plus communément dans les nécropoles de la Tunisie. La partie que j'ai reconnue cette année contient plus spécialement des vases de terre commune, à deux anses, déposées en pleine terre et remplies d'ossements calcinés. Presque tous sont intacts. Le type en est le même; le col seul en est plus ou moins allongé et la grandeur ne varie guère entre 0 m. 32 à 0 m. 45 de hauteur. Un seul d'entre eux porte des caractères tracés à la chaux qui me semblent d'origine punique.

Parmi ces vases, j'ai recueilli quatre petits sarcophages en terre cuite, intacts et de forme rectangulaire. Je ne me rappelle pas en avoir vu de semblables au Musée du Bardo, à Tunis, ou ailleurs. Ce sont peut-être des monuments particuliers à cette partie de l'ancienne Byzacène. Ils me semblent en tous cas intéressants. Tous les quatre diffèrent légèrement de forme, sans cependant différer sensiblement de grandeur : ils mesurent de 0 m. 20 à 0 m. 25 de hauteur. Les uns, surmontés d'une sorte de toit qui fait corps avec

le reste, portent un grossier dessin en place de corniche; les autres, à la base arrondie en ovale, sont terminés par un dessus en forme de bateau avec rebords assez prononcés. Tous ne possèdent d'autre ouverture qu'une petite porte carrée de 0 m. 075 à 0 m. 085 de côté, pratiquée sur le dessus et fermée par un couvercle mobile en terre cuite, qui servait évidemment à introduire les ossements qu'ils renfermaient encore. L'un d'eux contenait un petit vase en terre fine à long col (hauteur, 0 m. 13; diamètre à la base, 0 m. 06).

Le mobilier funéraire, peu riche mais assez complet, comprenait des lampes et des vases en terre grossière, ainsi que quelques coupes, avec ou sans anses, en fine terre jaune ou rouge, de moyen et petit module, de 0 m. 047 à 0 m. 106 de diamètre, et d'une légèreté remarquable. Au fond de l'une d'elles, une petite clochette avec un anneau en bronze et les débris d'un collier, composé de quatre gros grains côtelés et de sortes d'amulettes, comprenant cinq petites mains fermées (hauteur, 0 m. 018; largeur, 0 m. 012) et un phallus (hauteur, 0 m. 020; largeur, 0 m. 010); le tout en pâte bleuâtre vernissée, dans le genre des amulettes égyptiennes.

Les lampes, toutes en terre cuite, sont en général de fabrication grossière, mais elles offrent un grand nombre de sujets intéressants et variés. Certaines, en terre rougeâtre, sont même d'un beau style. Les diverses fouilles que j'ai pu faire m'en ont procuré 141 : je compte en adresser prochainement la monographie au Comité des Travaux historiques.

Les objets en verre sont rares et presque toujours réduits en miettes par suite du tassement des terres au milieu desquelles ils étaient déposés. Je n'ai pu sauver qu'un charmant petit flacon à base carrée avec une anse gracieusement tournée (hauteur, 0 m. 085; diamètre de base, 0 m. 006), que l'air a vite fait de réduire en plusieurs morceaux.

Çà et là aussi des débris de miroir aux bords pointillés ou lignés, trois bracelets en torsade et un autre avec fermoir, formé par deux nœuds, le tout en bronze, trois épingles à cheveux de femme avec tête en boule et en ivoire, deux fragments de masques en terre cuite représentant, l'un, une figure de femme à profil grec, l'autre, une sorte d'homme barbu, divers morceaux en bronze d'objets indéterminés, et quelques monnaies complètement frustes.

Une tombe renfermait, brisée en trois morceaux, une assez jolie

statuette en terre cuite de 0 m. 17 de hauteur, dans le genre de celles qui ont été trouvées dans les hypogées d'Hadrumète. Elle représente une Vénus debout, diadémée et déployant son manteau derrière le dos.

Peu d'inscriptions funéraires. Deux cependant sur marbre blanc et de parfaite conservation :

1°. — Sur une plaque de marbre blanc. Lettres de 0 m. 33 à 0 m. 13.

D M S
M·IVLIVS·CHRES
TIOQVIETVINCEN
TIVS·VIX·AN·III MII
D · V

2°. — Stèle en marbre blanc à fronton. Hauteur des lettres : 0 m. 25 à 0 m. 19.

D M S
I V L I A
F A T A L I
A · V I X I T
A · N · XLV

A 4 kilomètres environ au Nord-Ouest de Thenæ, quelques tombeaux isolés ont livré aussi certains objets intéressants, trouvés aux pieds du squelette et au-dessous de l'épais massif de maçonnerie qui le protégeait : une lampe avec buste radié et coiffé du modius, une autre en belle poterie rouge évidemment de l'époque chrétienne, à en juger par les deux poissons qui décorent son disque entouré de seize carrés et trèfles à quatrefeuilles, et dans un grand plat de terre grossière un magnifique verre en forme de gobelet, assez bien conservé et de grand module (0 m. 157 de hauteur, sur 0 m. 066 de diamètre au sommet et 0 m. 012 d'épaisseur).

Non loin de là, un petit pot trouvé en pleine terre renfermait quelques monnaies de bronze très frustes, parmi lesquelles un petit bronze d'Hannibalien assez bien conservé, et douze deniers d'argent dont plusieurs à fleur de coin et couverts d'une belle patine noire : un de Titus, un de Domitien, deux de Trajan, sept d'Adrien et un d'Antonin [1].

[1] En voici l'énumération avec références au Recueil de Cohen : Titus, 287; Domitien, 397; Trajan, 98, 302; Hadrien, 295, 318, 339, 382, 903, 1089, 1475; Antonin, 437.

Plus près de la route de Sfax à Gabès et toujours dans les environs immédiats de Thenæ, les récents travaux de terrassement du chemin de fer de Sfax à Gafsa ont fait découvrir, dans des constructions qui devaient appartenir à quelque villa romaine, une assez jolie mosaïque à rosaces et à grecques en deux couleurs. On prétend même que les ouvriers y auraient trouvé une statuette en métal précieux qui aurait été vendue clandestinement à des Juifs de Sfax, et quelques monnaies d'or dont j'ai pu recueillir à grand'-peine quatre exemplaires fort bien conservés. Ce sont des sous d'or de Théodose II au revers de Rome casquée assise à gauche, avec CONOB à l'exergue.

D'autres découvertes ne peuvent pas manquer d'être faites, si elles ne l'ont déjà été, au cours des travaux du chemin de fer de Sfax à Gafsa, dont le tracé traverse une région semée de ruines romaines, parmi lesquelles plusieurs villes restent à identifier. L'insouciance des entrepreneurs et la négligence trop souvent volontaire des chefs de chantiers ne permettent malheureusement pas le plus souvent de conserver et même de connaître les débris qu'on peut mettre au jour, quelles que soient les instructions très formelles données à ce sujet par notre Direction des antiquités.

Les renseignements que j'ai fait prendre de plusieurs côtés font craindre que les ruines romaines ne servent surtout de carrières pour la construction des ouvrages d'art et la substruction de la voie. J'ai pu néanmoins obtenir ces jours-ci une copie, d'ailleurs très incomplète, d'une inscription trouvée le 4 mars dernier à 120 kilomètres de Sfax, à Kef-en-Neçour. Je tiens à l'envoyer telle qu'elle me parvient, en attendant que je puisse en adresser l'estampage.

Buste d'homme ou de femme assez fruste.

DFMXXII VB
SACERIS
CITTINVSN
THVAXDIV

C'est évidemment une épitaphe.

Vte de L'espinasse-Langeac.

NOTE

SUR LA RÉGION RECONNUE EN 1897

PAR LA 2e BRIGADE TOPOGRAPHIQUE

DE TUNISIE,

PAR M. LE CAPITAINE TOUSSAINT.

La région reconnue en 1897 par la 2e brigade topographique de Tunisie est comprise entre la plaine de la Medjerda au Nord, la route du Kef à Sidi-Youssef au Sud, la frontière algérienne à l'Ouest et la route du Kef à Souk-el-Arba à l'Est. Elle est traversée du Sud-Ouest au Nord-Est par l'Oued Mellègue, le Muthul antique. Des forêts de chênes, de sapins, de thuyas et d'épais fourrés de lentisques la couvrent en partie; néanmoins de nombreux bassins bien cultivés, dont la mise en valeur est certainement due à la colonisation romaine, s'y rencontrent.

Jusqu'à la défaite de Jugurtha, le pays a dû toujours faire partie du royaume numide; il suivit ensuite le sort de Sicca (le Kef), la ville la plus rapprochée. Il devait être à peu près désert, lorsque, après l'invasion arabe, les Ouarghas, originaires de la Tripolitaine, dépossédés par les Trouds, vinrent s'y installer, avec l'autorisation du souverain de Tunis et sous la condition de veiller à la garde et à la défense de la frontière. Cette tribu, qui a donné son nom à la feuille levée en 1897, occupe encore aujourd'hui tout le pays, à l'exception de quelques parcelles de territoires situées sur la rive gauche de l'Oued-Mellègue, où se sont installées quelques fractions de la tribu des Charen. Les Ouarghas furent mêlés à toutes les luttes entre les souverains tunisiens et leurs voisins de la province de Constantine; une légende locale rapporte qu'en un combat sur l'Oued-Sarrath, au Sud-Ouest du Kef, presque toute la population mâle de la tribu resta sur le champ de bataille. C'est probablement à la suite de ce combat que « Ech-Chabbi » poussa sa

pointe audacieuse jusqu'au delà de Béjà, jetant la terreur jusque dans Tunis.

Au moment de l'entrée des troupes françaises en Tunisie, les chefs des Ouarghas vinrent au-devant d'elles à Sidi-Youssef et le pays se soumit sans la moindre résistance. Depuis, la tranquillité n'y a jamais été troublée.

La population s'occupe de la culture des céréales et de l'élevage des bestiaux; en quelques points on exploite le liège. Actuellement de nombreuses usines, principalement de zinc (calaminé et blende), presque toutes situées sur l'emplacement d'anciennes ruines romaines, entrent en exploitation; les travaux anciens semblent n'avoir eu pour but que la recherche des minerais de plomb et d'argent.

Orographie. — Aucun indice ne peut mettre sur la trace du nom que portait dans l'antiquité le massif montagneux qui accidente la région entre l'Oued-Mellègue et la Medjerda.

Hydrographie. — Au point de vue hydrographique, l'Oued Mellègue, le cours d'eau le plus important de la contrée, représente certainement le Muthul antique, quoique divers auteurs aient cru le retrouver dans la Seybouse, la Siliana, l'Oued-bou-Heurtma et même la Medjerda. Salluste est le seul écrivain de l'antiquité qui ait nommé cette rivière. C'est dans sa vallée qu'aurait eu lieu, en l'an 109, la rencontre entre Jugurtha et Métellus, rencontre décrite par l'historien latin. Tissot place le champ de bataille sur la rive gauche de la rivière, entre celle-ci et le Djebel-Ameur-mta Ouargha, vers le point où le Coudiat-Abdallah se détache du massif. Il paraît hors de doute que c'est dans cette vaste cuvette, comprise entre les deux défilés parcourus par l'Oued-Mellègue, qu'il faut placer le théâtre de l'engagement; mais il semble que la description de Salluste s'applique plus exactement au terrain situé un peu plus à l'Ouest qu'à celui indiqué par Tissot.

Métellus, engagé sur la route d'Hippo Regius, n'a pas dû revenir sur ses pas pour remonter la vallée de l'Oued-Mellègue, certainement aussi difficile à parcourir à cette époque qu'aujourd'hui; principalement au pied du Djebel-Ouargha, dont le flanc Sud est impraticable, cette vallée forme une gorge dangereuse à suivre pour une troupe d'un effectif un peu considérable. Il est donc plus probable, que, de la région de Simittu, Métellus se jeta droit au Sud

pour déboucher sur le Muthul à l'Ouest du Djebel-Ouargha, entre cette montagne et Naraggara.

L'existence de la voie romaine de Simittu à Masculula et Naraggara, dont nous parlerons plus loin, semble justifier cette hypothèse; cette marche lui permettait, d'ailleurs, de menacer le flanc gauche et les communications de l'ennemi, surtout si celui-ci continuait à s'avancer dans la direction du «Bullensis Campus».

A sa sortie des montagnes, l'armée romaine se serait trouvée en face de la position choisie par Jugurtha, sur la rive droite de l'Oued-el-Melah, entre le Djebel-Ledjebel et le Muthul. En ce point, la crête étroite du Djebel-bou-Akkous, qui constitue la ligne de séparation des eaux entre Mellègue et Medjerda, court bien parallèlement à la première de ces rivières et à 15 kilomètres (20,000 pas d'après Salluste) environ de sa rive gauche; de plus, la longue chaîne de collines marquée par le Djebel-el-Ouasta, le Djebel-Ledjebel et le Ras-Snobeur est bien perpendiculaire au même cours d'eau. A un autre point de vue, la position du Coudiat-Abdallah aurait été des plus défavorables pour les troupes de Jugurtha, car, dans ce terrain excessivement raviné, la cavalerie numide et les éléphants ne pouvaient être d'aucune utilité; il n'en est pas de même dans la plaine beaucoup plus facile qui s'étend sur la rive gauche de l'Oued-el-Melah.

VOIES ROMAINES.

La région des Ouarghas, très montagneuse, très boisée, habitée par une population relativement peu dense, située d'ailleurs en dehors des grandes voies de communication naturelle, n'a jamais dû être pourvue d'un réseau routier très développé; cependant quelques vestiges de la viabilité antique y ont été relevés.

1° *Voie romaine de Simittu à Naraggara.* — Cette voie, en partie très bien conservée, traversait tout le massif du Nord au Sud, dans la zone la plus difficile. Elle servait de liaison entre les deux routes de Carthage à Hippo Regius par Bulla Regia et Simittu, et de Carthage à Cirta par Sicca et Naraggara; partant de Simittu, elle aboutissait à Naraggara en passant par Masculula (Henchir-Guergour). Peu visible dans les alluvions de la plaine de la Medjerda, elle a laissé des traces dans le défilé de l'Oued-Méliz; on distingue encore les culées d'un pont sur lequel elle traversait un petit

affluent de la rivière. Dans la cuvette au Nord d'Henchir-Guergour elle disparaît, mais devient de nouveau très apparente auprès de cette dernière ruine. De là à Sidi-Youssef, elle est admirablement conservée, surtout sur les pentes du Kebour-er-Roumi et du Djebel-Guibou, où elle s'interrompt seulement au passage de quelques ravins. Trois bornes milliaires appartenant à cette voie ont été retrouvées : la première, complètement illisible près de Henchir-Guergour; la deuxième, sur laquelle on ne peut déchiffrer que quelques lettres, à Aïn-Métouïa, près Henchir-Sassi; la troisième, en bon état de conservation, à Henchir-Kharrouba.

Un embranchement passant par le col à l'Est du Djebel-Guibou aboutissait à Hemchir-el-Kouskiss; peut-être se prolongeait-il par le Khanguet-Sidi-Zid jusqu'à Henchir-Zeradou et Henchir-Certouta. En ce dernier point, on retrouve des traces de voie, mais aucun vestige n'est apparent dans le cirque d'Aïn-Zeradou, ni dans la plaine d'Aïn-er-Rebiaï.

2° *Voie romaine de Bulla Regia* (?) *à Masculula.* — Cette voie devait se séparer de la voie de Bulla-Regia à Sicca vers la grande ruine qui se trouve un peu en aval du pont de l'Oued-Mellègue, suivre pendant 4 kilomètres environ la rive gauche de cette rivière et remonter ensuite les vallons de l'Oued-el-Alleg et de l'Oued-Amroussi; un ponceau sur lequel elle traversait un petit affluent de l'Oued-Amroussi est encore en partie debout. Au delà, elle pénétrait dans la plaine de l'Oued-Chérifa et gagnait Henchir-Guergour en desservant les localités antiques représentées par les ruines de Bir-ben-Chérifa, Ksar-Ghazelli, Henchir-bou-Allouch et Henchir-Ouled-Djeddou, ainsi que les mines du Djebel-Ressas; quelques vestiges en sont bien apparents dans la plaine de l'Oued-Chérifa et aux abords d'Henchir-Guergour.

3° *Voie romaine de Sicca à Masculula.* — On n'en retrouve pas de traces entre le Kef et Henchir-Touireuf; quelques amorces sont plus apparentes entre ce dernier point et Henchir-Guergour.

4° *Voie romaine de Henchir-Certouta à la route de Sicca à Naraggara.* — Elle est visible au Sud de Henchir-Certouta, sur le flanc Nord du Djebel-Ouargha, et au col par lequel elle débouche dans la vallée du Mellègue; d'après la position des ruines situées dans la vallée de l'Oued-Nahala, ruines qui semblent jalonner son tracé, cette voie devait rejoindre la route de Sicca à Cirta à environ 4 kilomètres

Sud-Est de Sidi-Youssef, non loin de Henchir-Zouitine. Ainsi que nous l'avons indiqué ci-dessus, elle était peut-être la continuation de l'embranchement passant par Henchir-el-Kouskiss.

RUINES.

Les ruines d'agglomérations considérables sont rares; cependant, au centre de chacune des grandes cuvettes qui existent dans le massif montagneux constituant toute la région, on retrouve les restes parfois assez étendus de petites villes ou de bourgs d'une certaine importance. Quant aux ruines de fermes, de villas, de postes militaires, elles sont très nombreuses, même dans les parties les plus boisées et les plus difficiles de la région. Nous décrirons successivement les gisements les plus intéressants, en insistant surtout sur ceux où il a été relevé des inscriptions.

Henchir-Guergour. — Vaste ruine qui couvre toute une longue croupe située entre l'Oued-Cherchar et l'Oued-Najema. Restes de plusieurs édifices considérables; traces d'une enceinte; trois mausolées dont deux surtout sont remarquables, l'un par ses proportions, l'autre par sa forme architecturale; ces mausolées ont été décrits par M. Cagnat, qui, en 1881, a trouvé, en explorant cette ruine, une inscription donnant le nom antique de la cité *Masculula*. En dehors des textes déjà connus, vingt-six inscriptions paraissant inédites, et que nous donnons plus loin, ont été relevées dans la ruine elle-même ou dans les murs des jardins et des gourbis arabes situés dans son voisinage immédiat. Sur le versant Ouest de la colline, à environ 300 mètres du grand mausolée, existe une source appelée Aïn-el-Ksar, se déversant dans l'Oued-Najema et près de laquelle on remarque les vestiges d'un bassin et de travaux de captation. Sur le versant opposé, une autre petite source jaillissant au milieu d'un jardin a été également aménagée; en bordure du bassin recueillant les eaux de cette source, se trouve une pierre portant une inscription, déjà copiée par M. Cagnat.

Aux abords d'Henchir-Guergour, on retrouve de nombreux vestiges d'habitations isolées; dans l'une d'elles, à environ 2 kilomètres Nord, a été découverte l'inscription n° 64. Nous avons parlé ci-dessus de la voie romaine qui, conduisant de Simittu à Naraggara, desservait Masculula.

Henchir-Touireuf. — Poste militaire sur le versant Sud de la colline dominant le col et la source d'Aïn-Touireuf; au sommet de la colline, réduit en pierres de taille de grand appareil; habitations assez nombreuses dans l'enceinte du poste, encore aujourd'hui debout sur 3 mètres environ de hauteur, à l'angle Sud-Ouest qui forme bastion. La source qui jaillit au col même a été autrefois aménagée. A 200 mètres, sur le chemin du Kef, beau mausolée romain. Quatre inscriptions funéraires.

Henchir-Ksar-Ghazelli. — Poste militaire à l'extrémité Nord du Djebel-Ressas sur la rive droite de l'Oued-Cherifa; en face, sur la rive gauche, restes d'un village antique. Le poste militaire, qui semble avoir été construit à l'époque byzantine, affecte la forme d'un rectangle de 38 mètres sur 32; deux tours flanquent la face Sud; la face Nord, non flanquée, prolonge la berge du ravin. Les murs atteignent encore en certains points 5 mètres de hauteur. La voie venant de la plaine du Mellègue par Bir-ben-Chérifa passait entre le village et le poste. Un bas-relief avec inscription a été découvert dans un puits romain comblé, situé dans le lit même du ruisseau, au pied de la face Nord du poste; trois fragments d'inscriptions ont été relevés dans les ruines du village.

Henchir-Bir-ben-Chérifa. — Poste militaire rasé au niveau du sol sur un mamelon dominant l'ancien puits romain situé dans le lit du ruisseau. Sur la rive droite, traces d'habitations, pans de murs de 2 m. 50 environ, encore debout et désignés par les indigènes sous le nom de Henchir-el-Ksar. Pas d'inscriptions.

Henchir-Sidi-Nasseur. — A mi-chemin entre Henchir-Ksar-Ghazelli et Henchir-Touireuf, au débouché Est du col entre le Djebel-Ressas et la colline au Sud. Vestiges d'une vaste exploitation agricole. Koubba bâtie avec des matériaux antiques. Cippe hexaèdre portant trois inscriptions presque effacées.

Henchir-Kmine. — A 3 kilomètres Nord-Est de Henchir-Touireuf; petit village antique dont les ruines couvrent environ 3 hectares. Grande citerne à deux compartiments. Pas d'inscriptions.

Henchir-Ouled-ben-Djeddou, appelé aussi Ksar el-Ajela. A 2 kilomètres Ouest de Ksar-Ghazelli. Restes d'un petit bâtiment carré

de 20 mètres environ de côté, en belles pierres de taille soigneusement appareillées; murs encore en partie debout. C'était peut-être un poste militaire. Deux inscriptions illisibles.

Henchir-bou-Allouch. — Restes d'un petit village agricole. Une inscription déjà copiée par M. Cagnat, et une autre, paraissant inédite, trouvée dans les fondations d'un mur.

Henchir-Sidi-Abdallah. — Ruine étendue, mais complètement bouleversée. Pas d'inscriptions.

Henchir-Sassi. — Ruines d'un village antique sur un mamelon dominant la source d'Aïn-Métouïa, qui donne naissance à l'Oued-Cherehar. Au pied du mamelon, au bord de la voie romaine de Naraggara, bâtiment carré isolé, en belles pierres de taille; peut-être poste de surveillance de la route.

Henchir-Kharrouba. — Village antique sur la rive droite de l'Oued-Berroug, à 6 kilomètres environ de Henchir-Guergour et à 500 mètres de la voie romaine; deux inscriptions tumulaires et une borne milliaire.

Henchir-Sidi-Messaoud. — Restes d'une ferme isolée près d'Aïn-Barka, à 3 kilomètres Sud-Ouest de Henchir-Touireuf. Une inscription tumulaire.

Koubba de Sidi-Tahar. — Près de la source d'Aïn-Tararig, à 7 kilomètres Sud de Henchir-Touireuf. Traces de quelques bâtiments rasés au niveau du sol. Koubba construite avec des matériaux antiques. Sur un bloc supportant un pilier, une inscription tumulaire.

Henchir-Saber. **Henchir-el-Goussa.** **Henchir-bou-Fas.** **Henchir-Guellal.** **Henchir-bou-Kralloute.** **Henchir-bou-Kralfa.**	Fermes isolées. Pas d'inscriptions.

Henchir-Sidi-Mohamed-et-Touir. — Près de la source d'Aïn-Sefra, sur un petit affluent de gauche de l'Oued-Bayad. Poste militaire byzantin dont les murs sont encore en partie debout; auprès,

restes d'un petit village couvrant une superficie d'environ 2 hectares. Dans les murs du poste, inscriptions tumulaires; petite nécropole avec stèles anépigraphes encore en place.

Henchir-Ahmed-Srir. — Ruines d'un petit village; inscription tumulaire.

Henchir-el-Bayad. — Ruines d'une ferme isolée; inscription.

Henchir-Aoun. — Ferme isolée; pas d'inscriptions.

Henchir-el-Ksar. — Sur la rive droite de l'Oued-Mellègue, vers le confluent de l'Oued-el-Tarfa ; petit bourg avec un fortin byzantin; grandes citernes; pas d'inscriptions.

Henchir-Djeradou. — Grande ruine sur un mamelon isolé, au centre d'un vaste cirque bien cultivé, compris entre le Khanguet-Sidi-Zid et le Djebel-Méida; traces d'une enceinte et de plusieurs édifices considérables; fortin ; source aménagée avec bassin; vestiges d'un petit aqueduc. Aux environs, M. le lieutenant Misandeau a signalé plusieurs inscriptions phéniciennes. A 2 kilomètres d'Aïn-Djeradou, au débouché Sud du Kanguet-Sidi-Zid, près de la koubba du même nom, ruines d'une ferme antique.

Henchir-bou-Kouskiss. — Ruine importante couvrant environ 3 hectares, sur un mamelon isolé dominant la rive droite de l'Oued-Bayad et non loin de la source de ce cours d'eau ; au sommet du mamelon, fortin; sur les pentes, traces de nombreux bâtiments; débris de colonnes, de chapiteaux, de corniches, avec ornements de basse époque.

Henchir-Abid.
Henchir-Sidi-Khalifa. } Ruines de fermes isolées. Pas d'inscriptions.

Henchir-Certouta. — Poste militaire situé sur un mamelon, à l'extrémité d'un contrefort Nord du Djebel-Ouargha; vestiges de l'enceinte; à l'intérieur, vastes citernes qui ont été utilisées longtemps encore après l'occupation arabe; sur les pentes du mamelon, quelques restes d'habitations. Au Sud, traces d'une voie joignant ce poste à la voie de Sicca à Narragara vers Henchir-Zouitine, en passant par le col du Coudiat-Abdallah.

Henchir-er-Retba. — Dans la plaine, à 1 kilomètre au Nord de Henchir-Certouta; ruines d'un petit bourg couvrant environ 4 hectares. Nombreuses habitations rasées au niveau du sol; chapelle chrétienne. Deux inscriptions. Les trois koubbas situées un peu plus à l'Ouest : Sidi-Abd-el-Kefour, Lalla-Khadidja et Sidi-Mohamed-ben-Amor, ont été en partie construites avec des matériaux antiques.

Henchir-Kharrouba. — Au Nord de la route Masculula-Naraggara, à 6 kilomètres de Henchir-Guergour, sur la rive droite de l'Oued-Berroug.

Henchir-Zouitine. — Cette ruine est située au pied Sud de la colline qui domine la cuvette d'Aïn-Djedra, à 3 kilomètres de Sidi-Youssef, un peu à l'Ouest de la route du Kef.

Henchir-el-Hammam.
Damouss-er-Hammam.
Henchir-Sidi-Touidjine.
Henchir-Lalla-Oum-el-Hani.
Henchir-el-Raouna.
} Ruines de fermes isolées et de villages peu importants, entre la rive droite de l'Oued-Mellègue et la muraille du Dyr.

Henchir-Ouarech. — Dans la plaine de Nébeur, entre ce village et l'Oued-Mellègue; ruines d'un bourg antique couvrant environ 4 hectares; très bouleversées.

Henchir-Kasr-er-Zit. — Ruines d'un village antique sur un mamelon rocheux dominant la rive droite de l'Oued-Mellègue, à l'extrémité de la plaine de Nébeur. Citernes, tombeaux creusés dans le roc.

Henchir-el-Mehalla. — A 2 kilomètres Est de Bir-ben-Chérifa, sur la rive droite de la rivière. Ruines d'un grand village antique; nombreuses habitations rasées au niveau du sol; débris de colonnes; vastes citernes.

Henchir-Kechaïchia. — A 2 kilomètres Est de Bir-ben-Chérifa, sur la rive gauche de la rivière. Petit village antique. Bas-relief ayant sans doute appartenu à un sarcophage, très détérioré et portant quelques lettres d'une inscription en grands caractères.

Henchir-Bit-Krader.
Henchir-el-Louz.
Henchir-el-Kard.
Henchir-Damouss-Aleïa.
Henchir-el-Meddauer.
Henchir-el-Berouag.
Henchir-el-Hendoud.
Henchir-el-Tabeïa.
Henchir-Sidi-Quettaï.
Henchir-er-Kherib.
Henchir-Arama.
Henchir-el-Chenichi.
Henchir-el-Bennia.

Toutes ces ruines ont peu d'importance et représentent les vestiges de fermes ou villas isolées.

Henchir-Djenane-Bernoussa. — Cette ruine est située à 2 kilomètres au Sud de cette ville, sur le tracé de la voie romaine de Sicca (le Kef) à Althiburos (Médéina); elle s'étend sur une superficie d'environ 2 hectares.

MONUMENTS MÉGALITHIQUES.

De nombreux dolmens ont été signalés dans le massif du Dyr-el-Kef, aux environs du petit village arabe de Zaouïet-el-Gueïsse. Un autre gisement important existe au lieu dit Kerkoud-er-Rebah, à 4 kilomètres Ouest de Henchir-Touireuf, sur un contrefort Nord du Djebel-Kebour-er-Roumi; trois basinas y forment des monticules artificiels entourés de dolmens. Sur le sommet du Kebour-er-Roumi, auprès d'une ancienne tour romaine rasée au niveau du sol, se trouvent également plusieurs dolmens. Il en a été signalé également au Nord du terrain levé, dans le massif du Djebel-bou-Rebbah, entre la plaine du Bir-ben-Chérifa et la vallée de la Medjerda.

INSCRIPTIONS.

1. — **Henchir-Guergour.** — Brisée en bas.

D I I S ➢ M ➢ S ➢
NOVELLVS CRES
CENTIS FILIVS PIVS
HONORES IN CI
VITATEM SVAM
O RECESSIT

Ligne 4 et suiv. Le sens demande : *Honores in civitatem suam adeptus*].

2. — Henchir-Guergour.

D·M·S·	D·M·S·
PISTV BIRIC	ACVTVS CRES
BALIS F·PIA	CENS PIVS
VIXIT AN	VIXIT AN
NIS LI	NIS LXV
H·S·E·	H·S·E·

Ligne 2 : *Acut[i]us Crescens.*

3. — Henchir-Guergour. — Brisée en bas.

D·M·S·
CETO ZA
BONIS FIL

4. — Henchir-Guergour.

DIS·M·SAC·
NINVS SAT
VRI F·VIXIT
ANNIS XXXX
V H·S·E·

5. — Henchir-Guergour.

D·M·S·	
CORNE	
LIVS GA	
LLVS PIVS	Rien.
VIX·ANN	
LXV M·V	
H·S·E·	

6. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
C·LVCANA VI
XIT ANNIS LXI
H·S·E·

Ligne 2 : *C(aecilia) ou C(ornelia) Lucana.*

7. — Henchir-Guergour. — Brisée en bas.

D·M·S·
C·POMPONIVS VIC
TOR FL·PP·SACER
DOS CAELESTIS PI
us vix·an.....

8. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
A VIDI VS | Rien.
N

La gravure de cette stèle n'a pas été terminée.

9. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
ELVIA ROG
ATA PIA V·AN
LXXXI H·S.E·
CV·GALICVS GENER ET FILIA

Ligne 5 : *C. V... Galicus*, etc.

10. — Henchir-Guergour. — Brisée en haut.

SEMPRONIA VICT·
FIL·VIXIT ANNIS
LXXV CVRAVIT
SATVRNINA FIL·H·S·

11. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
ROGATA P·
F·PIA VIXIT
AN·LXVII CV
R·MARITO
H·S·E·

12. — Henchir-Guergour. — Brisée en bas.

D·M·S·CRESCE
NTIA MARCIANI F·
PIA VIXIT ANNIS
XXV H·S·CVRAN
te.....

13. — Henchir-Guergour.

Rien.

D·M·S·
SATVRVS
HAGIRIS
LAVDONIS
PIVS VIXIT AV
XXV CVRAN
TIBVS FRATR

Ligne 2 et suivantes : *Saturus* (*filius*) *Hagiris* (*filii*) *Laudonis*.

14. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
RAMASGABES
PIVS VIXIT ANNIS
XXXXI H·S·E·

15. — Henchir-Guergour. — Brisée en haut.

TVN
TA FVNCT
A EST VIXIT
ANNIS
XXXV CV
RANTE MA
RITO
H·S·E·

M
FVNCTVS
EST CVRANT
IBVS FILIS
VIXIT ANNIS LXI
H·S·E·

16. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
DEMETRIA ANCIL
LA
VIXIT ANNIS LXXX
H·S·E·

17. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
VICTORIA MATRONES
VIXIT ANNIS LXXXV
CVRANTE GVDDEMI HERE
DEM H·S·E·

18. — Henchir-Guergour.

D · M · S ·
GAGANIVS VICTOR
ROGATI CLEMENTIS
GALLI F · PIVS VIXIT ANNIS
XXXXIII H · S · E ·

19. — Henchir-Guergour.

D·M·S
OLLIVS MI
T·F·VIXIT AN
NIS LIII H·S·E·

20. — Henchir-Guergour.

D·M·S·	D·M·S·
S·BERECTINA	CHEIDON
P·VIXIT ANIS X	MASCLONIS
CVRANTE	F·P·V·AV
PATRE ET MA	XXV CVRA
TRE H·S·E·	NTE

21. — Henchir-Guergour.

NVMERIVS MARCI
NOVELLI FILIVS
VIXIT ANNIS VL
H·S·E·

22. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
NAMGEDE
BALIATONIS
FILIA PIA
VIXSIT AN
NIS LI
H·S·E·

23. — Henchir-Guergour. — Brisée en haut.

	VIXIT AN
XXXX	LXXIII ☙
H · S · CVRAN	CVRAN FIL ·
TE VXORE	C · M · QVIN
(*sic*) ELIVS	TASIO HSE
D·M·S·	D·M·S·
Q · MEMMI	DVLCIS VIC
VS PIVS VI	TORIS FILIA
XIT ANNIS	PIA VIXIT AN
LX CVRAN	NIS LXXX
TE SOLVTO	CVRANTE SO
RE FIL·H·S·E·	LVTORE F·H S E

Ligne 4 : *C. M(emnio?) Quintasio.*

24. — Henchir-Guergour.

D·M·S·	D·M·S·
O P	L · IVNIVS
S VIX	ADIVTOR
IT ANN	VIXIT AN
IS CI	NIS LXI
H S E	H·S·E·

25. — Henchir-Guergour.

DIS M·S	D·M·S
PETRONIVS	LVCIVS
TITTOS PIVS	RONIVS
VIX·ANNIS	PIVS VIX
XXIII	ANNIS LVI
H S E	CVRA CIV

26. — Henchir-Guergour.

D·M·S·
MARINIA
FORTVNATA
PIA
VIXIT ANNIS
LVI
H·S·E

27. — Henchir-Touireuf.

D·M·S·
BERE C BAL
PIA VIXIT
AN NIS
N XXXI
P B F (*sic*)

Stèle préparée pour deux inscriptions et qui n'en porte qu'une. Les lettres P B F sont très lisibles. Elles pourraient signifier *P(ater) b . . .(?) f(ecit)*.

28. — Henchir-Touireuf.

Croissant
L·M·LIBERA
LIS VIX·AN
LXXI

Ligne 1 : *L. M . . . Liberalis.*

29. — Henchir-Touireuf.

Q·SEMPRONIV
S VIX·ANIS
XXXXV

30. — Henchir-Touireuf.

D·M·S·
VIXIT ANNIS
ROGATVS
XXVII

31. — Henchir-Ghazelli.

Cavaliers. Trois hommes debout. Cavaliers.
C·LICINIVS ALIQVAS VOTVM SOLVIt

32. — Henchir-Ghazelli.

D·M·S·
S A F
NI
VIX IS
VI

33. — Henchir-Ghazelli.

D·M·S·
C V
T I F
N O
H

34. — Henchir-Ghazelli. — Sur un fragment de marbre blanc. Lettres de 0 m. 08.

A V G · S

35. — Henchir-Sidi-Mohammed-et-Touir.

VALERIA SA
TVRNINA
VIXIT ANN
O S

36. — Henchir-Sidi-Mohammed-et-Touir.

D·M·S·
I V N I A B E R I H B
AL VIXIT ANNIS X
V I I H S E

37. — Henchir-Sidi-Mohammed-et-Touir.

D·M·S
S A L V I A
COLOMBA
PIA VIXIT
ANNIS LV
F L A V I V S B A R I C H A
N O F A O R V M
P I V S V I X I T A S V I I
H S E

D·M·S·
Q·FLAVIVS
IANVARIVS
PIVS VIXIT
A S

38. — Henchir-Bou-Allouch. — Brisée à droite.

DIS MANIBVS
SACRVM
L·MVRRIVS FRO
FRONTO·VETERA
NVS EX·LEG·II
ADIVTRICE·DON
ALARIS PIVS
VIX·ANNI LXXV H S

39. — Henchir-Sidi-Messaoud (Aïn-Barka).

DM	S
IVLIVS	SECV
MIMV	NDV
SVIXIT	DON
ANNIS	ATA VI
LXXXI	XIT ANN
	IS LXXXI

(*sic*)

40. — Henchir-Sidi-Zid.

D·M·S·
SECVDVS (*sic*)
FIL·BAL·VI
ANIS·LII·
H·S·E·

41. — Henchir-Aïn-Zéradou. — Brisée en haut.

H S E
D M S
ANNIBONI
A VIXIT ANNIS
VIII
H S E

42. — Henchir-Aïn-Zéradou.

REGILLA
BASSI FILI
A PIA VIXIT
ANNIS LXV
H S E

43. — Henchir-Aïn-Zéradou.

D·M·S.	D·M·S
IVLIVS	CAELIA
REDVLVS	DONATA
VIXIT	VIXIT
ANNOS	ANNOS
LXX	LV
HSE	HSE

44. — Henchir-Aïn-Zéradou.

D·M·S·	D·M·S·
[illegible]AM	[illegible]
ATILVS	XIMVS
BARIH	[illegible]
HAS	[illegible]
VIXIT	[illegible]
ANIS	[illegible]
LXXV	HSE

45. — Henchir-Aïn-Zéradou.

D·M·S	D·M·S·
ANNO	AVRELIA
BAL H	SATVRNI
ARMA	NA PIA
TIS VIX	VIXIT
IT AN	ANNIS
[illegible]	LXXV

46. — Henchir-Aïn-Zéradou.

D·M·S·
ANNIA L·FIL
PIA VIXIT
ANNIS XXXVII
SABINA VIX ·
ANNIS XX
HSS

47. — Henchir-Aïn-Zéradou. — Brisée à droite.

D·M S
SABVLLINA IVLII EPORIN
VXOR PIA VIXIT ANNIS XXX
MENSIBVS II DIEBVS XVI

48. — Henchir-Aïn-Zéradou.

D·M·S·	D·M·S
EBVZA	Q MARCVS
MARINA	BVRH VIXIT
VIXIT ANNI	ANNIS
S LXXXI	LI

49. — Henchir-Certouta. — Petite ruine à 1 kilomètre au Nord. — Brisée en haut et à droite.

II IDVS SEPTEMBI
MEMORIA BEA
NOMINA BEATES
QVI PASSISVNT)
IDEST FORTVNIV
[illegible]EROBAVDES

50. — Henchir-Certouta. — Même provenance. — Brisée à gauche.

A ELPIDI
CE DECESSIT

51. — Henchir-el-Kouskiss.

D·M·S·	D·M·S
IVLIVS	GARVI
MELLVS	LIA MA
*fl*ORENT	RCELLA
F·VIX·AN	VIXIT
XIII	AN LI

52. — Henchir-el-Kouskiss.

D·M·S·
C·POSTVMIVS
COSCONIVS VIX
ANNIS LVIIII
H·S·EST

53. — Henchir-el-Kouskiss.

D·M·S·
RAPHIA NIN
*f*ILIA P V A
NNIS LII
H S E

54. — Henchir-el-Kouskiss.

	D·M·S·	
	AΣANN	
	EVS VIXI	
	TANNIS	Rien.
(*sic*)	N LXVII	
(*sic*)	H E S	

55. — Henchir-el-Kouskiss. — Brisée en bas.

D·M·S·
AVRELIVS
VICTOR ST
ALLI FIL·PIVS

56. — Henchir-el-Kouskiss.

D·M·S·
BERECTE ROGATI
FILIA VIXIT AN
NIS XXXII
H S E

57. — Henchir-el-Kouskiss. — Brisée en haut.

SECVNDVS
SECVNDIF
VIXIT ANNIS
CIII H S E

58. — Henchir-el-Kouskiss.

D·M·S·	D·M·S·
A V R E L	A V R E
M I T V N	LIA PEREG
VIXIT	VIXIT AN
AN LXXV	NIS LXX

59. — Henchir-el-Kouskiss.

D·M·S·
ROGATVS
MARCII F
PIVS VIXIT
AN · LXXX

60. — Henchir-el-Kouskiss.

D·M·S·
L·POSTVMIVS PAE
MVLVS PIVS
IANVARI FILIVS
ROMAE DEFVNC
TVS VIX·AN·XXI
HIC · S · EST

Ligne 2 : *P[ri]mulus?*

61. — Henchir-el-Kouskiss. — Dans une petite ruine au Sud, sur l'Oued-Bayad. Mauvaise gravure sur un bloc à peine dégrossi.

MONIME
NTVM GE
N[illegible]
P VIXIT AN
NORVM
XXXVI

62. — Au bord de l'Oued-Bayad. — Belle gravure sur un bloc de calcaire bleu très fin. Lettres de 0 m. 08 à la première ligne, 0 m. 06 à la deuxième, et 0 m. 05 aux autres.

NEPTVNO ꝏ AVG ꝏ SACR ꝏ
PRO SALVTE IMPERATORVM
L.SEPTIMI SEVERI PÍ PERTINACIS AVG ET
M ꝏ AVRELI ANTONINI AVG PII *et*
p. septimi getae nobilissimi caes
ET IVLIAE AVG MATRI AVG*g·nn*
VICTORIS ꝏ GETVLICVS ꝏ IANVARIVS
VERNAE AVGG SVO SVMPTV ꝏ
FECERVNT ꝏ IN RE ꝏ SVA ꝏ
cur ANTE IANVARIO PATRE
[illegible]EX DISPENSATORIBVS

63. — Sidi-Tahar. — Dans une koubba ruinée.

D·M·S· MVLTV S NALT ZALVS VIXIT A NNI LXXX	D·M·S· AVRFL AMAR VIXIT A NNI LXXI
MLVTVS NALTZA L VIXIT A NNI VIIII	Rien.

64. — Henchir-Sidi-Nasseur. — Sur un cippe hexaèdre dont trois faces ont été gravées.

Face gauche.	Face centrale.	Face droite.
	QVI	
	MEM	
	VIC	
	FLA	
	REL	
RI	RIA	
QC MAGIS	OMN	
TRI MVN	MAG	IIII
RIFIRE REI	ERIA	ΓYNH

65. — Henchir-Sidi-Nasseur. — Petite ruine près de la mine du Djebel-Ressas à 2 kilomètres Sud de Sidi-Youssef.

D · M · S ·
Q · IVLIVS FELIX
VIXIT AN·XXX H·S·

66. — Même origine.

CORNELI
VS FELIX
VRANVS
V·A·XXV

67. — **Henchir-Zouitine** (au Sud de Sidi-Youssef). — Brisée en bas.

IVVENTIA
FESTA CELSI
FILIA L FABI
MARTIALIS
VXOR PIA

68. — **Henchir-Zouitine.** — Même origine.

D·M·S·
Q·GARVILI
VS FELIX
V·A·

L'âge n'a pas été gravé.

69. — **Henchir-Kharrouba.** (Milliaire.) — Gravure mauvaise; lettres très irrégulières de 0 m. 06 environ.

IMP · CAES
C · VALERI
DIOCLETI
ANI INVITI
AVGVSTI
FEL CONS
TRIB POT

70. — **Henchir-Kharrouba.**

D·M·S·
CRESCEN
TIA PIA
VIXIT AN
NIS XXVII

71. — **Henchir-Kharrouba.**

D·M·S.
COCILIAFA
ONIA VIXIT
ANNIS LXIII

72. — Henchir-Kharrouba. — Dans le mur d'un gourbi arabe à 2 kilomètres Nord-Est d'Henchir-Guergour, sur une plaque de calcaire blanc à grain fin; belle gravure; lettres de 0 m. 04.

D M · S ·

Q · POMPONIVS Q FIL QVR FORTVNA
TVS AEDIS INNOCENTIAE ET NTODESITAE SINGV
LARIS LAVDATAE NEGRTATS PROBATAE FRVGALTA
TS FDE BENE COGNTAE INAVDTAE MGME GRAVTATS ENRÆ
ADVLESCENS SOBRVS IVSTVS SANCTS ET AQVIS MORB
VARATVS RVRS PERTVS QVI N PRMAE AEMTO
RVM FRVGALTAT RESPONDERET ET AEQVALS NVENTVS
SIT VIXIT ANIS XXII MEN II CVRANTBVS
PROCVLO ET FESTA FRATRIBVS H S E

D(iis) M(anibus) s(acrum). Q. Pomponius Q. fil(ius) Quir(ina tribu) Fortunatus aedi[l]is, innocentiae et [m]odes[ti]ae singularis, laudatae integritatis, probatae frugalitatis, fidei bene cognitae, inauditae magnae gravitatis....., adulescens sobrius, justus, sanctis et a[e]quis morib[us]... ruris peritus, qui in prim(a) ae[t]a[t]e ma[jo]rum frugalitati responderet et aequalis inventus sit, vixit a(n)nis XXII men(sibus) II, curantibus Proculo et Festa fratribus. H(ic) s(itus) e(st).

73. — Henchir-Kharrouba. — A 2 kilomètres du Kef, dans le ravin au-dessous et au Nord du col de Ghardimaou.

D·M·S·
L·IVLIVS EV
TYCHVS
VIXIT AN
L SCANTIA
SISSONIA PI
A VIXIT AN
LXXX

74. — **Henchir-Kharrouba.** — Dans un gourbi, à 2 kilomètres Nord de Zaouïet-Gueïsse.

D·M·S·	D·M·S·
A N I V S	A N I A
TERTVL	P V D E N
LVS VIX	TILA VI
IT ANNIS	XIT ANI
XLVII	S XVII
H S E	H S E

75. — **Henchir-Kharrouba.** — Dans un ravin à l'Ouest du Djebel-es-Semch.

D·M·S·	D·M·S·
CALPVR	C·GALLIVS
N I N V S	FELIX VI
CVLA VI	X I T A N
XIT ANIS	N I S LXXVII
XXXV	H S E
H L S E	

76. — **Henchir-Kharrouba.** — Dans un ravin au Nord du Djebel-es-Semch (provenant des débris d'un petit barrage).

D I S M	D M S .
ANIBV	M M V
S IVLIA	NATIV
P V B L I	S S A T
A V I X	V R N
I A N I	I N V S
S IV	V I X I T
COPOTI	A N N I
	S LI

77. — **Henchir-Kharrouba.** — Même provenance.

D·M·S·
I R E R I A
S A T V R N
I N A V I X I
T A N N I S
XIII
H S E

78. — **Henchir-Bernoussa** (à 2 kilomètres sud du Kef).

D·M·S·
AFRANIA
ALBINA PIA
VIXIT ANNIS
XXXXVII
H·S·E

79. — **Henchir-Bernoussa.** — Dans une ruine de maison arabe au nord du Dyr. (Cippes servant de bases à des piliers.)

D·M·S·
EMILIA R
OGATA V
IXSIT AN
IS N LXX

80. — Même origine.

D·M·S·
M CALPVRNI
VS LIBER
VIXSIT
ANNIS
CXX

81. — Même origine.

M·RVFVS
VIXIT
ANNIS
XXXV

82. — **Henchir-Bernoussa.** — Brisée à gauche.

NIA
NIVS
RNIVS
VIX AN
LXXXV

83. — Henchir-Bernoussa. — Brisée en bas.

D · M · S ·
MARONIA HOMO
NOEA PIA VIXIT
ANNIS XXX
VSPHIII

84. — Chemtou. — Dans la partie la plus orientale de la nécropole, le long de la voie de Thabraca.

D · M · S ·
VETVRIA
PEREGRINA
VIXIT ANNIS
XXV M V II

85. — Chemtou. — Sur une petite base en calcaire blanc; gravure mauvaise; par-dessus une autre inscription mal effacée.

APOLLI
NI AG SA (*sic.*)
C R

86. — Chemtou.

VETVRIA SEX · F
MARTHA
SACERDA CAELESTAE
HIC SITA V·A·XCV (*sic.*)

87. — Chemtou.

M·AEMILIVS M·F·
QVIR PRIMVS PI
VS VIX·ANNIS
H·S·E·

88. — Chemtou.

RVSTICA
POLIONIS F
ISCILITANA VIX·
ANNIS LX
H · S · E ·

89. — Chemtou.

D · M · S
C · RVFVS PIVS
VIX· AN· LVIII
H S E

90. — Chemtou.

SEX · VETVRIVS EX
TRICATVS VIXIT
ANNIS LIII H·S·EST

91. — Chemtou.

SEX · VETVRIVS
VETERANVS
ALAE SILIANAE
VIXIT ANNIS LXX
H · S · E ·

92. — Chemtou.

D M S

IVLIA NVMI	LETORIVS
DICA LETORI	MARTIA
MARTIALIS	LIS VIXIT
VXOR VIXIT	ANNIS
ANNIS XXXXV	LXV
REDDV	CTVLA
NEPOS P	VA III

93. — Chemtou.

D · M · S ·
CLVENTIA P · F ·
FORTVNATA
PIA VIXIT AN · XXIII
H S E

94. — Chemtou.

D·M·S· O
C ☙ RABIRIVS ☙ PRI T
MVS ☙ PIVS ☙ VIXIT B
ANNIS ▨ Q

95. — Chemtou.

D·M·S·
TITIA VENERIL
LA PIA VIXIT AN
NIS LV H·S·O·T·B·Q·

96. — Chemtou. — Brisée en haut.

EGNATIA M·F
HELENA PIA
VIXIT ANNIS XLV
H · S · E ·

97. — Chemtou. — Beau cippe. Gravure très soignée.

D · M · S ·
DOMITIAE
PRIMITIVAE
CONIVGI
KARISSIMAE
ET OBSEQVENTISSI
MAE ◂ L ◂ IVLIVS
NVMIDICVS B·M·
FECIT

P. Toussaint.

MOSAÏQUE
DÉCOUVERTE À BÔNE (ALGÉRIE)
(APHRODITE AU MILIEU DES FLOTS),

PAR M. HÉRON DE VILLEFOSSE,
Membre du Comité.

La mosaïque reproduite sur la pl. III a été découverte en 1890 à Bône (Algérie), l'antique *Hippo Regius*, dans la propriété de M. Chevillot. Dès la fin de l'année 1895, cette mosaïque avait été déblayée par les soins de M. Papier, président de l'Académie d'Hippone, et photographiée par M. Boutarel, géomètre-dessinateur de la Compagnie minière de Mokta-el-Haddid. Le croquis envoyé à la Commission de l'Afrique du Nord par M. Papier permet de s'en faire une idée. Le travail en est très soigné; les couleurs des cubes sont variées et encore très fraîches.

La scène se passe sur la mer. De petites ondulations indiquent les flots, au milieu desquels nagent des poulpes et des poissons de formes diverses; des coquillages sont jetés çà et là dans l'espace. C'est ainsi que l'artiste a rempli les vides laissés entre les trois sujets superposés dont se composait la mosaïque. Au centre, nonchalamment assise sur la croupe d'un monstre marin, apparaît une femme qui est évidemment un des personnages principaux de la mosaïque. Au-dessus de sa tête flotte un voile gonflé par le vent et disposé en forme de coquille. La draperie sur laquelle elle est étendue couvre ses jambes; tout le reste du corps est nu. Les bras sont chargés de riches bracelets; le cou est orné d'un collier; une légère bandelette est nouée sur la poitrine, au-dessous des seins. De la main droite, elle présente une coupe ou un gâteau au monstre à tête de panthère sur le dos duquel elle est assise; son autre main s'appuie sur un tambourin posé sur sa cuisse. Pour établir une parfaite symétrie, le mosaïste a imaginé un second monstre marin,

Phototypie Berthaud, Paris.

MOSAÏQUE DÉCOUVERTE A BÔNE

(ALGÉRIE)

faisant pendant à celui qui sert de monture à cette femme, mais tourné en sens contraire, de sorte qu'elle est représentée comme encadrée entre les deux animaux. Est-ce la brillante Amphitrite? Est-ce une autre des Néréides? On peut aussi penser à Aphrodite voyageant sur la mer et se disposant à sortir des flots pour régner sur l'univers.

Une belle peinture découverte à Pompéi dans la maison des chapiteaux coloriés offre une certaine analogie avec la mosaïque de Bône [1]. On y voit Aphrodite, dont le voile est soutenu par les Amours, représentée dans la même position et portée par des Tritons. Une mosaïque découverte en France, à Sainte-Colombe, près de Vienne, en Dauphiné, nous montre la naissance d'Aphrodite : la scène se passe également au milieu des flots; la déesse est couchée dans une coquille, environnée de dauphins et d'Amours [2].

Au-dessus du sujet central de la mosaïque de Bône était figuré un autre groupe composé de deux jeunes Tritons portant un enfant ou une femme. La partie supérieure du corps a malheureusement disparu, de sorte qu'il est difficile de se prononcer. Le sexe, il est vrai, n'est pas apparent, mais les formes potelées, les jambes très courtes font penser à un enfant. Il se présentait debout, de face; les deux Tritons s'avancent en le soutenant chacun d'une main, tandis que, levant le bras du côté opposé, ils retiennent les bouts d'une grande écharpe qu'ils font flotter au-dessus de sa tête. La tête de l'enfant, la plus grande partie de l'écharpe et l'un des tritons manquent. C'est un arrangement très décoratif, dont on retrouve de fréquents exemples sur les sarcophages romains. Le buste du défunt y est quelquefois ainsi disposé au centre du sarcophage [3]; ou bien cette même place est occupée par le personnage principal du bas-relief. Vénus, par exemple, y apparaît au milieu de sa coquille [4]. Cette disposition a été également employée dans les

[1] *Museo Borbonico*, t. XII, pl. 32; Helbig, *Wandgemälde der Städte Campaniens*, n° 398; Nicolini, *Le case ed i monumenti di Pompei : casa dei capitelli colorati*, pl. IV.

[2] Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1894, p. 224. Voy. aussi la mosaïque de Pompéi dont la description a été donnée par A. Mau, *Bullettino dell' Instituto*, 1883, p. 151 et suiv.

[3] Cf. Clarac, *Musée de sculpture*, pl. 206, n° 194; 207, n° 196.

[4] *Ibid.*, pl. 224, n° 82. Le numéro 83 de la même planche offre une disposition tout à fait analogue à celle de la mosaïque de Bône, mais la figure de Vénus, debout entre deux Centaures marins, est entièrement moderne.

œuvres de ronde bosse, comme le prouve le buste de Commode entre deux Tritons, découvert en 1874 à Rome sur l'Esquilin, et qui se trouve aujourd'hui au Palais des Conservateurs[1].

Le troisième sujet, placé au bas du tableau, est presque entièrement détruit. Sa perte est très regrettable. D'après les fragments qui en subsistent, on y voyait un troisième personnage étendu sur la croupe d'un monstre marin.

Une large bordure, composée de feuillages enroulés, encadrait toute la composition, à laquelle il est difficile de donner un titre certain, à cause de l'état incomplet dans lequel il est parvenu jusqu'à nous.

L'usage d'introduire dans les décorations en mosaïque des animaux marins, des poissons, de placer au milieu de la mer la scène représentée, était très répandu à l'époque romaine. En Afrique, dans les compositions les plus variées, nous voyons apparaître l'image des flots bleus qui baignaient les côtes du pays et celles des dieux qui en étaient les maîtres. Un grand nombre de ces mosaïques à sujets marins ont été trouvées en Tunisie et en Algérie. A Hippone même, en 1870, on a découvert un tableau en mosaïque représentant quatre Néréides assises sur des monstres marins. A Carthage, à Oudna, à Hadrumète, à Sétif, à Constantine, à Philippeville, on a relevé bon nombre de ces mosaïques où Neptune et Amphitrite apparaissent entourés de tout leur cortège, et dont l'effet décoratif est très saisissant[2]. La nouvelle mosaïque de Bône mérite d'occuper une place dans cette intéressante série. La Commission de l'Afrique du Nord remercie M. Papier de lui en avoir communiqué le dessin et le félicite des efforts qu'il a faits pour en assurer la conservation.

Ant. Héron de Villefosse,
Membre du Comité.

[1] Helbig-Toutain, *Guide dans les musées d'archéologie de Rome*, I, p. 418, fig. 25.

[2] En 1887, j'ai donné dans la *Revue de l'Afrique française* une liste de ces mosaïques, qui aurait besoin d'être complétée aujourd'hui par la mention des nouvelles découvertes.

LES ÉGLISES ROMANES
DE L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC,

PAR M. AD. DE ROCHEMONTEIX,

Correspondant du Ministère de l'Instruction publique.

L'objet de cette étude est de faire ressortir les caractères des trois écoles d'architecture d'où procèdent exclusivement les édifices religieux de cette contrée si riche en monuments de l'époque romane.

En premier lieu, l'école auvergnate, caractérisée par ses voûtes en berceau uni, non fractionné, épaulé par les voûtes latérales d'arêtes sur doubleaux.

En second lieu, la « famille poitevine-limousine », dont le berceau est fractionné par un arc-doubleau.

Ici, deux subdivisions :

Dans le bas Poitou, le berceau et l'arcade sont en plein cintre;

Dans le Limousin, non seulement il y a fractionnement de la voûte dans sa continuité par un arc-doubleau, mais encore elle est brisée dans sa hauteur. Quant aux bas côtés, voûtés en quart de cercle, ils sont fractionnés par des arcs-doubleaux brisés ou à plein cintre. Nous verrons d'où peut provenir cette anomalie d'un arc-doubleau brisé épaulant un demi-berceau.

Or, comme c'est dans la voûte, plus encore que dans le plan, que se fait d'ordinaire sentir l'influence provinciale ou diocésaine, il semblerait, puisque nous sommes en Auvergne, que les édifices religieux de l'arrondissement de Mauriac qui, jusqu'au Concordat, relevait de l'évêché de Clermont, auraient dû subir cette influence diocésaine, c'est-à-dire avoir adopté le mode de construction des voûtes dont Notre-Dame-du-Port et les belles églises d'Issoire et de Brioude offrent les prototypes.

Il n'en est rien.

A l'influence de l'école auvergnate est venue se substituer la

famille poitevine-limousine. Je n'ai pas dit l'*école* poitevine-limousine, car certains archéologues contestent l'existence de cette école[1]. Et cependant, comme là, et seulement là, s'est borné le rôle architectonique de cette famille sur les monuments auvergnats, comment expliquer cet envahissement d'un art et d'une méthode ne procédant pas d'une école?

Le problème n'est pas insoluble.

L'ethnographie nous apprend que les chaînes de montagnes, plus encore que les fleuves, ne servent pas seulement de frontières naturelles entre les différents pays, mais établissent aussi entre les peuples une sorte de limite morale. A leur sommet s'arrêtent les mêmes mœurs, la même langue.

D'un versant à l'autre les différences observées sont nombreuses et c'est ainsi que l'architecture, comme l'idiome et le costume, peuvent se diviser dans la haute Auvergne en trois parties, selon le versant sur lequel on les rencontre.

Au Sud, dans l'arrondissement d'Aurillac, l'influence provençale-languedocienne caractérisée par la forme spéciale de ses monuments ayant conservé la pratique auvergnate avec plus de développement; par le pittoresque de l'idiome où se retrouve la poétique intonation de la langue de Mistral. Au Nord-Est, dans l'extrême limite du Carladès, aussi bien que dans la Planèze et jusque sur les confins de la Lozère et de l'Aveyron, la sorte de mainmise du roman auvergnat qui s'affirme et s'explique par les relations journalières et naturelles de cette contrée avec la basse Auvergne.

Enfin à l'Ouest, dans ce triangle formé par les plateaux de Salers, le Puy-Mary, les plateaux du Limon et la Dordogne, l'arrondissement de Mauriac en contact continu avec le Limousin, dont l'art plus affiné, les goûts plus artistiques se sont imposés presque à son insu dans ses coutumes, parfois dans son langage, toujours dans l'expression architectonique de ses monuments, et cela malgré la rudesse des mœurs de ses habitants, malgré les rigueurs de son climat et la mâle énergie de son idiome.

Alors, en effet, comme de nos jours encore, le Limousin était le seul architecte, disons mieux, le seul ouvrier maçon qui pénétrât dans cette partie de l'Auvergne. Églises, châteaux, maisons de

[1] Voy. *Bulletin archéologique*, séance du 29 mai 1890. — MM. de Lasteyrie et J[illegible]dicis.

ville ou de campagne, tout était bâti par lui dans un périmètre compris entre la Cère, la Doire, la naissance de la Rhue et la Dordogne. Il arrivait tous les ans à la belle saison, apportant avec sa truelle, son marteau et ses ciseaux, ses mêmes procédés de construction. S'il savait édifier une voûte selon la formule traditionnelle, le gros œuvre, l'ossature d'un monument vu par lui depuis son enfance, il était incapable de construire une voûte en berceau sans fractionnement par des arcs-doubleaux, c'est-à-dire selon la pure école auvergnate. Inhabile, et ceci se lit dans la façon toute primitive de traiter les arcs-doubleaux des bas côtés, il imprimait à sa voûte, à son arc une brisure cause toute naturelle de solidité pour sa construction. Ne lui en demandons pas davantage; il bâtissait solidement, et les voûtes édifiées par lui sur les confins des XIe et XIIe siècles sont presque toutes parvenues jusqu'à nous, robustes encore.

Toutefois, si cette substitution de l'influence limousine au faire auvergnat est à peu près générale lorsqu'il s'agit de la voûte, du gros œuvre, de l'ossature de l'édifice, il n'en est pas de même du reste de la construction. Absides, baies, colonnes, chapiteaux, modillons, corniches, appareil, restent soumis à l'influence de l'école auvergnate.

Toujours, en effet, exception faite pour Lanobre, les absides sont circulaires. La saillie des modillons ou corbeaux est considérable, en rapport avec la corniche qu'ils sont appelés à recevoir et qui supporte toujours des « toits à la plongée ». Que nous prenions Notre-Dame-du-Port à Clermont, Notre-Dame-des-Miracles à Mauriac, ou des églises de moindre importance comme Brageac, Ydes, Lanobre, Menet, Anglards, Trizac, Saignes, Moussages, partout les modillons semblent faits par la même main, partout ils affectent la même saillie. De toutes les formes extérieures des monuments religieux de la contrée qui nous occupe, c'est assurément la plus uniformément voulue, celle que les architectes construisant dès le milieu du XIe siècle ont le plus respectée pendant toute l'époque romane.

La même observation se reproduit, presque avec la même force, pour le faire des chapiteaux, des colonnes qui les supportent, des piles que nous verrons uniformément carrées, ornées de colonnes engagées sur leurs quatre faces.

Que les chapiteaux soient animés, à feuillages, à volutes superposées ou copeaux, c'est partout le même faire. Monstres informes,

hommes, femmes, aux jambes repliées remontant de chaque côté du corps et terminées en palmes, en feuillages, en queue de poisson; sujets obscènes, griffons, centaures, c'est toujours la même main, le même ciseau aux procédés plus ou moins rudimentaires. Et si, comme à Mauriac, Ydes, Lanobre, Brageac, le travail a plus de fini, les sujets sont plus modelés, mieux venus, moins... monstres, Saignes, Vebret, Anglards, Riom, Menet, Trizac, Moussages, nous montreront les mêmes motifs traités avec les mêmes procédés, offrant par conséquent une corrélation d'origine absolue, mais avec moins de pratique dans le ciseau de l'artiste, ou des ressources moins considérables chez les ordonnateurs des travaux.

Quant au plan, il affecte presque toujours la forme de la croix latine, une nef centrale, deux collatéraux terminés soit par un mur droit avec ou sans baies, soit par des absidioles en cul-de-four; une abside en hémicycle précédée le plus souvent d'un chœur; la croisée du transept généralement surmontée d'une coupole.

Je parlais tout à l'heure de collatéraux voûtés en quart de cercle, sectionnés par des doubleaux brisés. La facture lourde, massive qui les accompagne quelquefois m'a fait trouver là comme une vague réminiscence de l'influence syrienne.

Nous sommes au commencement du XIe siècle. Avec lui s'ouvre en un mystique épanouissement des sentiments religieux une ère nouvelle dans le goût architectonique. A l'oubli des effroyables désastres causés par les soixante-dix années d'invasion normande a succédé comme une allégresse générale qui pousse du même coup communautés, clergé, populations à relever les ruines impitoyablement accumulées, à renouveler, pour les agrandir, les édifices religieux que le hasard a préservés.

Les incendies si rapidement allumés par les barbares, si bien favorisés par la construction de l'édifice dont les charpentes et les toitures en bois fournissaient un aliment au feu, donnèrent l'idée de soustraire la partie sainte de l'église aux dangers des flammes. Mais voûter le sanctuaire n'était qu'un expédient, et c'est à cette époque que remonte l'idée de couvrir tout l'édifice en pierre.

Voûter de larges surfaces, faire tenir les voûtes n'étaient pas alors choses faciles. Depuis des siècles les dernières traces des traditions de la bonne époque romaine pour la construction des voûtes étaient effacées, perdues.

A peine le souvenir existait-il de l'ancienne civilisation. Ce que

Rome avait produit n'était plus qu'une vague ressouvenance, et c'est dans une sorte de chaos que cherchaient leur voie artistes et constructeurs. Les édifices se ressentirent de l'ignorance des architectes; les voûtes furent mal construites, la force de poussée mal calculée, et c'est à peine si quelques-unes des nombreuses constructions élevées jusqu'à 1080 sont parvenues jusqu'à nous, intactes. Presque toutes s'écroulèrent ou furent refaites, et nous arrivons ainsi à la fin du XIe siècle sans que le caractère particulier aux monuments qui nous occupent ait pris corps.

Ce caractère, c'est l'emploi de l'arc-doubleau pour l'épaulement et le fractionnement des voûtes.

Un architecte doublé d'un écrivain de grand talent, M. Viollet-le-Duc, a dit : « Tant qu'on n'avait pas sous les yeux les monuments de la Syrie centrale, il était difficile de se rendre compte des motifs qui avaient fait adopter, pendant la dernière période de l'époque romane, ces arcs-doubleaux séparant les travées des édifices voûtés, puisque les Romains ne se servaient pas des arcs-doubleaux[1]. »

Observation pleine de justesse.

Nous voici en 1096, à la première croisade à laquelle prennent part, nombreux, les riches et grands seigneurs d'Auvergne. Leur esprit reste frappé à la vue de ces basiliques syriennes, vieilles déjà de sept à huit cents ans, aux voûtes robustes, superposées, soutenues et comme reliées par ces puissantes nervures qu'ils ignorent.

Dès leur retour à la terre natale, en 1099, ils mettront les ouvriers à l'œuvre, faisant état de ce qu'ils ont vu, n'ayant qu'un but : remplacer par des voûtes en pierre les charpentes qui reliaient les nefs et supportaient les toitures de leurs édifices.

Époque de tâtonnement, époque de transition dont Trizac, Riom et Menet marquent la première étape. Successivement et à quinze, vingt, cinquante ans d'écart s'élèveront les voûtes de Mauriac, Anglards, Lanobre, Brageac; mais quelle différence dans le faire! et comme l'on sent ici la main experte, alors que les voûtes, et surtout les bas côtés des premières églises, presque barbares, témoignent de l'inexpérience la plus grande, sinon d'une ignorance absolue des plus élémentaires principes d'architecture.

Telle est, pour nous, l'origine de ces arcs-doubleaux à facture primitive, épaulant des bas côtés en quart de cercle. Ils sont

(1) Voir Viollet-le-Duc, *Architecture religieuse*, article « Voûte ».

comme la genèse de ce travail d'incubation romane d'où sortiront les belles églises de Mauriac, Lanobre, Brageac, Anglards même, monuments d'un art pur, défini, formant comme une famille à part issue du mélange des écoles auvergnate et poitevine-limousine, que je demande d'appeler, avec un des archéologues les plus érudits de la contrée, M. l'abbé Chabau, la *famille Cantalienne.*

MAURIAC.

Mauriac, chef-lieu d'arrondissement, est une riante cité de 3,600 habitants, centre d'une population active, intelligente, où les lettres et les arts furent toujours en honneur. Sa très remarquable église de la fin du XIe siècle, bâtie, d'après la tradition[1], sur l'emplacement d'une petite chapelle dédiée à sainte Théodéchilde, a été terminée près de cent ans plus tard. Elle porte comme vocable : Notre-Dame-des-Miracles. C'est assurément le plus beau, le plus vaste monument roman du Cantal. Auvergnate par l'ensemble de l'œuvre, par l'ornementation et les détails de la sculpture ; limousine par sa voûte médiane et ses collatéraux, elle s'offre tout naturellement à nous, la première entre toutes, dans l'étude de ces édifices dont l'ensemble constitue la *famille Cantalienne.*

Je n'essayerai pas d'en faire la monographie détaillée. Classée depuis 1842 parmi les Monuments historiques, elle est connue dans ses grandes lignes, et la pureté de ses formes a déjà tenté la plume de maint archéologue, dont le dernier en date fut M. l'abbé Chabau, chanoine de Saint-Flour. Qu'il me soit permis, cependant, de dégager à grands traits de son ensemble certaines particularités, certains détails qui sont comme la « marque de fabrique » des monuments qui nous occupent.

Notre-Dame-des-Miracles (fig. 1) figure en plan une croix latine formée d'une nef, de deux bas côtés terminés par une absidiole en hémicycle, d'un transept et d'un chœur précédant une abside semi-circulaire.

La nef centrale, large de 5 mètres, haute de 14 m. 25, ainsi que le chœur et les deux bras du transept, est éclairée, contrairement à ce qui a lieu dans toutes les églises de l'arrondissement,

[1] Voir le *Dictionnaire statistique du Cantal*, article « Mauriac » ; et l'*Église et le portail de Notre-Dame-des-Miracles à Mauriac*, par l'abbé Chabau (Brive, 1895).

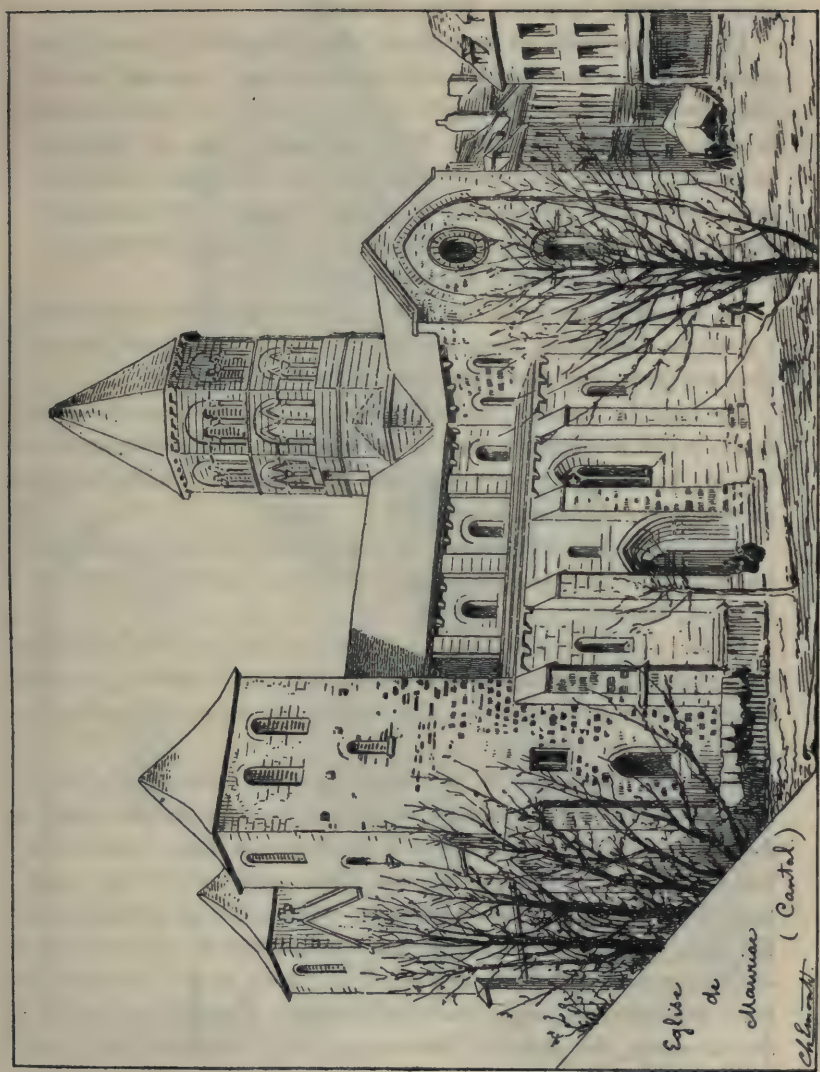

Fig. 1. — Eglise de Mauriac.

par huit baies romanes à ébrasement intérieur prenant jour au-dessus des bas côtés. Elle est divisée en cinq travées par des piliers carrés ornés sur chacune de leurs faces de colonnes engagées (Brageac, Anglards, Lanobre, Trizac, Menet).

La voûte médiane est en berceau brisé (Anglards, Trizac), fractionné par des arcs-doubleaux de même forme, reposant sur les chapiteaux de colonnes engagées s'élevant jusqu'à la naissance de la voûte (Lanobre, Anglards). Elle est épaulée par des bas côtés larges de 2 m. 50, de 8 mètres de hauteur, voûtés en arête (Brageac), sectionnés par des arcs-doubleaux en partie brisés, en partie plein cintre. Les baies qui les éclairent sont à large ébrasement intérieur, sans aucun motif d'ornementation.

La croisée du transept est carrée, surmontée d'une coupole de 17 mètres d'élévation, avec trompes de départ, et supporte un clocher octogone (Lanobre, Brageac, Anglards, Menet).

Les bras du transept, voûtés en berceau, sont clos par des murs droits percés au premier étage d'une baie romane à ébrasement intérieur. Au sommet s'ouvre une rose inscrivant un boudin et une torsade concentriques (Brageac).

Les grands arcs formerets sont nettement brisés et reposent sur les chapiteaux de colonnes engagées (Trizac, Lanobre, Anglards, Brageac, Menet).

Enfin, l'abside en hémicycle, voûtée en cul-de-four, précédée d'un chœur rectangulaire voûté en berceau, est éclairée par trois baies à ébrasement intérieur. Une fenêtre de même forme donne du jour aux absidioles.

Seuls les chapiteaux de la première travée de la nef, du chœur et des absidioles sont sculptés, et presque toujours un chapiteau à décoration végétale fait pendant à un chapiteau dont l'ornementation est prise dans le règne animal. Cette partie de l'édifice, dans laquelle se trouve compris le transept, est la seule qui remonte à la fin du XIe siècle. D'autres chapiteaux représentent des combats entre des hommes et des bêtes féroces. Puis Adam et Ève cueillant le fruit défendu; un ange; deux personnages sonnant de l'olifant; des monstres, des animaux fantastiques, etc., sculpture où l'imagination de l'artiste roman joue le plus grand rôle au détriment du fini du travail. Ces mêmes procédés nous les retrouverons employés à Riom, Trizac, Menet, Lanobre, Anglards, Ydes, Saignes, Vebret.

Mais si les sculptures des chapiteaux intérieurs (voire même des

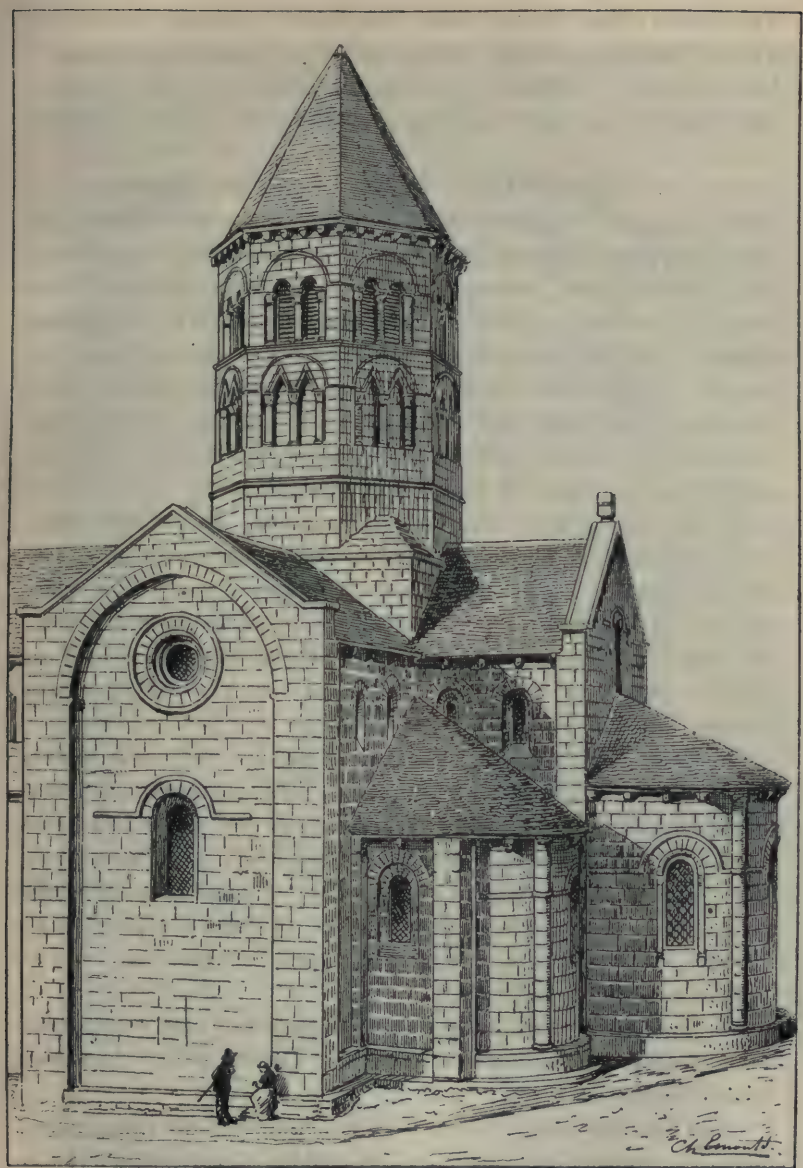

Fig. 2. — Chevet de l'église de Mauriac.

bases qui témoignent cependant, comme à Brageac et à Lanobre, d'un ciseau plus expert) sont d'un dessin presque grossier, il n'en est pas de même de l'ornementation extérieure. Ici, comme à Ydes, Saignes et Anglards, le ciseau de l'artiste s'est plu à fouiller plus finement les motifs qu'il avait à traiter au porche ou à l'abside.

C'est sur la façade Ouest de Notre-Dame-des-Miracles que se trouve le portail, décoré de six rangs de voussures séparées par des gorges profondément refouillées. Il est couronné par une archivolte inscrivant un zodiaque complet auquel on a ajouté divers sujets de décoration. Nous n'en donnerons pas ici la description détaillée, ces développements sortiraient du cadre qui nous est assigné [1]. Observons toutefois que Notre-Dame-des-Miracles et la modeste église rurale d'Ydes, œuvre des Templiers, sont les deux seuls édifices religieux de l'arrondissement de Mauriac ayant un portail avec zodiaque et tympan en bas-relief. (Pl. IV.)

Ce bas-relief mutilé représente l'Ascension. Au premier plan, treize personnages debout, séparés au milieu par des rochers. Au-dessus des rochers, dans une auréole elliptique, Jésus-Christ montant au ciel les mains élevées; un nimbe crucifère encadre sa tête. De chaque côté, deux anges aux poses contournées. Le travail est d'une composition heureuse et d'une sculpture délicatement fouillée.

Le chevet de l'église, beaucoup plus bas que le chœur, est en hémicycle (fig. 2). Il est percé de trois baies romanes sans ébrasement, ornées de colonnettes surmontées de tores de même grosseur s'inscrivant dans le cadre du tableau qui est à l'aplomb du mur. Un cordon composé d'un bandeau et d'une fine cordelette forme archivolte au-dessus des fenêtres, et court tout autour de l'abside contournant les colonnes engagées dont les chapiteaux se perdent dans la corniche.

Les fenêtres des absidioles, sans ébrasement, sont surmontées d'une archivolte semblable à celle de l'abside (Ydes, Lanobre, Riom, Brageac).

Enfin, comme dans tous les édifices religieux de l'arrondissement, les toitures de l'abside et des absidioles sont recouvertes à

[1] Voir les études parues dans le *Journal de Mauriac* en 1871 et 1872, et aussi l'*Église et le portail de Notre-Dame-des-Miracles*, par l'abbé Chabau.

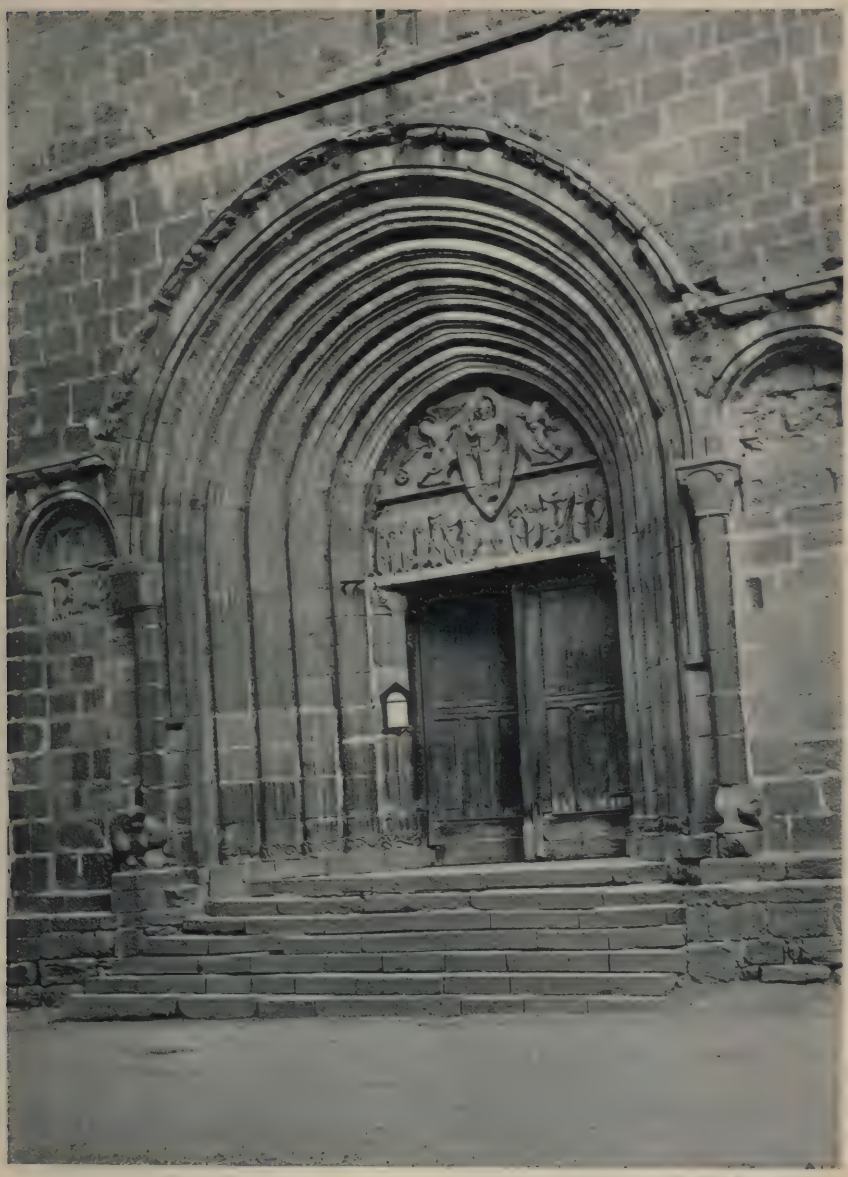

Phototypie Berthaud, Paris.

ÉGLISE DE MAURIAC (Cantal)

« la plongée ». Quant à l'appareil, il est moyen, en tuffeau du pays, et posé par assises régulières.

En résumé, si nous prenons Notre-Dame-des-Miracles comme prototype de la « famille cantalienne », voici ce que nous retrouvons chez elle, reproduit avec de légères variantes dans presque toutes les églises rurales, à trois nefs, de l'arrondissement :

1° En plan, la croix latine;

2° Une nef centrale épaulée par la voûte des bas côtés;

3° La voûte en berceau plein ou brisé, fractionné par des arcs-doubleaux brisés;

4° Des baies à large ébrasement intérieur s'inscrivant à l'aplomb des murs extérieurs;

5° Une archivolte courant au-dessus des baies et autour de l'abside toujours circulaire;

6° Des modillons historiés, le plus souvent formés de volutes superposées ou copeaux, ce qui est *caractéristique de l'époque romane dans cet arrondissement;*

7° Une corniche très avancée supportant les premières dalles de la couverture à la « plongée » des absides et des absidioles;

8° Des absides en hémicycle, voûtées en cul-de-four;

9° Des colonnes engagées, tenant lieu de contrefort aux absides, avec des chapiteaux sculptés se perdant dans la corniche;

10° La croisée du transept voûtée en coupole; le clocher au-dessus;

11° Les arcs formerets brisés;

12° L'appareil moyen, en tuffeau, posé par assises régulières;

13° La nef toujours éclairée par les baies des bas côtés (Notre-Dame-des-Miracles fait seule exception à la règle générale);

14° Enfin les chapiteaux ornés selon l'expression romane.

ANGLARDS-DE-SALERS.

Anglards-de-Salers, gros bourg de l'arrondissement de Mauriac, est situé sur la chaîne des plateaux dominant à l'Ouest la vallée du Mars.

Son église, du commencement du XIIe siècle, un des principaux restes de l'architecture romane dans le Cantal, peut rivaliser, par la régularité de sa construction et l'élévation de ses voûtes, avec les plus beaux monuments de l'arrondissement. Elle sera, dit-on, sous peu restaurée. Il serait à désirer que les réparations auxquelles va

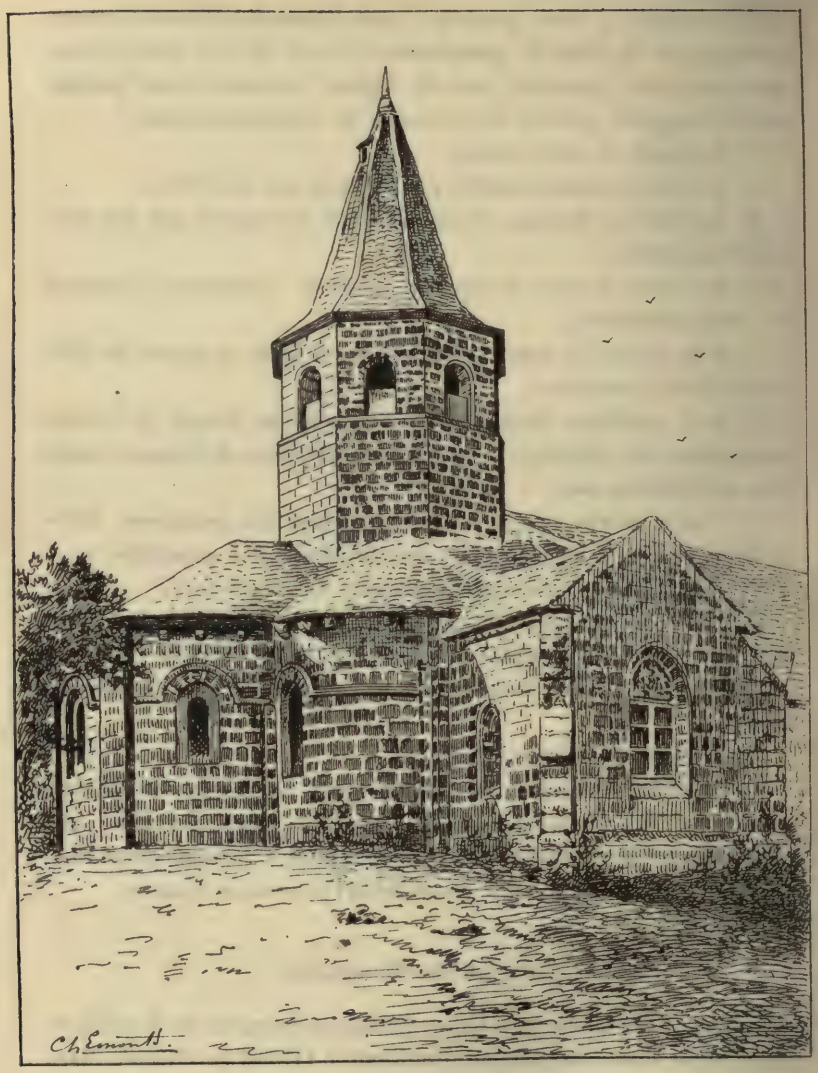

Fig. 3. — Église d'Angards-de-Salers.

Phototypie Berthaud, Paris.

ÉGLISE D'ANGLARDS-DE-SALERS (Cantal)

donner lieu son lamentable état fussent comprises dans le pur sentiment architectonique qui a présidé à sa construction.

Parfaitement orientée, elle figure en plan une croix latine formée d'une nef, de deux bas côtés, d'un transept et d'un sanctuaire terminé par une abside semi-circulaire flanquée de deux absidioles en hémicycle (fig. 3).

Les trois premières travées de la nef, voûtées en berceau fractionné par des doubleaux brisés, sont épaulées par des collatéraux voûtés en quart de cercle, ou demi-berceau, fractionné par des doubleaux également brisés, de forme encore rudimentaire. (Pl. V.) Il y a toutefois, ici, progrès sensible sur Riom et Trizac, dont les constructions paraissent antérieures de quelques années.

La quatrième travée forme la croisée surmontée d'une coupole à cintre surélevé avec trompes de départ (Mauriac, Brageac, Lanobre).

Les piliers séparant la nef des bas côtés sont carrés, à base circulaire, seul exemple dans tout l'arrondissement, et ornés sur leurs quatre faces de colonnes engagées à base attique. Les chapiteaux simplement biseautés, sans sculptures, sont couronnés par une moulure tantôt ovale, tantôt en quart de rond, qui s'inscrit autour des piliers.

Le chœur, composé d'une travée voûtée en berceau, est séparé par un doubleau brisé d'une abside semi-circulaire voûtée en cul-de-four. Il est éclairé par trois baies cintrées, à ébrasement intérieur, ornées à leurs angles d'une colonnette surmontée d'un tore de même grosseur. De chaque côté du sanctuaire, deux absidioles en hémicycle, voûtées en cul-de-four, éclairées par des baies à ébrasement intérieur et à double archivolte, forment le prolongement des bas côtés.

Comme toutes les églises de l'arrondissement, sans autre exception que Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac, la nef reçoit son jour des collatéraux[1].

Trois chapelles ouvertes après coup modifient le plan primitif

[1] Elle mesure en longueur, dans œuvre, jusqu'aux absidioles, 2 m. 40 sur 12 mètres de large. Le chœur et l'abside ont 6 m. 25 de profondeur sur 4 m. 50; les absidioles, 2 m. 60 sur 2 m. 60. La nef, 3 m. 85; les bas côtés, 2 m. 60. Les grandes arcades nettement brisées (Mauriac, Trizac) ont 4 m. 08 d'ouverture.

de l'église. La plus riche, celle de gauche, à l'extrémité Nord du transept, est voûtée en étoile et date du xve siècle. Sa clef de voûte porte « d'azur au chef d'or », qui est Montclar. Celle qui lui fait pendant, au Midi, est à nervures prismatiques et date de la même époque. Enfin, la troisième, ouverte dans la troisième travée du Midi, quoique voûtée en étoile, paraît postérieure aux deux autres.

Au chevet extérieur, les trois baies éclairant l'abside sont sans ébrasement et formées par une archivolte en retrait de 0 m. 15 sur l'aplomb du mur. Une archivolte, composée d'un filet et d'une cordelette finement travaillée (Ydes), court autour des fenêtres que séparent deux pilastres unis, sans bases ni chapiteaux, et se perdant dans la corniche (Saignes, Moussages).

Sous le toit, des modillons à têtes grimaçantes, des animaux fantastiques, des volutes superposées, des sujets obscènes (Riom, Saignes) supportent une corniche saillante, à billettes (Trizac, Saignes, Riom, Lanobre), destinée à recevoir les premières dalles de la couverture qui est, comme toujours, « à la plongée ».

Le clocher, octogone, s'élève au-dessus de la croisée. Il est percé de huit baies romanes et surmonté d'une flèche à huit pans assez élancée (Mauriac, Lanobre, Brageac, Menet).

Enfin, tous les murs extérieurs sont revêtus de pierres de moyen appareil, à assises régulières (Mauriac, Riom, Brageac, Ydes, Trizac, Vebret, Lanobre, Menet).

La porte, abritée par un porche du xiiie siècle, est de mauvaise facture et ne saurait retenir l'attention de l'archéologue.

Dans son ensemble, ce beau monument est de style roman auvergnat, mitigé par l'influence poitevine-limousine qui se fait sentir ici, comme dans toutes les églises de l'arrondissement, par le fractionnement de la voûte et la brisure des arcs.

LANOBRE.

Lanobre, commune située à l'extrémité Nord du département du Cantal, sur les confins de la Corrèze et du Puy-de-Dôme, possède une très belle église romane du commencement du xiie siècle. La parfaite régularité de sa construction, la multiplicité de ses colonnes, ses arcades d'un profil si pur, l'élévation de ses voûtes relativement élancées pour un édifice roman, nous font la classer immédiatement

après Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac, avant Ydes et Brageac qui lui sont cependant supérieures, celle-là par son porche et son zodiaque, par la beauté des modillons de son abside; celle-ci par la variété, le fini des chapiteaux et des bases de ses colonnes.

Longue de 29 m. 20, dans œuvre, y compris l'abside; large de 10 m. 75, elle figure en plan une croix latine formée d'une nef, de deux bas côtés, d'un transept et d'une abside flanquée de deux absidioles.

La nef, large de 4 m. 10, divisée en cinq travées, y compris la croisée, est voûtée en berceau sectionné par des doubleaux à plein cintre reposant sur les chapiteaux de colonnes engagées. Elle est épaulée par des collatéraux larges de 2 m. 42, voûtés en quart de cercle, fractionnés par des doubleaux à plein cintre.

La croisée, à peu près carrée (4 m. 42 sur 4 m. 12), se termine par une coupole sur trompes.

L'abside, large de 5 mètres sur 4 m. 35, voûtée en cul-de-four, ouvre directement sur le transept (Trizac, Menet). Elle est ornée d'une série d'arcatures reposant sur des colonnes. Le tout figure sept baies, dont quatre aveuglées.

De chaque côté du sanctuaire, deux absidioles en hémicycle, voûtées en cul-de-four, éclairées par des baies sans ornement, à ébrasement intérieur, forment le prolongement des bas côtés.

Comme toutes les églises de l'arrondissement, sans autre exception que Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac, la nef reçoit son jour par les bas côtés éclairés par dix fenêtres romanes, cinq au Nord, cinq au Midi, toutes sans ornement, avec large ébrasement intérieur, à l'aplomb des murs et à l'extérieur.

Les chapiteaux des colonnes de la croisée et des bas côtés sont remarquables par la diversité des sujets, par la finesse du travail, et datent tous de l'époque primitive.

A l'extérieur, l'abside, à sept pans très légèrement accusés, est ornée de trois baies romanes dont les jambages sont à l'aplomb du mur. Elles sont surmontées d'une archivolte denticulée qui se continue tout autour de l'abside (Saignes).

Au-dessus, des modillons à volutes uniformément superposées, en tout semblables à ceux qui supportent toutes les corniches des bas côtés de l'église, sont surmontés d'une jolie corniche à billettes (Riom, Trizac, Anglards), destinée à recevoir les premières dalles de la couverture, qui est «à la plongée» (Mauriac, Ydes,

Brageac, Anglards, Moussages, Trizac, Riom, Menet, Saignes, Vebret).

Le clocher, carré, surmonté d'une flèche sans grâce, est situé sur la croisée (Mauriac, Brageac, Menet, Anglards) et dépare ce monument, un des plus beaux que nous ait légués le XIIe siècle.

Partout, à l'intérieur comme à l'extérieur, l'appareil est moyen, par assises régulières, en beau granit gris clair.

La façade, percée d'une porte du XIIIe siècle (Anglards), ne donne aucune idée de la beauté intérieure de l'édifice.

Dans son ensemble, l'église de Lanobre est de style roman auvergnat, mitigé par l'influence poitevine-limousine qui se fait sentir par le fractionnement de la voûte en berceau et par la légère brisure des grands arcs.

RIOM-ÈS-MONTAGNES.

L'église de Riom-ès-Montagnes, chef-lieu de canton bâti au fond d'une large vallée, au milieu de prairies riantes et fertiles, est, dans ses parties primitives, un des spécimens les plus curieux du roman de la fin du XIe siècle. Bâtie à la base des contreforts des monts d'Auvergne, à l'extrême limite de l'arrondissement de Mauriac, elle échappe malgré tout à l'influence architectonique de l'école auvergnate pour revêtir dans la brisure de ses arcs la forme limousine. Elle est en outre un des monuments les plus précieux pour l'histoire du pays, soit par les sculptures de ses chapiteaux qui reproduisent, comme nous le verrons, les armes et les costumes de l'époque, soit par la forme absolument fruste et primitive des arcs-doubleaux des bas côtés et de ceux qui fractionnent la voûte médiane.

Le clocher, carré, dont les baies, sauf deux, affectent aujourd'hui la forme cintrée en usage dans la première moitié du XVIe siècle, est bâti à l'Ouest et en avant de l'église (Trizac); il repose sur un porche fermé de trois côtés, auquel on accède par une large porte à cintre Renaissance. Une flèche octogone, d'un effet assez gracieux, le couronne. (Pl. VI.)

Il communique avec la nef par une porte du XIIIe siècle (Trizac), formée de trois voussures taillées à angle droit et terminées à leur base par une tête humaine à barbe et à cheveux tombant droit de chaque côté de la face, qui rappellent le règne de saint

Phototypie Berthaud, Paris.

ÉGLISE DE RIOM-ÈS-MONTAGNES (Cantal)

Louis. Un arc surélevé repose sur des piliers engagés, dont l'angle taillé en gorge est entouré d'un bandeau surmontant des têtes et des cous renflés. Entre l'arc surélevé et les voussures de la porte une niche trilobée renferme une Notre-Dame de Piété, en pierre, du XVIe siècle (Trizac).

A l'intérieur, la nef est séparée de ses collatéraux par six piliers aux angles chanfreinés, dépourvus de chapiteaux, mais séparés de la retombée de la voûte par une imposte ornée de torsades et de billettes. Les deux premiers portent des têtes humaines, sous les billettes, à la naissance du chanfrein. C'est le seul exemple, dans toutes les églises de l'arrondissement, de piliers dépourvus sur leurs faces de colonnes engagées.

Les trois premières travées de la nef sont voûtées en berceau fractionné par des doubleaux brisés. Elles sont épaulées par des voûtes latérales en quart de cercle, ou demi-berceau, sectionné par des doubleaux brisés, d'une facture lourde, massive, presque barbare, en tous points semblables à ceux de Trizac, sa voisine et sans doute aussi son aînée.

La quatrième travée forme la croisée du transept. Elle est voûtée en forme de calotte, sur des trompes rudimentaires, et c'est ici que primitivement s'élevait le clocher. Les piliers qui la supportent sont ornés sur trois faces de colonnes engagées dont les chapiteaux représentent les péchés capitaux. Malheureusement, à Riom comme à Anglards, ainsi que l'a dit M. l'abbé Chabau[1], un des derniers curés, plus pudibond que toutes les générations chrétiennes du moyen âge qui avaient passé sans se scandaliser, ou même sans voir, les a mutilés sous prétexte d'obscénité.

Le chœur s'ouvre directement sur la croisée par une arcade en plein cintre supportée par un arc-doubleau de même forme. Ses retombées reposent sur les chapiteaux de colonnes engagées, représentant : à gauche, des feuillages; à droite, une femme à la chevelure nattée retombant sur le devant des épaules (Menet) et donnant la main à un homme à genoux[2].

Il est formé d'une seule travée voûtée en berceau et séparé de l'abside par un arc-doubleau en plein cintre, reposant sur des chapiteaux largement conçus et traités par un ciseau énergique. D'un

(1) *Monographie de l'église d' Anglards*, par l'abbé Chabau.

(2) Cf. une figure du portail de Notre-Dame de Corbeil, aujourd'hui déposée dans l'église abbatiale de Saint-Denis.

côté, un guerrier à cheval porte un bouclier allongé (Brageac). Devant lui un fantassin est armé d'un bouclier rond. Deux autres personnages brandissent, l'un une lance, l'autre une épée. Ces armes sont semblables par leur forme à celles représentées sur la célèbre tapisserie de la cathédrale de Bayeux rappelant la conquête de l'Angleterre par les Normands en 1066. Sur le chapiteau de droite une femme accroupie tient sur ses genoux un enfant qu'une autre femme semble vouloir lui arracher. Derrière elle un premier personnage armé d'une épée; au second plan un homme hésite entre ce que lui souffle à l'oreille un serpent et le conseil d'un troisième personnage qui lui présente une épée.

L'abside, en hémicycle, voûtée en cul-de-four, est éclairée par trois baies à arc surhaussé, reliées entre elles par des arcatures aveugles soutenues par des colonnettes aux chapiteaux richement sculptés (Lanobre).

Deux absidioles presque exiguës, voûtées en cul-de-four, éclairées par une baie romane à ébrasement intérieur, flanquent le chœur et terminent les collatéraux[1].

Toute cette partie de l'édifice, la plus ancienne, est assurément la plus intéressante par ses sculptures et aussi par ses proportions architectoniques qui ne se retrouvent nulle part dans les autres églises de l'arrondissement.

A l'extérieur, l'abside, circulaire, est divisée en trois par deux colonnes engagées, à base attique, à chapiteaux richement mais grossièrement sculptés, se perdant dans les modillons (Mauriac, Ydes, Trizac, Moussages). L'un représente une femme nue, entre deux palmiers, tenant dans ses mains deux serpents qui lui dévorent les seins (motif reproduit dans nombre d'églises romanes : Montmorillon, Sainte-Croix de Bordeaux, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Nicolas d'Angers, etc.). A côté d'elle une seconde femme, dont le corps se termine en centaure.

Sur l'autre chapiteau un homme à figure simiesque tient dans ses mains un serpent.

Les trois baies éclairant le chœur sont à l'aplomb du mur à l'extérieur, sans aucun ornement et surmontées d'une archivolte composée d'un quart de cercle, d'un listel et de denticules se rejoignant par-dessus les colonnes (Saignes, Lanobre).

[1] Le chœur et l'abside ont 9 m. 90 de long sur 3 m. 40 de large; les absidioles 2 m. 35 sur 2 m. 80.

Les modillons, uniformément à volutes superposées ou copeaux (Lanobre, Trizac, etc.), très bien sculptés, sont surmontés d'une corniche à billettes (Trizac, Saignes, Lanobre, Anglards) destinée à recevoir les premières dalles de la couverture, qui est à « la plongée ».

Des cordons denticulés entourent les baies des absidioles, et des roses courent au-dessus de l'un deux.

L'appareil est moyen, en tuffeau gris, et posé par assises régulières; enfin, comme dans toutes les autres églises de l'arrondissement, sauf Notre-Dame-des-Miracles, la nef est éclairée par les bas côtés.

En résumé, de l'église primitive datant de la fin du XIe siècle il reste l'abside et les absidioles. Quant à la voûte médiane et aux bas côtés, ils ont été refaits dès les premières années du XIIe siècle, en même temps que Trizac, Menet, Anglards, un peu avant Lanobre et Brageac, et ont subi, comme ces dernières, l'influence du faire limousin.

SAIGNES.

Saignes, petit chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mauriac, est situé dans une plaine, à la base des rochers basaltiques de Chastel-Marlhac.

Son église, du commencement du XIIe siècle, est à une seule nef, comme ses voisines de Vebret et Ydes, et de pur roman auvergnat. Elle mérite certainement d'attirer et de retenir l'attention par la variété et la beauté des sculptures des chapiteaux et des modillons qui la décorent. Son mauvais état d'entretien condamne certaines de ses parties à une ruine prochaine.

La nef, large de 6 m. 20 sur 14 mètres de long, est couverte d'un plafond plat, divisé en trois par de fortes poutres reposant sur les chapiteaux des colonnes engagées.

La quatrième travée, de forme barlongue, de 4 m. 70 de large sur 5 m. 80 de long, est voûtée en berceau inscrit entre deux arcs-doubleaux reposant sur des chapiteaux de colonnes engagées d'un quart seulement. Ces chapiteaux, d'un beau travail, représentent : d'un côté, des griffons ailés et des feuillages; de l'autre, des anges et des colombes. Elle est éclairée par des baies romanes à ébrasement intérieur, ornées de colonnettes sans tore, en tout semblables à celles de la nef.

L'abside en hémicycle, voûtée en cul-de-four, est éclairée par trois baies romanes à ébrasement intérieur, décorées de colonnettes surmontées d'un tore de même grosseur. Les chapiteaux sont animés, très fouillés; la base est attique. Comme à Menet, Mauriac, Riom, Anglards, la baie du milieu est plus haute, plus large que les deux autres.

A l'extérieur, le chevet, circulaire, est divisé en trois par deux pilastres terminés en biseau. Les tableaux des trois fenêtres sont simples, à l'aplomb du mur; mais l'archivolte est portée, comme à Anglards et Ydes, par deux colonnettes surmontées d'un tore de même grosseur. Une moulure à denticules forme archivolte autour des baies et contourne l'abside, interrompue seulement par le ressaut des pilastres, tenant lieu de contreforts.

Les modillons, aussi richement sculptés, aussi bien conservés que ceux de Mauriac, Anglards, Ydes, sont remarquables par la diversité des sujets, par le fini du travail. Volutes superposées, personnages aux poses grotesques ou obscènes, monstres sans nom, y sont finement travaillés, admirablement conservés. Ils supportent une corniche à denticules sur laquelle reposent les premières dalles de la couverture à « la plongée ».

Les baies de la nef sont à l'aplomb du mur, à l'extérieur. L'archivolte qui les entoure est formée d'un méplat et d'une cordelette. Elle se poursuivait ainsi tout autour de l'église, coupée par des contreforts qui montent jusqu'au niveau de la toiture, avant la construction, à la hauteur de la troisième travée, des deux chapelles latérales.

Le clocher, de forme barlongue, s'élève entre l'abside et la nef. Il est éclairé par huit baies et surmonté d'un toit trop lourd à l'œil.

L'appareil est moyen, en tuffeau du pays, et posé par assises régulières.

Sur la façade Ouest s'ouvre une porte à double archivolte, flanquée de deux colonnettes à base ouvrée et reposant sur des bancs de pierre. De chaque côté, une archivolte en quart de cercle s'appuie, d'une part sur les chapiteaux des colonnettes, de l'autre contre les contreforts à deux ressauts.

Au-dessus d'une rose romane formée d'un méplat inscrit dans un double filet, s'élève un campanile, au sommet triangulaire, supporté par quatre colonnettes carrées.

Phototypie Berthaud, Paris.

ÉGLISE DE TRIZAC (Cantal)

TRIZAC.

Trizac, gros bourg situé sur les plateaux qui dominent le Marlhoux, dans l'arrondissement de Mauriac, entre cette dernière ville et Riom-ès-Montagnes, a dû, à une époque reculée, posséder une population importante. Une charte attribuée à Clovis lui donne trois églises dédiées : l'une à sainte Marie, l'autre à saint Jean-Baptiste, la troisième à saint Bauzire.

De ces trois églises une seule subsiste, au moins comme dédicace, la dernière. (Pl. VII.)

Longue de 25 m. 90 sur 11 mètres de large dans œuvre, elle figure en plan une croix latine formée d'une nef, de deux bas côtés, d'un transept et d'une abside circulaire (Menet). Les collatéraux sont séparés de la nef par huit piliers carrés, ornés sur chacune de leurs faces de colonnes engagées à base attique (Mauriac, Brageac, Anglards, Lanobre, Menet). Deux pilastres décorés de colonnes engagées, surmontées de chapiteaux au large tailloir, supportent l'arc triomphal en plein cintre qui sépare la croisée de l'abside.

Les quatre premières travées de la nef, en entrant, sont voûtées en berceau brisé, fractionné par des arcs-doubleaux de même forme reposant sur des chapiteaux au tailloir proéminent. Elles sont épaulées par des bas côtés voûtés en quart de cercle, fractionnés par des doubleaux brisés, d'une facture massive, presque barbare, sentant, comme ceux de Riom sa voisine, la recherche d'une chose vue mais encore incomprise.

La cinquième travée et les deux travées latérales qui l'épaulent forment le transept. Beaucoup plus élevées que les autres, voûtées en arête, elles sont consolidées par des arcs brisés très légers reposant sur de petits chapiteaux à têtes humaines. Les arcs-doubleaux et les grands arcs reposent au contraire sur de vigoureux chapiteaux richement sculptés.

Cette travée en surélévation de deux marches sur le restant de la nef est, elle-même, en contre-bas de deux marches sur l'abside.

Deux murs droits (Menet), percés de très jolies baies romanes, aujourd'hui aveuglées, terminent les deux bas côtés, larges de 1 m. 95, et contribuent à faire de cette église rurale un modèle de la basilique primitive où l'abside s'ouvrait directement sur le

transept, comme autrefois le tribunal de l'abside dans la basilique judiciaire. (Pl. VII.)

Les grands arcs, nettement brisés, reposent sur des chapiteaux ornés de têtes humaines, de feuillages, de volutes superposées.

Des huit chapiteaux décorant la croisée, deux représentent des griffons ailés, affrontés, buvant dans un calice, reproduction modifiée par le goût byzantin des deux colombes buvant dans une coupe, emblème de la douceur et des vertus chrétiennes, que l'on trouve fréquemment gravées au trait sur les pierres funéraires des premiers siècles de l'Église[1].

Le chœur, en hémicycle, voûté en cul-de-four, a 3 m. 90 de large sur 3 m. 90 de profondeur. Il était jadis éclairé par trois jolies baies à large ébrasement intérieur, hautes de 2 m. 60 sur 0 m. 30 de large. Deux ont été aveuglées pour permettre le placage d'une sacristie affreusement laide. La troisième a été élargie, mutilée, pour donner du jour.

Comme toutes les églises de l'arrondissement de Mauriac, sans exception aucune en dehors de Notre-Dame-des-Miracles, la nef reçoit le jour par les bas côtés.

A l'extérieur, l'abside est divisée en trois par deux colonnes engagées dont les deux tores de la base sont exactement inscrits dans le plan carré du socle. Les chapiteaux, selon la formule auvergnate, se perdent dans la corniche.

Les modillons, uniformément à volutes superposées (Riom, Lanobre), sont surmontés d'une corniche à billettes destinée à recevoir les premières dalles de la couverture qui est à la plongée. (Riom, Mauriac, Anglards, Brageac, Moussages, Ydes, Saignes, Lanobre, Menet, etc.).

Un cordon orné de denticules formait archivolte autour des trois fenêtres. Quant aux baies pratiquées dans les murs droits des collatéraux, elles sont de même forme que celles de l'abside, hautes de 2 m. 80 sur 0 m. 30 de large, sans ébrasement à l'extérieur, et surmontées d'une légère archivolte reposant sur de petites têtes humaines d'une bonne facture.

Les angles du mur du transept sont épaulés jusqu'aux trois quarts de leur hauteur par des contreforts angulaires.

Enfin, tous les murs de l'édifice, à l'extérieur, sont revêtus de

[1] Cf. un chapiteau de la nef de la cathédrale du Mans.

pierres de moyen appareil, à assises régulières (Mauriac, Lanobre, Riom, Ydes, Saignes, Vebret, Anglards, Menet, Brageac).

Cette église, peut-être la plus ancienne de l'arrondissement, date, dans ses parties primitives, du milieu du XIe siècle. Il est donc particulièrement fâcheux qu'elle ait eu à subir le vandalisme de ceux qui ont eu la prétention de la restaurer.

Nous ne parlerons que pour mémoire des quatre chapelles qui ont été ajoutées après coup.

Le clocher, de forme oblongue, est bâti à l'extrémité Ouest de l'église (Riom) sur un porche auquel on accède par un escalier semi-circulaire de dix-sept marches. Son ouverture est formée par un arc brisé dont la voussure, reposant sur un stylobate profilé en biseau, se termine par une tête humaine. Il communique avec la nef par une porte du XIIIe siècle (Riom), formée de neuf voussures dont quatre taillées en boudins sont séparées par autant de méplats chanfreinés évidés en gorge. Ces voussures reposent alternativement sur de légers chapiteaux décorés de boules et de têtes humaines surmontant des colonnettes engagées d'un quart, et des méplats chanfreinés, évidés. La dernière voussure s'appuie sur un pilastre.

Au-dessus de la porte, dans une niche romane, une Notre-Dame de Piété, en pierre, du XVIe siècle (Riom).

Huit baies surmontées d'une corniche à denticules s'ouvrent sur le clocher; celles des façades sont triples et reposent leurs archivoltes sur des colonnettes.

Comme Riom, Menet, Anglards, Notre-Dame-des-Miracles, Brageac, ses voisines, cette église a subi l'influence limousine que nous voyons, ici et là, s'affirmer par la voûte en berceau brisé et par l'arc-doubleau également brisé.

MENET.

Menet, canton de Riom-ès-Montagnes, est un gros bourg pittoresquement assis au fond d'une large vallée, sorte d'entonnoir qu'égaye un lac de 10 hectares.

Son église, du XIIe siècle, de la bonne époque romane, longue de 20 mètres sur 9 m. 10 de large dans œuvre, figure en plan une croix latine avec, au fond, comme à Trizac et à Lanobre, une abside circulaire ouvrant directement sur la croisée du transept.

La nef est séparée de ses collatéraux par six piliers à section carrée, ornés sur leurs quatre faces (Trizac, Anglards, Mauriac, Lanobre, Brageac) d'une colonne engagée d'un tiers seulement, selon la formule adoptée dans toute la contrée, du XIe à la fin du XIIe siècle, et d'un diamètre de 0 m. 33.

Les trois premières travées de la nef, large de 3 m. 70, sont voûtées en berceau fractionné par des doubleaux en plein cintre (Lanobre), reposant sur les chapiteaux de colonnes engagées. Elles sont épaulées par des collatéraux larges de 1 m. 35 seulement, voûtés en demi-berceau, et fractionnés par des doubleaux en ellipse batarde reposant sur les chapiteaux de colonnes engagées.

En général, l'arc-doubleau qui sert à fractionner la voûte en berceau, en quart de cercle ou en arête des bas côtés, qu'il soit plein cintre ou brisé, est toujours relié à cette voûte par une maçonnerie plus ou moins rudimentaire et repose sur des colonnes de hauteurs égales. Il n'en est pas de même ici, les chapiteaux des colonnes engagées dans le mur supérieur étant de 1 m. 50 plus bas que ceux des colonnes engagées dans les piliers de la nef. Cette forme spéciale de l'arc que nous voyons à Menet, ne saurait donc s'expliquer, comme à Riom et à Trizac, que par l'inexpérience de l'architecte, par la recherche d'une chose entrevue mais mal définie.

Les quatre piliers de la croisée voûtée en coupole, sans trompes de départ apparentes, supportent un clocher carré surmonté d'une flèche octogone (Anglards, Mauriac, Lanobre, Brageac), auquel on accède, de l'extérieur, par une tour ronde adossée au mur Sud-Est du transept.

Deux murs droits sans ouvertures, terminent la quatrième travée des deux bas côtés qui forment comme les bras du transept (Trizac).

Enfin les grands arcs reliant les travées sont à large ouverture pour permettre à la lumière venant des bas côtés d'éclairer la nef (Trizac, Riom, Anglards, Lanobre, Brageac).

L'abside, en hémicycle, large de 4 m. 10 sur 4 m. 80, est voûtée en cul-de-four. Elle est éclairée par trois baies romanes à ébrasement intérieur, reliées par des arcatures dont la retombée s'appuie sur les chapiteaux de colonnettes à base attique. De chaque côté de ces trois baies sont deux autres fausses fenêtres d'architecture semblable.

La plupart des chapiteaux, soit de la nef, soit des bas côtés, du

transept ou du chœur, sont fouillés et d'une assez bonne facture. Ici un homme enchaîné est tiré par un singe; là un homme et une femme, un oiseau entre les deux. Les cheveux de la femme forment de grosses nattes retombant droit sur les épaules de chaque côté de la tête. C'est la reproduction du chapiteau que nous voyons à Riom, l'église la plus voisine, et il semble que le même ciseau ait sculpté les motifs d'ornementation de ces deux édifices, aussi bien que ceux de Trizac et d'Anglards, monuments dont la construction, ou la réédification intérieure, remonte aux premières années du XIIe siècle.

Comme à Trizac et à Anglards, des chapelles ont été ouvertes après coup, dans le style flamboyant du XVe siècle, une de chaque côté des bras du transept; la troisième, dans la troisième travée du collatéral Sud. Une quatrième chapelle fait face à cette dernière; elle est sans baies et dépare l'église.

A l'extérieur, l'abside est circulaire, et les trois baies qui l'éclairent, sans ébrasement, ont leurs parements à l'aplomb du mur. Ici comme à Lanobre, pas de fractionnement par des colonnes ou des pilastres. Les corbeaux uniformément à volutes superposées (Lanobre, Riom, Trizac) font une moindre saillie que ceux des autres édifices de la contrée. Ils supportent directement, comme toujours, les premières dalles de la couverture qui est à « la plongée » (Mauriac, Anglards, Lanobre, Trizac, Riom, Saignes, Brageac, Moussages.)

L'appareil, en tuffeau gris, est moyen et posé pas assises régulières.

Sur la façade Ouest s'ouvre un portail de l'époque de transition. La première voussure est brisée, les deux autres, plein cintre, reposent sur des colonnettes de mauvaise facture.

De chaque côté du portail, deux pilastres, formant contrefort à la retombée des murs de la grande nef, sont réunis au-dessus des voussures par une frise à damier. Deux colonnes engagées s'appuient contre ces pilastres. Leurs chapiteaux romans, d'une bonne sculpture, représentent : d'un côté, deux personnages nus dont les corps se terminent par des cordages passant par-dessus leurs têtes; de l'autre, de larges feuilles aquatiques.

Un fronton triangulaire, percé à son milieu d'une baie romane, couronne cette façade dont les angles sont étayés par des contreforts à un seul ressaut (Lanobre).

MOUSSAGES.

Moussages, chef-lieu d'une petite commune de l'arrondissement de Mauriac, est situé sur les flancs d'un coteau à cheval sur les rivières le Mars et le Marlhoux.

De l'église primitive datant du commencement du XIIe siècle, l'abside et le chœur subsistent seuls, à peu près intacts.

Le reste de l'édifice a été reconstruit à des époques successives sans ordre, sans suite dans le plan, et tout récemment terminé dans une lointaine imitation du gothique du XVe siècle.

Quelques chapiteaux romans émergeant du mur du midi, et sur lesquels s'appuient les ogives de la voûte, nous permettent de croire que ce monument était à une seule nef terminée par un chœur précédant une abside (Ydes, Saignes, Vebret).

Nous ne parlerons que pour mémoire de la nef, longue de 18 m. 50 sur 5 m. 40 de large, récemment voûtée à nervures prismatiques. Elle est flanquée de sept chapelles dont deux, celles avoisinant le chœur, les plus anciennes, sont du XVe siècle; une troisième est du XVIe siècle, et les quatre dernières, modernes, de style flamboyant. Le tout est sans valeur artistique ou archéologique.

Seule, la partie romane doit retenir notre attention.

Le chœur, large de 4 m. 50 sur 3 m. 20 de long, est voûté en berceau brisé. Il est séparé de l'abside en hémicycle, voûtée en cul-de-four, large de 4 m. 50 sur 4 mètres de long, par un doubleau brisé dont la retombée repose sur des chapiteaux à large tailloir supportés par deux colonnes monolithes, détachées, à base attique.

Cinq fenêtres à ébrasement intérieur, dont une aujourd'hui aveuglée, éclairent l'abside et le chœur.

A l'extérieur, le chevet, circulaire, a conservé sa pure architecture romane. Il est divisé en trois par deux pilastres sans bases ni chapiteaux (Anglards), et légèrement biseautés à leur sommet.

Les baies sont sans ébrasement extérieur et leur tableau à l'aplomb du mur. Elles sont couronnées par une archivolte composée, comme à Mauriac, Anglards et Ydes, d'un listel et d'une fine cordelette courant tout autour de l'abside et du chœur, interrompue seulement par le ressaut des pilastres tenant lieu de contreforts.

Au chœur et à l'abside, les modillons sculptés avec goût représentent des têtes d'hommes, des animaux, des feuillages, des

monstres. C'est la vraie ornementation auvergnate dans son épanouissement (Riom, Mauriac, Saignes, Anglards, Ydes). Ils supportent une corniche saillante, unie, destinée à recevoir les premières dalles de la couverture qui est à la plongée (Mauriac,

Fig. 4. — Église de Moussages.

Anglards, Brageac, Riom, Trizac, Menet, Saignes, Lanobre, Vebret).

Le clocher, moderne, est adossé à la partie Sud de l'édifice. Une baie, également moderne, en style médiocre du XIIIe siècle, lui donne accès.

Enfin la façade Ouest, nouvellement édifiée, est décorée d'un assez beau portail du xve siècle terminé en accolade. Sur les rampants courent des feuillages ajourés, d'une jolie sculpture.

L'appareil de la partie ancienne est moyen, posé par assises régulières comme dans toutes les églises romanes de l'arrondissement.

En résumé : nous sommes ici en présence des restes d'un édifice appartenant à l'école auvergnate par l'ensemble de sa construction, mais où l'influence poitevine-limousine se fait sentir par la brisure de la voûte en berceau et des doubleaux.

VEBRET.

Vebret, petit bourg situé dans une plaine à la base Nord-Est des roches basaltiques de Chastel-Marlhac, dépend du canton de Saignes et de l'arrondissement de Mauriac.

L'église (fig. 5), des premières années du xiie siècle, est à une seule nef comme ses voisines de Saignes et d'Ydes, et terminée par un chœur à mur droit, le seul exemple que nous ayons dans tout l'arrondissement. Elle sort donc de la formule adoptée dans toutes les églises romanes de la contrée qui nous occupe, où l'abside est uniformément en hémicycle et voûtée en cul-de-four.

Elle affecte la forme de deux parallélogrammes rectangles d'inégales longueur et largeur, dont chacun est divisé en trois travées.

Le vaisseau principal, fractionné en trois par des arcs-doubleaux surbaissés, est recouvert par une voûte en plâtre. Il est éclairé par cinq fenêtres, trois au Midi et deux au Nord, ornées à l'intérieur de colonnettes à bases et chapiteaux romans, et mesure 13 m. 20 de long sur 6 mètres de large.

Le chœur voûté en berceau brisé, de 9 mètres sur 4 m. 75, est fractionné par trois doubleaux brisés reposant sur les chapiteaux de colonnes engagées. Il est éclairé par une baie de 3 m. 20 de hauteur sur 0 m. 50 de largeur, à double archivolte et sans ébrasement intérieur.

A l'extérieur, la baie éclairant le chœur est à ébrasement. Quelques modillons ornent encore la corniche, qui a beaucoup souffert des ravages des ans. L'un d'eux représente un renard tenant un fromage dans sa gueule. Les contreforts à deux ressauts s'élèvent jusqu'à la naissance du toit.

Les baies des bas côtés ont leurs parements à l'aplomb du mur. Elles sont surmontées d'une archivolte formée d'un quart de cercle et d'une fine cordelette (Anglards, Lanobre, Ydes), qui régnait tout autour de l'église, coupée seulement par des contreforts couronnés d'un triangle sur le côté Nord.

Deux chapelles datant du XIVe siècle ont été ouvertes dans le chœur, occupant les deux premières travées et modifiant ainsi le

Fig. 5. — Église de Vebret.

plan primitif de l'église. Une troisième chapelle, plus moderne, sans baies, s'ouvre à gauche de la nef en entrant.

Le portail est orné d'un tore plein cintre reposant sur les chapiteaux de colonnettes d'égale grosseur. Au-dessus, une baie romane encadrée de deux colonnettes surmontées d'un boudin.

Dominant le tout, s'élève un clocher à «peigne» du XIIe siècle en forme de pyramide tronquée aux pentes talutées, recouvertes de dalles. Il est percé de trois ouïes romanes disposées sur deux étages, celle du haut plus petite que les deux autres (Ydes).

L'appareil est moyen, posé par assises régulières en tuffeau gris du pays.

En résumé : l'église de Vebret est un monument un peu en dehors des autres édifices de l'arrondissement de Mauriac. S'il est à une seule nef comme les églises voisines de Saignes et Ydes; s'il a, comme Ydes, un clocher à «peigne», il est seul à posséder une abside terminée par un mur droit.

Toutefois, la double influence architectonique, auvergnate et poitevine-limousine s'y fait sentir sans conteste. Le gros œuvre, la voûte du chœur à berceau fractionné par des doubleaux brisés sont poitevins-limousins; les sculptures, le clocher à «peigne» appartiennent au roman auvergnat.

YDES.

Ydes, petit bourg situé dans une large vallée, au milieu de vastes et verdoyantes prairies, est entouré de bois qui lui donnent l'aspect le plus frais et le plus riant. Il dépend du canton de Saignes et de l'arrondissement de Mauriac.

Son église, à une seule nef comme ses voisines de Saignes et de Vebret qui lui sont un peu antérieures, peut être considérée, au point de vue de la profusion, de la beauté et de la variété des sculptures, comme la première de l'arrondissement, après Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac.

Bâtie dans la seconde moitié du XIIe siècle par les Templiers, à qui elle appartint jusqu'à l'époque de leur dispersion pour passer aux mains des Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, elle devint plus tard église paroissiale. Jugée digne d'être classée parmi les Monuments historiques, elle a été, comme telle, récemment restaurée avec assez de goût.

De l'intérieur, rien à dire : un vaisseau large de 9 mètres sur 33 de long, y compris le chœur. Des voûtes récentes, les anciennes s'étant écroulées en 1680. Une abside pentagonale dont les retombées reposent sur des chapiteaux décorés de feuillages. Séparant le chœur de la nef, un arc triomphal de proportions grandioses, de

Fig. 6. — Église d'Ydes.

moderne reconstruction. A gauche et à droite, en entrant par la porte Ouest, deux chapelles en dehors du plan primitif, dont l'une, celle du Midi, remonte au xve siècle, époque même où fut ouverte la porte latérale que nous voyons surmontée d'un tympan orné d'une figure de saint Georges terrassant le Dragon.

Seuls, le porche et le chevet méritent de retenir l'attention de l'archéologue.

Le chevet est la partie la plus ancienne, la mieux conservée de l'édifice. Il ne le cède en rien aux chevets similaires qui sont comme la caractéristique des monuments romans de la contrée, pas même à celui de Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac, auquel, à notre avis, il est supérieur, par la variété et la beauté des sculptures qui le décorent (fig. 6).

De forme cintrée, il est divisé en cinq panneaux correspondant au pentagone intérieur par quatre colonnes rondes engagées dont les chapiteaux, très richement sculptés, se perdent dans la corniche et font corps avec elle.

Il est percé de trois baies romanes, sans ébrasement, ornées de colonnettes inscrites dans l'intérieur du tableau. Un cordon composé d'un bandeau et d'une cordelette (Mauriac, Anglards) forme archivolte au-dessus des fenêtres et court tout autour du chevet contournant les colonnes engagées (Riom).

Sous le toit règne une arcature supportée par des modillons inscrits, trois par trois, dans chaque entre-colonnement, et représentant pour la plupart des têtes d'hommes imberbes. Toutes sont différentes de coiffure, de pose, de caractère. L'expression de la physionomie est parlante, et il semble que l'artiste se soit plu à graver dans la pierre, en les chargeant parfois, les traits des personnages qu'il avait sous les yeux. Fécondité puissante servie par un habile ciseau.

Les chapiteaux des colonnes sont traités avec le même goût. Sur l'un, David aux prises avec un lion et un ours; sur l'autre, des feuillages; puis Samson terrassant un lionceau; et enfin, des feuilles d'acanthe. Quant aux bases, elles sont alternativement ornées de rinceaux et d'entrelacs.

Le porche, de forme barlongue, renferme deux scènes religieuses traitées dans quatre baies.

Du côté Nord, dans une double arcature, figure l'Annonciation.

A gauche, l'archange Gabriel, debout; à droite, la Vierge, également debout, les bras ouverts, écoute, étonnée, l'envoyé céleste.

Du côté Sud, deux sujets : Daniel dans la fosse aux lions; le prophète Habacuc qu'un ange tient par les cheveux.

Une archivolte règne au-dessus du porche. Elle est ornée, comme à Mauriac, d'un zodiaque complété à chaque extrémité par divers motifs de décoration. Un chasseur à cheval, une femme, un renard poursuivant un coq, deux loups, etc. Nous n'en donnerons pas ici la description détaillée, ces développements sortiraient du cadre qui nous est assigné. Disons toutefois que cette partie de l'église, postérieure à l'abside, est moins finement traitée, et surtout beaucoup moins bien conservée.

Au-dessus de la porte, entre le porche et la nef, s'élève un clocher «à peigne», de forme pyramidale terminée en triangle. Il est percé de quatre ouïes romanes, disposées deux et deux (Vebret).

En résumé : l'église d'Ydes bâtie par les Templiers est peut-être le seul édifice religieux de l'arrondissement de Mauriac qui n'ait pas subi l'influence poitevine-limousine. Elle est auvergnate par le plan, par les motifs de sculpture, par l'appareil que nous voyons, ici comme toujours, en tuffeau gris du pays et posé par assises régulières.

BRAGEAC.

Brageac, chef-lieu d'une petite commune du canton de Pléaux, est situé à la limite de la Corrèze, sur la rive gauche de l'Auze, au sommet des roches abruptes qui dominent presque à pic le lit du torrent.

Classée parmi les monuments historiques, son église a été fort convenablement restaurée, il y a trente ans à peine. Dans son ensemble, telle qu'elle se présente à nous, elle peut être considérée, après Notre-Dame-des-Miracles de Mauriac, comme le spécimen le plus accompli, le plus intéressant et le mieux conservé de cette famille cantalienne issue du mélange des écoles auvergnate et poitevine-limousine.

Longue de 24 mètres sur 12 m. 15, elle figure, en plan, une croix latine formée de trois nefs, d'un transept, d'un chœur avec abside et de deux absidioles.

La nef médiane composée de trois travées voûtées récemment en

briques, est à berceau plein, fractionné par des arcs-doubleaux brisés, dont les retombées s'appuient sur les chapiteaux de six piliers ornés sur leurs quatre faces de colonnes engagées. Elle est épaulée par des collatéraux dont les voûtes en arête (Mauriac) sont supportées par des arcs-doubleaux brisés.

La croisée du transept est carrée, surmontée d'une coupole supportant un clocher carré (Mauriac, Lanobre, Menet, Anglards) auquel on accède par un escalier pratiqué dans l'épaisseur du mur.

Comme à Mauriac, les bras du transept voûtés en berceau sont terminés par des pignons droits percés de deux oculi ornés à l'intérieur, l'un d'un simple tore, l'autre d'un large damier du plus bel effet.

L'abside, en hémicycle, voûtée en cul-de-four, est précédée d'un chœur couvert en berceau, de hauteur égale à la nef centrale et au transept (Mauriac). Elle est éclairée par trois baies à ébrasement intérieur ornées, à leurs angles, de colonnettes avec chapiteaux et base attique.

Les absidioles qui terminent les bas côtés sont demi-circulaires, voûtées en cul-de-four, et leurs fenêtres à ébrasement intérieur sont également ornées de colonnettes à leurs angles.

A l'extérieur, les cinq baies éclairant l'abside circulaire et les deux absidioles sont ornées à leurs angles, comme à l'intérieur, de colonnettes à bases et chapiteaux historiés. Mais, contrairement à ce qui se voit dans les autres églises de la contrée, toutes les bases, sans exception, sont décorées d'entrelacs et de feuillages variés. La fenêtre centrale (Riom, Menet, Anglards, Mauriac, Lanobre) est plus grande que les autres, le travail de ses sculptures plus fini.

Enfin, l'appareil est moyen, par assises régulières, et le toit, qui repose directement sur une corniche supportée par des modillons tout unis, est à « la plongée ».

Mais ce qui distingue surtout cette église, se sont les bases et les chapiteaux de ses colonnes traités, sinon avec finesse du moins avec un soin et une diversité de dessins remarquables.

Préservées pendant des siècles, par suite de l'exhaussement du sol par les sépultures, les bases sont parvenues jusqu'à nous intactes.

Ici, dans des arcatures plein cintre, des têtes humaines; là, des rinceaux, des tiges fleuries, des entrelacs; puis un monstre dont la bouche supporte une tige fleuronnée : sculpture dont les types se

retrouvent aussi bien à Notre-Dame-du-Port de Clermont que dans les belles églises de Brioude et Issoire. Les chapiteaux, d'un travail moins fini, sont cependant tout aussi variés. Griffons affrontés, cerfs, lions, ours auxquels un homme arrache la langue (Ydes).

Il nous reste à parler d'une particularité qui doit retenir toute notre attention, bien qu'elle soit moins apparente depuis la suppression de la quatrième travée lors des dernières restaurations.

Comme à Beaulieu et à Meymac, villes situées en Limousin, le chœur et l'abside ne sont pas dans l'axe de la nef, mais inclinent, ici, visiblement au Nord.

Nous n'entreprendrons pas, car cela sortirait du cadre qui nous est assigné, le développement de cette thèse sur laquelle se sont si complaisamment étendus Viollet-le-Duc, Peyré, Durand de Mende, Leroy de la Marche, l'abbé Poulbrière, expliquant, chacun à sa manière, les raisons pour lesquelles certains chœurs, certaines absides inclinent à droite ou à gauche de la nef : le fait existe.

Mais comment expliquer cette particularité à Brageac?

Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage en Auvergne et dans le Limousin* (p. 130), avait constaté la ressemblance frappante qui existait entre la cathédrale de Tulle (ancienne abbatiale), et l'église, aujourd'hui détruite, du monastère de Mauriac. Or, l'église de Notre-Dame-des-Miracles et le Doyenné furent construits, en partie, par Matfred de Scorraille, doyen du monastère de Mauriac, de 1151 à 1174, alors que son frère Géraud, abbé de Tulle de 1153 à 1188, faisait construire l'église abbatiale de son monastère.

Un peu avant, Guy et Raoul, de la même puissante famille des Scorraille, avaient, au retour de la première croisade, fait bâtir à Brageac, petit village pittoresquement situé presque à la porte de leur château féodal, un monastère de filles de l'ordre de Saint-Benoît avec l'intention d'y mettre leur sœur comme abbesse.

Au monastère s'adjoignait bientôt une église, celle que nous voyons de nos jours.

Est-il téméraire de supposer, ainsi que le fait remarquer M. Delalo[1], que la même compagnie de francs-maçons, ou de « logeurs du Bon Dieu », ait construit simultanément et avec les mêmes procédés, Tulle, Notre-Dame-des-Miracles, le Doyenné et Notre-Dame-de-Saint-Thibaud de Brageac?

[1] *Dictionnaire statistique du Cantal*, t. IV, p. 238.

Que penser, en effet, de cette ressemblance entre les chœurs des églises de Meymac, Beaulieu et Brageac, tous trois en dehors de l'axe de la nef? Que dire de ces églises romanes du XIIe siècle, Obazine, Uzerche, dont les voûtes brisées rappellent Brageac, Mauriac, Anglards, Trizac?

La raison de la ressemblance entre tous ces monuments qui couvrent l'arrondissement de Mauriac, et ceux élevés à la même époque sur les cantons de la Corrèze avoisinant l'Auvergne, est toute naturelle; elle vient à l'appui de ma thèse et c'est par là que je termine.

Guerrier avant tout, chevaleresque, plus habile à manier l'épée qu'à peindre des émaux ou à tracer des courbes géométriques, le grand seigneur auvergnat de la rude contrée qui nous occupe laissait à son voisin, le limousin artiste, troubadour, poète, initié plus que tout autre aux arts et à l'architecture, le soin de construire ses donjons, ses églises, ses monastères. Il prenait ses ouvriers au plus près, et c'est ainsi que Beaulieu, ce centre tout spécial de l'architecture limousine, surtout au point de vue de la sculpture, que Meymac, la Roche-Canillac lui fournissaient cette pépinière de «logeurs du Bon Dieu», plus prosaïquement de maçons, dont les descendants manient de nos jours encore la truelle et le marteau.

A. DE ROCHEMONTEIX.

LE CASTRUM DE CAUMONT

(ARIÈGE).

NOTICE ARCHÉOLOGIQUE,

PAR MM. L'ABBÉ D. CAU-DURBAN ET F. PASQUIER.

Au sujet de ce monument, nous avons fait une communication sommaire au Congrès des sociétés savantes en 1887 [1]. Nous venions de pratiquer nos premières fouilles à Caumont et nous tenions à faire part du résultat de nos découvertes : il était à propos d'attirer l'attention des archéologues sur les particularités qu'offrait le Castrum [2], telles que la forme elliptique de l'enceinte et du donjon, la série presque continue de logettes flanquant, à l'intérieur, la muraille d'enceinte dans son pourtour, les barbacanes protégeant l'accès des portes. Les encouragements qui nous ont été adressés de divers côtés nous ont engagés à poursuivre nos travaux, en vue d'élucider le problème archéologique dont les données excitaient la curiosité.

Après diverses péripéties qui nous ont retardés dans nos explorations, nous avons pu, en 1891 et en 1895, venir à bout de la tâche que nous nous étions proposée. Il nous est maintenant possible de montrer un plan et des coupes de l'édifice (*Planches VIII et IX*) [3]; quelque incomplètes que soient nos observations, elles sont le produit d'investigations sérieuses. La végétation forestière peut

[1] *Bulletin archéologique*, 1887, p. 838 (séance du 2 juin).

[2] A l'exemple de plusieurs archéologues qui ne veulent pas comprendre sous la désignation de *châteaux* certains édifices d'époque reculée et de caractères indéterminés, nous avons appelé *castrum* et non *château* le monument de Caumont.

[3] Nous devons ces relevés à l'obligeance de M. Broué, architecte à Saint-Girons (Ariège).

désormais reprendre l'œuvre interrompue pendant les fouilles et recouvrir de nouveau le sol où s'étendent les ruines; nous espérons que les éléments d'appréciation recueillis par nos soins conserveront le souvenir du castrum de Caumont.

Nous devons adresser nos remerciements d'abord à la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts, qui a pris notre œuvre sous ses auspices et nous a prêté son concours, ensuite aux diverses administrations qui nous ont autorisés à explorer un terrain appartenant à la commune et soumis aux exigences du régime forestier [1].

I

CAUMONT ET LE PLECH.

Caumont [2] est un charmant village à 6 kilomètres N. O. en aval de Saint-Lizier, situé sur la rive gauche du Salat, traversé par la ligne ferrée de Saint-Girons à Boussens et par la route nationale n° 117. Les maisons, éparpillées dans un repli de la vallée du Salat, entourent une église du XVIIIe siècle qui n'a rien de remarquable [3]. Caumont moderne ne se distingue des villages voisins par aucun monument; les souvenirs qu'il a gardés du passé méritent de fixer l'attention de ceux qui s'intéressent à l'histoire encore peu connue de cette région des Pyrénées centrales et, en particulier, de la vallée du Salat dont la partie supérieure comprend le Couserans.

Le bourg, d'après une tradition locale, était primitivement bâti sur les pentes méridionales d'un monticule voisin, nommé le Plech, situé à 500 mètres; il serait insensiblement descendu vers la plaine. Un chemin raviné et encaissé entre deux vignobles, appelé le chemin de la *Gleiso de Nant*, conduit à un ancien cimetière. Dans les environs s'élevait une petite église dont nous avons mis les substructions à jour; le plan est celui d'un édifice de forme rectangu-

[1] Nous devons une mention spéciale à M. Simon Garaud, qui a été, lors des dernières fouilles, pendant plusieurs jours, le chef intelligent et dévoué de notre équipe d'ouvriers.

[2] Commune d'environ 500 habitants, canton de Saint-Lizier, arrondissement de Saint-Girons. Avant la Révolution, Caumont appartenait au Couserans, relevait de l'intendance d'Auch et du diocèse de Saint-Lizier.

[3] Elle date de 1778.

laire, à une seule nef, que termine une abside moins large [1]. Ces dispositions sont celles adoptées dans la construction des églises rurales pendant la période romane et dont on rencontre de nombreux exemples dans la région des Pyrénées centrales.

C'est dans les champs voisins qu'était construit l'ancien village; c'est là aussi qu'ont été découverts quelques vestiges de la civilisation romaine : des médailles du Haut Empire, dont l'une est à l'effigie d'Antonin, avec la légende *Virtus Augusti* au revers. On a recueilli un fragment de brique portant les lettres C·AVR; la deuxième et la troisième sont conjuguées. On conserve au musée de Foix un cippe de marbre blanc provenant de Caumont [2] et où se trouve cette inscription :

DEAE ANDEI
LAETINVS
LAETI. F.
V·S·L·M·

Dans une maison du village, le seuil d'une porte est formé par une dalle de marbre blanc sur laquelle une inscription, très effacée aujourd'hui, laissait déchiffrer ces mots, il y a quelques années :

SERGIVS PAVLVS
VXORI CASTissIMAE [3]

Ces inscriptions, dont les lettres sont mal tracées, indiquent une époque de décadence et ne doivent pas remonter au delà du IIIe siècle. Elles n'en témoignent pas moins du passage et du séjour des Romains dans ce lieu et attestent l'antique origine du village [4]; mais nous ne tirons de ces souvenirs aucune induction pour le monument situé sur le Plech [5].

C'est un mamelon rocheux, dont le côté septentrional se rap-

(1) A Caumont, l'abside a 2 m. 90 d'ouverture et 3 m. 60 de profondeur; l'épaisseur du mur est de 1 m. 40.

(2) 0 m. 51 de haut sur 0 m. 24 de large.

(3) Pour ces inscriptions, voir l'ouvrage de Julien Sacaze : *Inscriptions antiques des Pyrénées*, p. 128.

(4) D'autres découvertes d'inscriptions romaines ont été faites dans la vallée du Salat, à Saint-Lizier, Prat, Gayan, Lacave, Saint-Girons. (Voir l'ouvrage de Sacaze.)

(5) Ce mot n'est qu'un synonyme de Pech, Pouech, Puy (*podium*).

proche presque verticalement de la rivière, tandis que le versant méridional, s'infléchissant en pente douce, se relie aux collines voisines. Le pic s'avance comme un promontoire jusqu'au Salat, qui, avant la construction des murs de soutènement de la route nationale et de la voie ferrée, baignait le pied du coteau. Grâce à son isolement et à son élévation, le Plech offrait un point stratégique de premier ordre pour la défense de la vallée. Du sommet, on domine la vaste plaine qui s'étend de Saint-Lizier à Prat sur un rayon d'environ 15 kilomètres. Une forteresse, élevée sur ce point, devait présenter aux occupants d'incomparables avantages de surveillance et de résistance. Aussi n'avons-nous pu passer sous silence la tradition recueillie par quelques auteurs prétendant que les Romains avaient élevé des constructions sur cette colline [1].

II

LE CASTRUM : DESCRIPTION.

Les ruines n'étaient que vaguement connues de quelques bergers qui faisaient paître leurs troupeaux dans l'enceinte, ou de quelques bûcherons qui allaient y faire provision de menu bois. Un épais taillis de buis, de hêtres et de ronces ne laissait apercevoir qu'une tour et çà et là quelques débris de remparts. De la route nationale on distinguait un pan de mur s'élevant au-dessus des branches. On attribuait ces constructions aux Romains, aux Wisigoths, aux Sarrasins, aux Anglais, à tous les peuples dont un souvenir confus est resté dans les légendes locales. On ne savait rien ni sur la forme, ni sur l'origine, ni sur la destination, ni sur la destruction de la forteresse. Il n'en est fait mention ni dans les chroniques, ni dans les chartes; nous étions en présence d'un problème complexe, dont nous avons cherché à préparer la solution.

Il fallait, en premier lieu, rendre visibles les grandes lignes du monument : nous fîmes abattre les taillis qui en encombraient les abords et l'intérieur. Le castrum nous apparut alors comme une

[1] Bergès, *Description du département de l'Ariège*, p. 285. Manuel de Boisse, *Promenades dans le Saint-Gironnais*.

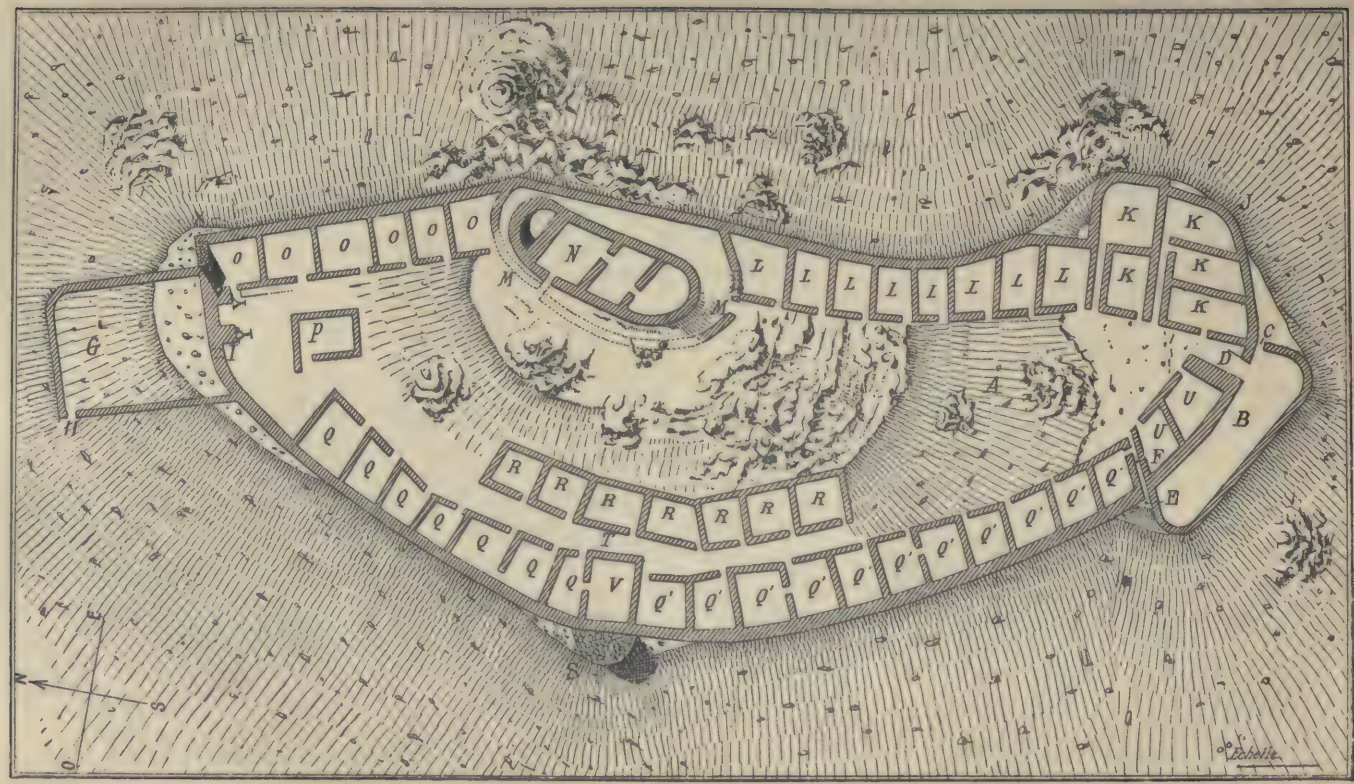

PLAN DU CASTRUM DE CAUMONT (ARIÈGE).

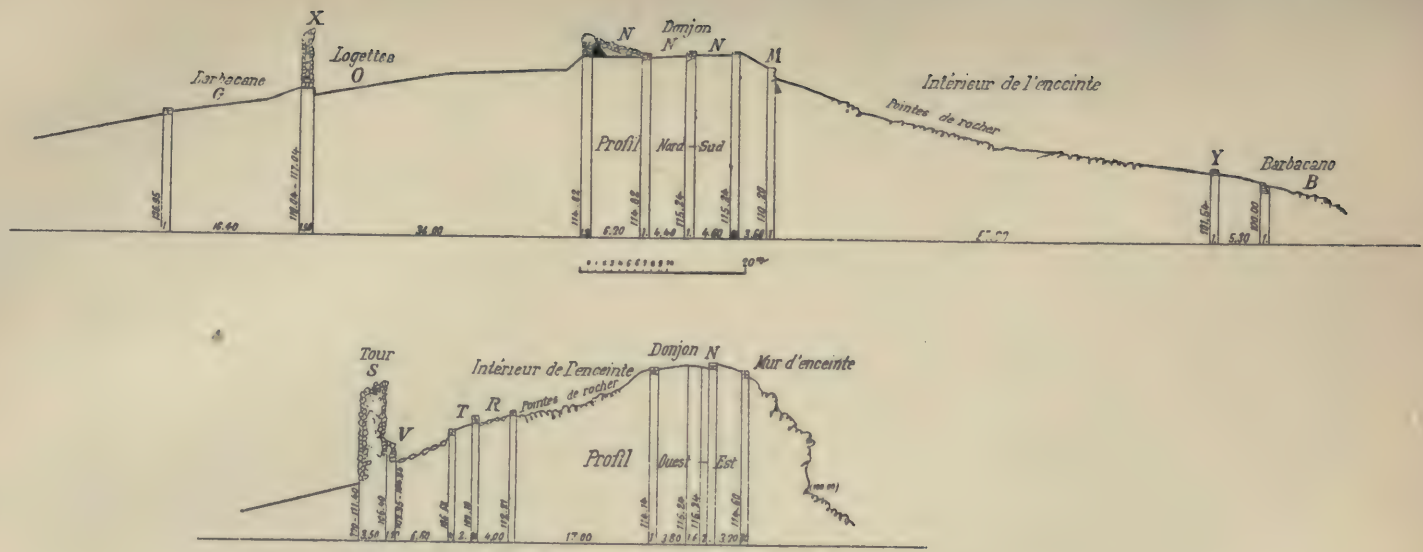

COUPES LONGITUDINALE ET TRANSVERSALE DU CASTRUM DE CAUMONT.

vaste ellipse dont les accidents de terrain avaient déformé la régularité. Tandis qu'à l'est la ligne se développe sur le flanc du mamelon d'une façon correcte, elle se dévie à l'ouest en suivant les accidents du terrain; l'ellipse se rapproche ainsi d'un arc de cercle dont la tour semi-cylindrique S constitue le point saillant (*Pl. VIII*).

L'ellipse mesure, sur son grand axe, 118 mètres, et 44 sur son petit. A chaque extrémité du grand axe est établie une barbacane, dont l'une mesure 10 mètres sur 22 mètres, et l'autre 14 sur 20; le mur avait 1 m. 80 d'épaisseur presque dans tout le pourtour de l'enceinte. Quant à la hauteur, elle est assez facile à présumer si l'on prend comme points de repère et comme termes de comparaison : 1° le pan de mur X de 7 m. 30, encore debout près de la barbacane du Nord; 2° la tour S, qui mesure 13 mètres. De ce côté, l'enceinte, sur sa partie externe, devait être plus élevée qu'ailleurs, car la base en avait été établie en contre-bas sur le penchant du monticule de manière à former un mur de soutènement. On peut induire que le rempart au-dessus du sol avait une hauteur moyenne de 10 mètres. Cette opinion est confirmée par le récit des vieillards qui, dans leur jeunesse, c'est-à-dire dans le premier tiers de ce siècle, ont vu les murailles en partie debout. Le sol, surtout dans les logettes, est jonché de débris que les habitants de Caumont emploient souvent comme matériaux de construction.

On pénétrait dans l'enceinte par deux portes I, D, que l'on franchissait après avoir traversé les barbacanes, auxquelles donnaient accès deux portes extérieures C, H. Constatons que les portes des barbacanes ne se trouvent pas en face des portes du castrum. Si, par hasard, l'ennemi avait forcé les barbacanes, il était obligé de se présenter de flanc aux coups des défenseurs, avant de parvenir à l'entrée intérieure. Une potence E, aboutissant par un couloir F au plateau, était pratiquée sur la gauche de la barbacane du Sud.

Le plateau, circonscrit dans le pourtour de l'enceinte, offre l'aspect d'un terrain accidenté avec des différences de niveau très variables (*Planche IX*). L'inclinaison du sol va de l'Est à l'Ouest; c'est de ce côté que la dépression est plus sensible. La pente se relève brusquement après la rangée des sept logettes du centre K et se prolonge jusqu'au donjon N, point culminant du système défensif. Des blocs de rocher que l'on n'a pas pris la peine d'écrêter émergent sur plusieurs points entre le donjon et la porte du Sud; s'étageant les uns au-

dessus des autres, ils formaient autant de gradins faciles à défendre et qui présentaient de sérieuses difficultés aux assaillants. Aussi avait-on jugé inutile de fortifier spécialement un endroit où la nature avait disposé les obstacles. Par la porte du Nord l'accès était plus facile : pour opposer une résistance aux envahisseurs qui auraient pénétré de ce côté, on avait élevé un bâtiment rectangulaire P, mesurant 6 mètres sur 5 mètres, qui, à droite et à gauche, laissait un étroit passage devant les logettes O et Q pour aboutir au donjon.

Non compris les quatre compartiments du donjon N et celui de la tour P, on compte quarante-sept logettes réparties de diverses façons dans l'enceinte. En partant de la porte I et en s'avançant à gauche vers le mur dominant la vallée, on rencontre : 1° deux grosses amorces Y dont l'état de délabrement ne permet pas de déterminer la destination; 2° six cellules O qui se succèdent jusqu'à la terrasse du donjon. Au delà commence une série de huit logettes qui rejoignent un groupe de cinq pièces K; celles-ci sont enserrées dans la courtine qui, en cet endroit suivant un renflement du rocher, forme une saillie J.

Sur le côté occidental, entre les deux portes I, D, le mur, presque sans solution de continuité, est flanqué de vingt et une logettes Q, V, Q′, aux dimensions variables. Dans l'intérieur de l'enceinte, parallèlement à celles du mur occidental, se développe un rang de sept chambrettes R.

Sur la terrasse, d'où l'on domine toute la forteresse et ses abords et d'où l'on peut surveiller la vallée du Salat, s'élève le donjon N, orienté dans la même direction que le castrum, et affectant assez régulièrement la figure d'une ellipse allongée de 25 mètres sur 4 mètres. Par suite de son état de dégradation, il est impossible d'évaluer quelle pouvait en être la hauteur. L'intérieur en est divisé en quatre compartiments inégaux. Le mur mesure un mètre d'épaisseur. C'était bien là le point de la résistance suprême, dont l'ennemi était obligé d'entreprendre le siège lorsque le château était tombé en sa puissance. Le donjon se trouvait complètement isolé au milieu d'une cour elliptique M, que ferment, d'une part, la courtine orientale et, de l'autre, un mur allant de l'extrémité des courtines O à celle des courtines L.

A l'exception de quatre groupes en K, QV, Q′, ayant chacun deux chambres, toutes les habitations ne consistent qu'en une pièce

s'ouvrant directement sur la cour intérieure; parmi ces logements, les uns ont 4 mètres sur 4 mètres, les autres 9 mètres sur 4 mètres. En V est une pièce plus vaste que les voisines et accolée à la tour semi-circulaire S.

Cette tour (6 mètres sur 3 mètres) flanque le rempart à l'Ouest; les assises en sont formées par des couches de pierres noyées dans du mortier de chaux; le genre de bâtisse ne diffère pas de celui employé dans les autres parties de l'édifice. Là, pas plus qu'ailleurs, la base du mur n'est talutée. Sur ce point, la forteresse donnant sur un ravin était plus abordable que par les côtés du Nord et du Sud, où les assaillants, arrivés par des chemins étroits, étaient obligés de se présenter devant un front de défense relativement restreint; le ressaut de chaque barbacane avait pour résultat de les écarter du périmètre de l'ellipse. Du côté de la rivière, la pente abrupte du rocher rendait superflus les travaux d'art. Au contraire, vers le ravin où l'ennemi avait une plus grande facilité pour se développer et approcher de la muraille, la courtine offre une ligne courbe dont le milieu est renforcé par la tour; de cette façon, les assaillants étaient resserrés et pris à revers par les défenseurs de cette tour et les barbacanes.

Comment le castrum était-il approvisionné d'eau? Dans différents châteaux du moyen âge, à Montségur, à Foix, à Lordat, on rencontre une citerne dont les parois intérieures étaient revêtues de ciment. A Caumont, nous n'avons constaté rien de semblable. En temps ordinaire, il est probable qu'on allait chercher l'eau jusqu'au Salat; en cas de siège, dans un moment où l'accès de la rivière était dangereux, on avait recours à un puits creusé au pied de l'escarpement du mamelon, vers le Nord; on s'y rendait par un sentier tracé presque à pic sur le versant de la colline, et qui était protégé par sa position au bas de la courtine. Néanmoins il pouvait tomber au pouvoir de l'ennemi, et la privation d'eau, si vraiment la forteresse n'avait pas de citerne, constituait un danger pour la garnison.

Au moment où l'on construisit le chemin de fer de Saint-Girons à Boussens, on combla le puits qui se trouvait dans le voisinage de la voie; le sentier, par suite des éboulis qui se sont produits, n'est presque plus reconnaissable.

III

DESTINATION DU MONUMENT.

Dans quel but avait été construit ce monument? Quel rôle a-t-il joué dans l'histoire du pays? Quel était son aspect avant que la pioche ou l'usure du temps eussent commencé l'œuvre de destruction? Autant de questions que naturellement se posait notre curiosité : aucun texte d'histoire, aucun document ne nous fournissait la moindre lumière; c'est en fouillant avec attention les ruines que nous avons essayé de trouver les éléments d'une réponse.

A l'époque où l'empereur Napoléon III réunissait les matériaux de son *Histoire de César*, M. Bos-Membrun, ancien officier d'artillerie, receveur particulier à Saint-Girons, encouragé, dit-on, par le souverain, fit exécuter des travaux de recherche au Plech. Dans la contrée, on croyait que ces ruines, suivant certaines affirmations peu éclairées, étaient un camp romain. C'est le motif qui avait engagé M. Bos-Membrun à entreprendre l'exploration du castrum. Les fouilles ne furent pas très fructueuses et ne donnèrent que quelques objets semblables à ceux que nous avons nous-mêmes recueillis. On ne tarda pas à s'apercevoir qu'on avait trop vieilli l'édifice, qui ne rappelait en rien les ouvrages des compagnons de César. Nous avons continué l'œuvre de notre prédécesseur en déblayant les logettes restées encore intactes, et si nos investigations n'ont pas amené la découverte de choses rares et curieuses, elles ont eu au moins pour conséquence de faire connaître l'aménagement intérieur des logettes, le mode de toiture, d'ouverture, etc.

On entrait dans chaque cellule par une petite porte d'environ 0 m. 50 de large et dont un des montants était formé partout par le mur de séparation. Quand le sol intérieur était en contrebas, on descendait par un escalier taillé dans le roc : on voit encore une marche sur le seuil de quelques portes vers l'Ouest. Dans l'embrasure nous avons remarqué des trous carrés destinés à recevoir des barres de sûreté. Les portes étaient soutenues par des pentures roulant sur des gonds : quelques-unes étaient munies de serrures et fermaient au loquet; nous avons ramassé sur le sol des clefs et des gonds. Les logettes avaient-elles des fenêtres? ou bien le jour entrait-il par l'ouverture des portes, comme cela se pra-

tique encore dans plusieurs régions de nos montagnes? Par suite du rasement des murs, nous ne possédons aucun élément d'appréciation. Dans les logements composés de deux cellules, il est probable que la seconde pièce était obscure et servait de magasin.

Le sol des logettes était recouvert tantôt par des dalles en grès reposant sur un mortier de chaux, tantôt par une couche de terre glaise; on ne se préoccupait pas d'avoir une surface horizontale; on suivait la pente naturelle du terrain, sans même prendre soin d'épointer la tête des rochers émergeant au milieu de la chambre. A l'intérieur, les murailles étaient crépies à la chaux avec un enduit semblable à celui dont on use encore actuellement; dans une salle nous avons remarqué un crépi très fin coloré à l'ocre rouge.

La toiture était formée d'une charpente en bois, recouverte de tuiles concaves, telles qu'on les emploie encore; nous en avons exhumé d'énormes quantités. Les toits devaient être continus, n'avoir qu'un seul versant et rejeter l'eau à l'intérieur.

Si le versant avait été incliné vers l'extérieur, l'escalade eût été facilitée et il n'aurait pas été possible d'établir sur la couverture un hourdage, c'est-à-dire un ouvrage en bois destiné à recevoir des défenseurs, surplombant le pied de la muraille et donnant un flanquement plus étendu. Avec l'autre système d'écoulement, on avait le moyen d'exhausser le mur de faîte pour le hourdage.

Le foyer, généralement peu fourni, était le plus souvent placé dans la logette à gauche, vers le fond. C'est en cet endroit, le plus fréquenté d'une habitation même temporaire, que nous avons rencontré la plupart des objets; là aussi se trouvaient épars, au milieu des cendres et des charbons, quelques rejets de cuisine, ossements de mouton et surtout de porc. C'est sur le sol des logettes que nous avons recueilli quantité de poteries grisâtres qui n'étaient que débris de vases de ménage, des pentures, des gonds, des lames de couteau, fourchettes, verrous; signalons spécialement des anneaux, des boucles en fer et en bronze, des faucilles, ciseaux, pinces, des mors et des fers de chevaux, des plaques de fer ornées de clous en bronze et provenant d'une cuirasse, des lames d'épée, des pointes de flèche, des armatures d'arbalète, et enfin trois monnaies de Philippe le Bel et de Jacques II d'Aragon. Parmi ces objets, les uns sont d'une époque relativement moderne et ont été abandonnés par les bergers ou les bûcherons venus faire des haltes sur le Plech; les autres, enfouis plus profondément, datent du moyen âge.

Avant de rechercher l'époque de la construction, essayons de voir quelle était la destination du monument. Était-ce simplement un village fortifié? Un camp retranché susceptible de servir de refuge aux populations du voisinage en cas de danger? N'était-ce pas plutôt une forteresse bâtie pour recevoir une garnison nombreuse, ayant pour mission de défendre cette partie de la vallée du Salat? Nous n'osons nous prononcer, n'ayant pas sous la main les éléments suffisants pour défendre une hypothèse à l'exclusion des autres.

On trouve sur d'autres points de l'Ariège des villages fortifiés dont quelques-uns, au premier abord, présentent un plan analogue à celui de Caumont. A Saint-Martin-d'Oydes[1], à Saint-Félix-de-Tournégat[2], le village est entouré d'une enceinte ovale; à Montjoie[3], à Montardit[4], à Camarade[5], on a préféré la forme rectangulaire. Dans ces différentes localités, les maisons, de dimensions diverses et disposées sans régularité, flanquent l'intérieur de la muraille. Partout, au milieu de l'enceinte, s'élève l'église qui constituait un dernier centre de résistance[6]. Le style de l'église et des maisons, la forme des portes de l'enceinte sont autant de points de départ pour arriver à déterminer d'une façon assez précise l'époque de la fondation et même des modifications apportées dans les constructions[7]. Il n'en est pas de même à Caumont.

Doit-on, suivant l'avis de plusieurs archéologues, considérer le château fort du Plech comme un refuge destiné à recevoir la population du voisinage dans un moment de danger? En ce cas, les cabines auraient servi de logements, d'écuries, de magasins : et, au besoin, un campement aurait été établi dans l'enceinte. Il est admissible qu'en diverses circonstances, les habitants de la contrée soient venus chercher protection et secours dans la forteresse. Tel pourtant ne devait pas être le but unique de la construction. Sur ce plateau dominant la vallée, aux abords difficiles, on a dû avoir

(1) Canton de Pamiers.

(2) Canton de Mirepoix.

(3) Canton de Saint-Lizier.

(4) Canton de Sainte-Croix.

(5) Canton du Mas-d'Azil.

(6) On pourrait encore citer Sentein (canton de Castillon) où l'église est entourée d'une enceinte flanquée de trois tours carrées. Certaines parties de l'église sont romanes. L'enceinte peut remonter au XIVe siècle.

(7) Voir, dans le *Bulletin monumental*, l'étude de M. G. de Lahondès sur les *Églises fortifiées de l'Ariège*.

l'intention d'élever un ouvrage purement militaire, susceptible de contenir une garnison importante. Ce qui prouverait que l'enceinte et les logettes n'étaient pas destinées à servir d'habitation permanente à des paysans, c'est que le village de Caumont était bâti, comme nous l'avons fait remarquer, à 300 mètres environ du Plech; grâce à nos fouilles, les substructions de l'église réservée à cette agglomération sont aujourd'hui visibles.

Un éminent archéologue, M. Anthyme Saint-Paul, qui a pris connaissance de notre plan, est d'avis que les ruines du Plech sont celles d'un village fortifié ou d'un lieu de refuge : contrairement à notre opinion, il ne considère pas comme un donjon la construction elliptique N. Quelle que soit la déférence que nous ayons pour notre distingué confrère, nous persistons dans nos conclusions, et nous pensons que nous sommes en présence d'un véritable château fort et non d'un village.

Sur un autre point du département de l'Ariège, à Durban, il existe un château ruiné dont le plan ne rappelle en rien le monument du Plech; mais la disposition de l'église et du village n'est pas sans analogie avec ce que nous avons constaté à Caumont. Dans les deux endroits, l'église, petit édifice roman à une nef, était en dehors de l'enceinte, tandis que le village s'échelonnait le long de la colline. A Durban[1], le château, dans ses constructions primitives, est aussi de l'époque romane; ne pourrait-on conclure qu'il en est de même à Caumont, malgré les différences du plan?

IV

ÉPOQUES DE LA CONSTRUCTION ET DE LA DESTRUCTION.

L'auteur d'un récent ouvrage sur le Couserans, signalant la découverte d'une médaille romaine au Plech, en inférait que le castrum était d'origine romaine : c'est une affirmation que rien ne corrobore dans l'examen attentif du monument. Les détails donnés par Polybe et Hygin sur la castramétation ne nous permettent pas de reconnaître dans l'édifice elliptique de Caumont le plan des camps romains. La maçonnerie, grossièrement faite avec des éclats de roches qui n'ont subi aucune taille, n'indique pas la régularité

[1] Commune du canton de la Bastide-de-Sérou.

d'appareil, caractère distinctif des constructions romaines; aucun rejointoiement n'a été pratiqué entre les assises.

Pour quel motif, d'ailleurs, les conquérants qui étaient maîtres de la *civitas Consoranorum*, aujourd'hui Saint-Lizier, ville fortifiée à 5 kilomètres de Caumont, se seraient-ils établis sur le petit mamelon du Plech, alors qu'ils avaient, par la possession de la susdite ville, la clef de la vallée du Salat?

Nous ne contestons nullement qu'il ait pu y avoir à Caumont une station gallo-romaine qui ait laissé des vestiges de son existence; mais le monument que nous étudions n'appartient à cette époque lointaine ni par son plan, ni par sa construction.

Faut-il l'attribuer à l'époque mérovingienne ou carlovingienne? Nous ne le croyons pas, car certaines dispositions révèlent un temps plus moderne où les constructions deviennent plus compliquées.

Plusieurs motifs s'opposent à ce que l'on fasse remonter au delà du XIIe siècle les bâtisses de Caumont. Dans le Comminges et dans toute la région des Pyrénées centrales, les châteaux forts se composent de deux enceintes, dont la première est généralement rectiligne. Cependant elle se plie à la configuration du terrain et devient, suivant les circonstances, circulaire ou ovale; c'est ce que l'on remarque à Montpezat, près de Saint-Martory, à Lordat et à Foix, dans la vallée de l'Ariège. Ces différents châteaux datent de l'époque romane; la forme de l'enceinte n'est donc pas un élément suffisant d'appréciation : celle du donjon fournit de meilleurs arguments. Antérieurement à la fin du XIIe, ou même au commencement du XIIIe siècle, les donjons sont rectangulaires; or le nôtre est elliptique, ce qui indiquerait la date de la fondation. En outre, comme ceux élevés à la même époque sur divers points du territoire, il est isolé et tend à se rapprocher de la courtine, preuve qu'il serait antérieur au XIVe siècle, époque où les donjons tendent à s'appuyer au mur d'enceinte et à se confondre avec le principal corps de logis.

Partout les murs de défense sont perpendiculaires au sol. Si la règle était générale et ne souffrait pas la moindre exception, on pourrait en conclure que le monument est antérieur au XIIIe siècle. En effet, dans le Midi, après la guerre des Albigeois, les murs de fortifications ne sont plus, en général, droits dans toute leur élévation, mais ont la base talutée.

A Caumont, l'édifice a été élevé d'un seul jet et d'après un plan

d'ensemble qui, dans aucune partie, n'a subi de modification à une époque quelconque; la construction est homogène.

Dans d'autres châteaux de la région[1], des bâtiments étaient bien appliqués, à l'intérieur, contre le mur d'enceinte, mais sans former une série continue de bâtisses, comme sur le Plech. Ce qui donne en outre à notre castrum un véritable caractère de singularité parmi les châteaux forts du pays, c'est la présence d'une barbacane devant chaque porte. Or ce système de défense, d'après Viollet-le-Duc et M. le général de La Noë, n'aurait été adopté suivant des règles fixes qu'au XIIe siècle; le type le plus ancien que l'on en connaisse est dans l'île de Majorque; la date en est connue, 1114. A Carcassonne, il existe également deux barbacanes, élevées dans la seconde partie du XIIIe siècle. A Caumont, elles sont liées à la maçonnerie des courtines et sont du même jet et du même âge; elles révèlent de la part de l'ingénieur une connaissance des ressources qu'offrait l'art de la défense des places. En cet endroit, comme ailleurs, il a tenu à tracer ses plans d'après la ligne courbe. « Ce qui frappe dans Caumont, dit le général de La Noë, c'est la multiplication des lignes courbes, même en des points où elles n'étaient pas obligatoires; . . . il semble qu'on ait voulu jouer avec les difficultés, et cela indiquerait des notions assez avancées dans l'état de la construction qui nous reportent plutôt en deçà qu'au delà du XIIe siècle. »

En résumé, le castrum de Caumont, qui s'offre à l'attention des archéologues sous un aspect si singulier et sans analogie avec les autres établissements militaires de la région au moyen âge, a été bâti au plus tôt dans la seconde moitié du XIIe siècle, ou même dans la première partie du XIIIe. Telles sont les conclusions auxquelles nous ont amené l'examen et la discussion du plan, des dispositions et du style de l'édifice dans l'ensemble et dans les différentes parties.

A quelle époque a dû avoir lieu la destruction du castrum? Constatons d'abord qu'il faut l'attribuer à une action violente, car la lente usure du temps n'aurait pas eu facilement raison du robuste donjon, dont les murs ont été bâtis avec un solide ciment : c'est à la fureur d'un vainqueur qu'il faut sans doute attribuer la démolition opérée, pour ainsi dire, d'une façon uniforme. Si cette for-

[1] A Foix, à Lordat.

teresse avait été la proie d'un incendie, nous aurions trouvé dans les ruines des bois calcinés, des pierres noircies et des cendres amoncelées. C'est à une autre cause violente que nous devons attribuer la destruction du castrum. Nous n'hésitons pas à fixer la date de l'événement dans la seconde moitié du XIVe siècle.

En l'absence de tout document écrit, de toute mention dans les chroniques, nous nous appuyons sur une tradition conservée dans le souvenir des habitants de la contrée. Veut-on préciser l'époque où un fait déjà ancien s'est passé dans le pays, on dit : « At temps qu'ech Angles rautjavo en Plech », c'est-à-dire, pendant le temps que l'Anglais faisait rage au Plech. M. C. Bergès, qui avait recueilli cette tradition orale, dit, en signalant le monticule au bas duquel s'étend le village de Caumont : « Là on voit les restes de fortifications imposantes, détruites, assure-t-on, pendant que les Anglais étaient maîtres du pays[1]. » Dans une étude récemment publiée[2], M. le baron de Lassus insinue que les Anglais auraient fait des incursions sur le territoire de Montréjeau et des environs, car un acte du mois de janvier 1363 apprend qu'on avait dû, dans la ville de Montréjeau, rebâtir deux tours et relever des parties de murailles.

Sommes-nous téméraires de supposer que les Anglais, qui faisaient des ravages presque au confluent de la Garonne et du Salat, aient remonté le cours de cette dernière rivière pour rançonner les populations de la vallée du Salat? Trouvant sur leur chemin une forteresse, il était pour eux d'une élémentaire prudence de la démanteler.

La seconde moitié du XIVe siècle a été marquée dans la vallée supérieure de la Garonne par la lutte entre les maisons d'Armagnac et de Foix. Les comtes de Comminges intervinrent dans la lutte et virent leurs terres envahies à diverses reprises. Caumont, qui était dans le voisinage, a pu jouer un rôle dans les querelles sanglantes qui ont occasionné tant de dégâts dans la contrée. Si ce n'est pas en cette circonstance que la forteresse a subi le démantèlement, ne peut-on admettre aussi qu'elle a eu à souffrir du passage et de la présence des grandes compagnies dans le Comminges? On sait quels furent les ravages des Routiers dans les provinces du Sud-

[1] Bergès, *Description du département de l'Ariège*. Foix, 1839.

[2] *Statuts et coutumes de Montréjeau* (*Bull. de la Soc. de Comminges*, t. II, p. 127).

Ouest pendant la guerre de Cent ans; aucune région ne fut guère épargnée. Par sa situation, Caumont devait servir de base d'opérations et tenter les envahisseurs comme les défenseurs du pays; dans de semblables conditions, la forteresse, souvent menacée, devait finir par être prise et reprise.

Nous avons sommairement indiqué chacun des faits qui a été susceptible d'amener le rasement de l'édifice pendant la guerre de Cent ans. Ce sont autant d'hypothèses que rendent vraisemblables les découvertes d'objets de l'époque, notamment trois pièces de monnaie, dont une du roi de France, Philippe le Bel (1285-1314), et deux du roi d'Aragon, Jacques II (1291-1327). Ces trouvailles ont été faites sur le sol même des logettes, dont les décombres ne nous ont pas livré d'objets postérieurs à cette période. Les divers ustensiles, ramassés à fleur de terre, sont relativement modernes et ont dû être abandonnés par les pâtres ou les bûcherons qui ont fréquenté les ruines.

Si nous ne pouvons arriver à une détermination plus exacte pour l'époque de la fondation et de la destruction du castrum, nos fouilles, au moins, auront eu pour résultat de permettre l'étude de ruines qui, après celles de Saint-Lizier, sont les plus importantes du Couserans. Ce sera un service rendu à l'histoire d'une région où l'archéologie doit suppléer à l'insuffisance des textes.

LE PALAIS DE L'ARCHEVÊCHÉ,

À BESANÇON,

ET LE CHÂTEAU DES ARCHEVÊQUES,

À GY (HAUTE-SAÔNE),

PAR M. JULES GAUTHIER,

Correspondant du Comité à Besançon.

Le pouvoir temporel des archevêques de Besançon, inauguré par la décadence de l'Empire romain et la chute définitive de ses hauts fonctionnaires, encouragé par les rois de Bourgogne, favorisé par les empereurs d'Allemagne, leurs héritiers, atteignit, semble-t-il, son apogée au IXe siècle, quand Charles le Chauve leur abandonna le droit de la monnaie, des marchés et du tonlieu, en la cité où se dressait orgueilleusement leur siège dans deux églises cathédrales (877). Au XIe siècle, nouvelle renaissance sous le sceptre des Rodolphiens et l'épiscopat d'Hugues de Salins, qui affirme par de nombreuses fondations l'autorité de l'Église de Besançon et de ses pontifes. Au XIIIe siècle, les dissensions du schisme de Frédéric Barberousse, les premiers mouvements populaires des citoyens de la métropole, mal contenus par les féodaux dont les tours, disséminées dans la cité, servent d'avant-garde et de défense à l'archevêque et à ses clercs, ébranlent ce pouvoir. Au début du XIIIe siècle, la révolte des Bisontins, se constituant en commune, ne peut être refrénée que par l'autorité impériale elle-même, dont la sentence (1225), froidement exécutée, oblige les principaux coupables à venir recevoir de l'archevêque Algrin lui-même le fouet en public, pour expier leur rébellion. Deux successeurs de Jean Algrin, Ni-

colas de Flavigny et Guillaume de La Tour (1227-1235 et 1244-1268), s'appuyant tour à tour sur le pouvoir d'Empire et sur la Papauté, essayèrent de restaurer et de consolider ce pouvoir temporel en étendant, d'une part, par de nombreuses acquisitions, son territoire domanial, en l'épaulant, d'autre part, par la construction de forteresses qui devaient le faire respecter. Si le mouvement est nettement indiqué dans les actes qui subsistent de l'épiscopat de Nicolas et dans le cartulaire original qui a recueilli la plupart de ses actes, Guillaume de La Tour, qui, avant d'être évêque de Chalon-sur-Saône (1237-1244), avait fait partie du chapitre de Besançon et appartenait, du reste, par sa naissance à une famille des grands feudataires de l'archevêché, continua cette pensée et lui donna une ample extension. C'est à ce prélat que deux édifices, expression vigoureuse de l'indépendance et du pouvoir des archevêques de Besançon : le palais archiépiscopal, dans la cité même, et le château de Gy, poste avancé distant de 7 à 8 lieues de la métropole, durent leur érection de 1253 à 1268.

I

Nous avons exposé ici même, en 1897, la topographie du chapitre métropolitain et de son enclos capitulaire des temps carolingiens au XIIIe siècle, et nous terminions cette étude à la date très caractéristique de l'abandon des lieux réguliers par le corps des deux chapitres de Saint-Jean et de Saint-Étienne, dispersé dans une cinquantaine de maisons canoniales disséminées sur les flancs et à la base de l'ancien mont *Cœlius*, devenu la montagne Saint-Étienne[1]. « Cet abandon, disions-nous, laissa l'archevêque si longtemps confiné dans un modeste cloître, au Sud-Ouest de la cathédrale de Saint-Jean, maître de l'ancien réfectoire de Saint-Jean, devenu la salle synodale, de l'ancien dortoir, de l'infirmerie et de la plupart des dépendances du *conventus*. » Guillaume de La Tour, maître d'un emplacement considérable, puisqu'il englobait tout le terrain situé à l'Ouest et au Nord du grand cloître de Saint-Jean, jusqu'à la petite porte de l'enclos capitulaire, ouvrant à la fois sur la rue du Cingle et sur une ruelle en escaliers débouchant tortueusement dans la rue du Clos, prit ses dispositions pour y faire bâtir

[1] *Bulletin archéologique*, 1897.

en équerre deux corps de logis ayant chacun 34 mètres de long sur 7 à 8 mètres de largeur, une des façades extérieures regardant l'Ouest et ce qui devint plus tard la Place du Palais, l'autre regardant le Nord et s'appuyant partie à la terrasse ou jardin de l'archevêque, partie à une grande maison canoniale absorbée au dernier siècle par le nouvel archevêché. A l'extrémité de l'aile Ouest, dans l'ancien logis de ses prédécesseurs, dont il utilisa les murailles encore solides, s'ouvrit une grande salle destinée aux audiences de son officialité, mise en communication d'une part avec l'église cathédrale par un bras de l'ancien cloître, où un esprit de sage administration fit placer trois bancs ou comptoirs loués à grand prix à des merciers, qui utilisaient pour le débit de leurs marchandises l'affluence des plaideurs. A côté de cette salle, le logis de l'official lui-même avec prison, le tout sans communication directe avec l'intérieur du palais. Les visiteurs y pénétraient par une grande porte cintrée, précédée d'un porche royal, c'est-à-dire de deux épais contreforts entre lesquels une voûte en berceau brisé abritait, contre la neige, la pluie ou le vent, en attendant que le portier, édifié sur le requérant, se fût décidé à ouvrir. C'est sous cette voussure que, sur un cul-de-lampe portant une inscription commémorative, Guillaume de La Tour Saint-Quentin, une fois le palais achevé, fit placer sa statue que l'on voyait encore en cet endroit aux temps de Chifflet et de Dunod et qu'une heureuse et récente fortune nous a permis de retrouver (Planche X). Cette statue représentait Guillaume de La Tour, vêtu d'une longue robe talaire, les épaules couvertes d'une chape retenue par un fermail losangé, la tête mitrée, assis sur un banc, bénissant de la main droite, tenant une crosse de la main gauche; elle mesurait 1 m. 10 de hauteur et était taillée dans un bloc de pierre blanche. Au-dessous, on lisait ces mots : VVILLELMVS ARCHIEPISCOPVS QVI FECIT HOC PALATIVM. Le porche franchi, on entre dans un large couloir qui débouche dans la cour des écuries, emplacement de l'ancien cloître d'Hugues Ier. Une grande écurie pour 24 chevaux, une étable pour 6 vaches et un logis de palefrenier constituent de ce côté le groupe des bâtiments; l'autre côté comporte un bâtiment en équerre adossé partie à la cour d'honneur, partie au cloître de Saint-Jean; il contient les fours et bûchers, la volaillerie et divers communs. En débouchant du porche pour gagner la cour d'honneur et les bâtiments tournés au Nord et au Nord-Ouest, on s'engage dans un

Phototypie Berthaud, Paris.

STATUE DE GUILLAUME DE LA TOUR

ARCHEVÊQUE DE BESANÇON (XIIIe SIÈCLE)

couloir desservant lui-même à gauche le cellier, la sommellerie, le garde-manger et la cuisine; au fond, le logis : sallette, garde-robe et chambre à coucher de l'archevêque. Une viorbe descend dans les caves; un grand escalier conduit au premier étage, dans la chapelle dédiée à saint Nicolas (patron de Nicolas de Flavigny, qui dut en projeter au moins l'érection), et qui remplacera désormais comme chapelle particulière des prélats la chapelle Saint-Oyan, trop éloignée de leur demeure. Rien ne manque au palais archiépiscopal, protégé déjà par l'épaisseur de ses murailles et par quelques tours saillantes et carrées : l'une de ces tours, à la base de laquelle se trouve un puits, est à l'angle de la future ruelle de Casenat; l'autre flanque la terrasse du jardin et l'avenue conduisant à la salle synodale, voisine de la Porte-Noire[1]. A cette construction, dont il ne survit que peu de chose à l'heure présente (des gros murs et substructions, une jolie porte cintrée avec linteau, près des anciennes écuries, la statue de Guillaume de La Tour, enfin, que nous venons de rendre à l'histoire franc-comtoise et qui, des caves de l'archevêché, a passé au Musée archéologique), l'archevêque Guillaume avait dépensé 800 livres et plus, déclarait-il le 13 avril 1261[2]. Aussi, quand on lui érigea après sa mort un superbe mausolée de bronze dans la cathédrale de Saint-Étienne, put-on célébrer sa générosité et ses largesses[3] qui ne s'étaient pas bornées d'ailleurs à bâtir pour ses successeurs le palais de l'archevêché, mais avaient, entre autres édifices, construit les châteaux de Gy, d'Étalans et de Mandeure, qui, jusqu'en 1790, restèrent dans le patrimoine des archevêques de Besançon. Les constructions du XIIIe siècle étaient solides et eurent longue durée; cent trente ans plus tard, l'archevêque Gérard d'Athies (1391-1404) y toucha le premier pour réparer certaines parties du palais, s'il faut en croire ces lignes d'une chronique du XVIe siècle : « Il édiffia le palais qui tombait en ruyne et fonda les heures Notre-Dame[4]. » Son exemple

[1] Détails empruntés tant à l'étude des lieux qu'à un plan de 1565 environ conservé à la Bibliothèque de Besançon. Ms. Boisot (2032), n° 1205, fol. 9.

[2] Compte rendu par l'archevêque Guillaume, n° 99 du Cartulaire originaire de l'Archevêché; ms. 716 de la Bibliothèque de Besançon; copie G. 69, Archives du Doubs : « Palacium nostrum octies centum libras et amplius... »

[3] « ... Cujus larga manus, cor nobile, sermo benignus. » J.-J. Chifflet, *Vesontio*, part. II, 279.

[4] *Doc. inédits de l'Académie de Besançon*, II, 47.

fut suivi par Quentin Ménard (1439-1462), « qui fit réédiffier la plus grande partie du palais depuis la chappelle jusques au jardin ; pendant lequel bastiment il passa de ce siècle, eaigé de 78 ans[1] », mais surtout par Charles de Neuchâtel (1463-1498), dont les armoiries : écartelé de gueules à la bande d'argent et de gueules à l'aigle éployée de même (Montaigu), sont encore sculptées sur les voûtes des caves situées dans le bâtiment Nord du vieil archevêché[2]. Quand Charles de Neuchâtel mourut à Bayeux en 1498, l'œuvre de reconstruction était inachevée, et son successeur, François de Busleiden, précepteur de Philippe le Beau, s'inquiéta de la terminer. Par ses soins, un escalier monumental en pierre, d'une seule rampe, conduisit de la cour d'honneur au premier étage, sur un palier aboutissant à la fois, en face, à la chapelle Saint-Nicolas, à droite, à un logis destiné aux hôtes, enfin à gauche, à une galerie ouverte, supportée par des piliers et des voûtes, qui desservait tout le côté Ouest des bâtiments superposés à la porterie. Déjà, sous Quentin Ménard, la porterie avait été flanquée de deux tourelles, rondes à la base, amorties en pavillon carré, et sur les angles des bâtiments extérieurs l'architecte avait installé sur des culs-de-lampe deux statues de pierre représentant saint Étienne martyrisé par les Juifs. L'une, affublée du sobriquet de Baudulfe et de Bousbot ou Pousse-bot, était devenue légendaire dans les récits du peuple bisontin[3]; l'autre, recueillie dans le musée de Besançon avec la statue de Guillaume de La Tour, est un vestige intéressant de l'art des sculpteurs locaux, au temps de Sluter et de La Roca[4]. Cette chapelle de Saint-Nicolas, éclairée d'une grande baie gothique à compartiments soutenus de deux meneaux, est flanquée, à l'intérieur, de deux niches avec dais et culs-de-lampe finement ouvrés, qui, sur les deux bords de la fenêtre, accostaient l'ancien autel. On y a placé récemment deux statues d'albâtre de saint Vincent et de saint Claude qui proviennent du jubé de Saint-Jean, mais on y voit encore dans la voussure du dais

(1) *Doc. inédits de l'Académie de Besançon*, II, 112.

(2) Pièces justificatives, I et II.

(3) J.-J. Chifflet, *Vesontio*, pars II, 125 ; le P. Prost, *Histoire de Besançon*, ms. 1007 de la Bibliothèque publique, 536 dessins représentant un juif lapidant saint Étienne.

(4) Statue de pierre figurant un des bourreaux du premier martyr, portant des pierres dans son tablier.

les armes de François de Busleiden : une fasce accompagnée d'une rose en pointe [1]. Les piliers de pierre, complétés par des charpentes de bois, qui soutenaient soit l'avant-toit de l'escalier, soit la galerie avoisinante, ont été enlevés par les médiocres architectes qui, depuis cent ans, déshonorent à plaisir nos monuments provinciaux; les portes jumelles de l'encoignure avec leurs supports prismatiques, leurs arceaux, leurs pinacles et leurs choux, une jolie statuette de la Vierge perchée sur un corbeau, des armoiries répétées çà et là surmontées de la croix recroisetée des archevêques, enfin la voussure qui supporte au rez-de-chaussée le palier du premier étage, restent les derniers et intéressants témoins de l'œuvre de François de Busleiden. Un dernier archevêque, Claude de La Baume (1544-1584), améliora et agrandit en le portant à trois étages le logis des métropolitains de Besançon; toutes les fenêtres à accolades ouvertes au Nord, comme celles regardant la Place du Palais, sont à croisées ou géminées; un écusson à la bande vivrée (La Baume) rappelle ces améliorations, dont nos prélats profitèrent jusqu'au XVIIIe siècle. A cette époque, François-Joseph de Grammont (1697-1717) « acquit, dit Dunod, plusieurs maisons voisines du palais archiépiscopal, antique et insuffisant pour le logement d'un métropolitain prince de l'Empire, dans une capitale où il est obligé de représenter, les fit démolir et bâtir pour faire un vaste corps du logis sur la rue et deux ailes qui joignent ces nouveaux bâtiments à l'ancien palais ». Ce nouvel archevêché, véritablement digne de loger un prince, est resté jusqu'à nos jours réservé aux appartements de réception et à la chancellerie; par un privilège singulier, l'emplacement du logis même des archevêques n'a pas varié depuis six siècles et demi.

II

Dès le XIe et le XIIe siècle, les terres de Choye et Villefrancon, situées au delà de l'Ognon, à peu de distance de la Saône, formaient, depuis qu'on les avait dépouillées de Gray et de Vesoul réunis aux fiefs des comtes de Bourgogne, la pointe extrême, vers le Nord, du domaine des archevêques de Besançon. A moins d'une lieue de

[1] J. Gauthier, *Claude Arnoux dit Lulier*, dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1890.

Choye, ils comptaient à Gy quelques sujets et quelques maisons; la politique de Nicolas de Flavigny et de Guillaume de La Tour leur fit acquérir par achats, dons ou échanges, nombre de sujets, de terres ou de droits dans ce village de Gy dont ils projetaient de faire un centre important, pour lutter avantageusement contre le château voisin d'Oiselay (ou mont Oiselier) que la maison de Chalon venait d'élever au voisinage immédiat. Guillaume de La Tour réalisa ce projet et construisit sur une montagne, qui dominait Gy, du côté Est, un château fort qui lui coûta, disent ses comptes, 1,200 livres, outre 400 livres consacrées à une tour et à divers édifices[1]. Ce château parut une menace aux barons voisins; ils se liguèrent contre l'archevêque et détruisirent en 1259 ce manoir de Gy[2]. Il mourut après l'avoir rebâti et mis en état d'affronter, au XIVe siècle et au XVe, divers sièges ou menaces de sièges, protégé qu'il était soit par le site, soit par la solidité de ses remparts et de ses tours. Le seul point faible était le manque d'eau; on y pourvut par une énorme citerne bien jointoyée, alimentée par un groupe assez compact de bâtiments formant le fer à cheval[3]. A côté du château, le XIIIe siècle vit bâtir un bourg supérieur ceint de murs, où hôpital, halles, église paroissiale dédiée à saint Symphorien, prison même, placée dans une tour immédiatement voisine du château, trouvèrent place avec de nombreux logis de féodaux, d'officiers ou de vignerons. Gy prit aux XIVe et XVe siècles une réelle importance; dans leurs dissensions, souvent terribles, avec les Bisontins mal endurants, les archevêques y trouvaient un refuge et des ressources pour tenir tête à leurs redoutables voisins. Au XVe siècle, Quentin Ménard (1439-1462) fit, après Thiébaud de Rougemont (1404-1429), un de ses prédécesseurs, sa résidence préférée de ce château qu'il se plut à embellir et à renforcer de deux tours carrées, l'une flanquant la porterie située au Nord et communiquant avec le bourg, l'autre regardant au Sud, entre les écuries et étables et le logement proprement dit. Ses armoiries (un chevron accosté de trois trèfles), celles de Thiébaud de Rougemont (une aigle éployée), encastrées dans l'aile Sud du

(1) ... Apud Gy expensa domus M CC libras ... turris de Gy et alia edificia preter castrum IIIIe libras ... *Cartulaire de l'archevêché*, Bibl. de Besançon, n° 716, carta IIIIxx XIX.

(2) Ed. Clerc, *Essai sur l'hist. de Franche-Comté*, t. I.

(3) Voir le plan joint à cette étude.

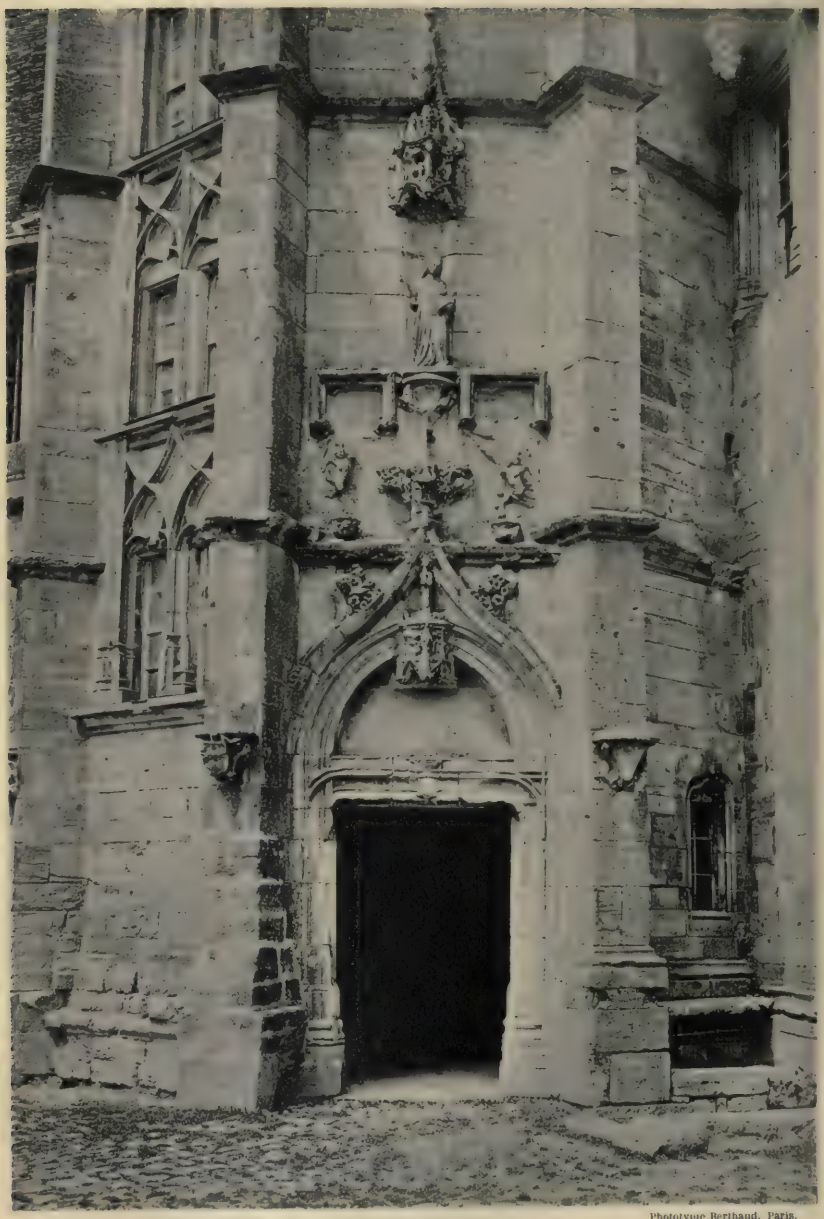

Phototypie Berthaud, Paris.

PORTE D'ESCALIER DU CHATEAU DE GY

Phototypie Berthaud, Paris.

VUE INTÉRIEURE DU CHATEAU DE GY

château, témoignent de la part prise aux embellissements et agrandissements de cette demeure. Aussitôt que François de Busleiden eut pris possession du siège archiépiscopal en 1499, il se préoccupa de transformer et renouveler le château; deux corps de logis se brisant en forme de V contre une tour saillante regardant le Sud-Ouest et l'Ouest furent percés de croisées et de fenêtres coupées en deux par un linteau; dans la tour, contenant à l'étage inférieur une sallette ou cabinet de travail voûté, portant à la clef de voûte les armes du prélat, fut bâtie une chapelle dont la fenêtre en tiers-point apparaît sur une vue cavalière de 1640 [1]. Du côté de la cour, une superbe tour d'escalier octogone, appuyée à gauche sur une

Plan du château de Gy.

galerie soutenue elle-même d'une triple arcade gothique, à droite sur un logis percé de nombreuses croisées, servit de lien de communication entre les divers appartements (Planches XI et XII). Cette tourelle, couronnée elle-même d'une jolie pièce voûtée à clef retombante, où l'on accède par une petite tourelle en encorbellement, dotée elle-même de trente-neuf marches, renfermait et renferme encore, puisqu'elle est restée entière, 78 degrés). Sa porte, sculptée par les ouvriers flamands envoyés de Bruxelles par François de Busleiden, est couverte de moulures et de feuillages d'excellent goût; l'ouverture est surbaissée mais surmontée d'un cintre, abritant un dais. On y voyait naguère, appuyée contre le tympan, une statue de saint Michel qui a disparu; plus haut, aux deux côtés du pignon orné d'un pinacle et de choux latéraux qui encadrent le tympan, deux anges aux ailes éployées, jambes nues, d'un joli mouvement, tenaient

[1] Aquarelle aux Archives du Doubs (plans de la série B).

naguère des croix archiépiscopales avec pennon aux armes de Busleiden. Plus haut encore, sur une moulure analogue à un lambel à quatre pendants, à la hauteur du second étage des fenêtres de la tour, une jolie Vierge à l'enfant sur un cul-de-lampe et sous un dais sommé d'un clocheton à jour. Ces sculptures et ces figures, les culs-de-lampe semés çà et là sur les contreforts qui soutiennent la tour, un joli groupe de l'*Annonciation* protégé par une claire-voie en pierre, au pied et à l'intérieur de l'escalier quand on pénètre dans la tour, tout est d'une exécution fort intéressante, très supérieure à la production des imagiers locaux au déclin du xve siècle.

François de Busleiden mourut à Madrid, le 23 août 1502, après un court épiscopat qui laissait le palais de l'archevêché et le château de Gy, transformés de la façon la plus heureuse. Dans son épitaphe on y fit allusion :

. . . Ere Giaca meo cepit pulcherrima moles
Surgere sed vetuit pergere vita brevis ![1]

Trois des successeurs de François de Busleiden mirent une dernière main au château : Antoine de Vergy (1502-1541) fit travailler à l'aile gauche, ce dont témoignent ses armes : trois roses posées deux et une ; Claude de La Baume fit refaire en 1570 la porte d'entrée du château, une grande porte ronde flanquée de deux colonnes et une petite porte adjacente, en plaçant au-dessus du cintre un écu ovale à ses armes (une bande vivrée). Au xviie siècle, les archevêques négligèrent la résidence de Gy. Il fallut un cardinal aimant le luxe, M. de Choiseul-Beaupré, pour essayer de transformer l'ancienne demeure féodale en un logis princier. Toute l'architecture, dont on respecta les masses, fut remaniée ; les ouvertures furent modernisées en supprimant meneaux et accolades ; l'ancienne entrée du Nord fut supprimée, on la reporta au Midi ; des parterres, des jardins furent dessinés à la française ; toutes les tourelles de l'enceinte extérieure du château (visibles sur le plan du bourg en 1640) furent détruites ; on alla même jusqu'à transformer en parc une forêt, le bois de Nantay, éloignée d'un quart de lieue. Malgré cette transformation radicale dont le cardinal jouit peu et

[1] Épitaphe de François de Busleiden, ms. 77 de la Bibliothèque de Besançon, fol. 1 v°.

où il dépensa les débris de sa fortune (1754-1774), le château de Gy garde encore un aspect vraiment monumental; à l'intérieur, la tour-escalier de François de Busleiden, heureusement sauvée des mutilations ou des architectes restaurateurs, est presque intacte; à l'extérieur, la masse du château, allégée par les saillants et les pavillons de trois tours carrées, garde un cachet particulier de force et de grandeur.

Telle est à grands traits l'histoire des deux monuments d'architecture civile ou féodale, qui ont joué le plus grand rôle dans l'histoire franc-comtoise et ont caractérisé durant six siècles le pouvoir temporel des archevêques de Besançon.

Jules Gauthier,

Archiviste du Doubs.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Bulle de Pie II, relative à l'achèvement de l'archevêché de Besançon.

(25 août 1463.)

Pius papa secundus dilecto filio Carolo, ecclesie Bisuntine administratori. Dilecte fili, salutem et apostolicam benedictionem.

Significatum est nobis quod magnam admodum pecuniarum quantitatem tibi dari postulas ab heredibus bone memorie Quintini archiepiscopi Bisuntini predecessoris tui, pro reparationibus domus archiepiscopalis et locorum omnium ecclesie Bisuntine quam obtines in administrationem, petens etiam ut illa necessariis utensilibus muniant. Quia vero informati sumus ipsum Quintinum fortalicia et domos ac loca omnia ipsius ecclesie que desolata et ruine supposita comparavit, bene et sufficienter reparasse, nec quidquam supersit, nisi pars quedam domus archiepiscopalis restauranda, que parva impensa reparari poterit, et hactenus visum non fuit quod presulum heredes ad munienda loca utensilibus necessariis astringantur, cum nec idem archiepiscopus tempore promotionis sue loca ipsa munita repererit, indignum satis videtur quod, post diuturnam ipsius archiepiscopi pro libertatibus et jurisdictione ecclesie ipsius concertationem et gravia que propterea subiit onera expensarum, heredes ipsi a te tali afficiantur molestia. Hortamur igitur tuam circonspectionem et modis omnibus suademus ac petimus

quod heredes tam boni presulis, qui maximis processibus non parvam tibi in ecclesia tua quietem paravit, nullatenus molestes ad ipsius pecunie quam petis solutionem, nisi quam pertinet ad ipsius partis domus archiepiscopalis reparationem, nec eos cogas ad muniendum utensilibus locos, cum id fieri non sit consuetum, sed pro tua in eos pietate simul et liberalitate illos ob reverentiam nominis ipsius archiepiscopi quem unice dileximus suscipere velis non vulgariter commendatos, quod dignitati honoris tui conveniet et in suo nobis singulariter complacebis. Datum Tibure die XV^a^ augusti anno quinto.

II

Autre bulle du même pape adressée à Jean de Neuchâtel, père de l'archevêque de Besançon, pour assurer l'achèvement du palais de l'archevêché.

(15 août 1463.)

Pius papa secundus. Dilecto filio nobili viro Joanni de Novocastro domino loci de Monte Acuto Bisuntine dioecesis, dilecte fili, salutem etc.

Scribimus dilecto filio Carolo administratori ecclesie Bisuntine nato tuo, ut nullatenus molestare velit heredes bone memorie Quintini archiepiscopi Bisuntini, ad solutionem certe magne quantitatis pecuniarum quam petit pro reparationibus domus archiepiscopalis et locorum omnium ecclesie memorate et utensilibus necessariis eorum. Id autem facimus quia informati sumus ipsum Quintinum circa omnes reparationes faciendas bene officium suum persolvisse nec moris esse quod loca utensilibus hujusmodi muniantur, nobisque maxime constet ipsum Quintinum pro libertatibus et jurisdictione ejusdem ecclesie grandem impensam subiisse. Et quoniam scimus ipsum administratorem tibi multum credere ac paternis tuis persuasionibus inherere, nobilitatem tuam ex corde rogamus quod pro nostra singulari complacentia ipsum natum tuum a molestiis eisdem heredibus prestandis quemadmodum sibi scribimus desistere facias, quando equidem id honori ac statui ipsius nati tui conducet nobisque qui ipsum archiepiscopum unice dileximus maxime placebit, in quo facies rem nobis admodum gratam.

Datum Tibure ut supra. *Signatum :* Jo. Baptista.

(Archives du Doubs. — *Notabilia capituli Bisuntini.* G 230, 26-28.)

L'AMBON

DE LA CATHÉDRALE DE BESANÇON

(XIe SIÈCLE),

PAR M. JULES GAUTHIER,

Correspondant du Comité à Besançon.

Le seul monument antique qui soit resté debout à Besançon, comme souvenir de la domination romaine, est un arc de triomphe, datant de Marc-Aurèle (161-180), tout voisin de l'archevêché actuel, auquel il s'adosse, de l'ancien cloître du chapitre de Saint-Jean, enfin de la cathédrale, auxquels il sert d'avenue.

Utilisé au moyen âge comme porte de la cité ecclésiastique, couvrant la racine, les flancs et le sommet de l'ancien *mons Cœlius*, transformé par l'ingéniosité des archevêques en tour fortifiée, protection contre les attaques des Bisontins souvent révoltés, l'arc de triomphe avait vu réduire de moitié la largeur de son ouverture, et des deux tiers la hauteur primitive de son cintre. Un remplage du XIIIe siècle, croyons-nous, avait obstrué et comblé les deux tiers de l'arcade, tout en laissant deux petites baies cintrées, sortes de meurtrières au-dessus de la poterne, et en encastrant comme une sorte de décor soit entre ces deux baies, soit au-dessus et au-dessous, quatre bas-reliefs représentant les symboles des évangélistes.

Dès 1618, dans son *Vesontio*, Jean-Jacques Chifflet faisant graver par Pierre de Loisy l'arc de triomphe qui, après avoir été *la Porte de Mars* était devenu tout simplement *la Porte Noire*, à raison de sa vétusté, n'eut garde d'omettre ce détail, mais n'osa risquer sur l'origine de ces quatre figures la moindre date ou la moindre conjecture.

En 1825, la Porte Noire était dans le même état qu'au XIIIe siècle ou qu'en 1618; les bas-reliefs, placés à 10 ou 12 mètres du sol, avaient dû à cette circonstance d'être protégés contre toute insulte et toute mutilation. A ce moment, l'administration des Ponts et

chaussées eut l'idée géniale de détruire l'arc antique, coupable de n'avoir pas prévu que les routes nationales exigeraient un jour 10 à 12 mètres de largeur; une campagne vigoureuse fut menée contre cette prétention absurde, et une restauration intelligente de la Porte Noire fut exécutée de 1825 à 1828, par l'architecte Pierre Marnotte aux frais combinés de l'État, du département et de la cité[1]. L'arc dégagé des matériaux qui l'obstruaient, consolidé et complété par les adjonctions nécessaires (en matériaux de même provenance que les pierres de vergenne, utilisées par les Romains), retrouva ses grandes lignes et son imposant caractère. Quant aux bas-reliefs du moyen âge, encastrés dans le remplissage du XIIIe siècle, ils furent soigneusement mis de côté et entrèrent en 1847, en quelque sorte comme premières pierres, au musée archéologique créé en cette année. Bien que Pierre Marnotte les eût lithographiés, bien qu'Édouard Clerc, dans son *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, les eût dessinés assez grossièrement[2], ces quatre reliefs, œuvre assez vigoureuse d'un ciseau barbare et naïf, n'avaient jusqu'ici trouvé aucun interprète. Un déplacement récent, un décapage de l'enduit calcaire que la pluie et l'humidité avaient accumulé sur les reliefs, ayant attiré mon attention sur ces débris curieux, leur examen minutieux fit naître, accompagné de certaines réminiscences, une hypothèse que je m'empressai de vérifier.

D'où pouvaient sortir ces symboles, taillés à la rustique dans du marbre cipolin, comme on en retrouve dans les débris des temples que Vesontio comptait, nombreux, dans son enceinte gallo-romaine[3]?

En mesurant les bas-reliefs et en examinant de près leurs contours, il est facile de se convaincre que le marbre en a été tiré par le sciage d'une ou plusieurs colonnes antiques; le bas-relief qui représente l'ange debout (symbole de saint Mathieu) en fournit la preuve évidente (fig. 1).

En étudiant le caractère des figures, de l'ange avec son nimbe, sa tête ronde à cheveux bouclés, sa longue robe talaire avec une sorte

(1) P. Marnotte, *Notice sur Porte-Noire*, dans le *Bulletin de l'Académie de Besançon*, 1874, p. 192.

(2) Ed. Clerc, *Essai*, I (nouvelle édition), 274.

(3) Il existe au Musée archéologique une colonne de cipolin presque entière; une autre a été rencontrée rue Moncey, 12 (maison du marquis de Vaulchier).

de manteau à bords festonnés, que forme le ploiement d'une paire d'ailes antérieures, ses mains tenant ouvert sur sa poitrine un évangéliaire, ses ailes postérieures, massives à leur base, très effilées dans leur développement; de l'aigle, nimbé, à courte queue,

Fig. 1.

aux ailes déployées, tenant un rouleau entre ses serres (fig. 2); du bœuf (fig. 3) et du lion (fig. 4), nimbés et ailés, tenant l'évangéliaire entre les pattes de devant, j'arrivai à cette conclusion que la sculpture des reliefs devait dater au plus loin du XIe siècle. Je tirai cette conclusion du caractère des sceaux, des manuscrits de la région en particulier, et d'une façon plus générale de l'iconographie des Xe, XIe et XIIe siècles, confrontée sur photographies ou gravures des collections que j'avais sous la main.

Ces deux points admis, un souvenir me fit consulter des car-

nets de voyages en Italie entrepris au cours des années 1872, 1873 et 1874, et j'y rencontrai sous le nom de Bologne et de l'église San Stefano une chaire ou ambon du XIe siècle, orné sur deux de ses flancs de bas-reliefs qui présentaient avec ceux de Porte-Noire une singulière analogie.

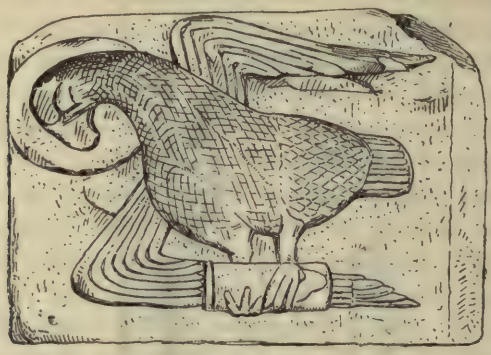

Fig. 2.

En feuilletant les *Éléments d'archéologie* du chanoine Reusens, j'y retrouvai, meilleure que dans mes albums, la représentation de

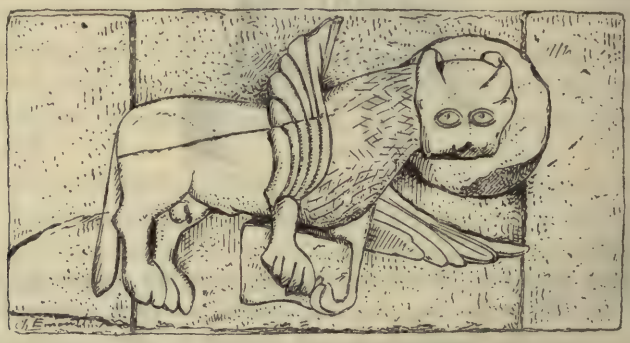

Fig. 3.

l'ambon du Saint-Sépulcre (ou San Stefano) de Bologne[1]. De Reusens à l'*Architecture lombarde* de Dartein, qui lui avait fourni

[1] Reusens, *Éléments d'archéologie*, 1885, t. I, p. 437-438.

le document, se reporter était facile, et, en feuilletant les planches de cet ouvrage, un second, un troisième ambon, de configuration sensiblement analogue, sinon identique, à celle de l'ambon de Bologne, vinrent m'apporter un complément de lumière.

Fig. 4.

Le premier, celui de la Madona del Castello (près du bourg d'Almenno), sur un affluent de l'Adda, offre les particularités suivantes : la cuve de marbre supportée par des colonnes, flanquée d'un seul escalier latéral, n'a qu'une façade ornée, divisée en trois panneaux. Le panneau central, plus haut que les deux autres, porte, sculptés en tête, l'aigle, en bas, l'ange; le panneau de gauche, le bœuf; le panneau de droite, le lion ailé. Du texte et des indications du recueil, il résulterait que l'ambon serait du xe ou du xie siècle [1].

Le second, celui de Saint-Ambroise de Milan, partie de marbre, partie de bronze, est une sorte de chaire supportée par des colonnes et des arcs (comme celui de San Stefano de Bologne), avec bas-reliefs métalliques représentant aux encoignures, ici un ange, là un aigle; le bœuf et le lion ailés ont disparu, enlevés par quelque accident. M. de Dartein n'hésite pas à constater que les quatre emblèmes étaient primitivement au complet et que le monument en son entier date du xie siècle, comme une inscription en témoigne [2].

Le troisième, celui de San Stefano de Bologne, se rapproche sensiblement de celui de Milan : trois arcs, avec des colonnes et

[1] Dartein, *Architecture lombarde*, pl. XXXVI.
[2] Dartein, *ibid.*, pl. XXV et texte, 2e partie, p. 60-64.

des piliers, s'appuient au massif d'un escalier de plusieurs degrés ; les bas-reliefs, en stucs colorés très durs, sont groupés deux par deux, sur deux faces : à droite, l'aigle et le bœuf ailé, tenant, le premier, un rouleau, le second un évangéliaire; à gauche, l'ange et le lion tenant chacun un évangile[1]. M. de Dartein fait osciller l'âge du dernier ambon entre le XIe et le XIIe siècle; nous n'hésitons pas à opter pour le XIe.

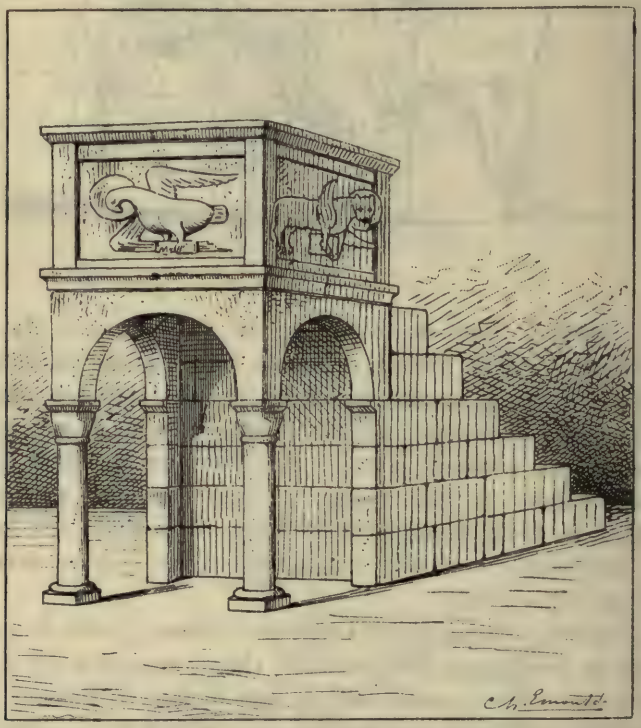

Fig 5.

L'attribution des quatre bas-reliefs de Porte-Noire à un ambon, que nous formulions déjà avant toute vérification documentaire, prend en présence des rapprochements ci-dessus une valeur que nous croyons décisive.

Les textes qui suivent vont nous permettre de renforcer encore

[1] Reusens, fig. 448, t. I, p. 438; Dartein, 2e partie, p. 443.

une opinion qui pourra maintenant, nous l'espérons, passer à l'état de vérité démontrée.

Besançon possède un texte liturgique d'une haute valeur : le Rituel de saint Prothade. Composé au VIIIe siècle, revisé au commencement du XIe par Hugues le Grand, archevêque de Besançon, ce texte est resté la règle du chapitre métropolitain durant des siècles.

Or, interpolation ou rédaction primitive, ce rituel contient sur l'existence d'un ambon servant tour à tour au diacre, pour y lire l'évangile, au sous-diacre pour y lire l'épître, à l'archevêque pour y prêcher (et cela jusqu'au XIe siècle à tout le moins), les passages suivants :

Fête de Noël : « Archidiaconus cum magno honore petat ambonem; perlecto evangelio accipiet duos aureos...[1]. »

Fête de la veille de l'Épiphanie : « Diaconus praeparet se sicut mos est in majoribus diebus festis et veniens cum processione, ascendit ambonem, lecturus Generationem...[2]. »

Fête du Mercredi des Cendres : « Ascendet Pontifex ambonem et faciat sermonem; quo peracto statim benedicantur cineres...[3]. »

L'usage d'un ambon du XIe siècle, au double point de vue de la lecture des évangiles et de la prédication épiscopale étant démontré, il n'est pas difficile d'expliquer comment et pourquoi l'ambon de la cathédrale de Saint-Jean (immédiatement contiguë à la Porte-Noire, qui constituait en quelque sorte son vestibule) fut détruit, et comment ses débris, recueillis avec la vénération qui s'attache aux saintes images, furent utilisés dans la façade de l'arc antique.

J'ai raconté dans une précédente *Étude sur les deux cathédrales de Besançon* comment Saint-Jean, réparé par Hugues Ier (1031-1067) fut reconstruit et achevé sous ses successeurs, consacré en 1148 par Eugène III, voûté seulement au XIIIe siècle, de 1237 à 1280. Ce qui motiva la construction d'une voûte, ce fut un incendie qui dévora (avant 1212) toutes les charpentes du grand édifice; la chute de la toiture brisa partiellement le maître-autel, nous le savons par une décision d'Innocent III.

Ce dut être le même événement qui effondra l'ambon de la cathédrale; ses bas-reliefs, mis de côté et désormais inutilisables pour leur emploi du temps passé, furent alors recueillis et mis en évi-

(1) Dunod, *Histoire du comté de Bourgogne*, I, p. XXI, aux *Preuves*.
(2) *Ibid.*, p. XV.
(3) *Ibid.*, p. XXVII.

dence sur la tour de Porte-Noire, qui nous a ainsi conservé les restes précieux d'un des plus anciens monuments ecclésiastiques du diocèse de Besançon et qui se trouve être, en France, un objet tout à fait exceptionnel.

Un mot encore sur la disposition que devait affecter l'ambon de Saint-Jean. Mesurés sur toute face, les quatre bas-reliefs donnent, avec une épaisseur moyenne de 0 m. 06 à 0 m. 10, les dimensions suivantes :

L'aigle, hauteur : 0 m. 65; largeur : 0 m. 65; pas de pilastres sur les flancs.

L'ange, hauteur : 1 mètre; largeur : 0 m. 30 (même observation).

Le lion, hauteur : 0 m. 60; largeur : 0 m. 75; pilastres sur chaque flanc.

Le bœuf, hauteur : 0 m. 60; largeur : 0 m. 70 (même observation).

Une triple arcade reposant sur deux courts piliers ou colonnes à chapiteaux, portait la cuve de l'ambon; cette cuve devait être aux quatre coins renforcée d'un pilier quadrangulaire ou d'une colonne engagée, reposant sur un soubassement et supportant une étroite corniche entre lesquels s'engageaient, dans la partie antérieure et sur les deux flancs de la cuve, les bas-reliefs du lion, du bœuf et de l'aigle. Quant à la partie postérieure, ou quatrième face, elle était adossée à un massif de maçonnerie épaulant un escalier à plusieurs degrés; elle était occupée partie par le bas-relief de l'ange, d'une étroitesse remarquable, partie par l'entrée de l'ambon large de 0 m. 70 à 0 m. 80. Cette restitution, qu'un croquis fera mieux comprendre (fig. 5), est le complément nécessaire d'une démonstration que nous croyons désormais complète, et qui, en retrouvant l'ambon de la cathédrale Saint-Jean de Besançon dans la section lapidaire du Musée archéologique, aura mis en évidence un monument inédit des plus curieux et des plus rares.

Jules Gauthier,

Archiviste du Doubs, ancien vice-président de la Société d'émulation du Doubs.

ORFÈVRERIE D'ÉTAIN.

COUVERCLE DE GOBELET AVEC INSCRIPTION

(XIIIe SIÈCLE),

PAR M. LE CHANOINE POTTIER.

Connu dès l'antiquité, l'étain entra de bonne heure en ligne, avec l'or, l'argent et le cuivre. Il fournissait à l'orfèvre un métal de travail facile; aussi son emploi devait être multiple, en même temps qu'il était recherché à cause de sa rareté; il fut également employé comme alliage, mêlé au cuivre pour devenir l'airain.

Sous le nom de *poterie d'étain*, il figure, durant le moyen âge et la Renaissance, dans les demeures : sur les dressoirs, sous forme de vaisselle d'apparat, sur les tables comme ustensile usuel; la bourgeoisie l'avait surtout adopté. Le nombre est grand des inventaires qui mentionnent des quarterons, des brocs, des pintes, des cannettes, des fontaines, des gobelets, des aiguières, des oblières, des assiettes, des plats, des écuelles en étain.

Au XVIe siècle, il fut la matière de prédilection d'artistes de génie tels que le célèbre François Briot, et la corporation des potiers d'étain a produit plus d'un chef-d'œuvre. L'Église a beaucoup employé l'étain pour les objets liturgiques, voire même les vases sacrés; je me souviens avoir eu entre les mains et avoir photographié un ciboire en étain doré d'un superbe travail; une de nos églises rurales conserve une croix processionnelle de la fin du XIVe siècle, en étain gravé, que je compte faire connaître un peu plus tard; je possède, moi-même, des bénitiers d'applique, monstrances et ciboires des derniers siècles.

L'objet sur lequel je me permets d'appeler l'attention aurait peu d'importance en lui-même — c'est simplement un couvercle de gobelet en étain — mais il est d'une grande finesse, et remonte au XIIIe siècle, ce qui constitue une rareté; il porte le nom du

fabricant, celui du lieu où il a été fait, et de l'acquéreur, toutes choses à noter pour une époque qui n'a fourni, jusqu'ici, qu'un seul nom de potier d'étain, celui de *Bosetus*, inscrit sur une salière du musée de Cluny.

Cet étain, aujourd'hui en ma possession, a été trouvé dans un champ, sur les coteaux du Quercy, entre Roquecor et Montaigu

(Tarn-et-Garonne). Sa forme, un cône concave, est celle de la plupart des couvercles; l'ornementation est traitée avec le plus grand soin.

La face extérieure du couvercle présente l'ornementation suivante : au pourtour, une bordure de fleurettes à quatre feuilles, puis, entre deux cordons perlés, règne une inscription en capitales

gothiques dont il sera parlé plus loin. A la suite, une zone est occupée par quatre dragons à la langue allongée munie d'un triple dard; des feuilles de vigne qui s'inclinent, en séparant ces animaux, s'échappent d'un filet supérieur.

Au centre de la partie conique, sur l'arête médiane marquant les deux pièces du moule, on voit un écu aux armes de Toulouse, à savoir la croix cléchée, évidée, pommetée et alésée; puis, à droite, l'écu de France aux fleurs de lis sans nombre; et, à gauche, l'écu d'Angleterre aux trois léopards passants. Un lion et un griffon, affrontés, accostent l'écu de Toulouse; des dragons occupent les écoinçons laissés libres entre les autres écus et la côte saillante qui relie la charnière de l'anse au sommet du couvercle. Celui-ci se termine par un bouton à graines serrées, naissant d'une base à godrons, traités plus maigrement que ceux de la Renaissance. Les écussons sont lancéolés; deux tiges feuillagées les accompagnent à la pointe.

Une charnière, qui joue encore, indique l'attache du couvercle à l'anse fixe du gobelet. Sur la partie latérale de la côte saillante, on lit, en relief, d'un côté, les mots suivants, en langue romane : **IOAN : MANHA**, et, de l'autre : **ME CŌPRE....** pour *Joan Manha me compret : Jean Manha* ou *Magna m'a acheté.*

Voilà donc le nom de l'acquéreur inscrit sur un vase qui devait être à son usage personnel, ainsi que, de nos jours, les timbales ou les verres à boire portent le chiffre ou le nom de leur possesseur.

Ce nom de Manha n'indique pas un personnage aristocratique connu; l'étain, comme le dit M. Havard dans son *Dictionnaire de l'ameublement*, était surtout l'argenterie bourgeoise. Nous sommes loin des gobelets en métal précieux dont les grands seigneurs furent jaloux; celui de la reine Jeanne d'Évreux était surmonté d'un couvercle où brillait un gros saphir. Les hanaps, les cimarres en or ou en argent, destinés au vin d'honneur, étaient non moins luxueux.

La seconde inscription, également réservée dans le moule, par conséquent obtenue à la fonte, porte :

PEIRE·VEGIER·ARTVS:ME·FEC·A·THOLOZA
A·MONTAIGO:AVE

M. Roschach, l'archiviste de la ville de Toulouse, aussi obligeant que savant, a bien voulu me renseigner sur ce Montaigo.

La place de Montaygon, *planum montis Aygoni*, est mentionnée comme propriété communale dans une reconnaissance du 20 mars 1205; elle est devenue la place Saint-Georges, ainsi dénommée d'une chapelle qui y fut élevée ultérieurement. Située presque au centre de la ville, cette place devait attirer l'industrie et le commerce. Les Bordelais y possédaient leurs dépôts de vin.

On sait quelles étaient les attaches du léopard d'Angleterre avec Toulouse, dont la dernière comtesse adoptait les lis de France par son mariage avec Alfonse de Poitiers. L'histoire est là pour le démontrer, mais il n'y a pas lieu d'insister pour motiver la présence des deux écus de France et d'Angleterre, lorsque l'on se souvient qu'en Aquitaine les mêmes écus étaient souvent mis sur les objets mobiliers, à titre d'ornement, sans qu'on y attachât une importance particulière. Quant à la croix de Toulouse, elle est bien à sa place au XIIIe siècle, conservée fidèlement, du reste, sur le blason de la vieille cité.

Rien ne s'oppose donc à dater, comme son travail l'indique, cet intéressant objet de la seconde moitié de ce même siècle. Il est à remarquer que les écus séparés de Toulouse, sans fleurs de lis, et de France, semblent indiquer une époque antérieure à la réunion à la couronne, c'est-à-dire à 1271.

Pierre Végier Artus est le plus ancien potier d'étain de Toulouse dont le nom soit connu. M. Germain Bapst, dans la liste donnée par lui en son beau travail sur *l'Étain*, a fait figurer à Poitiers, en 1333, un *Pierre de Thoulouze*, et, en 1441, un *Philémon-Pierre, à Toulouse*. M. Roschach a relevé le nom et la marque de 22 potiers d'étain exerçant dans la même ville, de 1479 à 1559.

Jusqu'à ces derniers temps Toulouse avait conservé intacte une importante maison élevée en 1620 par un potier d'étain du nom de Jean Regnauld. Trois arceaux ouvraient largement les boutiques du rez-de-chaussée; des fenêtres, à meneaux de pierre sculptée, éclairaient les deux étages supérieurs; une mirande régnait sous la toiture[1].

L'inscription de notre couvercle se termine par le mot AVE. Tradition et sentiment religieux, cet *Ave* est le premier mot de la Salutation angélique. L'artisan de la salière du musée de Cluny

[1] Voir G. de Lahondès, *Bulletin monumental*, 1894, p. 518.

(XIIIe siècle aussi) a inscrit sur le couvercle : *Bosetus me fecit, Ave gratia plena.*

On sait combien, souvent alors, on retrouve cette formule pieuse sur les mereaux, les monnaies, les boucles, les ceintures, même sur les lames d'épées. Un peu plus tard, nos pères ont mainte fois commencé les actes importants par ces deux lettres A. M., ou bien les deux mots *Ave Maria*, moins fréquemment, toutefois, que par le monogramme MA, pour *Maria*, joint à celui de IHS, *Jésus.*

Puisque je viens de dénoncer à la postérité le nom d'un potier d'étain inconnu jusqu'à ce jour, on me permettra de finir par celui d'un Montalbanais, artisan du même métal, venu quelque cinq cents ans plus tard. Sur une boucle de soulier, en étain, carrée aux deux extrémités et ornée d'un câble entre deux filets, je lis en dessous, d'un côté : CAILIAN-MONTAUBAN, et de l'autre : A-LA-MONGOLFIER.

Fernand Pottier.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR

LE CATELIER DE CRIQUEBEUF-SUR-SEINE

(EURE),

PAR MM. V. QUESNÉ ET LÉON DE VESLY.

Le Catelier de Criquebeuf était, à l'époque gallo-romaine, un «vicus» situé sur la route reliant Ugatte (Caudebec-lès-Elbeuf) à Ritumagus (Radepont ou Pitres), après avoir traversé la Seine à Bonport près le Pont-de-l'Arche.

L'existence de ce «vicus» est non seulement démontrée par les ruines dont nous avons figuré l'emplacement sur le plan joint au présent mémoire, mais aussi par l'existence d'une ferme dite de Gaubourg au Galbourg, disparue depuis une vingtaine d'années, mais indiquée sur le cadastre et dont il est fait mention dès la fondation de l'abbaye de Bonport. Le nom de Galbourg revenait souvent sous la plume des moines lorsqu'ils dressaient leurs terriers[1].

Cette désignation de bourg gaulois fut donnée vraisemblablement au Catelier de Criquebeuf par les envahisseurs du ve siècle, qui paraissent avoir abandonné la hauteur pour s'établir sur les bords de la Seine en un lieu appelé «Maresdans». Il ne reste aujourd'hui de cette station célèbre mentionnée par Guillaume de Jumièges, qu'un tertre couvert de bois : la chapelle, dans laquelle ont été baptisés quelques vieux villageois a disparu et l'image de saint Martin, patron de cette paroisse, a été remplacée dans l'église de Criquebeuf où nous l'avions souvent contemplée. — Quelques pierres et des traces de mortiers qui roulent à la surface des champs, voilà tout ce qui reste de Saint-Martin-de-Maresdans!

[1] Archives de l'Eure, Fonds de Bonport. — Saint-Denis et Duchemin, *Environs d'Elbeuf*, IV. — Guilmeth, *Histoire d'Elbeuf*.

Criquebeuf, qui s'est développé aux dépens de l'antique station mérovingienne, doit son origine aux pirates normands. L'étymologie de Criquebeuf d'après Huet, A. Leprevost et Le Hérissy, viendrait des mots scandinaves «Kirke» et «boe» qui signifient : village de l'église.

La loi, souvent énoncée par les géographes, trouverait donc ici sa démonstration puisque les anciens habitants auraient abandonné le Catelier pour se rapprocher de plus en plus du fleuve. Cependant un examen attentif de la topographie, ainsi que la découverte d'un cimetière à incinérations (vis-à-vis de la borne n° 16)[1], indiquerait que les plus anciens habitants de cette contrée furent des pêcheurs dont les cabanes s'élevaient dans un archipel formé par les îles nombreuses qui encombraient la Seine à cette époque reculée. Cette opinion est également celle de MM. Saint-Denis et Duchemin [2].

Voici maintenant établi et fixé le sol sur lequel nous avons opéré.

C'est le jeudi 12 août 1897 que nous nous remîmes au travail; mais avant d'ouvrir notre chantier, nous voulûmes de nouveau procéder à des sondages en des endroits désignés par les laboureurs.

Cette opération faite sur la limite des terres de M. Geoffroy (de Quatrages) et de M. Picard, dit Leucos, nous livra les substructions d'un petit bâtiment (fig. 1) ayant environ 4 mètres en tous sens, cette dimension mesurée à l'intérieur des murailles de 0 m. 80 d'épaisseur.

Les pierres formant la maçonnerie de cette construction présentaient sur l'un de leurs parements une taille en arête de poisson ou en losange. Cette disposition était employée pour faciliter l'adhérence du revêtement de gypse ou de la couche de mortier devant recevoir la polychromie.

Nous eussions été curieux de poursuivre notre investigation, mais la date des labours était arrivée pour les cultures spéciales au pays [3] et il nous fut fait défense de continuer nos études.

C'est alors que nous reprîmes avec ardeur les fouilles commen-

[1] Cimetière découvert par les ouvriers travaillant au rechargement de la route, il y a quinze ans. — Nombreux outils en silex rencontrés par M. V. Quesné.

[2] Ouvrage cité, p. 7, 8 et 9.

[3] Le navet est particulièrement cultivé à Martot et dans la commune voisine de Freneuse. Ce légume renommé est connu des gourmets sous le nom de potage «Freneuse».

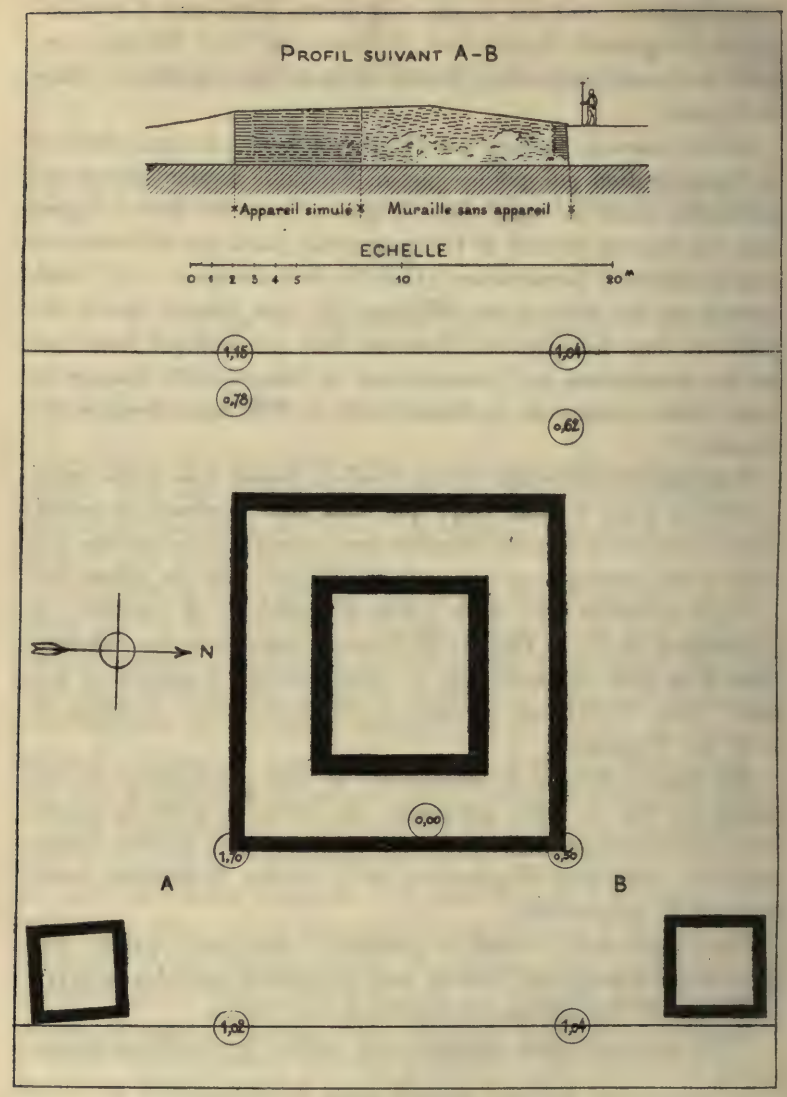

Fig. 1. — Plan du fanum découvert au Catelier de Criquebeuf.

cées dans la campagne précédente sur des terrains dont la possession nous est temporairement acquise. Après plusieurs jours de travail nous mettions complètement à découvert des murailles formant en plan un carré un peu allongé de 15 m. 50 sur 16 m. 50. Au milieu de cette enceinte, d'autres murailles formant elles aussi un carré de 8 m. 10 sur 8 m. 60. Ces murailles, d'une plus grande épaisseur, avaient 0 m. 90 (fig. 1).

Après vérification, nous avons constaté :

1° Que ces murailles étaient bien parallèles deux à deux;

2° Que le carré intérieur formait l'enceinte d'une cella et que l'extérieur en était le péribole, ou plutôt formait la limite du péristère, car l'édicule était entouré de colonnes dont nous avons retrouvé les débris.

Nous ne reviendrons pas sur l'appareil des murailles dont nous avons longuement parlé dans une précédente communication.

Redisons seulement, pour mémoire, que la construction des murailles était très soignée; elle était formée de silex agglomérés

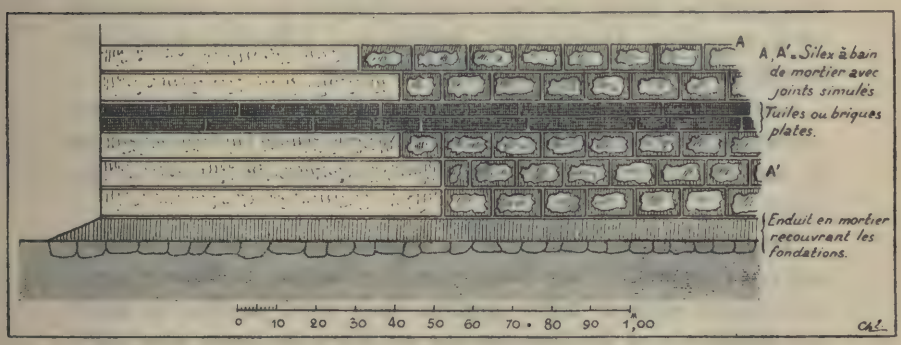

Fig. 2. — Appareil du fanum.

dans un mortier de sable et de chaux sur lequel des joints étaient tracés (fig. 2). Des pierres d'appareil étaient disposées dans les angles ainsi que des rangs de briques. Enfin toute la maçonnerie était revêtue d'un enduit en ciment de tuileau pulvérisé sur lequel avait été appliquée une couleur d'un rouge vif. Ce ton rouge, dont l'éclat avait bravé les siècles, disparaissait après quelques jours d'exposition au soleil.

La découverte la plus importante de la campagne fut celle des substructions de deux petits édicules carrés placés un peu en avant

(3 m. 20) et latéralement (5 mètres) à l'édifice principal. — Quelle pouvait être la destination de ces édifices? — Il est difficile de se prononcer, car, seules, les fondations existent encore. Dans celui de droite (Nord) nous ne trouvâmes qu'un humus ou terreau noir formé en grande partie par des cendres, et dans celui de gauche (Sud) l'aire encore très visible était composée d'argile battue recouverte de mortier ayant servi d'alvéole à un pavement. L'argile, par la teinte rougeâtre qui colorait sa surface, témoignait qu'un feu violent avait existé là. Cependant aucun objet ne put être recueilli ni dans l'un ni dans l'autre de ces édicules car ils avaient été visités et bouleversés avant notre exploration et, ainsi que cela s'est toujours pratiqué, les matériaux avaient été enlevés pour élever les constructions des villages voisins.

Nous les retrouvons dans les murailles des maisons de Quatrâges, de Martot et de Criquebeuf, où ils voisinent avec les chapiteaux et les bases des colonnes enlevées à l'abbaye de Bonport.

Les fouilles que nous avons fait pratiquer en avant de l'édicule Sud nous ont donné une belle récolte d'objets divers : hachettes en silex, fragments de statuettes, nombreuses médailles, boucles de ceinturon, cuillers à parfums, etc.

Les figurines de Vénus, les débris d'un autel en pierre, trouvés amoncelés au devant de la construction, justifient la dénomination de *fana* que nous avons adoptée pour les édicules découverts au Catelier.

Un fragment de sculpture dans lequel beaucoup de nos visiteurs ont cru reconnaître l'une des cornes du « Taureau de Mithra » pourrait encore appuyer notre opinion. Mais est-il possible de baser une hypothèse ou de l'appuyer sur un débris de forme aussi difficile à préciser? Nous ne le pensons pas et nous préférons nous arrêter à une théorie qui peut se justifier par des arguments plus sérieux [1].

Voici d'abord la nomenclature des objets que nous avons recueillis; nous la ferons suivre d'un tableau récapitulatif des fana récemment découverts dans les département de l'Eure et de la Seine-Inférieure.

[1] Nous croyons devoir rappeler qu'au Congrès de la Sorbonne en 1897, M. Héron de Villefosse a signalé des édicules antiques du même genre trouvés en Bourgogne et dans lesquels on a voulu voir des restes de maisons forestières de l'époque romaine.

1° OBJETS DÉCOUVERTS.

Armes de pierre : 5 hachettes en pierre polie et brisées; 2 hachettes en chloromélanite; 2 grandes lames du type du Grand-Pressigny.

Bronze : 1 boucle de ceinturon et sa pendeloque; 3 cuillers à parfums; 3 fibules, 1 petite bague; 1 anneau; fragments divers.

Fer : 2 fibules, clous à tête ronde et pyramidale.

Monnaies : 55 médailles en bronze.

Ce chiffre, ajouté à celui de 177 donné par les fouilles de 1896, porte à 232 le nombre des monnaies trouvées jusqu'à ce jour au Catelier de Criquebeuf.

Poteries : Fragments de poteries rouges et noires; débris de statuettes de Vénus.

Fragments divers de statues en pierre, de sculptures et de modillons (fig. 3) provenant de l'entablement.

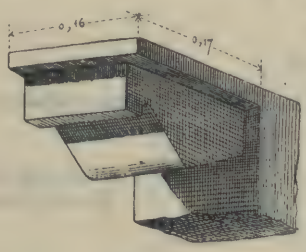

Fig. 3.

Comme nous l'avons dit plus haut, un certain nombre de constructions analogues ont été signalées dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure. Nous croyons intéressant de réunir ici, sous forme de tableau récapitulatif, les renseignements fournis par les fouilles qu'on y a pratiquées à diverses époques :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES FANA DÉCOUVERTS

ANNÉES des FOUILLES.	NOMS DES EXPLORATEURS.	EMPLACEMENTS DES FOUILLES.	FORME DU PLAN des fana.
1864	M. l'abbé Cochet.....	Sainte-Marguerite-sur-Mer.....	Carré.
1890	M. de La Serre.....	Forêt de la Londe.....	Carré.
1891–1892	M. Le Breton.....	Forêt de Saint-Saëns : Le Teurtre...	Carré.
1895	MM. Quesné et L. de Vesly...	Forêt de Louviers : Butte des Buis...	Carré.
1895	M. de La Serre.....	Forêt de Rouvray : Oissel, Triage de la Mare du Puits.....	Carré.
1896–1897	MM. de Vesly et V. Quesné...	Criquebeuf : Le Catelier.....	Carré long.
1896	MM. Power frères.....	St-Ouen-de-Thouberville : Les Roques.	Carré.
1894	M. Naëf du Havre.....	Pointe d'Harfleur.....	Carré.
1897	M. Sanson.....	Forêt de Roumare : Triage du Hasard, commune de Canteleu.....	Carré.

DANS LES DÉPARTEMENTS DE L'EURE ET DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

DIMENSIONS EXTÉRIEURES		MONNAIES TROUVÉES		PRINCIPAUX OBJETS DÉCOUVERTS.
DU PÉRIBOLE. (Côté du carré.)	DE LA CELLA. (Côté du carré.)	les PLUS ANCIENNES.	les PLUS RÉCENTES.	
?	?	?	?	La villa de Sainte-Marguerite avait été réoccupée sous les Mérovingiens.
13m30	6m50	?	?	Peintures murales. — Poteries. — Cadavres avec scramasaxes.
14m00	7m80	Gauloise. Germani-Ind[i].	Justinien. Constantin.	Hachettes en silex et en jadéite, fibules en bronze et argentées. — Hachette en bronze, etc. — Peintures murales. — Dans une annexe, 12 statues de Vénus plus ou moins mutilées.
13m00	5m60	As consulaire.	Constantin jun.	Hachettes en silex. — Fibules en bronze. — Couteau de sacrificateur. — Peintures murales bien conservées.
13m00	6m50	?	?	Peintures murales. — Incomplètement exploré.
15m50-16m40	8m10-8m60	Gauloise. Consulaire.	Gratien. Maxime.	Hachettes en silex et chloromélanite. — Fibules et cuillers de bronze. — Boucle de ceinturon, etc. — Peintures murales. — Débris de statuettes de Vénus.
12m20 ?	6m00 ?	Étude inachevée.		Base de trépieds. — Hachettes en silex. — Fibules, objets en bronze. — Peintures murales. — Statuettes de Vénus et de Latone.
13m00	5m80	?	?	Hachettes. — Peintures murales. — Petit trépied et statuette de bœuf. — Des fouilles avaient déjà été pratiquées en cet endroit.
?	?	?	Constantin.	Fouilles inachevées.

Au tableau qui précède nous ajouterons les observations suivantes, résultat de nos études :

1° Tous les *fana* découverts se trouvent dans le voisinage d'une forêt et, à quelque peu de distance, se voit toujours une mare ou un puits.

2° Le plan de ces petits temples est un *carré parfait* ou s'écarte fort peu de cette figure; l'entrée regardait l'Orient.

3° Les portiques entourant la cella sont dans les proportions données par Vitruve pour les constructions de « mode Toscane ».

4° Les *fana* sont généralement accompagnés d'un ou de deux édicules; certains, placés à une distance de plus de 50 mètres, ont été considérés comme l'habitation de l'*aedituus*, tandis que ceux disposés latéralement ont été désignés sous le nom d'annexes.

C'est dans ces annexes ou dans leur voisinage que les statuettes de Vénus ont été trouvées. Toutes ces figurines avaient été mutilées intentionnellement : la tête, les pieds et le corps formaient trois morceaux séparés.

5° L'incendie paraît avoir été le plus souvent le moyen employé pour détruire les *fana*, car le bois de charpente formait la majeure partie de leur construction (colonnes et toitures).

6° Les monnaies recueillies peuvent fixer leur destruction à la fin du IVe siècle ou au commencement du Ve. En effet, il n'a pas été trouvé de médailles postérieures à Valentinien II (375-392) ou à l'usurpateur Magnus Maximus (383-388).

Une étude de ces monnaies montre l'abondance des effigies de Néron, d'Antonin le Pieux et de Constantin.

7° Dans tous les sanctuaires explorés il a été trouvé de nombreux instruments et armes de pierre. La plus grande quantité étaient brisés.

Ces armes et ces outils étaient-ils accrochés aux murailles en ex-voto, ou ces pierres étaient-elles conservées dans le temple comme des talismans? Ici s'ouvre le domaine des hypothèses et nous ne voulons pas nous y arrêter.

8° Enfin, les murs des *fana* découverts dans la Haute Normandie étaient recouverts, à l'intérieur comme à l'extérieur, d'un enduit en ciment coloré. La couleur rouge paraissait prédominer, être celle employée pour les grandes surfaces, tandis que les ornements géométriques, les listels, les frettes, les méandres étaient tracés avec de l'ocre jaune, du vert, du blanc et du noir.

La découverte de nombreuses statuettes d'Aphrodite dans l'enceinte des *fana* nous porte à croire qu'ils étaient élevés à cette déesse. C'est l'opinion émise au sein de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Inférieure par M. Gaston Le Breton et nous ne perdons pas l'espoir qu'un jour la découverte d'une inscription ou d'une statue viendra confirmer cette hypothèse.

Léon de Vesly.

ÉTUDE

SUR

LES GISEMENTS MÉGALITHIQUES

DES RÉGIONS DU KEF ET DU KSOUR-THALA,

PAR MM. LE LIEUTENANT HILAIRE,

du 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique,

ET L'ADJOINT DU GÉNIE RENAULT.

En étudiant, sur une carte, la répartition des gisements mégalithiques signalés jusqu'à ce jour dans le Nord-Ouest de la Tunisie, on est frappé de ce fait que la région du Kef, dans un rayon d'au moins 50 kilomètres, paraît en être entièrement dépourvue.

Au nord de cette région, on connaît les monuments mégalithiques nombreux couronnant les montagnes qui enceignent la vallée de la Medjerdah. Au Sud, on en a signalé un groupement encore plus dense, dans le massif des Ouled-Ayar et sur les crêtes qui limitent les vallées de l'Oued-Ousapha et de la Siliana; il convient de compléter ce dernier groupement par les monuments mégalithiques du massif des Ouartane [1], de la région de Thala et du pâté montagneux limité au Nord et à l'Est par l'Oued-Sarrath et l'Oued-Haïdra, Henchir-Majouba, Djebel-Mzita, Kef-Rebiba, Kalaa-es-Senam, Kalaa-el-Djerda et Kef-Souetir, lesquels le prolongent au Sud-Ouest.

Une bande de terrain, de plus de 100 kilomètres de largeur, sépare ces deux régions; le centre en est la ville du Kef; son relief s'élève à plus de 1,000 mètres et est entrecoupé des larges plaines du Kef, de Zouarine et du Sers. Les nombreux explorateurs de

[1] Ces monuments mégalithiques et ceux qui suivent paraissent avoir échappé, pour la plupart, aux observations des archéologues. Dans le kaïdat des Ouartane, notamment, il y a une très importante station mégalithique inédite, dont le centre est «Tlata-Djouama»; nous y reviendrons plus loin.

cette région n'y avaient pas encore signalé la présence de gisements mégalithiques.

Les trois points que nous indiquons aujourd'hui : le Koudiat-Soltane, le Kef, le Dyr-Kef, quoique très rapprochés les uns des autres, semblent relier les deux groupes principaux déjà connus[1].

[1] En Algérie, des gisements importants et nombreux ont été signalés dans la province de Constantine : Le Tarf, au Nord, le Dyr-Tébessa, au Sud, semblent marquer les points extrêmes de cette ligne de monuments qui s'incurve vers l'Ouest.

En Tunisie, les points qui sont parvenus à notre connaissance sont :

1° Au Nord :

Tabarka (Dr Bertholon, *Résumé de l'anthropologie de la Tunisie*, p. 25).

Béja (Capitaine Vincent, *Bull. de l'Acad. d'Hippone*, n° 17).

Chaouach (Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10-25).

Bulla Régia (Dr Carton, *Bull. arch. du Comité*, 1890, p. 223).

Djebel-Herrech (Dr Carton, *Anthropologie*, n° 1 : *Les mégalithes, les alignements de la plaine de la Medjerdah, les sépultures du Djebel Herrech*, Paris, G. Masson, éditeur).

Henchir-Roumane (Dr Carton, *Bull. arch.*, 1894, p. 383).

Djebel-Gorrah (Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10).

Téboursouk (Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10 et suiv.; Dr Carton, *Découvertes épigr. et archéol. faites en Tunisie*, Paris, Leroux, 1895).

Dougga (Tissot, *Géogr. comp.*, p. 501 ; Dr Carton, *Découv. épigr.*, p. 368-382).

Hedja (Tissot, *Géogr.*, p. 501).

2° Au Sud :

Touat-Zouameul (Tissot, *op. cit.*, p. 501).

Djebel-Zilk (Tissot, t. II, p. 627).

Sidi-Zaïr (Carte au 1/200,000e, feuille VIII, Mactar). Peut-être doit-on identifier ce point avec Kober-er-Ghoul, près d'Aïn-Souza, où se trouvent de nombreux monuments mégalithiques.

Medoudja (Dr Carton, *Découvertes*, 1895, p. 390 ; Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 15).

Ellez (Tissot, t. I, p. 501, et t. II, p. 627 ; Girard de Rialle, *Bull. des antiq. africaines*, 3e année, p. 260 ; Catherwood, *Trans.*, 1845 ; Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10, *Bullet. de la Soc. d'anthropol. de Lyon*, t. VIII, p. 78, et *Matériaux*, 1888 ; Colonel de Puymorin, *Archives des miss. scient.*, t. X, p. 138 ; Lieutenant Denis, *Notes sur quelques nécropoles mégalithiques du centre de la Tunisie*, *Bull. archéol.*, 1893, p. 141).

Mograoua (Tissot, *op. cit.*, p. 501 ; Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10 ; lieutenant Denis, *op. cit.*, p. 138).

Maktar (Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10 ; lieutenant Denis, *op. cit.*, p. 142).

Henchir-Midid (Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10 ; lieutenant Denis, *op. cit.*, p. 142 ; voir aussi Guérin et Willmans).

Hammam-Souakra (Tissot, t. II, p. 627 ; Girard de Rialle, *op. cit.*, 1884,

De ces monuments mégalithiques, nous n'avons pu fouiller que ceux du Koudiat-Soltane, et encore incomplètement. Comme toujours, les résultats de ces fouilles n'ont été rien moins que décisifs; ils ne nous autorisent nullement à préciser l'époque ou la population auxquelles il faut attribuer ces monuments; et si, d'ailleurs, l'étude de quelques-uns de ces gisements mégalithiques a pu nous suggérer, non pas des conclusions, mais tout au plus des réflexions, des rapprochements, des remarques, dont la témérité même effraye notre inexpérience, c'en est la contemplation extérieure, c'est l'examen des milieux, presque toujours les mêmes, où ils abondent, qui nous les a inspirés.

Mais, procédons par ordre et exposons d'abord nos fouilles dans la station mégalithique du Koudiat-Soltane. Nous passerons ensuite à une autre station, que nous avons été forcés de n'étudier, elle, que d'une façon plus large, et pour ainsi dire de plus haut, n'ayant pu y porter la pioche. Peut-être, ici, la seconde manière est-elle meilleure, plus féconde que la première, laquelle n'a jamais fait qu'entretenir la confusion et accroître l'incertitude par les documents contradictoires qu'elle fournit.

I

LE KOUDIAT-SOLTANE.

Le Koudiat-Soltane est situé à environ 8 kilomètres au Sud de la ville du Kef; il s'élève sur la rive gauche de l'Oued-Rummel, au confluent de cette rivière et de l'Oued-Tine. Son point culminant se profile à environ 1 kilomètre de ce confluent, et son versant Nord descend vers l'Oued-Rummel en pentes douces recouvertes de cultures. Un mamelon rocheux, recouvert de maigres broussailles, interrompt ces pentes à 200 mètres environ du bord de la rivière. C'est sur ce mamelon que nous avons relevé l'exis-

Catherwood, 1845; Dr Bertholon, *op. cit.*, p. 10-13; lieutenant Denis, *op. cit.*, p. 140).

Zouarin (Tissot, *op. cit.*, t. I, p. 501).

Ebba (Tissot, *op. cit.*, t. I, p. 501).

Medeïna (Tissot, *op. cit.*, t. I, p. 501).

Haïdra (Tissot, *op. cit.*, t. I, p. 501).

Enfin, plus au Sud :

Sbeïtla (Tissot, *op. cit.*, t. I, p. 501).

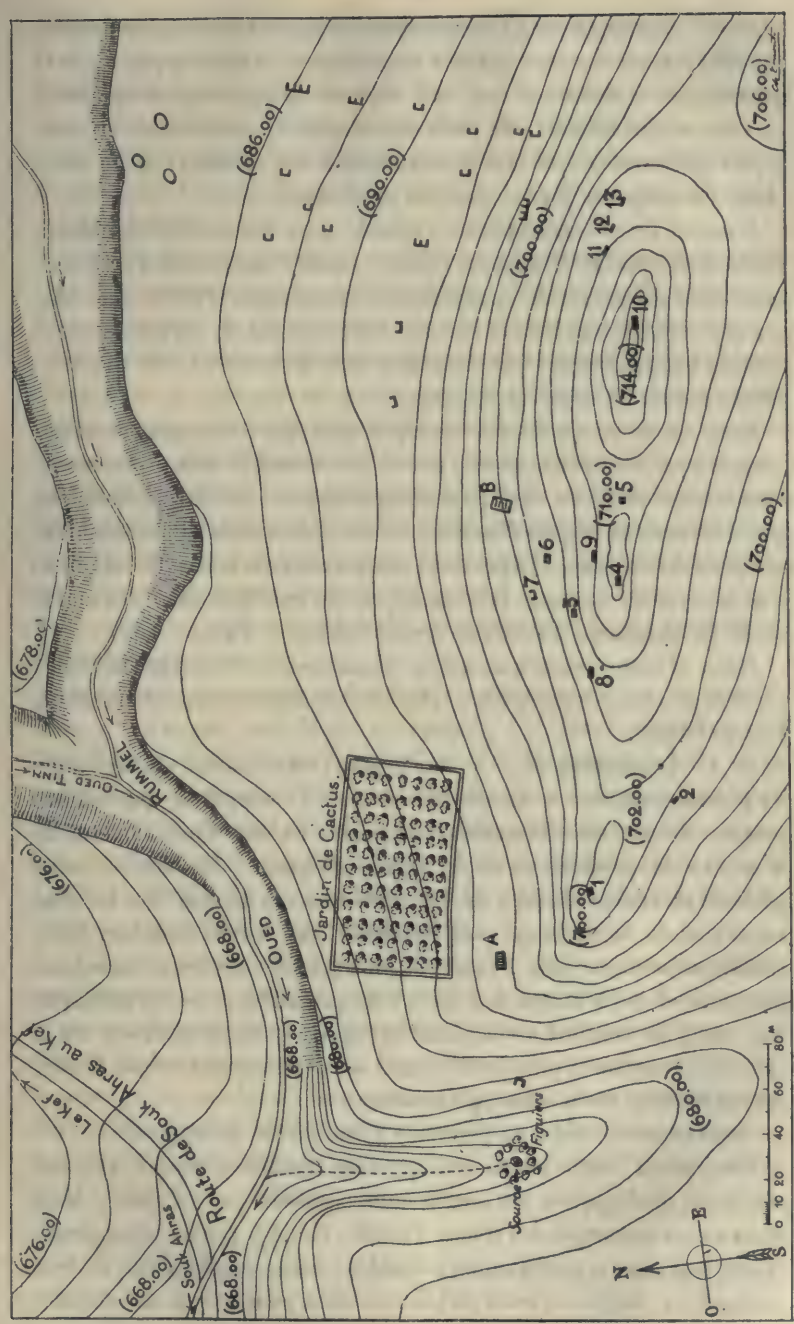

Levé sommaire du Koudiat-Soltane (Tunisie).

tence de nombreux monuments mégalithiques. Cette station paraît, en effet, avoir eu une grande importance, si l'on en juge par la quantité de monuments qui ont subsisté. Malgré son éloignement de tout centre habité, elle a dû être exploitée comme carrière, car à peu près toutes les tables supérieures ont disparu; il ne reste plus, en majeure partie, que les piédroits.

L'aspect de ces monuments rappelle ceux qui ont été signalés à Bulla Regia par M. le docteur Carton : même simplicité d'architecture, bien différente des magnifiques monuments d'Ellez et de Magraoua, même répartition sur les crêtes ou sur le versant septentrional. Les pierres qui les constituent sont brutes et aucune marque, aucun dessin ne nous est apparu.

Nous avons pu en fouiller quelques-uns qui paraissaient intacts; malgré tous nos soins, nous n'avons pu recueillir aucun ossement, aucun crâne dans un état pouvant permettre d'en faire l'étude. Le peu d'ossements retrouvés étaient à l'état pulvérulent et s'émiettaient au moindre contact. Cependant nous avons recueilli divers objets que nous nous sommes fait un devoir de remettre entre les mains de M. le Directeur du service des antiquités à Tunis.

Nous n'avons remarqué aucun alignement ou aucune enceinte, et surtout aucun mégalithe à plusieurs compartiments dépendants l'un de l'autre.

N° 1. Le monument n° 1 (voir le plan) est constitué par une table de pierre mesurant 2 m. 15 sur 1 m. 65, supportée par quatre pierres de petites dimensions disposées autour d'une cuvette de 0 m. 20 de profondeur et de forme elliptique. La hauteur sous plafond au centre est de 0 m. 60, sur les bords de 0 m. 40. Le plan supérieur de la table est poli et affecte une forme convexe. On y remarque deux cavités : l'une, la plus grande, de forme circulaire grossière et de 0 m. 03 à 0 m. 04 de profondeur, se termine par une sorte de conduit aboutissant presque au bord antérieur de la table; la deuxième, plus petite, mais aussi plus régulière de forme, est exactement de la même profondeur.

Nous trouvons-nous en présence d'une pierre à cupules?

Un instant, nous avons cru que ces cavités n'étaient que des accidents géologiques ou avaient été creusées par la pluie. Mais nous avons remarqué des traces d'outils, élimées par les intempéries il est vrai, mais parfaitement visibles; cette constatation et leur profondeur uniforme nous ont fait ensuite penser que ces cupules

avaient été creusées intentionnellement; d'ailleurs la pierre est une roche dure et compacte, nullement argileuse. De plus une particularité, dont nous parlerons plus loin[1], nous fait croire que nous nous trouvons bien ici en présence d'un travail humain.

Ce ne serait pas, d'ailleurs, le premier exemple de trouvailles de ce genre en Afrique. M. le docteur Carton en a signalé à Dougga, près de Téboursouk[2].

La terre qui remplissait la cuvette est de même nature que celle que l'on trouve dans les anfractuosités des rochers avoisinants : c'est une espèce de terreau provenant de décomposition végétale.

La fouille a donné quelques débris d'ossements impossibles à déterminer et presque en poussière; des débris de vases en terre cuite, en très petit nombre et en tout petits morceaux. La pâte est noirâtre à l'intérieur et bordée par deux lisérés de pâte rougeâtre à l'extérieur, sur une épaisseur d'un millimètre environ. Cette poterie est très friable; tous les fragments trouvés, tant dans ce monument que dans ceux qui l'avoisinent, présentent la même contexture. Ces débris ont tous été trouvés en A, à l'entrée même, et étaient dispersés sans ordre; le monument avait été antérieurement fouillé à fond.

Cependant, au même endroit et à environ 0 m. 10 de profondeur, on a trouvé une fibule en bronze, très bien conservée, sauf l'ardillon qui avait disparu et qu'on n'a pu retrouver. Cet objet dénonce un art très avancé: la gouttière destinée à recevoir l'ardillon est d'un beau travail; elle est consolidée par une branche légère qui vient s'agrafer sur le corps de la fibule et peut ainsi résister à l'effort développé sur l'ardillon par les spires. Cette spirale elle-même est ingénieusement combinée.

N° 2. Au point 2 du plan se trouve un monument qui diffère complètement par sa forme et son aspect du précédent. Il est accolé à une pente assez raide de la roche et fermé sur trois côtés par des pierres plates placées debout. Une table de pierre de 1 m. 60 de largeur sur 1 m. 30 de longueur le recouvre. Deux pierres plates renversées gisaient devant et ne fermaient plus l'ouverture. Le dessus est placé horizontalement et on a superposé deux pierres pour racheter la différence de niveau, du côté de la déclivité.

[1] Voir au n° 15 ci-après.

[2] Dr Carton, *Découvertes*, en Tunisie, p. 358, fig. 167; Dr Bertholon, *Résumé, etc.*, p. 14.

L'intérieur de cette sépulture mesure 1 mètre sur 0 m. 70. On a rapporté de la terre dans l'intérieur pour niveler la pente assez rapide, et cette terre était recouverte par un dallage formé de pierres plates d'un calcaire blanc schisteux. Il ne nous est pas apparu que ce calcaire existât dans le massif du Koudiat-Soltane; on le rencontre en grande abondance dans les environs immédiats de la ville du Kef, à 2 kilomètres à l'Est et, par conséquent, à environ 10 kilomètres du Koudiat-Soltane. La hauteur entre ce dallage et la table est de 0 m. 60.

Il n'a été trouvé que des petits os méconnaissables et un seul fragment de poterie semblable à ceux trouvés dans le monument décrit sous le numéro précédent.

N° 3. Au point marqué 3, du plan, se trouve une sépulture qui ne diffère de la précédente que par ses dimensions. La longueur est toujours de 1 mètre, mais la largeur est beaucoup réduite; elle n'est plus que de 0 m. 40. La dalle supérieure a disparu, les supports des longs côtés sont formés, d'une part, par une pierre de 1 mètre de longueur, de l'autre par deux pierres accolées; les extrémités sont fermées, en avant par trois petites pierres, et postérieurement par une seule, tenant toute la largeur de la sépulture. La déclivité du terrain est rachetée par une couche de mortier, très riche en chaux; la profondeur est de 0 m. 40. Cette sépulture a été utilisée à une époque relativement récente, car elle était simplement fermée par une sorte de pavage sans ciment, formé de petites pierres plates, semblables à des éclats de pierre ou des débris de carrière, juxtaposées et placées de champ, comme une mosaïque.

Dans cette sépulture on a trouvé des os en complète décomposition; parmi ceux qu'on a pu reconnaître, on citera : un fragment de tibia et une petite portion de maxillaire inférieur, auquel étaient restées insérées deux incisives; ces dents chevauchaient l'une sur l'autre et étaient très belles; enfin un petit morceau de voûte crânienne qui est tombé en poussière au premier contact.

N° 4. Le numéro 4 offre les mêmes dispositions que les numeros 2 et 3, mais il mérite une mention particulière en ce sens qu'ici on a utilisé pour les longs côtés un hiatus de la roche. On s'est donc borné à disposer, à 1 mètre de distance, des pierres placées debout pour fermer la sépulture. La dalle supérieure a disparu et la sépulture était entièrement vide.

N° 5. Du même genre que les numéros 3 et 4. La dalle supérieure a disparu. Dans la terre qui remplissait cette sépulture, on a trouvé une dent usée, quelques petits morceaux de poterie très menus et des os à l'état pulvérulent.

N° 6. L'aspect de ce monument diffère totalement de ceux que nous avons rencontrés jusqu'ici; c'est aussi le seul de ce genre que nous ayons vu au Koudiat-Soltane. Il est formé de deux pierres posées debout, écartées au pied de 0 m. 50 et s'appuyant l'une contre l'autre à la partie supérieure. Ce monument affecte de la sorte la forme d'un triangle isocèle; il est formé postérieurement par une pierre plate posée debout de forme trapézoïde; il était ouvert antérieurement, et le sol était nivelé avec une couche de mortier très riche en chaux.

Les pierres inclinées en forme de toit ont de 0 m. 85 à 0 m. 90 de hauteur et 0 m. 95 de largeur. La forme générale de ce monument nous a remis dans la mémoire le vide triangulaire ménagé au-dessus de la porte des tombeaux de la nécropole phénicienne de Saint-Louis de Carthage. Nous nous bornons à ce simple rapprochement[1].

N° 7. Ce monument est formé de trois pierres de 0 m. 70 de hauteur, sur 1 mètre de longueur, supportant une table, affectant la forme générale d'un écu, de 1 m. 10 de largeur sur 1 m. 45 de longueur. Le dessus de cette table est lisse et convexe. Les supports sont espacés de 0 m. 60 et, pour obtenir l'horizontalité de la table, on a formé le support de droite de deux pierres superposées.

Parmi les débris informes d'ossements et de poterie qui s'y trouvaient, il a été trouvé une pièce arabe complètement usée, connue sous le nom de *felo*.

N°s 8, 9, 10, 11 : Sépultures semblables aux numéros 3, 4, 5; toutes ont été violées et sont remplies de terre.

N°s 12, 13. Sous ces numéros, nous avons repéré l'endroit où gisent des pierres plates, longues de 1 m. 45 sur 1 m. 20 de largeur, disposées sans ordre apparent, du moins à ce qu'il nous a paru après un premier examen. Il ne nous a pas été loisible de pousser plus loin

[1] R. P. Delattre, *Bull. des Ant. afric.*, t. III, nov. et déc. 1885; cf. *Les tombeaux puniques de Carthage.* — Doct. Bertholon, *Résumé, etc.*, p. 24. — Cf. aussi *Revue tunisienne*, 1894.

nos investigations, notre changement de garnison étant survenu au moment où nous nous préparions à compléter cette première étude. Aussi n'avons-nous pas la prétention d'affirmer avoir tout relevé; peut-être une exploration plus attentive permettra-t-elle d'autres découvertes.

N° 14. Le pied du mamelon est parsemé de monuments au nombre d'une quarantaine environ et disposés soit en chambres isolées, soit en chambres accolées.

Ces chambres ont ordinairement les dimensions suivantes : largeur, 0 m. 80 ; profondeur, 0 m. 40 ; hauteur, 1 mètre. Les chambres isolées sont formées de trois pierres plates placées debout. On a économisé une face dans les chambres accolées qui ne dépassent jamais le nombre de trois. Quelques-uns de ces monuments n'ont que deux compartiments. Les pierres masquant la quatrième face et la table supérieure ont invariablement disparu. Il n'a pas été fait de fouilles, lesquelles auraient été probablement infructueuses.

Enfin on a remarqué, sur le bord de l'oued, des cercles affleurant le sol aux points marqués *o* sur le plan.

N° 15. Le Koudiat-Soltane offre en outre deux particularités intéressantes : on y remarque deux procédés bien distincts d'extraction de blocs de pierre.

Au point A du plan gît un bloc de pierre mesurant 0 m. 90 de longueur et 0 m. 50 de largeur en moyenne. Ce bloc a été séparé en deux parties inégales dans le sens de sa largeur par le procédé suivant :

On a creusé de distance en distance des cavités de diamètre variant de 0 m. 04 à 0 m. 15, et de 0 m. 04 à 0 m. 06 de profondeur. Les centres de ces cavités ont été rigoureusement tenus dans le même alignement. Puis, soit en frappant sur l'une des parties placée en porte à faux, soit par tout autre moyen, la séparation des deux morceaux a été effectuée. Cette manière de débiter les pierres ne peut évidemment être employée que pour les blocs isolés et détachés. Les cavités ont été obtenues par un procédé primitif et ne sont pas régulières quant à leur diamètre. On n'y observe pas la morsure du taillant d'une pointe ou d'un ciseau. On les dirait plutôt pratiquées au moyen d'un instrument à percussion, la pointe d'un marteau par exemple, et encore avec la main d'un ouvrier peu expérimenté. Nous avons cru remarquer

que le travail de ces cavités était de même facture que celui des cupules du monument n° 1; ce détail nous paraît avoir une certaine importance.

Au point B du plan, au contraire, on observe les traces d'une exploitation plus méthodique et plus régulière; on y retrouve tous les caractères de l'exploitation romaine. En cet endroit, le rocher est en pente régulière sur une assez grande largeur et présente transversalement une légère convexité; les bords latéraux ont été nettement tranchés au ciseau. On a ensuite obtenu une dame rocheuse de 2 m. 90 de largeur. Puis, après avoir dressé rigoureusement une sorte de plate-forme, de 0 m. 40 de largeur, on a commencé une première rainure de 0 m. 13 de largeur, isolant ainsi un bloc de 0 m. 50 de côté et de 2 m. 90 de longueur. Cette première rainure n'a pas été descendue jusqu'au niveau de la plate-forme; on s'est arrêté à 0 m. 34 de profondeur. On a ensuite, ou simultanément, commencé une seconde rainure de même largeur que la première et qui n'a été descendue que jusqu'à 0 m. 30 de profondeur seulement, puis une troisième, qui a été arrêtée au milieu de la dame rocheuse et descendue moins profondément encore, à 0 m. 22 de profondeur.

L'intervalle entre chacune de ces rainures est rigoureusement de 0 m. 50. L'alignement de la partie non exécutée de la troisième rainure est resté parfaitement visible à la surface de la roche.

Au pied du premier gradin, on a fait sur toute la largeur du bloc une rainure de 0 m. 03 de profondeur et de 0 m. 05 de hauteur, comme si on avait voulu commencer à détacher le premier bloc.

Tout ce travail a été exécuté soigneusement avec une pointe bien affilée. Les traces laissées par cet outil sont très vives et rigoureusement parallèles. C'est exactement un travail de même facture que celui que nous avons observé dans les latomies du Kef.

A notre grand regret, nous n'avons pu, faute de temps, nous livrer à un examen minutieux qui nous eût peut-être permis de constater quelque corrélation entre ces traces si différentes d'exploitation et les pierres qui constituent les monuments que nous signalons.

N° 16. Si, au lieu de reprendre la route de Souk-Ahras au Kef, on traverse l'Oued-Rummel, en face le point marqué par des cercles

sur le plan ci-dessus, on se trouve dans l'espèce de presqu'île formée au confluent de l'Oued-Tinn et de l'Oued-Rummel. A cet endroit, on remarque que le terrain forme une espèce de cuvette, au centre de laquelle, dissimulé au milieu des broussailles, se trouve un monument presque enterré, encore recouvert d'une dalle, mais ouvert à la partie antérieure. Nous n'avons fouillé ce monument que superficiellement et y avons recueilli trois lampes. La fouille complète serait à tenter; peut-être y trouverait-on quelque renseignement précieux. En effet, il est si bien dissimulé, que seul le hasard nous a permis de le découvrir; n'ayant avec nous aucun instrument, nous avons ramené la terre avec les mains et en avons retiré ces trois curieux objets. Nous nous trouvons en présence de trois échantillons de poterie grossière, grise, rugueuse et de facture inférieure. Notre ignorance des transformations successives de la céramique dans le nord de l'Afrique ne nous permet aucun commentaire; nous remarquerons seulement qu'il n'y a aucun rapprochement ni aucune comparaison à faire entre ces produits barbares et ces vases à pâte dure, à grain serré, d'un beau rouge corallin, dont on rencontre les débris si abondants en Tunisie et qui datent de l'époque romaine.

La forme de ces lampes ne nous est cependant pas inconnue. M. le capitaine Hannezo, du 4e régiment de tirailleurs[1], a trouvé dans la nécropole phénicienne d'Hadrumète un type exactement semblable qu'il croit propre à Hadrumète; il signale même la forme tout à fait insolite de cette lampe.

N° 17. Enfin nous avons remarqué, à 2 kilomètres environ au sud du Koudiat-Soltane, sur le bord même du sentier qui conduit à Sidi-Abbès-ben-Zinn et à Sidi-Bou-Naja (au sud du Djebel-Guern-Alfaïa), un ensemble de trois cromlechs tangents extérieurement. Les trois cercles, identiques, ont 7 mètres de diamètre.

En somme, les résultats de nos fouilles dans le gisement mégalithique du Koudiat-Soltane sont : des fragments de poterie d'une origine et d'une date indéterminées, des lampes d'apparence plutôt phénicienne, une fibule en bronze dénonçant un art très avancé, et une pièce de monnaie arabe. Une telle variété d'objets est bien faite pour déconcerter et empêcher toute conclusion. Poussées plus loin, comme cela nous a été malheureusement impossible, ces fouilles

[1] *Bulletin archéologique du Comité*, 1889, p. 385.

donneraient-elles des résultats moins contradictoires? Il est permis d'en douter. Nous nous estimerions déjà bien heureux si une étude plus approfondie de la corrélation possible entre les traces d'exploitation que nous signalons et les pierres qui constituent les monuments du Djebel-Soltane, pouvait permettre, sinon de fixer l'époque de ce gisement et, par là, la race de ses constructeurs, au moins de déterminer une des périodes d'évolution de cette race.

II

LE KEF.

L'état avancé des cultures a dû être fatal aux monuments mégalithiques des environs immédiats de la ville du Kef. De plus, les Romains, grands amateurs de pierres de belles dimensions, ont dû contribuer pour une large part à la disparition de ces monuments. Aussi ne pouvons-nous en signaler que deux [1]. Ils se trouvent situés : le premier, sur le plateau dit Koudiat-el-Bomba, bordant à l'Ouest le ravin de Ben-Smida, au-dessus de la grande latomie; le second, à l'Ouest du précédent, au bord même du plateau, au-dessus du champ de tir. Ils se composent d'une grande table de pierre d'environ 2 m. 50 de longueur, sur une largeur à peu près égale, reposant d'un côté sur les bords d'une légère excavation et supportée à la partie antérieure par des blocs plus petits. Nous n'y avons fait aucune fouille.

III

POSTE OPTIQUE DU DYR-KEF.

A 300 ou 400 mètres environ au sud du poste optique du Dyr-Kef, à l'extrémité du Dyr, on trouve trois monuments mégalithiques. Ils sont constitués par une table reposant sur deux supports verticaux. Ces monuments sont semblables, quant aux dimensions et à la forme générale, à celui portant le numéro 7 du Koudiat-Soltane. Ils avaient été antérieurement violés et nous n'y avons fait aucune fouille.

[1] M. le lieutenant Denis (*Bull. arch. du Comité*, 1894, p. 374-378) a déjà parlé incidemment de ces monuments mégalithiques.

IV

MÉGALITHES DES RÉGIONS DU KSOUR (SUD) ET DE THALA, ET DES MASSIFS DES OULED-BOU-GHANEM ET DES ZERHALMA. — STATION MÉGALITHIQUE DE TLETA-DJOUAMA.

Nous avons pu constater, au cours d'excursions, la présence de dolmens :

1° Dans la région des Ouartane, au Sud du Ksour, sur le versant Est du Djebel-Ayata, et principalement dans la riche plaine de Tleta-Djouama; il y en a encore à Dirata-Sidi-Dekli, à 5 kilomètres au Sud-Est de Tleta-Djouama. Ces dolmens sont accompagnés de cromlechs.

2° Autour de Thala, principalement au Sud, dans un rayon de 3 à 4 kilomètres.

3° Au Nord-Est de Thala, dans les massifs du Kef-Souetir et du Kalaa-el-Djerda (versant Nord-Est), sur la rive gauche de l'Oued-Haïdra (région des Zerhalma).

4° Au Nord-Est de cette région : au Kalaa-es-Senam (versant Nord); au Kef-Rebiba (versant Sud); au Djebel-Mzita (versant Ouest); à l'Enchir-Madjouba (dolmens et cromlechs) et, en face de ce dernier point, sur l'autre rive de l'Oued-Sarrath, sur le versant Est du mouvement montagneux portant le signal géodésique côté 651 (dolmens et cromlechs).

De ces diverses stations — en grande partie inédites, — mais que nous n'avons pu malheureusement que noter à grands traits, au passage, celle qui a le plus fixé notre attention est la station de Tleta-Djouama, à 12 kilomètres Sud-Ouest de Ksour. Ceux des monuments mégalithiques de cette station que nous avons relevés sont disposés suivant deux arcs de cercle concentriques de diamètres inégaux, dont le centre serait sensiblement aux trois koubbas. Tous sont en plaine[1], fait qui nous semble mériter d'être noté pour sa rareté, ces monuments se trouvant presque toujours, en Tunisie, sur les flancs ou le sommet de hauteurs, principalement de ces plateaux rocheux, aux pentes abruptes, espèces de forteresses naturelles que

[1] Un seul de ces dolmens, occupe le point culminant d'une légère éminence.

les Arabes appellent des *kefs*. Enfin, dernière particularité, les dolmens de cette région, accompagnés parfois de cromlechs, sont tous entourés d'une enceinte de grosses pierres. L'idée du cercle semble donc avoir joué un rôle capital dans l'élaboration des plans de ces monuments, plan d'ensemble et plan de détail.

Ces dolmens nous ont paru être tous du même type, fort simple : une large dalle horizontale reposant sur deux montants verticaux, constitués chacun par une ou plusieurs grosses pierres brutes, la face postérieure seule bouchée; aucune espèce d'ornementation. Seules, les dimensions en varient, quelques-uns atteignant presque les belles proportions de ceux de Magraoua ou d'Ellez. Les plus importants sont presque tous écroulés ou affaissés d'un côté, celui de Dirata-mta-Sidi-Dekli notamment[1]. Aucun de ces dolmens ne présente de traces apparentes de fouilles.

Les cromlechs, eux, ont, en moyenne, 10 à 12 mètres de diamètre.

Mais ce qui constitue, à défaut de fouilles que nous n'avons pu tenter, le grand intérêt de cette station mégalithique, c'est le voisinage d'un autre gisement mégalithique d'une catégorie différente et, lui, bien caractérisé. A l'Enchir-Terba, au Nord sur le bord de l'Oued-el-Guettar, à 3 kilomètres à peu près, par conséquent, en dehors du plus grand des deux cercles de mégalithes, est une importante nécropole, constituée presque entièrement par de grands menhirs de 2 mètres environ, dont trois portent une inscription libyque[2].

Nous n'avons pu relever d'autres documents archéologiques dans toute cette région, que trois inscriptions funéraires latines (une dans l'une des mosquées de Tleta-Djouama, celle de Sidi-Tabet, deux autres parmi les menhirs d'Henchir-Terba); deux grands mausolées anépigraphes, d'architecture latine, l'un à Sidi-Belloul, l'autre à Ksar-Ksiba, et enfin quelques débris d'une exploitation agricole, ayant servi, à une basse époque, à l'édification d'un petit fortin, à Sidi-Belloul encore.

Mais, ni les inscriptions funéraires, ni les mausolées ne nous semblent devoir altérer la physionomie berbère de l'archéologie funéraire de cette région. Les trois épitaphes latines peuvent être

[1] Ce sont, si l'on préfère, des demi-dolmens.

[2] Cette nécropole libyque d'Henchir-Terba a fait, avec les mausolées cités plus bas, l'objet d'une communication spéciale à la Commission de l'Afrique du Nord.

rangées parmi celles, si nombreuses, qui «nous permettent de prendre un Africain de race en flagrant délit d'usurpation de nationalité»[1].

Et qu'étaient, sinon des indigènes, ces morts inconnus qui, ayant eu l'ambition d'un orgueilleux mausolée à l'instar des Romains, n'avaient pas même pu y graver leurs noms, faute probablement d'une connaissance suffisante de la langue latine?

Nous sommes donc, là, en terre berbère, et longtemps demeurée telle, parmi des «témoins de pierre», dont certains, c'est incontestable, ont été élevés par quelque tribu libyenne. Serons-nous taxés de témérité en supposant libyques aussi les dolmens et les cromlechs de cette si intéressante station de Tleta-Djouama?

Et que de rapprochements, que d'indices nous viennent à la pensée, à l'appui de cette hypothèse purement locale!

Tous ces *kefs* ou *kalaas* escarpés, tous ces *koudiats* rocheux, isolés au milieu de plaines qu'ils dominent, sur les flancs ou au sommet desquels abondent les mégalithes, ne furent-ils pas des citadelles berbères[2]? Telles sont : le Kef proprement dit, le Dyr-Kef, le Koudiat-Soltan, le Kef-Dougga, le Kef-Souetir, le Kalaa-Djerda, le Kef-Rebiba, le Kalaa-es-Senam, etc.

Indice plus précis encore, les gisements mégalithiques ne sont-ils pas fréquemment, en même temps, des nids d'inscriptions libyques? Dougga, Maktar, Magraoua, Ellez, Médeïna, pour ne citer que ceux de la région qui nous occupe, ne sont-ils pas dans ce cas? Nous-mêmes, outre la nécropole libyque d'Henchir-Terba, voisine de la station mégalithique de Tleta-Djouama, nous avons relevé, non loin du gisement mégalithique de Kef-Souetir, un fragment de grand menhir portant une inscription libyque; il gît à une centaine de pas au Nord de la route de Thala au Kef-Souetir, entre la route et l'Oued-el-Hamimia à 1,500 mètres du Kef-Souetir.

Ce nom de Magraoua, enfin, qui n'est pas arabe, n'est-il pas celui d'une tribu berbère de la branche des Zenatah?

Les documents eux-mêmes, si contradictoires, fournis par les diverses fouilles tentées dans les dolmens, ces documents appar-

[1] «Ces bastions naturels, abrupts et faciles à défendre, servent de lieu de refuge aux habitants qui circulent avec leurs troupeaux à travers le plat pays.» Paul Gauckler, *l'Archéologie de la Tunisie*, p. 9.

[2] Paul Gauckler, *op. cit.*, p. 58.

tenant un peu à tous les peuples qui asservirent tour à tour l'Afrique du Nord, et à toutes les époques, n'indiquent-ils pas qu'il faut n'y voir que la trace de ces races autochtones, qui, soumises ou indépendantes, n'en conservèrent pas moins, et cela jusqu'à nos jours, la possession de certaines parties du territoire? La trace du seul élément fixe qui relie, comme un immense trait d'union, les périodes successives de l'histoire de ce pays?

Pourquoi, ne pouvant admettre que ces monuments soient respectivement libyens, phéniciens, romains, vandales ou arabes, selon que les documents découverts proviennent de l'un ou l'autre de ces peuples, pourquoi ne pas admettre, au contraire, qu'ils sont l'œuvre, sinon d'une époque déterminée, tout au moins d'une race déterminée, de cette race berbère, tenace en ses traditions, qui n'a jamais, même vaincue, renoncé complètement à la possession du sol, et qui, si elle n'a pas édifié à toutes les époques de ces monuments mégalithiques, a pu, du moins, utiliser comme sépultures, jusqu'à des dates bien postérieures à leur construction, ceux qu'avaient élevés ses ancêtres?

En admettant que les cendres de générations successives de Berbères se sont superposées sous les mêmes dolmens, on s'explique absolument cette contradiction dans les documents qu'on y retrouve, contradiction qui n'est plus alors qu'apparente. On ne s'étonnera plus, par suite, de ramasser, comme cela nous est arrivé au Koudiat-Soltane, une pièce arabe dans une sépulture libyenne, qui ne paraît pas avoir été violée par les Arabes. On semblerait même, par ce fait, autorisé à supposer que cette coutume d'ensevelir sous les mégalithes n'a disparu, chez les peuples d'origine berbère, qu'après l'acceptation définitive des rites islamiques.

Quant à l'époque où les premiers de ces monuments s'élevèrent sur le sol africain, elle semble devoir demeurer problématique, comme les origines mêmes de ces races autochtones dont Ibn-Khaldoun a dit : «Depuis le *Maghreb* jusqu'à *Tripoli*, ou, pour mieux dire, jusqu'à *Alexandrie*, et depuis la *mer Romaine* jusqu'au *Soudân*, toute cette région a été habitée par la race berbère, et cela depuis une époque dont on ne connaît ni les événements antérieurs, ni même le commencement.»

La station mégalithique du Koudiat-Soltane, pourtant, pourrait bien nous avoir fourni une indication chronologique, sur le haut intérêt de laquelle nous croyons devoir insister : c'est le procédé

primitif, barbare, d'extraction des blocs de pierre que nous y avons relevé. Encore faut-il pour cela qu'on admette la corrélation, qui nous paraît probable, entre les pierres des dolmens et les traces d'exploitation !

Quoi qu'il en soit, nous n'avons eu, en écrivant ces quelques pages qu'une prétention : signaler ces gisements du Koudiat-Soltane et de Tleta-Djouama, et y intéresser quelque archéologue plus autorisé, à qui cette insuffisante étude donnera l'idée d'en tirer tous les enseignements que l'on est en droit d'en attendre encore.

Lieutenant Hilaire.

NOTE

SUR

LE CASTELLUM BYZANTIN DE TOLGA

ET

LE FORTIN D'EL-MADHER,

PAR M. BLANCHET.

Le fort antique que Léon Renier signalait à Tolga est un ouvrage très important dont je n'ai pu, lors de mon dernier voyage dans le Sud Algérien, suivre les contours que d'une façon incomplète, car il est engagé de toutes parts dans les bâtisses arabes (fig. 1).

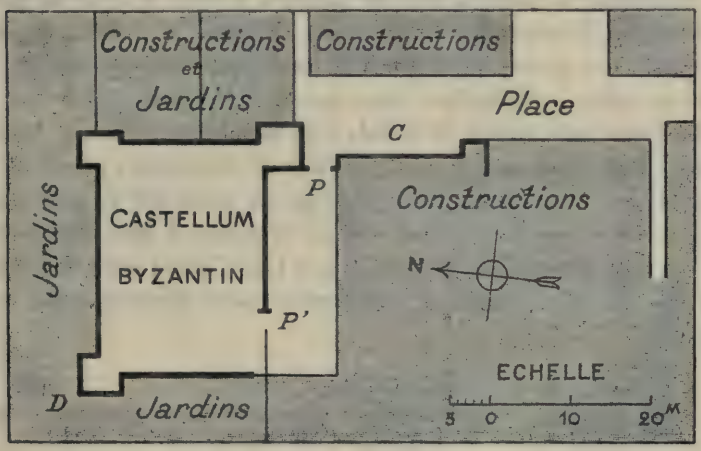

Fig. 1.

L'appareil des murs présente l'aspect caractéristique des constructions de basse époque, et l'apparition fréquente de pierres

placées de champ au milieu des assises horizontales nous reporte à la période byzantine. Cela n'empêche aucunement, ainsi que M. Cagnat le dit[1], que ce point n'ait été fortifié à une époque antérieure[2], mais cela établit simplement qu'il faut reporter plus au Sud la ligne des places de l'extrême frontière byzantine, que M. Diehl faisait passer[3] par Zana, le Belezma, Tobna, Timgad, Bagaï, Tébessa et Thélepte. Mon hypothèse me paraît être justifiée par la nécessité où se trouvaient les généraux de Justinien de ne pas laisser aux mains des barbares la porte qui donne accès dans la forteresse naturelle dont l'Aurès est le mur. L'extrême frontière byzantine aurait donc été au Sud, et non pas au Nord des montagnes.

D'El-Madher, j'ai rapporté quelques inscriptions, un bas-relief et deux plans. Les inscriptions sont d'un intérêt inégal : l'une est gravée sur un autel antique engagé dans des constructions récentes; les trois autres (deux funéraires et une base) ont été trouvées depuis dans le fortin byzantin dont M. Diehl a fait l'étude[4]. Elles ont toutes rapport à des vétérans de la IIIe légion. El-Madher doit avoir été construit sur l'emplacement d'un bourg militaire analogue à Diana; le point est important pour la défense des hauts plateaux. Il commande la route directe de Lambèse à Sétif et celle de Cirta à Lambèse. L'existence d'importantes fortifications byzantines sur ce point nous prouve qu'il y eut là un centre militaire sérieux. Il y a, en effet, à El-Madher deux ouvrages byzantins : l'un est le petit réduit qu'a étudié M. Diehl; c'est bien la construction dont il parle, improvisée par des colons un jour d'invasion, grossière et rapide. J'en donne ici un plan (fig. 2). La porte AB du plan était fermée au moyen d'un grand disque en pierre A que l'on roulait de A en B. C'est par la poterne C que l'on s'introduisait dans l'intervalle des deux murs de revêtement pour effectuer cette manœuvre[5].

(1) R. Cagnat, *Armée d'Afrique*, p. 594.

(2) L'appareil d'une courtine qui paraît assez régulièrement établi en bossages semble confirmer l'hypothèse de M. Cagnat. [H. Saladin.]

(3) *Archives des Missions*, 1893, t. IV, p. 291 et suiv.

(4) *Bull. arch. du Comité*, 1893, p. 297.

(5) Le mur d'enceinte du fortin est constitué par deux murailles en pierres de grand appareil provenant d'édifices antiques et formant comme un double revêtement; entre les deux parements ainsi déterminés on avait maçonné un épais remplissage en blocage.

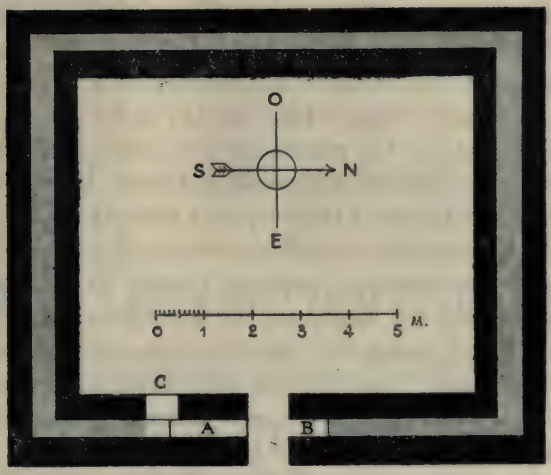

Fig. 2.

Le second de ces ouvrages (fig. 3), qui n'avait pas été reconnu jusqu'ici, est constitué par les ruines éparses autour du marabout de Sidi-Ali. Il y a là les restes d'une enceinte défendue par quatre tours placées au centre des courtines; l'une de ces tours était

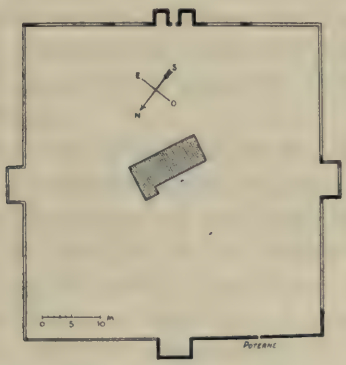

Fig. 3. — Enceinte byzantine autour du marabout de Sidi-Ali.

percée d'une porte dont l'archivolte existe encore actuellement. Une tour et 25 mètres de courtines sortent encore à 2 ou 3 mètres du sol, et permettent de fixer l'époque de l'ouvrage, d'après l'appareil de la construction. Des bases, des fragments de corniche, des

piédestaux soigneusement couchés et correctement alignés dans la muraille trahissent ici encore le VIe ou le VIIe siècle. Il y aurait donc lieu de ranger le fort byzantin d'El-Madher dans la catégorie des forteresses byzantines dignes d'être citées (ce fort a 40 mètres sur 50; celui de Zana a 60 mètres sur 60; celui de Mdaourouch, 50 mètres sur 60; celui de Henchir-Sidi-Amara, 30 mètres sur 30; celui de Aïn-Lemsa, celui d'Aïn-Hedja, 45 mètres sur 45). Les murs du fort d'El-Madher ont, en général, 0 m. 50 d'épaisseur. La partie Nord-Ouest, bien dégagée, présente l'aspect d'une construction hâtivement établie; les corniches, les stylobates, les soffites, les piédestaux portant encore des bases de colonnettes, probablement d'époque chrétienne, montrent que cette fortification a été élevée à l'aide des débris d'un établissement antique, ou bien complètement détruit antérieurement, ou bien démoli en partie afin d'en employer les matériaux pour l'édification même de cette défense.

P. Blanchet.

NOTE

SUR

LA DÉCOUVERTE

D'UN

CAVEAU FUNÉRAIRE CHRÉTIEN,

À BORDJ-EL-YOUDI (TUNISIE),

PAR M. GAUCKLER,

Membre non résidant du Comité.

Un intéressant caveau funéraire chrétien a été découvert à Bordj-el-Youdi, à 32 kilomètres de Tunis, sur la route de Medjez-el-Bab, dans la propriété de M. Cosimo Garsia.

Cet édifice, dont les restes étaient à peine visibles à la surface du sol actuel, est enterré de 2 m. 50; il est sur plan carré, ou à peu près carré, ayant environ 4 mètres de côté. Les murs, en blocage, sont intacts jusqu'à la naissance des voûtes. La porte s'ouvre au milieu de la façade.

Le sol du caveau, qui devait être couvert en voûte d'arête, est tout entier pavé en mosaïque, faite en gros cubes de marbre, de pierre calcaire et de brique, en bon état. Au centre, dans un cadre octogonal, est figuré Daniel dans la fosse aux lions. Le prophète, debout, dans l'attitude de la prière, et entièrement nu, est entouré de quatre lions; ce nombre est à noter, car, tandis que, d'après l'Écriture, les bêtes fauves étaient en réalité sept dans la fosse, elles se réduisent généralement à deux sur les représentations figurées. D'autre part, si le sujet de Daniel dans la fosse aux lions est très fréquemment reproduit à l'époque chrétienne, et particulièrement en Afrique[1], sur les sarcophages, les vasques, les

[1] Cf. en dernier lieu Gauckler, *Bulletin de la Société des Antiquaires de*

ciboria, les chapiteaux, les carreaux de terre cuite estampés et les lampes, il apparaît très rarement, au contraire, sur les mosaïques. Le pavement de Bordj-el-Youdi est le premier de ce genre que l'on découvre en Tunisie. Il ne peut guère être comparé qu'à la mosaïque très mutilée de la crypte des saints Protus et Hyacinthe au cimetière de Saint-Hermès à Rome.

Au-dessous du tableau central, dans un pentagone faisant face à l'entrée, est tracée l'inscription suivante, en grandes lettres se détachant en rouge vif sur un fond blanc :

MEMORIA
BLOSSI·HONO
RATI INGENVSACTOR
PERFECIT

Memoria Blossi(i) Honorati. Ingen(u)us actor perfecit.

Tout autour se développe un motif géométrique de remplissage, formé de carrés alternant avec des losanges et chargés de rosaces.

Sur chaque face du caveau sont disposés deux *arcosolia*, placés symétriquement dans des niches arquées. Ceux qui encadrent la porte d'entrée sont naturellement plus petits que les autres. Ce sont des sarcophages maçonnés en blocage, dont le niveau supérieur dépasse de 0 m. 60 le sol du caveau. Les tombes étaient toutes, sauf une, recouvertes de mosaïque et formaient des caissons analogues à ceux que l'on a déjà signalés à Carthage et à Tabarka; elles portaient chacune une épitaphe, entourée d'attributs et de symboles chrétiens, mais elles ont été violées dès l'antiquité et ne conservent plus que de faibles débris de leur revêtement.

La seule épitaphe qui nous ait été conservée est gravée en lettres très irrégulières et mal tracées, hautes de 0 m. 15, sur une grande dalle calcaire. Elle porte les mots suivants :

RVTVNDA IN PACE FIDELIS
DECESSIT·XIIIvKALvNOB
EMBSv

Rutunda(?) in pace fidelis, decessit (die) tredecimo kal(endas) nobemb(re)s.

France, 1894, p. 69 et suiv. (carreau chrétien d'Hadjeb-el-Aioun), et Gavault, *Étude sur les ruines romaines de Tigzirt*, p. 32 et fig. 5 et 8, avec la bibliographie de la question.

Le caveau funéraire de Bordj-el-Youdi était certainement construit dans le voisinage d'une basilique chrétienne, dont l'emplacement exact reste encore à trouver. Tout autour du monument, le sol est jonché de pierres de taille, de débris d'architecture, surtout d'innombrables fragments de ces carreaux de terre cuite à figures estampées, qui servaient de revêtement décoratif aux premières églises chrétiennes d'Afrique, comme à celles de l'Ouest de la France. Ils figurent, en relief, un lion, un cerf, des rosaces plus ou moins compliquées, ou même des sujets bibliques comme le Christ et la Samaritaine, tous motifs que l'on connaît déjà par les divers spécimens recueillis à Béja, à Carthage, à Bou-Ficha, à Hadjeb-el-Aioun et à Kasrine. Les carreaux trouvés jusqu'ici sont presque tous mutilés, mais il est permis d'espérer qu'en continuant les fouilles, l'on en découvrira d'intacts et présentant peut-être des sujets inédits.

Les recherches archéologiques commencées à Bordj-el-Youdi vont être poursuivies par le propriétaire du domaine, d'accord avec le Service des antiquités; elles auront pour objectif de retrouver et de dégager la basilique, dont le caveau funéraire déjà déblayé semble n'avoir été qu'une annexe. Le caveau lui-même vient d'être placé sous enquête de classement à titre de monument historique, et le directeur du Service des Antiquités espère décider son propriétaire à autoriser le transport de la mosaïque de Daniel au musée du Bardo, seul endroit où sa conservation puisse être convenablement assurée.

P. Gauckler.

NOTE

SUR

QUELQUES MONUMENTS FIGURÉS

DÉCOUVERTS EN ALGÉRIE,

PAR M. GSELL.

I

Je dois à l'obligeance de M. Lacour, directeur de l'École des Arts et métiers de Dellys, la photographie d'une tête de femme diadémée, en marbre, un peu plus grande que nature [1]. Elle appartient à M. Faure, propriétaire à Dellys, qui l'a trouvée en faisant les fondations de sa maison. C'est probablement une Vénus. Le travail est assez bon et paraît du premier ou du second siècle de notre ère.

II

On a découvert, en 1880, près de Philippeville, dans le faubourg de l'Espérance, et sur l'emplacement du principal cimetière de *Rusicade*, une stèle qui a été ensuite transportée en France. M. Bertrand, conservateur du musée de Philippeville, en possède une photographie, d'après laquelle M. Bel a fait celle dont nous donnons ici le dessin (fig. 1).

Dans une niche, constituée par deux colonnettes torses et une arcade, se voit le buste d'un jeune homme, portant une tunique et un manteau militaire. Au-dessous, on lit son nom : « *M(arcus) Valerius Custos* ». Le sculpteur a rendu avec beaucoup d'expression la physionomie brutale et bornée du personnage. Ce bas-relief a

[1] Coupée à la hauteur de la bouche. Par derrière, le chignon manque. Le nez est cassé, le diadème et le haut de la chevelure sont écornés en divers endroits.

donc son intérêt, d'autant plus que les représentations de soldats, si fréquentes sur les bords du Rhin, sont très rares en Afrique[1].

III

La statuette de marbre[2] que reproduit notre figure 2 se trouve dans la propriété de M. Lesueur, ancien sénateur, entre Philippeville et Stora. La tête et le bas des jambes manquent et ce qui reste est très fruste. C'est une femme vêtue d'une tunique sans manche et d'un manteau qui couvre le dos et le bras gauche. De ses deux

Fig. 1.

Fig. 2.

mains, elle tient sur sa poitrine deux enfants nus, qui lèvent l'un et l'autre le bras gauche vers sa tête. S'agit-il de quelque divinité mythologique, comme Latone portant Apollon et Artémis[3], ou allégorique, comme la *Fecunditas*[4]? Je pencherais plutôt pour la seconde hypothèse[5].

(1) Je signalerai à ce sujet le piédouche, en marbre, d'un petit buste, où est gravée l'inscription suivante :

M·DOMITI
O MARTI
ALIA·MIL

Mar(co) Domitio Martialia(no) mil(iti). Par malheur, le buste est détruit. Ce débris fait partie de la petite collection municipale de Collo.

(2) Hauteur : 0 m. 54.

(3) Voir Sauer, dans le *Lexikon der griechischen und römischen Mythologie* de Rocher, article *Leto*, II, p. 1972.

(4) Peter, *ibid.*, article *Fecunditas*, I, p. 1471-1472.

(5) En Afrique, la *Dea Nutrix* est représentée portant un seul enfant. Cagnat, *Musée de Lambèse*, pl. III, fig. 2; cf. peut-être aussi *Recueil de Constantine*, XX,

IV

Nous devons à M. Estor, médecin-major à Tébessa, des photographies qui montrent sous trois faces une statuette de marbre [1] d'un bon travail, appartenant à M. Cambon, ancien maire de cette ville. Le personnage représenté, un jeune homme, est accroupi, le genou droit touchant la terre; le bras droit est baissé, le bras gauche est au contraire levé et entraîne un peu le corps de ce côté [2]. Une peau de bête, qui passe sur l'épaule gauche, est disposée en écharpe autour du torse [3], ce qui nous montre que nous avons affaire ici à un satyre. Que fait-il dans cette attitude? C'est ce que nous ne saurions dire [4].

V

Le petit sphinx de bronze, à la tête diadémée [5], dont nous donnons la reproduction d'après un cliché de M. Gout (fig. 3), a été offert au musée de Constantine par M. de Redon, magistrat. Cette statuette, qui a fait partie de quelque meuble [6], est une œuvre grecque du VIe siècle avant notre ère. D'une exécution assez grossière, elle est aujourd'hui presque fruste, et si on l'avait trouvée en Italie ou en Grèce, elle ne mériterait sans doute pas une grande attention. Ce qui fait son intérêt, c'est qu'elle a été découverte au Kheneg, au nord de Constantine, près des ruines de la vieille ville numide de Tiddis. Elle est, je crois, le plus ancien objet d'art grec qui ait

1879-1880, pl. 29, fig. 32, et ce que nous avons dit de cette déesse, *Bull. arch. du Comité*, 1896, p. 207.

(1) Hauteur, 0 m. 28. Manquent la tête, les deux bras, la jambe gauche avec le pied.

(2) L'allure générale n'est pas sans quelque lointaine analogie avec celle de la célèbre statue de Subiaco, aujourd'hui au musée des Thermes, à Rome, mais le mouvement est beaucoup moins vif.

(3) La nature de cette écharpe est clairement indiquée par une petite patte d'animal qui s'en détache, derrière l'épaule gauche du jeune homme.

(4) Peut-être, dans l'original, ce satyre jouait-il avec quelque animal, une panthère, par exemple.

(5) Hauteur, 0 m. 105. Il manque le bout des ailes.

(6) Il y a deux petits tenons ronds sous les pattes. Derrière la tête et le cou, le bronze est creusé d'une longue mortaise demi-cylindrique. — Les deux ailes, exactement parallèles, sont réunies par un tenon arrondi.

été recueilli jusqu'à présent en Algérie. Les fouilles du P. Delattre dans les nécropoles de la Carthage punique nous ont appris l'importance des relations commerciales des Grecs, et surtout probablement des Siciliens, avec cette ville, dès les VIIe et VIe siècles. La trouvaille faite au Kheneg paraît indiquer que ces importations pénétrèrent jusque dans l'intérieur du pays numide.

VI

C'est aussi au musée de Constantine qu'appartient une jolie petite anse, en argent[1], trouvée dans un tombeau romain de la

Fig. 3.

Fig. 4.

nécropole cirtéenne du Koudiat-Aty, et acquise tout récemment par le conservateur de ce musée, M. Prudhomme (fig. 4). Elle a dû faire partie de quelque aiguière. On y voit un hermaphrodite ailé[2],

[1] Hauteur du corps de l'hermaphrodite : 0 m. 055. Photographie de M. Gout.

[2] Des terres cuites de Myrina et les bijoux du sud de la Russie nous montrent des amours androgynes (voir Couve, dans le *Dictionnaire des antiquités* de Saglio, article *Hermaphroditus*, p. 138, note 10). La figure que nous publions nous paraît être, non un amour, mais un véritable hermaphrodite, pourvu d'ailes, qui ont surtout ici un rôle ornemental.

la tête ceinte d'un large diadème. Une draperie lui entoure les hanches et il la relève de manière à montrer ses parties sexuelles. Il se tient debout sur un masque barbu qui se prolonge latéralement par deux feuilles. Cette partie devait s'appliquer contre la panse de l'aiguière, tandis que le bout des ailes adhérait aux bords du vase.

Stéphane Gsell.

NOTES

SUR

LA NÉCROPOLE PHÉNICIENNE

DE L'HENCHIR EL-ALIA,

PAR M. D. NOVAK.

A la suite de nouvelles fouilles exécutées dans la nécropole phénicienne d'El-Alia, je crois utile de résumer dans ce mémoire les remarques faites jusqu'ici sur ce cimetière.

La nécropole phénicienne d'El-Alia, l'ancienne « Acholla », située à environ 25 kilomètres au sud de Mahdia entre Salakta (Sullectum) et la Chebba (Justinianopolis), a déjà fait l'objet d'une note que j'ai présentée au Congrès de l'Association française pour l'avancement des sciences, tenu à Tunis en 1896.

La nécropole s'étend sur la colline rocheuse d'El-Alia, courant du Nord au Sud sur une longueur d'environ 2 kilomètres.

Les tombeaux, selon leur ancienneté, se trouvent isolés et disséminés, ou bien par groupes très rapprochés les uns des autres.

A l'extérieur, aucun signe ne trahit leur présence, exception faite toutefois pour un petit nombre, dont chaque puits est surmonté d'un petit mamelon s'élevant à environ 0 m. 50 au-dessus du niveau du sol naturel. Ce mamelon est formé par un ou plusieurs rangs de grosses pierres brutes, disposées en cercle au-dessus des bords du puits.

Ces tombeaux, d'ailleurs très peu nombreux, une dizaine environ, se trouvent très rapprochés les uns des autres sur le flanc Est de la colline, entre un groupe de tombeaux franchement phéniciens et quelques tumulus de grande et petite dimension, situés au sommet de la colline; et un groupe de caveaux de l'époque romaine creusés au pied de la colline, à côté d'une ancienne carrière.

Les tombeaux de ces trois groupes, formant ensemble le plus

grand groupe de tombeaux de la nécropole d'El-Alia, ont été creusés des deux côtés d'une ancienne route coupant la colline de l'Ouest à l'Est, où elle aboutissait à la susdite carrière.

On la reconnaît encore aujourd'hui, cette ancienne route, par les sillons que les roues des chars ont creusé dans la roche même. Actuellement, elle est très fréquentée, surtout en été, par les Bédouins qui viennent de loin pour abreuver leurs troupeaux aux puits creusés dans cette carrière.

D'après l'architecture des tombeaux phéniciens d'El-Alia, le système d'inhumation pratiqué et le mobilier funéraire qu'on y trouve quelquefois, je crois utile de les diviser en trois catégories, que je suppose appartenir à trois époques différentes; je vais les étudier séparément en commençant par la plus ancienne.

ANCIENS TOMBEAUX.

Les puits des tombeaux restés intacts, à quelque époque qu'ils appartiennent, sont tous comblés avec les débris de roche retirés de l'excavation du tombeau même. Ceux qui ont été violés, par les chercheurs de trésors, sont, en partie, comblés de terre végétale, surtout du côté de la porte du caveau.

Les plus anciens tombeaux sont creusés au sommet de la colline, où on les trouve disséminés. Ils se composent d'un puits et d'un seul caveau souterrain.

Les puits sont creusés verticalement dans le roc jusqu'à 3 mètres de profondeur. Ils sont rarement munis d'un escalier qui, dans ce cas, est tellement irrégulier et mal aménagé, qu'il est impraticable.

Les portes des caveaux, sans orientation fixe, sont creusées à la base d'une des parois du puits. Elles sont fermées par un mur de grosses pierres brutes non assemblées, ou bien assemblées avec l'argile.

Dans les caveaux dont la fermeture avait été faite avec le plus de soin, celle-ci est faite par un double mur de grosses pierres assemblées avec de l'argile, et renforcé avec un tas de blocs de tuf, dressés contre les deux murs de fermeture.

Le premier de ces deux murs est dressé dans le cadre même de la porte. Le second s'élève contre la paroi de la porte, cachant complètement cette dernière.

Les caveaux, de forme rectangulaire, mesurent environ 2 mètres de côté et presque autant en hauteur. Ils sont creusés jusqu'à un mètre au-dessous du fond du puits.

La nudité, la simplicité et l'économie caractérisent ces caveaux, où l'on ne rencontre jamais un sarcophage, ni un lit funéraire, ni une lampe, ni même de niches à lampes.

Le mobilier funéraire, lorsqu'ils en renferment un, consiste en amphores à deux anses de 0 m. 70 à 0 m. 90 de hauteur, portant souvent au col une marque de fabrique, ainsi que plusieurs traits rouges au flanc.

Ces amphores sont dressées dans un des coins de la chambre funéraire, ou bien étendues sous la porte. Elles renferment presque toujours des os de volatiles et de reptiles de très petites dimensions.

On y trouve aussi des soucoupes en argile, rouges extérieurement et noires intérieurement, rappelant beaucoup, tant par la forme que par la composition, les poteries que les Bédouins fabriquent encore aujourd'hui.

Ces soucoupes, toujours vides, sont posées à côté du crâne, ou bien sur le thorax même du corps inhumé.

En ouvrant ces caveaux, la première chose qui frappe l'œil c'est une couche de moisissure blanche, plus ou moins épaisse, couvrant le fond du caveau, principalement à la place occupée par les os, qui en sont plus ou moins recouverts. Cette couche de moisissure, très blanche, ressemble à s'y méprendre à du coton.

Les caveaux de cette catégorie ne renferment généralement qu'un seul corps inhumé accroupi.

Dans un petit nombre, on remarque un autre système d'inhumation, qui ne saurait être précisé, étant donnée la disposition des os que l'on y trouve.

Je découvris dans un de ces caveaux deux corps inhumés de différente manière : le premier était accroupi, tandis que les os du second étaient confusément disposés.

Cette intéressante constatation prouve suffisamment que les deux systèmes d'inhumation étaient pratiqués en même temps; et je suppose même que l'inhumation des corps accroupis est d'une pratique antérieure à celle des corps dont les os se trouvent confusément disposés. En effet, ce dernier système est invariablement pratiqué dans les tombeaux de la seconde catégorie, que d'après

leur architecture et le rare mobilier funéraire qu'on y trouve, je suppose dater de l'époque servant de transition entre les plus anciens tombeaux, franchement phéniciens, et ceux de l'époque romaine.

Voici, d'après mes remarques, comment l'inhumation était pratiquée dans les plus anciens tombeaux :

On étendait sur une partie du fond de la chambre funéraire, mesurant 1 m. 50 de longueur et 1 mètre de largeur, une très fine couche de terre argileuse, où l'on couchait sur le flanc droit ou bien sur le flanc gauche le corps accroupi, les bras et les jambes repliées de manière que les mains étaient ramenées à la figure et les pieds au sacrum. On voulait probablement par cette disposition du corps le rendre à la terre de la même manière qu'il y était venu.

On recouvrait ensuite le corps avec un cercueil en bois mesurant 1 m. 50 de longueur, 1 mètre de largeur et 0 m. 50 de hauteur.

Malgré le mauvais état de conservation des cercueils, je crois pouvoir assurer qu'ils n'étaient fermés qu'à la partie supérieure, la partie inférieure étant dépourvue de fond et posant sur le sol du caveau, de manière que le cercueil recouvrait simplement le corps inhumé.

Les diverses parties des cercueils, ordinairement peints en rouge extérieurement, s'emboîtaient et se liaient avec des chevilles en bois.

Dans le cadre du fond du caveau, occupé par le corps accroupi, ou bien par les os dispersés, et principalement autour du crâne, on remarque, selon les caveaux, plus ou moins de cinabre ou vermillon (sulfure rouge de mercure) réduit en miettes et en fine poussière. Dans un seul caveau, j'ai trouvé environ un kilogramme de cette substance, constitué par une masse ronde portant encore l'empreinte de la forme où elle a été modelée.

Dans certains caveaux tous les os sont plus ou moins rougis par le vermillon; dans d'autres, une partie seulement. Dans le premier, ainsi que dans le second cas, c'est le crâne qui est rougi le plus, surtout le sinciput, qui paraît peint à la main, et non rougi par le simple contact du vermillon, après la disparition naturelle des chairs.

Même dans les caveaux, où les os ne conservent aucune trace de vermillon, on en remarque la présence sur les parois de la cham-

bre funéraire, ainsi que sur le mobilier funéraire, par l'empreinte des doigts de la personne qui a exécuté l'inhumation, et qui sans doute devait avoir les mains fortement colorées par cette substance.

Quelle était l'opération que la personne chargée de l'inhumation faisait avec le vermillon? Enduisait-elle les chairs ou bien les os avec cette substance?

J'ai remarqué dans plusieurs de ces caveaux qu'une partie des os des corps inhumés accroupis, ainsi que de ceux dont les os sont dispersés, peints ou non avec le vermillon, conservaient les traces du feu. En outre des os, le bois même des cercueils paraît porter des traces de feu, surtout celui qui compose le dessus du couvercle. Rongé par le temps, il se trouve épars sur les os en morceaux très recourbés dont le dessous semble carbonisé, tandis que le dessus conserve encore la peinture rouge dont il est recouvert.

D'après ces deux dernières remarques, concernant les os et le bois partiellement brûlé, ne devrait-on pas supposer que le feu aussi était employé au moment de l'inhumation?

De quelle manière l'employait-on? Brûlait-on les chairs? Ou bien encore, les traces de feu qu'on y remarque doivent-elles être attribuées à l'encens que probablement on y allumait, pour atténuer les émanations provenant de la décomposition des chairs et qui, abandonné à lui-même, après la fermeture du caveau, aurait pu entamer les os ainsi que le bois du cercueil?

Voici la description d'un des plus anciens tombeaux :

Le puits rectangulaire, taillé verticalement dans le roc, mesure 3 m. 10 de hauteur. Un escalier de six marches, très irrégulièrement taillées, est ménagé contre la paroi de droite, en regardant la porte du caveau. Cette dernière, mesurant 1 m. 10 de hauteur, est fermée avec un mur de grosses pierres brutes non assemblées.

On descend de plain-pied dans le caveau qui mesure 1 m. 80 de hauteur, et dont le fond est creusé à 0 m. 75 au-dessous du fonds du puits.

Une couche de moisissure blanche couvre complètement le fond du caveau, où apparaissent les restes d'un cercueil couvrant les os d'un corps.

Au-dessous se trouve une soucoupe, également remplie de moisissure blanche. Contre le coin de gauche, vis-à-vis de la porte du caveau, est dressée une amphore à deux anses, portant quatre bords rouges à ses flancs et mesurant 0 m. 55 de hauteur. Les anses

de ladite amphore conservent encore l'empreinte de la main, rougie par le vermillon, qui l'a posée dans le caveau. Elle renferme beaucoup d'os de volatiles. Un pot, à anse et bec à trois lèvres, est couché sur le fond du caveau, à gauche de la porte.

Le cercueil, complètement ruiné par le temps, se trouvait en morceaux épars sur les os, qui en étaient complètement recouverts. Malgré le mauvais état de conservation du cercueil, on se rend facilement compte qu'il était fait avec des planches s'emboîtant dans des madriers qui en formaient la carcasse. Les restes conservent encore la peinture rouge dont on l'avait recouvert extérieurement, tandis qu'intérieurement on remarque les traces du feu.

Sous les restes du cercueil que j'ai enlevés, tout en ayant soin de ne pas déranger la disposition des os, reposait un corps inhumé accroupi sur une couche très fine de terre argileuse où l'on remarque nombre de miettes de vermillon éparses.

Une grande partie des os de ce corps, rougis par le vermillon, étaient partiellement carbonisés.

On distingue sur les parois les empreintes d'une main rougie par le vermillon.

TOMBEAUX PRESQUE CONTEMPORAINS DE L'OCCUPATION ROMAINE.

Ces tombeaux, creusés sur le flanc de la colline, se trouvent par groupes et très rapprochés l'un de l'autre.

Leurs puits sont comblés, ainsi que ceux de la précédente catégorie, avec les débris de roche retirés de l'excavation du tombeau.

Ils sont moins profonds et presque toujours munis d'un escalier de deux à sept marches, ménagé contre la paroi de droite ou celle de gauche, ou bien encore dans toute la largeur du puits, contre la paroi vis-à-vis de celle de la porte du caveau.

Cette dernière, de forme rectangulaire, mais déjà de plus petite dimension, est fermée par un mur de grandes pierres brutes non assemblées.

Les caveaux mesurent environ 1 m. 50 de côté et 1 mètre de hauteur. Intérieurement, entre la paroi de la porte et le fond du caveau, qui est creusé au même niveau que le fond du puits, on a creusé une fosse, dans toute la longueur de la paroi de la porte, mesurant environ 0 m. 50 de largeur et 1 mètre de hauteur. Une

marche est souvent ménagée soit à droite soit à gauche dans ladite fosse pour y faciliter la descente.

Le fond du caveau, où se trouvent confusément disposés les os d'un ou de plusieurs corps, est orné de rebords.

Dans quelques-uns de ces caveaux, on remarque une niche à lampe creusée à droite ou à gauche de la porte au-dessus de la fosse.

Un certain nombre de caveaux de cette catégorie diffèrent de ces derniers par la disposition intérieure que voici :

1° Caveaux dont le fond, creusé au même niveau que celui du puits, est séparé de ce dernier par le seuil de la porte, qui, dans ce cas, s'élève de quelques centimètres.

2° Caveaux dont le fond est creusé au-dessous du fond du puits, ayant une ou deux marches, ménagées sous la porte, ainsi qu'un lit funéraire ménagé contre une des parois.

Le mobilier funéraire de ces tombeaux est d'une fabrication plus perfectionnée que celui des tombeaux de la précédente catégorie et consiste en :

Amphores à deux anses, d'environ 0 m. 90 de hauteur, pareilles à celle qu'on trouve dans les tombeaux de la première catégorie;

Soucoupes en terre rouge et en terre grise;

Lampes à bec long, avec ou sans appendice, en terre rouge, dont quelques-unes vernies en noir et même en vert foncé;

Pots à flancs renflés, à anse et bec à trois lèvres, de 0 m. 20 de hauteur;

Gros clous en cuivre, repliés.

Dans cette seconde catégorie de tombeaux était pratiqué invariablement le système d'inhumation déjà mentionné dans l'étude de la première, c'est-à-dire que les os des corps inhumés y étaient disposés confusément sur le fond du caveau.

Le croquis ci-joint (fig. 1) peut servir de type pour les tombeaux de cette catégorie.

J'ajouterai la description d'un intéressant caveau, que je suppose appartenir à cette seconde catégorie.

Presque au milieu de ce caveau, on avait dressé, l'une contre l'autre, deux assises de pierres non assemblées; chaque assise comptant quatre grosses dalles brutes superposées, et présentant ensemble l'aspect d'un bûcher qui mesurait 0 m. 70 de longueur, 0 m. 50 de largeur et 0 m. 40 de hauteur.

Les os d'un corps, ainsi que des fragments de bois à l'état pulvérulent, se trouvaient épars sur le bûcher et sur les dalles inférieures des deux assises, ainsi que tout autour de celles-ci sur le fond du caveau, où très probablement ils ont dû tomber du bûcher.

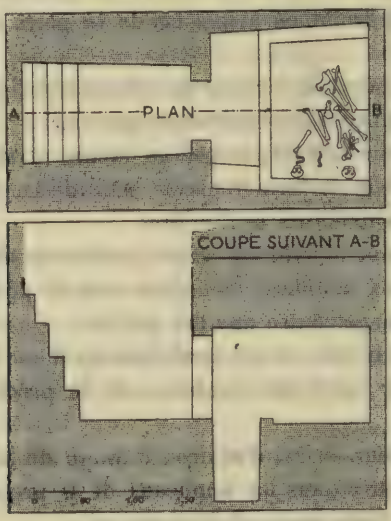

Fig. 1.

Je ferai remarquer que dans cette seconde catégorie de caveaux on ne remarque pas la fine couche de terre argileuse sous les os, qu'on n'y trouve pas de cercueils, que l'emploi du vermillon est moins usité.

Par contre, on y remarque plus souvent les traces du feu sur les os, qui, dans certains caveaux, sont plus ou moins carbonisés.

TOMBEAUX PHÉNICIENS DE L'ÉPOQUE ROMAINE.

Ces tombeaux, creusés aux pieds de la colline, se trouvent réunis en un seul groupe à côté de l'ancienne carrière déjà citée. Les puits de ces tombeaux sont comblés de la même manière que ceux des deux précédentes catégories. Ils mesurent depuis 0 m. 90 jusqu'à 2 mètres de hauteur. On y descend par un escalier de une à six marches, ménagé contre la paroi de droite, ou bien contre celle de gauche.

Les portes des caveaux sont fermées avec des dalles taillées selon les dimensions des portes mêmes.

Les caveaux, de forme rectangulaire, varient entre eux par leurs dimensions et la disposition intérieure. Les plus grands tombeaux ont le caveau creusé jusqu'à 1 mètre au-dessous du fond du puits; dans ce cas, une ou deux marches sont ménagées sous la porte pour y faciliter la descente. On y remarque un ou plusieurs lits funéraires ménagés contre les parois du caveau.

Les petits tombeaux, dont le puits mesurait 0 m. 90 de hauteur, ont le caveau creusé au même niveau que le puits. Les dimensions du caveau, dans ce cas, ne dépassent pas 1 m. 50 de largeur, 1 mètre de profondeur et 1 mètre de hauteur.

Dans les grands caveaux seulement, on remarque une niche à lampe creusée dans une des parois. Dans les petits on n'en voit point.

Bien que la plus grande partie des tombeaux de cette dernière catégorie aient été violés, à une époque indéterminée, j'ai pu constater, d'après le petit nombre restés intacts, que l'inhumation y était pratiquée soit à l'état de cadavre, soit après crémation.

Comme mobilier funéraire, on y remarque les lampes en terre grisâtre, à bec allongé, avec ou sans appendice ou anse, ainsi que les soucoupes en terre rouge, pareilles à celles qu'on trouve dans la nécropole phénicienne de Madhia.

Un de ces tombeaux offre une particularité digne de remarque. On descend dans le puits, qui mesure 1 mètre de hauteur, par deux marches ménagées dans toute sa largeur contre la paroi Est. Les trois autres parois sont percées d'une porte, chacune donnant accès à une chambre funéraire, dont le fond était creusé au même niveau que le fond du puits.

Les trois portes étaient fermées avec des dalles taillées, qui, déplacées par les violateurs, ont permis à la terre de pénétrer et combler complètement les trois caveaux.

C'est l'unique tombeau de la nécropole phénicienne d'El-Alia comprenant plus d'une chambre funéraire.

Les tombeaux dont les puits étaient surmontés par un petit mamelon, ressemblent, tant par leur architecture que par le système qui y est pratiqué, aux tombeaux de cette dernière catégorie; aussi c'est sans doute dans celle-ci qu'il convient de les classer.

En effet, ces tombeaux, comme les plus grands de l'époque ro-

maine, ont toujours un escalier de quatre à six marches ménagé contre la paroi de droite ou celle de gauche du puits.

Les portes sont fermées avec des dalles taillées d'après les dimensions des portes mêmes.

Les caveaux, de forme rectangulaire, sont creusés jusqu'à 0 m. 80 au-dessous du fond du puits, et une ou deux marches en facilitent la descente.

Un seul lit funéraire est ménagé contre une des parois du caveau.

L'inhumation d'un ou de plusieurs corps y était pratiquée à l'état de cadavres, qu'on couchait sur le dos.

On n'y remarque aucun mobilier funéraire, ni aucune trace de vermillon.

E. Novak.

TOMBE D'HADRUMÈTE

ORNÉE DE BAS-RELIEFS EN STUC.

(Rapport de M. Salomon Reinach,
sur une communication à M. le capitaine Hannezo.)

On a découvert en 1892 dans la riche nécropole d'Hadrumète 35 sépultures d'un caractère particulier, rappelant celles que le R. P. Delattre a rencontrées en 1880 dans le cimetière romain de Carthage[1]. La plus importante est celle dont nous devons la description et la vue perspective à notre zélé correspondant, M. le capitaine Hannezo.

Le monument dont il est question n'a pu, à cause de son poids, être conservé en entier; mais on a détaché et transporté à la Kasbah de Sousse le groupe en stuc qui décorait une de ses parois. La hauteur du soubassement est de 1 m. 50, celle de la partie supérieure de 0 m. 70. L'intérieur contenait, noyés dans la maçonnerie et placés verticalement suivant l'axe du cippe, trois tuyaux en terre cuite emboutis l'un dans l'autre. Celui de dessus conduisait à l'orifice supérieur du tombeau, celui de dessous à une urne cinéraire remplie d'ossements calcinés. Le fond de cette urne, de forme hémisphérique, était percé de trous; elle était presque complètement encastrée dans la maçonnerie; seul, le fond reposait sur du sable fin. Dans le sable et à côté de l'urne on découvrit une lampe commune, avec le clou destiné à retenir la mèche et une pièce de monnaie en cuivre complètement fruste.

En examinant les tuyaux encastrés, on y trouva deux plaques de plomb roulées, portant des incantations gravées sur les deux côtés de la feuille et présentant, sur une face, une figure magique (un monstre nu, à la tête de serpent, tenant dans chaque main une

[1] *Ephemeris epigraphica*, t. V, p. 106; Tissot, *Province romaine d'Afrique*, t. II, p. 803.

pique et ayant les pieds terminés par des griffes). Dans l'urne, au-dessus des ossements, il y avait une seconde plaque de plomb, roulée sur un os calciné et très friable; M. Hannezo put reconnaître qu'elle portait aussi des caractères d'écriture.

Ce tombeau n'est pas isolé; il est entouré d'autres cippes carrés à peu près de même forme et de même dimension, mais dont les faces ne sont pas décorées de reliefs en stuc. Ces monuments contenaient presque tous une ou plusieurs incantations, gravées sur des feuilles de plomb entières ou fragmentées. Il est remarquable que l'on n'a recueilli aucune inscription funéraire sur pierre ou sur marbre dans l'enceinte de la nécropole romaine d'Hadrumète où ont été découverts ces tombeaux à urnes funéraires et à formules magiques. Les incantations entières ou en fragments, à l'exception d'une qui est aujourd'hui au Louvre, ont été déposées au musée Alaoui à Tunis.

Revenons au monument principal. La partie supérieure, ainsi que les quatre faces, étaient revêtues de stuc; la face orientée à l'Est présentait un groupe de trois personnages dans une niche. Celle-ci est haute de 0 m. 60, large à l'ouverture de 0 m. 35 et profonde de 0 m. 30. La hauteur des personnages est de 0 m. 44 (à droite), 0 m. 42 (au centre), 0 m. 47 (à gauche).

Au milieu du groupe, vu de trois quarts et légèrement tourné vers la gauche du spectateur, paraît un jeune homme imberbe, vêtu d'une tunique qui lui descend jusqu'aux genoux (voir la planche XIII). De sa main gauche abaissée il tient, dans un étui muni d'une courroie de suspension, des tablettes (*tabellae*, *diptycha*, *pugillares*), qui sont les attributs ordinaires des écrivains. Une femme, debout auprès de lui, pose sa main droite sur son bras gauche, avec un geste de protection. L'objet qu'elle porte de l'autre main paraît être un *volumen* à moitié déroulé : c'est donc probablement une Muse. De l'autre côté du jeune homme se tient une déesse casquée, qui lui serre la main; de son bras gauche, elle porte un bouclier et une lance sur laquelle elle s'appuie. La déesse est vêtue d'une tunique assez courte qui rappelle le costume souvent prêté à la déesse Rome; ses jambes sont ornées d'anneaux au-dessus des chevilles. Il n'est guère douteux qu'il ne faille y reconnaître Minerve, la déesse guerrière et sage, faisant ainsi face à une Muse, protectrice comme elle du jeune défunt. Cela ne signifie pas nécessairement que le poète ait servi dans l'armée romaine; il peut n'y avoir là qu'une

FIGURES DE STUC DÉCORANT UN TOMBEAU ROMAIN A HADRUMÈTE.

allusion flatteuse à ses talents et à ses vertus. On peut en rapprocher les bas-reliefs où paraît Hercule tenant la main de Minerve et aussi un bas-relief du palais Corsetti à Rome, que MM. Matz et Duhn ont décrit comme il suit :

A gauche, sur une base ronde, une statue d'Athéna.... A droite, à côté de la base, une femme en chiton pose la main droite sur l'épaule d'un jeune homme qui déploie un rouleau [1].

Autant qu'on peut en juger par les photographies, le style du bas-relief d'Hadrumète laisse à désirer; il ne doit guère être antérieur au milieu du IIe siècle après notre ère.

Salomon Reinach,
Membre du Comité.

[1] Matz-Duhn, *Bildwerke in Rom*, n° 3123.

NOTE

SUR

LES RUINES DU VILLAGE DE LECOURBE

(OULED-AGLATT),

PAR M. LE LIEUTENANT MILHAVET.

A 2 kilomètres à l'Est de la route de grande communication qui relie Tazmalt à Bou-Sâada, à trois lieues environ au Sud de Bordj-bou-Arréridj, à l'endroit où s'élève aujourd'hui le village de Lecourbe (Ouled-Aglatt), se trouvent les ruines d'une ville romaine de quelque importance.

Ces ruines couvrent une superficie de 30 hectares environ.

Des pierres taillées éparses, d'autres debout alignées, des fûts de colonnes, des murs qui affleurent à la surface du sol, marquent la place qu'occupait la ville antique.

Si les événements et les éléments ont mis dix siècles, au moins, pour rendre méconnaissables ses maisons et son temple, la main de l'homme est venue accélérer l'œuvre de destruction et la rendre presque complète.

Les habitants des villages voisins ont transporté, pour la construction de leurs maisons, les pierres provenant de la ville ruinée; Bordj-bou-Arréridj possède un assez grand nombre de statues et d'autres ornements qui décoraient la ville ancienne[1].

Partout à la place occupée par la cité romaine, de profondes tranchées laissent deviner un but unique : l'extraction des pierres.

[1] Des cariatides provenant de ce temple sont chez M. Julia, et des statues se trouvent chez M. Rocca, l'un et l'autre conducteurs des ponts et chaussées à Bordj-bou-Arréridj.

Parmi ces pierres, quelques-unes, m'a-t-on dit, portaient des inscriptions. Elles ont été brisées pour faire de la chaux.

On voit encore de nombreuses pierres, importantes par leurs inscriptions, abandonnées aux alentours des maisons; on remarque parmi elles des fûts de colonne hexagonaux avec des cannelures, des stèles brisées où se voient des traces de draperies finement ciselées et aussi des pierres taillées de forme cubique; cinq ouvertures les traversent de part en part.

Il est permis de croire que la ville antique devait se trouver à la rencontre de deux voies romaines : l'une de ces voies aurait quitté la route de Sitifi à M'sila, probablement vers *Lacus Regius*, et se serait dirigée par la vallée de l'Oucedjit vers Lemellef; l'autre se serait séparée de la route de Sitifi à Tamanuma, à l'Est d'El-Anasser (Galbois), pour rejoindre la première à *Oculus Marinus*. Cette deuxième voie, aujourd'hui piste chamelière, est appelée par les Arabes le *chemin romain*. Sur un point de cette piste, il existe un dallage reposant sur un lit de béton très dur, ce qui ferait croire que ce chemin est bien sur l'emplacement de la voie antique.

Les vestiges d'un pont romain (piles et culées) se voient encore sur l'Oued-Ksob.

Située à mi-chemin entre les points extrêmes de la route, à peu près à égale distance de l'un et de l'autre, cette station devait être un gîte d'étape important. Aujourd'hui encore les troupeaux de chameaux et leurs conducteurs font halte dans les environs immédiats. Il devait y avoir en outre un centre agricole, car un grand nombre de moulins gisent épars à la surface du sol; quelques-uns sont en bon état de conservation, la plupart sont brisés. Ces moulins sont de grès brun très dur à grain fin; certains d'entre eux sont encore dans leur position primitive. On y trouve aussi de grandes jarres de terre cuite.

Trois d'entre elles ont été rencontrées à leurs places primitives, si l'on en juge par les débris de grains carbonisés qui couvraient le sol aux alentours. Elles ont été brisées, à l'exception d'une seule, qui ne porte aucune marque de fabrique. D'autres semblent destinées à contenir des liquides, car elles présentent deux orifices : l'un, supérieur, est libre, tandis que l'orifice inférieur est obturé par une masse ovoïde que son propre poids fait adhérer aux parois de cet orifice; l'ouverture est ainsi bouchée.

Elles sont pourvues d'anses, particularité qui devait permettre de les placer de façon à pouvoir soutirer, par la partie inférieure, le liquide qu'elles contenaient. Les parois intérieures sont encore empreintes d'une couche grasse qui laisse supposer que ces jarres ont contenu de l'huile.

De nombreux mortiers ou des auges se voient parmi les ruines.

Vers le milieu du village moderne, au sud de la place publique, émergent du sol de grosses pierres taillées qui ne portent pas d'inscriptions. Elles faisaient partie d'un mur de 0 m. 60 d'épaisseur, auquel elles étaient solidement liées. Pour se rendre compte de la façon dont ce mur était construit, il fut creusé une tranchée à sa base. Un crépissage très adhérent, fait de chaux et de brique pilée, le recouvre d'un côté; ce crépissage lui-même est revêtu d'une couche de stuc. Le mortier qui lie les cailloux est d'une grande ténacité.

Pendant la fouille on trouva dans cette tranchée des débris de poterie, des jarres brisées, plusieurs fragments de plats, faits de terre rouge, portant des chrismes. Puis on découvrit des dalles de grès; mais elles étaient trop irrégulières, trop mal disposées pour être le pavement d'un édifice aussi bien bâti. On vit bientôt, sous ces dalles, les petits cubes de marbre d'une mosaïque ornementale[1] sur laquelle la maison d'un habitant du village est bâtie : afin de la conserver, on l'a recouverte de fumier et de terre. Elle se trouve dans une salle carrée. Les restes des chambres qui entourent cette pièce affleurent à la surface du sol[2].

Les murs de cette construction sont bâtis avec soin et régularité, en moyen appareil et blocage mélangé. Les mortiers sont faits d'excellente chaux, mêlée de sable dans une faible proportion; d'une grande dureté, ils adhèrent aux matériaux avec beaucoup de force.

Les substructions sont particulièrement intéressantes. Sur le sol naturel est placée une couche de béton de 0 m. 10 d'épaisseur. Sur cette couche horizontale et régulièrement damée, viennent reposer et se lier des colonnettes de briques; ces briques sont cuites jus-

[1] Deux ans auparavant, un propriétaire de la ville, M. Puech, en avait découvert une autre fort belle : elle reproduit les diverses métamorphoses de Jupiter.

[2] Pendant la période des terrassements, on a recueilli une pièce en bronze de Diva Faustina; l'effigie est bien conservée; d'autres monnaies, contenues dans une urne, ont été aussi trouvées au même endroit : ce sont des petits bronzes sans valeur.

qu'à la vitrification, très dures et de forme triangulaire; quatre d'entre elles, réunies, forment un carré. Cette disposition donne aux mortiers une plus grande surface de contact avec les matériaux. Chacun des piliers, haut de 0 m. 30, est distant de ses voisins de 0 m. 40, dans la plus grande dimension, et de 0 m. 20 dans l'autre. Chaque couche de briques (réunion de quatre triangles) a 0 m. 20 de côté. Sur ces piliers reposent des dalles de brique rouge, très dure, qui mesurent 0 m. 60 de longueur sur 0 m. 40 de largeur; elles ont une épaisseur de 0 m. 08. Sur cette nouvelle surface cannelée (les doigts ayant été promenés sur la terre molle avant la cuisson) est étendue une couche de mortier de 0 m. 10 de hauteur, fait de chaux et de débris de poterie, puis au-dessus une couche de stuc; parfois c'est un mortier presque entièrement fait en chaux qui supporte les cubes de marbre des mosaïques.

C'est là une disposition très connue et qui permet d'affirmer que nous sommes en présence d'un établissement thermal. Le fait est d'autant plus certain que les substructions portent des traces de suie et de fumée.

Les colons ont remis à jour de nombreuses constructions; il est donc aisé de fixer l'orientation de la voie principale qui traversait la ville; cette orientation est différente de celle de la plus grande rue du village actuel, c'était pour la première une direction N. N. E.-S. S. O., tandis que pour la seconde (Lecourbe, Ouled-Aglatt), c'est N. S. (magnétique).

La ville romaine, étant bâtie sur les points les plus élevés du terrain, devait être très salubre, car les eaux s'écoulaient naturellement; tandis que le village actuel, bâti tout entier dans les parties les plus basses de ce même terrain, est fiévreux.

Une basilique ruinée est contiguë aux bains que nous avons signalés quelques lignes plus haut (fig. 1).

Le sol, où gisent éparses les ruines, a été fouillé par les colons.

Cette basilique est orientée (selon son grand axe) de l'Est à l'Ouest. Le mur qui forme l'enceinte devait être orné de petites colonnes.

Des pierres taillées s'y trouvent enchâssées à distances régulières; Elles ont dû servir de piédestaux à ces colonnes.

A l'intérieur, deux nouvelles rangées de colonnes, de plus grandes dimensions (fig. 2), partagent la nef dans sa longueur et la séparent des bas côtés.

Les dimensions de l'abside ont pu être déterminées en mesurant la corde et la flèche de pierres taillées, que l'on trouve sur l'emplacement de cette partie de l'édifice. Ces dimensions sont 0 m. 06 de flèche pour 1 m. 70 de corde. Leur courbure appartient donc à une demi-circonférence tracée avec un rayon de 6 m. 05.

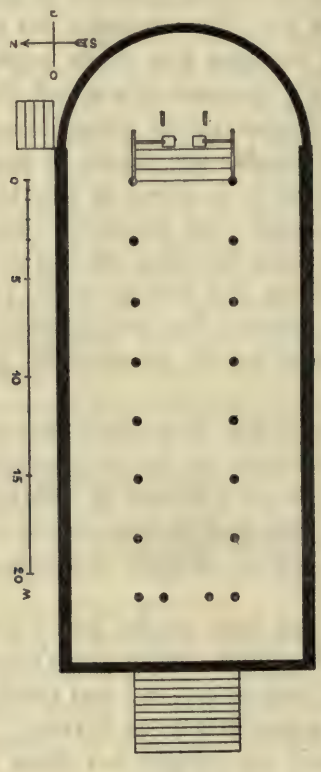

Fig. 1.

Cette abside est séparée de la nef par des dalles de grès jaune de 0 m. 80 de hauteur sur 2 m. 80 de longueur. Elles sont posées de champ et leurs extrémités s'encastrent dans des rainures pratiquées, l'une dans un bloc cubique, l'autre dans des dalles de grès qui prolongent la rangée intérieure des colonnes, dispositif qui se remarque symétriquement à droite et à gauche. Cette séparation, très primitive, surmonte un escalier de quelques marches.

Lorsqu'on franchit le passage que laissent entre eux les deux

blocs cubiques, on voit deux autres dalles, perpendiculaires au sol dont je viens de parler, et qui reposent sur lui par leur petite di-

Fig. 2.

mension; elles supportaient une autre dalle de grès jaune, placée horizontalement : c'est l'autel.

A la jonction de l'abside avec la nef, sur la façade Nord, on voit un escalier qui descend vers les thermes.

On accédait au péristyle (façade Ouest) par un escalier (d'environ dix marches) dont il ne reste plus que des vestiges.

Le plan joint à cette notice a été facile à dresser, car tous les piédestaux sont à leur place première et les murs affleurent à la surface du sol. Pour retrouver les deux escaliers, il a suffi d'enlever quelques pelletées d'une terre très friable.

Parmi les pierres taillées, qui abondent aux environs immédiats de la basilique, on voit des tronçons de fûts de colonnes de grès brun, au grain fin. Une console dont le tailloir est brisé a été déjà décrite; elle porte sur l'une de ses faces une colombe aux ailes déployées qui lutte contre un serpent.

Il semble que ces ornements sont d'un autre âge que les premiers décrits. Le travail paraît mieux fini et les matériaux employés sont différents. Les premières colonnes et leurs chapiteaux sont taillés dans le grès jaune quartzeux, tandis que les derniers le sont dans le grès brun.

Des tombeaux sont groupés autour du village actuel. Tous sont très modestes, faits de dalles de grès jaune avec la pierre tumulaire touchant la tête du cadavre. Parfois ce cadavre était recouvert de chaux vive; alors les os du squelette se réduisent en une fine poussière brune dès qu'on les presse entre les doigts.

De nombreuses sources avaient été captées et conduites à l'intérieur de la station par un canal souterrain maçonné, dont il est facile de retrouver des vestiges au Sud de la ville, sur la rive droite de l'Oued-Oucedjit. Ce canal a dû être intercepté en quelque point par un affaissement de la route; cette raison expliquerait les jaillissements qui se produisent au Nord du village près du chemin qui vient d'El-Anasser.

Un anneau a été également trouvé au Sud-Ouest du village : il est d'or jaune et surmonté d'une pierre d'onyx, brune avec des reflets jaunes; elle porte à sa base des cercles concentriques qui ont sur la sardoine une transparence laiteuse.

Elle porte l'inscription suivante, gravée en creux :

AVR
NEPTV
NALIS

A. Milhavet.

NOTE

SUR UNE NÉCROPOLE LIBYQUE,

SUR DES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

ET

SUR DEUX MAUSOLÉES DE LA RÉGION DE THALA (TUNISIE),

PAR M. LE LIEUTENANT HILAIRE.

M. l'adjudant Gouazé, de mon bataillon, m'ayant signalé, au cours d'un déplacement qu'il fit dans le contrôle de Thala pour la destruction des criquets, la présence à Sidi-Belloul (20 kilomètres au sud du Ksour), ou mieux Sidi-Bahloul, d'un véritable champ de stèles, les unes encore debout, les autres renversées, sur trois desquelles il avait vu des caractères illisibles pour lui, je me suis rendu à cet endroit et j'y ai trouvé, sur la rive droite de l'Oued-el-Guettar, petit affluent de al'Oued-Bbouch, au point où le sentier du Ksour à Sidi-Belloul gravit cette rive, une nécropole où l'on peut voir, pressées les unes contre les autres, des pierres de dimensions variables, depuis 2 mètres de hauteur, jusqu'à 0 m. 50.

La forme générale de la nécropole est celle d'un 8, dont chaque boucle aurait une vingtaine de pas de diamètre, et où le point de tangence des deux boucles serait marqué par une belle stèle qui s'élève, sur le sentier même, à 1 m. 80 au-dessus du sol actuel.

L'archéologie de cette région, d'ailleurs, m'a paru intéressante, à ne la considérer qu'au point de vue funéraire. Bien qu'il n'y ait point de vestiges d'un établissement antique de quelque importance [1], l'on y rencontre à peu près tous les genres de sé-

[1] La ruine la plus importante que j'y aie vue est un petit fortin byzantin, à quelques pas de la tombe de Sidi-Ali-Bahloul.

pultures, depuis le menhir, le cromlech, le dolmen, jusqu'au mausolée. En traversant la belle et fertile plaine qui s'étend autour de «Tleta-Djouama» (les Trois Mosquées), j'avais été frappé du nombre des cromlechs ou dolmens qui bordent des deux côtés le sentier du Ksour à Sidi-Bahloul. Autour de «Tleta-Djouama» comme centre, vers l'ouest, une série de dolmens dessine un grand demi-cercle. A un kilomètre environ au sud du douar du cheickh Belkacem, il y a encore un champ de cromlechs ou dolmens. J'ai pris un croquis de l'un des dolmens qui forment un demi-cercle à l'ouest de «Tleta-Djouama». Il n'a pas de grandes proportions : il ne mesure que 1 m. 80 de long; mais il offre l'avantage d'être intact et de n'avoir pas bougé. Il est situé à 600 mètres et exactement à l'ouest de «Tleta-Djouama».

Certains de ces dolmens se sont affaissés d'un côté, ou bien ce sont des «demi-dolmens». Aucun ne m'a paru avoir été fouillé. Des fouilles dans cette nécropole mégalithique seraient certainement fructueuses. Tous les dolmens, je le répète, sont entourés d'un cercle de grosses pierres[1].

Enfin, au milieu de l'Henchir-Sidi-Bahloul même, est un mausolée que les Arabes appellent *Ksar-Terba.*

A 3 ou 4 kilomètres à l'est de ce mausolée, il y en a un second : *Ksar-Ksiba.* A défaut d'un intérêt épigraphique ou artistique, ces documents m'ont semblé mériter une description, le premier pour l'originalité sobre de son ornementation, le second pour ses dispositions de détail qui le différencient notablement des monuments africains similaires.

Le plus orné est celui de Sidi-Bahloul (Ksar-Terba). Construit en grands matériaux, sur plan rectangulaire, il n'a qu'un étage; une corniche, qui subsiste en partie, régnait à la base du toit et encadrait les deux frontons. Le soubassement de l'édifice repose sur trois marches. Des ébauches de pilastres, sans chapiteau ni soubassement, et d'un très faible relief (0 m. 01), deux sur chacune des faces antérieure et postérieure, trois sur chaque face latérale, ont été obtenues au moyen de légères saillies se superposant sur chaque assise. La porte, ouverte vers le sud, est encadrée d'une

[1] En passant, au retour, à Dirata-Sidi-Dekli, j'ai vu sur la rive gauche de l'Oued-Aïn-Dirata, à 800 mètres environ en aval d'Aïn-Dirata, un grand dolmen affaissé d'un côté ou demi-dolmen.

moulure; le linteau qui la surmonte, beau monolithe de 2 m. 90 de longueur, est décoré, à chacune de ses extrémités, d'une statuette en demi-ronde bosse; ces personnages, d'une bonne exécution, sont malheureusement fort dégradés; l'artiste paraît avoir voulu représenter deux déesses ou génies femelles; celle de droite, la moins abîmée, tient de la main droite un trident; autour de sa tête flottent encore trois boucles qu'ont épargnées jusqu'ici les pierres des enfants arabes.

Les dimensions de ce mausolée, mesurées à l'extérieur, sont : largeur, 4 m. 30; profondeur, 6 mètres; hauteur jusqu'à la corniche, 4 m. 30. Intact, sa hauteur totale était de 5 m. 90. Les murs ont 0 m. 50 d'épaisseur.

Il y avait quatre niches pour les urnes funéraires : deux dans le mur du fond et une dans chaque mur latéral, à 1 mètre en avant du mur du fond.

Ce monument n'a jamais porté d'inscription.

Parmi les pierres qui gisent au pied de la façade du mausolée est un cippe quadrangulaire orné, sur sa face antérieure, d'une branche de vigne avec une feuille et une grappe, et, sur l'une des faces latérales, d'une sorte d'étoile inscrite dans un carré.

Ksar-Ksiba. — Si la construction soignée de cette ruine n'en faisait un spécimen accompli d'« opus quadratum », elle ressemblerait plutôt, par le plan parallélépipédique, la lourdeur dénuée de coquetterie, le manque presque total d'ornementation, à quelque banal fortin byzantin. Le monument, d'ailleurs, eut certainement cette destination à l'époque byzantine; le mur d'enceinte rectangulaire qui l'entoure encore en est la preuve; il est bien fait, lui, dans la manière byzantine, de pierres de toutes dimensions et de toutes provenances assemblées à la hâte, sans autre souci que de constituer, le plus rapidement possible, un abri, un obstacle. Il m'a fallu pénétrer à l'intérieur pour être bien certain que c'est un mausolée.

Comme celui de Sidi-Bahloul, ce mausolée a relativement peu souffert des injures du temps et des hommes. La terrasse seule s'est effondrée en partie; mais les fragments qui en sont demeurés en place permettent d'en faire la restitution.

Intact, le monument était un parallélépipède dont les trois dimensions avaient : la largeur 5 m. 92, la longueur 8 mètres et la hauteur 7 mètres environ. A 5 mètres à peu près au-dessus du sol

antique, une corniche entourait le monument, dessinant sur la face antérieure, et probablement aussi sur la face postérieure, un fronton triangulaire. La porte, qui, comme pour Ksar-Terba, s'ouvrait au sud, n'était ornée que d'un linteau à moulures, monolithe de 3 mètres de long, maintenant cassé à peu près en son milieu. Le plan intérieur du mausolée comporte deux chambres, la chambre antérieure communiquant avec l'autre par une porte identique à celle qui donne sur l'extérieur. Rien n'indique que cette première pièce dût recevoir des urnes ou des sarcophages. Il n'en est pas de même de la seconde, d'ailleurs plus grande; là, les murs sont renforcés intérieurement par quatre arceaux, qui devaient remplir un double but, orner la salle et soutenir la toiture; sous chacun des deux arceaux latéraux et sous celui du fond, à 1 m. 60 au-dessus du sol actuel — à 2 m. 20 environ au-dessus du sol antique — cinq consoles de pierre sont fixées à la muraille. Les urnes funéraires, dans ce mausolée, reposaient donc sur des consoles, au lieu d'être scellées dans des « loculi ». Le grand nombre de ces consoles [1] prouve que Ksar-Ksiba était un mausolée commun à plusieurs familles.

Lieutenant Hilaire.

[1] Cet édifice repose probablement sur un soubassement quelconque. Je n'ai pas pu faire les fouilles nécessaires pour vérifier ce détail.

UNE FOURNITURE DE MARBRE

POUR L'ÉGLISE DU VAL-DE-GRÂCE.

(Communication de M. P. Laurent.)

Les *Comptes des bâtiments du Roi* publiés par M. Jules Guiffrey (tome I, col. 163) mentionnent parmi les dépenses faites à l'église du Val-de-Grâce :

« 28 may 1666 - 9 décembre 1667. A Roch Duchesnoy, marbrier, pour paiement des ouvrages de pavé de marbre qu'il a faits à la nef de l'église de Notre-Dame du Val-de-Grâce... 5697 l. 8 s. »

Nous avons trouvé, dans les minutes de Bourquelot, notaire à Charleville, le marché passé par Roch Duchesnoy, le 15 octobre 1664, pour le transport du marbre destiné à cette église. Les voituriers avaient un délai d'un an pour effectuer ce transport. Le marbre (provenant sans doute des environs de Dinant) leur était amené sur la Meuse jusqu'au port du Pont-d'Arches, à Mézières, d'où ils devaient le transporter à Paris.

P. Laurent.

Pardevant le nottaire royal soubsigné furent présentz en personnes Roc du Chesnois, marchand marbrier demeurant à Paris, d'une part; Jean Oudet, Noel Sandra, Jean Thoury et Nicolas Cochart, voituriers par terre demeurant à Harsy [1], Rimogne [2] et Chilly [3], d'autre part: reconnurent avoir faict et font le marché de voiture que ensuit : C'est assçavoir que lesditz Oudet, Sandra, Thoury et Cochart ont promis et seront tenus voiturer tous et uns chacuns les marbres rouge et noir qu'appartienne audit du Chesnois, qui arriveront au Pont d'Arches, pour iceux estre mené à Paris pour estre employé au Val de Grâce, et ne seront tenu lesdicts voiturier mener unne pièce de marbre plus hault que de dix-huict pied, lesdictes

[1] Harcy, canton de Renwez, arrondissement de Mézières.
[2] Canton et arrondissement de Rocroi.
[3] Canton et arrondissement de Rocroi.

voitures faicte et parachevé dans le jour de Sainct Remi chef d'octobre prochain; lesquelz marbres seront pozé au rivage du Pont d'Arches de temps en temps pour iceux estre voituré pendant laditte anné. Le présent marché faicte moyenant la somme de sept livres cinq solz pour chacun pied de marbre que ledit du Chesnois a promis et sera tenu payer ausdicts voiturier lorsque la descharge se fera desdicts marbre; mesmes payer et acquitter lesdicts voiturier tant du charge qui se fera audit Pont d'Arches que l'entré d'iceux à Paris, si comme dit est; promettans, obligeans bien les parties respectivement satisfaire et payer etc., sous peine etc., renonceans etc. Fait et passé l'an mil six cens soixante quatre le quinziesme jour d'octobre... présent Me Jean Cloteau, l'un des quatres cappitaines des cartiers de Charleville, et Antoine Cophignion, marchand demeurant à Charleville, tesmoins quy ont et les parties signé, excepté ledit Cochart marqué déclaré ne sçavoir escrire, lecture faite, le scel signifié. (Signé) : Roch du Chesnoy; Jean Oudet; Noel Sandra; Jean Thouri; J. Cloteau; marq dudit Nicolas Cochart; Bourquelot[1].

[1] Arch. dép. des Ardennes, E. 872 (minutes du notaire Bourquelot).

UN INVENTAIRE
DU CHÂTEAU D'ANNECY
EN 1393.

(Communication de M. Max Bruchet.)

Au XIVe siècle, Annecy devint la résidence favorite des comtes de Genevois. L'importance de son château et son heureuse situation au milieu des diverses châtellenies possédées par ces princes dans le diocèse de Genève, justifiaient cette prédilection [1]. Le comte Amé III donna une preuve manifeste de son attachement à la capitale de ses États en faisant ériger, dans l'une des églises de cette ville, à Notre-Dame-de-Liesse, une chapelle pour sa sépulture; ses fils et ses successeurs, en exécutant ses dernières volontés, tinrent à honneur de reposer à leur tour à côté de leur glorieux père, dans le même lieu [2].

Séjour habituel des comtes de Genevois, le château d'Annecy fut aménagé avec un luxe digne de cette puissante famille. L'inventaire du mobilier qui s'y trouvait en 1393 donnera de curieux renseignements sur la richesse de son installation et permettra de ranger ces comtes de Genevois parmi les hommes de goût de leur

[1] Les domaines des comtes de Genevois étaient fort étendus. La géographie historique de la Savoie étant encore mal connue, l'auteur croit utile de signaler d'après un document inédit (Archives de Cour, à Turin, princes de Genevois-Nemours, paquet 1) les diverses châtellenies sises en Savoie relevant en 1392 du comté de Genevois : Annecy, Duingt, Thones, Rumilly-en-Albanais, Cessens, Grésy, Alby, La Balme-de-Sillingy, Clermont, Châtel (près Bassy), Chaumont, Ternier (près Saint-Julien), Gaillard, Cruseilles, Vidomnat des Bornes, Monnex (près Monnetier), Rumilly-sous-Cornillon (auj. Saint-Pierre-de-Rumilly) la Roche, Charousse (auj. cne de Passy), Balaison; Arlod, Corbière et Bellegarde (ces trois dernières localités situées aujourd'hui dans le département de l'Ain).

[2] Lecoy de la Marche, *Exécution du Testament d'Amédée III, comte de Genevois en 1371*. Paris, 1863, p. 5.

époque, amateurs d'œuvres d'art et de manuscrits, comme on pourra s'en convaincre par la lecture de la description de leur bibliothèque, énumérée dans ce document.

L'inventaire du château d'Annecy est conservé aux Archives de Cour, à Turin (Série des princes de Genevois-Nemours, paquet 1) et forme un cahier de papier ayant pour filigrane un grand lys. Il a été copié dans les dernières années du XIVe siècle, sans signature, ni attestation d'origine. Il était certainement conservé autrefois à la Chambre des comptes d'Annecy : puis il passa aux Archives de Turin quand cette juridiction fut supprimée, après la réunion de l'apanage de Genevois-Nemours à la Maison de Savoie, dans la deuxième moitié du XVIIe siècle. Bien qu'il n'ait pas échappé aux yeux perspicaces d'un éminent historien savoyard, le regretté Léon Menabrea[1], ce document est encore aujourd'hui inédit.

A l'époque où cet inventaire fut rédigé, au mois de mars 1393, le château d'Annecy, avec le reste de la succession de Pierre, comte de Genève, était contesté entre le pape Clément VII et Humbert de Thoire-Villars. Bien que notre inventaire donne à ce dernier le titre de comte de Genève, il est certain que peu de temps après Annecy fut la propriété du pape Clément VII[2]. Bien que Humbert de Thoire-Villars eût été institué par son oncle, le comte de Genevois-Pierre, comme son héritier, il ne put, malgré ce testament, résister aux revendications exercées par le dernier frère du défunt, Robert de Genève, devenu pape sous le nom de Clément VII, basées sur les testaments antérieurs d'Amé VII, son père, et de Jean, l'un de ses frères, par lesquels il avait été substitué comme héritier du comte de Genève, en cas de décès sans enfants des titulaires. Une transaction intervint entre les deux compétiteurs le 19 décembre 1393. Humbert renonça à ses prétentions à la condition

[1] Léon Menabrea en a fait l'objet d'une lecture à l'Académie de Savoie, qui a été analysée trop brièvement dans un entrefilet du *Courrier des Alpes*, du mois de juin 1855. La mort l'a empêché de publier son travail. Nous présumons que Menabrea, dont nous n'avons pas vu le manuscrit, a connu ce document d'après l'exemplaire de Turin qui nous a servi, car cet érudit a beaucoup puisé dans les riches archives piémontaises.

[2] « Computus receptarum, solutionum et deliberationum factarum per me Nicolaum de Graveriis, canonicum Narbonensem, pro operibus castri Anissiaci michi commissis per sanctissimum dominum nostrum dominum Clementem papam septimum, hereditario jure comitem Gebenensem, a die prima mensis junii 1393. » (Turin, Arch. Cameral.)

d'être, à la mort de Clément VII, son successeur dans le comté de Genève[1].

L'inventaire dont nous donnons le texte contient la description des objets déposés dans les garde-robes du château, confiées à la surveillance du chambrier Raoulet de Marsié : ces armoires renfermaient les manuscrits, les ornements d'église, la lingerie, les tentures, les tapisseries et la literie. Ce n'était sans doute qu'une partie de l'ameublement du château ; mais il ne faut point oublier qu'à l'époque où il fut rédigé, la richesse des appartements consistait moins dans la décoration des meubles (dont on ne trouvera pas mention dans notre document) que dans le luxe et la variété des tentures et des étoffes. On pourra se persuader, par la lecture de cet inventaire, du soin apporté par les comtes de Genève à faire de leur château d'Annecy une résidence digne d'être comparée à celles des puissants seigneurs de leur temps.

Les diverses « chambres » du château d'Annecy présentaient une heureuse diversité. On sait que, sous ce nom, on désignait non pas la pièce d'un appartement, mais l'ensemble des tentures servant à la décoration des murs, des fenêtres, du lit et des sièges : d'un transport facile, il arrivait parfois que les comtes s'en servaient pour orner les pièces de leurs autres châteaux (art. 6) ; parfois aussi, les jeunes comtesses de Genevois rapportaient, au moment de leur mariage, des chambres décorées du blason de leur famille (art. 148 et 150).

Les étoffes les plus employées pour la décoration des chambres du château d'Annecy étaient le satin blanc, le boucassin blanc, le taffetas rouge et bleu, la serge rouge, la soie bleue, le velours rouge et vert (art. 1 à 10). Souvent l'étoffe principale était mise en valeur par les garnitures et les bordures faites d'un tissu d'une autre qualité ou d'une nuance différente (art. 5).

Les motifs de décoration, empruntés ordinairement à la faune et à la flore, étaient encore assez souvent des allusions aux exploits plus ou moins légendaires des ancêtres, notamment à ceux d'Olivier, le héros du cycle carolingien, qui combattit à Roncevaux aux côtés de Roland et trouva sur le champ de bataille une mort glorieuse chantée par l'auteur de la Chanson de Roland. C'était l'un

[1] Turin, Archives de Cour, Duché de Genevois. Ce document a été publié par M. Lefort dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Genève*, t. XXII, p. 165 (nouvelle série, t. III).

des douze pairs de France du temps de Charlemagne dont les chansons de geste célèbrent les prouesses[1] (art. 30, 31, 51 et 56). Les devises ou les blasons des principales familles alliées, ornant les tentures et les étoffes d'apparat, montrent la place importante occupée par la maison de Genève dans la noblesse de son temps. On pouvait voir au château d'Annecy les armes des familles de Savoie, Bourbon, Anjou, Saint-Pol, Joinville, Luxembourg, Boulogne, Vaudemont, Craon et Vertus (art. 4, 6, 52, 146, 148, 99, 73, 74).

Les plus importants panneaux décoratifs d'une chambre étaient des tapisseries historiées tendues le long des murs, ouvrages de haute lisse connus sous le nom de *tapisseries d'Arras* (art. 1, 56, 159, 41 à 51). L'un des plus intéressants sujets représentés était la légende du glorieux aïeul Olivier de Genève et de son compagnon Fierabras, tirée du roman d'Alexandre : de nombreux épisodes de chasse alternaient avec des motifs empruntés aux chansons de geste ou à l'histoire sainte. A côté de dames chassant le lapin ou le cerf, ou portant des faucons, au milieu des fabuleuses licornes, on voyait d'autres panneaux représentant *Doon de Mayence*[2] ou l'histoire de l'*Ermite et du Chevalier*, ou celle de la *Prise de Palerme*, ou encore le *Christ et l'Adoration des mages*.

A terre se trouvaient d'autres tapis, dits « tapis velus ou marchepieds » fabriqués en Orient, surtout en Syrie, dont la présence dans une maison était l'indice d'un grand luxe, à une époque où l'emploi des tapis placés à terre était beaucoup plus rare que celui des tapisseries de haute lisse destinées aux murs. La décoration de ces marchepieds était faite surtout de feuillages, de plantes et d'animaux héraldiques (art. 52 à 63, et 188, 189).

Le luxe des coussins, appelés aussi *carreaux* ou *banquiers*, dissimulait heureusement la pauvreté d'ornementation des sièges en

[1] Divers documents de la deuxième moitié du XIVe siècle établissent les prétentions des comtes de Genevois à descendre d'Olivier et de Renier, son père, les héros des chansons de geste. Deux diplômes impériaux de 1369 constatent le fait : « Raynerium et Oliverium, olim illustres et comites Gebennenses, a quibus Amedeus, nunc Gebennensis comes, traxit originem. » Cette tradition, comme l'ont démontré MM. Menabrea et Ritter, remonte à une erreur de l'auteur de la Chronique de Turpin. (Voir Menabrea, *Origines féodales dans les Alpes occidentales*, p. 40 ; et Ritter, *Olivier et Renier, comtes de Genève*, dans la *Revue savoisienne*, 1888, p. 62 à 73, et 1889, p. 225 à 231.)

[2] Chanson de Doon de Mayence.

bois disséminés dans une pièce : fabriqués avec des étoffes coûteuses, parfois en drap d'or et exceptionnellement en cuir, ces coussins étaient décorés dans le goût de la pièce dont ils faisaient partie (art. 2, 10, 25, 26, 31 à 37, 61). Quelquefois les sièges étaient surmontés d'une garniture de rideaux formant tente ou pavillon, richement ornés : l'un de ces pavillons, aux armes de Rhodes, rappelait les prouesses légendaires du comte Amé le Grand lors du siège de cette île par les Turcs au commencement du XIVe siècle (art. 14 et 128).

Le meuble d'apparat d'une chambre était le lit. Placé sous un baldaquin formé par les rideaux ou courtines suspendues au ciel de lit, son ornementation déterminait celle de la pièce où il était placé. Le ciel de lit, l'oreiller, la couverture de parade et les coussins qui s'y trouvaient souvent étaient généralement de la même étoffe : les rideaux, au contraire, étaient taillés dans un autre tissu, d'une nuance assortie, faisant parfois une véritable tapisserie à personnages (art. 3, 4, 205 à 209).

La couverture de parade porte différents noms dans notre inventaire : tantôt elle est appelée *parement* (art. 125), tantôt *courtepointe* (art. 9, 13, 15 à 21), tantôt *matelas* (art. 64 à 67). Généralement elle était faite en une riche étoffe d'or ou de soie connue sous le nom d'*ouvrage de Naples*, piquée, assez large pour recouvrir les trois côtés du lit quand le chevet était adossé au mur : sa décoration était surtout faite de plantes ou d'animaux, de blasons, ou de personnages rappelant des sujets chevaleresques ou religieux. On enlevait le soir, au moment du coucher, cette précieuse pièce décorative, sous laquelle se trouvait le *couvertoir*, autre couverture richement décorée de fourrures, étalant leur panne en dehors (art. 23, 24, 40, 151), remplacées parfois par des étoffes à longs poils fabriquées à Avignon (art. 178), qui servaient efficacement à protéger le dormeur contre le froid. D'autres couvertures portaient le nom de *falsada* ou *flassada* (art. 63, 145, 161, 196).

Quelques remarques sur la provenance des étoffes employées dans cet ameublement du château d'Annecy feront ressortir l'intérêt que présente leur inventaire. Les étoffes d'or, servant à la décoration des coussins, des tentures de pavillons, ou des ornements d'église, venaient de Lucques (art. 14, 25 et 116). Les soieries destinées à la confection des luxueuses courtepointes étaient connues sous le nom d'*ouvrage de Naples* et achetées parfois à Tarente

(art. 13, 16 à 21.) Les tapisseries de haute lisse venaient, comme on l'a vu, d'Arras; d'autres étaient fabriquées à Damas (art. 60 et 189). Les serges venaient d'Allemagne (art. 161) et de Reims (art. 186). Le camelot était aussi fabriqué à Reims (art. 11 et 4). Avignon était renommée pour ses couvertures de drap à long poil (art. 178), l'Espagne pour son cuir (art. 27) et Alexandrie pour son boucassin (art. 12).

Parmi les objets confiés aux soins de Raoulet de Marsié se trouvaient de remarquables manuscrits, dont la description, faite avec une précision suffisante (art. 68 à 76, 78, 85 et 86), comprend la reliure, l'indication de l'*Incipit* et parfois de l'*Explicit*, la mention, quand il y a eu lieu, des armoiries de l'un des précédents possesseurs et le nom de la personne qui en devint propriétaire après le comte de Genève. L'antipape Clément VII, qui s'y connaissait en beaux livres, se fit donner une très belle bible enluminée portant sur le premier feuillet et sur les fermoirs de la reliure les armes de Genevois (art. 70). Ce manuscrit a dû passer à sa mort dans la bibliothèque des Célestins d'Avignon. Une partie importante de cette collection se trouve aujourd'hui à la Bibliothèque Calvet dans cette ville : peut-être ce manuscrit s'y trouve-t-il, mais il serait acéphale, car le très érudit M. Labande, dans son catalogue des manuscrits de cette bibliothèque, ne mentionne point de bible en un volume, portant sur le premier feuillet les armes de Genevois[1]. Il est intéressant de remarquer aussi la présence dans la collection du château d'Annecy d'une autre Bible portant les armes de Clément VII, c'est-à-dire de Genevois, accompagnées des clefs pontificales, manuscrit qui fut donné au comte de Savoie par Oddon de Villars, et dont nous n'avons pas pu retrouver la trace.

Un beau missel à l'usage de Rome devint la propriété de la princesse d'Achaïe; un décret de Gratien fut conservé par Humbert de Thoire Villars, héritier des comtes de Genève. Deux exemplaires du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, aux armes de Genevois, furent sans doute momentanément laissés à Annecy.

La partie la plus intéressante des manuscrits décrits consistait en diverses chansons de geste dont voici la liste : *Romancium de mi-*

[1] Voir Labande, *Les manuscrits de la Bibliothèque d'Avignon, provenant de la librairie des papes au XIVe siècle.* (*Bulletin historique et philologique*, année 1894, p. 145 et suiv., et l'introduction du 1er vol. du *Catal. des mss. de la Bibliothèque d'Avignon.* (Paris, 1894.)

litibus tabule rotunde, exemplaire aux armes du comte de Vertus; *incipit :* «Amon si endroit et li contes». Il fut donné à Oddon de Villars, seigneur de Bugey.

Romancium de Lancelot, exemplaire aux armes des familles de Genève et de Craon : *Incipit :* «En la marche de Gales».

Romancium de Lancelot, *Incipit :* «Se monte sur .I. grant destrier et se fuit»; *in fine :* «Explicit la mort du Roy Artus».

Romancium de Velesmar de la Montaigne, en vers, qui devint la propriété de la dame de Vivellin.

Romancium Regis, qui fut gardé par Humbert de Thoire Villars.

Romancium de factis seu gestis regis Karoli Magni, qui fut donné à Oddon de Villars.

Les recherches que nous avons faites pour savoir ce que sont devenus ces divers manuscrits n'ont pas abouti.

Les ornements destinés à la célébration du culte ont été également l'objet d'une description détaillée sous la rubrique *Chapelles*. On sait que l'on désignait sous le nom de *chapelle* la réunion des objets destinés à la célébration de la messe et les vêtements sacrés nécessaires à l'officiant. On y trouvera, pour la décoration de l'autel, un frontel, un dossier, une touaille et des parements en étoffe luxueuse, en brocart d'or, représentant des scènes religieuses; une chape, une chasuble, une dalmatique, une aube, un amict, une étole, un manipule et autres vêtements liturgiques (art. 102, 104, 107, 116, etc.). On y trouvait aussi des reliquaires, des chandeliers, des burettes, un calice, une paix, des statues de la Vierge, etc., ainsi que des chapelles portatives en luxueuse étoffe de soie (voir articles 87 à 122).

Les armes n'étaient point malheureusement déposées dans les garde-robes confiées au chambrier. Ce n'est qu'exceptionnellement qu'on relève quelques mentions sur ce sujet, notamment sur un étrier à la manière des Sarrasins (art. 84), des arbalètes de Majorque, avec ou sans leur baudrier (art. 79), des ornements pour un bassinet (art. 119 et 120) et une épée de Bordeaux (art. 200).

Quelques mentions relatives à Annecy présentent un certain intérêt. Il y avait à l'intérieur du château une chapelle (art. 92 à 95, 98, 99, 134). Des dons au Saint-Sépulcre consistant surtout en objets de culte et la mention de la cession de vieilles serges pour garnir les fenêtres de la chapelle, récemment érigée en cette église, rappellent la fondation faite en faveur de ce couvent par

Amé III et ses divers fils (art. 105, 118, 136, 62). Notre-Dame-de-Liesse, qui avait été récemment choisie par le même Amé III pour recevoir sa sépulture, exemple suivi par ses fils, bénéficie aussi de la générosité de ces princes (art. 104).

Enfin on trouvera les noms des principales personnes formant l'entourage du comte de Genève, qui profitèrent des faveurs de ce prince. Ce sont tout d'abord les officiers de sa maison, à savoir : Nicod, s^r de Hauteville, bailli du comté de Genevois; Pierre de Juys, chancelier; Nicolas de Graveriis, chanoine de Narbonne, receveur général; P. Gillin, juge mage remplacé avant 1393 par F. Soffredi; Robert de Juria, juge des appels; Raoulet de Marsié, chambrier; et Pierre de Balaison, châtelain et capitaine d'Annecy[1] (art. 153 à 197, 12, 22, 34, 38, 110). Puis quelques gentilshommes savoyards dont voici les noms : G. seigneur d'Arlod (art. 9), Thomas de Genève (art. 82), le sire et la dame de Saint-George (art. 3, 40, 84, 200, 201, 205 à 209), G. de Ternier (art. 56) et Jean du Vuache (art. 24).

Enfin la comtesse de Genève désignée sous le nom de *Comitissa*

[1] Voici l'extrait du document inédit des Archives de Cour à Turin (princes de Genevois Nemours, paquet 1) qui nous a permis de restituer ces divers personnages. C'est un compte de 1393.

Sequuntur stipendia et vadia ordinata per dominum nostrum [comitem Gebennensem] officiariis suis infra scriptis :

Primo Nicodo, domino Alteville, baillivo comitatus Gebennensis, ad stipendia per annum... IIII^c florenorum.

Item, domino P. de Juys, cancellario dicti comitatus, ad stipendia... V^c fl.

Item, domino P. Gillini, judici majori dicti comitatus, ad stipendia IIII^c flor.

Item, domino Roberto de Juria, judice appellationum dicti comitatus, ad stipendia C fl.

Item, domino Anthonio Suavis, procuratori dicti comitatus, ad stipendia C fl.

Item, domino N. de Graveriis, receptori generali dicti comitatus.

Item, Petro de Baleysone, castellano et capitaneo castri Anessiaci ad stipendia ultra vadia communia C franchorum.

Item, quatuor nobilibus, quolibet VI flor. pro mense, uno porterio et una gueyta quolibet pro mense IIII flor. ordinatis pro custodia dicti castri Anessiaci. Ascendunt dicta stipendia per annum III^c IIII^xx IIII flor.

Item, capitaneo castri Arlodi, pro custodia dicti castri, per annum, LX flor.

Item, capitaneo Corberie, pro custodia dicti castri ad stipendia, ultra bladum et vinum, L flor.

Sumna dictorum stipendiorum, conversis franchis ad florenos : II^m CXXVII flor. et IIII s.

Voir sur Robert de Juria, Pierre Gillin, François Soffred : Ducis, *Études historiques sur le Genevois, le Chablais, le Faucigny* (Rumilly, 1889), p. 15.

major est Mathilde ou Mahaut d'Auvergne dite de Boulogne, fille de Robert VII, comte d'Auvergne et de Boulogne, femme du comte Amé VII et mère du comte défunt Pierre. Celle qui est désignée sous le nom de *Comitissa junior* est Marguerite de Joinville, veuve de ce Pierre, mort en 1392, au décès duquel fut rédigé l'inventaire dont voici le texte.

In nomine Domini, amen. Anno a Nativitate Domini millesimo trecentesimo nonagesimo tertio et die quinta mensis martii, in presencia dominorum Petri de Juys, cancellarii, et Nicolai de Graveriis, receptoris generalis comitatus Gebennensis, fuit recognituni et refectum inventarium rerum et utensilium existentium in castro Anessiaco, in custodia Roleti de Marsie, quondam cubicularii bone memorie domini Petri, comitis Gebennensis, ut sequitur.

Et primo, existencia in garda rauba dicti castri.

1. Primo, unam cameram albam pulcram, de satino albo, munitam octo peciis magnorum paramentorum et quatuor parvorum capiciorum cum armis Gebennensis [1], et sunt pueri verberantes aquam in fontibus.

En marge : Capta fuit complete per dominum comitem Gebennensem Humbertum.

2. Item, sex carellos de satino simili ad dictam cameram pertinentes.

3. Item, unam aliam magnam cameram de veluto rubeo et viridi rigatam parvis rigis auri supra rubeum, eschaquetatam [2] et pallatam [3] de viridi plano, et curtine sunt de sendali [4] rubeo et est dicta camera de tribus peciis, videlicet coperturam, capitale [5] et supercelum [6].

En marge : Habet domina Sancti Georgii, mandamento domini nostri.

4. Item, unam aliam magnam cameram de sargiis rubeis, et curtine sunt de cameloto [7] de Remis, in quibus sunt domine de brodatura preparantes se in uno octo, munitam sex peciis sergiarum cum divisiis dominorum ducis Borbonii, Gebennensis et Sancti Pauli comitum, marescalli Francie et domini de Couciaco.

[1] Les armes du Genevois sont : 5 points d'or équipollés à 4 d'azur. (Voir dans Douet d'Arcq, *Sceaux des Archives nationales*, tome III, n°s 11580 et 11581, la description de deux sceaux de cette famille au XIVe siècle.)

[2] Ornementation foncée de carrés comme un échiquier.

[3] Ornementation alternative de raies d'étoffes ou de couleurs différentes.

[4] Étoffe de soie unie de diverses couleurs.

[5] Oreiller.

[6] Ciel de lit.

[7] Étoffe de laine fine mêlée à de la soie, de diverses couleurs, qu'il ne faut pas confondre avec le camelin, drap fait avec du poil de chameau.

5. Item, unam magnam et pulcram cameram III peciarum de panno sericis persico[1], operatam per modum coquillarum et florum alborum, folderatam[2] de bocassino persico, munitam curtinis de taffatano rubeo.

6. Item, unam aliam cameram de taffatano rubeo, operatam de brodatura, in qua sunt divisie dominorum Borbonii, Gebennensis et de Couciaco, et est munita tribus magnis sergiis flavis.

En marge : De mandato Humberti comitis Gebennensis, deportata fuit apud Claromontem[3].

7. Item, unam aliam cameram de taffatano blauo, seminatam de malars[4] de ripariis sine capiceria.

8. Item, unam aliam cameram de sergiis rubeis, operatam de brodatura et sunt pavones et rotulum domini Gebennensis, et sunt curtine de cameloto de Remis rubeo.

9. Item, unam aliam cameram albam de boucassino, munitam tribus peciis culcitrarum punctarum operatarum liliis, pinis et rosis, et sunt curtine de dicto boucassino et est dicta camera jam antiqua et immunda.

En marge : Data fuit per dominum H. domino G. de Arloz.

10. Item, unam aliam cameram de bocassino albo, rigatam rigis de serico albo, munitam curtinis de dicto boucassino et sunt quatuor bancallia alba.

En marge : Apud Claromontem est, de mandamento dicti domini Humberti, comitis Gebennensis.

11. Item, unam aliam cameram cum dimidio supercelo de sargiis rubeis seminatam aquilis et sunt curtine de cameloto de Remis, quasi nullius valoris.

12. Item, unam peciam de bocassino Alexandrie, rigatam de albo et blauo et aliis coloribus; *et habet dominus de Altavilla.*

13. Item, unam aliam magnam culcitram punctam, operis de Neapoli, seminatam liliis et viperis et aliis rebus, de serico nigro.

14. Item, duos pavillonos, de quibus unus est de Rodis de tela virgata auri et de subtus de panno aureo, et alius de tela alba, in quo sunt arma hospicii Rodis[5].

(1) Bleu foncé : ce mot a désigné non seulement une couleur mais aussi une étoffe.

(2) Fourré, s'emploie non seulement pour une garniture de fourrure, mais, comme on le voit par cet exemple, pour une garniture d'étoffe. Le boucassin mentionné dans cet exemple est une sorte de toile de coton à poil feutré servant à faire des ceintures, des ornements d'église, etc.

(3) Clermont, châtellenie du comté de Genevois, aujourd'hui commune du canton de Seyssel, arrondissement de Saint-Julien (Haute-Savoie).

(4) Malars, canard sauvage mâle.

(5) Les armes de Rhodes étaient de gueules à la croix pattée d'argent.

15. Item, unam aliam magnam culcitram punctam in qua sunt reges et regine et Sanctus Georgius et plures alie res.

16. Item, unam aliam culcitram punctam de Neapoli, in qua est rex Salomon et plures alie figure in medio puncte, de serico nigro et rubeo.

17. Item, unam aliam culcitram punctam albam que fuit empta apud Tarente, operatam avibus et magnis undis et aliis rebus, punctam de filo albo.

18. Item, unam culcitram punctam albam, que fuit empta de Tarente, seminatam vineis et liliis.

19. Item, unam aliam de Neapoli, operatam pluribus personagiis et pluribus aliis rebus.

20. Item, unam aliam mediocrem de Neapoli et de simili opere.

21. Item, unam similem de eodem opere.

22. Item, unam magnam bandam de taffetano rubeo operatam ad foullagia, foderatam de taffatano viridi.

En marge : Habuit eam dominus Alteville.

23. Item, unum magnum coopertorium de rubeo panno, foderatum minutis variis.

24. Item, unum copertorium de rubeo panno, foderatum grisis.

En marge : Habuit eum Jo. de Vuencho.

25. Item, III quarellos[1] de panno auri, magnos et longuos.

26. Item, XIII alios quarrellos de futana et plume.

27. Item, III magnas coperturas rubeas de corio Yspanie.

28. Item, III pecias sergie rubee et nigre de taffatano, quarum brodatura est de viridi, in quibus insunt seminati circumcirca in brodatura duo leones qui tenent unam coronam et sunt operati in campo pluribus generibus animalium de opere Anglie terre.

29. Item, unam magnam bandam de bocassino persico et albo, operatam aviculis, quarum aparent pedes et capita.

30. Item, quinque bancalia rubea ad arma Gebennensis et Oliverii[2] esquartelata nova.

31. Item, sex alia bancalia virida ad arma predicta esquartelata nova.

32. Item, tria alia bancalia persa, cum floribus et avibus, operata nova.

33. Item, tria alia bancalia ejusdem operis nova.

34. Item, duo bancalia, unum rubeum et unum viride, cum avibus, que habuit dominus P. Gilini et ea modo habet dominus F. Soffredi, judex modernus.

[1] Carreau, coussin et parfois banc.

[2] Les armoiries d'Olivier se trouvent avec celles des douze pairs de France du temps de Charlemagne dans le ms. fr. 5233, fol. 21 verso, de la Bibl. nat., d'après M. Eug. Ritter. (*Revue Savoisienne*, 1889, p. 226.)

35. Item, tria alia bancalia virida, similis forme.

36. Item, unum album bancale cum bestiis et floribus operatum.

37. Item, unum alium bancale antiquum perse coloris cum bestiis et floribus.

38. Item, unam sargiam rubeam magne forme, satis bonam. Habuit dominus P. Gilini quam habet dominus F. Soffredi, judex modernus.

39. Item, duas sergias rubeas quarum una est satis bona, alia vero modici valoris.

40. Item, unum copertorium lecti, folderatum minutis variis.

En marge: Habuit domina Sancti Georgii de mandamento domini nostri.

Sequntur tapisseria de Attrebate.

41. Primo, unum magnum pannum de tapisseria de Attrebate, in quo est ystoria de Dono Mayance.

42. Item, unum alium panum de dicto opere ad istoriam quorum[dam] heremite et militis.

43. Item, unum alium pannum, in quo est ystoria de Magis.

44. Item, unum alium pannum de dicto opere operatum et ystoriatum de dominis tenentibus falcones et unicornibus.

45. Item, unum alium pannum, in quo sunt domine coriantes et mimi [1].

46. Item, unum alium pannum in quo sunt venantes in rippariis.

47. Item, unum alium in quo sunt domine venantes ad cuniculos.

48. Item, unum alium pannum istoriatum ad ymaginem domini nostri Jhesu Christi et est quedam scriptura in latino.

49. Item, unum alium pannum in quo sunt domine venantes que ceperunt cervum.

50. Item, unum alium pannum ad ystoriam de Capcione Palerme.

51. Item, unum alium magnum et pulcrum pannum ystoriatum de avolo magno Oliverio et de Ferrabras d'Alixandre.

Alia tapisseria marchepiez vocata.

52. Primo, unum magnam tapisseria de Suria velutam de duobus viridis operatam de foillagio et armoya, cum armis ducis Andegavensis, regis Sicilie [2].

53. Item, unum alium tapisserium grossum et bene velutum et de grosso opere, colorum rubee, viridis et perse.

54. Item, duo alia tapisseria diversorum colorum, sine armis.

55. Item, alia dua tapisseria armoyata ad leones crosseos.

(1) Semé de France à la bordure de gueules.

(2) *Coriantes* et *mimi*, danseurs et musiciens. (Voir Du Cange, aux mots *Chorentes*, *Mimus*.)

56. Item, dua tapisseria seu panna haulte lice, perse coloris, seminata liliis et armoyata armis Gebennensis et Oliverii.

En marge : Habuit unum dominus G. de Terniaco de mandamento dicti domini H., comitis Gebennensis.

57. Item, unum alium tapisserium diversorum colorum in quo est unum scutum esquartellatum et circumcirca lilia rubea in scutis crosseis.

58. Item, alium tapisserium losangetum per campum.

59. Item, quindecim tapissia operata stellis albis et veluta.

En marge : Habuit domina Principissa de mandato Domini, prope tria tapissia.

60. Item, XIII alia tapissia veluta ab una parte de opere Damasci.

En marge : Unum est apud Claromontem de mandamento dicti domini H, comitis.

61. Item, XII coperturas quarrellorum de corio rubeo.

62. Item, quatuor sergias antiquas et ruptas et parve forme, nullius valoris, vel quasi.

En marge : Fuerunt tradite pro capella domini apud Sanctum Sepulcrum in Anessiaco [1] pro coperiendo altare et faciendo verrerias.

63. Item, VII tam falsadas quam bancalia antiquissima et nullius valoris.

Sequntur matallacia.

64. Primo, unum matallacium de veluto rubeo, tinctum in grana foderatum de taffatano persico.

65. Item, unum alium matallacium de cotono copertum de sandali viridi satis antiquum.

66. Item, unum alium matallatium eschequetatum de persico et albo et de cotono.

67. Item, unum alium matallacium antiquum de eodem colore.

Sequntur libri repositi in parva guarda rauba.

68. Primo, unum pulcherrimum et divitem missale ad usum Romane ecclesie, ystoriatum et illuminatum finis coloribus auri et argenti, copertum de veluto rubeo antiquo cum firmantibus argenti deauratis. Et incipit in primo folio, post calendarium in rubrica : In nomine Domini, amen, etc.

En marge : Habuit principissa Achaye [2] de mandato domine comitisse Gebennensis et domini Humberti, comitis Gebennensis.

[1] Église désaffectée dont il reste une partie du chevet et de la nef; son ornementation est du XIVe siècle. Elle sert aujourd'hui d'entrepôt à une fabrique de poterie sise à Annecy, au faubourg du Saint-Sépulcre.

[2] Catherine de Genève, fille d'Amé III, comte de Genève, mariée en 1380 à Amé de Savoie, prince de Piémont, d'Achaïe et de Morée, morte en 1407. (Guichenon, *Hist. de Savoie.* Ed. de Turin 1778, t. I, p. 338.)

69. Item, unum pulcherrimum Decretum, copertum de panno sericis, diapratum de panno viridi et rubeo ad quatuor firmantes argenti deauratos pendentes ad corrigas sericis regatas de auro. Et supra postes dicti Decreti sunt XI clavi grossi argenti deauratus.

En marge : Habuit dominus comes Gebennensis Humbertus.

70. Item, unam pulcherrimam bibliam illuminatam auri et asuri et aliorum colorum; in primo folio depuncte sunt arma Gebennensis in uno scuto de veluto nigro ad II firmantes argenti deauratos, armoyatos armis Gebennensis et cuilibet firmanti est unus botonus de perlis.

En marge : Quem portavit dominus Nycolaus de Graveriis domino nostro pape.

71. Item, unum alium librum nuncupatum Speculum Ystoriale fratris Vincentii, ordinis fratrum minorum, copertum de veluto rubeo ad duos fermantes argenti deauratos et armoiatos armis Gebennensis et sedunt supra texos de serico viridi, qui incipit in prima linea : *Quam Multitudo.*

72. Item, unum alium volumen de libro de Speculo Ystoriali quod incipit in prima linea tabule : *Septimus decimus liber,* etc., copertum de veluto rosito ad duos fermantes argenti sedentes supra tixos sericis veridis, armoiatos armis Gebennensis.

73. Item, unum alium romancium ystoriatum et loquitur de militibus Tabule rotunde, armoiatum armis comitis Virtutum [1] et incepit in prima linea : *Amon si endroit et li contes,* etc. Et est copertum de veluto rubeo ad .II. firmantes argenti.

En marge : Habuit dominus Oddo de Villariis, dominus de Baucis [2].

74. Item, unum alium romancium de Lancelot, quod incipit in primo folio : *En la marche de Gales,* etc., et in illo folio sunt duo scuta armis Gebennensis et de Craon [3].

75. Item, unum, alium romancium de Lancelot antiquum, quod incipit in primo folio : *Se monte sur .I. grant destrier et se fuit,* et in ultimo folio : *Explicit la mort du Roy Artus.*

76. Item, unum alium romancium de Velesmar de la Montaigne, copertum de corio rubeo scriptum per versus, de auro illuminatum.

En marge : Habuit domina de Vivellin, de mandamento domini comitis.

77. Item, duas magnas boutillas de corio, pro portando in bello seu exercitu.

78. Item, unam aliam pulcherrimam bibliam, coopertam de samito

[1] Les armes des comtes de Vertus sont celles des Visconti : Écu écartelé au 1 et 4 d'une aigle couronnée, au 2 et 3 de la givre couronnée à l'enfant issant.

[2] Oddon de Villars, seigneur de Baux, qui vendit en 1401 au comte de Savoie le comté de Genevois, dont il avait hérité après la mort de son neveu Humbert de Thoire-Villars, qualifié dans notre inventaire du titre de comte de Genève.

[3] La famille de Craon avait un blason losangé d'or et de gueules.

rubeo ad firmantes et botonos argenti deauratos, armis domini nostri pape.

En marge : Dedit dictus dominus Oddo de Villariis, dominus de Baucis, domino comiti Sabaudie moderno [1].

79. Item, XXVI pulcras balistras Majoricarum et non sunt nisi duo baudrez [2].

En marge : Habuit dominus comes Humbertus .II. balistas grossas de pulchrioribus.

80. Item, unam casseam cum dimidia de virtons.

81. Item, quatuor lanceas sine ferro, quorum una est intortillatta ferro per totum longum.

En marge : Habuit unam ex ipsis dominus comes Humbertus.

82. Item, unam sellam equi, factam et operatam ossibus albis.

En marge : Habuit dominus Thomas de Gebennis.

83. Item, duas alias sellas pro portando vexilla.

En marge : Fuerunt portate in Breyssia per dictum Monta.

84. Item, unum strepa, gallice *estrie,* magnum et longum, facta ad modum Sarasenorum et calcaria ejusdem operis.

En marge : Habuit carcaria dominus sancti Georgii.

85. Item, unum romancium Regis, copertum de rubeo corio et in principio instoriatum et illuminatum, de Eschel (*sic*).

En marge : Habuit dominus comes.

86. Item, unum alium romancium de factis seu gestis regis Karoli Magni.

En marge : Habuit dictus dominus Oddo de Villariis, dominus de Baucis.

Reliquie existentes in dicta garda rauba.

87. Primo, unam ymaginem beate Marie virginis, argenti, deauratam, sustinentem se supra quatuor leones cum uno scuto Gebennensi in pede, et ponderat XXVI marcz.

En marge : Habuit dominus Nicolaus de Graveriis et posita in texoro domini.

88. Item, unam crucem argenti deauratam et esmaillatam et deficit aliquid quod sustineat eam, et sunt quatuor leones in pede, ponderis V marcs.

En marge : Habuit idem dominus Nycolaus et posita ubi supra.

89. Item, unum reliquiare argenti, deauratum, sustentum ad quatuor pedes, factum ad modum tabernaculi; et est infra quedam ymago Virginis

[1] Amédée VIII, le futur pape Félix V, né en 1383, mort en 1451.

[2] Baudrier servant à attacher la trousse et les accessoires de l'arbalète. (Voir Gay, *Glossaire archéologique*, v° *Baudré.*)

Marie, de nescle, et in summitate unam parvam crucem munitam lapidum et perlarum.

En marge : Habuit prefatus dominus Nycolaus, et posita ut supra.

90. Item, unum reliquiare de beata Maria Magdalena, in quo est ymago Domini Nostri Jhesu Christi et insignum resurrectionis.

En marge : Habuit dominus Nicolaus, et posita ut supra.

91. Item, duo parva candelabra de cristali, quorum unum est de duobus peciis, et habent pedès argenti operati.

92. Item, unum capud sancti Petri, deauratum, quod non est de argento.

En marge : Sunt in capelle Castri Anessiaci.

93. Item, unum capud sancti Stephani, deauratum, sine argento.

En marge : Est in capella.

94. Item, unum capud sancti Johannis Baptiste, sine argento.

En marge : Est in capella castri Anessiaci.

95. Item, unum magnum tabernaculum clausum, factum operis Grecorum ad minuta personagia, deauratum.

En marge : Est in capella.

96. Item, unum coffretum copertum de panno sericis in quo sunt plures reliquie.

En marge : Habuit dominus Nycolaus et positum ut supra.

97. Item, unum turribulum, dictum *ensonsier,* argenti, pro capella.

En marge : Habuit dominus Nycolaus et posuit ut supra.

98. Item, unum magnum calicem argenti deauratum et esmalliatum ad compassia [1] et figuras supra pedem et in pomello.

En marge : Est in capella castri Anessiaci.

99. Item, unam parvam pacem argenti deauratam et esmaillatam armis Gebennensis et Bolonie [2].

En marge : Est in capella.

100. Item, duo paria parvarum vinagiarum [3] argenti albarum.

En marge : Habuit dictus Nycolaus et posuit ut supra.

101. Item, unam parvam crucem argenti in qua est in medio quoddam capud lapidis, ad modum de camahieu [4].

En marge : Habuit idem dominus Nycolaus et posuit ut supra.

Capelle existentes in dicta garda rauba.

102. Primo, unam capellam de panno auri de Luca, antiquam, muni-

(1) C'est-à-dire dont les compas ou lobes ornant le pied sont ornés d'émaux.

(2) Cette paix fut faite sans doute au moment du mariage d'Amé III, comte de Genève, avec Mathilde de Boulogne, fille du comte d'Auvergne.

(3) Burettes.

(4) Camée.

tam tuniquo, dalmatica, chasula, duabus albis, uno amito, et in uno parvo coffreto III parvos toillones[1] de serico pro paramento altaris et unam magnam toualiam paramenti altaris, operatam de serico.

103. Item, unam antiquam tunicam delasniatam de albo tercelino[2].

104. Item, unam cappam de panno sericis videlicet operatam de brodatura et angelis.

En marge : Data per dominum ecclesie Beate Marie Lete Anessiacensis.

105. Item, unam capellam portativam de panno sericis, diapratam de viridi et rubeo, munitam frontali, dosserio, chasula, alba, amito, manipolo et stola.

En marge : Fuit tradita in ecclesia Sancti Sepulcri Anessiacensis de mandamento domini nostri, cum uno missali ad usum Rome et duabus ayguerlis de argento deaurato.

106. Item, unum pannum paramenti altaris ystoriatum de sanctis Petro et Paulo.

107. Item, unam aliam capellam de panno aureo, eschaquetatam armis Gebennensis, munitam chasula, tunica, dalmatica, chevecerio, copertorio et frontali altaris, ejusdem operis, ac stolis et manipolo.

108. Item, unam capam ejusdem panni.

109. Item, unam aliam capellam parvam portativam de panno sericis rubeo offroisiato offroisiis[3] de Lucca, munitam chasula, dosserio et frontali et tribus toualiis.

110. Item, unam aliam capellam portativam de panno sericis rubeo, diapratam foliis vinearum blauis, munitam casula, frontali et dosserio, alba, amito, stola et magnipolo.

En marge : Habuit dominus Petrus de Juys, et eam postea habuit domina comitissa.

111. Item, unam casulam de panno serico.

112. Item, duas toualias altaris operatas de serico et diversis armis.

113. Item, unam aliam toilletum munitam et operatam de serico.

114. Item, unum pulcrum pannum pro paramento altaris serici de brodatura fini auri in quo est Dominus Noster et Nostra Domina.

115. Item, alium pannum pulcrum pro paramento altaris brodatum ejusdem brodature in quo est Dominus Noster cum prophetis.

116. Item, unam capellam de brocardo rubeo fino de Luca cum capitibus et pedibus animalium auri, garnitam casula, alba, amito, stola et

(1) *Toillones* et *toualiam*, pièces d'étoffe servant à la décoration de l'autel. En français, *touaille*.

(2) Etoffe faite de trois fils différents.

(3) *Orfroi* désigne soit une bordure de perles, d'or trait, de soie ou de broderie, ou autre étoffe, soit une espèce de galon fabriqué avec de l'or trait.

manipulo ac frontali et capiscerio altaris ejusdem panni, et una pecia ejusdem panni pro ponendo ante prelatum.

Alia existentia in dicta gardarauba :

117. Primo, unam pulcherrimam tabletam Domini Nostri et Nostre Domine supra finissimum aurum.

118. Item, garnisionem unius parve capelle portative argenti in uno scrino de corio munitam calice, vinageriis et una piscide argenti pro ponendis hostiis.

En marge : Tradita fuerunt de mandato domini pape ecclesie Sancti Sepulcri.

119. Item, III rotas solis argenti deauratas pro parendo unum bassinetum.

En marge : Habuit dictus dominus Oddo de Villariis, dominus de Baucis.

120. Item, unum parvum speculum ad modum stelle argenti, deauratum, ad ponendum supra unum bassinetum.

En marge : Datum fuit cum rotis solis superius nominatis.

121. Item, undecim coclearia argenti deaurata.

En marge : Fuerunt portata Avinionem cum aliis rebus.

122. Item, unum pedem et copertorium vitri, argenteum, deauratum.

En marge : Habuit dominus Nycolaus de Graveriis pro domino papa et posita in texoro.

Alia existencia in dicta gardarauba, in quodam parvo coffro :

123. Primo, IV linteamina brodata de serico croceo circumcirca.

En marge : Habuit domina.

124. Item, unam coperturam mense, operatam sericis.

En marge : Habuit. . .

125. Item, paramentum tele operatum auro ad coperiendum unum lectum.

En marge : Habuit . . .

126. Item, unam magnam toualiam operatam in capitibus auri et sericis.

En marge : Habuit. . .

127. Item, unum toillonum de serico albo, operatum de sericis diversorum colorum.

En marge : Habuit domina.

128. Item, duo pavilliones magni.

En marge : Habuit domina.

Sequntur mantilia, mappas, longerias et linteamina reperta ultimate ac reposita in tribus coffris :

129. Et primo, in quadam archa seu coffro de nuce, mantilia [1] nova et pulcra XXVI.

130. Item, eadem archa, touallia [2] nova et pulcra XXII.

131. Item, in una alia archa, linteamina XL.

132. Item, in una alia archa anteposita grossa mantilia XXXIIII.

133. Item, alia grossa linteamina XVI.

Libri existentes in capella :

134. Primo, duo graduales.

135. Item, unum anthiphonum.

136. Item, unum psalterium datum in Sancto Sepulcro et erat modici valoris.

137. Item, missalia.

138. Item, unum proserium.

Sequntur ea que fuerunt extracta de gardarauba castri Anessiacensis et tradita per manus Roleti de Marsie, quondam cubicularii bone memorie domini Petri, comitis Gebennensis.

Et primo ea que habuit domina comitissa junior.

139. Primo, habuit domina comitissa Gebennensis junior [3], quando recessit de Anessiaco, unam culcitram cum pulvinari de pluma et uno matallacio de lana communis forme.

140. Item, unam bannam de bocassino antiquam.

141. Item, tres alias culcitras quarum una est communis forme et alie due parve, modici valoris, cum pulvinaribus.

142. Item, unam aliam bannam albam parvam de Apulia cum losengiis, antiquam.

143. Item, unam sargiam rubeam communis forme, antiquam.

144. Item, unam sargiam persam, antiquam.

145. Item, unam flassadam albam.

146. Item, tria pulvinaria de veluto, cum armis de Lucenbourch et de Vaudemont, antiqua.

147. Item, tria alia pulvinaria de veluto eschaquetato, antiqua.

(1) Mantiz, essuie-mains.

(2) *Toualia* a ici le sens de serviette.

(3) Marguerite de Joinville, qui épousa en 1374, après le décès de Jean de Bourgogne, son premier mari, le comte de Genève Pierre : puis, après la mor de ce dernier, elle convolá en troisièmes noces avec Ferry de Lorraine.

148. Item, septem bancalia rubea cum armis de Jeinville que fuerunt de camera per ipsam dominam apportata.

149. Item, duos magnos coffros ferratos ad portandum super quadrigam.

150. Item, unam cameram antiquam de taffatano rubeam, cum armis de Gebennis et de Vaudemont, quam apportavit dicta domina, dumvenit apud Anessiacum.

151. Item, unum copertorium de escarlata foderatum de variis, quod fuit domine genitricis sue quondam.

152. Item, unum tapissium rubeum, cum armis de Gebennis et de Vaudemont, de camera predicta.

Habuit dominus de Altavilla [1] :

153. Primo, habuit dominus Alte Ville unam culcitram cum pulvinari de pluma.

154. Item, unum matallacium de cotone.

155. Item, unam culcitram punctam albam.

156. Item, unam aliam culcitram de serico eschaquetatam de armis Gebennensis.

157. Item, unum supercelum de serico.

158. Item, tres curtinas de tela alba.

159. Item, unum magnum pannum paramenti de alta licia.

160. Item, unum parvum lectum garnitum.

161. Item, unum parvum lectum garnitum de una culcitra cum pulvinari de pluma, uno matallacio de lano, una flassada, una sargia de Alamania et una culcitra puncta de serico rubeo.

Habuit dominus de Graveriis [2] :

162. Primo, habuit dictus dominus Nicolaus de Graveriis, pro usu suo, unum magnum lectum garnitum uno matallacio de lana, una culcitra cum pulvinari de pluma, una banna alba, una alia foderata de cotone rubea antiqua et rupta, et una sargia persa.

163. Item, unum alium lectum parvum cum culcitra et pulvinari de pluma et una flassiada et uno copertorio de persico foderato de panno albo cum armis Gebennensis.

164. Item, unum alium parvum lectum garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma, una flassada alba et uno coopertorio de persico foderato de panno albo cum armis Gebennensis.

165. Item, unum tapissium antiquum.

[1] Nicod, sieur de Hauteville, bailli de Genevois, appartenait à la noblesse de la région; Hauteville est une commune de l'arrondissement d'Annecy.

[2] Nicolas *de Graveriis*, chanoine de Narbonne.

166. Item, unum bancale rubeum operatum avibus et rosis.

167. Item, unum alium bancale de persico cum floribus, antiquum.

168. Item, tria paria linteaminum magnorum de lino.

169. Item, alia sex paria linteaminum parvorum de canapo.

170. Item, quinque mappas et quinque longerias de canapo.

171. Item, unum aliam mappam et unam longeriam antiquam de lino.

Habuit Petrus de Balesone :

172. Primo, habuit dictus Petrus de Balesone [1], castellanus Anessiaci, pro usu suo, unum magnum lectum garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma et una sargia rubea.

173. Item, unum alium magnum lectum garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma, una banna alba et uno copertorio foderato de grisis.

174. Item, unum supercelum brodatum de avibus.

175. Item, duas pecias curtinarum de cendato rubeo modici valoris.

En marge : Fuerunt perdite.

176. Item, unum alium lectum comunis forme garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma, uno copertorio cum armis Gebennensis et una pecia sargie rubee.

177. Item, unum alium parvum lectum garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma et uno copertorio de persico foderato de panno albo cum armis Gebennensis.

178. Item, unum alium lectum comunis forme, garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma et duobus copertoriis albis pilosis de Avinione.

179. Item, tria linteamina magna et octo communia pro servitoribus.

En marge : Fuerunt consumpta antequam recederet a castro.

180. Item, habet porterias in camera sua, unum lectum garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma, uno matallacio de lana, duabus flassadis albis et uno copertorio virgato pluribus coloribus.

181. Item, habuit dictus Petrus de Baleysone per manus dicti Roleti cubiculari, sex mappas et sex longerias.

En marge : Fuerunt consumpta antequam idem Petrus recederet.

Habuit dominus Petrus de Juys :

182. Primo, habuit dictus dominus Petrus de Juys unum magnum lectum munitum una culcitra cum pulvinari de pluma et una banna alba de bocassino, operata cum undis.

183. Item, duo paria linteaminum de lino pro dicto lecto.

184. Item, unum alium lectum garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma et duabus flassadis albis antiquis.

[1] Pierre de Balaison (commune de l'arrondissement de Thonon).

185. Item, unum parvum coffretum brodatum bendis ferri albi.

186. Item, quatuor pecias sargie Remensis quasi nullius valoris.

187. Item, duo bancalia alba bestiis operata.

188. Item, duo tapiz marchepiez vocata, veluta et operata stellis albis.

189. Item, unum alium parvum de damasco.

190. Item, duas mappas de lino pro mensa et duas longerias.

191. Item, quatuor alias mappas grossas de tela Burgundie et duas longerias.

192. Item, tria paria linteaminum tele grosse pro famulis.

193. Item, duas parvas canetas capelle argenti, bene antiquas.

194. Item, unam capellam munitam casula ad folia vinee alba, manipolo et stola, amito et duobus pannis ad folia vinee que reponuntur supra et subtus altare.

Habuit dominus Petrus Gilini, judex :

195. Primo, habuit dictus dominus Petrus, judex, unum lectum communis forme garnitum una culcitra cum pulvinari de pluma, una banna alba de Neapoli, et una sargia persa antiqua.

En marge : Habuit postea dominus H.

196. Item, unum alium lectum parvum, garnitum uno matallacio de lana cum uno pulvinari de pluma et una flassada alba pilosa.

197. Item, unum bancale antiquum.

Habuit domina major [1] :

198. Item, habuit domina major comitissa Gebennensis quatuor culcitras videlicet unam magnam et tres mediocres cum pulvinaribus de pluma.

199. Item, habuit dominus Aymo de Compesio [2] de mandamento domine mee majoris unam calibis pro armando, garnitam de argento.

200. Item, recepit dominus de Sancto Georgio [3] unum gladium de Burdegalis [4].

[1] Mathilde de Boulogne, femme d'Amé III, comte de Genève et mère du comte défunt Pierre.

[2] Aymon de Compeis, appartenant à une famille distinguée de Savoie.

[3] Famille de Saint-George ou de Saint-Ieoire.

[4] *Ms.* Burdegal. Forme intéressante à relever, depuis la thèse soutenue par M. Giraud, sur les épées de Bordeaux, si célèbres au moyen âge, qu'il prétend avoir été fabriquées non pas dans la Guyenne mais à Bourdeau-les-Bourget en Savoie. Cette dernière localité n'est jamais appelée dans les textes contemporains savoyards que *Bordella* ou *Bordelli.* Si cette dernière localité avait été le centre de fabrication que M. Giraud s'est plu à restituer, le rédacteur de cet inventaire savoyard n'aurait pas manqué de mettre la forme latine savoyarde qui désigne ce

201. Item, tradidit idem dominus de Sancto Georgio Gerardo de Lagrave unum harnesium tibiarum pro armando, garnitum de argento.

202. Item, habuit domina principissa unam magnam culcitram cum uno pulvinari.

203. Item, unum alium lectum parvum cum pulvinari de pluma.

204. Item, tres tapiz velutos ad stellas albas.

Sur un même feuillet écrit à la même époque :

La chambre baillié par Raolet le chambrier à Madame de Saint-George :

205. Premièrement, le ciel de velluet vert varrée à trois vayres de drap de velluet vert et d'aor.

206. Item, le chiviciel à ycelle mesme faczon.

207. Item, la couverte à celle faczon.

208. Item, trois curtines de tafatain vert resortie varrées.

209. Item, un covertour de drap de mabrey forré de vars.

lieu. M. Jules Camus s'est servi de cet argument pour corroborer les raisons qu l'ont amené à combattre la thèse de M. Giraud (Voir son article dans la *Revue savoisienne*, 1898, p. 101).

NOTE

SUR UNE PAIRE D'ÉPERONS

DU XIVe SIÈCLE,

PAR M. BRUTAILS,

Correspondant du Comité à Bordeaux.

La paire d'éperons dont la reproduction est ci-jointe (Pl. XIV) appartient à M. Labbé, architecte à Bordeaux. Elle a été trouvée au cours des travaux de démolition de l'ancienne église de Villandraut.

Les deux éperons ne sont pas exactement pareils : l'un est destiné à être chaussé au pied gauche, l'autre au pied droit.

La longueur totale, en suivant la direction de la tige qui porte la molette, est de 0 m. 135, jusques et y compris l'anneau qui retient la grande boucle. La molette mesure 0 m. 055 de diamètre; elle est à six rayons d'un joli dessin, ajourés alternativement d'un trèfle et d'un quatrefeuille. Dans le sens de l'axe de la molette est une branche à six pans, terminée à chaque extrémité par une efflorescence dans laquelle est serti un cabochon blanc. La tige semble sortir d'une embase concave en forme de fleur à six pétales, repercées, comme les rayons de la molette, de petits évidements à trois et à quatre feuilles. Seulement, la molette, plus épaisse, — elle a 0 m. 0025 à peu près, — a été fondue, tandis que la fleur et une autre, dont il va être parlé, sont minces et paraissent découpées.

Les branches de l'éperon sont très cambrées; elles sont à leur milieu courbées vers le bas, de façon à passer sous les chevilles, et se relèvent ensuite vivement de l'arrière pour emboîter la partie supérieure du talon. La branche intérieure, c'est-à-dire la branche gauche de l'éperon droit et la branche droite de l'éperon gauche, porte quatre petits fleurons à six pétales fondus avec la branche,

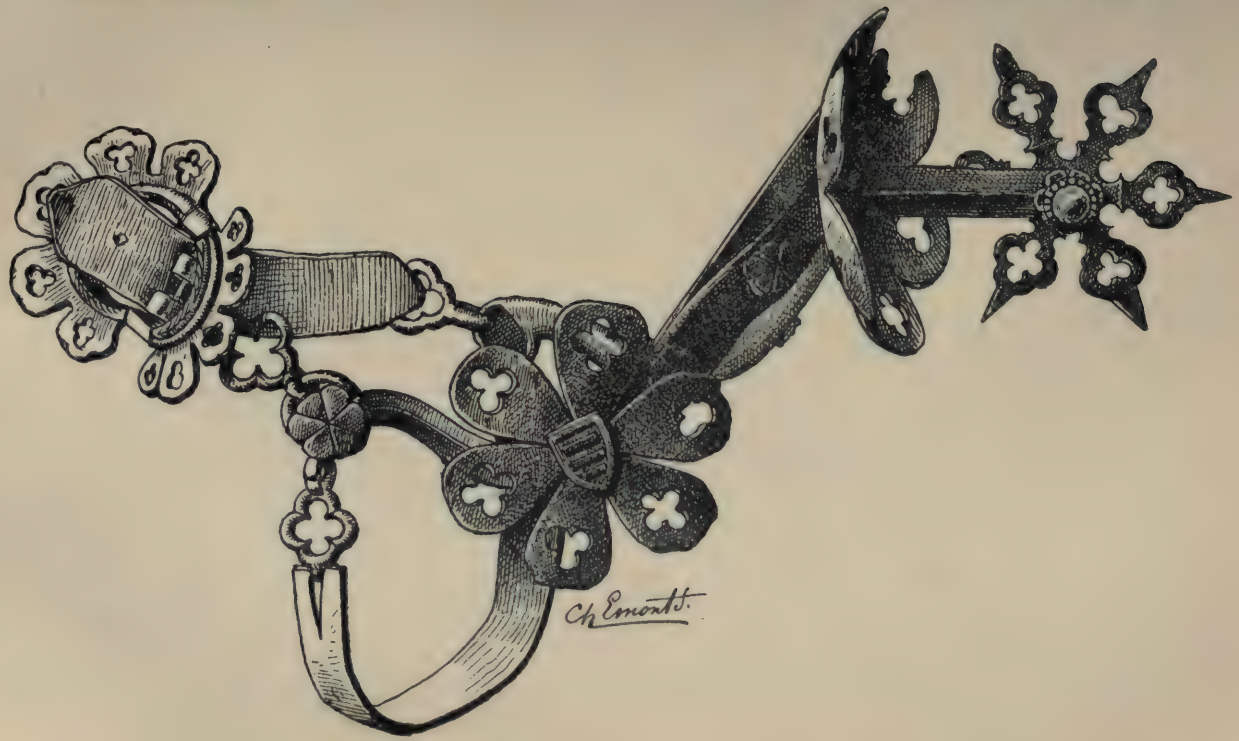

ÉPERON TROUVÉ A VILLANDRAUT (GIRONDE).

et dont le dernier est sensiblement plus petit. Sur l'autre branche, le fleuron qui est au bas de la courbe est remplacé par une large fleur à six pétales, rivée sur la branche et portant au centre un petit écu *de..... bordé de..... à trois fasces de...* Les émaux des armoiries ont disparu. L'écusson est posé sur la fleur et paraît avoir servi de tête au rivet.

Chaque branche se termine en un anneau caché par un fleuron plus gros que les précédents. Dans cet anneau sont engagés deux autres anneaux plus petits, figurant un serpent recourbé, soudé à un quatrefeuille. Du côté extérieur de l'éperon, l'autre extrémité du quatrefeuille est attachée à une fort jolie boucle double, imitant une torsade, et sur chaque moitié de laquelle sortent cinq lobes percés de petits ajourements, alternativement à trois et à quatre lobes. Cette boucle, qui a disparu dans l'éperon droit et qui a perdu son ardillon dans l'éperon gauche, servait à retenir la languette de cuir qui passait sur le pied. Dans les trois autres petits anneaux, la tige libre se replie en un crochet auquel était fixée à demeure soit la languette qui était placée sur le soleret, soit le sous-pied. Un seul de ces crochets a subsisté.

Les éperons étaient en cuivre et entièrement dorés. Le travail n'en est pas des plus finis; mais le style est bon, encore que la forme soit un peu massive, et l'ensemble est d'un bel effet.

L'écusson est celui de la famille de Goth[1], dont le berceau était à Villandraut ou dans les environs; le style indique la fin du XIIIe siècle ou le commencement du XIVe. On peut conjecturer que les éperons ont appartenu à Bertrand de Goth, neveu de Clément V et vicomte de Lomagne et d'Auvillar; Bertrand de Goth choisit sa sépulture dans l'église de Villandraut, par son testament en date du 19 mai 1324; il mourut très peu après, car le testament fut ouvert le 25 du même mois[2].

J.-A. Brutails.

[1] *D'or à trois fasces de gueules*. La bordure est peut-être une brisure.
[2] Archives des Basses-Pyrénées, E. 269.

EXPLORATION

DES TUMULUS DE FAO-YOUEN ET DE COSMANER

EN PLONÉOUR-LANVERN (FINISTÈRE),

PAR M. P. DU CHÂTELLIER.

Ces deux tumulus situés à l'Est du bourg de Plonéour-Lanvern, sur des plateaux élevés d'où l'œil embrasse un très vaste horizon, font avec celui de Kerhué-Bras, dont nous avons publié l'exploration dans les *Matériaux pour l'Histoire de l'homme* [1], les sommets des trois angles d'un triangle isocèle de 1,500 mètres de côté.

TUMULUS DE FAO-YOUEN.

Dans une parcelle dépendant du village de Fao-youen, dite *Ménez-Balanou*, située à 400 mètres au Nord-Est du village, sur le sommet d'un plateau à 300 mètres au Sud de la route de Plonéour à Quimper, est un tumulus de 50 mètres de diamètre et de 2 m. 50 de haut.

Ayant obtenu l'autorisation de l'explorer, le 5 octobre dernier, je me rendis sur les lieux avec mes fouilleurs. Ayant ouvert à sa base Ouest une tranchée de 4 mètres de large, allant de l'Ouest à l'Est, en passant par le centre, nous reconnaissons que l'enveloppe du tumulus est faite d'argile compacte mêlée de nombreuses parcelles de charbon de bois. Dans cette tranchée nous recueillons deux grossiers éclats de silex et quelques percuteurs.

A 1 mètre sous le sommet du tumulus nous constatons un amoncellement de pierres de moyenne taille, jetées sans ordre, formant au centre un cône de 8 m. 50 de diamètre à la base, au milieu duquel nous rencontrons la sépulture qu'il enveloppe. Ce blocage

[1] Livraison de juillet 1880.

a pour but d'empêcher les infiltrations extérieures de pénétrer dans le caveau funéraire et surtout d'empêcher l'écartement de ses parois en les soutenant par côté.

Les pierres du blocage enlevées, nous mettons à découvert, au niveau du sol environnant, deux grandes dalles juxtaposées de 0 m. 40 d'épaisseur. Elles recouvrent la chambre funéraire, dans laquelle nous pénétrons en retirant quelques pierres de sa paroi Ouest. De forme rectangulaire, elle est construite en pierres maçonnées à sec. Quoique ses murailles soient en mauvais état, il n'y a cependant pas intérieurement d'infiltrations extérieures.

La vidant avec soin, nous reconnaissons que, sur le tuf, formant le sous-sol des terrains avoisinants, on a placé, à l'intérieur du caveau, un dallage fait de pierres plates d'une épaisseur variant de 0 m. 05 à 0 m. 07, sur lequel, dans toute la longueur de la chambre, on a étendu une couche de restes incinérés de 0 m. 04 d'épaisseur. Au milieu de ceux-ci nous recueillons, à 1 mètre de l'extrémité Ouest de la sépulture, quatre pointes de flèche en silex, à ailerons, finement barbelées. En nous dirigeant vers l'Est, nous en recueillons successivement huit autres avant d'arriver au centre, où nous trouvons réunies en groupe, le long de la paroi Nord, vingt pointes de flèche et, le long de la paroi Sud, deux poignards en bronze à lame plate très mince, décorée de deux filets sur chaque bord. Malheureusement ces lames sont réduites à l'état d'oxyde blanc et il ne nous est possible d'en relever que quelques fragments.

Le centre de la sépulture dépassé, nous ne rencontrons plus, sur le dallage, que des restes incinérés sans mobilier.

La chambre funéraire vidée mesure intérieurement de l'Est à l'Ouest 3 mètres de long sur 1 m. 05 de large du Nord au Sud et 1 m. 10 de profondeur des dalles du fond au plafond, qui, ainsi que nous l'avons dit précédemment, est formé par deux grandes dalles juxtaposées mesurant à l'intérieur du caveau, celle du bout Est 1 m. 25 de l'Est à l'Ouest, et l'autre 1 m. 75.

Sur les terres du Faǫ-youen, à 800 mètres au Sud-Ouest du village, dans la garenne dite *Goarem-Billès*, est un menhir renversé de l'Ouest à l'Est. Il mesure 8 mètres de long sur 2 m. 20 de large et 0 m. 60 d'épaisseur.

L'excavation que nous avons pratiquée à sa base Ouest ne nous a rien donné.

A 100 mètres à l'Ouest de ce menhir, sur les terres du même village, dans une parcelle dite *Ménez-Bourouic*, est un petit tumulus de 10 mètres de diamètre sur 1 mètre de haut. L'ayant ouvert, nous avons reconnu qu'il recouvrait une chambre circulaire à ciel ouvert, de 1 m. 75 de diamètre intérieur et de 0 m. 70 de profondeur, à parois formées par une pierre de 1 m. 05 de large fichée en terre et par une muraille bâtie en pierres plates maçonnées à sec.

Au fond de cette petite chambre était une couche d'argile très fine, épaisse de 0 m. 40, dont la surface, calcinée par un feu vif, était cuite comme une poterie sur une épaisseur de 0 m. 12. Cette chambre était sans mobilier; mais dans les terres du tumulus l'enveloppant nous avons recueilli la moitié, bout du tranchant, d'une hache en diorite polie.

Enfin, avant de quitter le Fao-youen, disons qu'en faisant les cultures d'automne, il y a trois ans, on rencontra à 60 mètres au Nord du tumulus de la garenne dite *Ménez-Balanou*, à 0 m. 40 sous la surface du sol, un petit coffre formé par quatre pierres posées de champ en terre recouvertes par une cinquième, dans lequel se trouvaient quatre urnes en terre cuite remplies de restes incinérés. D'après la description qui m'en a été faite par l'inventeur, elles étaient de l'époque de l'occupation romaine. Malheureusement il les donna à ses enfants, qui les brisèrent.

TUMULUS DE COSMANER.

A 300 mètres au Sud-Ouest du village de Cosmaner, dans un petit taillis dit *la Gagnerie*, bien caché aux yeux des explorateurs, était un petit tumulus de 18 mètres de diamètre sur 1 m. 50 de haut. Ouvert par son propriétaire, en avril 1897, il contenait au centre une sépulture, à parois maçonnées en pierres sèches, orientée Est-Ouest, recouverte d'une dalle ayant 2 m. 50 de long sur 2 mètres de large. Au fond de cette sépulture était un plancher posé sur le tuf formant le sous-sol environnant. Les parois de la sépulture étant à peu près démolies quand nous l'avons vue, il nous est impossible d'en donner les dimensions intérieures.

A l'extrémité Est du caveau, au milieu des restes incinérés qui en recouvraient tout le fond, ont été recueillies vingt-cinq pointes de flèche en silex d'une finesse extrême, à ailerons beaucoup plus

élancées que celles du Fao-youen. Vingt et une sont entre nos mains; malheureusement de celles-ci cinq seulement sont intactes,

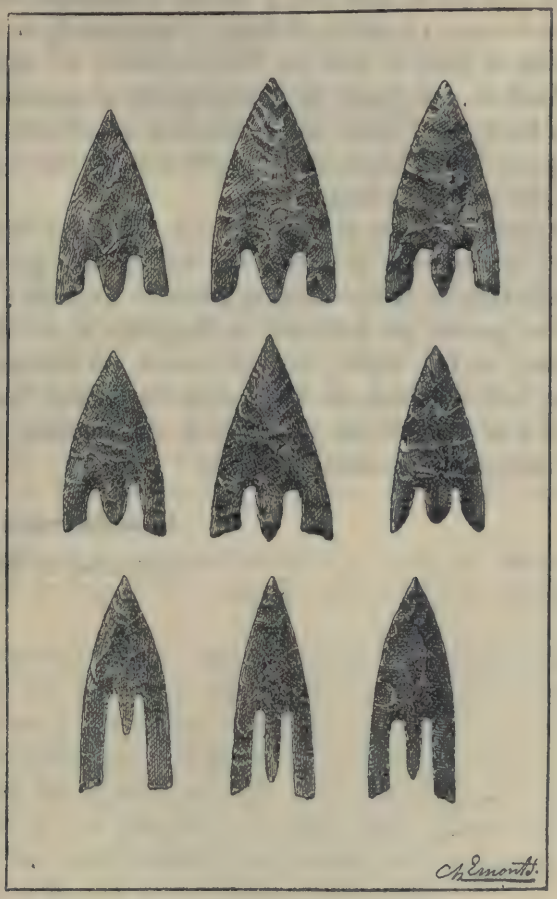

les autres ont été brisées par l'inventeur, au moment de la fouille. Au centre de la chambre funéraire étaient deux poignards en bronze, l'un à lame plate et mince, l'autre à lame épaisse, renflée au centre. L'une et l'autre de ces lames étaient ornées de filets sur les bords; réduites à l'état d'oxyde blanc, nous n'en avons que quelques fragments.

Du sommet de ces deux tumulus du Fao-youen et de Cosmaner, on voit celui de Kerhué-Bras, distant d'environ 1,500 mètres, qui nous a donné un si remarquable mobilier.

A 250 mètres au Nord-Est du village de Cosmaner est un camp rectangulaire de 74 mètres de côté sur 56, entouré d'un double parapet de 1 m. 50 de haut sur 9 mètres d'épaisseur, séparé par une douve de 10 à 12 mètres de large. L'intérieur de ce camp est sous culture et porte le nom de Parc-ar-hastel. Le long de son parapet Nord est une bande de terrain inculte où paraissent avoir existé des habitations. Dans une exploration superficielle, qui y a été faite par le propriétaire, on a recueilli une fusaïole et quelques fragments de poterie ancienne.

A 50 mètres à l'Est de ce camp, dans le champ dit *Parc-Douar-dec-bar*, on trouve, sous la surface du sol, un dallage qui n'est autre que le reste de la voie romaine allant de Quimper à Tronoën et Kerity en passant par Kerheuret en Pluguffun et par Ker-hastel en Plonéour, où l'on voyait, naguère encore, un tronçon de voie pavée long de 200 mètres sur 8 mètres de large. Dans Parc-Douar-dec-bar il a été recueilli, sur le bord de la voie romaine, une urne en terre cuite pleine de restes incinérés.

P. du Châtellier,

Correspondant du Comité.

PIERRE GRAVÉE DE KERMARIA

EN PONT-L'ABBÉ (FINISTÈRE),

PAR M. P. DU CHÂTELLIER.

Le 30 avril 1895, en défrichant un terrain, jusque-là resté inculte, on découvrit à l'Ouest des édifices de Kermaria, sur le sommet du coteau dominant au Nord-Ouest l'estuaire qui forme aujourd'hui le port de Pont-l'Abbé, une borne en forme de pyramide, à base et à sommet arrondis, dont les quatre faces portent des sculptures. L'inventeur m'ayant fait prévenir de sa découverte, je me rendis immédiatement sur les lieux, et, en ayant fait l'acquisition, je la fis transporter chez moi, où elle fait aujourd'hui partie de mes collections.

L'ensemble de ce petit monument a 0 m. 83 de hauteur totale et 0 m. 70 de largeur à la base, la partie sculptée ayant 0 m. 50 de haut.

Les sculptures forment, sur chaque face, un tableau limité, en haut et en bas, par une bande sculptée qui entoure le monument sans solution de continuité.

Des sculptures qui se trouvent sur ce monument, je lis facilement celles des deux faces I et II, ainsi que celles qui l'entourent au sommet et à la base (Pl. XV). Mais restant indécis sur l'interprétation des signes sculptés sur les deux autres faces, je la livre à la sagacité de plus habiles que moi (Pl. XVI).

A la session du congrès de la Société française d'archéologie tenue à Morlaix en 1896, je produisis les photographies ci-jointes, et je lus une courte note expliquant les sculptures gravées sur les faces I et II, et celles qui limitent les tableaux sculptés en dessus et en dessous[1]. Je fis appel à la perspicacité de mes collègues au sujet des signes représentés sur les faces III et IV. Mon appel resta malheureusement sans écho.

[1] Cette note n'a pas été publiée.

Disons d'abord quelques mots du milieu dans lequel a été recueilli ce petit monument.

Exhumé à 100 mètres à l'Ouest de la ferme de Kermaria, dans un terrain inculte, il était placé à peu près au centre d'une chaussée de 2 à 3 mètres de large empierrée de pierres non taillées, orientée Est-Ouest. Il était renversé la face I contre terre, si bien que, lorsqu'on le releva, cette face regardait l'Orient.

A 100 mètres environ à l'Ouest, on voyait un petit tumulus de 10 mètres de diamètre sur 1 mètre de hauteur. L'ayant ouvert, en 1896, nous rencontrâmes au centre un coffre formé de quatre dalles posées de champ, recouvert d'une cinquième dalle affleurant à la surface du sol environnant. Ce coffre, mesurant intérieurement 1 m. 40 de long sur 0 m. 78 de large et 0 m. 40 de profondeur, était sans dallage au fond. Il ne renfermait que des restes incinérés et quelques éclats de silex sans caractère. Ce tumulus, tout récemment aplani, n'a rien donné de plus.

A 400 mètres à l'Est de Kermaria, on voit sur les terres de Kerséoc, au Sud de la route de Combrit à Pont-l'Abbé, plusieurs tumulus malheureusement explorés à une époque inconnue. Toutefois, quelques fragments de poteries et la structure de ces monuments me font penser qu'ils remontent à l'époque du bronze. A 100 mètres de ces tumulus, on remarque des traces de retranchements et d'habitations qui semblent indiquer qu'il y a eu là un centre de population assez important.

Un peu plus loin, toujours au Sud de la route de Combrit, dans le bois de Kerlouarn, on constate également des traces de retranchements et d'habitations, ainsi qu'au Sud-Ouest de Kergus.

Comme on le voit, tout le coteau, sur le sommet duquel a été recueilli le monument de Kermaria, a été occupé à une époque des plus reculées par des populations très denses.

Cela établi, décrivons les sculptures gravées sur la pierre de Kermaria, répétant ce que j'ai dit en 1896, au Congrès de Morlaix, au sujet des gravures relevées sur les faces I et II.

Face I. — Des cartouches qui décorent les quatre faces, celui de la face I nous montre un ornement bien connu, la croix gammée[1]. C'était, chez les peuples primitifs, un signe favorable, que l'on trouve un peu partout dans le monde connu des anciens. Toute-

[1] Souvent appelée *swastika* (nom de ce signe en sanscrit).

PIERRE GRAVÉE TROUVÉE A KERMARIA, COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ (FINISTÈRE).

PIERRE GRAVÉE TROUVÉE A KERMARIA, COMMUNE DE PONT-L'ABBÉ (FINISTÈRE).

fois, c'est la première fois qu'on le signale sur un monument au fond de la Gaule armoricaine; car je ne sache qu'on l'ait relevé sur aucun monument mégalithique jusqu'à présent. A ce titre, déjà, la pierre gravée de Kermaria offre une importance considérable.

Face II. — Les sculptures de cette face, avec les lignes qui forment un carré dans lequel sont insérés huit rayons, semblent marquer les huit points de la boussole autour desquels le soleil poursuit sa course. Du reste, qui contesterait le rôle considérable joué par l'astre du jour aux yeux de toutes les populations primitives?

Aujourd'hui, comme en 1896, j'hésite à interpréter les gravures des faces III et IV, j'en laisse le soin à de plus habiles.

Comme nous l'avons dit plus haut, le sommet du monument est entouré d'un dessin continu, sorte de grecque dans laquelle on retrouve sans peine les lignes de la croix gammée.

Au-dessous des cartouches gravés sur les quatre faces, on voit un dessin continu formé de spirales ou d'S enchevêtrés.

En publiant cette courte note et les photographies des quatre faces de la pierre de Kermaria, qui y sont jointes, je n'ai pour but que d'attirer l'attention sur ce curieux monument, qui me paraît l'œuvre des populations primitives de la Gaule, ayant séjourné sur le sommet du coteau ou s'élèvent les tumulus de Kerséoc et les restes d'habitations et de retranchement de Kerlouarn et de Kergus.

P. du Châtellier,
Correspondant du Comité.

LA COMMANDERIE DE CAUBIN

(BASSES-PYRÉNÉES),

PAR M. PAUL LAFOND.

Dans le département des Basses-Pyrénées, à l'une des extrémités de l'ancien Béarn, à 30 kilomètres de Pau, sur la lisière Ouest de la lande du Pont-Long, se trouve le hameau de Caubin, arrosé par le ruisseau de la Geule et réuni depuis la Révolution à la commune d'Arthez[1], située à 2 kilomètres plus au Nord et chef-lieu d'un canton de l'arrondissement d'Orthez[2].

On ne trouve aucune trace du village de Caubin avant l'établissement de l'hôpital auquel il doit sa notoriété et dont la date de fondation est incertaine. La première mention que l'on en rencontre est du XIIe siècle. Il est alors désigné sous le nom de l'Espital de Calvi; plus tard sous celui de Calvinus; vers 1220, il s'appelle l'Hospital de Caubii; en 1344, l'Hospital de Calbino; en 1376, Sente Marie de Caubii[3]. Tout voisin d'Arthez, comme il a déjà été dit, Caubin faisait, ainsi que ce dernier village, partie de l'archidiaconé de Lescar et ressortissait au bailliage de Pau.

L'époque de la fondation de la commanderie de Caubin est inconnue. Tout ce que l'on peut certifier, c'est qu'elle existait déjà dans la seconde moitié du XIIe siècle, comme en témoigne un acte de donation fait à l'Hôpital vers 1180[4]. Dans les dernières années de ce siècle, un notable de la ville d'Orthez, capitale des vicomtes de Béarn à cette époque, Bernard d'Abbadie, s'affilia avec sa femme

(1) Arthez, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Orthez. En 1385, Arthez comptait 255 feux.

(2) Orthez, chef-lieu d'arrondissement du département des Basses-Pyrénées, fut du XIIIe au XVe siècle la résidence des vicomtes de Béarn. En 1385, Orthez comptait 436 feux.

(3) Montre militaire du Béarn. (Ms. de 1376. Arch. des Basses-Pyrénées.)

(4) Dès le XIIe siècle, Caubin était «le centre de diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean en Béarn». (A. du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse.*)

nommée Caritas à l'Hôpital de Caubin et fit don au commandeur de l'ordre, «pour l'entretien et la nourriture des pauvres[1]», de ses deux domaines de Cazaubon et du Puy-du-Bourg, lui abandonnant en même temps, dans la même intention, le produit des quêtes faites à l'église pendant l'Avent et le Carême, dont il avait la libre disposition. Ces largesses ne furent faites qu'en échange de certaines prérogatives pour les généreux donateurs; une d'entre elles, insérée dans l'acte de donation, stipulait que lorsque Bernard d'Abbadie «voudrait entrer et vivre dans la maison de l'Hôpital, il y serait traité sur le même pied que les anciens de la paroisse, et ne céderait le pas qu'aux prêtres». Cette première donation fut faite vers 1180, en présence de Sanzanier, évêque de Lescar, et approuvée par Guillelmot et Arnaud d'Andoins, seigneurs du pays. Elle fut assez vite suivie d'une seconde, effectuée entre 1203 et 1220 par Guiraud de Garos et son fils Bernard, qui abandonnèrent alors à l'Hôpital de Caubin l'église de Notre-Dame des Usclades ainsi que son dîmage tout entier, à la charge pour l'ordre de leur payer la somme de 260 sols et de les recevoir comme frères de l'Hôpital. Cette donation, acceptée et réglée par le précepteur W. d'Anglars, fut approuvée par Guy Odin d'Andoins[2], sous l'épiscopat de Raymond de Benac, qui occupait alors le siège épiscopal de Lescar.

Là ne se bornèrent pas les générosités de Guiraud de Garos en faveur de l'Hôpital de Caubin. En 1220, il fit encore don de son

[1] Donation à l'hopital de Caubin. (Arch. de Castelvielh, L.) «Notum sit omnibus presentibus et futuris quod Bernardus de Abbatia de Ortes obtulit se et suam uxorem, Caritas nomine, ad hospitale de Carbii, in presentia Donati de Anegueis, qui erat comendator domus, et Bernardus erat frater de Ortes, et dedit libere, sine querimonia deus desmes senioribus domus, Cazaubon ad mensam, cum Puey deu Borg ad pauperum substantationem : et, de oblatione que venit ad altare in manu sacerdotis, dedit totum hoc quod offertur in paropside vel in concha ad pauperum reffectionem in Adventu Domini usque ad..... Domini et diem Innocentium, et a feria IIII que est caput Jejunii usque ad sabatum Pasche. Tali tamen pacto se obtulit senioribus ejusdem sancte domus ut, quando vellet intrare domum, equalem senioribus ei exhiberent reverentiam, exceptis sacerdotibus. Hoc donum dedit pro redemptione peccatorum suorum, suorumque parentum presentium et futurorum, et, ut ille et filii sui atque fratres et sorores in oratione acciperentur sine aliquo sensu, exceptis v solidis qui dentur in morte pro sepultura. Hoc fuit factum in presentia Sanzanerii episcopi Lascurensis et hoc fuit confirmatum in manu de Guillelmot et de Arnalt fratris.»

[2] A. du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, p. 418. Voir donation de l'église Notre-Dame des Usclades, vers 1210. (Arch. Usclade, liasse I.)

fief de Castelvielh en entier, sans réserves d'aucune sorte, contre une somme de 239 sols de bons Morlans, «à frère Martin Pierre, précepteur du Béarn, aux frères et aux sœurs de Caubin», comme dit l'acte en propres termes, car alors la Commanderie comprenait des femmes. Il est bon de remarquer que, si ces donations sont faites au précepteur de Caubin, c'est que, dans les anciens titres, les commandeurs sont désignés sous cette appellation. Les commanderies, il n'est point nécessaire de le rappeler, n'étaient point des bénéfices, mais de simples administrations locales de biens appartenant à un ordre dont les intérêts se discutaient dans les chapitres ou conseils des grands prieurés.

Ce fief de Castelvielh [1] fut, par la suite, une cause de démêlés entre l'ordre de Malte et le pouvoir civil. Dans la seconde partie du XIVe siècle, les officiers de Guillelmot d'Andoins, second ou troisième du nom, seigneur de la contrée, voulurent, malgré l'opposition du commandeur de Caubin, prélever certains droits sur les habitants. Finalement, le baron d'Andoins fut obligé d'admettre les réclamations de la Commanderie. Il appert d'une charte publiée solennellement par Guillelmot d'Andoins, le 7 décembre 1372, au château d'Anoye [2], en présence de noble dame Na Brunissen d'Espaigne et de nombreux seigneurs, qu'il abandonne toutes ses prétentions au sujet de ses droits sur le fief de Castelvielh.

Mais revenons un peu en arrière : par son testament du 22 avril 1290, Gaston VIII, vicomte souverain de Béarn, entre autres legs, laisse 20 sols à l'Hôpital de Caubin [3]. Un peu plus tard, le 5 mai 1341, Guillaume de Clavère, bourgeois d'Orthez, fait cession à la Commanderie de tous ses droits spirituels et temporels sur la paroisse de Saint-Jacques de Poyet pour la somme de 4,100 sols de bons Morlans [4].

Malgré ces nombreuses donations, et peut-être même à cause de

[1] Castelvielh, hameau de la commune d'Arthez-Castelbielh. Ch. de l'ordre de Malte, 1372. (Arch. Castelvielh, liasse I.)

[2] Anoye, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau — ancien archiprêtré du diocèse de Lescar — membre de la Commanderie de Malte de Caubin et Morlaas. En 1385, comptait 45 feux.

[3] Extrait du testament de Gaston VIII, du 22 avril 1292 : «Il désire être inhumé dans le couvent des Frères Prêcheurs d'Orthez, et que son cœur soit porté dans l'église des Frères Mineurs de Morlaas... ; il laisse à l'hôpital de Caubin 20 sols Morlaas...» (Arch. des Basses-Pyrénées, E. 293.)

[4] Arch. Castelbielh, L. I.

ces donations qui les obligeaient à d'importants déboursés, les commandeurs de l'ordre étaient parfois contraints d'avoir recours à la bourse d'autrui. En voici une preuve : vers 1382, Amat de Gayrosse, dont la seigneurie attenait à la Commanderie de Caubin, prête la somme de 20 florins d'or à Guiraud de Salomon, commandeur de l'ordre, comme le prouve un acte conservé aux archives départementales des Basses-Pyrénées [1].

Vers le milieu du XVIe siècle, dans les environs de 1565, la Commanderie de Caubin fut réunie à celle de Morlaas [2]. Le même commandeur le fut alors à la fois de Caubin, de Morlaas [3], d'Anoye et de Sendetz [4]. Puis vinrent les terribles bouleversements des guerres de religion pendant lesquels l'Hôpital de Caubin fut pillé, dévasté, détruit, sinon de fond en comble, du moins en grande partie. Le 9 mai 1570, la Commanderie de Caubin fut confisquée par les commissaires de la reine Jeanne d'Albret, malgré les protestations de Jean Bardou [5], procureur du commandeur de Caubin qui prétendait que ce dernier était toujours resté fidèle à la souveraine. Aussi ne faut-il pas s'étonner si une requête, présentée en 1588 par le receveur du Grand Prieuré de Toulouse aux trésoriers de France, nous apprend la ruine de ses commanderies, au nombre desquelles Caubin et Morlaas sont citées. Dans ce même document, on lit que l'ordre « ne peut jouir aucunement des fruits des dites commanderies et de leurs membres, pendant ces guerres », ce qui semble d'ailleurs tout naturel.

L'ordre rentra en possession de Caubin dans les dernières années du XVIe siècle. On en a la preuve par un acte dressé à Aureilhan-

(1) Arch. des Basses-Pyrénées. Commanderie de l'ordre de Malte. « L'Espitau quy lo commanday de Cauby », E. 1926.

(2) D'après le commandeur Gautier de Bourdeilhes, les dépendances de Caubin en 1538 étaient : la maison de Caubin ; l'église de Poylas ; les biens de Castelvielh ; Castillon ; Noarrieu avec Notre-Dame de Chaustins ; Eslourenties-Darré ; l'hôpital de Sendetz ; Anoye ; Maspie ; Lalonquère ; Peyrelongue. (Arch. des Basses-Pyrénées, B. 838.)

(3) Morlaas, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pau ; du Xe au XIIe siècle, cette ville fut la résidence des vicomtes de Béarn. Membre de la Commanderie de Malte, de Caubin et Morlaas, Morlaas comptait 300 feux en 1385.

(4) Sendetz, commune du canton de Morlaas. Caubin de Sendetz, los ospitals de Sendeys e de Caubin de l'ordre de Saint-Johan de Jherusalem ; ch. de l'ordre de Malte, 1341. (Arch. de la Haute-Garonne. Grand Prieuré. Inv. n° 47.) En 1385, Sendetz comptait 11 feux.

(5) Arch. des Basses-Pyrénées, E. 2009, fol. 22, 8 r°.

en-Bigorre à la date du 3 juillet 1592[1], qui qualifie messire Antoine de Paulo, qui était déjà rentré en jouissance de la Commanderie de Morlaas quelques années auparavant, de commandeur de Caubin. Depuis lors, l'ordre, loin de retrouver son ancienne splendeur, ne fit plus que végéter, cherchant, sans pouvoir y parvenir, à réparer les désastres de ces tristes jours.

Après que les chevaliers de Saint-Jean, mis en possession par Charles-Quint, en 1530, de l'île de Malte, eurent emprunté à cette île leur titre de chevalerie, la Commanderie de Caubin, réunie à celle de Morlaas comme nous avons vu plus haut, avait pour membres, d'abord : Dordens, annexe de Caubin; puis Anoye; Argelos[2] dans le département des Landes, avec la chapelle de Saint-Jacques où le curé de la paroisse devait se rendre processionnellement chaque année pour y célébrer la messe et y prêcher; Arget[3]; Baleix[4]; Bentayou[5]; Castelvielh; la chapelle de Notre-Dame des Usclades[6]; La Haderne; Castetis[7]; Domengeux[8]; Escurès[9]; Eslourenties-Darré[10]; Gabaston[11]; Lalonguère[12]; Lombia[13]; Luc[14]; Armau[15];

(1) Naberaf, *Histoire de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem*, édition de 1659, appendice, p. 129.

(2) L'abbé Légé, *Histoire des Castetnau*, t. II, p. 170.

(3) Arget, commune du canton d'Arzacq, arrondissement d'Orthez; Arzet, 1695, registre de l'ordre de Malte, n° 539, in-fol.

(4) Baleix, commune du canton de Montaner, arrondissement de Pau. En 1538, comptait 22 feux.

(5) Bentayou, commune du canton de Montaner, arrondissement de Pau. En 1383, comptait 28 feux.

(6) Les Usclades, hameau de la commune de Castetner, canton de Lagor, arrondissement d'Orthez.

(7) Castetis, commune du canton d'Orthez. En 1385, comptait 68 feux.

(8) Domengeux, hameau de la commune de Corbères, canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 8 feux.

(9) Escurès, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 7 feux.

(10) Eslourenties-Darré, commune du canton de Pontacq, arrondissement de Pau. Siège d'une seigneurie appartenant à la Commanderie de Caubin-Morlaas. En 1385, comptait 10 feux.

(11) Gabaston, commune du canton de Morlaas, arrondissement de Pau. En 1386, comptait 16 feux.

(12) Lalonguère, hameau de la commune de Maspie, canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 16 feux.

(13) Lombia, commune du canton de Morlaas, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 10 feux.

(14) Luc, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 4 feux.

(15) Armau, hameau de la commune de Luc, canton de Lembeye, arrondisse-

Luccarré [1]; Maspie [2]; Momy [3]; Moncaup [4]; Saint-Jean de Noarrieu [5] et son annexe Notre-Dame de Chaustin; le fief de Lombron près de l'Adour, dans la vicomté de Marsan; Ouillon [6]; Peyrelongue [7]; Abos [8]; Sansons [9]; Sault-de-Navailles [10] et la chapelle de Saint-Jean située dans le cimetière de ce nom, où le commandeur devait faire célébrer deux messes chaque année; Sedzère [11]; Serres-Morlaas [12]; Urdès [13]; Laurenties [14]; Espeiches [15]; Vieillepeinte [16]; Garlin [17]; Saint-Jean de Boueilho [18]; la chapelle de Notre-

ment de Pau. En 1385, comptait un feu. (Arch. de la Haute-Garonne. Grand Prieuré. G. 8.)

(1) Lucarré, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 12 feux.

(2) Maspie, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 16 feux.

(3) Momy, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 48 feux.

(4) Montcaup, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 52 feux.

(5) Noarrieu, hameau de la commune de Castetis, arrondissement d'Orthez.

(6) Ouillon, commune du canton de Morlaas, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 10 feux.

(7) Peyrelongue, commune du canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 13 feux.

(8) Abos, hameau dépendant de Peyrelongue, canton de Lembeye, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 15 feux.

(9) Sansons, hameau dépendant de Baringue, canton de Morlaas, arrondissement de Pau.

(10) Sault-de-Navailles, commune de l'arrondissement d'Orthez, au XIIe siècle, siège d'un archidiaconé du diocèse de Dax; plus tard, chef-lieu de l'archiprêtré de Rivière Luy appartenant à la subdélégation de Saint-Sever en Chalosse.

(11) Sedzère, commune du canton de Morlaas, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 15 feux.

(12) Serres-Morlaas, commune du canton de Morlaas, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 5 feux.

(13) Urdès, commune du canton d'Arthez. En 1385, comptait 25 feux.

(14) Laurenties, probablement Eslourenties-Dabant, commune du canton de Morlaas, arrondissement de Pau.

(15) Espeiches, probablement Espéchède, commune du canton de Morlaas, arrondissement de Pau.

(16) Vieillepinte, hameau de la commune de Pontiacq, canton de Montaner, arrondissement de Pau. En 1385, comptait 14 feux.

(17) Garlin, chef-lieu de canton de l'arrond. de Pau. En 1385, comptait 30 feux.

(18) Boueilho, hameau de la c^ne de Boueilh, canton de Garlin, arrond. de Pau. En 1385, comptait 30 feux. (Arch. de la Haute-Garonne. Grand Prieuré. G. 6.)

Dame de Berlane[1]; la petite ville de Lucq avec les ruines de son hôpital et de son château[2]; l'hôpital de Morlaas; les dîmes d'une partie des paroisses de Mont-de-Marsan; la seigneurie temporelle et spirituelle de Saint-Justin[3] et de son annexe Saint-Martin de Gontaut, avec les dîmaires de Bourre et d'Ayant dans les Landes, et enfin, Saint-Léon dans l'Agenais[4].

A Castelbielh[5], le commandeur avait le droit de moyenne et de basse justice, ce qui lui permettait de créer dans l'étendue de ce fief un bayle et quatre jurats, qu'il pouvait destituer quand bon lui semblait et remplacer selon son bon plaisir. Les jurats formaient le tribunal du fief et délibéraient sous la présidence du bayle qui, lui, n'avait que voix consultative. Ce bayle était une sorte de sergent ou officier ministériel chargé des exécutions, qui, ce qu'il n'est pas inutile de remarquer, ne pouvait exercer ses fonctions que contre des roturiers.

En 1752, les revenus de la Commanderie de Caubin-Morlaas s'élevaient à 16,953 livres, chiffre qui se réduisait en réalité, par suite des charges incombant à l'ordre, à la somme de 13,475 livres seulement[6].

Ce fut particulièrement avec l'autorité ecclésiastique, que la Commanderie de Caubin eut des difficultés. Les prieurs d'Orthez réclamèrent à plusieurs reprises les dîmes de la paroisse de Caubin que la Commanderie jugeait lui appartenir. Une première sentence arbitrale fut rendue en faveur de l'ordre, dans le cloître de la cathédrale de Tarbes le 5 octobre 1354; une seconde, confirmant

(1) Berlane, hameau de la commune de Morlaas, arrondissement de Pau. Nostre-Dame de Berlane, 1368; cant. d'Ossau, fol. 44. Ms. du xve siècle. (Arch. des Basses-Pyrénées.) L'abbé Dubaratz, *L'ancien pèlerinage de Notre-Dame de Berlane. — Mélanges de bibliographie et d'histoire locale* (Pau, imprimerie Vignancour, 1896, in-8°).

(2) Lucq, commune du canton de Monein, arrondissement d'Oloron, ancienne abbaye de Bénédictins fondée par Guillaume Sanche, comte de Gascogne, au xe siècle. En 1385, comptait 241 feux.

(3) A. du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, p. 419 et 422. Voir traité de partage entre les Hospitaliers et la vicomtesse de Marsan pour la bastide de Saint-Julien, 1280 (Arch. de Saint-Justin, liasse I).

(4) A. du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse*, p. 422.

(5) *Ibid.*, p. 421.

(6) *Ibid.*, p. 422.

la première, fut rendue cent ans plus tard, le 25 mai 1457 [1] devant la Cour du sénéchal. Les archiprêtres de Lescar et de Tarbes élevèrent ensuite, à leur tour, la prétention de faire participer la Commanderie au payement des cotisations du clergé; mais, forts des bulles pontificales et des privilèges royaux qui les en exemptaient, les commandeurs de Caubin firent agréer leurs réclamations au Grand conseil de Béarn, qui, par un arrêt de 1564, reconnut et confirma ces exemptions, défendant par la suite aux commissaires de l'Assemblée du clergé de les troubler sous peine de 25 marcs d'argent applicables au fisc de la reine [2].

Les choses allèrent tant bien que mal jusqu'à la Révolution, et alors, conformément à la loi du 19 septembre 1792, sur la vente des biens de l'ordre de Malte situés en France, les propriétés de l'ordre à Caubin furent vendues, le 24 messidor an IV, à Jean Loustalot de la commune d'Urdès, «sauf le presbytère, grange et jardin, l'église et le cimetière», pour la somme de 6,000 francs.

L'église de Caubin est un édifice de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, des plus simples et des plus exigus (fig. 1). Elle est orientée. Bâtie sur un terrain très en pente, sa façade est beaucoup plus élevée que son chevet. Ce petit monument est édifié en cailloux roulés du gave, sans trace d'appareil, à part le chevet et la façade bâtis en pierres de taille appareillées, sans ornement d'aucune sorte. Sur cette façade, surmontée d'un petit clocher terminé par un toit à quatre pans recouvert en tuiles, se trouvent deux corbeaux frustes placés à une certaine hauteur. Le chevet circulaire est également construit en pierres taillées et rangées en assises parfaitement appareillées. Il est soutenu sur les côtés par deux contreforts à deux ressauts; l'énorme déclivité du terrain a même nécessité l'élévation d'un troisième contrefort, beaucoup moins élevé que les deux autres, puisqu'il n'a guère plus de 3 mètres de hauteur, éperonné contre le point central de l'abside, et placé au-dessous d'une des fenêtres qui l'éclaire. Ces fenêtres, au nombre de trois, plutôt des *archères* que des fenêtres, mesurent chacune 1 m. 50 de hauteur sur 0 m. 25 de largeur; elles sont légèrement brisées.

Deux autres contreforts soutiennent les murs de la nef. Non

[1] Arch. de la Haute-Garonne. Grand Prieuré. Arch. Castelvielh, liasse I.
[2] *Ibid.*

loin d'un de ces contreforts, sur le mur de gauche, à peu près au milieu du vaisseau de l'église, s'ouvre un portail des plus simples, du commencement du XIVe siècle, auquel on accède par deux marches. Les voussures de ce portail, consistant en tores sans ornements, sont soutenues de chaque côté par des colonnes dont il ne reste plus que les bases et les chapiteaux. Ces chapiteaux, fort endommagés par le temps et recouverts comme le portail d'un épais badigeon qui les a singulièrement empâtés, se rapprochent beau-

Fig. 1. — Église de Caubin.

coup plus, comme style, des chapiteaux historiés et ornementés de la fin de l'époque romane que de ceux de la période gothique. Tous quatre montrent un tailloir unique. Deux d'entre eux présentent des têtes ou masques d'hommes ou de monstres (fig. 2); les deux autres, des pommes de pin et des enroulements de feuillage. La porte proprement dite, en bois des plus frustes, a 1 m. 50 de largeur sur 2 mètres de hauteur jusqu'au tympan également en bois.

L'autre côté de l'église est occupé par le tombeau, dont nous allons nous occuper tout à l'heure.

La toiture de l'édifice, beaucoup moins élevée qu'elle ne devait

l'être primitivement, consiste en une charpente en assez mauvais état et menaçant presque ruine, recouverte de tuiles plates, modé de couverture encore usité dans le pays.

L'intérieur de l'édifice, dans lequel on descend par deux marches, mesure, dans œuvre, 15 m. 65 de longueur sur 6 mètres de largeur; le chevet, surélevé d'une marche, a une longueur de 5 m. 25. Il est éclairé par les trois étroites fenêtres lancéolées dont il a déjà été parlé, dont l'ébrasement intérieur est de 2 m. 50 de hauteur,

Fig. 2. — Chapiteaux ornant la porte de l'église de Caubin.

sur 0 m. 92 de largeur. Il existe encore deux autres petites ouvertures, placées beaucoup plus haut, mais à des niveaux différents; l'une à gauche, dans la partie de la nef voisine du chœur, l'autre à droite. Le sol du chœur est parqueté; celui de la nef, dallé. Le mobilier n'offre rien d'intéressant; l'autel, la chaire, le bénitier, n'ont aucun caractère, pas plus qu'une tribune en bois établie au fond de l'église et de laquelle on accède au clocher par une échelle vermoulue.

Sur les flancs de la nef se trouvent de chaque côté deux colonnes engagées, dont les bases, ornées d'un tore et munies de griffes, devaient supporter des arcs-doubleaux; elles servent à séparer la voûte en trois travées. Cette voûte, sans doute construite en maçonnerie, comme il était de mode à l'époque de son élévation, a été détruite à une date indéterminée, probablement au XVIe siècle,

alors que la Commanderie fut dévastée par les troupes huguenotes. Elle fut remplacée dans la suite, par un plafond en bois établi beaucoup plus bas qu'elle ne l'était, comme en témoignent les murs découronnés et les colonnes dont nous venons de parler, décoiffées de leurs chapiteaux, qui s'engagent dans ce plafond, ainsi que l'arête d'un pinacle dont nous parlerons plus loin.

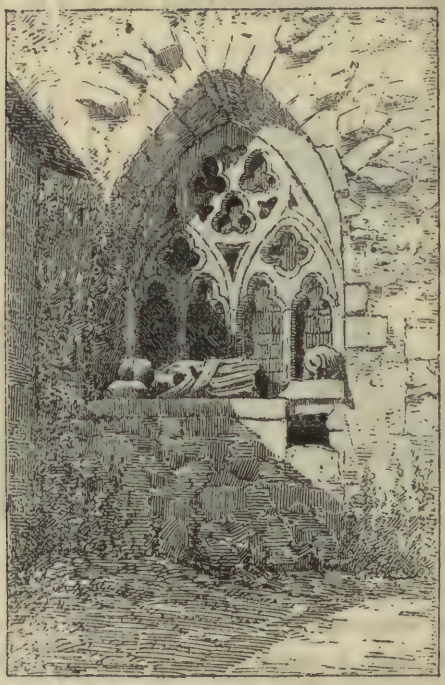

Fig. 3. — Tombeau à l'extérieur de l'église de Caubin.

Mais arrivons au monument funéraire, principal objet de cette notice (fig. 3). Il est encastré extérieurement dans la muraille de droite de l'église, un peu au-dessous du chevet. C'est un de ces tombeaux, comme on en rencontre assez fréquemment au XIVe siècle, placés dans une arcature pratiquée dans les murs latéraux des églises ou chapelles. Le monument funéraire proprement dit se compose d'un massif bas de maçonnerie, sur lequel est étendue

la statue du défunt. Cette effigie, plus grande que nature, en pierre dure du pays, sorte de grès grisâtre, nous représente un personnage couché sur son lit de pierre, la tête reposant sur un coussin à glands. Il est coiffé d'une sorte de calote en fer reliée au camail, consistant en un système très curieux et très compliqué de chaînons ouvragés descendant jusqu'à la poitrine. Le corps, jusqu'aux genoux, est vêtu d'un haubert recouvert de la cotte d'armes chargé d'un écu blasonné, suspendu par deux larges lanières passées autour des épaules. Les bras sont repliés sur la poitrine, et les mains jointes tiennent la garde d'une large épée à deux tranchants. Les jambes manquent des genoux jusqu'aux pieds, qui étaient appuyés sur un lion couché, la tête relevée.

Malheureusement, comme nous venons de le dire, ce monument, si intéressant pour l'archéologue et pour l'artiste, est loin d'être intact. Il a considérablement souffert des injures du temps et des hommes, et sans nul doute disparaîtra bientôt irrémédiablement si l'on n'y avise. Déjà la statue n'a plus ni nez ni mains, et les jambes, des genoux aux pieds, ont disparu.

Une malencontreuse promenade que l'on a fait faire à ce vénérable monument, il y a plusieurs années, a beaucoup aidé à sa détérioration. Ne s'était-on pas avisé, lors d'une exposition rétrospective au château de Pau, d'y vouloir faire figurer cette pierre tombale. On se mit en devoir de l'y faire transporter par des ouvriers inhabiles, de simples bouviers, qui la hissèrent sur un char à bœufs. Dans le transport, le chargement ou le déchargement, le monument a été brisé. Est-ce alors que la partie manquante aujourd'hui a disparu ? C'est probable.

Au-dessus du tombeau a été pratiquée une arcature assez profondément encastrée dans la muraille. Cette arcature est occupée par deux arcades géminées, surmontées d'une rose d'assez vastes proportions; cette dernière est composée de trois trèfles découpés superposés, deux et un. Chacune de ces deux arcades se décompose à son tour en deux autres surmontées d'un quatrefeuille.

Comment ce tombeau se trouve-t-il à l'extérieur et non à l'intérieur de l'église ? Nous n'en savons trop rien. Nous croirions cependant assez volontiers que le mur de l'édifice dans lequel il a été établi faisait jadis partie du cloître de la Commanderie. C'était alors, en effet, l'endroit tout indiqué pour élever à un défunt de marque un monument funéraire. Et là, séparé seulement de l'in-

térieur de l'église par cette mince arcature ajourée, on pouvait le considérer comme, pour ainsi dire, dans l'édifice sacré.

Ce qui donne à penser que c'était bien là que se trouvait le cloître de la Commanderie, c'est qu'une masure, appuyée de ce côté au mur de l'église, montre d'anciennes substructions, et que de nombreux vestiges de vieilles murailles se trouvent à l'entour.

Contre l'arcature qui sépare l'église du tombeau, s'appuie intérieurement un pinacle pyramidal assez élancé, dont le sommet se perd dans le plafond; ce pinacle présente des crochets en forme de feuilles de chou, frisés et arrondis; sa partie centrale est occupée par l'écusson du défunt, déjà représenté sur l'écu qui repose sur sa poitrine (fig. 4). Cette arcature, si délicatement ouvragée, a été, il y a un certain nombre d'années, aveuglée jusqu'à une certaine hauteur, à l'aide de briques de plâtrier posées de champ, et le meneau central de la baie de gauche, qui avait disparu, a été remplacé par un piquet de bois qui la soutient tant bien que mal, en attendant que, brûlé par le soleil et pourri par la pluie, il tombe en faisant crouler la fenêtre entière sur lui.

Fig. 4.

Le tombeau, exposé à toutes les intempéries, dans lequel l'eau s'infiltre, désagrégeant les pierres les unes après les autres, est destiné à disparaître avant peu. La pierre sur laquelle est sculpté le lion contre lequel sont appuyés les pieds du gisant, posée à l'envers et de biais, ne se soutient plus sur le vide que par une sorte de miracle d'équilibre. L'intérieur du sarcophage ne renferme absolument rien, comme il est facile de s'en rendre compte par une large fissure existant au-dessous de la pierre sur laquelle repose la statue.

Des bâtiments claustraux de la Commanderie et de ceux de l'hôpital qui en faisait partie, il ne reste plus que d'infimes vestiges.

Ce serait une erreur de croire que ce spécimen du style gothique de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe, date d'une époque postérieure à celle à laquelle ses caractères principaux correspondent, s'en rapportant à cette idée ancrée chez de nombreux archéologues, qui veulent que dans le midi l'arc brisé ne se soit implanté que beaucoup plus tardivement que dans le reste de la France, et n'y ait même pénétré que difficilement. Le fait peut être vrai jus-

qu'à un certain point; mais il ne faut pas non plus oublier que lorsque les tailleurs de pierre et architectes méridionaux adoptèrent ce style nouveau pour eux, ils le prirent dans l'état où ils le trouvèrent, n'en adoptant que ce qu'ils jugeaient bon, l'adoptant aux besoins de la région et surtout aux matériaux dont ils avaient l'habitude.

Maintenant, quel est le personnage pour lequel a été élevé ce monument? C'est sans doute, comme le veut la légende, Guilhem Arnaud, baron d'Andoins, mort en 1301. Ses armes figurant sur un sceau apposé à une charte datée de Morlaas du 10 mai 1286, par laquelle Guillaume, fille de Gaston VIII de Béarn, renonce à tous ses droits sur la Bigorre [1], sont absolument identiques à celles figurées sur l'écusson qui surmonte le tombeau, et sur l'écu apposé sur la poitrine du défunt, figurant un lion rampant. Les puissants seigneurs d'Andoins, comme il a été vu dans la première partie de cette étude, ayant été presque constamment mêlés à l'histoire de la Commanderie de Caubin, il n'y a rien que de très naturel à ce que l'un d'entre eux ait été inhumé dans le cloître de l'église de la Commanderie.

Nous avons dit tout à l'heure que ce tombeau allait à une destruction prochaine. Il serait temps, grand temps d'aviser [2]. Les monuments de ce genre ne sont pas communs dans nos provinces du Sud-Ouest, où l'on en rencontre beaucoup moins fréquemment encore que dans le Nord ou le centre de la France, probablement par suite des guerres de religion qui y ont été implacables et y ont eu de si terribles conséquences.

Paul Lafond.

[1] Paul Raymond, *Sceaux des archives du département des Basses-Pyrénées.*

[2] Il appartient au département des Basses-Pyrénées de se rendre acquéreur de cette pierre tombale; l'achat n'en grèvera pas beaucoup son budget, et il devra cette fois la faire transporter, avec les précautions nécessaires, au chef-lieu du département, où il lui sera facile de lui trouver un abri provisoire dans les dépendances du musée de Pau.

LES ARMES DE FRANCE

SUR LES PORTES DE LA VILLE DE BAR

ET SUR LES VITRAUX DE SAINT-PIERRE,

PAR M. L. MAXE-WERLY.

Sous le titre *Armes de France*, on trouve, dans le tome 1354 de la collection Joly de Fleury[1], tout le développement d'une affaire qui, en son temps, eut un grand retentissement dans notre pays et donna lieu à de nombreuses enquêtes dans lesquelles furent appelées à témoigner quantité de personnes de Bar; je veux parler de la destruction des armes de France placées, en 1482, par ordre du roi Louis XI, sur une des portes de la ville.

Il ne m'a pas paru utile de transcrire dans tous ses détails l'instruction qui, commencée le 28 novembre 1701, devait seulement prendre fin au 27 mai 1702 : la cour ordonnant le rétablissement desdites armes sur la porte de l'Armurier et la publication de son arrêt au bailliage de Bar. Il me suffira de rappeler sommairement les faits les plus saillants de cette affaire, dont l'examen devait nous révéler plusieurs faits intéressants, non encore rapportés par nos chroniqueurs et nos historiens, puis nous conduire à la découverte d'un dessin colorié d'un vitrail exécuté vers 1482, par ordre du roi Louis XI, dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Pierre de Bar, ainsi que celle d'une représentation, faite au lavis, de la statue en pied de ce prince, placée autrefois sur le parvis de cette église.

Pour expliquer la présence des armes de France et la statue de Louis XI dans la capitale du Barrois, il convient de se reporter quelques années en arrière et de se rappeler les tentatives réitérées du

[1] Bibliothèque nationale, Département des manuscrits.

roi de France pour obtenir de René d'Anjou la cession du Barrois, qui, prétendait-il, devait lui revenir comme héritier de Marie d'Anjou, sa mère [1].

N'ayant pu obtenir, malgré toutes ses instances, la révocation de la donation faite en 1474, par le roi de Sicile, du duché de Bar, à son petit-fils, René de Vaudémont, le roi de France, qui s'était fait céder par Marguerite d'Anjou des droits éventuels sur cette part de l'héritage paternel, faisait, sans plus attendre, occuper par des troupes la partie du Barrois mouvant de la couronne; puis peu après, en novembre 1479, il amenait son oncle René d'Anjou à lui abandonner pour six années la ferme de la ville et de la prévôté de Bar, moyennant une rente annuelle de 6,000 livres et sous la condition expresse d'entretenir à ses frais les fortifications [2].

Ce fut à cette époque de l'occupation de Bar par une garnison française, période comprise entre la date de cette cession et le 30 août 1483, jour de la mort du roi Louis XI, que les armes de France durent être placées sur les portes de la ville.

La porte par laquelle on pénétrait dans la partie de la ville haute, voisine du château, en suivant les rampes des rues Briche-Brichy (de l'Horloge) et Saint-Jean, est désignée, sur le plan de 1617, sous le nom de *Porta dicta Lacimurica*, dénomination évidemment fautive qu'on ne rencontre dans aucun auteur latin, ni dans le *Glossaire* de Ducange, mais dont on ne saurait s'étonner outre mesure quand on étudie la légende placée au bas du plan intitulé : *Description de la ville de Bar.*

Si cette vue cavalière, publiée par Hoëfnagel, est une pièce suffisamment exacte et riche en renseignements pour l'histoire de notre cité, les indications inscrites au tableau explicatif laissent

[1] Cette tentative du roi de France sur le duché de Bar me remet en mémoire que, considérant les Alpes et le Rhin comme les limites naturelles de son royaume, Louis XI ne voulait aucunement qualifier du titre d'*aubains* ceux qui, bien qu'ils ne lui fussent pas nominalement soumis, habitaient en deçà de ces limites. «Car le Roy a voulu et veult tousjours soubstenir et maintenir que le royaume s'extend d'une part jusques ès Alpes où est encloz le pays de Savoye, et jusques au Rin où est encloz le pays de Bourgoigne.» (Registres consulaires de la ville de Lyon. G. Guigne, *Bibl. historique du Lyonnais*, p. 448).

[2] L'acte rapporté par Joly de Fleury dit en effet que le roi fit redresser les murailles et les portes sur lesquelles furent mises ses armes.

parfois à désirer; de plus, en les reproduisant, le graveur a transcrit, sans y prendre garde, *forum* par *fonum*, *St Maxime* par *Ste Mariae*, *Fluvius Ornein*, par *Fluvius Oxnein*, etc. Ces fautes du plan primitif n'ont pas été rectifiées dans celui de Mérian; d'autres s'y sont glissées en plus, et la forme *Lacimurica*, qui s'y retrouve, devient *Lacimurita* sur un plan réduit de ma collection, dont je n'ai pu jusqu'ici déterminer ni la date, ni le nom de l'auteur.

Les copies des plans de Hoëfnagel et de Mérian, exécutées il y a quelques années chez Mme Laguerre-Nève, reproduisent cette dénomination latine et traduisent la légende *Porta dicta Lacimurica* par Porte de l'Armurier.

Selon l'auteur de l'*Historique de la ville de Bar-le-Duc*, la rue où se trouvait cette porte «aurait reçu ce nom de l'établissement de fabricants d'armes et surtout de gardes d'épées richement ciselées» (p. 73). Je ne sais si cette interprétation est justifiée; l'industrie dont parle cet auteur était, au rapport de plusieurs voyageurs, presque exclusivement reléguée dans le quartier d'Entre-deux-Ponts.

Pour ce fait, et en raison du trophée d'armes placé sur cette porte principale de la ville haute, il devient permis de rechercher si le nom de *Porta dicta Lacimurica* provient de l'altération inconsciente, commise par le graveur, d'une des formes de basse latinité employées pour désigner une fabrique d'armes, ou s'il ne faut pas y voir la traduction fautive du vieux mot français *armerie*, qui signifiait «écusson, écu d'armoirie» [1].

Armerie est une variante d'*armarie*, qui, dans J. Marots, signifie «armes, bannière armoriée». On le trouve employé par Froissart: «Si coucha son doy sur l'*armerie* d'un chevalier de Portugal, en disant: «Haa! veez-cy les armes dont le gentil chevalier...» (Ch. III, p. 131) [2].

Que cette dénomination l'*armerie* ait donné naissance à celle de l'*armurier*, conservée aujourd'hui à la rue où se trouvait cette porte, cela ne saurait surprendre. Quand les noms de certaines rues de Paris : *Putte y musse*, *aux Oues*, cessant d'être compris de ceux qui les

[1] Roquefort.

[2] Lacurne de Sainte-Palaye. «Autrefois la corporation des Brodeurs de Paris prenait le titre de *Brodeurs armeuriers* ou de *Brodeurs armoyeurs*, c'est-à-dire de brodeur faiseur d'armoiries.» (Havard, *Dict. de l'ameublement.*)

employaient, s'altérèrent au point de donner les formes actuelles: *Petit Musc*, *aux Ours*, pourquoi s'étonnerait-on que le nom *armurier* puisse provenir de l'ancien mot *armerie?*

Nous devons cependant faire remarquer que cette transformation peut avoir été favorisée par la présence près de cette porte de quelques fabricants d'armes, signalée par François de Rozières dans la description qu'il nous a donnée de ce quartier de la ville de Bar: « Porta armata ab armorum fabris qui ejus inhabitant mantiunculas. »

Qu'au temps où parut le *Stemmatum Lotharingiae*, en 1580, c'est-à-dire un siècle après la mise en place sur cette porte des armoiries de France, que les petites maisons voisines aient été occupées par des fabricants d'armes, cela ne peut surprendre [1]. Cette industrie n'était point localisée en cet endroit seul. Elle existait un peu partout, à la ville haute, à la ville basse et près d'autres portes. Pourquoi celle-ci aurait-elle retenu une dénomination qui convenait également à d'autres. En 1432, le gardien de la porte Notre-Dame était appelé au château de Louppy, pour y réparer des arbalètes [2]. En 1622, Sébastien Portebois est indiqué comme étant *armurier de la porte de l'Amurier;* mais le même document mentionne également Jean Gueroux, *portier et armurier d'une autre porte* dont le nom est illisible.

Sans doute nul ne songe à mettre en doute la présence, en 1580, aux abords de ce boulevard, de fabricants d'armes; dans les temps postérieurs, nous y retrouvons plusieurs industriels travaillant le fer : serruriers, couteliers, fourbisseurs. Mais de ce que quelques-uns des gardiens des portes de la ville sont dans certains comptes

[1] On sait la réputation qu'avaient acquise les épées et les poignées d'épée faites à Bar. Dans l'inventaire de l'hôtel de Salm, à Nancy, dressé en 1614, il est mentionné « une dague façon de Bar, à la marque de l'estoile ». (*Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*, 1880, p. 310.) Ce renom se trouve confirmé dans les récits des voyageurs anciens qui nous ont laissé le souvenir de leurs impressions sur la capitale du Barrois : « On y voit, dit Jodocus Sincerus (J. Zinzerling), de très élégantes poignées d'épées, en sorte que peu de gens y passent sans en acheter quelques-unes. » (*Itinerarium Galliae*, Lyon, 1616.) — Voir Saint-Maurice : *Le Guide fidelle des étrangers dans le voyage de France*, Paris, 1672 ; Henri de Bivière : *Voyage du tour de France*, Paris, 1713.

[2] B. 1318. — La porte Notre-Dame, dite aussi *Tête-Fendue*, puis de la *Couronne*, était décorée d'une statue de la Sainte Vierge, qui, sous le nom de *Notre-Dame de la Paix*, fut transportée sur la chapelle construite sur le pont Notre-Dame.

qualifiés du titre d'armuriers, doit-on conclure que la porte principale de la ville haute ait reçu sa dénomination de la profession que peuvent avoir exercée certains d'entre eux? Chargés de la surveillance des portes, les gardiens nommés à cet effet ne renonçaient point, après leur élection, à la profession qu'auparavant ils avaient embrassée; les uns étaient écrivains[1], relieurs, fontainiers, menuisiers, sculpteurs, etc.; les autres, crieurs de ville, *questionnaires-jurés*, c'est-à-dire tortionnaires adjoints aux maîtres des hautes œuvres.

Aucun des documents passés sous nos yeux ne révèle avant l'année 1551 le nom de la porte de l'Armurier.

Les armes de France mises par ordre de Louis XI sur la porte de l'Armurier, pour bien établir la prise de possession de la ville de Bar, consistaient en une table de pierre sur laquelle étaient sculptés deux anges ailés tenant un écusson chargé de trois fleurs de lis et surmonté d'une couronne ouverte; au-dessous était gravée en lettres gothiques l'inscription : LVD·XI·FRANCORVM REX[2], puis la date 1482. De semblables armoiries se voyaient à la porte Phulpin et à la porte aux Bois.

Lorsque, sur l'ordre de Louis XIV, on démantela, en 1670, l'antique forteresse de Bar, le trophée placé sur la porte de l'Armurier fut abattu et demeura négligé au milieu des démolitions qui encombraient le passage et rendaient difficile l'accès de la ville haute. Ce fut seulement en 1682, lors de la réparation de l'oreillon du boulevard de l'Armurier, que l'on songea à replacer ces armoiries, et sur l'ordre de M. Charuel, alors intendant de Lorraine et Barrois, on les appliqua dans l'angle où elles étaient primitivement. Quant aux armes de Lorraine, encore gisant à terre, elles ne furent pas remises en place.

Les armes de France étaient encore intactes en 1701, lorsque au mois de septembre se produisit l'incident suivant, rapporté ainsi par Gabriel Jedelaire, maître maçon demeurant à Bar, dans la

(1) « 10 francs pour le gect de Didier l'escripvain, portier de la porte du château». (*Comptes d'Antoine Warin, receveur général*, 1486-1487. — B. 514.)

(2) Les déclarations faites en 1702 par les sieurs Antoine Gérard et Nicolas Leblanc attestent que l'inscription était *Lud. XI Francorum rex* et non *Lud. XI regi Francorum*.

déposition qu'il fit devant le lieutenant général au bailliage et siège présidial de Chaumont-en-Bassigny, le 28 novembre.

Ce maçon travaillait à la réfection de la muraille de l'oreillon, lorsque, le 9 septembre, il vit, vers 11 heures du matin, arrêtés devant son atelier, Dom Gillot, prieur des Bénédictins, et le sieur Louis Mayeur, maire de la ville, qui regardaient les armoiries de France placées sur la muraille. Dans la conversation, Dom Gillot ayant témoigné son vif désir de voir disparaître au plus tôt ce trophée, « déclarant qu'il donnerait volontiers un louis d'or pour qu'il fut jeté bas », Jedelaire, sans réfléchir aux conséquences qui pouvaient résulter d'un tel acte, offrit spontanément de se charger de cette besogne moyennant le louis promis, bien que le maire l'eût averti de se garder de commettre une telle folie. La nuit venue, aidé de quelques ouvriers, il jetait bas la pierre, qui fut brisée; mais au matin, pris d'épouvante, il en ramassait les morceaux et, sur l'avis du maire, les portait chez un sculpteur du nom de Simard pour qu'il eut sans retard à reproduire un même écusson, en tout semblable, avec recommandation de le peindre et de le faire paraître le plus ancien qu'il pourrait.

On comprend combien il était difficile de tenir secret un tel acte qui portait atteinte à la suzeraineté de la France. Malgré le bruit répandu dans le public, par les gens de l'hôtel de ville et les intéressés, que, à la suite d'un orage, la pierre, mal scellée dans la muraille, s'était détachée pendant la nuit; que deux voisins, Collignon et Guillemin, réveillés vers 2 heures du matin par le bruit de sa chute, s'étaient levés et n'avaient vu personne sur le lieu de l'accident; les gens du roi, ceux qui tenaient pour le parti de la France, ne pouvaient accepter comme exacte cette rumeur.

On fit alors une enquête dans laquelle furent entendus :

Claude Varin, maçon de la ville; Germain Stable, sieur du Mesny, capitaine de dragons; Antoine Gérart, avocat; Claude Moreaux, coutelier fourbisseur; Claude d'Auzécourt, procureur et notaire; Pierre Gérard, écuyer, ancien gruyer; François Boucher, écuyer, avocat; Nicolas Leblanc, procureur et notaire au comté de Ligny; les Trichot, maçons, demeurant à Robert-Espagne; La Guerre aîné et La Guerre jeune, serruriers; Charles Simard, sculpteur; et Humbert, sculpteur, demeurant en la ville haute, qui avait fait « une nouvelle représentation d'armes, couronne et inscription,

sur une pierre qui n'est pas de pareille nature ny de pareille dimension».

Malgré toute la diligence apportée à remettre en place le trophée exécuté par Simard et le soin pris de verdir ce tableau pour lui donner un caractère de vétusté, les officiers du roi n'eurent aucune peine à reconnaître la supercherie. Quoiqu'il eût eu sous les yeux les débris des armoiries à reproduire, le sculpteur ne s'était nullement conformé aux instructions données par Jedelaire : les anges n'étaient point ailés, la couronne était fermée au lieu d'être ouverte à l'antique, l'inscription était en italiques et non en lettres gothiques, enfin, au lieu du millésime 1482, on avait, par ignorance, gravé la date de 1682.

Après une longue instruction dont les détails sont apportés par Joly de Fleury dans 125 feuillets in-folio, recto et verso, la Cour ordonnait, le 27 janvier 1702, qu'à la place des nouvelles armes il en serait élevé d'autres conformes aux anciennes, et qu'à côté de ces armes on placerait une plaque de cuivre sur laquelle seraient inscrites les circonstances de ce changement.

Le 8 mai suivant, en présence de la population et des officiers du roi, les armes modernes étaient abattues et remplacées par de nouvelles faites à Chaumont, «telles qu'avaient dû être les anciennes» et conformément à l'édit du 27 janvier.

Ce trophée remis en honneur n'eut à subir aucune nouvelle dégradation durant tout le règne de Léopold, et lorsque, en 1704, Jean Collignon, maître serrurier, obtint, pour y bâtir, une place vague entre la rue Briche-Brichier et le boulevard de la porte de l'Armurier, ce fut à la condition expresse de laisser à découvert les armes de France, qui devaient seulement disparaître à l'époque de la Révolution.

Au mois de septembre de l'année 1792, sur l'ordre de la municipalité, le sieur Pernet taillait et enlevait le trophée d'armes placé sur la maison Fourot au haut de la côte de l'Horloge et, en même temps, ceux qui se trouvaient à la chapelle de la porte aux Bois «tant aux faces intérieures qu'extérieures».

Afin de permettre la reconstitution de son enceinte fortifiée, j'ai cru utile de transcrire *in extenso* le passage suivant :

Il y a un boulevart ancien qui entoure les murs de la ville haute de Bar-le-Duc et vient en pente aboutir insensiblement à costé d'une ancienne

porte de laditte ville appellée la porte l'Armurier. Les terres dudit boulevart sont soustenues en cet endroit par un oreillon de pierre de taille qui parroist ancien soit par sa structure soit par la couleur des pierres dont il est bâti qui sont brunies et changées par l'injure des temps.

Cet oreillon, qui peut avoir 25 pieds de hauteur depuis le pied jusqu'au parapet, règne le long de la rüe qui monte au chasteau et soutient les terres du boulevart de la longueur d'environ trente pas, toujours en tallus et avançant dans la rüe où le mur fait un coude ou angle et puis rentre tout droit dans le boullevard même de la longueur d'environ dix pas.

A l'extérieur du contrefort cintré sur lequel s'appuyait la porte, on remarque en arrivant à la dernière maison de la côte de l'Horloge, n° 49, la date 1632; dans le sous-sol ou cuisine de la maison voisine, on voit, bien conservée, la base de ce contrefort.

En sorte que cet orillon fait assé la figure du chiffre 7, à la différence que le coude d'un 7 est en pointe et que l'angle dudit oreillon est obtue ou arrondi en cette forme ⟩. Nous nous servirons de cette dernière figure pour ayder à la description de cet ouvrage qui lui ressemble. La queue de cette figure est donc ce qui soutient les terres et le bouts dudit boullevart en rond sur la rüe. Le trait d'en haut est le mur dudit oreillon qui rentre dans le travers ou tranchant du boullevart.

A l'égard de l'angle obtus et avancé dans la rüe et se présente de front aux passants, cet angle dans le contour de sa rondeur peut avoir quatre pieds de large: c'est dans cet espace qu'est posée une pierre, d'environ deux pieds et demy de haut, sur laquelle sont gravées deux anges en relief non ailez qui tiennent en leurs mains l'écusson de France à trois fleurs de lis, ledit écusson couronné de la couronne royale aussi de France fleurdelisée et fermée ainsi que l'on fait aujourdhuy les couronnes modernes de nos Roys; au-dessous des dittes armes est un rouleau ondé sur lequel est une inscription en lettres italiques [1].

A l'appui de la thèse qu'il soutient au sujet de la suzeraineté de la France sur le Barrois, le rédacteur du procès-verbal, auquel j'emprunte les renseignements précédents, s'efforce de prouver que l'établissement du trophée d'armes sur la porte de l'Armurier n'est pas un fait isolé. Il nous montre de semblables trophées existant encore en 1702 sur les autres portes de la ville haute, les armoiries de France reproduites en plusieurs places sur les vitraux de

[1] Procès-verbal dressé le 2 décembre 1701.

l'église Saint-Pierre et la statue du roi Louis XI sur le parvis de cette collégiale (Fig. 1). La représentation coloriée du vitrail principal, le dessin au lavis de la statue du roi de France, pièces jointes au procès-verbal, m'ont paru constituer, l'un et l'autre, des documents trop intéressants pour être négligés.

Fig. 1.

Nous estant transportés en laditte église et estant arrivés au devant du grand portail d'icelle avons remarqué sur le pillier gauche dudit portail[1] en entrant la figure du Roy de France de hauteur humaine habillé d'un manteau royal parsemé de fleurs de lis. Les bras de ce Roy sont rompus;

[1] « A la gauche du portail il y a plusieurs statues de la Sainte Vierge et des saints, avec une grande figure de haut et plein relief de pierre représentant Louis XI avec le manteau royal. » (P. 361.)

il a sur la teste un chapeau qui a pour cordon une couronne royalle ouverte et des fleurs de lis faittes à l'antique liées les unes aux autres par un chapelet de perles; laditte figure est en bosse de mesme qualité et couleur uniforme avec tout le portail qui parroist un ouvrage bien autantique; les

Fig. 2.

traits du visage de ce Roy ressemblent parfaittement aux estampes que l'on voit de Louis XI dans les histoires de nos Roys, et cette ressemblance saulte aux yeux de ceux à qui ces estampes sont tant soit peu familières. Delà sommes entrés dans cette église où estans nous avons d'abord remarqué

sur la grande vitre (Fig. 2) qui est derrière le maistre autel et dans le lieu qui est le plus éminent de la ditte vitre, l'écusson plein de France couronné d'une couronne d'or ancienne brodée et marquetée en petites pièces noires. Cet écusson, supporté par deux anges ailez, agenouillez, dont les genoux posent sur deux autres écussons scitués directement au-dessous des armes de France, lesquels se courbent par en haut en s'aprochant en manière de chevron; le premier d'iceulx, placé du côté de l'Evangile, est parti de cinq pièces ou quartiers qui sont les alliances de Hongrie, d'Anjou, de Hiérusalem, de France et de Bar, le dit écusson couronné d'une couronne ducalle aux feuilles d'ache. Le second, placé du costé de l'épitre, est pareillement partie de cinq pièces dont les quatre premières sont les mesmes que celles de l'autre escu et la cinquième est chargée des armes de Lorraine aux trois alérions; ledit écusson n'est point couronné. Et au-dessous des dittes armoiries est un quatrième écusson couronné qui est placé entre les deux pointes de ces deux cy-dessus et directement au dessous de celuy de France. Ce dernier écusson est chargé de bars qui sont les armes de Bar et semblent servir de base à tout l'édifice, en sorte que les armes de France sont seules en haut avec un air de supériorité tel qu'il convient à un souverain; les deux cy devant descrits sont au-dessous et au troisième rang l'écusson de Bar.

Delà nous avons jetté la veüe sur la vitre qui est au-dessus de la chapelle collatéralle de Saint Sébastien[1] au haut de laquelle sont placées les armes de France à trois fleurs de lys surmontées d'un lambel, au costé droit d'icelles est un lambeau des armes de Hongrie sans écusson formé et au costé gauche la croix et les croisettes de Hiérusalem, aussy sans écusson et est celui des armes de France en forme de globe seul couronné d'une couronne ducalle.

Ensuite avons remarqué à l'autre chapelle collatérale qui est de l'Annonciation, au haut de la vitre qui est au-dessus de l'autel les armes de France dans la même situation de prééminence qu'au maitre autel; elles sont à trois fleurs de lis à l'antique. Cet écusson est échancré à la manière des écussons allemans et couronné d'un bonnet royal; au-dessous des dites armes, dans deux rosettes de la vitre, sont posés deux écus. Le premier des mesmes alliances qu'au maitre autel, à la réserve qu'on y void le second quartier d'Aragon, le second escu est de Gueldres et les dits deux écussons ne sont point couronnés.

Il y a encore plusieurs vitres dans laditte église, moins grandes et placées dans des endroits moins considérables où l'on void les armes de Lorraine, celles de Bar et aussy de plusieurs maisons illustres.

[1] Dès l'année 1477 il existait dans l'église Saint-Pierre une confrérie de saint Sébastien; Jean Gillet, prêtre vicaire de cette église, en était le gouverneur. (Coll. de Lorraine, n° 350.)

Il ne saurait exister le moindre doute sur l'attribution au roi Louis XI de la statue dont Joly de Fleury nous signale l'existence en 1702 sur le parvis de l'église Saint-Pierre. Elle appartient bien à la fin du xve siècle et on ne peut s'arrêter un instant à l'idée de reconnaître en elle l'image de saint Louis; c'est bien le type au nez fortement aquilin que l'on retrouve dans le portrait de Louis XI fait par Fouquet, et dans les verrières d'Arras. Quant au chapel couronné qui lui couvre la tête, il est en tout conforme à celui que portait Charles VII.

L. Maxe-Werly.

BRACELET DE BRONZE

PROVENANT

DU CIMETIÈRE DE LOISY-EN-BRIE.

(Communication de M. Morel,
Correspondant du Comité à Reims.)

En 1892, nous avons rendu compte à la Sorbonne d'une découverte de bijoux en bronze, provenant de Loisy-en-Brie, présentant un caractère étranger au mobilier funéraire de la Champagne.

Aujourd'hui, nous venons signaler un bracelet de bronze, provenant de la même localité, qui, par sa forme originale et sa construction singulière, déroute tellement nos connaissances archéologiques, que nous ne savons vraiment à quel art, à quel peuple attribuer cet objet qui nous semble de tout point remarquable.

Ce bracelet, disons-nous, est en bronze plein, assez lourd, puisqu'il pèse 180 grammes; il est muni d'une charnière et d'une clavette qui permettent de l'ouvrir et de le fermer à volonté.

Au premier aspect, ce bracelet semble géminé, c'est-à-dire composé de deux bracelets identiques, rivés l'un à l'autre; mais, en réalité, il n'en est rien; les deux formes apparentes ne composent qu'un tout indivisible, un seul et unique bracelet.

Chaque forme comprend quatre parties : deux pleines et deux vides[1], qui alternent de manière à donner à l'ensemble un aspect crénelé[2].

La décoration de ce bracelet consiste en petits cercles munis d'une perle au centre et disposés en files séparées deux à deux par des filets ornés de ciselures verticales. Un filet saillant coupe en

[1] Les parties pleines ont 0 m. 09 de longueur et les parties vides, qui alternent avec les pleines, mesurent 0 m. 035 de longueur.

[2] Ce bracelet, dans son ensemble, a une circonférence extérieure de 0 m. 225; le diamètre intérieur mesure 0 m. 060 et son épaisseur est d'environ 0 m. 020.

deux parties égales dans le sens de la hauteur chacun des segments du bracelet.

Ce bracelet nous a paru d'un type fort rare, car c'est le seul de cette forme que nous ayons rencontré parmi les nombreux objets similaires que le sol de la Champagne nous a révélés.

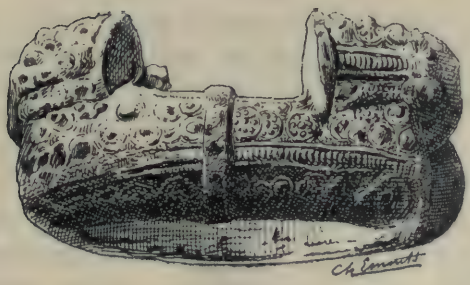

Dès lors, nous pouvons présumer qu'il a été laissé sur notre sol par une peuplade de passage, ou apporté par un Gaulois revenu d'une expédition lointaine; les dessins gravés semblent indiquer cette origine, car nous les retrouvons dans les monuments de la Grèce et de l'Asie, et entre autres dans le magnifique ouvrage que nous a laissé le docteur Schliemann sur ses découvertes à Mycène.

Nous pouvons également citer, comme autre point de comparaison, les objets qui ont été découverts en 1895 par notre excellent confrère et ami, M. Paul Duchâtellier, au village de Tronoen, en Saint-Jean-Trolimon[1].

Deux vases, en terre noire, ont été recueillis dans la même sépulture; l'un d'eux est décoré d'espèces d'*M* qui ont la plus grande analogie avec celles qui se voient sur les premières monnaies d'argent trouvées dans le midi de la France et qui datent de la fondation de Marseille.

Léon Morel.

[1] Voir le *Bulletin archéologique* de 1896, p. 21, pl. IV.

FOUILLES

EXÉCUTÉES

DANS LES GROTTES DE LA CURE ET DE L'YONNE,

PAR M. L'ABBÉ PARAT.

J'ai l'honneur de présenter au Comité des travaux scientifiques le résultat de mes recherches dans les grottes de la Cure et de l'Yonne pendant la campagne d'hiver de 1897-1898 jusqu'à Pâques. La subvention que M. le Ministre a bien voulu m'accorder m'a permis de terminer les fouilles de la Côte de Chaux à Saint-Moré, dont le bail de location est à terme cette année; et de plus, j'ai pu commencer le déblai d'un grotte nouvelle dans la vallée de l'Yonne.

1. J'ai exploré la petite grotte du Couloir; c'est un boyau de 30 mètres de longueur sur une largeur et une hauteur moyenne de 1 mètre. Elle n'a presque pas de remplissage et aucune trace de l'homme n'y a été relevée.

2. Tout à côté se trouve la grotte de la Cuiller; c'est une galerie de même aspect, longue de 60 mètres, remplie en partie d'ocre d'alluvion. Près de l'entrée il y avait un gisement néolithique déjà fouillé; on y avait trouvé une cuiller et un couvercle de pot en poterie faite à la main, de pâte noire vernie, orné de dessins de lignes.

3. La grotte de l'Entonnoir est au niveau de la vallée, au contraire des autres qui sont à 30 mètres au-dessus de la Cure. Les eaux ont traversé autrefois sa galerie droite, qui mesure plus de 100 mètres avec une largeur de 2 à 3 mètres. Il était à présumer que les primitifs ne s'y étaient pas abrités; cependant deux tranchées ont été ouvertes, une sous l'abri de l'entrée, l'autre à quelque distance dans l'intérieur; on a atteint la nappe d'eau sans trouver même le moindre débris d'animaux; le sol était de pierraille et de limon jaune.

4. Un peu en aval, un grand abri, appelé la «Grotte de la Cabane», a fourni une coupe intéressante. Dans la masse d'éboulis, on a trouvé, en partant du niveau supérieur, à 0 m. 50, une monnaie du xve siècle, puis, dans le même plan, à 0 m. 70 au-dessous et à 6 m. 50 de l'étiage, une couche de limon de rivière englobant un placage de gros sable granitique et de galets pesant jusqu'à 0 kilogr. 125. Ce limon contenait des morceaux de poterie romaine et deux petits bronzes de Constance Chlore. Au-dessous de ce niveau romain se trouvait, dans les couches pierreuses, un lit de terre brune où j'ai récolté de nombreux morceaux de poterie néolithique, quelquefois très grossière; un fragment porte un dessin de lignes brisées; puis une fusaïole, une perle de terre avec des dessins de lignes courbes et de lignes croisées, quelques rares éclats de silex sans retouches et un morceau de bronze massif représentant une queue d'ustensile. La faune, déterminée d'après quelques mandibules et des dents isolées, comprend le bœuf, le chevreuil, le mouton, le sanglier; des arêtes de poisson et des moules de rivière s'y trouvaient aussi.

Sans attacher une grande importance à des calculs fondés sur une chose aussi variable que l'éboulis d'une caverne, je trouve, en comparant les différences de niveau des couches, que le gisement du bronze serait de 1,200 ans plus ancien que le niveau romain. Il est rare de trouver dans nos pays une coupe stratigraphique de l'âge du bronze en rapport avec l'époque romaine.

5. La grotte du Tunnel, dans la ligne d'escarpements, est une petite cavité de 4 mètres de longueur qui était remplie de pierraille. On avait autrefois découvert à l'entrée un squelette d'homme et j'en ai retrouvé quelques restes; mais dans tout le remplissage aucune trace de la visite des primitifs n'a été relevée.

6. La grotte appelée «la Maison» forme une chambre de 6 mètres sur 5, se prolongeant en un couloir bifurqué, de 7 mètres. Son entrée est élevée de 7 mètres dans le mur de rochers, et on y arriverait difficilement sans l'aide d'une corde. C'est la demeure de l'ancien gardien de l'exploitation de l'ocre qui habite là depuis dix ans. D'après les ouvriers ocriers, le plancher rocheux était à nu et le couloir seul avait un remplissage d'argile et de sable. J'y ai fouillé et je me suis convaincu, comme ils me l'ont dit, que les hommes primitifs n'y avaient pas séjourné.

7. Nermont est la grotte la plus grande, comme salle, de toute

la côte, et j'en ai déjà parlé dans mon précédent rapport. Je rappellerai que c'est une chambre de 30 mètres sur 20, ayant une immense cheminée qui a fourni un remplissage d'arène calcaire de 2 à 3 mètres d'épaisseur. Elle a été fouillée par MM. Bonneville, Berthelot, docteur Ficatier, la Société des sciences et d'autres. J'ai donc dû tenir d'abord les terres remuées en les triant avec soin au jour; c'est grâce à cette manœuvre que j'ai récolté plusieurs objets qui n'avaient pas été signalés dans ce riche gisement. Cette collection ne peut être classée que par à peu près, puisque les terres étaient remaniées et que trois couches distinctes, au moins, formaient le remplissage, d'après M. le docteur Ficatier, qui l'a fouillée avec méthode, quoique un peu tardivement : 1° une couche profonde à tranchets et à poterie sans ornements; 2° une couche à poterie ornée simplement avec outillage néolithique complet; 3° une couche à poterie fine néolithique très ornée et associée au bronze; 4° un niveau mélangé de poterie faite au tour et d'objets gaulois et romains. J'ai pu cependant retrouver dans une cavité masquée par des éboulis la couche n° 2, intacte, qui contenait de la poterie ornée sobrement; des pointes de flèche en feuille de saule et une cuiller-poche entière. Je donne ici la liste du mobilier :

1° *Silex :* 676 éclats, 16 couteaux, 25 grattoirs, 2 scies, 5 pointes de flèche, 1 grattoir concave, 1 pointe de flèche à tranchant transversal, nucléus; 2° *roches étrangères :* 1 bracelet (fragment) en schiste micacé, 1 bracelet (fragment) en schiste ordinaire, 1 bracelet (fragment) en serpentine, 1 bracelet (fragment) en jaspe noir, 1 bracelet (fragment) en calcaire noir, 2 hachettes en jadéite, 1 pendeloque en callaïs, 1 pendant d'oreille (?) en serpentine avec marqueterie, 1 morceau de pyrite, 2 sanguines, 1 morceau de bitume, 1 cristal de calcite percé; 3° *os :* 4 épingles, 3 aiguilles, 1 hameçon à deux pointes, 3 lissoirs (fragments), 17 poinçons, 1 cylindre en bois de cerf avec dessin de lignes, 4 grosses vertèbres de poisson, 2 perles, 2 rondelles percées, 3 dents canines percées, 5 petits os percés; 4° *verre :* 1 perle en verre vert, 1 perle bleue avec marqueterie, 1 bracelet (fragment); 5° *poterie :* 2 cuillers, 1 cuiller-poche, 3 vases en calotte, dont un percé près du bord, 8 fusaïoles, 1 perle, une cinquantaine de dessins différents, lignes droites, brisées et courbes, sur la poterie fine, noire, vernie; 6° *bronze :* 1 cuiller, 1 épingle à tête, 1 épingle

en pincette, 1 pendeloque à jour, 1 bracelet (fragment), 2 monnaies romaines; 7° *fer :* 1 grosse clef, 1 couteau, plusieurs autres objets indéterminables; 8° *divers :* 1 polissoir en granit, des meules et molettes, percuteurs en granit ou en quartz.

La faune comprend : l'ours moderne, le castor; le cerf et le cochon, très abondants; le chevreuil, le mouton, le bœuf; le cheval, extrêmement rare.

8. Les grottes de la côte de Chaux à Saint-Moré étant complètement fouillées et la saison étant trop avancée pour commencer des travaux à la grotte des Fées, d'Arcy, j'ai porté mes recherches dans la vallée de l'Yonne, moins connue et qui jusqu'ici n'avait rien fourni à la préhistoire. J'y ai trouvé une grotte nouvelle près Merry-sur-Yonne, à 11 kilomètres du confluent de l'Yonne et de la Cure, ce qui est la même distance de ce point aux grottes d'Arcy et de Saint-Moré. Cette grotte, située dans le bois du Parc, est une salle d'environ 25 mètres sur 4 de largeur maximum, et son remplissage de terre atteint 4 mètres d'épaisseur; j'en ai pu déblayer la moitié, le reste le sera à l'automne.

La grotte contient trois niveaux différents d'industrie : un niveau supérieur avec faune moderne, et comme mobilier : la poterie néolithique, les fusaïoles; il paraît peu considérable. Un niveau moyen, encore peu caractéristique, avec ours et hyène, comprend des lames, des grattoirs terminaux, des morceaux d'hématite. Un niveau inférieur bien développé a donné le rhinocéros, l'ours et l'hyène, assez communs; le renne, assez rare, ainsi que les grands cerfs; le cheval, extrêmement commun; le bœuf, l'éléphant, assez communs; le loup, assez rare. Le mobilier comprend environ un millier d'éclats de silex de nature diverse, le silex de la craie de carrière, le silex des galets tertiaires des plateaux ou des alluvions; il y a aussi le silex jaspoïde des alluvions, et le silex rubané ou calcaire siliceux du terrain local. J'ai déjà récolté une centaine d'outils; ce sont : une amande de Chelles, des pointes triangulaires du Moustier, des racloirs ovales du type moustérien, des racloirs ovales allongés retouchés sur un bord ou sur les deux, des scies; il y a des pointes triangulaires qui ont le dos retaillé à la manière de Solutré. Il faut dire que la station n'est pas riche, puisque c'est dans 250 mètres cubes environ que ce mobilier a été récolté, ce qui s'explique par l'humidité de la grotte.

Une chose à noter, c'est le mélange des industries que les

fouisseurs ont opéré dans ce remplissage, surtout terreux. Mais il y a des parties en place, grâce aux infiltrations qui ont soudé ou durci les endroits pierreux, ce qui permettra de classer les objets avec exactitude.

Depuis mon dernier rapport, le *Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne* (1er semestre de 1897), a donné un *Guide des grottes d'Arcy et de Saint-Moré*, que j'ai publié à l'occasion du cinquantenaire.

A. Parat,
Curé de Bois-d'Arcy.

DON

FAIT PAR L'ÉVÊQUE JEAN DE SALISBURY,

À L'ABBAYE DE SAINT-PÈRE,

D'UNE CHASUBLE DE SAINT THOMAS BECKET.

(Rapport de M. Prou
sur une communication de M. l'abbé Métais.)

M. l'abbé Métais a envoyé au Comité l'estampage d'une inscription gravée sur une pierre utilisée comme dalle dans l'une des maisons voisines de la cathédrale de Chartres et récemment démolies[1]. Cette pierre est à peu près carrée, mesurant 0 m. 47 de largeur sur 0 m. 50 de hauteur. Au milieu, on a pratiqué une ouverture circulaire de 0 m. 08 de diamètre, qui a fait disparaître quelques lettres. Les lettres et le filet qui encadre le texte étaient passés au noir.

En voici la transcription :

HIC IACET DOMNUS IOANNES
SALISBURIENSIS EPISCOPUS
CARNOTENSIS . ERAT CAPELLAN9
S . THOMÆ CANTUARIENSIS
ARCHIEP . CUM IPSE MARTIRIUM
PASSUS EST APUD ANGLOS
CUIUS CASUSAM (*sic*) DEDIT ABBATIÆ
S . PETRI C[ARN]OT . OBIIT
D . IOANNES ANNO 1180 . CUI
SUCCESSIT IN EPISCOPATU
D . PETRUS CELLENSIS ABBAS
S . REMIGII RHEMENSIS VIR
EXIMI9, IACET IN CHORO NOSTRO
VBI EPISTOLA LEGITUR .

[1] M. l'abbé Métais donne quelques détails sur ces démolitions qui n'ont pas

Cette pierre marquait donc le lieu de sépulture de Jean de Salisbury, évêque de Chartres, mort en 1180; elle mentionne le don fait par cet évêque à l'abbaye de Saint-Père d'une chasuble ayant appartenu à Thomas Becket; enfin, elle rappelle que le successeur de Jean de Salisbury sur le siège de Chartres était enterré dans le chœur de l'église pour laquelle a été rédigée l'inscription.

Il n'est donc pas douteux que l'inscription provienne de l'église démolie de Notre-Dame de Josaphat près de Chartres. On lit en effet dans le nécrologe de cette église, à la date du 25 octobre :

VIII kal. (novembris). Depositio domni Johannis Carnotensis episcopi, christianis institutis preclarisque moribus admodum fulgentis, cujus corpus jacet apud nos in capella Beate Marie. Hic ante adeptionem episcopatus fuit capellanus sancti Thome Cantuariensis archiepiscopi, cum ipse martirium passus est apud Anglos[1].

Et dans le même nécrologe, à la date du 20 février :

X kal. (martii). Depositio domni Petri, Carnotensis episcopi, summi et nostris temporibus incomparabilis viri. Hic enim ad ornamentum collatarum sibi a Domino virtutum etiam virginee perhibetur mundicie gratia floruisse. Jacet in choro nostro ubi epistola legitur[2].

été fructueuses pour l'archéologie : «Signalons toutefois un mur ancien épais de plus de 1 mètre, autrefois soutenu au dehors par deux contreforts, entre lesquels était une fenêtre étroite en forme de meurtrière. Elle éclairait primitivement l'entrée d'une cave profonde qui sera conservée, mais elle était murée depuis des siècles. Haute de 1 m. 40, large de 0 m. 10, elle s'évase de 0 m. 15 à 0 m. 20 à l'extérieur, et, à l'intérieur, de près de 1 m. 25; le glacis inférieur n'avait pas moins de 0 m. 90 de développement. Le linteau a disparu; il devait être en plein cintre. Cette fenêtre était donc en plus petit la reproduction des baies inférieures des clochers voisins. Toute cette embrasure de la fenêtre est en pierres de Berchères, finement taillées, sur deux desquelles on a relevé bien apparentes les marques du tailleur, une flèche sans pennes, inclinée de gauche à droite, de la même facture que les marques tracées sur les parois du clocher vieux. Ces maisons auront été la proie des flammes lors de l'incendie de la cathédrale en 1194.» Quant aux vœux que M. l'abbé Métais fait pour la démolition des maisons qui entourent la cathédrale, ils seraient mieux adressés à la Commission des Monuments historiques.

(1) Bibliothèque nationale, ms. lat. 10104, fol. 172 v°. Ce texte et les suivants ont été rapportés par M. l'abbé Métais dans le commentaire qu'il a joint à l'estampage de l'inscription.

(2) *Ibid.*, fol. 149. Cet obituaire, dont il existe d'autres exemplaires, a été copié sur des obituaires plus anciens par frère Guillaume Bachelier, moine, et achevé le 15 février 1521.

D'ailleurs les tombes de Jean de Salisbury et de son successeur se voyaient encore au XVIIe siècle dans l'église de Josaphat, comme en témoignent Roulliard[1] et le chanoine Souchet[2]; mais elles étaient mutilées. C'est même probablement pour cette raison que les religieux de Josaphat auront fait refaire l'inscription commémorative signalée par M. l'abbé Métais et qui n'est pas très ancienne.

La forme des lettres indique au premier regard le XVIIe ou le XVIIIe siècle. Mais notre correspondant a pu la dater avec plus de précision en la rapprochant d'inscriptions analogues composées pour l'abbaye de Saint-Père de Chartres et gravées par un certain Auger, architecte[3], de 1709 à 1712, et dont trois existent encore dans l'église Saint-Père[4], une quatrième, celle de Ledgarde de Vermandois et de son petit-fils Thibaud II, étant déposée au Musée de la ville[5]. Dom Claude du Jardin, prieur de Saint-Père, témoin de cette réfection des inscriptions commémoratives de son église, nous dit qu'elles ont été « tirées des cartulaires, nécrologes et histoires de cette abbaye ». C'est aussi le cas de l'inscription de Josaphat. Nous y retrouvons en effet les mêmes expressions que dans le nécrologe cité plus haut, à propos de Jean de Salisbury : « Capellanus S. Thomæ Cantuariensis archiepiscopi cum ipse martirium passus est apud Anglos », et à propos de Pierre de Celles : « Jacet in choro nostro ubi epistola legitur ».

Il y a toutefois un point intéressant dans l'épitaphe récemment découverte : la mention du don fait par Jean de Salisbury à Saint-Père d'une chasuble de Thomas Becket. M. l'abbé Métais affirme, et à juste titre, croyons-nous, que le plus ancien document connu où cette chasuble soit indiquée est l'inventaire du Trésor de Saint-Père de l'an 1399, qui contient l'article suivant : « Une chasuble jaune que l'on met à Pasques; c'est une chasuble de saint Thomas de Cantorbery[6] ». Mais il faut descendre jusqu'aux historiens char-

(1) Roulliard, *Parthenie*, 2e partie, fol. 39.

(2) *Histoire du diocèse et de la ville de Chartres*, t. II, p. 509 et 513.

(3) M. l'abbé Métais a transcrit les renseignements donnés par D. Claude du Jardin, prieur de Saint-Père, sur ces réfections d'épitaphes, d'après le ms. 1515 de la Bibliothèque de Chartres.

(4) M. l'abbé Métais a envoyé au Comité le texte de ces trois inscriptions.

(5) Voir *Dalles tumulaires d'Eure-et-Loir*, publ. par la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° IV.

(6) Inventaire publié par M. F. de Mély, dans la *Revue de l'art chrétien*, 4e série, t. V (1887), p. 63.

trains du XVIIe siècle pour rencontrer l'affirmation que cette chasuble avait été donnée à Saint-Père par Jean de Salisbury. Dom Butreux, dans son histoire de l'abbaye de Josaphat, dit que cet évêque donna à l'abbaye de Saint-Père une chasuble de saint Thomas et plusieurs reliques à l'église de Chartres, entre autres un vase rempli du sang du martyr[1]. Ce vase est en effet mentionné dans le nécrologe de Notre-Dame à l'article consacré à Jean de Salisbury:

Duo vasa preciosa eidem ecclesie contulit, in altero quorum sanguinem gloriosi martiris Thome, Cantuariensis archiepiscopi, videntibus nobis, adhuc stillantem. [illegible] posuit[2].

Pour la chasuble nous n'avons de référence à aucun document, sinon contemporain, au moins voisin du temps de Jean de Salisbury, et Dom Aubert, dans son histoire de l'abbaye de Saint-Père, pas plus que Dom Butreux, n'invoque aucune autorité :

Le reverendissime évêque de Chartres Jean de Salisbery montra non seulement par ce que dessus l'affection qu'il portoit aux moines de St Père, mais aussi par le don qu'il leur fit d'une chasuble et tunique de St Thomas martyr archevèque de Cantorbery duquel il avoit été secretaire. Cette chasuble se conserve encore aujourd'huy dans le tresor de la sacristie de l'abbaye de St Père, et le jour de la fête du Saint, qui est le 29e de decembre, le prêtre qui chante et célèbre la grande messe en est revêtu. Cette chasuble semble être d'un ancien damas à grands ronds de couleur de feuilles mortes. L'orfroy est à fond violet a petits fleurons d'or faits au metier. Sur le dos est un grand fleuron semé de petites perles et autrefois enrichi de neuf pierres pretieuses. La tunique est de même étoffe et couleur que la chasuble[3].

L'inscription ne donne aucun poids aux affirmations des deux auteurs précités puisque c'est probablement chez eux que son rédacteur a puisé son renseignement. Mais l'on remarquera que Dom Aubert spécifie qu'on se sert de la chasuble le jour de la fête de saint Thomas, d'où l'on pourrait inférer que cet usage a imposé à

(1) *Histoire en abrégé du monastère de Nostre-Dame de Josaphat*, MDCLXVIII. Bibliothèque nationale, ms. lat. 12677, p. 45.

(2) E. de Lépinois et L. Merlet, *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, t. III, p. 201.

(3) *Histoire de l'abbaye de Saint-Père de Chartres*. Bibl. nat., ms. fr. 22474, p. 291.

cette chasuble le nom du saint; de là à penser qu'on la tenait de son secrétaire, il n'y avait qu'un pas. On opposera cependant à cette hypothèse que l'inventaire de 1399 dit seulement qu'on mettait cette chasuble à Pâques et ne parle pas de son emploi au jour de la fête de saint Thomas.

On peut faire une autre hypothèse. M. l'abbé Métais remarque qu'à l'issue de la conférence de Montmirail, tenue le 6 janvier 1169, l'archevêque de Cantorbéry se rendant à Sens, s'arrêta à Chartres [1]. Il ajoute que, comme Guillaume était alors évêque de ce siège et en même temps archevêque de Sens, et qu'il résidait dans cette dernière ville, Thomas Becket ne dut pas loger au palais épiscopal et qu'il s'arrêta probablement dans l'abbaye de Saint-Père. En reconnaissance de l'hospitalité donnée à son maître et à lui, Jean de Salisbury aurait légué plus tard une chasuble de saint Thomas.

M. l'abbé Métais ne pouvait manquer de parler de la «chapelle» de saint Thomas conservée à la cathédrale de Sens. Il suppose qu'elle aussi est un legs de l'évêque de Chartres. Rien n'autorise pareille hypothèse, et le dernier historien du Trésor de Sens, M. l'abbé Chartraire, conjecture avec plus de vraisemblance que les ornements sénonais dits *de saint Thomas*, sont simplement ceux dont le prélat exilé avait fait usage pendant son séjour à Sens, et qu'on garda, après sa mort, d'autant plus précieusement que le martyre du saint suivit de près son départ de Sens et que l'archevêque Guillaume fut l'un des postulateurs de sa canonisation [2]. Pareillement, et si vraiment, comme le veut M. l'abbé Métais, Thomas Becket a séjourné à l'abbaye de Saint-Père, ne peut-on pas supposer qu'on y a gardé comme une relique la chasuble avec laquelle il y avait célébré l'office divin ?

Maurice Prou,
Membre du Comité.

[1] Voir J. Morris, *La vie et le martyre de saint Thomas Becket*, traduct. Ch. de Vaulchier, p. 299.

[2] E. Chartraire, *Inventaire du Trésor de l'église primatiale et métropolitaine de Sens*, p. 42.

NOTE

SUR

UN MILLIAIRE DE LA VOIE AURÉLIENNE.

(Rapport de M. l'abbé Thédenat
sur une communication de M. Destandau.)

M. Destandau nous annonce en ces termes la découverte d'une borne milliaire :

« Au retour d'une excursion aux Baux accomplie depuis quelques années, et passant près du grand moulin à blé de Manville, notre regard fut attiré par une auge à porc, en calcaire de Saint-Rémy, cylindrique, portant une inscription latine de quatre lignes ainsi conçue :

PATER PAT*riae*
IMP · CAESAR *di*VIF·
AVGVSTVS PO*nt*IF
MAXIMVS COS.....

« Haut de 0 m. 54 et d'un diamètre de 0 m. 60, ce débris antique, qui a appartenu incontestablement à un milliaire d'Auguste, est en partie évidé, et le réservoir communique avec l'extérieur par un trou creusé dans l'intérieur de la lettre C de la seconde ligne.

« Les lettres des deux premiers mots de la deuxième ligne mesurent 0 m. 14 de haut ; celles qui composent la première, la troisième et la quatrième ligne sont de 0 m. 08 à 0 m. 09 seulement.

« Ce monument lapidaire a été transporté par nos soins à Mouriès et déposé dans le parvis du temple, où il est conservé. Nous ignorons complètement son emplacement primitif. Quant au moulin à blé de Manville, il est situé non loin du village de Maussane et à 1 kilomètre et demi des vestiges de l'ancienne voie

Aurélienne que l'on retrouve au midi du mas de Chabran. Il fut construit à une époque fort reculée sur l'aqueduc romain qui conduisait à Arles les eaux des sources d'Entreconques et de Conilhe. En 1543, le roi François Ier l'érigea en fief qu'il assura, en cette qualité, à son possesseur Claude de Manville, moyennant la somme de 750 florins et 4 sols.

« Il existe encore, à notre connaissance, trois milliaires dans l'ancienne baronnie des Baux, savoir : 1° un au quartier de Montpaon et dans le parc du château d'Estoublon ; 2° deux dans la Crau, l'un à 1 kilomètre au levant du mas de Toutmanque, et non au couchant, comme l'indique la carte d'état-major, et à 6 kilomètres au midi d'Aureille ; l'autre, situé à 3 kilomètres et demi au sud-est du mas d'Archimbaud, sert de limite aux communes d'Eyguières, Salon et Arles. »

Une photographie, jointe à la note de M. Destandau, permet de contrôler la parfaite exactitude de sa lecture.

Ce milliaire appartenait au tronçon de la voie Aurélienne qui allait d'Aix à Arles. Il fait partie d'une série de milliaires élevés par Auguste en l'année 751 de Rome, 3 av. J.-C. On en connaît un certain nombre[1] qui permettent de donner une restitution complète de celui que M. Destandau a retrouvé, et qui, autant que j'ai pu le vérifier, est inédit :

Pater pat[riae]. Imp(erator) Caesar, [Di]vi f(ilius), Augustus, po[nt]if[ex] maximus, co(n)s(ul) [xii, co(n)s(ul) designatus xiii, imp(erator) xiiii, trib(unicia) pot(estate) xxi].

L'ignorance de l'emplacement primitif de la pierre ne permet pas de restituer le chiffre de la distance. Il est probable toutefois qu'il était aux environs du nombre X. Peut-être était-ce la borne même marquant le dixième mille. En effet, dans un lieu très voisin du moulin de Manville, au Paradou, Peiresc a vu, sur le bord de la voie Aurélienne et vraisemblablement encore en place, la base d'un milliaire brisé, dont il ne subsistait que la dernière ligne et le chiffre de la distance[2] :

IMP · XIIII · TRIBVNI . . . . . .
X

(1) Cf. *Corp. inscr. lat.*, t. XII, nos 5480 et s.
(2) *Ibid.*, n° 5487.

L'endroit où était cette base et le fait que, comme sur la partie retrouvée par M. Destandau (lignes 1 et 4), la fin de la ligne manque, me porteraient à penser que les deux fragments ont appartenu à la même pierre. Ce ne peut d'ailleurs être que le dixième milliaire ou le neuvième, car on connaît les pierres qui portent les chiffres VII, VIII, XI et XIII [1].

Ce milliaire est de l'an 751 (= 3 av. J.-C.) : or, Auguste fut proclamé *pater patriae* le 5 février de l'an 752. On grava alors le nouveau titre sur tous les milliaires de cette série dans l'espace resté libre au-dessus de la première ligne de l'inscription ; c'est ce qui explique qu'il ne soit pas à la place ordinaire dans la titulature. Il y avait toutefois, au bord de la même voie, entre Fréjus et Aix, une autre série de milliaires d'Auguste [2] plus anciens, car ils sont de l'année 741-742 (= 13-12 av. J.-C.), sur lesquels cette addition n'a pas été faite. Il est probable que la série des milliaires de l'an 751, à répartir entre Aix et Arles, était déjà gravée, mais non encore en place, quand, au commencement de l'an 752, arriva l'ordre d'ajouter le nouveau titre.

Les trois autres milliaires de l'ancienne baronie des Baux, signalés par M. Destandau, ont été publiés dans le tome XII du *Corpus* [3]. Il est bon cependant de conserver les indications qu'en donne l'auteur de la note : elles prouvent que ces monuments n'ont pas été déplacés ; elles nous donnent en outre des renseignements très précis et souvent autrement formulés que les précédents sur l'endroit où ils se trouvent, propres par conséquent à aider les recherches.

Il y a lieu de remercier M. Destandau de nous avoir communiqué ce monument et surtout d'avoir pourvu à sa conservation en le transportant en lieu sûr.

Henry Thédenat,

Membre du Comité.

(1) *Corp. inscr. lat.*, t. XII, nos 5489, 5488, 5484, 5483.
(2) *Ibid.*, nos 5454, 5455.
(3) *Ibid.*, nos 5489, 5482, 5481.

LE TRÉSOR
DES ÉGLISES DE CASSENEUIL
ET DE TOURNON
(LOT-ET-GARONNE)
AU XVIE SIÈCLE.

(Communication de M. Georges Tholin.)

Il ne paraît pas ordinaire que les trésors d'église aient été des propriétés communales. En ce cas, les municipalités avaient la responsabilité de leur conservation et les desservants n'étaient que dépositaires.

Les villes agenaises de Casseneuil et de Tournon nous offrent des exemples de cette anomalie. Les actes qui le prouvent datent de la période moderne; mais, sans nul doute, ils perpétuent une tradition; le principe même doit remonter au moyen âge.

Dérive-t-il d'une volonté exprimée par les donateurs ? C'est probable, mais nous n'en avons pas la preuve. Le trésor de Tournon fort riche, même après le pillage qu'il avait subi en 1550, ce trésor, qui contenait peut-être des dépouilles des églises de Constantinople, paraît avoir été donné, au moins en majeure partie, par un personnage dont le nom ne nous est pas parvenu.

Les documents que j'ai l'honneur de communiquer au Comité sont des procès-verbaux de remise des trésors par les conseils de Casseneuil et de Tournon aux curés des églises paroissiales de ces deux villes. La pièce intéressant Tournon est isolée; je l'ai découverte dans une étude de notaire. Au contraire, la pièce qui se rapporte à Casseneuil se trouve dans un registre contenant plusieurs procès-verbaux du même genre dans l'ordre chronologique. J'ai

choisi le texte le plus développé au point de vue de la description des objets qui constituent le trésor.

On trouvera ces récolements bien sommaires. Leurs articles sont insuffisants pour permettre la reconstitution des reliquaires dont quelques-uns devaient être de la plus haute valeur. Malgré tout, on pourra peut-être puiser des renseignements utiles dans ces brèves nomenclatures. On remarquera aussi combien certaines reliques devaient être qualifiées d'insignes, par exemple des fragments de la chaire de Moyse, des fragments de l'éponge qui servit à abreuver Jésus-Christ sur la croix, etc.

La municipalité de Casseneuil n'était pas seulement propriétaire du trésor de l'église; elle s'ingérait aussi dans la police de l'église.

J'ai cru devoir joindre à la présente communication un règlement édité par les consuls de Casseneuil sur la sonnerie des cloches, les droits des sonneurs, le tarif des sépultures. Les documents de ce genre ne paraissent pas très communs, et des prescriptions libellées au XVIe siècle nous font connaître des usages beaucoup plus anciens.

I

Inventaire [1] des reliques de l'esglize de Sainct-Barthélemy de Tournon, randeues par Guilhem Die, prebstre, ez mains de Gaspard Majourde, marchant et premier consul de ladicte ville, Charles Durand, procureur du Roy, et plusieurs autres habitans de Tournon.

Premierement, lesquelles reliques sont :

1° Un reliquaire de sainct Barthélemy, de cuivre, le pied paint de plusieurs figures, ayant au milhieu un gros poumoir noir comme jayet, sur lequel il y a deux anges dorés quy portent un christallin dans lequel il y a de la peau de sainct Barthélemy, et sur ledict christallin a une petite image, ayant un Pater noster blanc sur la teste.

2° Le chef de sainct Georges, envelopé dans un tafetas, ayant encore 3 dents.

3° Un jaspy rouge, d'une paume de long, tout ron, ayant à chascun bout un sercle d'ivoire blanc et, à l'un des bouts d'icelluy, on dict y avoir

[1] Étude de M. Solacroup, notaire à Montaigut (Tarn-et-Garonne). Inventaire du XVIIe siècle. Pièce classée liasse G. n° 3, non datée. On possède dans la série des registres paroissiaux de Tournon la liste des desservants de Tournon depuis l'année 1606. Le nom de Jean Banes n'y figure pas. Ce document est donc antérieur à 1606. Il est postérieur à 1550, puisqu'il fait allusion à un vol commis cette année.

de l'esponge de laquelle Nostre Seigneur feut abrefvé en l'arbre de la croix et, de l'autre bout, des vestemans de saincte Luce.

4° Un tableau, auquel y a 5 carreaux de verrière enchassés, l'un desquels est de cole[ur] rouge, au dessoubz desquelz carreaux il y a des reliques de sainct Jacques l'Apostre.

5° Un autre tableau, où sont enchassés 4 pièces de verrière, au dessoubz d'une desquelles sont escriptz les noms des reliques quy sont dans lesdicts tableaux, entre lesquelles ont dict avoir de reliques de sainct Amadou. Les susdicts tableaux sont de boix.

6° Une broustie [1] de pierre blanche, couvercte de tafetas rouge, dans laquelle il y a des reliques de sainct Martin.

7° Une bourse de soye. Il y a une dent.

8° Et une autre bourse dans laquelle il y a plusieurs autres reliques.

9° Une bourse de satin à laquelle pendent plusieurs bouquetz scive oppois [*sic* pour orfrois] de soye, dans laquelle il y a des reliques de sainct Sébastien, de la chaire de Moyse et plusieurs autres reliques.

10° Une bourse de soye rouge, rayée d'or, dans laquelle il y a des reliques de sainct Valary et autres.

11° La chasse de sainct Mathieu, évangéliste, de cuivre ou métal dorée, ayant sur la teste un cristallin, au dessoubz duquel est la teste de sainct Mathieu.

12° Un tafetas rouge dans lequel sont pliées plusieurs pierres prétieuses, en ayant 54 entières et autres christalines.

13° Un image de Nostre Dame faict de métail droit tout crux au dedans.

14° Un reliquaire d'ivoire, faict en façon de brustio, painte d'or en diverses figures dans lesquelles il y a une autre petite brustie, où il y a des reliques de sainct Anthoine.

15° Un reliquaire de jaspy grix, gros et roun, porté par deux anges de cuivre dorés, et dans icelle il y a une petite fiolle de cristallin dans laquelle il y a de l'huille de sainct Nicolas.

16° Une tablète de cuivre dorée, en laquelle est escript en lectres eslepvées le nom de celluy qui aporta les susdictes reliques dans ladicte esglize

[1] Plus bas *brustio, brustie.* Voir Ducange, v° *brustia.* Cet auteur n'indique qu'une signification, celle de *tronc.* Dans notre texte il s'agit évidemment d'objets en forme de boîte ou de coffret. D'après un inventaire des archives d'Agen, de l'an 1345, les titres de la ville les plus précieux étaient enfermés dans des boîtes, *buistia,* dont quelques-unes en cuir. On trouve aussi dans cette même pièce l'équivalent *massapa :* « buistia seu massapa »; et ces termes pour différentes formes de boîtes, de caisses et de coffres : *techa ferrata, caycheta, caissa.* (*Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. Jurades de la ville d'Agen,* par Ad. Magen. Auch, imp. Léonce Cocheraux, 1894, in 8°, p. 12 et suiv.)

et autres grands trésors qui feurent desrobés le soir de la feste de saincte Foy, 6 octobre 1550.

17° Item, un petit coffre carré, tout paint, où on tient les corporaux.

18° Un grand coffret de ciprès, garny de 3 belles ferrures de cuivre ou eton dorées.

19° Un petit reliquaire de cuivre, faict en façon d'une salière.

Lesquelles reliques lesdicts consulz, incontinant les baillèrent ez mains de Jean Banes, prebstre et vicquaire de ladicte esglize.

Dans lequel cahier il y a aussi rendition de compte des dictes reliques en faveur d'autres prebstres.

II

Procès-verbal de remise du trésor de l'église de Casseneuil par les consuls de cette ville aux desservants de ladite église.

(6 août 1559) [1].

Aujourduy sixiesme du moys d'aoust l'an mil cinq cens cinquante neuf, dans l'esglise parochiale de sainct Pierre de Cassanelh en Agenois, regnant François, etc., par devant moy notaire roial, etc., ont esté presens et personnellement establis maystre Estienne Bertault, Pierre Bladier et Estienne Guary, prebstres et vicaires de ladicte esglise, lesquelz ont réallement receu sur ces presentes de Pierre Thomas et Pierre Bladié, consulz de ladicte ville de Cassanelh, presentz et acceptans tant pour eulx que pour Pierre Constant et Estienne Fabre, consulz, leurs companions, et moy, etc., scavoir est le nombre des relicques apartenant à la dicte ville cy bas par ordre escriptz et contenus :

1. Premièrement ont receu ung grand reliquière d'argent à quatre piés, les troys rompus, à quatre bordons surdorés, fermé à clef, guarni de trente quatre pierres tenentes au dict relicquière, ayant dans icelluy cinq pierres blanches, une rouge enchassée d'argent doré et autre pierre tirant sur le verd; deux jambes et un pié d'icelluy et un sacquet de relicques dans le dit relicquière, et au dessus et sur le mylieu dudit reliquière une croix d'argent dorée avec un petit crucifix tenant à icelle.

2. Plus ung autre grand relicquière d'argent à quatres piés de cristal blanch sur le rond, ayant la platine d'argent au dessus et joniant à icelluy, guarny de troys gros botons d'argent dorés et vingt-deux petis botons d'argent dorés et trente-cinq pierres precieuses blanches, rouges, noires et vertes; et dedans ledict cristal y a plusieurs relicques de sainctz que on ne peult nombrer pour ce que ledict relicquière et cristal d'icelluy ne se

(1) Archives municipales de Casseneuil, BB. 1.

peult ouvrir et desenchasser. Il y a une croix d'argent dessus faicte à clous, et ung rolle en parchemin où est escript le nom d'alcunnes relicques dudict relicquière.

3. Plus ung petit relicquière guarni de cristal, à quatre piés, rompeu, faict en rond et à un bout d'icelluy est escript Jesus et à l'autre bout Maria, dans lequel y a quelques relicques.

4. Plus ung autre petit relicquère d'argent, à pié rond, guarni de cristal rond, ont y a une coronne de jountz mary et une petite croix aussi d'argent dessus.

5. Plus une autre croix d'argent, carrée, à pié large et carré ont y a de la digne vraye croix de Nostre Seigneur, de longueur de deux travers doictz ou environ, et ung petit cartipel où est escript *Ubi Christus existebat Lazarum resucitando*, et quelques petis morceaux de pierre blanche.

6. Plus une autre croix d'argent ont y a de la digne croix Nostre Seigneur enchassée d'argent.

7. Plus une autre croix d'argent à pié large, rond, et ung petit crucifix y tenant, le tout d'argent.

8. Plus une grande custode d'argent dorée faicte le pié et corps à rond et la couverture d'icelle à douelles, et ung petit calice *sive* coppelin d'argent.

9. Plus une capse de la teste de sainct Jehan Baptiste.

Lesquels relicquières et autres choses susdictes, ensemble les clefz desdicts relicquières lesdicts Bertault, Guary et Bladie ont illec réallement receu desdictz consulz et ont promis icelles rendre en la qualité et quantité sus escripte ausdictz consulz ou autres leurs successeurs qui viendront après eulx, toutesfois et quantes que par eulx ilz en seront requis, et ont promis icelles ne les dictes clefz d'icelles bailler ne metre entre les mains d'autruy, ains les rendre en la qualité et quantité susdicte avec despens domaiges et interestz; et, pour ce faire, ont obligé, etc... Et, pour l'assurance et restitution de tout ce dessus, lesdictz Bertault, Bladier et Guary ont présenté pour plèges et causions ausdictz consulz : maistre Jehan Vidal, notaire royal, pour ledict Bladier; Gerauld Rieuchaulde, pour ledict Bertault; et Pierre Chabannet, dict de la Micualonne, pour ledict Guary, illec presentz, lesquelz soy sont constitués plèges et causions envers lesdictz consulz, pour lesdictz Bladier, Bertault et Guary; et ont promis lesdictz Vidal, Rieuchauld et Chabanet avec lesdictz Bladier, Bertault et Guary, tous ensemble et l'ung pour l'autre et ung d'eulx seul pour le tout, sans faire division de debte et distraction de biens, rendre, restituer lesdictes relicques, clefz d'icelles et autres choses susdictes, ausdictz consulz ou autres leurs successeurs en la qualité et quantité susdictes, avec despens, domaiges et inte-

restz et lesdictz Bertault, Bladie et Guary ont promis, chescun pour leur reguard de ladicte plègerie et causion en relever, indempnes lesdictz Vidal, Rieuchauld et Chabanet et de tous despens, domaiges et interestz qu'ilz en pourroient souffrir, et pour tout ce que dessus est dict tenir et accomplir de poinct en point selon sa forme et teneur. Lesdictes parties et chescune d'icelles respectivement en ont obligé etc., renoncant etc., juré etc... Presens Anthoine Thomas, Peyrot Vallier, Raymond Vitrac et Laurens Grelier, ... tesmoings dudict Cassanelh à ce requis et moy

GRELIERE, notaire royal.

III

Convention passée entre les consuls de Casseneuil et trois habitants de cette ville, dont un prêtre, concernant la garde de l'église, la sonnerie des cloches, le tarif des droits à percevoir pour lesdites sonneries, les sépultures, etc.

(28 avril 1546)[1].

L'an mil cinq cens quarante six et le vingt et huictiesme d'apvril, à Cassanelh, furent personnellement constitués discrètes personnes sires Philippes de Pejohan, Micheu Fabre, maystre Jehan Guarigue, Jehan Thomas, dict Patau, consulz, lesquelz onct baillé à regir et gouverner les relotges et campanes de l'église parochielle dudict Cassanelh, pour ung an revolt et complet, commencent à la date du jour et feste de Pasques et finissent à semblable jour, à messire Jehan Vidal, prebstre, jeune, et Gerault Thomas dict Guirolle, et Ramond Grelière, dudict Cassanelh habitans, aux quelz et à ung chascun d'eux ont bayllés les clefz et garde de ladicte église sur payne de s'en prendre sur eulx aux pactes suivens :

1. Et premièrement est pacte que lesdicts Vidal, Thomas et Grelière onnt promis rendre aux dictz consulz ou leurs successeurs les dictes clefz toutes heures et quantes que seront par eulx requis sans contradiction et nonn à autres.

2. Item plus, durant ledict terme, lesdicts Vidal, Thomas et Grelière seront tenus bien regir et gouverner lesdictz relotges et campanes et fornir hulle, greysse, cordes vidables durant ledict terme.

3. Item plus seronnt tenus sonner toutes heures necessayres, comme sonnt matines, messes, vespres, complies et pour le temps[2], et à aultres

(1) Archives municipales de Casseneuil, BB. 1.

(2) La sonnerie *pour le temps*. Il s'agit probablement de la sonnerie la plus irrégulière et aussi la plus obligatoire de toutes, celle qui doit se faire quand un orage menace. Au siècle dernier, les intendants de Guienne, en raison d'accidents

heures necessayres, et se en deffault de sonner pour le temps lesdictz Vidal, Thomas et Grelière ne se treuvent pour sonner, le premier qui se treuvera et esmovera les campanes aura tant seullement six deniers tournois pour sa paine.

4. Item, seronnt tenus les susdictz netouier ladicte esglise tous les moys une foys et toutes festes annuelles sans en prendre rien, si non les quatre festes annuelles, scavoir est sur les platz de Nostre Segnieur, Nostre-Dame, sainct Pierre, sur chescun d'eux troys deniers tournois, sur les aultres ung denier sans plus.

5. Item plus les surdictz Vidal, Thomas et Grelière auronnt, pour leurs paynes et travailz de sonner tout l'an, sur chescun père de beufz ou vaches ou aultre bestail laborant et par chascune coverture de molin, une pugnière de blé froment ou bonne et belle mesture.

6. Item, et sur chascun que a terres ou se cuil blé et ne mayne point de labeur, ung boissel de blé froment ou bonne ou belle mesture, sans plus.

7. Item, sur chescun aultre que ne a poinct de terres pour semer, mays que a maison, vignes, pré ou jardrin, en aulcunes desdictes possessions prandronnt ung piccotin de froment ou bonne et belle mesture ou cinq deniers tournois, à la discrétion du parrochien.

8. Item plus sur chescun que a maysson ou vigne ou l'ung de deux prandront trrois (*sic*) deniers tournois.

9. Item plus, par chescun de ceulx que n'onnt ne l'ung ne l'autre mays que tiennent la maison à louatge, prendronnt deux deniers seullement.

10. Item plus, pour sonner lesdictes campanes et clars[1] ou por faire les fosses des corps de cabal et allant de vie à trespas et sonneront la grand cloche I bandoulz, auronnt pour leur payne et salaire quinze denierz.

11. Item plus, pour sonner les clars d'ung cantaige ou nouveau qui sonneront troys foys, aura à prendre douze deniers tournois.

arrivés aux églises ou aux sonneurs, la prohibèrent, mais en vain. Cette coutume subsiste encore. Actuellement, les sonneurs, dont l'office n'est plus tarifé, se verraient refuser les étrennes qu'il est d'usage de leur donner dans toutes les maisons s'ils avaient oublié de sonner à grande volée aux moments voulus. S'il grêle quand même, on s'ingénie à trouver des explications. Dans la paroisse de Castex (Gers), confinant au Lot-et-Garonne, un orage avait été désastreux, mais «c'était un bâtard qui sonnait».

[1] *Clars* pour *glas*, sonnerie pour les morts, n'est plus guère usité dans la langue populaire de l'Agenais. Il paraît se maintenir en Provence. Dans les campagnes lyonnaises, on dit encore *clairs*.

12. Item por causele et petit corps[1], sonnant les deux petites cloches, auront six deniers tournois, et s'ilz sonnent les autres campanes, sans sonner la grande cloche et enfayssent la fosse, prendront huict deniers tournois.

13. Item plus, pour sonner les campanes pour une confrayrie les mortz ou la campanne competante, huict deniers tournoys sullement.

14. Item plus, pour sonner les trignons et repicquet[2] pour chescune confrairie et feste, douze deniers tournois.

15. Item, seront tenus lesdictz Vidal, Thomas et Grelière sonner reppicquet et trignons pour toutes festes annuelles et de Nostre Dame dont y auronnt relicques sans en prendre aulcun salayre.

16. Item, seront tenus sonner tout l'an midi et après la grand cloche durant le temps que la Passion se dira jusques à la fin de septembre.

17. Item plus, si se perdoyt rien dans ladicte esglise à faulte desdictz Vidal, Thomas et Grelière, par faulte de fermer les portes, seront tenus de fayre et paier à l'arbitration desdictz consulz.

18. Item plus, onnt promis lesdictes parties tenir et fayre tenir envers soy par foy de serment baillé et presté à ung chascun d'eux garder et faire tenir les susdictz pactes.

19. Item plus, seront tenus lesdictz Vidal, Thomas et Grelière de sonner à midi double Ave Maria, de Pasques jusques après vendanges.

[1] Cet article et les deux précédents se réfèrent aux diverses classes de sépultures. Ils sont malheureusement fort sommaires et énigmatiques. Par *corps de caval* veut-on désigner les sépultures pour lesquelles le corps est conduit sur un char. *Cantaige* est sans doute un office chanté. D'après Azaïs (*Diction. des idiomes romans*), ce serait plutôt un anniversaire. La *causele* doit être, en réalité, une classe inférieure, mais d'où vient le mot et comment le traduire?

[2] *Trignon* : ce mot ne paraît plus usité dans le pays. Azaïs (*op. cit.*) lui donne le sens de «carillon». Ne serait-ce pas plutôt, dans ce cas du moins, la sonnerie des trois coups de la messe? Le *repiquet* est une répétition du troisième coup, annonçant que le prêtre monte à l'autel. Le nom et l'usage se sont maintenus dans nos campagnes.

LE TOMBEAU

DE L'ÉVÊQUE HARDOUIN DE BUEIL

À LA CATHÉDRALE D'ANGERS.

(Communication de M. l'abbé Ch. Urseau.)

Le 10 septembre 1898, des ouvriers, creusant à la cathédrale d'Angers les fondations destinées à recevoir le socle du monument de Mgr Freppel, ont découvert un caveau funéraire presque semblable à celui dans lequel furent retrouvés, en 1895, les restes du roi René et d'Isabelle de Lorraine [1].

Le caveau est situé entre l'autel de la Sainte Vierge et l'angle Nord-Est du transept, à 0 m. 70 du mur qui termine le bras de croix. Il mesure 2 m. 35 de longueur, 1 mètre de largeur et 1 m. 30 de hauteur. La voûte est en tuffeau, ainsi que le revêtement de la fosse, sauf du côté parallèle à l'extrémité du transept, lequel est formé d'un massif de maçonnerie en pierres d'ardoise.

Au fond de cette tombe, on a recueilli des ossements humains étrangement confondus ; quelques lambeaux d'étoffe ; les restes encore reconnaissables d'un cercueil en bois de chêne, mêlés aux fragments plus ou moins détériorés d'une crosse en ivoire ; un anneau de cuivre, orné d'un chaton de cristal ; un calice de plomb sans intérêt et dont le pied seul est intact ; enfin, une petite lampe en verre, remplie d'huile, supportée par un plateau de bronze. Cette lampe s'était détachée de la voûte à laquelle la maintenaient primitivement le crochet de fer et la triple chaînette dont elle est munie.

A n'en pas douter, on était en présence d'une sépulture épiscopale. Restait à déterminer le nom du prélat dont on venait de retrouver la dépouille mortelle : rien de plus facile, grâce aux renseignements fournis par nos anciens chroniqueurs.

[1] Cf. *Bulletin archéologique du Comité*, 1896, p. 512-516.

Bruneau de Tartifume[1], qui nous a laissé la liste à peu près complète et la description des tombeaux conservés dans les églises d'Angers, nous apprend qu'en «la chapelle de M. Jehan Michel, qui est au costé gauche de l'église de Saint-Maurice, — c'est-à-dire dans la partie Nord du transept, autrement appelée *Chapelle des évêques*, — sous la huictiesme arcade, il y a une tombe d'aissil de 4 pieds et demi de long et de 3 de hault, sur laquelle est attaché un tableau à huille représentant la figure d'un vieillard, ayant un bonnet en la teste, et habillé au surplus en homme d'église ; au bas duquel est escript : *Dnus Hardoynus de Bueil, LXVI annis Episcopus Andegavensis*». Et le naïf auteur reproduit, certainement avec plus de conscience que d'habileté, «les principaux traiz dudict tableau[2]».

Le témoignage de Lehoreau[3] est plus clair encore et plus précis : «Hardouin de Bueil... fut enterré dans la chapelle des évêques, dans un petit enfeu devant l'autel le plus proche de la tombe du bienheureux Michel[4]. On ouvrit ce caveau ou enfeu quand on refit les autels, l'an 1635, et on y trouva le prélat revêtu de ses habits pontificaux, estendu sur une grille de fer[5] ; et sur cette cave il y avoit autrefois une châsse de bois qu'on osta en refaisant les autels[6]».

Hardouin de Bueil, successeur de Milon de Dormans, fut nommé à l'évêché d'Angers, le 8 novembre 1374. Il mourut le 18 janvier 1439 (n. s.), à l'âge de quatre-vingt-douze ans[7].

(1) Jacques Bruneau, sieur de Tartifume, né en 1574, mort en 1636.

(2) Bibl. municip., ms. 871, t. I, p. 42.

(3) René Lehoreau, né en 1671, mort en 1748, est l'auteur d'un *Cérémonial* manuscrit *de l'Église d'Angers*, qui forme trois gros volumes in-folio, et que possède la bibliothèque de l'Évêché.

(4) Le ms. 627 de la Bibl. municip., qui contient le même texte, porte cette variante : «...devant l'autel qui est le plus proche de l'esvêché». — La tombe de l'évêque Jean Michel, jadis protégée par une herse de fer, se trouve à quelques mètres du caveau de Hardouin de Bueil.

(5) Par cette grille de fer, il faut entendre trois tiges de fer, placées à 0 m. 20 du sol, sur lesquels le cercueil de l'évêque avait été déposé, au moment de la sépulture.

(6) Bibl. de l'Évêché, *op. cit.*, t. II, p. 132.

(7) Cf. *Gallia christiana*, t. XIV, p. 579; C. Port, *Dict. de Maine-et-Loire*, t. I, p. 530 et 531. — Hardouin de Bueil est le premier évêque enterré dans le transept.

La crosse exhumée de la tombe du vieil évêque, quoique fortement endommagée, mérite de fixer l'attention des archéologues (pl. XVII). Le bâton, rongé par le salpêtre, tombait en poussière. Le nœud qui le terminait, à la partie supérieure, n'existe plus. En revanche, la volute, dont on a pu rapprocher les morceaux, est fort curieuse. La tige sort de la gueule entr'ouverte d'un dragon, pour se terminer par une tête de serpent aux dents aiguës. L'extrados est orné de crochets de feuillage. Au centre de la courbure, appuyé sur une galerie à jour, l'agneau soutient une croix, que le serpent semble vouloir menacer.

Les fragments d'ivoire qui forment la volute portaient-ils, à l'origine, quelques dessins? Je l'ignore. L'état dans lequel ils ont été recueillis ne permet pas de trancher la question.

Au contraire, quelques-uns des feuillages qui garnissent l'extrados de la volute conservent encore des traces évidentes de peinture. Les nervures sont simulées par un filet d'or, qui suit, en se ramifiant, les divers lobes de la feuille, à l'extrémité desquels il s'épanouit pour former une bordure légère. Une double ligne rouge[1] ou marron, fortement accusée à l'origine du crochet, presque imperceptible à l'extrémité des lobes, accentue le relief de ces nervures.

Les trèfles et les quatrefeuilles qui décorent la galerie à jour, sur laquelle s'appuie l'agneau, sont entourés d'une bordure dorée, maintenue par deux filets de couleur noire ou bistre.

La toison de l'agneau est représentée à l'aide de croissants d'or, enroulés à l'une des extrémités, renflés à l'autre. Le nez, les lèvres et les yeux sont entourés d'un filet d'or. L'intérieur de la bouche, des narines et des oreilles est peint en vermillon. Une sorte de collier blanc sépare la face du reste de la tête.

La tête du serpent a été traitée avec un soin tout particulier. Sa gueule, d'un rouge vif, est armée de dents aiguës, peintes en blanc. Sa mâchoire, dont les plis sont figurés par des ombres noires ou brunes, est bordée d'un filet d'or. Ses oreilles, comme celles de l'agneau, sont enluminées au vermillon.

La tête, fort détériorée, du monstre qui vomit la volute portait, à n'en pas douter, une décoration identique à celle qui orne la tête du serpent. Aujourd'hui, il n'en reste presque plus de traces; c'est

[1] J'ignore si la teinte rouge n'est pas le résultat d'une décomposition chimique.

CROSSE D'HARDOUIN DE BUEIL, ÉVÊQUE D'ANGERS
(XVe SIÈCLE).

à peine si l'on aperçoit, au fond de la gueule et des oreilles, quelques touches de vermillon.

L'or avait été fixé au moyen de la céruse. Dans les endroits exposés au frottement, sur le milieu du dos de l'agneau par exemple, l'or a disparu et mis à découvert la couche de blanc de plomb.

D'après M. L. de Farcy [1], la crosse de Hardouin de Bueil « rappelle celle de l'abbaye du Lys [2] et une autre d'origine italienne, datée de 1331, de la collection Spitzer [3] ». Comme on le voit, c'est un spécimen intéressant de l'art religieux du moyen âge.

Les restes du prélat ont été recueillis dans un cercueil de chêne doublé d'une lame de plomb, et déposés dans l'ancien caveau, dont la voûte portera le monument de Mgr Freppel. L'anneau et les débris de la crosse seront déposés au trésor de la cathédrale.

Ch. Urseau.

(1) Journal *l'Anjou*, 15 septembre 1898.
(2) Cf. Aufauvre et Fichot, *Monuments de Seine-et-Marne*, p. 37.
(3) *Catalogue de la collection Spitzer*, t. I, pl. XIV.

LES ÉGLISES GOTHIQUES

DE L'ARIÈGE [1],

PAR M. DE LAHONDÈS,

Membre de la Société archéologique du Midi de la France,
correspondant du Comité.

Les églises gothiques du diocèse actuel de Pamiers, les plus dignes d'être remarquées, reproduisent le type des nefs uniques languedociennes avec chapelles comprises entre les contreforts : Mirepoix, Laroque, Montaut. Ces nefs répondent à souhait aux nécessités du culte, puisque tous les assistants peuvent suivre les cérémonies de l'autel et entendre les paroles du prêtre sans que les piliers viennent arrêter la vue ou le son de la voix. Elles contiennent dans un espace fixé le plus grand nombre de fidèles. Elles recouvrent cet espace avec le plus d'économie. Enfin elles conviennent le mieux aux pays de la brique où elles ont pris naissance, parce que les briques se prêtent peu aux piles isolées et aux arc-boutants lancés dans le vide.

Aussi ces nefs, dont le premier modèle fut donné par la cathédrale de Saint-Étienne de Toulouse, au commencement du XIIIe siècle, furent-elles adoptées dans les provinces méridionales, même dans les régions de la pierre, comme à Carcassonne, par exemple.

La vallée de l'Ariège, qui suivit toujours l'impulsion donnée par la capitale du Languedoc, demeura fidèle à ce plan, et de même la vallée voisine du Salat, qui constitue avec elle le département ac-

[1] Ce mémoire fait suite à celui que nous avons présenté au Congrès des Sociétés savantes sur les églises romanes de l'Ariège. Bien que les églises gothiques de ce département ne présentent pas une haute valeur artistique, il n'a pas paru inutile d'offrir un ensemble de ces constructions religieuses.

tuel de l'Ariège. Plusieurs églises furent aussi élevées en pierre dans les contrées où abonde la belle pierre de construction. Quelques-unes ne montrent que des murailles en blocage maintenues par des contreforts en assises. Elle sont en général construites avec économie; le pays était pauvre et subit de rudes épreuves pendant la seconde moitié du moyen âge. Aucune d'elles n'atteint l'art absolu. Celle qui passait pour la plus belle, l'église Notre-Dame-du-Camp, à Pamiers, fut détruite par les huguenots.

Les églises qui ne présentent pas la disposition habituelle sont parfois des églises romanes modifiées, comme celle de Sentein. D'autres, plus simples, desservies par un seul prêtre, se contentent d'une nef sans chapelles, ainsi celles de Montjoie et de Saint-Quircq. L'une même, celle de Teillet, n'est qu'une salle carrée, semblable aux cellas antiques les plus modestes, qui servirent de modèle à quelques humbles églises rurales, adoptant ainsi, au XIIIe siècle, les absides carrées [1]. C'est le seul exemple, dans l'Ariège, d'une abside de cette forme. Toutes les autres absides gothiques sont polygonales.

Les clochers sont de formes variées. Aucun n'a conservé, même dans les minimes proportions d'une lanterne, la vraie place liturgique sur la croisée du sanctuaire, au-dessus de l'autel. Celui de Saint-Lizier, qui paraît faire exception, n'est que la surélévation d'une base romane.

Quelques-uns occupent une place fort logique au-devant de l'église, dont ils mettent les bâtiments et la toiture à l'abri des vents et des pluies de l'Ouest, le rez-de-chaussée formant porche et isolant la nef de la place ou de la rue, ainsi à Foix, à Saint-Vallier, à Montaut, à la cathédrale de Pamiers. Ils fournissent ainsi une façade toute trouvée et dispensent l'architecte de se mettre en frais d'imagination. D'autres clochers s'élèvent sur un des angles de la façade, comme il avait été pratiqué déjà à l'époque romane, à Laroque, à Mirepoix, à Saint-Quircq, à Sentein aussi qui conserve à cette place son ancien clocher, simplement surélevé d'abord au XIVe siècle, puis au XVIIIe.

Leur forme aussi est diverse. Les uns sont simplement carrés : Tarascon [2], Camon, Foix, Saint-Quircq; d'autres octogones, comme

(1) A. de Caumont, *Abécédaire.*

(2) A l'ancienne église Saint-Michel, dont le clocher seul est conservé.

ceux des cathédrales de Pamiers et de Saint-Lizier, qui adoptent le modèle du clocher de briques toulousain, à fenêtres dont les briques, sans taille ni moulures, présentent aux incidences de la lumière un aspect si original et si pittoresque, par leur disposition même et à peu de frais. Ces fenêtres sont géminées dans ces deux clochers importants, elles sont simples aux clochers des églises plus modestes, comme celles de Montaut ou des Cordeliers de Pamiers. Le plus beau clocher du diocèse, celui de Mirepoix, élève sur deux étages carrés deux étages octogones qu'il surmonte d'une flèche élancée.

Des clochers spéciaux à la région se montrent dans plusieurs églises: Notre-Dame-du-Camp à Pamiers, Lapenne, Montjoie, Seix. Ils sont constitués par une haute muraille, maintenue par deux tourelles, parfois crénelée, servant à la fois d'abri à l'église et de défense. Souvent cette muraille n'est plus qu'un simulacre et comme un souvenir d'une fortification, comme aux Pujols ou dans d'autres églises voisines. Ces clochers sont pittoresques, imposants même, et ils dressent ainsi à peu de frais une robuste façade saisissant les yeux. Ils évoquent le souvenir de quelques constructions de Toscane et du nord de l'Espagne.

Ils présentent le seul détail original des églises gothiques du diocèse de Pamiers. Les voûtes, en effet, sont en berceau tiers-point comme à Saint-Volusien de Foix [1], ou sur croisées d'ogives comme à Montaut. Leur nef unique ne posséda jamais par suite un déambulatoire. Quelques-unes d'ailleurs, même parmi les plus importantes, ne furent d'abord couvertes que d'une charpente et n'ont été voûtées que dans ces dernières années, comme celles de Mirepoix et de Laroque.

Les clochers ont conservé de rares cloches anciennes, à Rouze, dans le Donézan, à Laroque (1385), à Camon (1515), à Audressein (XVIe siècle), à Montaut (1523), à Saint-Quircq (1584).

On voit aussi des peintures des XIVe et XVe siècles à Saint-Lizier et à Audressein. Mais aucune œuvre de sculpture n'a résisté au temps ou aux destructions des guerres religieuses qui furent très dévastatrices dans la contrée. Seuls, un bénitier du XIIIe siècle, à Orgibet [2],

[1] Les voûtes de l'église de Foix furent rétablies seulement de 1664 à 1670, mais selon les formes gothiques fidèlement maintenues.

[2] *Bulletin monumental*, 1874, p. 374; cuves baptismale circulaire, portée sur un pied cylindrique.

et un autre du XIIIe, à Saint-Vallier de Saint-Girons, sont conservés. Ceux qu'on voit à Camon (fig. 1), à Laroque, au Mas d'Azil sont postérieurs à ces guerres.

Fig. 1. — Bénitier de Camon.

L'année dernière, on a découvert, en démolissant, sans nécessité aucune, une porte latérale de la cathédrale de Pamiers, sur le revers d'un des triglyphes d'une frise dorique, un bas-relief représentant une des scènes de la légende de saint Antoine. Le roi qui condamne le saint à être plongé dans le plomb et le soufre en fusion, est assis sur un siège semblable à celui qu'on voit sur les sceaux de saint Louis, et porte, comme lui, le sceptre et la fleur d'arum. Bien que ce fragment rappelle les caractères des chapiteaux romans, il ne date donc que de la fin du XIIIe siècle, ainsi que l'indiquent d'ailleurs la souplesse des mouvements et une exécution plus habile que celle des chapiteaux du portail de la même cathédrale[1].

[1] *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France*, n° 19, p. 10.

Le trésor de Saint-Lizier garde un beau buste d'argent du XIVe siècle[1].

Quelques églises des environs d'Ax ont conservé de riches retables qui ne sont pas sans valeur d'art, mais ils appartiennent déjà au XVIIe siècle et ne gardent plus le moindre souvenir de l'art gothique[2].

Comme pour les églises romanes, nous suivrons simplement l'ordre alphabétique dans l'étude des églises gothiques. Lorsque les textes ne fournissent pas d'indication précise, il est fort difficile de dater des monuments dont la structure est demeurée semblable pendant trois à quatre siècles, à moins qu'un détail de sculpture, très rare d'ailleurs dans les églises en briques, n'en donne l'âge, au moins d'une manière approximative. Ces églises, en effet, et de même celles qui furent élevées en pierre sur le même modèle, ne suivent pas dans leur plan simplifié de nef unique, sans bas côtés, sans piles isolées, et toujours avec une modeste hauteur, l'évolution qui permet de différencier dans les provinces du Nord celles du XIIIe, du XIVe ou du XVe siècle. Comment préciser, par exemple, si les documents ne l'éclairaient, l'époque de la construction de l'église du Taur ou de Saint-Nicolas à Toulouse, et autres semblables?

Ainsi moins encore qu'à l'époque romane, les quatre anciens diocèses qui forment le diocèse actuel de Pamiers[3] n'eurent à l'époque gothique un caractère particulier. L'art roman sembla même s'y perpétuer. Telle église qui paraîtrait dater ailleurs du XIIe siècle, n'a été bâtie qu'au XIIIe, quelquefois au XIVe siècle. L'art gothique pénètre péniblement. C'est à peine si quelques édifices, modestes d'ailleurs, s'élèvent à côté d'églises romanes que l'on conserve dans des villes épiscopales ou dans celles que le commerce ou un pèlerinage célèbre ont enrichies. Encore ces églises, composées d'une seule nef, suivent-elles les principes de la construction romane en dépit de la forme brisée des arcs.

D'ailleurs, après la conquête albigeoise, le pays semble épuisé. Les guerres locales succèdent aux guerres religieuses et peu de monuments nouveaux s'élèvent.

(1) *Congrès archéologique*, 1884, p. 200.

(2) *Semaine catholique de Pamiers*, du 24 août 1894.

(3) Pamiers, Saint-Lizier, Mirepoix, Rieux.

1.

Église d'Audressein

(canton de Castillon, arr. de Saint-Girons).

Le clocher de l'église d'Audressein élève au-dessus d'épais ombrages son triangle ajouré, comme pour signaler au voyageur l'entrée de la Bellongue (*Vallis longa*).

L'église a été construite au commencement du XIVe siècle, lorsque fut fondée ou reconstituée, le 8 septembre 1315, une confrérie de Notre-Dame en l'honneur de la Vierge. Elle remplaçait probablement une église plus ancienne. Elle se compose d'une nef unique voûtée en berceau brisé avec deux arcs-doubleaux à un seul rang de claveaux, d'une abside pentagonale et d'un transept. La travée de la croisée est voûtée d'ogives. La porte est encadrée de trois voussures sans tympan. Les chapiteaux des colonnettes se continuent, comme un bandeau, sur les angles saillants des piédroits.

Un porche précède la nef; il est couvert d'une voûte sur croisée d'ogives, avec une clef montrant l'agneau qui porte la croix. Le campanile à deux rangs d'arcades géminées, surmonté d'un pinacle crénelé, est une imitation un peu lourde de l'élégant campanile voisin de Castillon. Une cour, avec porte gothique, précède l'église.

Au XVIe siècle, l'empressement des pèlerins vers le sanctuaire de Notre-Dame de Trémesaygues s'accroissait. Quelques-uns venaient d'Espagne. L'église fut augmentée par deux bas côtés arrêtés carrément au transept, sans absidioles. Le porche lui-même fut complété par deux porches latéraux couverts seulement en charpente, et deux nouvelles portes s'ouvrirent aux côtés de la porte du XIVe siècle : l'une, celle du nord, sans ornements; celle du midi, avec une arcade cintrée sur deux colonnettes ioniques, surmontée d'un écusson sur lequel on lit : *Jesus Maria Ard de Peyron 1564.* Deux anges élèvent un calice que surmonte une petite croix entre les noms de Jésus et de Marie.

Les fresques qui décorent le porche central, uniques dans le diocèse, présentent le plus vif intérêt. Ce sont des peintures à la détrempe exécutées sur un enduit sec.

Sous les voussures des arcades d'entrée, on voit quatre anges

jouant de la guiterne, de la douçaine, de la viole et de la harpe, avec saint Jean-Baptiste et saint Jacques.

Les scènes représentées sur la voûte et sur les piliers intérieurs montrent les dangers auxquels ont été exposés les protégés de la Vierge et les actions de grâces qu'ils lui ont rendues. Quelques-unes sont absolument dégradées; d'autres étaient couvertes par un badigeon qui, il convient de le reconnaître, les a plutôt conservées que détériorées.

Un jeune enfant malade est étendu dans son lit; sa mère, en costume de dame de condition du XVIe siècle, veille à ses côtés. Au-dessous, la mère et l'enfant, en habits de fête, remercient la Madone figurée en Notre-Dame de Pitié, au-devant du campanile de l'église. Un jeune homme est atteint d'une violente hémorragie et remercie de même. Une femme tombe d'un arbre, la tête en bas, et rend son action de grâces un cierge à la main. Un homme est assis dans un cachot, les fers aux pieds. Il s'échappe du château les mains jointes et plus bas offre ses fers à la Vierge figurée sous le campanile. Deux gentilshommes se battent en duel; l'un est blessé par la lame de son adversaire et présente ensuite un cierge à la Madone, portant encore le fer enfoncé dans son sein. Un homme d'armes, portant cuirasse, pourpoint et genouillères, plonge son épée dans la poitrine d'un paysan. Il entre dans un château à tourelles et machicoulis, puis, saisi sans doute de remords, se jette à genoux devant la Vierge, tenant un cierge des deux mains [1].

Ces peintures, à la fois originales et faciles, empreintes de la réalité des mœurs et de la vie commune, paraissent dater, par les costumes des personnages, du commencement du XVIe siècle. Les anges musiciens rappellent l'art des quatrocentistes italiens.

La statuette en bois de Notre-Dame de Pitié que l'on voit figurée dans les scènes d'actions de grâces est encore conservée dans l'église. Elle était sans doute portée en procession.

Le campanile d'Audressein conserve deux cloches anciennes; l'une, du XVIe siècle, de 0 m. 65 de diamètre et d'autant de hauteur, décorée de filets, entre lesquels on voit quatre petits bas-reliefs montrant, dans des niches avec colonnettes à torsades, Jésus-Christ, la Vierge, deux fois saint Michel tuant le dragon, et le commencement de la Salutation angélique en caractères gothiques anguleux.

(1) *Bulletin monumental*, 1884, p. 662.

La panse est entourée à son milieu d'une cordelière ornée de fleurons; l'extrémité dépassant la boucle tombe obliquement et porte la formule habituelle à cette place : *Ave Maria.*

L'autre cloche, de 1 m. 05 de diamètre, est datée de 1733 et porte le nom du parrain et de la marraine Antoine et Marie de Solan Saboulies, nom honorablement porté encore par une famille de la vallée.

L'église paroissiale ancienne d'Audressein fut démolie à la Révolution et la chapelle de pèlerinage fut érigée en église paroissiale, lors du rétablissement du culte, sous le vocable de saint Martin, patron de la paroisse depuis les temps les plus reculés.

2.

Église de Camon
(canton de Mirepoix, arr. de Pamiers).

L'abbaye bénédictine de Camon, fondée au XIIe siècle par le prêtre Sulpice, dans un repli de la rivière de l'Hers, au point où elle sortait du pays de Chercorb, devint, au XIIe siècle, un prieuré simple de l'abbaye de la Grasse, au diocèse de Narbonne. Jean XXII, peu après avoir érigé l'évêché de Mirepoix, décréta, par une bulle du 17 août 1318, que douze moines de la Grasse viendraient tenir la vie régulière au prieuré désormais conventuel de Camon et il leur donna, pour leur entretien, le prieuré voisin de Pierrefitte[1].

Les bâtiments du prieuré, situés sur un escarpement et protégés par la rivière, furent entourés par une enceinte continue de murailles flanquées de tours. Dans les premières années d'un siècle qui devait être très batailleur, mais à une époque cependant où rien ne faisait prévoir encore les luttes religieuses qui devaient bientôt ensanglanter le pays, Philippe de Lévis, évêque de Mirepoix et abbé de Camon, reconstruisit son église et releva les fortifications. On ne peut voir aujourd'hui, dans leur état à peu près complet, que la muraille septentrionale, munie de trois tours, de cette enceinte irrégulière. La belle tour carrée à machicoulis de l'angle Nord-Est fut entièrement construite par Philippe de Lévis, qui plaça les trois chevrons de sable de ses armes surmontés de la crosse épiscopale sur la porte d'entrée et sur le manteau de la cheminée du premier

[1] *Bulletin monumental*, 1883, p. 305.

étage. La tour ronde, crénelée, est percée de meurtrières à mousquet et ses murs furent surélevés d'un mètre à l'époque des guerres de religion. La porte de la petite tour carrée du Nord-Ouest montre aussi les armes de l'évêque. Les autres fronts des murailles ont été remplacés par des maisons.

Les murailles du prieuré s'étaient continuées par celles de la petite ville qui se groupa sous son abri tutélaire.

L'église étroite et longue (36 mètres sur 8 mètres) resserrée entre les bâtiments claustraux au midi et le chemin de ronde au nord, fut terminée en 1535. Le chœur seul fut voûté par Philippe de Lévis, dont la clef de voûte porte les armes. Cinq fenêtres gothiques à meneaux flamboyants occupent chacun des pans coupés. La nef est complétée par deux chapelles construites en 1661 et en 1664. Une vaste sacristie au midi et un sacraire au rez-de-chaussée du clocher [1] l'accompagnent. Entre la chapelle méridionale et la grande sacristie s'ouvre le passage par lequel les moines se rendaient à l'église. Les fidèles entrent par une petite porte ouverte au nord, communiquant avec le village par un étroit passage.

Le clocher, carré, à trois étages en retrait, sans caractère et sans style, n'a que des planchers.

Le monument a conservé plusieurs pièces de son mobilier; les stalles du chœur à deux rangs, dont les panneaux sont décorés par des imitations fort dégénérées de ces étoffes plissées qui avaient fourni à tout le moyen âge un motif d'ornementation rappelant d'ailleurs un ancien usage; l'autel du XVIIe siècle, orné d'un retable couvert de figurines de moines; un bénitier de 1667 avec le nom de saint Cosme et de saint Damien, patrons d'une confrérie qui le donna à l'église, placée sous le patronage de la Vierge; enfin les emblèmes des évangélistes ainsi que les bustes d'Adam et d'Ève, du Christ et de la Vierge, d'un travail très primitif, trouvés dans les bâtiments claustraux et placés au-dessus des stalles.

On voit aussi dans le sacraire, au-dessous du clocher, un cierge pascal en fer très élégant, fabriqué à Chalabre, au XVIe siècle; dans la sacristie, une petite croix en argent aux extrémités fleurdelysées, ornée de cabochons de cristal; une pyxide carrée à couvercle pointu du même métal; au clocher quatre cloches anciennes; la plus grande,

[1] Les églises romanes de Saint-Sernin de Bensa et de Pierre-Pertuse, aujourd'hui Dreuilhe, sont munies de sacraires également sous le clocher.

donnée en 1515 par Philippe de Lévis portant son blason et l'inscription en gothique : *Ab omni malo nos defende. Sancta Maria ora pro nobis;* une autre donnée par Jacques de Villemur, abbé de Boul-

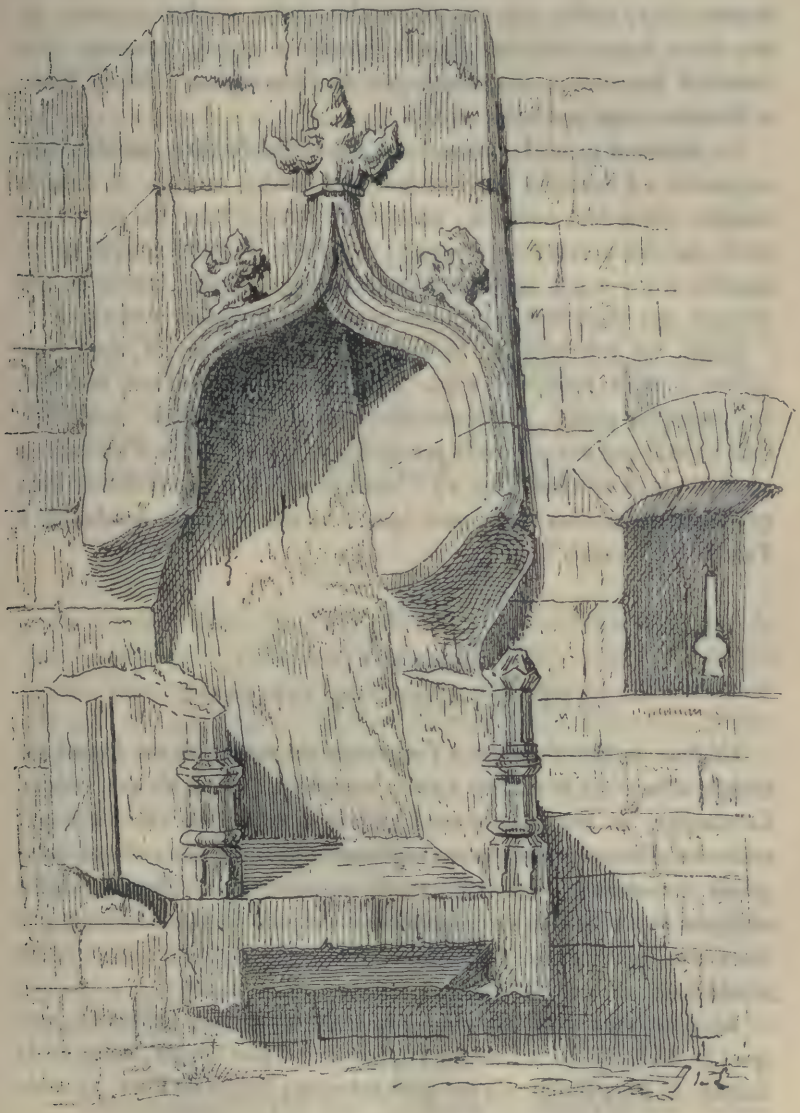

Fig. 2. — Siège du juge ecclésiastique, à Camon.

bonne et prieur de Camon, avec l'inscription : *Anno Dni 1622. In sonitu meo ego omnes fideles ad orationem et laudem Domini semper congregabo;* la troisième, donnée par Philibert de Villemur, neveu et successeur du précédent, avec ces mots : *Sit nomen Domini benedictum 1651;* enfin, une quatrième plus petite et plus récente, ornée d'une figure de saint Benoît, crossé et mitré, surmonté d'un bandeau fleurdelysé et accompagné de l'inscription : *Sancti Maure et Benedicte orate pro nobis 1786.*

Le bâtiment prioral, reconstruit au siècle dernier, montre une tapisserie en camaïeu représentant les quatre saisons, et dans la cuisine, pièce fort modeste, une simple cuve d'évier en pierre décorée par des arcatures gothiques, conservée de cette époque qu'on appelait il n'y a pas bien longtemps encore barbare, tandis qu'elle donnait aux moindres ustensiles usuels un caractère artistique.

Enfin, on retrouve sur la terrasse du jardin actuel, appliquée contre le mur intérieur d'une tour ronde, aujourd'hui ouverte, une stalle en pierre, du commencement du XVIe siècle, munie de bras arrêtés par des piédroits prismatiques et surmontée d'un dais en accolade avec crochets (fig. 2). C'était le siègedu juge ecclésiastique qui tenait les assises dans cette tour. On voit un siège semblable à Tafalla en Navarre[3].

3

Église de Canté

(canton de Saverdun, arr. de Pamiers).

L'église de Canté s'élève à l'extrémité du mamelon sur lequel est bâti le village ou le fort de Canté, comme on disait au XVIIe siècle. Le clocher, en briques, béant, dont la moitié s'est effondrée par suite du glissement des terres argileuses, montre deux étages octogones, reposant sur un étage carré converti en sacristie. Les faces obliques de l'octogone sont supportées par des trompes formées par deux arcs concentriques. C'est la même construction que celle du clocher voisin de Montaut.

Au-dessus du sanctuaire est construit un caveau funéraire, auquel la déclivité du sol donne l'apparence d'une crypte, celui de la famille de Foix-Rabat. Ce fut probablement Roger de Foix, vicomte

(1) *Bulletin monumental,* année 1889, p. 274.

de Rabat, baron de la Gardiolle et seigneur de Canté, à qui le château de Canté venait d'être attribué, qui fit bâtir l'église et le clocher à la fin du XVIe siècle. Il fut tué en duel en 1615.

Le bénitier seul attire l'attention, parce qu'il a été creusé dans la partie inférieure d'une statue antique en marbre blanc, sciée au haut des cuisses. Elle représente un homme vêtu de la toge, chaussé de sandales dont les courroies se croisaient sur le pied. Elle était adossée à un mur. Ce fragment de statue est dans l'église depuis un temps immémorial, mais on n'en connaît pas la provenance.

4

Église de Daumazan
(canton du Mas-d'Azil, arr. de Pamiers).

Une abside et deux absidioles romanes, une nef reconstruite au XVIIe siècle, un clocher et la façade sur laquelle il s'appuie, commencés dans la dernière année du XVe siècle, ainsi que l'apprend l'inscription en caractères gothiques : *Lan mil D de XPI fondat lo present cloque, lo dabant Narraut Piso de la primera pegna.*

5

Église de Foix.

Le comte de Foix, Roger II, fit reconstruire l'église abbatiale de Saint-Volusien de Foix de 1111 à 1123. Cette église fut saccagée par les huguenots en 1557 et en 1580, et enfin en 1581 détruite par eux, qui « mirent rez de terre les murailles ». Dès 1609, l'abbé Pierre de Caulet, secondé par son frère Jean-Georges de Caulet, trésorier de France à Toulouse, releva les murailles de l'église et couvrit d'une charpente la nef, désormais unique, se contentant, pendant les années suivantes, de la mettre en état d'abriter les cérémonies du culte. François de Caulet, son neveu, abbé de Saint-Volusien en 1627, évêque de Pamiers en 1644, année où il se démit de son abbaye, fit élever les voûtes de 1664 à 1670, et donna au maître-autel sa chapelle d'argent. L'abbé Louis de Bassompierre, son successeur, lui avait abandonné tous les revenus de l'abbaye [1].

[1] *Gallia christiana*, t. XIII. *Eccl. Appamiensis.* — *Histoire de Saint Volusien* par le P. de la Couldre, Limoges, 1723. — Doublet, *François de Caulet.* Paris, Picard, 1895.

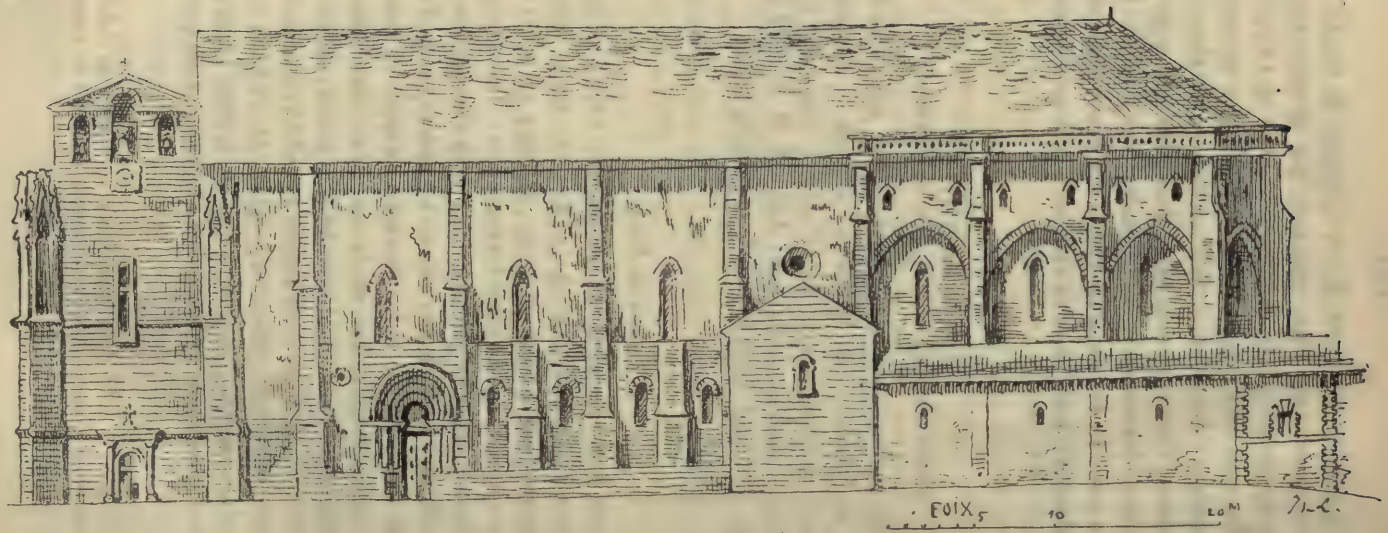

Fig. 3. — Eglise Saint-Volusien de Foix.

Lorsqu'on examine à l'extérieur le mur méridional de l'église, le seul qui soit apparent (fig. 3), on aperçoit, jusqu'à une hauteur de 4 mètres environ, des assises appareillées en pierres et en briques, comme à Saint-Sernin de Toulouse, mais où la pierre domine. Une porte, à la seconde travée, montre deux arcs en plein cintre outrepassé, sur des chapiteaux imités aussi de ceux de Saint-Sernin. Les fenêtres basses, montées en briques, sans moulures, sont séparées par un contrefort; elles ne pouvaient éclairer qu'un bas côté. Un soubassement continu, en pierres, règne le long de la nef, à 1 mètre environ du sol.

Ces constructions appartiennent à l'église élevée par le comte Roger II, de 1111 à 1123. Les murs en retrait au-dessus de la hauteur de la porte jusqu'au sommet, datent de Pierre de Caulet, qui conserva l'arc brisé des fenêtres consacré par la tradition.

La nef nouvelle fut plus élevée que l'ancienne, ainsi que le montre encore l'ancien bandeau intérieur que l'on aperçoit au-dessous de celui qui supporte la voûte actuelle. Les travées furent tracées sur un plan deux fois plus large et, par suite, les contreforts extérieurs furent espacés de même. On peut voir, en effet, entre chaque contrefort prolongé jusqu'au sommet du mur, l'ancien contrefort intermédiaire qui s'arrête un peu au-dessus des fenêtres basses.

Le transept est aussi purement roman, mais ses voûtes en berceau brisé furent relevées aussi par François de Caulet, suivant les formes très bien reproduites du moyen âge.

Le chœur gothique, entouré de sept chapelles, avait été reconstruit et ajouté à la nef romane au xve siècle. Il fut démoli en 1581, jusqu'au-dessus de la voûte des chapelles méridionales, et les chapelles du nord, qui touchaient aux bâtiments de l'abbaye, furent détruites presque jusqu'au sol, ou du moins leurs chapiteaux furent martelés. Ils furent sculptés de nouveau assez grossièrement et presque sans saillie, au moment de la reconstruction de Pierre de Caulet.

L'abbé rétablit de même les constructions extérieures du chœur et fit reposer de nouveau sur les bases des contreforts, à moitié reconstruits, ces grands arcs de machicoulis portant un chemin de ronde et abritant les verrières dont les églises toulousaines des Jacobins et des Cordeliers avaient fourni le modèle à plusieurs églises méridionales. Mais la brisure indécise des arcs, la courbe

cintrée de deux d'entre eux, l'appareil grossier et sans soin des murs surélevés, les encadrements des fenêtres du chemin de ronde mal taillés et ne présentant pas au sommet le joint qui caractérise la bonne époque, de même à l'intérieur, les tores autour des fenêtres sans bases ni chapiteaux, le lourd chapiteau oblong ressemblant à un fragment de bandeau ancien qui supporte les colonnes grêles qui s'élèvent jusqu'à la voûte, montrent que l'on avait perdu la tradition des beaux temps du moyen âge.

Enfin François de Caulet posa sur le chœur et sur la nef, de 1664 à 1670, la voûte que l'on voit aujourd'hui. Elle est en effet d'une même venue. Elle est bandée en arêtes sur des arcs-doubleaux lourds et maintenus par des clefs de voûte épaisses d'un mauvais style.

Il ne résulte pas moins de cette reconstruction presque entière du XVIIe siècle, que l'on croit entrer dans une église du XVe siècle.

Tandis que l'on reproduisait les formes traditionnelles dans la reprise de l'église, on adoptait franchement les dispositions nouvelles de l'architecture civile dans le bâtiment élevé au midi du chœur.

Les stalles du chœur sont quelques stalles basses de Saint-Sernin de Toulouse, enlevées lors de la restauration de la basilique en 1808, et placées à Foix en mai 1809.

Le clocher carré, muni de contreforts d'angle, évidemment destinés à supporter une flèche, s'élève sur le mur pignon de l'Ouest et porte le caractère des constructions du XVIe siècle commençant. On voit, en effet, sur deux pierres du mur intérieur de l'escalier, les dates : *aost 1525* et *aost 1527*. L'une des cloches, fondues au XVIIIe siècle, ornée de cartouches élégants avec la figure de la Vierge, était, avant la Révolution, à la chapelle de Montgauzy [1].

6

Église de Lapenne
(canton de Mirepoix, arrondissement de Pamiers).

Plusieurs églises de la contrée sont défendues par leur mur pignon surélevé et crénelé. Ces hautes et sévères façades prennent

[1] *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XIII, p. 253.

un caractère imposant, soit qu'elles surgissent tout à coup sur une petite place et au milieu de ruelles étroites, comme celle de Notre-Dame-du-Camp à Pamiers, soit qu'elles dominent la campagne, comme celle de Lapenne.

La façade, maintenue par deux contreforts à ressauts, se termine par un crénelage à demi détruit et par un mur en retrait percé de quatre arcades. Ce mur était placé entre une courtine qui le séparait du crénelage et une seconde courtine plus large établie sur l'épaisseur du mur. Cet ensemble robuste se reliait sans doute autrefois à un chemin de ronde entourant l'église, mais les murs épais et d'appareil régulier ont été découronnés par les guerres ou par le temps. On voit encore au sommet des murs du chevet carré, qui ont conservé ou à peu près la hauteur ancienne, des pierres en saillie qui supportaient un machicoulis ou un chemin de ronde.

Une longue fenêtre étroite, sorte de meurtrière, ouverte aux trois quarts de la façade, éclairait une petite salle ou un poste.

La porte, fort élégante, s'ouvre entre huit colonnettes en marbre blanc supportant quatre voussures gothiques. Une archivolte encadrant l'ensemble repose sur des culots. Les chapiteaux sont habilement sculptés et représentent des végétaux de la flore locale, particulièrement des branches de chêne avec leurs feuilles et leurs fruits, d'une exécution souple et fine. Les deux premières colonnes aux côtés de l'entrée descendent jusqu'au sol, les six autres reposent sur un soubassement. Cette porte présente les caractères de la fin du XIVe siècle. Elle s'élève sur un emmarchement de neuf marches et était protégée par un auvent.

On monte sur la courtine du clocher par un escalier à vis en pierre, dressé contre le contrefort de droite. Une petite cloche, datée de 1613, porte l'inscription : *Ihs Maria. Sancte Joannes Baptista ora pro nobis*, et deux cartouches avec un prêtre tenant un calice et sainte Cécile entourée de l'invocation : *Sancta Cecilia, ora pro nobis.*

Le château et le village de Lapenne entrèrent, après la croisade albigeoise, dans le domaine de Guy de Lévis, qui réunit sous sa possession presque toutes les terres seigneuriales du pays de Mirepoix. Le château ou le fort s'élevait au midi de l'église. En 1494, le seigneur permit aux habitants de construire des maisons autour du fort, sous la réserve de laisser des passages praticables pour faire la ronde.

7

Église de Laroque
(canton de Lavelanet, arrondissement de Foix).

L'église de Laroque d'Olmes, classée parmi les Monuments historiques, a été construite au XIVe siècle, époque à laquelle la petite ville, enrichie par la fabrication des draps, comptait jusqu'à dix-huit mille habitants, selon les chroniques sans doute un peu trop flatteuses.

Peu d'années après, la peste noire en enleva six mille, s'il faut en croire aussi une tradition, grossie probablement par le terrifiant souvenir qu'avait laissé le fléau.

L'église remplaçait une église romane dans laquelle avait été conclue, le 8 juin 1163, une trève, qui devait être fort courte, entre Raymond V, comte de Toulouse, et Raymond Trencavel. Elle était un prieuré de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse, mais le premier titre de la possession abbatiale qui soit resté est l'acte de la remise de l'église de Saint-Martin de Laroque, que fit en 1238 [1] l'abbé Bernard de Martres à Raymond, donat de l'abbaye. La plupart des donations à l'abbaye dans le pays de Foix dataient d'une époque antérieure, mais peut-être celle de Laroque ne survint-elle qu'après la croisade albigeoise, lorsque la terre d'Olmes et la haute vallée de l'Hers furent attribuées au Languedoc.

L'église est construite avec une seule nef à laquelle le peu de profondeur des chapelles laisse toute la largeur dont on pouvait disposer. Cinq arcs-doubleaux, construits en deux reprises, supportaient une charpente apparente, remplacée par une voûte depuis une dizaine d'années. Le chœur, plus étroit que la nef, est éclairé par sept fenêtres à meneaux. Les chapelles reçoivent le jour par des fenêtres petites et inégales, et même les chapelles du Nord, qui longeaient le rempart, simplement par un œil-de-bœuf. On n'avait pas manqué de conserver un caractère défensif à l'église dominant le monticule sur lequel la ville est construite. Une seule chapelle, au Nord, a conservé son ancienne décoration, un retable donné en 1668 par un recteur de Laroque. On voit à côté de la petite porte méridionale un bénitier orné de godrons avec la date de 1630 dans

[1] Arch. de la Haute-Garonne, Fonds de Saint-Sernin, liasse XXI, titre 5.

un cartouche, et dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, une cuve baptismale du même style datée de 1633.

Les sept pans de l'abside sont surmontés extérieurement par un

Fig. 4. — Porche de Laroque.

chemin de ronde porté sur des arcs cintrés qui s'appuient sur les contreforts suivant la disposition d'aspect pittoresque et robuste des églises conventuelles de Toulouse. Des nécessités d'économie ne

laissèrent pas continuer cette construction sur les murs de la nef, moins exposés, d'ailleurs. Mais lorsque les guerres de religion vinrent de nouveau épouvanter le pays, on voulut que le chemin de ronde entourât complètement l'église. On éleva rapidement, en blocages grossiers, le mur de clôture des chapelles sur les voûtes desquelles le chemin fut établi, et l'on sapa brutalement les sommets des contreforts pour lui ouvrir un passage. Le gable qui couronnait la belle porte méridionale fut brisé.

C'est sur cette porte et son porche que les habitants étalèrent le plus grand luxe de leur construction. Dix colonnettes avec chapiteaux ornés de fines sculptures supportent trois archivoltes. Une élégante voûte d'ogives couvre le porche, autrefois orné de statues; ses nervures s'appuient sur des figures d'anges jouant de divers instruments (fig. 4). La porte de chêne a conservé son verrou; la vertevelle est terminée par une tête de cheval; de même les deux petites vertevelles ornées très simplement par des biseaux alternés frappés sur le fer chaud. L'anneau est demeuré fixé au-dessous du verrou. On voit une serrure analogue où le fer aussi semble vivant, à l'église de Cadéac, dans la vallée d'Aure.

Les trois rocs des armes de Laroque, placés sur le mur occidental du porche, indiquent que l'église fut construite par la communauté. Une inscription dont les six premières lignes sont effacées donnait sans doute la date. Les dernières apprennent seulement que Pierre de Sainte-Colombe posa la première pierre ou peut-être donna la pierre.

Le clocher carré passe à l'octogone après deux étages par deux autres étages éclairés par des fenêtres sans meneaux. La salle carrée du premier étage servait de prison, mais l'évêque de Mirepoix, Jean-Baptiste de Champflour, ordonna la suppression de cet usage, déjà probablement fort en désuétude, dans sa visite pastorale du 15 septembre 1740. Au sommet du beffroi est suspendue une fort belle cloche de 1385, contemporaine de la construction de l'église, ainsi que l'apprend l'inscription : + *Vox Domini sonat XRS rex venit in pace. Deus homo factus est. anno Dn. CCCLXXXV die mensis madii.*

La sacristie, construite au XVIe siècle, montre des voûtes robustes supportées par des chimères et par des figures de moines, ainsi qu'une piscine surmontée d'un arc en accolade.

L'église, autrefois dédiée à saint Martin, est depuis longtemps sous le vocable de la Fête-Dieu. La Fête-Dieu venait d'être instituée

lorsqu'on construisit l'église et c'est pourquoi, sans doute, elle fut placée sous cette invocation que semble indiquer l'inscription de la cloche [1].

8

Église de Lavelanet
(canton de Lavelanet, arrondissement de Foix).

L'église de Lavelanet, qui était, comme celle de Laroque, un prieuré de Saint-Sernin de Toulouse, fut reconstruite au XVIIe siècle et elle ne figure dans cet ensemble de notices que pour faire remarquer la courbe brisée des fenêtres de son sanctuaire, conservée de même que dans plusieurs autres églises de la région relevées à l'époque classique.

Elle a conservé sa porte de bois contemporaine, une cuve baptismale en pierre ornée de godrons, semblable à celle de Laroque et datée, comme elle, de 1633, surtout une belle chaire en bois sculptée dans le style large et pompeux de l'époque. Sur la rampe en bois courent des enroulements d'acanthe. Les panneaux, entourés de figures en relief, représentent l'Annonciation, les quatre Évangélistes et saint Barthélemy, très vénéré dans cette région voisine de la superbe montagne qui lui fut consacrée et sur le sommet de laquelle il avait détrôné une antique divinité indigène. La chaire est supportée par un homme accroupi.

Cette chaire présente ainsi une grande ressemblance avec celle de Saint-Étienne-du-Mont.

9

Église de Mirepoix
(canton de Mirepoix, arr. de Pamiers).

La ville de Mirepoix fut reconstruite, sur le plan en échiquier des bastides, après l'inondation de 1279 qui avait détruit l'ancienne ville bâtie sur la rive gauche de l'Hers, entre la rivière et le château.

Jean de Lévis et Constance de Foix posèrent la première pierre de la nouvelle église, le 6 mai 1297; mais il ne reste rien de cette

[1] *Bulletin monumental*, 1886, p. 435.

construction. L'évêque Guillaume du Puy (1405-1433) la reprit entièrement, construisit à nouveau le chœur, les deux chapelles du transept disposées en deux étages, une troisième chapelle voûtée au Sud et posa les bases des autres piliers de l'église. Il convenait en effet de donner plus d'importance à l'église devenue cathédrale depuis 1317. Philippe de Lévis, évêque de 1497 à 1537, ordonna dès son avènement la reprise des travaux absolument interrompus. Il éleva les dernières chapelles, le beau porche avec la tribune épiscopale au-dessus, et le clocher dont la dernière pierre fut posée en 1506[1]. Il ne put compléter son œuvre.

L'église était demeurée jusqu'à ces derniers temps couverte par une charpente, et les murs supérieurs du midi ainsi que la voûte ont été construits de 1858 à 1865, sous la direction de M. de Coma, puis de M. Cals qui avait fait exécuter la restauration analogue de l'église Saint-Michel de Carcassonne, d'après les plans de Viollet-le-Duc.

L'église est construite avec une seule nef entourée de chapelles. Elle est la plus large de toutes les églises méridionales construites sur le modèle de Saint-Étienne de Toulouse, dont la nef présente 19 m. 24 ; Saint-Vincent de Carcassonne atteint 20 m. 26, mais l'ancienne cathédrale de Mirepoix lui enlève la primauté avec ses 21 m. 60.

Cette largeur est excessive; l'église devrait être plus élevée et plus longue pour conserver l'harmonie des proportions; mais les murs de ces églises sans bas côtés ne peuvent atteindre une grande hauteur, et le développement en longueur était arrêté par les bâtiments de l'évêché.

L'église est composée de cinq travées. L'emplacement des chapelles des deux premières est occupé par le porche qui s'ouvre au Nord de l'église et par le rez-de-chaussée du clocher. Les deux chapelles suivantes sont éclairées par des fenêtres étroites et longues; l'appareil plus grand indique au dehors les reprises de Philippe de Lévis. Les chapelles de la troisième travée sont éclairées au contraire par deux grandes fenêtres flamboyantes. Celles de la quatrième travée, destinées originairement peut-être à former un transept, sont remplacées par deux étages de salles dont les supérieures seules s'ouvrent sur la nef, et le mur aveugle qui ferme

[1] *Gallia christiana*, t. XIII. *Eccl. Mirapiscensis.*

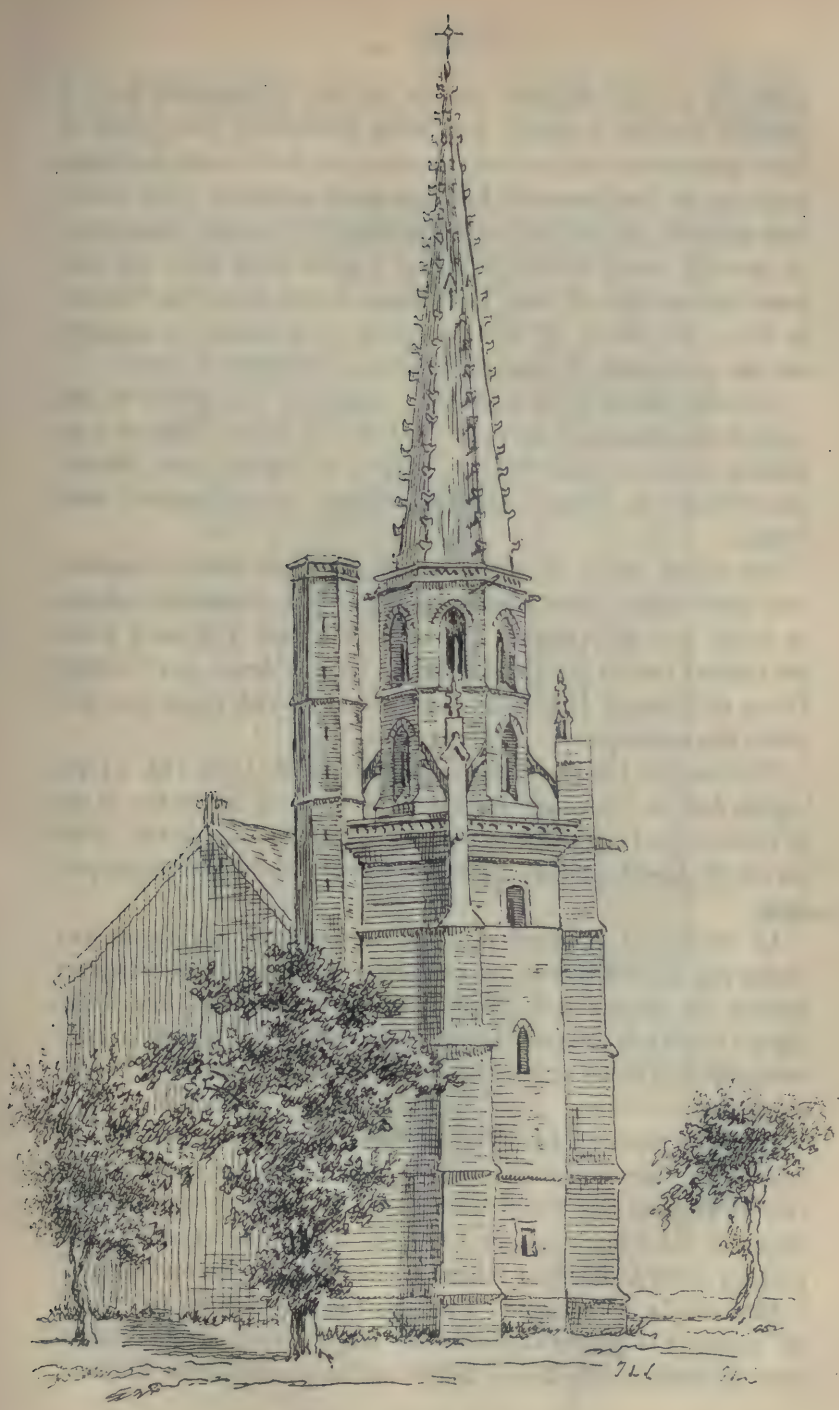

Fig. 5. — Clocher de Mirepoix.

celles du rez-de-chaussée produit un effet désagréable dans ce vaisseau spacieux et ajouré. Les salles inférieures, l'une, celle du Nord abandonnée aujourd'hui, montre à sa clef de voûte les armes parlantes de Guillaume du Puy, un mont surmonté d'une étoile; celle du Sud, devenue une salle capitulaire, convertie maintenant en sacristie, deux travées de voûte d'ogives dont l'une des clefs porte l'agneau avec la croix. Les boiseries furent posées par Philippe de Lévis. Un Christ en bois contourné et décharné est appendu sur une croix ornée de quatrefeuilles aux extrémités des bras.

Le vaste chœur plein de lumière comprend une travée et sept chapelles rayonnantes; les figures des clefs de voûte indiquent leurs anciens vocables : saint Maurice, patron de l'église, saint Martin, saint Pierre, la Vierge, saint Dominique, saint Gauderic, saint Nicolas.

Les piliers ronds du chœur et des deux premières chapelles, avec leurs belles bases caractéristiques et leur colonnette saillante en avant, sont plus soignés que ceux de la nef. L'église a perdu ses anciens vitraux, le grand autel et l'orgue donné par l'évêque Pierre de Donaud (1587-1630), mais un nouvel orgue aux boiseries très artistiques vient d'être posé.

C'est surtout à la flèche aiguë de Philippe de Lévis (fig. 5) que l'église doit sa renommée dans le pays. C'est sur le clocher et sur le porche que l'évêque concentra les efforts de ses artistes, et les parties de la nef qu'il fit reprendre furent exécutées économiquement.

Le clocher est composé de deux étages carrés, maintenus aux angles par des contreforts, et surmontés de deux étages octogones éclairés sur chaque face par une fenêtre à meneaux. Une flèche aiguë à huit faces s'élance au-dessus et porte à 60 mètres la croix terminale. Ses arêtes sont ornées de crochets qui adoucissent l'acuité des lignes.

La flèche produit, d'une certaine distance, un admirable effet en ménageant une transition entre le plein de la maçonnerie et le vide de l'espace. Ses divers détails sont traités avec une extrême élégance, et les combinaisons heureuses des contreforts et de leurs pinacles ornés de fleurons relient avec art, par un arc en accolade, la base carrée et l'octogone. Toutefois l'encorbellement fort lourd qui supporte la galerie au-dessus des étages carrés, arrête l'élancement en hauteur, et la flèche, n'étant pas supportée par un tambour,

n'atteint une élévation convenable que par une acuité excessive. Ce n'est plus l'art supérieur des beaux temps de l'Île-de-France et de

Fig. 6. — Porte sous le clocher de Mirepoix.

la Normandie; la flèche de Mirepoix est d'ailleurs une des dernières qui fut élevée. Le clocher conserve une cloche de 1594.

La façade du porche était décorée par des statues dont il ne reste que les niches, par les écussons armoriés des Lévis, du chapitre et de la ville portés par des sauvages, des anges et des sirènes, et par deux fenêtres à meneaux flamboyants éclairant la tribune épiscopale attenante à l'évêché. Le porche abrite une porte avec fines sculptures, et les rampants de l'archivolte supérieure s'ourlent de crochets formés par les feuilles découpées des chardons. Un Christ dans un quatrefeuille orne la clef de voûte.

Rien n'annonce la Renaissance dans ces constructions que l'on pourrait croire antérieures de cinquante ans. Mais elle apparaît dans une porte ouverte intérieurement sur le rez-de-chaussée du clocher qui est d'un bon style François Ier (fig. 6). C'est par elle que l'évêque entrait dans l'église en descendant de son évêché. On voit une porte absolument semblable, à la même place, avec une destination analogue à l'ancienne cathédrale de Rieux (Haute-Garonne).

Philippe de Lévis construisit encore le palais épiscopal qui continue l'église au couchant, et l'escalier, seul à peu près conservé, montre sur les culots et les chapiteaux de pilastres de charmantes sculptures selon le goût nouveau. Si l'art de la Renaissance hésitait à pénétrer dans les monuments religieux, il s'établissait en maître dès son apparition, dans les édifices civils.

Le grand évêque dota aussi son église d'ornements et du merveilleux antiphonaire dont les miniatures et les lettres ornées, conservées encore, font si vivement regretter la disparition de plusieurs.

Il reconstruisit aussi son abbaye de Camon pendant qu'il complétait sa cathédrale, et que son frère Jean de Lévis embellissait son superbe château de Lagarde et lui donnait l'aspect définitif que ses ruines conservent encore [1].

10

Église de Montaut
(canton de Saverdun, arr. de Pamiers).

L'église de Montaut présente, dans des proportions modestes, un modèle complet des églises à une seule nef caractéristique du

[1] *Bulletin monumental*, 1884, p. 576. *Congrès archéologique*, 1884, p. 82, 225.

Haut-Languedoc : une nef sans transept, constituant une salle, bordée de chapelles latérales entre de puissants contreforts, ter-

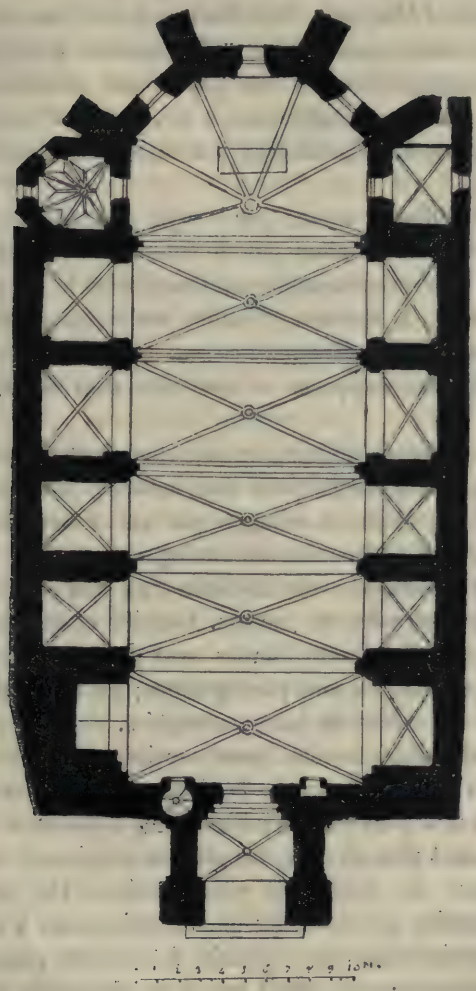

Fig. 7. — Plan de l'église de Montaut.

minée par une abside pentagonale de la même largeur que la nef, éclairée par des fenêtres étroites percées dans le mur au-dessus

des chapelles, précédée par un clocher élevé sur la façade, formant porche au rez-de-chaussée (fig. 7).

C'était la disposition la plus ordinaire et la plus logique de ces églises telle qu'on la voit dans les deux plus belles de la province, à Sainte-Cécile d'Albi et à Saint-Bertrand de Comminges. A ses avantages de vaste espace utilisé et d'économie, se joignait celui de se conformer aux préférences des populations méridionales qui se plaisent aux réunions nombreuses et aux chants d'ensemble et qui trouvaient dans ces salles immenses un asile pour leurs assemblées communales.

Ces églises diffèrent autant par le style que par la structure des églises du Nord. Elles n'ont pas de colonnettes, ni de moulures; suppressions déterminées aussi par l'emploi de la brique qui n'en comporte guère. A Montaut, l'édifice entier est en briques, sauf l'arc à redents des fenêtres.

Les profils des supports et des arcs sont de simples pans coupés.

Elles présentent d'ordinaire un aspect un peu lourd à l'extérieur et sont souvent trop larges pour leur hauteur, comme à Mirepoix. Mais l'église de Montaut échappe par ses dimensions moyennes aux défauts de proportions de ses analogues.

Bien qu'elle paraisse avoir été bâtie d'un seul jet, il est facile de discerner deux périodes de travaux. L'abside et les trois premières travées des chapelles furent élevées avec plus de soin que le reste de l'église. Les fenêtres sont plus grandes; les voûtes des chapelles reposent sur des culots en pierres sculptées.

Les deux dernières travées furent reprises avec plus d'économie, comme il arrivait souvent à la fin d'une construction d'église. Les piliers et les arcs n'ont plus qu'un seul rang d'assises et de claveaux, les fenêtres sont plus étroites, les minces chapiteaux ou plutôt les bandeaux sous les doubleaux plus grossiers. On ne construisit d'autres chapelles que celle des fonts baptismaux, à droite en entrant. Le dernier contrefort à gauche fut doublé, parce que le terrain en pente de ce côté offrait moins de résistance. Les chapelles du bas de l'église ont été ajoutées récemment.

L'église fut voûtée sur croisées d'ogives et elle présente ainsi une unité complète. On voit à la clef de voûte du chœur saint Michel, patron de l'église, tête nue et cheveux frisés, en costume d'homme de guerre de la fin du xve siècle, enfonçant la pointe de sa croix dans

la gueule du dragon, et tenant dans la main gauche une masse d'armes.

Ce costume fixe la date de la construction de l'église.

A droite du sanctuaire s'ouvrait par une arcade, fermée aujourd'hui et remplacée par une petite porte, la chapelle seigneuriale convertie en sacristie. Elle est couverte par une voûte à liernes dont la clef porte les armes des Pontaut, soutenues par deux anges.

L'ancienne sacristie, éclairée au Midi par une petite fenêtre gothique, conserve l'ancien tabernacle en bois d'un bon style Louis XVI.

Une seule irrégularité assez rare se montre dans cette église, si digne de servir de modèle. Elle n'est pas orientée et se dirige sur une ligne du Nord au Sud, ou plutôt du N. N. O. au S. S. E., vers lequel est tourné le sanctuaire. La disposition du plateau allongé sur lequel est bâtie la petite ville, qui fut fermée de murailles, obligea à cette dérogation aux usages liturgiques.

Le clocher s'élève ainsi au Nord sur la façade. Carré à la base, formant porche au rez-de-chaussée, voûté avec culots armoriés, où l'on retrouve le lion des Pontaut, il passe à l'octogone après deux étages voûtés, mais l'octogone ne commence du côté de l'église qu'au-dessus du mur-pignon. Ses faces obliques reposent sur un seul arc en briques. Il est éclairé par deux étages de fenêtres dont la pointe est fort émoussée.

Le beffroi, dont la charpente fut dressée de nouveau en 1738, par le charpentier Tisseire, conserve une belle cloche de 1523, d'un diamètre de 1 m. 05 et d'une hauteur de 0 m. 83. Elle est ornée de filets, de bandeaux, de cartouches avec Jésus-Christ crucifié entre la Vierge et saint Jean et saint Michel. L'inscription en caractères anguleux porte : *Hec dies quā fecit Dñs exultemus et letemur ī ea MVCCCCC et XXIII.*

Il n'est pas surprenant que la petite ville de Montaut ait édifié une église aussi complète. Sa situation sur une éminence qui commandait la plaine, faisait de son château une des clefs du comté de Foix. Aussi fut-il un des plus importants du pays et ne cessa-t-il d'être l'enjeu des luttes qui l'ont déchiré.

11

Église de Montferrier
(canton de Lavelanet, arrondissement de Foix).

L'église de Montferrier est précédée par un porche ouvert par une porte gothique percée dans la muraille du rempart. Le sanctuaire pentagonal, éclairé par des fenêtres à lancette, est une œuvre des derniers temps du moyen âge. La nef fut restaurée, agrandie et complétée de 1665 à 1668, ainsi que l'apprennent deux inscriptions d'une orthographe hardie.

Le clocher triangulaire à ressauts, simple surélévation du mur de façade, percée de six arcades, posées une, deux et trois, comme on dit en langage héraldique, attire le regard, ainsi que ses pareils, nombreux dans la contrée, par son profil pittoresque et le jeu de la lumière perçant à travers les arcades. Il conserve une cloche de 1609, sur laquelle on lit au-dessus d'une grande croix : *IHS Maria Sancte Petre ora pro nobis. Facta ego sum parrocho IHS 1609.*

L'église conserve aussi un bénitier, autrefois encastré dans le mur comme une transition entre les bénitiers, assez rares d'ailleurs, des beaux temps du moyen âge, et les bénitiers isolés actuels. Il porte dans un cartouche évidé l'inscription laissée en relief : *Fourec dres Monferrié, 1589* [1].

On a mis à nu récemment dans le mur méridional de la nef, à 7 mètres du sol, un vide dans lequel étaient deux crânes. C'est, comme à l'église de Bédeillac, un exemple de sépulture dans le mur même des églises, que des personnages de marque obtenaient sur leur pieuse demande.

12

Église de Montjoie
(canton de Saint-Lizier, arrondissement de Saint-Girons).

Les maisons du village de Montjoie, au nombre d'une trentaine au plus, constituent une enceinte défensive en carré long avec une placette au milieu, sur laquelle se dresse la façade fortifiée de l'église. Les quatre angles étaient défendus par une tour ronde; et

[1] «Fut dressé à Montferrier.» La terminaison *ec* à la troisième personne du parfait est un des caractères du sous-dialecte languedocien du pays de Foix.

deux portes, dont une seule montre encore son arc brisé à l'angle Nord-Est, donnaient entrée dans l'enceinte si régulière de cette petite bastide.

L'église, reconstruite récemment, a conservé son imposante façade, formée par le mur-pignon surélevé, maintenu par deux tourelles octogones reliées par deux galeries crénelées. L'inférieure est supportée par treize arcatures aux jambages prolongés et appuyés sur des têtes grimaçantes, la supérieure par de simples consoles.

Entre les deux s'ouvrent les arcades des cloches, et cet ensemble est couronné par une logette élégante. Un chemin de ronde, en communication avec la galerie supérieure, faisait le tour de l'église. Les tourelles furent surélevées à l'époque des guerres de religion. On accédait à celle du Sud seulement, par un escalier qui s'ouvrait dans l'église.

La porte gothique, surmontée par trois cordons de voussures, est encadrée par deux arcatures qui forment à peu de frais une décoration heureuse et contribuent à alléger cette construction massive.

Elle date du XIVe siècle, ainsi que l'indiquent la sculpture, assez fruste d'ailleurs, des chapiteaux du portail, et le mélange, fréquent encore dans la province à cette époque, de la forme brisée de l'arc de la porte et des niches qui l'encadrent avec le plein cintre des arcades des cloches, de la logette du guetteur et de la galerie inférieure.

Mais cette construction originale et pittoresque se dégrade chaque jour d'une façon inquiétante et des mesures de solidité s'imposent[1].

Des dispositions analogues se retrouvent dans quelques églises du diocèse, comme nous l'avons déjà vu à Lapenne, et nous indiquons ici les deux plus voisines de Montjoie, celles de Saint-Vallier à Saint-Girons et de Seix.

La première montre son campanile crénelé percé d'arcades au-dessus d'une porte romane ouverte dans le flanc Nord de l'église, vers l'accès de la ville. Il date du commencement du XVIe siècle. La nef, l'abside pentagonale et deux chapelles en transept avaient été reconstruits au siècle précédent. On voit derrière l'autel un tombeau en pierre à demi encastré dans la muraille, orné simplement de colonnettes engagées flanquant les angles. Enfin un bénitier contemporain de l'église, colonne prismatique isolée ter-

[1] *Bulletin monumental*, 1883, p. 297.

minée par une sorte de chapiteau dans lequel est creusé le bassin, est conservé au fond de l'église.

La façade fortifiée de l'église de Seix ne date que du XVIe siècle, ainsi que l'indique l'inscription : LA MVCLI — FOC FONDAT LA — PNT PENA[1].

La ville de Seix, comme quelques autres des frontières pyrénéennes qu'elles contribuaient à garder, ne payait pas d'impôts. En 1624, les habitants demandèrent au roi de se maintenir en état de défense et de demeurer armés pour s'opposer à la descente des Espagnols.

13

Église de Pamiers.

Il ne reste des églises gothiques de Pamiers que trois clochers. Celui de la cathédrale actuelle (fig. 8) fut élevé vers la fin du XIVe siècle, — époque où on fortifia un grand nombre d'églises, — au-devant de l'église romane de Notre-Dame de Marcadal, dont il abrita la porte, conservée encore sous un porche (fig. 9). Au-dessus du porche voûté sur deux arcades puissantes en encorbellement, ouvertes au Nord et au Sud, car c'est du vent d'Ouest surtout qu'il importe de s'abriter dans ces régions, s'élèvent un étage carré, comme le porche, et trois étages octogones, avec un trop faible retrait, éclairés sur chaque face par une fenêtre géminée amortie en mitre. Ce clocher, imité de celui des Jacobins de Toulouse, comme tant d'autres dans la province, présente les pittoresques combinaisons de la brique produisant à peu de frais une élégante décoration. La galerie, ajoutée, il y a une trentaine d'années, toujours en imitation des Jacobins de Toulouse, allège le clocher et le fait pyramider[2].

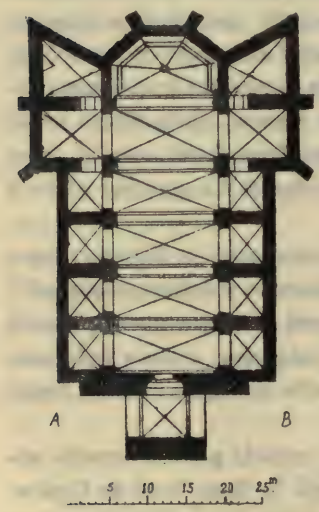

Fig. 8.
Plan de la cathédrale de Pamiers.

(1) Clocher.

(2) *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XI, p. 352.

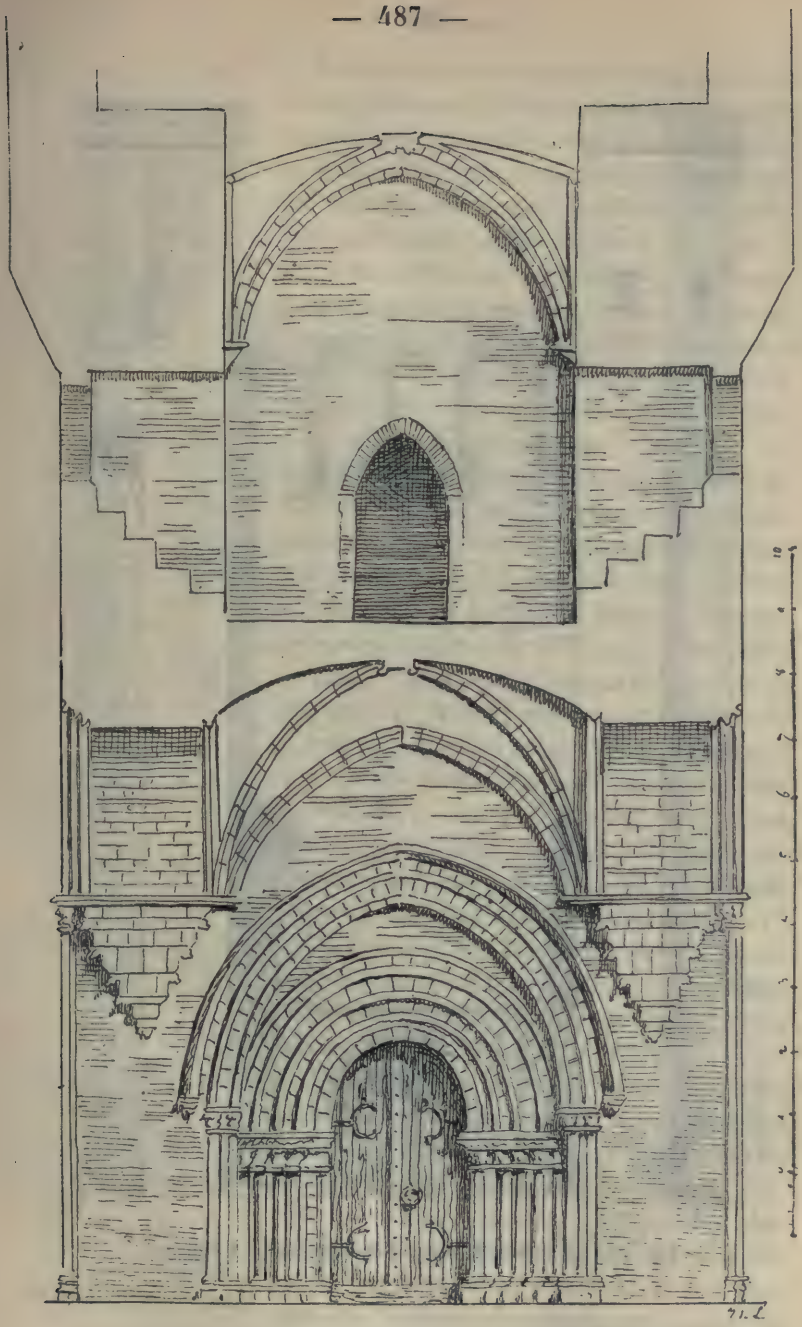

Fig. 9. — Coupe du clocher de la cathédrale de Pamiers.

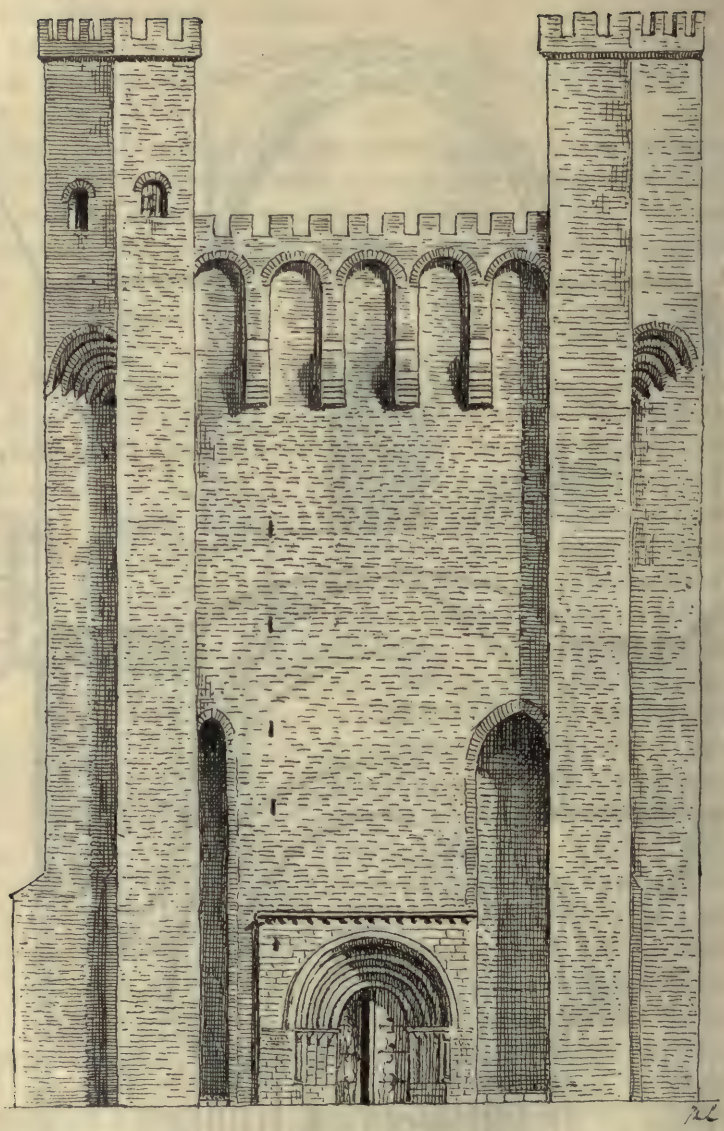

Fig. 10. — Façade de Notre-Dame-du-Camp, à Pamiers.

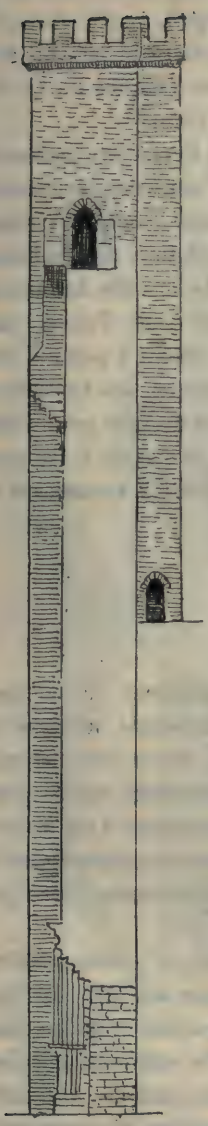

Fig. 11.

Coupe de la façade de Notre-Dame-du-Camp.

Vers la même époque, on éleva au-dessus de la porte romane de Notre-Dame-du-Camp une haute et sévère muraille crénelée maintenue par deux tourelles, qui abrita une nouvelle église, car l'accroissement considérable de la population avait rendu l'église romane trop petite.

Ce mur de briques, assombri par le temps, sans ornements et sans ouvertures, frappe par son caractère original et rappelle, mieux encore que le clocher de la cathédrale, la vie batailleuse du vieux Pamiers. Il fait songer aux fières constructions castillanes (fig. 10).

Les arcatures qui le couronnent entre les tourelles sont pleines et ne forment point machicoulis. Elles donnent seulement une largeur plus considérable à la courtine crénelée. Mais les corbeaux en pierre de taille qui les supportent présentent une saillie, destinée à servir de point d'appui aux jambages des hourds en bois que l'on dressait rapidement en temps de guerre. Un escalier monte du fond jusqu'au sommet de la tourelle du Nord ; en outre, chaque tourelle est munie d'un escalier indépendant qui redescend jusqu'au chemin de ronde entourant autrefois l'église. La porte de ce chemin de ronde s'aperçoit encore au revers (fig. 11).

L'étage supérieur des deux tourelles était un poste d'observation pour les guetteurs. Les délibérations du conseil de ville mentionnent sans cesse leur salaire pendant le xve siècle.

On voit encore au revers les arrachements de la voûte gothique, et même la naissance des arcs en briques de l'église qui fut construite en même temps, dont l'évêque Sponde dit, dans ses *Annales*, qu'elle était une des plus belles de toute l'Occitanie. Elle fut détruite par les huguenots dans l'été de 1577 et il n'en reste que quelques chapiteaux perdus sous les combles. Elle fut relevée très pauvrement dans

le milieu du XVIIe siècle, à partir de 1645 [1], par l'évêque et le chapitre collégial, mais ne fut voûtée qu'en 1773.

La cathédrale détruite de même, sauf le clocher qui pouvait être utilisé pour la défense, fut reconstruite par les évêques de Caulet et de Camps et bénite seulement le 9 janvier 1689 [2].

Enfin le clocher de l'église détruite aussi des Cordeliers, conservé de même pour la défense de la ville, présente son octogone élancé, percé sur chaque face et aux deux étages d'une fenêtre terminée en mitre. Il reproduit absolument celui des Cordeliers de Toulouse. Il n'avait été élevé qu'en 1512. Les consuls de la ville donnèrent cinq écus, le 12 mai de cette année, et quatre écus l'année suivante pour sa construction. L'église elle-même venait à peine d'être achevée, car, durant tout le cours du XIVe siècle, les Cordeliers avaient demandé souvent des secours au conseil de ville pour venir à bout de cette entreprise. Ils étaient cependant arrivés à Pamiers de même que les Frères-Prêcheurs, en 1270, mais ils avaient dû se contenter d'abord d'un modeste oratoire.

14

Église des Pujols.

Plusieurs églises furent protégées par des appareils de défense; le plus fréquent était constitué par le mur de façade surelevé et muni de machicoulis et de créneaux. Mais il arriva souvent que ces dispositions militaires ne furent qu'un simulacre utilisé pour la décoration. Le profil d'un crénelage, les arcatures d'un machicoulis couronnaient en effet d'une façon élégante et pittoresque le grand mur des façades et avaient l'avantage d'être moins chers que le moindre travail de sculpture.

L'église des Pujols, construite vers la fin du XIVe siècle, montre ainsi, à la partie supérieure du mur-pignon, une arcature (fig. 12) simulant des machicoulis qui supporte une courtine crénelée dont les merlons ont disparu. Un chemin de ronde entourant l'église se reliait à cette galerie. Un mur percé de quatre arcades destinées à recevoir les cloches et terminé par un crénelage les surmonte. Mais ces dentelures ne constituent pas de véritables créneaux puisque

[1] R. Roger, *Bulletin de la Soc. ariégeoise*, t. VI, p. 390.
[2] *Annales de Pamiers*, I, p. 172; II, p. 263.

le mur est sans épaisseur. Plusieurs églises de cette partie de la vallée de l'Hers adoptèrent une ornementation analogue[1].

Fig. 12. — Façade de l'église des Pujols.

La porte, ornée de colonnettes et d'archivoltes d'un fort bon style, s'ouvre au midi.

[1] *Bulletin monumental*, 1883, p. 303.

15

Églises de Saint-Girons.

La principale église de Saint-Girons, consacrée au soldat vandale martyrisé, au ve siècle, sur les bords de l'Adour, n'a conservé que son clocher carré du xve siècle, formant porche et passage au-devant de la porte d'entrée, terminé par un étage octogone et par une flèche à huit pans. La flèche, suivant la coutume méridionale, ne prend pas à sa base toute la surface de la tour, mais elle part avec un fort retrait afin de laisser un passage à un chemin de ronde, protégé habituellement par une balustrade qui n'a pas été construite à Saint-Girons.

La seconde église est dédiée à saint Vallier, premier évêque du Conserans. Elle n'a qu'une nef sur laquelle s'ouvrent deux chapelles formant transept, avec une abside polygonale. Deux des contreforts appuyant les angles montrent des blasons, avec la croix de Comminges dont les évidures formèrent plus tard les otelles héraldiques de ce comté. C'est une construction du xve siècle. Les retables des autels, qui datent du xviie siècle, annoncent déjà le voisinage de l'Espagne. Mais nous avons déjà parlé de cette église au sujet de sa porte fortifiée.

16

Églises de Saint-Lizier (arrondissement de Saint-Girons).

La nef de l'église cathédrale de Saint-Lizier, construite au commencement du xiie siècle, fut surélevée et voutée au xive. Une porte fut ouverte au Nord, à cette époque, sur la travée du milieu. Les arcatures gothiques, sans tympan, sont montées en briques à profils arrondis, mais les colonnettes sont en marbre, tandis que les chapiteaux à deux rangs de feuilles et les bases sont en pierre. En même temps on suréleva la tour octogone projetée au xiie siècle, par deux étages ajourés de fenêtres en mitre, selon le modèle des clochers languedociens. Mais ce clocher inachevé, sans flèche, sans galerie terminale et sans autre couronnement qu'une dentelure en briques simulant des créneaux, est d'un aspect fort lourd [1].

[1] *Bulletin monumental*, 1884, p. 796; *Mémoire sur les églises romanes de l'Ariège* présenté en 1896 au Congrès des Sociétés savantes.

On voit encore sur la voûte de l'absidiole méridionale une peinture représentant la Vierge allaitant l'enfant Jésus, accompagnée de deux anges portant des flambeaux[1]. C'est le seul reste des peintures décoratives dues à l'évêque Auger de Montfaucon († 1304), qui fit aussi poser dans le chœur des stalles, remplacées au XVIIe siècle.

Il arriva très souvent au XIIIe et au XIVe siècle qu'un vaste chœur ajouré vint remplacer une ancienne abside romane. A la seconde cathédrale de Saint-Lizier, Notre-Dame de la Sède, une nef et une travée de chœur furent au contraire adjointes, à cette époque, à une abside romane conservée avec sa forme arrondie. Les voûtes sur croisées d'ogives et les colonnes appliquées qui les supportent ne furent même élevées que vers 1500, par l'évêque Jean d'Aula (1480-1515), surnommé *le bon évêque*, qui orna aussi son église de peintures, malheureusement disparues. Les chapiteaux cylindriques portent en effet, outre les symboles des quatre évangélistes, un écusson chargé d'un aigle, pièce héraldique des armes de l'évêque.

17

Église de Saint-Quircq
(canton de Saverdun, arr. de Pamiers).

L'ancienne église de Saint-Quircq, appartenant aux Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem et dépendant de la commanderie de Caignac, menaçait de crouler dans les premières années du XVIe siècle. Les habitants adressèrent leurs plaintes à l'ordre, qui se piqua d'honneur en élevant une belle église gothique.

Elle est composée de trois travées et d'un sanctuaire polygonal à cinq pans. Les voûtes sont maintenues par des contreforts à trois ressauts. Les fenêtres sont étroites et courtes et aucune ne fut percée dans l'abside, parce qu'elle se présentait d'abord à l'assaillant qui gravissait la colline sur laquelle l'église est construite, et qu'elle était, sur ce point, très rapprochée des murs d'enceinte.

Le clocher carré, élevé sur l'angle septentrional de la façade s'évase par un encorbellement au-dessus de la toiture et se termine par une flèche en briques, comme tout le monument.

Les arcs-doubleaux, en tiers-point, sont formés par un double cordon de briques chanfreinées. Ils reposent sur des pilastres carrés

[1] *Bulletin monumental*, 1885, p. 592.

sans chapiteaux, et les arcs de voûte sur de simples culots. A la clef, la voûte présente plus d'un mètre d'épaisseur. Aussi est-elle maintenue par des liernes et tiercerons dont les membrures multipliées donnent son plus grand lustre à l'église; l'étoile rayonnante du sanctuaire charme particulièrement le regard.

La Renaissance ne s'annonce que sur la porte en plein cintre, encadrée par deux pilastres doriques.

Le clocher a conservé une belle cloche datée en chiffres arabes de 1584, ornée d'une grande croix à deux traverses, des cartouches du Christ en croix, de saint Michel et de saint Pierre, et de l'inscription en caractères gothiques anguleux : *Laudate Dominum Ihm Christum laudate eum in simbalis bene sonantibus.*

Le nom latin de l'enfant Quiricius, martyrisé avec sa mère sous Dioclétien, devenu Cirgue en Auvergne, Cergue en Berry, Cyrice ou Cyr presque partout ailleurs, ne se retrouve plus littéralement que dans le saint Quircq ariégeois.

18

Église de Sentein

(canton de Castillon, arrondissement de Saint-Girons).

Sentein est le dernier village du Conserans vers le Sud-Ouest et il communique avec le Comminges, l'Aran et la Catalogne par des ports élevés mais assez faciles pendant l'été. Au XIIe siècle, les habitants, enrichis par les pâturages et aussi par le commerce avec l'Espagne dont ils conservaient le privilège, même en temps de guerre, construisirent une belle église dont il ne reste que le clocher. Ils l'entourèrent plus tard d'une enceinte munie de cinq tours.

La situation de cette petite communauté, qui tenait les clefs de plusieurs passages et qui pouvait être convoitée par des seigneurs rivaux, nécessitait de fortes défenses (fig. 13). L'enceinte, de forme ovale, mesure 40 mètres sur 36; la porte gothique, ouverte dans la tour du Nord, était la seule entrée. Les tours sont carrées et n'ont jamais été voûtées. Dans le courant du siècle dernier, on couvrit les tours de flèches en ardoises, et les fossés furent comblés. Les deux tours méridionales et la muraille qu'elles flanquaient sont démolies depuis plusieurs années et dernièrement on a abattu les dernières murailles, en conservant toutefois les tours.

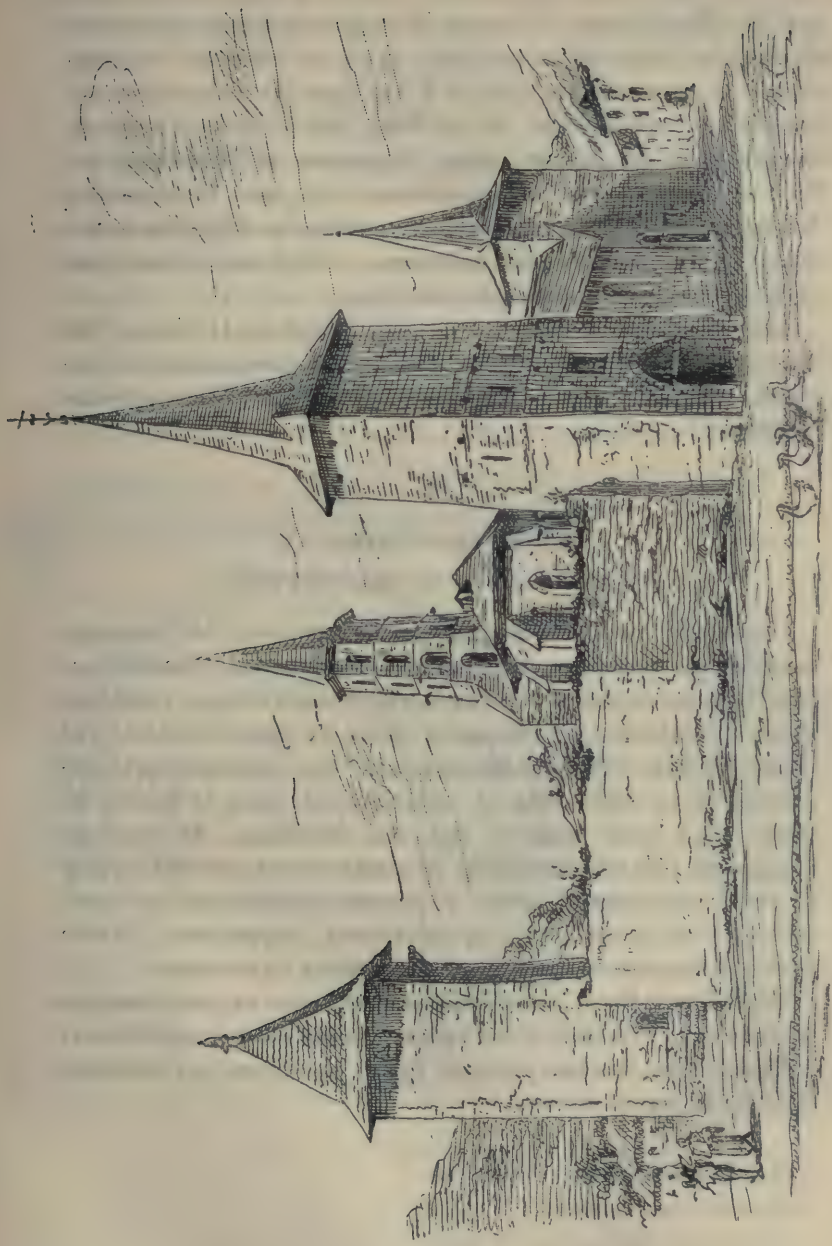

Fig. 13. — Sentein.

Ces fortifications furent élevées au XIVe siècle, comme la plupart de celles du pays, à l'époque où les guerres locales menaçaient de dangers continuels et soudains, et où on redoutait davantage encore les invasions anglaises et à leur suite les dévastations des routiers. La construction en moellons, sans caractère d'appareil, ne permet pas de préciser mieux. Une statue de Notre-Dame-de-Pitié se voit dans une niche au-dessus de la porte. La dévotion à Notre-Dame-de-Pitié se répandit surtout dans les dernières années du XVe siècle, mais elle était antérieure, et d'ailleurs la statue peut avoir été posée bien après la construction.

L'église est encore placée sous le patronage de la Vierge. Elle est à trois nefs, de construction gothique, contemporaine de l'enceinte, mais sans grand caractère et altérée par plusieurs remaniements [1].

19

Église de Surba

(canton de Tarascon, arrondissement de Foix).

L'église de Surba, souvent remaniée, conserve des traces de constructions romanes : une ancienne porte au midi, bouchée aujourd'hui, surmontée de deux assises de voussoirs cintrés; quelques restes de sculptures au campanile ajouré de quatre arcades; une abside arrondie. Elle ne mériterait guère une mention sans la singularité de sa voûte. Elle est en tiers-point, mais la brisure du cintre est à peine sensible. Les arcs-doubleaux, de 0 m. 90 d'épaisseur, sont très multipliés, au nombre de six sur une longueur de nef de 20 mètres à peine, et séparés seulement par un intervalle de 1 m. 75 environ. C'est simplement, croyons-nous, l'œuvre d'un constructeur inexpérimenté et se défiant de lui-même.

Sur la façade Nord, quelques assises inférieures en pierres longues et étroites, se terminant à une ancienne porte bouchée maintenant, indiquent peut-être une première église, antérieure aux constructions des XIe ou XIIe siècles.

[1] *Bulletin monumental*, 1883, p. 293.

20

ÉGLISE DE TEILLET

(CANTON DE MIREPOIX, ARR. DE PAMIERS).

L'église de Teillet commande l'attention par son plan, son portail et sa date.

C'était originairement une salle en carré long de 21 m. sur 7 m. 30, sans bas côtés, sans abside d'une forme particulière, sans transept et sans voûte. Elle rappelait ainsi les petites cellas antiques les plus modestes qui devaient avoir survécu au paganisme dans les campagnes de la Gaule, et qui servirent de modèles à d'humbles églises rurales. Au XIIIe siècle, plusieurs de ces églises furent munies simplement de chevets plats plus faciles à construire.

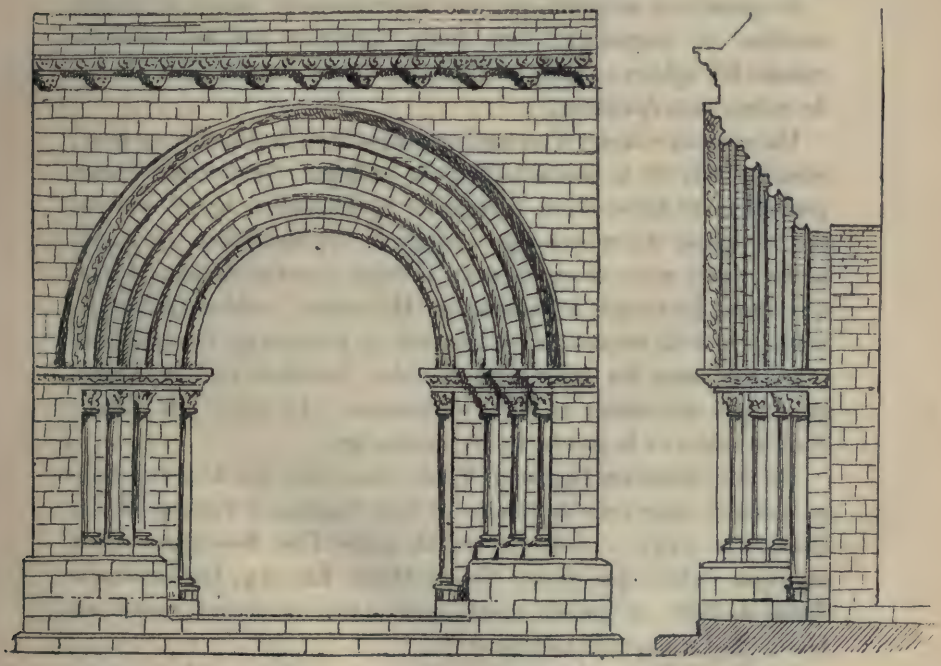

Fig. 14. — Porte de l'église de Teillet.

Celle de Teillet date de cette époque. Elle est montée en assises de moyen appareil. Elle était éclairée par de petites fenêtres cintrées encore apparentes sur les murs.

Le portail sculpté (fig. 14) montre huit colonnettes supportant quatre arcatures cintrées sur des chapiteaux ornés de feuillages et d'animaux fantastiques enchevêtrés. Une frise portée par des consoles en forme de têtes couronne cet ensemble.

On croirait voir une œuvre de l'art roman le plus pur, mais trois chapiteaux présentent, sous le tailloir continu sur lequel s'entrelacent des dragons ailés dans des feuillages enroulés, des crosses végétales sur deux rangs que l'art ogival n'a sculptés que vers la fin du XIIIe siècle. C'est donc à cette époque seulement que remontent le portail et l'église, s'ils ne sont même postérieurs [1].

On a si souvent l'occasion de reconnaître dans les provinces méridionales la permanence de l'art roman et le mélange des styles qu'on ne saurait s'étonner de les retrouver dans l'église de Teillet.

Le portail est surmonté par une haute muraille percée de quatre arcades, et couronnée, sans doute, autrefois par des créneaux comme les églises voisines de Rieucros et des Pujols, mais elle est de même sans épaisseur.

Un cavalier couvert d'un haubert de mailles, le bouclier au bras, semble sortir de la muraille pour la protéger. On s'accorde assez généralement aujourd'hui à regarder ce défenseur, figuré souvent sur les églises du moyen âge, comme la représentation de Constantin, après avoir vu en lui saint Georges ou saint Martin, l'ange qui chassa du temple le profanateur Héliodore, ou Jésus-Christ lui-même. Qu'il fût surnaturel ou humain, ce personnage était toujours représenté sous les traits d'un chevalier bardé de fer. On n'imaginait pas autrement la force protectrice. « Le noble, dit Taine, était le soldat et le gendarme du moyen âge. »

On doit retrouver l'église de Teillet dans celle que le prêtre Sulpice donna, avec celle de Camon et tant d'autres, à l'abbaye de La Grasse, en 943 : . . . *et in alio loco ubi dicitur Telia dono alodem meum cum ipsa ecclesia que vocatur Sancta Maria.* En 959, l'église *Sancta Maria de Tello* est encore mentionnée dans un accord conclu en faveur de l'abbaye de La Grasse [2].

L'église de Teillet dépendait de l'abbaye de Camon, devenue un prieuré de La Grasse, après la donation du prêtre Sulpice en 943.

[1] *Bulletin monumental*, 1877, p. 711, 712.
[2] *Gallia christiana*, t. XIII, *Instrumenta*, col. 221, 222.

Le cartulaire de Camon mentionne un accord survenu, en 1170, entre le prieur et quelques particuliers de Teillet au sujet des dîmes.

L'église a été profondément modifiée[1]. Un fronton triangulaire a remplacé le crénelage; deux chapelles ont été ouvertes sur les côtés; une triple fenêtre perce le chevet plat; de hautes fenêtres élancées éclairent la nef.

J. de Lahondès,
Correspondant du Comité.

[1] *Bulletin monumental*, 1877, p. 710.

STATUES-MENHIRS
DE L'AVEYRON ET DU TARN,

PAR M. L'ABBÉ HERMET.

En 1892, j'ai publié dans le XIVe volume des *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*[1], une étude intitulée : *Sculptures préhistoriques dans les deux cantons de Saint-Affrique et de Saint-Sernin* (*Aveyron*), étude relative à six statues très antiques découvertes dans les localités suivantes : deux au Mas-Capelier (commune de Calmels-et-le-Viala); une aux Maurels (commune de Calmels-et-le-Viala); une à Saint-Sernin (pl. XVIII); deux à Pousthomy (pl. XIX).

Les deux premières, trouvées par mon père au Mas-Capelier, avaient disparu, je les reproduisais de mémoire. Les quatre autres recueillies avec soin, avaient été envoyées au musée de Rodez, et ont été moulées en plâtre pour le Musée des Antiquités nationales de Saint-Germain-en-Laye.

L'attention des archéologues se porta sur ces monuments qui étaient nouveaux pour la science. Tous furent unanimes à en reconnaître la haute importance.

Plusieurs revues savantes signalèrent avec éloge et résumèrent ma brochure, entre autres l'*Anthropologie*[2] et la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie de Paris*[3]. Dans ce dernier numéro, M. Gabriel de Mortillet analysait mon travail et l'accompagnait de quatre planches en phototypie très bien réussies, reproduisant, face et dos, les quatre statues de Saint-Sernin, des Maurels et de Pousthomy. Dans le même numéro (p. 322), M. Adrien de Mortillet

(1) Tirage à part, Rodez (Carrère).
(2) Mars et août 1892, p. 222.
(3) Mars 1892, p. 88; et octobre 1893, p. 316-320.

STATUE-MENHIR DE SAINT-SERNIN (Aveyron)

1

2

STATUES-MENHIR DE POUSTHOMY (AVEYRON)

Héliotypie Berthaud Paris.

leur assimilait les trois menhirs sculptés de Picarel, Fabié et Cambaïssy, commune de Fraysse, canton de la Salvetat (Hérault).

Mes découvertes furent communiquées par M. le baron de Baye à la Société des Antiquaires de France[1] et au Congrès international d'archéologie et d'anthropologie préhistoriques, tenu à Moscou en 1892[2]. Plus récemment encore, M. Salomon Reinach assignait à ces monuments une place très honorable parmi les plus anciennes sculptures de l'Europe[3].

Depuis 1892, j'ai poursuivi le cours de mes recherches archéologiques qui m'ont fait retrouver une des deux statues du Mas-Capelier et découvrir cinq nouvelles statues : celles de Serre-Grand, de Puech-Réal, des Vidals, de Nougras et la Pierre-Plantée de Lacaune, que je considère comme une statue pareille aux précédentes, quoique les dessins en soient presque complètement effacés.

Ces recherches font l'objet du présent rapport.

I

Statue du Mas-Capelier[4].

J'ai eu la chance de retrouver, dans ces derniers mois, la statue du Mas-Capelier, qui avait disparu et qui a été le point de départ de toutes mes découvertes ultérieures.

Ainsi que je le faisais remarquer dans ma petite brochure de 1892[5], je n'avais que neuf ou dix ans lorsque je vis pour la première fois cette pierre sculptée.

Pour ceux qui n'auraient pas sous les yeux mon premier travail, je rappelle que cette statue, en grès blanc, fut trouvée en terre sur la rive droite du Riols, petit ruisseau qui descend du bois de Fraysinous et du Bois-Noir et se jette dans la rivière du Dourdou à quelques centaines de mètres en aval de Saint-Izaire[6].

(1) Séance du 1er juillet 1892.

(2) *Souvenir du Congrès international de Moscou*, 1882, par le baron de Baye, p. 16.

(3) Salomon Reinach, *La Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, p. 12 et 14. Extrait de l'*Anthropologie* (1894-96).

(4) Commune de Calmels-et-le-Viala (Aveyron).

(5) *Statues préhistoriques dans les deux cantons de Saint-Affrique et de Saint-Sernin*. Rodez, E. Carrère, 1892.

(6) L'endroit précis où la pierre sculptée fut découverte se trouve au point où le

Cette statue n'était pas seule; à côté, on en trouva une seconde, plus petite et mieux sculptée que la première.

Ces statues, après être restées exposées plusieurs années sur un tas de pierres près du ruisseau, avaient disparu on ne savait trop comment. Dans ma brochure de 1892, je me hasardai à les reproduire d'après mes souvenirs d'enfance; mais j'eus beau affirmer en toute sincérité que je garantissais l'exactitude des croquis quant aux lignes principales, et notamment quant à la forme des pieds, des mains, de la figure, comme je ne pouvais appuyer mes affirmations sur aucune pièce, les savants se tinrent sur une prudente réserve.

Dans les derniers mois de 1897, j'ai tenté un nouvel effort pour retrouver les monuments disparus. J'ai interrogé de nouveau et très minutieusement mes frères et mon père, qui touche à ses 80 ans; ils ne purent me donner aucune indication utile.

Je me demandai si on ne les aurait pas employés comme matériaux dans les murailles construites à proximité depuis leur découverte. Pour en avoir le cœur net, je me décidai à faire déchausser ces murailles jusqu'à la première assise.

Sur mes indications, des ouvriers se mirent au travail. L'un d'eux m'avisa tout à coup que sa pioche venait de heurter contre une pierre de grès blanc. Cette pierre, par sa contexture et par sa forme ovoïde, semblait bien répondre à ce que je cherchais. Je la fis retirer des fondations. Elle était recouverte d'une épaisse couche de limon qui cachait tous les dessins; mais la forme générale ne me laissait aucun doute. Je la fis nettoyer et, à mesure que le limon disparaissait, j'avais la satisfaction de voir se dessiner les inéaments de la statue retrouvée (planche XX, n° 1).

La face présente une grande analogie avec la statue féminine de Saint-Sernin [1]. Les plis de la tunique, très accentués dans cette dernière, ne sont pas figurés sur celle du Mas-Capelier. Mais les jambes et les pieds, les mains, la ceinture, les yeux, le nez sont absolument identiques, avec cette différence que les bras, au lieu d'être horizontaux et parallèles à la ceinture, sont à moitié pendants comme dans la statue des Maurels (fig. 1).

méridien 0° 25′ coupe à angle droit le ruisseau du Riols. (Voir la *Carte du Ministère de l'Intérieur*, feuille XVII-33. Saint-Sernin-sur-Rance.)

[1] Voir ma brochure de 1892 : *Sculptures préhistoriques dans les cantons de Saint-Affrique et Saint-Sernin*, pl. IV, fig. 3.

1

2

STATUES-MENHIR

DU MAS-CAPELIER (1) ET DE SERRE-GRAND (2)

Mais outre ces traits communs à toutes les statues signalées par moi, ce qui établit un lien d'étroite parenté entre la statue du Mas-Capelier et celle de Saint-Sernin, c'est :

1° L'absence de bouche;

2° Deux lignes en creux placées parallèlement sur les deux joues

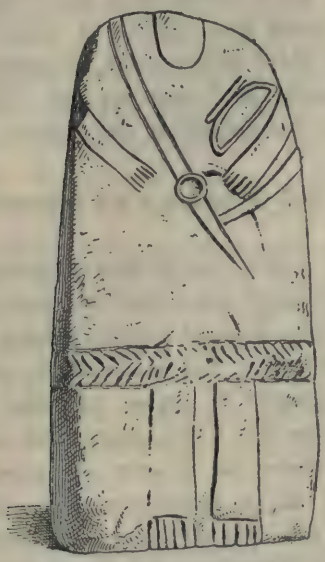

Fig. 1. — Statue des Maurels.

et représentant assez vraisemblablement les plis d'un voile couvrant le menton [1];

3° La présence de deux seins bien marqués, qui indiquent le sexe féminin;

4° La présence d'un objet placé sur la poitrine et paraissant suspendu au cou.

Quel est cet objet? Il est difficile de le déterminer. Faudrait-il y voir simplement la fermeture du vêtement ? Je ne le pense pas. Serait-ce une pendeloque, ou une corne analogue à celles qui se trouvent sur les statues de Rosemberg, transportées au musée de Dantzig, et celle de l'île de Rügen [2]?

(1) La statue du Mas-Capelier n'offre que deux traits horizontaux sur chaque joue; dans celle de Saint-Sernin, il y en a trois.

(2) Voir Salomon Reinach, *La Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, p. 18 et 19, fig. 44 à 49.

Sans me prononcer sur ce point litigieux, je me borne à constater : 1° que cet objet, quel qu'il soit, est placé verticalement sur la poitrine, qu'il a deux branches s'ouvrant en haut en forme d'Y (ces branches peuvent n'être que les cordons qui le tiennent suspendu au cou, mais ce n'est pas certain); qu'il est identique dans les deux statues féminines du Mas-Capelier et de Saint-Sernin; 2° qu'il est différent de l'objet formé d'un anneau et d'une languette, suspendu à un baudrier, placé obliquement, et incliné à gauche dans les statues des Maurels, de Pousthomy (pl. XIX, nos 1 et 2), comme dans celle de Puech-Réal et des Vidals, dont je parlerai bientôt.

Du côté droit, un éclat de pierre a fait disparaître une partie de la ceinture.

La face postérieure n'offre rien de bien caractéristique. On y remarque seulement la ceinture qui entoure la pierre, et dans le haut, un trait à peine sensible, figurant l'épaule gauche [1].

Dans le croquis de 1892, fait de mémoire, j'avais figuré sur le dos un *cercle accompagné de rayons*, un *soleil* qui n'existe pas en réalité. Je réclame un peu d'indulgence pour cette infidélité de ma mémoire. Mes souvenirs sur ce point sont assez confus; cependant, mes frères, qui ont vu autrefois ces deux statues aussi bien que moi, persistent à dire que sur l'une d'elles était représenté un soleil ou quelque chose d'analogue. Ce dessin se trouve-t-il sur le dos? Ne se trouverait-il pas sur la face antérieure, et cette face antérieure n'offrirait-t-elle pas l'aspect des statues masculines portant baudrier, avec un anneau et une languette, comme dans les pierres des Maurels (fig. 1), de Pousthomy (pl. XIX), de Puech-Réal (pl. XX) et des Vidals (fig. 2). On sait que sur ces statues on a représenté les mains placées des deux côtés avec les doigts allongés, comme pour saisir l'objet suspendu au baudrier. Ces longs doigts, tournés vers l'anneau, n'auraient-ils pas produit l'illusion de rayons entourant un cercle et formant un soleil ou un ostensoir? Je me rappelle que lorsque j'ai découvert la statue des Vidals, un des ouvriers présents disait, en montrant l'anneau et les doigts : « Il y a là comme un ostensoir. »

Si cette statue se retrouvait, elle pourrait éclaircir ce point litigieux; mais toutes mes recherches sont demeurées infructueuses.

[1] Dimensions : hauteur, 0 m. 82; largeur, 0 m. 35; épaisseur, 0 m. 14.

Statue de Serre-Grand.

Serre-Grand est un hameau de la commune de Rebourguil et du canton de Belmont d'Aveyron. Lorsque le voyageur qui vient de Saint-Affrique et se dirige vers Saint-Sernin, en suivant la route nationale n° 89, arrive en face de Rebourguil, il aperçoit devant lui, à 3 kilomètres de distance à vol d'oiseau, le hameau de Serre-Grand attaché au flanc d'une grande montagne dont la cime porte le nom de *Puech de las Piales* (alt. 548 m.).

C'est à Serre-Grand que j'ai recueilli la statue représentée (planche XX, fig. 2). J'en dois la découverte à M. le docteur Jacob, de Saint-Affrique, qui, ayant eu connaissance de ma brochure, eut l'obligeance de me prévenir qu'il avait remarqué à Serre-Grand une pierre qui lui avait paru avoir des traits de ressemblance avec les statues des Maurels et de Saint-Sernin. Je me mis à la recherche de cette statue dont les habitants du lieu ignoraient à peu près l'existence, et je la découvris, après de longues investigations, appuyée contre le mur d'une aire appartenant au sieur Pessayré, cultivateur du lieu.

Le docteur Jacob ne s'était pas fait illusion sur les liens de parenté qui existent entre la pierre de Serre-Grand et celles de Saint-Sernin et des Maurels.

Pour s'en convaincre, il suffit de considérer notre planche XX. La figure, les mains, les pieds, la ceinture, le baudrier sont du même style que dans les statues précédentes.

La figure présente deux *yeux* ronds, non pas bombés, mais creux; le pourtour du visage est marqué par deux traits gravés en creux et se coupant à angle très aigu; le nez, démesurément allongé, descend presque jusqu'au fond du menton. On ne distingue pas de bouche.

La ceinture est taillée en feuilles de fougère, particularité que l'on remarque dans la statue des Maurels; au milieu de la ceinture, à l'endroit correspondant au nombril, on voit un trou rond. Il serait difficile de dire s'il a été produit accidentellement par un éclat de la pierre, ou bien s'il a été fait intentionnellement; cette dernière hypothèse acquiert cependant quelque vraisemblance si l'on examine la manière dont le sculpteur a disposé les hachures représentant la feuille de fougère, hachures qui paraissent encadrer le

creux central. Si le trou a été pratiqué intentionnellement, il doit représenter le nombril ou le fermoir de la ceinture.

Les jambes et les orteils sont apparents, mais peu accentués.

Les bras sont placés horizontalement et posés à plat; les doigts des mains, nettement dessinés, s'allongent démesurément vers un objet placé sur la poitrine.

La statue porte un baudrier, dont une partie passe sur l'épaule droite et descend transversalement sur la poitrine; et l'autre descend de l'épaule gauche[1] et rejoint la première. Au point de jonction, sur la poitrine, il paraît supporter un objet que nous avons remarqué dans la statue des Maurels et les deux de Pousthomy, c'est-à-dire un anneau et une languette; mais un coup de pioche ayant écaillé la pierre sous le menton, a fait disparaître l'anneau, si anneau il y a eu comme dans les autres types; la languette, terminée en pointe, est à peine sensible.

Des deux côtés du visage, on distingue deux légères protubérances, celle de droite placée sur le baudrier; celle de gauche, de moindre relief, touchant la joue. Le fait que la proéminence de droite est placée sur le baudrier pourrait faire croire que ces deux saillies représentent une parure placée sur le vêtement; mais j'aime mieux y voir la représentation des deux seins, qui m'ont fait ranger cette pierre dans la catégorie des statues féminines, dont celles de Saint-Sernin (pl. XVIII) et du Mas-Capelier (pl. XX, fig. 1) sont le type.

Au-dessus des bras, notamment au-dessus du bras droit, on voit quelques lignes transversales représentant les plis d'un voile ou d'une tunique; dans la partie inférieure, on croit distinguer une ligne verticale et parallèle à la jambe droite représentant aussi la tunique; mais le temps a tellement rongé la pierre, qu'on ne peut faire là-dessus que des conjectures incertaines.

Je n'ai pas fait reproduire par la photographie le dos de la pierre parce qu'il n'offre rien de saillant, ni omoplates, ni baudrier, ni ceinture.

La partie située au-dessous des pieds, destinée à être cachée en terre, est irrégulière et n'a point été taillée.

[1] Cette courroie passe sous le bras gauche dans les statues des Maurels, de Pousthomy, nos 1 et 2, et de Puech-Réal (Voir ci-après, pl. XXI); elle passe *sur* le bras gauche dans celles de Serre-Grand (pl. XX) et des Vidals (Voir p. 520, fig. 2).

Cette statue est en grès rouge permien, comme le sol dans lequel elle a été trouvée.

Les dimensions sont à peu près les mêmes que celles de la pierre sculptée du Mas-Capelier [1].

Désireux de faire des fouilles à l'endroit d'où la statue a été exhumée, je suis revenu à Serre-Grand dans le courant de septembre dernier. Pessayré fils m'a dit que cette pierre avait été trouvée dans la terre, que son père, en labourant, l'avait soulevée avec le soc de la charrue dans les champs qui couronnent le Puech de las Piales, mais que, son père étant mort depuis longtemps, il ne savait par exactement à quel endroit elle avait été trouvée; que toute sa vie, c'est-à-dire pendant quarante ans, il l'avait vue au sommet de la montagne, abandonnée sur un tas de pierres, jusqu'au moment où il l'avait transportée contre son aire.

Il a bien ajouté que la charrue soulevait assez souvent des briques à rebord sur le Puech de las Piales (ce qui dénoterait des ruines gallo-romaines), mais qu'il ne savait pas du tout si la statue avait été trouvée là où l'on rencontre des briques.

En présence d'indications si vagues, je n'ai pas cru opportun de faire des fouilles.

On m'a dit aussi qu'à 500 mètres du sommet de la montagne, sur le penchant qui incline vers le Nord-Ouest, en face d'une petite bergerie, on avait trouvé quelques tombeaux et des briques à rebord avec quelques vases en verre, probablement gallo-romains; mais ces objets ont disparu; d'ailleurs, les aurait-on conservés, on ne pourrait en tirer aucune induction sur l'origine de la statue. De ce que les Romains ou Gallo-Romains ont habité le Puech de las Piales et que la statue a été découverte sur cette montagne, on ne peut conclure légitimement que la statue soit l'œuvre des Romains ou des Gallo-Romains.

Statue de Puech-Réal (Tarn).

De Serre-Grand, allons à Roquecésière, en passant par Saint-Sernin et Pousthomy. Un kilomètre avant d'arriver à Saint-Sernin, on laisse sur la gauche le petit pont du Merdanson près duquel

[1] Elle est de petite taille et mesure seulement en longueur 0 m. 80, en largeur 0 m. 30, en épaisseur 0 m. 13 en haut et 0 m. 17 en bas.

fut déterrée la statue féminine de Saint-Sernin. En traversant le village de Pousthomy, la route longe, à droite, le jardin de M. le docteur Foulquier-Lavergne, d'où furent exhumées les deux pierres préhistoriques connues sous le nom de *statues de Pousthomy*.

De Roquecésière, d'où l'on jouit d'un panorama splendide, dirigeons-nous vers Lacaune en suivant la route départementale; à une distance d'un kilomètre et demi environ, cette route se divise en deux branches : celle de droite conduit à Castres, l'autre va directement à Lacaune.

Entre les deux routes s'élève en pente douce jusqu'à une altitude de 927 mètres[1], une montagne, au sommet arrondi, appelée le *Puech-Réal*. Le versant méridional du Puech-Réal, ainsi que la calotte de la montagne, appartient au département du Tarn, fait partie de la commune de Saint-Salvi-de-Carcavès, canton de Vabre, arrondissement de Castres. Le versant septentrional fait partie de l'Aveyron, commune de Laval-Roquecésière, canton de Saint-Sernin. La limite des deux départements est formée par l'ancien chemin de la Haute-Guienne. Presque au bas du versant septentrional, en dessous de la route nationale allant à Lacaune, est la ferme de *Tougnétou* appartenant à un bon patriarche nommé Rives.

C'est au point culminant du Puech-Réal, dans la partie enclavée dans le Tarn, à 150 mètres des limites de l'Aveyron, qu'en 1887, Rives, occupé à arracher des genêts avec la pioche, déterra à 30 centimètres de profondeur quelques briques et une *pierre sculptée* qu'il transporta près de sa maison d'habitation à Tougnétou.

C'est la statue dont je vais faire la description :

Ayant pris la précaution de la faire photographier, face et dos, je me dispenserai de la décrire longuement, d'autant plus que je ne pourrais que reproduire textuellement ce que j'ai dit au sujet des statues du Mas-Capelier, de Serre-Grand, de Saint-Sernin, de Pousthomy et des Maurels. En effet, la seule inspection de la planche ci-contre (pl. XXI, A et B) démontre jusqu'à l'évidence la parfaite ressemblance de la statue du *Puech-Réal* avec ses sœurs aveyronnaises[2].

Elle est formée d'un bloc de grès blanc, qualité de pierre que

(1) *Carte du Ministère de l'Intérieur*, feuille XVII-33, Saint-Sernin-sur-Rance.

(2) Ses dimensions sont à peu près les mêmes que celles de la statue du Mas-Capelier. Hauteur, 0 m. 85; largeur à la ceinture, 0 m. 35; épaisseur moyenne, 0 m. 15.

A

B

STATUE-MENHIR DE PUECH-RÉAL (TARN)

l'on retire dans le voisinage des carrières de Saint-Crépin ou de Pousthomy, et qui est employée comme pierre de taille dans toutes les constructions de Roquecésière. La couleur noirâtre qu'elle a extérieurement est due à la présence d'une certaine quantité d'oxyde de fer.

C'est une statue masculine [1], caractérisée par l'absence des seins. Elle porte un baudrier qui passe sur l'épaule droite et redescend en arrière jusqu'à la ceinture, après s'être divisé en deux lanières. Une autre courroie, passant sous le bras gauche, se relie sur le dos au baudrier et se rattache, en avant, à un objet, indéterminé jusqu'ici, composé d'un anneau et d'une languette et suspendu au baudrier. Les bras, terminés par cinq doigts rectilignes d'égale longueur et tournés vers l'objet suspendu au baudrier, sont plaqués horizontalement sur la poitrine; à partir du coude, ils remontent verticalement sur l'épaisseur de la pierre et se terminent sur le dos par deux crosses saillantes représentant les omoplates (pl. XXI B) Visage large, nez aplati, deux yeux ronds comme ceux d'une chouette, orbites légèrement bombées. On distingue sur chaque joue deux rainures horizontales que l'on trouve aussi sur les statues du Mas-Capelier (pl. XX, n° 1) et de Saint-Sernin (pl. XVIII); seulement, dans cette dernière, il y a trois traits sur chaque joue, tandis qu'on n'en aperçoit que deux sur les premières.

Ici, comme dans les monuments similaires, la bouche n'est point représentée, mais il est juste de faire remarquer que, pendant son séjour de huit à dix ans à Tougnétou, cette statue a servi quelquefois de pierre à aiguiser; et cette opération a été pratiquée précisément sur la partie du visage correspondant au menton et à la bouche qui ne présente maintenant qu'une surface lisse, en sorte qu'on ne peut pas juger si primitivement la bouche était dessinée. Néanmoins, comme l'aiguiseur a dû choisir une partie unie, j'incline à croire que la bouche n'était pas représentée.

La ceinture est simple et sans ornementation.

Les jambes sont terminées par des orteils moins bien dessinés que les doigts des mains.

La partie inférieure de la pierre, en dessous des pieds, est brute et terminée en pointe.

[1] Il serait plus exact de dire que le sexe en est incertain puisqu'elle ne présente aucun des signes distinctifs.

Le personnage représenté sur la statue de Puech-Réal est habillé à la mode de la statue de Saint-Sernin, c'est-à-dire qu'il est vêtu d'une sorte de houppelande à plis longitudinaux figurés par des traits parallèles, plus visibles sur le dos que sur le devant, où ils se distinguent néanmoins. Malgré l'altération survenue depuis l'exhumation de la pierre, tous les dessins, sauf les jambes, sont plus saillants que dans la plupart des autres statues préhistoriques.

Pour assurer la conservation de cette très intéressante statue, je me suis empressé d'en faire l'acquisition.

Je n'ai point la primeur de la publication de la statue préhistorique de Puech-Réal. M. l'abbé Barthe, professeur de rhétorique au petit séminaire de Massals (Tarn), ayant été le premier à la dénicher à Tougnétou, a été aussi, comme de juste, le premier à la publier[1].

La description faite par M. Barthe, accompagnée d'une planche assez médiocre la représentant face et dos, est claire, succincte et généralement fidèle; cependant qu'il veuille bien me permettre de relever quelques légères inexactitudes. Par exemple, le bloc dont la statue est formée n'est pas de grès rougeâtre de Camarès, mais de grès blanc; le bourrelet saillant passant sous le bras ne représente pas, je crois, un arc, mais une partie du baudrier; ce qu'il présume être les ligaments d'une cuirasse n'est que la courroie bifide du baudrier qui, de l'épaule droite, descend jusqu'à la ceinture[2].

M. Caraven-Cachin a fait aussi paraître une étude sur la statue de Puech-Réal, qu'il décrit ainsi[3]:

« La statue de Vabre porte une tunique assez longue... Sur cette tunique est suspendu, au moyen d'un baudrier, le casse-tête, arme favorite du soldat néolithique, qu'il semble serrer entre ses mains. Sous son bras gauche se trouve l'arc également attaché par une courroie, et derrière, en travers du dos, est suspendu le carquois ou étui à flèches de l'archer néolithique. Comme on le voit, la statue

[1] *Albia christiana* (numéro de décembre 1896, p. 292).

[2] Je ne parle point de la méprise de l'imprimeur qui a mis au bas de la planche typographique : *Statues antiques découvertes dans les cantons de Saint-Sernin et de Saint-Affrique.* Il ne s'agit que d'une seule statue déterrée à Puech-Réal (Tarn) et transportée à Tougnétou, canton de Saint-Sernin, arrondissement de Saint-Affrique (Aveyron).

[3] *La statue néolithique de Vabre (Tarn)*, dans l'*Albia christiana*, n° d'avril 1897, p. 77-83.

du Tarn nous présente les traits d'un guerrier qui a dû trouver une mort héroïque en combattant... Voilà pourquoi nous pensons que le menhir sculpté de Vabre devait être planté sur le tombeau du vaillant soldat. Il est très possible, probable même, qu'il existait au-dessous de cette statue une jayantière ou sarcophage en pierre[1]... »

Suit une longue théorie sur le vêtement et les armes des guerriers de l'âge néolithique.

Ce travail dénote chez l'auteur une érudition archéologique très variée; malheureusement l'imagination y joue un trop grand rôle.

Par exemple, il n'est pas très exact de dire[1] que les cinq doigts (des mains) possèdent *chacun trois phalanges et portent des ongles longs et crochus*, ni que « les cinq doigts des pieds *possèdent également trois phalanges* ». L'artiste primitif qui a fait cette ébauche rudimentaire ne s'est pas préoccupé de ces menus détails. Les cinq doigts des mains et des pieds sont égaux entre eux et droits comme les pointes d'un trident, sans rien qui permette de distinguer soit les phalanges, soit les ongles.

Il n'y a point d'*arc* sous le bras gauche, encore moins un carquois sur le dos; les dessins en relief qui se voient sur le dos et sous le bras gauche sont tout simplement les courroies du baudrier et les deux omoplates.

Il est très douteux que l'objet suspendu au baudrier soit un casse-tête.

Il me paraît malaisé, à la seule inspection de cette statue rudimentaire, de faire des conjectures sur la matière dont la tunique et la ceinture étaient faites, et sur les caractères ethnologiques de la race qui habitait nos montagnes dans les siècles primitifs.

Est-il bien sûr que cette statue représente un guerrier, et un guerrier de l'époque néolithique?

Avons-nous encore les éléments suffisants pour trancher la question si obscure de l'âge de ce monument? Si l'opinion que j'ai émise très dubitativement dans ma brochure de 1892 avait par hasard influencé M. Caravin-Cachen sur ces deux points, j'accepte volontiers une part du reproche que je prends la liberté de lui adresser. En l'absence de toute preuve positive, et procédant par voie de comparaison, je disais que les statues aveyronnaises appar-

[1] *Ibid.*, p. 76 et 77.

tenaient, selon toute vraisemblance, à l'époque néolithique comme celles de Collorgues et les bas-reliefs des grottes de la Champagne; j'ajoutais que celles caractérisées par l'arc et par ce que je prenais pour un poignard paraissaient être des divinités guerrières.

Enfin je poserai à M. Caravin-Cachen une dernière question : Sur quoi se fonde-t-il pour croire que ce menhir sculpté était planté sur le tombeau d'un guerrier, et qu'il est possible et très probable qu'il existait au-dessous de cette statue une *jayantière* ou sarcophage en pierre? Mais, ici, il est très excusable, et je comprends très bien ce qui a dû lui faire émettre cette hypothèse.

A l'époque où il publiait son travail (avril 1897), on pouvait croire à l'existence d'un tombeau à l'endroit où la statue avait été déterrée. En effet, avec la statue, Rives avait trouvé des briques et des pierres qui faisaient soupçonner une construction souterraine. M. Barthe, au mois de décembre précédent, avait écrit dans l'*Albia christiana* : « A 3 ou 4 mètres de la pierre sculptée furent trouvées des briques, dont il ne reste plus rien, ainsi que des restes de construction analogues à un tombeau. Des fouilles pourraient amener des résultats inattendus. » On pouvait donc sans témérité conclure à l'existence d'un tombeau.

Comme tout ce qui peut projeter un rayon de lumière sur ces menhirs anthropomorphes m'intéresse vivement, je me décidai à faire pratiquer des fouilles, au mois de septembre 1897.

Pour aller sûrement, je priai Rives de Tougnétou de me donner tous les renseignements qui pouvaient me diriger dans ce travail. Avec une grande obligeance, il vint m'accompagner sur le Puech-Réal, et il me montra, au milieu des genêts, l'emplacement où, à 0 m. 25 de profondeur, il avait trouvé cette statue dans la terre.

Il me dit que les briques trouvées avec la statue étaient plates, sans rebord, épaisses de 3 centimètres environ; elles n'étaient pas entières, mais brisées; les plus gros débris étaient de la grandeur des deux mains; quelques-unes étaient posées à plat sur la statue, les autres étaient tout à côté et nullement à 3 ou 4 mètres de la pierre. Je lui demandai s'il n'avait conservé aucune de ces briques : il me répondit négativement. Les bergers des environs, ou ses propres enfants, les avaient dispersées et il n'en restait aucun échantillon. Questionné sur les restes de murs qu'il aurait trouvés, il

(1) Décembre 1896, p. 294.

me dit qu'en creusant pour déterrer la statue, il avait rencontré quelques pierres brutes, en schiste du pays, posées à plat; briques et pierres n'étaient reliées par aucun mortier et ne présentaient pas un arrangement régulier d'où l'on pût conclure qu'elles eussent fait partie d'une construction. Il n'avait plus rien trouvé.

Après ces explications, je me mis en quête d'ouvriers qui commencèrent les fouilles. La pioche souleva une couche de terre noirâtre, de 60 centimètres d'épaisseur, que Rives avait remaniée quand il déterra la statue.

En dessous il n'y avait qu'une mince couche de terre vierge, et puis le roc naturel. Pas le moindre morceau de brique, ni cendres, ni charbon, ni aucun objet de fer, de bronze, de cuivre, de silex, aucun vestige de construction. Après avoir fouillé jusqu'au roc, à l'emplacement de la statue, je fis élargir le rayon de mes recherches; mais à mesure que nous nous éloignions de l'excavation que Rives avait fait pratiquer, aussitôt que la pioche avait enlevé une couche de 25 centimètres, on arrivait à une terre vierge qui n'avait jamais été remuée et où, par conséquent, on ne pouvait rien découvrir. Ainsi mes espérances aboutirent à une entière déception.

Que peut signifier la présence de ces briques accompagnant la statue? Peuvent-elles jeter quelque lumière sur l'âge de ce monument? Ces briques ayant disparu, il est difficile de disserter sur leur âge. Sont-elles d'origine gallo-romaine? Cela ne serait pas impossible, vu que les Romains ont laissé dans la contrée des traces de leur passage, notamment à Roquecésière et à Roqueferral, qui sont à proximité du Puech-Réal.

Quoi qu'il en soit de leur origine, accompagnaient-elles une sépulture? Rien ne l'indique. Auraient-elles fait partie d'une construction élevée à cet endroit? On peut en douter à bon droit, vu le petit nombre de ces briques, vu l'absence de petits débris dans le sol, vu aussi l'absence de mortier.

Comment se fait-il que ces briques se soient trouvées avec la statue? Énigme mystérieuse. Comment se fait-il que le menhir sculpté fût lui-même enterré? Sa forme prouve qu'il était d'abord planté; se serait-il renversé de lui-même et aurait-il été ensuite recouvert naturellement par une couche d'humus provenant du détritus des herbes et des broussailles? Mais comme, au sommet d'une montagne assez élevée, terre et détritus tendent à glisser, il est plus naturel de croire que, si la statue a été trouvée dans la terre, c'est

qu'elle a été enfouie intentionnellement par la main des hommes; et cette hypothèse est corroborée par la position des briques dont quelques-unes étaient posées à plat sur la pierre sculptée, et les autres à côté. Aurait-on enterré la statue pour la soustraire à la destruction? C'est très possible. Aurait-on mis par-dessus et à côté les briques pour la mieux dissimuler et pour la protéger? On peut faire à ce sujet les conjectures que l'on voudra.

En tout cas, la statue peut être plus ancienne que les briques : celles-ci pourraient n'être contemporaines que de l'enfouissement. Or combien de siècles et de générations a-t-elle vus passer avant de se voir enterrer? Qui peut le dire?

Pierre Plantée du trou de l'Avenc près Lacaune (Tarn).

Les fouilles que je fis pratiquer sur le Puech-Réal, près de Tougnétou, me causèrent une complète déception.

Mais un des ouvriers employés à ces fouilles m'apprit que dans la commune de Lacaune, entre la Borie de Barthès et la ferme de Basse-Vernhe, à droite de la route départementale allant de Lacaune à Murat, il y avait une grande *Pierre Plantée* que l'on disait fort ancienne et fort remarquable. Ce qui attira surtout mon attention, c'est qu'il ajouta que cette pierre était *écrite*.

Alléché par ces indications, je me rends à Lacaune en passant à travers les montagnes, et je n'ai pas de peine à trouver cette pierre qui, se dressant majestueusement au milieu d'une lande dénudée, s'aperçoit d'une assez grande distance [1]. Elle fait face au Midi et tourne le dos au Nord.

Voici comment M. l'abbé Bouisset [2] décrit ce monument :

« A 250 mètres du Trou de l'Avent [3], à l'Ouest dans la direction

[1] Ce menhir est de granit et de belle dimension. Hauteur hors de terre, 3 m. 50; largeur, 1 m. 75; épaisseur, 0 m. 50.

[2] Abbé Bouisset, *Calméjane, Callaret, Calmels. Mémoire sur les trois collèges druidiques de Lacaune, et sur quelques monuments gaulois des environs.* Castres, L. Granier et F. Huc, 1881.

[3] *Le Trou de l'Avent*, en patois *lou Tràouc de l'Abén*, vaste et profonde excavation circulaire, qui se trouve à la partie occidentale de la plaine de Laucate, en face la montagne de Calméjane. Le centre de l'excavation forme une grande cuvette profonde de 5 mètres, à parois circulaires et perpendiculaires; elle est ordinairement remplie d'eau, mais elle tarit avec les fortes sécheresses; au-dessus du niveau

de Lacaune, il existe un beau menhir, mentionné par quelques géographes et qui se trouve inscrit sur l'inventaire officiel des Monuments mégalithiques de France, au département du Tarn. Ce menhir est en granit, porté là, sans doute, de la montagne de Montalet. Il mesure 4 m. 50 de long, 1 m. 85 de large et 0 m. 50 d'épaisseur. Quand il était dressé, ses grandes faces étaient tournées au Nord et au Midi. Il *ne porte aucune sculpture*, mais évidemment il a reçu le travail de la main de l'homme; on le voit à sa tête arrondie, à ses angles effacés, à ses faces aplaties; tandis que la partie destinée à être dans la terre est très inégale et toute raboteuse. Dans le pays on appelle ce menhir la *Pierre Plantée.*

«Je l'ai vu debout dans mon enfance..... Il y a une cinquantaine d'années, un M. de Sénilhe, ayant rêvé que cette pierre couvrait quelque sépulture antique, eut la malheureuse idée de faire pratiquer des fouilles à l'entour. Les fouilles n'eurent d'autre résultat que d'ébranler le menhir qui a perdu son équilibre et se trouve aujourd'hui couché par terre, exposé à toutes les insultes et à une destruction prochaine.»

M. l'abbé Bouisset fit d'actives démarches pour conserver ce monument, démarches à la suite desquelles la Commission des monuments mégalithiques fit l'acquisition de ce beau menhir et s'empressa de le faire redresser.

M. Bouisset, dans la description qu'il fait de cet antique monument, dit qu'il a 4 m. 50 de long : cela doit s'entendre de la longueur totale, y compris la partie actuellement cachée en terre; cette dernière partie a 1 mètre, puisque la partie apparente mesure 3 m. 50 d'élévation. Il ajoute que le menhir *ne porte aucune sculpture :* c'est là une inexactitude due à un défaut d'observation. En effet, il porte des traces de sculptures, très frustes il est vrai, mais encore suffisamment apparentes. J'y ai remarqué très nettement, à 0 m. 90

de l'eau, elle s'évase en forme de vaste entonnoir. M. Bouisset suppose que cette excavation a été faite de main d'homme et que les Druides y précipitaient les cadavres des criminels qui avaient été *lapidés*. D'après lui, la dénomination patoise *Trâouc de l'Abén* ne serait que l'altération d'une phrase celtique : *Traoun de l'Abein*, qui signifierait «fosse à lapider». Cette interprétation me paraît tout à fait fantaisiste et dénuée de fondement sérieux, comme d'ailleurs toute sa brochure dans laquelle il prétend faire l'histoire des *Collèges druidiques* de Lacaune en se basant uniquement sur l'étymologie celtique de quelques noms de lieu. L'expression patoise *lou Trâouc de l'Abén* signifie tout simplement «le Trou de l'Abime». En effet, le mot patois *Aben* ou *Abenc* signifie «abime».

au-dessus du niveau du sol, sur la face tournée au Midi, deux lignes parallèles distantes l'une de l'autre de 0 m. 16 qui se prolongent horizontalement sur toute la largeur de la pierre et même se continuent d'un côté sur l'épaisseur. Bien plus, il y a trois autres lignes perpendiculaires qui coupent les premières à angle droit et descendent vers la terre. La vue de ces lignes horizontales et perpendiculaires me réjouit beaucoup, car elles me donnaient la conviction que la Pierre Plantée de Lacaune est la copie exacte du menhir de Cambaïssy, près Fraysse (Hérault) que M. de Mortillet assimile très justement aux statues aveyronnaises beaucoup mieux conservées de Calmels-et-le-Viala et de Pousthomy [1]. Les lignes horizontales du menhir de Lacaune ne sont autre chose que la ceinture et les trois lignes perpendiculaires représentent les jambes. Il est très regrettable que la pierre se soit effritée, ce qui ne permet pas de distinguer si elle portait primitivement un baudrier; cependant, au centre, et à 0 m. 70 au-dessus de la ceinture, il y a un léger bourrelet circulaire, creux au milieu, qui pourrait bien être l'anneau que l'on remarque sur toutes les statues à baudrier de l'Aveyron, de Puech-Réal et les menhirs de Picarel et de Cambaïssy. J'ai examiné très minutieusement toutes les parties de la pierre, face et dos; j'ai enlevé avec une brosse de chiendent les mousses et les lichens qui couvrent la face tournée au Nord pour essayer d'y découvrir quelques lignes pouvant simuler les épaules ou le prolongement du baudrier, mais je n'ai rien découvert. On voit bien en haut une ligne qui, au premier coup d'œil, semblerait marquer l'omoplate gauche, mais cette ligne n'est pas faite de main d'homme, elle est un défaut naturel de la pierre. Les lignes qui forment la ceinture sur le devant et sur l'un des côtés ne sont pas apparentes sur le dos [2]. Le menhir est plat sur la face antérieure et légèrement bombé sur la face opposée, ce qui lui donne un nouveau trait de ressemblance avec les statues-menhirs qui offrent toutes cette conformation.

Ma conviction est donc que nous sommes ici en présence d'une

[1] *Menhirs sculptés de l'Hérault*, dans la *Revue mensuelle de l'École d'anthropologie*, n° du 15 octobre 1893, p. 325 (avec 5 figures).

[2] Inutile d'ajouter que la pierre ne porte pas d'inscriptions. Quelques visiteurs se sont amusés à graver leurs initiales à la pointe du couteau, ce qui fait dire à certains qu'elle est *écrite*.

statue-menhir dont les traits caractéristiques ont disparu en partie rongés par le temps.

Si on trouve mon hypothèse trop hasardée, qu'on veuille bien me suivre dans mes autres explorations, qui corroboreront, je l'espère, la thèse que j'avance.

Non loin de la Pierre Plantée, on voyait jadis un autre menhir renversé dont M. Bouisset fait la description suivante [1] :

« Une seconde pierre druidique se trouvait de l'autre côté du Trou de l'Avent, un peu au Nord-Est et à 45 mètres de la grande excavation. Elle était moins grande que le menhir que je viens de décrire [2], mais elle était belle cependant et peut-être plus intéressante que la Pierre-Plantée. Elle était du même granit et probablement de la même provenance. Elle mesurait 3 m. 75 de long; 1 m. 70 de large; 0 m. 40 d'épaisseur.

« Elle était couchée de l'Est à l'Ouest dans le sens de sa longueur. Elle ne paraissait jamais avoir été dressée, du moins aucun des anciens, actuellement vivants, ne se souvient de l'avoir vue debout. Toute sa surface supérieure était plane et unie partout. On m'a assuré qu'elle portait vers le milieu des entailles remarquables que je regrette vivement ne pas connaître. Je suis venu trop tard pour pouvoir la copier et trop tard aussi pour sauver la pierre de la destruction. Quand je suis arrivé sur les lieux pour la visiter, il n'en restait plus que la moitié; l'autre moitié avait été enlevée la veille par le meunier de Laucate pour en faire une meule de moulin. La moitié restante fut emportée le lendemain (22 octobre 1880) pour la même destination. Je ne puis exprimer le regret que j'éprouvai en voyant les débris de cette pierre vénérable que trois mille ans peut-être avaient respectée. Le cœur d'un vieux druide n'aurait pas éprouvé une plus vive douleur à la vue de cette profanation stupide. »

Que pouvait être cette pierre, se demande ensuite M. l'abbé Bouisset? Et, partant de cette idée que le Trou de l'Avent était le trou de la Lapidation, il présume que cette pierre, placée à proximité, était ou la pierre du Jugement, sur laquelle se tenaient les juges pour instruire la cause et entendre les témoins; ou la pierre du Témoignage, sur laquelle se plaçaient les témoins pour faire

[1] Abbé Bouisset, *Calméjane, Callaret, Calmels*, etc., p. 56.
[2] C'est-à-dire la Pierre Plantée.

leur déposition; ou enfin la Pierre du Sacrifice, précédant ou suivant l'exécution du criminel!

M'accusera-t-on de témérité si j'émets l'hypothèse que c'était un menhir renversé, pareil à la Pierre Plantée, et que les *entailles remarquables* qu'elle portait sur la face supérieure n'étaient autre chose que des lignes semblables à celles de la Pierre Plantée, et vraisemblablement beaucoup plus apparentes que sur celle-ci, où l'on n'avait pas encore remarqué ni la ceinture ni les jambes rudimentaires dont j'ai parlé plus haut?

Quoique venant 17 ans après la destruction de cette pierre si intéressante, je ne voulus pas m'éloigner de la région sans me rendre au moulin de Laucate[1] pour y découvrir les débris de ce monument des âges passés.

Le meunier, l'auteur inconscient de l'acte de vandalisme qui a fait disparaître l'une des pierres du Trou de l'Avent, se nomme Bacou; il est encore en vie, et j'ai eu la bonne chance de m'aboucher avec lui. Je lui demandai ce qu'il avait fait des morceaux de la pierre qu'il avait brisée. La première moitié, transformée en meule de moulin, faisait consciencieusement de la farine depuis 17 ans. Il me montra l'autre moitié, dissimulée sous des broussailles; j'écartai ces broussailles pour l'examiner, mais comme elle avait été arrondie à coups de marteau en attendant d'être finie par le ciseau ou le taillant, je n'y découvris aucun vestige des entailles remarquables dont parle M. Bouisset.

Bacou me dédommagea heureusement en me signalant trois autres pierres.

La première, près du village des Vidals, à 1 kilomètre 1/2 de son moulin; la deuxième, sur la montagne de Rieuviel, du côté du Rouergue; la troisième, à Trédos, près Condamines.

Et, sans désemparer, il me conduisit à la pierre des Vidals et à celle de Rieuviel, que je vais décrire successivement.

Statue des Vidals[2].

La Borie des Vidals, ou les Vidals tout court, est un petit village

[1] La carte du Ministère de l'Intérieur l'appelle *moulin de Lacaune;* c'est une erreur, il faut lire *Laucate.*

[2] Commune de Lacaune (Tarn).

gracieusement assis au pied du pic de Montalet, du côté Nord. Il forme une section de la commune de Lacaune, dont il est distant de 4 kilomètres[1].

La pierre que Bacou vint me montrer se trouve à 1 kilomètre du village des Vidals, dans la direction de l'Est, sur le penchant septentrional d'un monticule appelé *Puech dé la Moro*[2], *dé la Molo* et *de la Molle*, et formant un des contreforts du pic de Montalet. Elle est sur le bord d'un champ appartenant au sieur Cambiès, dit Tourret, et contre un chemin d'exploitation allant des Vidals à la ferme de Fournials, non pas contre celui qui passe sur le sommet du monticule, mais contre celui qui descend sur le flanc en inclinant vers le ruisseau du Bouscaillou. Elle n'est à cette place que depuis quelques années; auparavant elle était 40 ou 50 mètres plus haut dans le champ contigu au chemin. Pour labourer plus commodément son champ, le propriétaire a fait glisser la pierre à l'endroit où on la voit actuellement.

Dans le pays elle est connue sous le nom de *Peyro de la Moro* ou *Molo*[3]. Voici d'où vient ce nom :

Vers le commencement de ce siècle, un habitant des Vidals, dont les anciens ont entendu parler, conçut le dessein de se servir de ce bloc de granit pour faire une meule à aiguiser. Il ne brisa pas la pierre, mais il commença de former sa meule dans la masse en attaquant le sommet qui émergeait au-dessus du sol.

Comprit-il que le granit était trop dur pour faire une bonne meule à aiguiser? Je ne sais; mais il s'arrêta dans son travail, et la meule à moitié formée demeura adhérente au bloc de granit qui, à partir de ce moment, ne fut plus appelé que *la Peyro de la Moro.*

Venons à la description de cette pierre. Elle est formée d'un bloc granitique enlevé au pic de Montalet[4].

La surface supérieure, d'une couleur grisâtre, est légèrement bombée; les angles sont arrondis; l'extrémité inférieure n'est pas taillée, tandis que le milieu paraît l'avoir été. Un examen attentif

(1) J'ai constaté qu'un livre terrier, conservé aux archives de Lacaune, mentionne qu'en 1681, sur 25 familles composant ce village, il y en avait 15 du nom de Vidal, provenant probablement de la même souche. C'est pour cela qu'on a dû appeler cette localité Métairie ou Borie des Vidals.

(2) Sur le cadastre (section des Vidals, nos 498 à 513).

(3) *Moro* ou *molo*, en patois, signifie «meule à moudre» ou «meule à aiguiser».

(4) Elle a 2 m. 55 de long, 1 m. 30 de large, 0 m. 30 d'épaisseur.

me fit découvrir vers le milieu deux rainures parallèles, très peu sensibles, mais se reproduisant des deux côtés (fig. 2).

Aidé de quatre hommes vigoureux qui travaillèrent plusieurs heures, je fis dresser cette pierre non pas debout (on n'était pas assez bien outillé pour cela), mais seulement sur champ, et je reconnus alors qu'elle était ornée d'un dessin pareil à celui des statues de l'Aveyron. Au premier coup d'œil je saisis une ceinture, des jambes, des

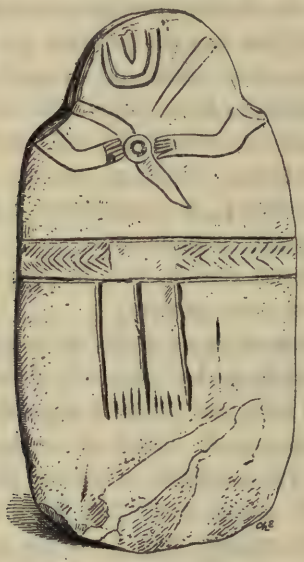

Fig. 2. — Statue des Vidals.

bras, des doigts, des orteils semblables aux types déjà connus. Bientôt un rayon de soleil, perçant le nuage, projeta une lumière favorable qui fit ressortir une figure rudimentaire, un baudrier, un anneau et une languette ou lame qui m'avaient d'abord échappé et qui complètent l'assimilation de ce monument avec ceux des Maurels, de Pousthomy (nos 1 et 2) et de Puech-Réal.

La tête est formée très sommairement par un bourrelet à peine saillant, marquant le pourtour du visage. Nez effilé indiqué par deux traits formant un angle très aigu; pas de bouche; les yeux manquent; s'ils ont existé, ils ont été emportés par le ciseau du fabricant de meules, qui a coupé la pierre à la naissance du nez.

Les seins sont-ils marqués? Non. Nous sommes donc en présence d'une statue masculine, comme toutes celles qui portent le baudrier terminé par un anneau et une languette, en exceptant celle de Serre-Grand (pl. XX, n° 2), à moins de dire, en l'absence de tout caractère positif, que le sexe est indéterminé.

La ceinture est taillée en feuilles de fougère, comme dans les statues des Maurels et de Serre-Grand; néanmoins cette ornementation n'existe pas sur le milieu correspondant à la région du nombril. Cette partie est lisse[1]. Les deux lignes parallèles formant ceinture passent sur le dos, mais sont tellement frustes qu'on ne peut les apercevoir qu'à la faveur du soleil.

Le baudrier retombe-t-il en arrière? Les omoplates en forme de crosse sont-ils représentés sur le dos, comme dans les statues aveyronnaises? On ne peut pas en juger, puisque la pierre, à cet endroit, a été retaillée et a perdu ainsi sa forme première.

A part la ceinture et le baudrier, on ne voit aucun de ces traits longitudinaux qui, dans la plupart des autres pierres similaires, indiquent les plis de la tunique. Il n'y a pas non plus le petit arc placé en dessus du bras gauche sur le monolithe des Maurels et celui de Pousthomy (n° 1).

Le baudrier, passant sur l'épaule droite, descend sur la poitrine, puis remonte sur l'épaule gauche au lieu de passer sous le bras, caractère commun avec la statue de Serre-Grand (pl. XX, n° 2). Depuis les orteils jusqu'au bas, la pierre n'a pas été taillée; elle est brute, ce qui prouve qu'elle était plantée en terre.

J'ai passé une demi-journée à contempler ce monument pour l'étudier. Ce qui a concentré mon attention, c'est l'anneau suspendu au baudrier terminé par une lame ou languette, objet que nous voyons représenté identiquement sur les statues-menhirs des Maurels, de Pousthomy, de Puech-Réal et peut-être de Serre-Grand, objet qui a mis à la torture la perspicacité des savants et qui n'a pas encore, ce me semble, reçu une interprétation vraiment plausible et définitive.

Est-ce un poignard, comme je l'ai hasardé timidement dans ma brochure de 1892 [2]?

L'anneau est-il simplement la fermeture du baudrier, et la lan-

[1] Cette partie lisse représente peut-être le fermoir ou agrafe de la ceinture.
[2] *Sculptures préhistoriques*, etc., p. 6 et 13.

guette l'extrémité du baudrier se terminant en pointe, comme le pense M. Gabriel de Mortillet [1]?

Faut-il y voir un casse-tête avec M. Caravin-Cachen [2], ou une corne avec M. Salomon Reinach [3]?

Après mûre réflexion, je suis porté à abandonner l'idée de poignard. En tout cas, si c'était un poignard, il ne faudrait pas le faire remonter à l'époque néolithique, mais seulement à l'époque du bronze ou du fer.

L'idée d'un casse-tête me sourit encore moins.

Je me rangerais plus volontiers à l'opinion de ceux qui croient voir dans l'anneau une boucle, et dans la languette le prolongement du baudrier se terminant en pointe; ou bien à l'opinion de M. Salomon Reinach, qui interprète ce signe dans le sens d'une corne, et dans ce cas, ce qui paraît un anneau ne serait que l'ouverture de la corne. Mais entre ces deux dernières opinions, à laquelle donner la préférence? En considérant la statue de Puech Réal (pl. XXI), sur laquelle l'anneau est peu large et la languette forme une forte saillie en ronde bosse, on se prononcerait pour la corne; mais en examinant les statues des Maurels et celle des Vidals, on ne peut s'empêcher de dire que ce qui paraît un anneau est en réalité un anneau posé à plat sur la poitrine et non l'orifice d'une corne, et que cet anneau est distinct de la languette inférieure. Quant à la languette, est-ce simplement l'extrémité pendante du baudrier ou bien un autre objet, par exemple une pendeloque suspendue au baudrier? L'un et l'autre sentiment pourraient se soutenir; néanmoins il semble que si cet objet était une pendeloque, elle devrait tomber perpendiculairement, tandis que cette languette, dans toutes les statues sans exception, est toujours placée en biais comme le baudrier, et forme avec lui une ligne droite, ce qui porterait à croire que cette languette n'est que le prolongement du baudrier.

Peut-on deviner, à la seule inspection de cet anneau, de quelle matière il devait être fabriqué? Dans la pierre des Vidals, cet anneau a 12 centimètres de diamètre; le cercle qui le forme est assez

[1] *Les Statues anciennes de l'Aveyron*, dans la *Revue de l'École d'anthropologie*, n° du 15 octobre 1893, p. 319.

[2] *Albia christiana*, avril 1897, p. 79.

[3] Salomon Reinach, *La Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*, p. 13 et 18.

mince, le milieu est évidé, ce qui me fait penser qu'il ne peut être ni d'os, ni de pierre, mais de métal. L'inspection de l'anneau de la statue des Maurels semble conduire à la même conclusion.

L'artiste qui a sculpté la statue-menhir des Vidals s'est-il servi d'un instrument de pierre ou de métal? Tant que je ne connaissais que les statues aveyronnaises, toutes en grès, qualité de pierre relativement tendre, j'avais pensé qu'on pouvait les avoir fabriquées à l'aide d'instruments de silex; mais faut-il faire le même raisonnement quand il s'agit de tailler un granit très dur et très compact? Je ne le crois pas, il me paraît bien difficile qu'on ait pu sculpter la statue des Vidals si l'ouvrier n'a eu à son service que des outils de pierre ou de silex. J'ai essayé moi-même deux haches en pierre polie sur le granit : les hachettes s'ébréchaient et le granit n'était pas attaqué. Il ne me semble pas possible non plus qu'on ait pu tailler la Pierre Plantée, qui est énorme et très dure, avec des outils en pierre.

Des fouilles pouvaient amener la découverte d'objets en pierre ou en métal qui nous auraient renseigné sur l'âge et la destination de ces monuments.

J'en comprenais trop bien l'importance pour les négliger. Tout d'abord, croyant que la Peyro de la Moro aurait pu être plantée au sommet du mamelon et que, dans la suite, elle aurait glissé jusqu'à l'endroit où elle était lors de son dernier déplacement, je me proposais de faire des fouilles au point culminant du monticule. Mais des explications données par le propriétaire, Cambiès, et confirmées par ceux qui l'ont aidé dans ce travail, il résulte clairement que cette pierre a été dressée primitivement à la place où la génération actuelle l'a toujours vue. En effet, si elle eût glissé soit naturellement, soit sous l'effort des hommes, elle serait demeurée posée à plat sur le sol parallèlement à l'inclinaison du terrain.

Or elle était couchée, la tête émergeant au-dessus du sol, le pied, au contraire, tourné vers le sommet du monticule et enfoncé en terre de 60 centimètres. Cette position est la preuve évidente que ce bloc était primitivement planté en cet endroit, la face tournée vers la plaine de Laucate et le dos tourné au pic de Montalet. Plus tard, par suite du glissement de la terre qui le maintenait debout, ou pour toute autre cause, il a perdu l'équilibre, mais le pied est demeuré enfoncé dans le sol. Une fois tombé, il n'a pas subi de déplacement jusqu'au moment où Cambiès l'a transporté sur le bord

du chemin où il se trouve présentement. Et comme Cambiès a pu me montrer la place d'où il l'avait tiré, c'est là que j'ai fait pratiquer les fouilles pour me rendre compte s'il y avait à cet emplacement une sépulture, ou quelque mobilier antique qui pût fixer sur l'âge de ce monument et des monuments similaires. Ces fouilles ont été pratiquées soigneusement; chaque pelletée de terre était examinée avec une scrupuleuse attention; on a creusé tout autour jusqu'à 1 m. 50 de profondeur; on ne s'est arrêté que lorsqu'il a été constaté que le terrain était vierge et n'avait subi aucun bouleversement. Or on n'a trouvé absolument rien : ni sépulture, ni objets en silex, en pierre ou en métal, ni charbons, ni cendres.

Quoique la statue-menhir des Vidals n'apporte dans la question aucun renseignement nouveau, elle n'en reste pas moins un monument très intéressant qui sert de trait d'union entre les menhirs de Picarel, de Fabié, de Cambaïssy près Fraysse, et les statues de l'Aveyron. En 1893, M. de Mortillet[1], en constatant les liens d'étroite parenté qui existaient entre les monuments de l'Aveyron et de l'Hérault, faisait justement remarquer que les deux groupes sont situés dans le bassin du Tarn et ne sont éloignés que d'une trentaine de kilomètres. Le monument analogue des Vidals, placé entre les deux et à égale distance de l'un et de l'autre, sert à joindre les deux extrêmes qui se touchent presque et ne forment qu'une même famille.

Pour assurer la conservation de la Peyro de la Moro, j'ai pris le parti de la faire enlever malgré son poids énorme.

Fouille d'un tumulus à Constanci, près Lacaune.

L'heureuse découverte de la statue des Vidals me confirma de plus en plus dans l'opinion que les deux menhirs placés près du Trou de l'Avent, la Pierre Plantée et celle brisée par Bacou, étaient également des menhirs à figure humaine. Des fouilles paraissaient donc s'imposer autour de la Pierre Plantée pour obtenir des éclaircissements que n'avaient pas fournis les fouilles précédentes. Néanmoins j'y renonçai par la considération que celles tentées par le général de Senilhe et M. Bouisset étaient demeurées sans résultat.

[1] *Revue de l'École d'anthropologie*, n° du 15 octobre 1899, p. 325.

Mais à un kilomètre environ de la Pierre Plantée, dans la direction de Lacaune, au sommet de l'éminence qui sépare la plaine de Laucate de la vallée du Gijou, sur le domaine de Constanci[1], s'élèvent quatre tumuli que mentionne l'opuscule de M. l'abbé Bouisset[2]. Cet auteur dit même que dans sa jeunesse il se souvient d'en avoir vu sept ou huit, mais qu'ils tendent à disparaître sous le soc de la charrue.

Ces tumuli sont vulgairement appelés *les Redoutes de Constanci*, ou autrement *las Borgnos de Constanci*[3].

Les deux plus élevés ont 1 m. 50 à 2 mètres de relief au-dessus du niveau du sol; leur diamètre ne dépasse pas 18 ou 20 mètres. Soupçonnant que ces tumuli avaient une origine commune avec la Pierre Plantée et la statue-menhir des Vidals, dont ils sont peu distants, et que de l'âge des uns on pourrait déduire, avec une certaine vraisemblance, l'âge des autres, j'entrepris de les fouiller avec l'agrément de M. Bonaffé, qui s'empressa de seconder mes projets.

Je fis attaquer le troisième tumulus à partir du chemin, parce qu'il paraissait le mieux conservé. Des ouvriers ouvrirent une tranchée, large de près de 2 mètres, et de 16 mètres de long, passant par le centre et aboutissant aux extrémités du pourtour; je fis creuser jusqu'au niveau du sol. Après avoir enlevé une mince couche de terre végétale homogène avec celle du champ, les ouvriers rencontrèrent une couche d'un calcaire bleuâtre, se distinguant très nettement de la première. Ce calcaire a été transporté d'ailleurs puisque le sol n'est point calcaire : il ne peut provenir que de l'assise de terrain calcaire qui se rencontre à quelque distance de là, près de la route départementale. Sous le calcaire bleuâtre, une couche de terre à teinte d'ocre jaunâtre. Le calcaire et l'ocre forment des calottes hémisphériques concentriques nettement tranchées qui montrent que le tumulus n'a pas été fouillé.

Sous la couche d'ocre et au centre du tumulus nous rencontrâmes de la rocaille non mélangée de terre. Je m'attendais à trouver

(1) Constanci, commune de Lacaune, ferme appartenant à M. L. Bonaffé, de Lacaune.

(2) *Calméjane, Callaret, Calmels, etc.*, p. 60.

(3) *Borgno* est un mot patois qui signifie «bosse, protubérance, excroissance demi-sphérique qui se produit sur le tronc de certains arbres». Par extension, on l'a appliqué aux tertres formant tumulus.

sous la rocaille un dolmen abritant une sépulture, mais le dolmen ne fit pas son apparition; sous la rocaille, une couche de terre noirâtre, puis le sol naturel. La terre noirâtre fut tamisée avec soin, mais cet examen minutieux ne révéla rien de caractéristique, pas plus que les couches supérieures : ni ossements, ni mobilier funéraire. Dans la couche d'ocre jaune recouvrant la rocaille, j'ai seulement remarqué deux ou trois débris minuscules de charbon, et un trou cylindrique horizontal de 10 centimètres de diamètre et de 50 centimètres de long formé par un morceau de bois qui avait pourri comme l'indiquaient des morceaux d'écorce encore adhérente aux parois de la cavité.

Dans la couche de rocaille, on a rencontré seulement trois petits cailloux portant *quelques traces de vert-de-gris*, dénotant qu'il y avait eu là quelques morceaux de bronze ou de cuivre qui avaient été rongés par le temps.

Ces traces de vert-de-gris sont-elles suffisantes pour rapporter ce tumulus à l'âge du cuivre? Que de plus habiles prononcent.

Le résultat peu satisfaisant de ces fouilles, des pluies torrentielles qui survinrent, et la connexion incertaine de ces tumuli avec les monuments lapidaires qui nous occupent, me firent renoncer à sonder les autres *Redoutes de Constanci.*

Pierre-Plane de Rieuviel (Peyro-Plano).

Je me rendis à Rieuviel [1] pour explorer une autre pierre que m'indiqua Bacou. Dans le pays on l'appelle la *Peyro-Plano*, ou Pierre-Plane, et elle se trouve sur la montagne du Puech de Rieuviel (1,016 mètres), dont le versant méridional appartient au département du Tarn et le versant septentrional au département de l'Aveyron; elle n'est pas au sommet, mais sur la pente qui incline vers Rieuviel, au-dessus des champs cultivés, au milieu des genêts et des bruyères, un peu à droite du méridien 0°25′ de longitude Est, au Nord du pic de Montalet et de la pierre des Vidals. Elle devait être autrefois plantée, mais de mémoire d'homme on l'a toujours vue gisant à terre.

Ce bloc est en granit compact [2], pareil à celui de la pierre des

[1] Rieuviel, petit hameau de la commune de Cabanes-et-Barre, canton de Murat (Tarn).

[2] Voici ses dimensions : longueur, 3 mètres; largeur, 1 m. 70 au sommet, 1 m. 30 au pied; épaisseur, 0 m. 40.

Vidals, de la Pierre Plantée du Trou de l'Avent, et provient du pic de Montalet ou de Rascas. Le sol sur lequel elle repose appartient à l'étage silurien.

La partie destinée a être enfoncée dans la terrre est moins large que le sommet, qui est arrondi très régulièrement. La face appliquée contre la terre est très lisse, ce qui me faisait espérer d'y retrouver les dessins de la pierre des Vidals. Mais l'ayant fait soulever, je n'y ai remarqué ni rainure, ni saillie, ni figure quelconque.

Pierres de Trédos[1].

Bacou m'avait signalé une autre pierre semblable à Trédos, près Condamines, commune de Nages, canton de Lacaune. Je m'empressai de la visiter. C'est une grande pierre de granit[2] posée à plat sur le sol, dans un champ cultivé appelé *champ de la Salse*, et dépendant du domaine de Trédos, à droite de la route qui conduit de Murat à Condamines.

A la surface supérieure, on voit un trou creusé avec une barre de mine. Point de sculpture. J'ai fait soulever la pierre pour examiner le côté collé contre la terre. Elle offre une surface lisse et plane, mais sans ciselure.

Dans le même champ, dans la direction de Trédos et à 30 mètres de la première pierre, j'en ai trouvé une seconde, couchée à plat, mais à moitié enfoncée dans la terre, ce qui lui donnait l'aspect d'un rocher émergeant du sol. Je l'ai fait déblayer et j'ai acquis la certitude que c'était une pierre transportée et travaillée de main d'homme; le sommet en est arrondi et soigneusement taillé, mais elle n'offre aucune trace de sculpture.

Même résultat négatif pour une autre pierre servant de passerelle sur le petit ruisseau qui sort des prairies avoisinant le village des Plos et que M. le docteur Rascol, de Murat, me conseilla d'aller voir.

L'ayant examinée avec soin, je n'y ai rien découvert qui puisse la rapprocher de nos statues-menhirs.

(1) Commune de Nages (Tarn).

(2) Voici les dimensions de ce bloc granitique : longueur, 2 m. 40; largeur, 1 m. 30; épaisseur, 0 m. 30.

Menhirs de Labastide-Rouairous et de Lacabarède (Tarn).

Je me rendis ensuite à Labastide-Rouairous et à Lacabarède [1], sur les indications de M. Bascoul, receveur de l'enregistrement à Lacaune, qui m'avait dit que, près de ces localités, il y avait trois menhirs légendaires.

Le premier est situé à 300 mètres environ de la station de Labastide-Rouairous, à 50 mètres du pont du chemin de fer, dans une prairie appelée *Prat de la Bolo*, ou en français *Pré de la Borne*. Ce menhir est en granit du pays. Il est en partie brisé et porte la trace des coins de fer qui ont servi à sa destruction partielle. Je n'y ai pas remarqué de sculpture [2].

Les menhirs de Lacabarède sont situés à gauche de la route nationale n° 112, entre les bornes kilométriques 7 k. 7, et 7 k. 8. Ils sont connus dans le pays sous le nom des *Deux-Sœurs* [3].

Ils ne sont pas de granit, mais de gneiss, qualité de pierre qui est commune dans la région.

L'un d'eux est situé sur l'accotement de la route entre la chaussée et le fossé, et l'autre dans un champ à 3 mètres de distance du premier, dont il est séparé par une haie vive et par le fossé de la voie publique. Un examen minutieux ne m'a révélé aucune trace de sculpture sur l'un ni sur l'autre [4].

Menhir des Alberts [5].

Les renseignements qui m'avaient été donnés sur le *Menhir des*

[1] Labastide-Rouairous et Lacabarède sont deux chefs-lieux de communes du canton de Saint-Amans-Soult (Tarn).

[2] Il mesure 1 m. 50 de haut, et 1 m. 25 de large à sa base.

[3] Ils ont été mentionnés par plusieurs auteurs parmi lesquels je citerai : H. Crozes, *Répertoire archéologique du département du Tarn;* Maurice Bastié, *Description complète du département du Tarn; Annuaire du Tarn* (1862); Jolibois, *Documents historiques*, p. 220; Lagarrigue, *Notice sur la commune de acabarède; Recueil de la société littéraire de Castres*, 4e année, 1881, p. 84.

[4] Le menhir situé sur le bord de la route est le plus grand et le plus régulier. Voici ses dimensions : Hauteur hors de terre, 2 m. 40; largeur, 1 m. 55; épaisseur moyenne, 0 m. 20. Ses deux faces regardent le Nord-Est et le Sud-Est. Le second mesure en hauteur, 1 m. 80; en largeur, 1 m. 50; en épaisseur 0 m. 30.

[5] Les Alberts, halte du chemin de fer, à 4 kilomètres de Mazamet et à 6 kilomètres de Saint-Amans-Soult, patrie du maréchal Soult.

Alberts, quelque vagues qu'ils fussent, m'intéressaient trop vivement pour que je n'allasse pas le visiter. Arrivé à la halte des Alberts, vis-à-vis la maisonnette du chemin de fer, mais 50 ou 60 mètres en amont et sur la rive opposée, c'est-à-dire sur la rive gauche du Thoré, j'aperçois un grand menhir dressé au milieu d'une prairie à quelques pas de la rivière. Pour l'étudier de près, il faut traverser le Thoré; et, comme à cet endroit il n'y a ni pont ni passerelle, un ouvrier habituellement occupé à extraire du sable du lit de la rivière mit sa barque à ma disposition pour me transporter de l'autre côté et me conduire au menhir, ce qu'il a coutume de faire pour les touristes qui de temps à autre viennent visiter ce monument.

Ce magnifique menhir, par sa forme et ses proportions, se rapproche de la *Pierre Plantée* de Lacaune, avec la différence qu'il est moins large et plus haut, et que le sommet se termine en courbe allongée au lieu de former une courbe surbaissée[1].

La roche est la même que celle des menhirs de Lacabarède, c'est-à-dire le gneiss.

Cette pierre est appelée, dans le patois du pays, *Peyro-Fico des Prats*, c'est-à-dire *Pierre-Fiche des Prés*[2].

Mon guide me donna un détail intéressant. Il m'affirma que cette pierre était autrefois *écrite*, qu'il y avait des lettres et une sorte de couronne gravées au trait dans la pierre; que ces lettres étaient encore très apparentes il y a huit ou dix ans, mais que depuis elles s'étaient effacées; que lui-même avait vu ces lettres, qu'il n'avait jamais pu les lire parce qu'il n'était pas assez savant, mais que des étrangers les avaient déchiffrées, entre autres un capitaine d'artillerie de Castres qui était passé par là en faisant les grandes manœuvres.

Il m'indiqua la place précise où se trouvait l'inscription; mais j'eus beau écarquiller les yeux et palper avec les doigts toute la surface de la pierre, en haut en bas, au milieu, sur les côtés, de-

[1] Voici quelles sont ses dimensions hors de terre : hauteur, 3 m. 85; largeur, 1 m. 65; épaisseur, 0 m. 38 vers le milieu, 0 m. 45 au pied. La partie enfoncée doit avoir 1 m. 50 à 2 mètres, ce qui porterait la hauteur totale du menhir à 5 mètres, 5 m. 50 ou 5 m. 80, tandis que la hauteur totale de celui de Lacaune est de 4 m. 50, d'après M. Bouisset.

[2] *Les Prés*, ferme située sur la rive gauche du Thoré, à quelques centaines de mètres du menhir.

vant, derrière, je ne pus rien distinguer qui eût l'apparence de lettres, de sculpture ou de dessin quelconque.

J'objectai à mon guide que j'étais surpris que cette inscription, qui avait bravé de longs siècles, se fût entièrement effacée dans l'espace de huit ou dix ans.

« Il n'y a là rien de surprenant, repartit-il : autrefois de grands chênes entouraient cette pierre et l'abritaient de leur feuillage mais depuis qu'on les a abattus, la pierre n'étant plus protégée se détériore petit à petit. »

Le sieur Bonnet, propriétaire du menhir, me confirma les détails qui précèdent, mais il ne put me fournir aucun autre éclaircissement.

Le beau menhir des Alberts est-il de la famille des statues-menhirs de l'Aveyron? Ce ne serait pas impossible, mais c'est une simple hypothèse.

Statue-menhir de Nougras [1].

Nougras est un petit hameau de la commune de Prohencoux, canton de Belmont-d'Aveyron, hameau situé à 1,200 mètres à l'Ouest de Saint-Vincent [2]. On y arrive par un chemin d'exploitation qui se détache au kilomètre 7 du chemin d'intérêt commun reliant Belmont à Camarès, à droite du voyageur allant de Belmont vers Saint-Vincent.

Ce hameau se compose de trois fermes dont l'une appartient à MM. Emmanuel et Camille Alauzet, pharmaciens à Saint-Affrique.

C'est sur ce dernier domaine, au milieu d'un champ, dit *champ de la Calle*, à 300 mètres environ de Saint-Vincent et à 900 mètres de Nougras que fut découvert, en 1897, par M. Camille Alauzet, un fragment de statue préhistorique.

Enfouie dans la terre, elle avait été déterrée accidentellement par un domestique qui labourait le champ. M. Alauzet sut discerner cette pierre sculptée, la recueillit soigneusement; mais les perquisitions auxquelles il se livra soit dans le champ de la Calle, soit dans les tas de pierres extraites de ce champ et placées sur la

[1] Commune de Prohencoux.

[2] Saint-Vincent, petite paroisse de la commune de Prohencoux, située sur la rive droite du Rance.

lisière, ne lui firent pas retrouver les fragments considérables qui manquent à cette statue.

Il n'en reste guère qu'un quart. Mais toute incomplète qu'elle est, elle porte des signes caractéristiques qui permettent de la classer indubitablement dans la famille des statues-menhirs.

Sur le devant, le côté droit et le dos, on remarque une ceinture taillée en feuille de fougère, pareille à celle qui se voit sur les statues des Maurels, de Serre-Grand et des Vidals.

Au-dessous de la ceinture, sur le devant, le côté et derrière, on distingue sans peine des traits verticaux bien accentués qui représentent les plis d'un vêtement, d'une robe ou houppelande descendant jusqu'aux pieds.

On aperçoit également la jambe droite ou plutôt la moitié seulement de la jambe droite, terminée par quelques orteils rectilignes, la moitié gauche de la pierre ayant disparu [1].

Au-dessous des pieds, la pierre est brute, ce qui prouve qu'à l'origine elle était plantée en terre comme toutes les statues du même type.

La pierre est cassée horizontalement quelques centimètres au-dessus de la ceinture : il manque donc toute la partie supérieure.

Mais ce qui reste, je l'ai déjà dit, ne laisse subsister aucun doute sur l'assimilation de ce fragment avec les statues-menhirs.

Il est à noter qu'à 200 ou 300 mètres du champ de la Calle, où fut trouvée cette pierre, il y a un terrain inculte qui porte le nom de *Peyro-Drétcho* dont l'équivalent français est Pierre-Droite ou Pierrefiche. Cette dénomination semble indiquer qu'à cet endroit il y avait autrefois un menhir qui a disparu sans laisser de traces de son existence. On peut se demander à bon droit si la statue-menhir dont on a retrouvé une épave dans le champ de la Calle, n'aurait pas été dressée, dans le principe, à cet endroit.

Remarquons aussi que la statue de Nougras est dans la région des autres statues-menhirs, puisque Nougras est distant, à vol d'oiseau, de Serre-Grand, 9 kilomètres; de Puech-Réal, 15 kilomètres; de Pousthomy, 16 kilomètres; de Saint-Sernin, 18 kilomètres;

[1] Ce fragment de sculpture mesure en longueur 0 m. 70; en largeur, 0 m. 30; en épaisseur, 0 m. 12. Ces dimensions permettent de conclure, par voie de comparaison et de symétrie, que la pierre entière devait avoir approximativement 1 m. 10 de hauteur et 0 m. 60 de largeur.

du Mas-Capelier et des Maurels, 18 kilomètres; des Vidals, 14 kilomètres.

On m'a signalé une autre statue antique trouvée dans la terre entre les villages de Brengues et de Vernhet, commune du Truel, canton de Saint-Rome-de-Tarn (Aveyron). Cette pierre, mesurant environ 1 m. 50 de haut, arrondie au sommet, représentait, m'a-t-on assuré, un personnage tenant une épée à la main, et elle était couverte d'une inscription indéchiffrable.

Cette découverte remonte à trente ou quarante ans. Je me suis transporté sur les lieux pour la recueillir : malheureusement on l'avait brisée, et les débris avaient été employés dans la construction de la maison du sieur Baptiste Gayraud, de Brengues. La maison étant crépie, il m'a été impossible d'en découvrir aucun fragment.

Qui sait si cette pierre à figure humaine ne serait pas une statue du genre de celles dont j'ai fait plus haut la description? Qui sait si ce qu'on a pris pour une épée ne serait pas seulement le baudrier?

Cette pierre ayant disparu, il n'y a pas lieu d'en tenir compte, pas plus que de celle qui fut découverte il y a cinquante ans sur la rive gauche du Len, sur la propriété de M. d'Albis du Salze, au-dessous d'Armayvols, une centaine de mètres au-dessous de la chaussée qui alimente le moulin du sieur Cyprien Puech de Mabben. Ceux qui la découvrirent dans la terre assuraient qu'elle représentait grossièrement une figure humaine et disaient qu'elle devait être une ancienne idole. Les auteurs de la découverte sont morts et mes perquisitions pour la retrouver sont demeurées infructueuses.

Je me permets de signaler en passant ces deux pierres sculptées qui peuvent servir de jalons et mettre sur la voie d'autres trouvailles intéressantes. J'ai tout lieu de croire, en effet, que la série des statues-menhirs n'est point épuisée et que le hasard, aidé de patientes recherches, peut en révéler de nouvelles qui enrichiront la belle série que nous connaissons déjà.

CONCLUSION.

1° Un fait incontestable, c'est que les statues préhistoriques que j'ai signalées et décrites dans ma brochure de 1892, statues de

Saint-Sernin, des Maurels, les deux de Pousthomy, et celles qui font l'objet du présent travail, statues du Mas-Capelier, de Serre-Grand, de Puech-Réal, des Vidals et de Nougras appartiennent toutes à la même famille et sont la reproduction d'un seul et même type. On doit aussi leur identifier la Pierre plantée de Lacaune et les menhirs de Cambaïssy, de Fabié et de Picarel.

2° Ces sculptures forment un groupe à part, distinct de toutes les autres sculptures anthropoïdes connues jusqu'ici en France et en Europe. A la vérité, on peut bien rapprocher des statues de l'Aveyron et du Tarn d'autres figures avec lesquelles elles offrent quelques traits de ressemblance, mais la parité est loin d'être parfaite. En 1892, j'ai fait remarquer les liens de parenté qui rattachaient les monuments de l'Aveyron aux trois sculptures découvertes par M. Lombard-Dumas, à Collorgues et à Castelnau-Valence (Gard), et aux bas-reliefs découverts par M. de Baye dans les grottes sépulcrales de la Marne.

M. Salomon Reinach, dans son étude sur *La Sculpture en Europe avant les influences gréco-romaines*[1], a passé en revue à peu près toutes les sculptures primitives anthropoïdes en pierre, en marbre, en terre cuite, en métal, connues en Europe et disséminées dans les différents musées européens. Parmi ces sculptures, il en est qui offrent quelque similitude avec celles de l'Aveyron et du Tarn. Après celles du Gard, celles où la ressemblance est le plus caractérisée sont :

1° Les trois statues de pierre découvertes en 1859 à Bamberg (Bavière), dont l'âge est indéterminé[2];

2° Celles de Rosenberg (pierre)[3];

3° Les deux pierres de l'île de Guernesey[4];

4° La stèle de San Giovanni, près Bologne[5];

5° La terre cuite de Chypre[6].

Malgré quelques traits communs à ces sculptures et aux statues aveyronnaises et tarnaises, il est facile de se convaincre que ces dernières présentent un type particulier, indigène, appartenant ex-

(1) Publiée dans l'*Anthropologie* (1894-1896).
(2) Salomon Reinach, *Sculpture en Europe*, p. 16, fig. 38-39, 40-41, 42-43.
(3) *Ibid.*, p. 18, fig. 44, 45, 46, 47, 48, 49.
(4) *Ibid.*, p. 16, fig. 36, 37.
(5) *Ibid.*, p. 24, fig. 58.
(6) *Ibid.*, p. 24, fig. 61.

clusivement à nos contrées montagneuses, type qui n'a pas été importé d'ailleurs, ni exporté au dehors, et que l'on rencontre uniquement dans les bassins voisins et parallèles du Dourdou, du Rance et de l'Agout, tous tributaires de la rivière du Tarn (rive gauche)[1].

3° Il serait intéressant de connaître leur destination et leur âge. Mais ce sont là des problèmes que les recherches et les fouilles que nous avons faites ne nous ont pas permis de résoudre.

Accompagnaient-elles des sépultures? Rien jusqu'ici ne le prouve. Marquaient-elles un centre de ralliement pour les assemblées populaires? Je l'ignore. Étaient-elles des symboles religieux, des idoles vénérées par les premiers habitants de nos montagnes? Je le croirais volontiers. On sait que le culte des pierres était tellement enraciné dans le cœur des populations, que, longtemps après l'établissement du christianisme dans les Gaules, aux ve, viie, viiie et ixe siècles, les chrétiens, malgré les prescriptions réitérées des conciles, mêlaient les superstitions *litholatriques* de leurs pères à la pratique de la religion du Christ.

Le canon 20 du concile de Nantes est très explicite : « Summo decertare debent studio episcopi et eorum ministri ut *lapides* quos in ruinosis locis et silvestribus, dæmonum ludificationibus decepti venerantur, et ubi vota vovent et deferunt, funditus effodiantur atque in tali loco projiciantur ubi nunquam a cultoribus suis inveniri possint[2]. . . . . »

J'ai cherché à me rendre compte si les statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn se trouvaient dans ces lieux qualifiés de *ruinosis* et *sylvestribus*, et cette recherche m'amène à dire qu'elles se trouvaient toutes dans des régions montagneuses et accidentées, sans qu'on puisse les appeler *ruinosis;* l'autre épithète *sylvestribus* devait leur convenir davantage.

Comme les conciles d'Arles et de Tours proscrivent simultanément le culte des pierres et des fontaines, j'ai examiné si toutes ces sculptures n'auraient pas été situées près d'une fontaine ou d'un cours d'eau. Voici le résultat de l'enquête : les statues du Mas-Capelier, des Maurels, de Saint-Sernin sont situées près d'un cours d'eau. La pierre plantée de Lacaune est à proximité du Trou de

[1] Entre la statue du Mas-Capelier et le menhir de Cambaïssy qui occupent les points extrêmes, il n'y a guère que 30 kilomètres à vol d'oiseau.

[2] *Concil. Namnet.*, can. 20, apud Labbe, t. IX.

l'Avenc, ordinairement plein d'eau. D'autre part, les statues de Serre-Grand et Puech-Réal ont été trouvées au point culminant de hautes montagnes; les statues de Pousthomy à mi-côte; celle des Vidals sur le penchant d'un mamelon. De cette diversité de site on ne peut tirer aucune conclusion pas plus que de l'orientation; la pierre des Vidals était tournée au Nord, la pierre plantée de Lacaune, au Midi.

Toutes les autres ayant été trouvées dans la terre, il est impossible de savoir leur orientation primitive. La circonstance d'avoir été toutes enfouies, à l'exception de celle des Vidals et de la Pierre Plantée, porte à croire qu'elles ont été cachées intentionnellement dans la terre, ou par les chrétiens dans le but de les soustraire au culte de leurs adorateurs, conformément aux prescriptions des conciles, ou bien par leurs adorateurs pour préserver ces idoles de la destruction dont elles étaient menacées.

Trois sont brisées, celles de Saint-Sernin, celle de Pousthomy n° 2, et celle de Nougras[1]. Faut-il voir là une trace de la guerre déclarée aux idoles par les conciles, c'est très possible, car, selon toute probabilité, ces pierres sacrées étaient du nombre de celles qui tombaient sous l'anathème; néanmoins une sage réserve s'impose sur ce point. En effet : 1° la statue de Saint-Sernin est brisée seulement au-dessous des pieds, tandis que toute la partie sculptée est intacte; si on avait eu l'intention de la mutiler, ne se serait-on pas attaqué de préférence à la tête? 2° Celle de Pousthomy n° 2 est cassée au-dessus des bras, la tête a sauté : n'y a-t-il pas là une preuve manifeste de mutilation volontaire? On peut très bien soutenir ce sentiment, mais on peut aussi défendre le sentiment contraire, en faisant observer que cette pierre, quand on l'a découverte, formait la première assise d'une ancienne construction, et qu'il est très possible que l'ouvrier qui l'a mise en cette place l'ait brisée, non point *in odium rei*, mais uniquement pour l'adapter aux autres pierres de la maçonnerie. 3° Quant à la pierre de Nougras, c'est la seule dont la mutilation paraisse avoir été faite avec préméditation *cum animo destruendi*, tout en se rappelant que bon nombre de dolmens, menhirs et autres monuments antiques ont été détruits

[1] Il n'est pas certain que celle de Pousthomy n° 1 soit brisée; si le sommet présente un *defectus*, ce défaut pourrait avoir existé avant que la pierre fût sculptée.

d'une manière inconsciente, ou pour tout autre mobile qu'un sentiment religieux.

Si ces pierres sont d'antiques idoles, elles ne sont pas à coup sûr d'origine romaine. Sont-elles d'origine gauloise? ou bien ont-elles été fabriquées par des peuplades antérieures aux Gaulois?

Dans ma brochure de 1892 (p. 16), en l'absence de toute donnée positive, et me basant uniquement sur la ressemblance de ces sculptures avec celles du Gard et des grottes de la Marne, je me hasardai à les attribuer à l'époque néolithique.

M. Gabriel de Mortillet adopta cette hypothèse, ou du moins ne s'en éloigna guère : « On peut avec certitude, dit-il, attribuer à la fin du néolithique, ou tout au plus à l'aurore du bronze, les statues de l'arrondissement de Saint-Affrique[1] », et il appuie son sentiment sur leur analogie avec les sculptures du Gard, faisant partie d'un dolmen contenant un mobilier funéraire entièrement néolithique.

M. Salomon Reinach, au contraire[2], n'admet pas qu'on puisse qualifier ces œuvres de néolithiques : « Les accessoires qu'on y distingue (anneau métallique suspendu au baudrier, et le dessin en forme de D placé au-dessus du bras gauche dans les statues des Maurels et Pousthomy et représentant une *fibule* et non un arc), les accessoires qu'on y distingue nettement, dit-il, ne peuvent répondre qu'à des originaux en métal, probablement en bronze. » Je ne suis pas compétent pour trancher la question, mais je me range sans peine au sentiment de M. Reinach. Notons toutefois que la région où ces monuments ont été découverts a été primitivement habitée par les populations néolithiques, puisqu'on trouve fréquemment des haches en pierre polie aux environs de Lacaune, Saint-Sever, Belmont[3].

F. Hermet,
Curé de l'Hospitalet (Aveyron).

(1) *Revue de l'École d'anthropologie*, 1893; p. 320.

(2) *Sculpture en Europe*, p. 12.

(3) A la fin de ce travail je me plais à donner un témoignage de gratitude à M. l'abbé Roques et à M. de Naurois fils, qui m'ont prêté leur bienveillant concours pour la reproduction photographique des statues-menhirs. — (F. H.)

NOTE

SUR

LES FOUILLES

DE SAINT-MARTIN-LE-MAULT

(HAUTE-VIENNE).

(Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une communication de M. Bourdery.)

M. L. Bourdery nous a envoyé une note intéressante sur des découvertes archéologiques qui ont été faites le printemps dernier à Saint-Martin-le-Mault, canton de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Haute-Vienne), dans la propriété de M. Maublanc, à 2 ou 3 kilomètres du département de la Vienne.

« On n'a pas encore pratiqué de fouilles méthodiques, et je crois qu'aucun archéologue n'a dirigé les recherches. Ces fouilles offriraient probablement de l'intérêt, à en juger par ce qui a été mis au jour jusqu'ici. Sur une étendue de 2 à 3 hectares, on a retrouvé des vestiges divers, des murailles, maçonneries, bétons, qui semblent révéler une villa gallo-romaine assez importante. Les tuiles plates avec rebords à emboîtement sont en abondance, et là, comme dans tous les établissements similaires, on retrouve des traces de conduites d'eau, un fragment de tuyau en plomb, des canalisations souterraines formées de conduits parallèles maçonnés en briques et qui pouvaient appartenir à un système d'hypocauste pour la circulation de l'air chaud. Parmi les découvertes qui ont particulièrement attiré l'attention, il faut mentionner deux sépultures trouvées dans des conditions singulières. Deux squelettes étaient couchés l'un près de l'autre, orientés la face vers le Levant. Ils reposaient sur une plate-forme de béton uni, et étaient recouverts chacun, comme écrasés, par une énorme dalle de granit taillée à quatre eaux. On n'apercevait la trace ni des parois ni des matériaux

qui auraient pu supporter les dalles; ce qui donne à supposer que ces sépultures ont été précédemment violées. On a découvert aussi un blocage de briques de forme elliptique, qui a été pris pour un fragment de fût de colonne. Enfin, on m'a signalé la trouvaille de deux petites pièces de monnaie en argent, qui appartiendraient au IIIe siècle environ.

« Tous les renseignements qui précèdent m'étaient fournis le 25 mai 1898, par M. Gigaud-Lafond, propriétaire à Lussac-les-Églises, proche Saint-Martin-le-Mault. Il m'apportait en même temps en communication, de la part de M. Maublanc, chez qui l'objet a été trouvé dans les fouilles indiquées ci-dessus, le bronze dont la reproduction est jointe à cette note.

« C'est une tête barbue supportée par une gaine en forme d'hermès, accostée de deux anses. Le poids est de 1,500 grammes. L'aspect de ce monument, grossier mais non sans caractère, dénote une assez basse époque. La pièce, aux parois épaisses, est presque intacte; une légère cassure au bas de la face postérieure et l'aplatissement du crâne causé par des chocs, peut-être non fortuits, sont ses seules mutilations. Elle offre une belle patine verdâtre et grise. L'intérieur est creux et forme une sorte de douille à quatre pans, faite pour être emmanchée, comme une hampe, sur une pièce de bois de 0 m. 05 sur 0 m. 04, qui s'y enfonçait de 0 m. 10 et était

fixée par un clou en fer forgé à tige carrée, dont l'ouverture est manifeste au bas de la face antérieure. La brisure qui est à l'opposé doit provenir du fait de l'enfoncement ou de l'extraction d'un clou semblable. Quant à l'aplatissement de la tête, il donne simplement à supposer qu'on a frappé violemment à cet endroit pour enfoncer le bois dans sa douille.

« Les deux anses, irrégulières comme moulage, offrent ceci de particulier qu'elles sont renforcées à leur attache inférieure et vont en s'amincissant, d'où l'on peut conclure qu'elles étaient destinées à supporter un effort plus grand à leur base. Ainsi en était-il par exemple, si à ces anses s'attachait un velum, une chaîne, etc.

« Les moignons des bras sont en forme de dés. On remarquera aussi le mode de coiffure du dieu, qui se termine par une sorte de queue plate et carrée dans le dos. Il faut noter enfin l'heureuse adaptation du morceau purement décoratif de l'objet à sa partie utilitaire, du buste à la douille, qui le continue d'une façon si logique pour donner à l'ensemble cet aspect harmonieux où les exigences de la fonction et de l'art reçoivent également satisfaction.

« Les trouvailles de ce genre ne sont pas communes en Limousin et j'ai cru devoir en informer sans retard le Comité des travaux historiques. »

Il me semble nécessaire de faire suivre l'intéressante communication de M. L. Bourdery de quelques observations.

L'instrument en bronze, dont l'auteur nous envoie un dessin aux dimensions de l'original, n'est pas unique. On connaît d'autres monuments analogues; le Cabinet des médailles en possède deux. L'un[1], de provenance inconnue, mais sans doute trouvé dans le midi de la France ou en Italie puisque, avant d'entrer au Cabinet de Sainte-Geneviève et de là au Cabinet des médailles, il avait fait partie de la collection de Peiresc, est une œuvre d'art ornée d'incrustations en argent. Au lieu d'une tête, il porte, à la partie supérieure, un pommeau dodécaédrique. En haut, au point d'attache, les anses sont recourbées en tête de cygne.

En 1893, M. Waille a trouvé, à Cherchel, un objet semblable mais moins orné, et l'a donné au Cabinet des médailles[2].

[1] Babelon et Blanchet, *Catalogue des bronzes antiques de la Bibliothèque nationale*, n° 1885.

[2] *Ibid.*, n° 1886.

Un troisième, trouvé dans le Rhône, près Lyon, et surmonté d'un cheval est conservé au Musée de Saint-Germain[1].

M. L. Bourdery voit, dans l'objet qu'il nous communique, une hampe en forme d'Hermès. C'est une opinion qui peut très bien se soutenir et elle a déjà été formulée à propos de l'exemplaire du Musée de Saint-Germain[2].

Mais il est une autre opinion, également admissible, et qu'il me semble bon de ne pas passer sous silence. Publié d'abord par le P. du Moulinet[3], le premier des exemplaires que je viens de mentionner l'a été ensuite par Montfaucon[4]; ces deux auteurs y voient une clef de fontaine, et MM. Babelon et Blanchet ont retenu cette attribution[5].

D'après ces auteurs, ces instruments seraient donc des robinets, ou plutôt des clefs de robinets de fontaines ou de conduites d'eau (*manubrium epistomii*). L'intérieur est évidé avec soin, en douille rectangulaire; les angles sont bien accusés et bien nets, afin d'assurer la solidité sur le dé cubique qui formait la partie supérieure du robinet. Les deux anses, plus épaisses à la partie inférieure destinée à supporter l'effort principal, offraient aux mains une prise facile pour imprimer à la clef le mouvement nécessaire. On pouvait même, en cas de résistance, y introduire une tige.

Le Cabinet de France possède une autre clef, d'un beau travail, trouvée à Sorrente[6], et de forme un peu différente. En effet, petite et faite pour un robinet de dimensions moindres que les précédents, par conséquent d'une manœuvre plus douce, elle est dépourvue d'anses.

Que les anciens aient eu, comme nous en avons aujourd'hui, dans leurs conduites d'eau, des robinets surmontés d'un dé cubique auquel s'adaptait une clef indépendante, c'est un fait certain; il est peu d'archéologues qui n'en aient vu, et l'ouvrage de Lanciani sur les eaux de Rome nous en offre plusieurs exemples[7].

(1) Salomon Reinach, *Musée de Saint-Germain-en-Laye. Bronzes figurés*, n° 296.

(2) Cf. *id.*, *ibid.*

(3) *Le cabinet de la bibliothèque de Sainte-Geneviève*, p. 8, pl. IX, 2.

(4) *L'antiquité expliquée en figures*, t. III, pl. LXV, p. 131.

(5) Babelon et Blanchet, *loc. cit.*

(6) Babelon, *Op. laud.*, n° 1884.

(7) Lanciani, *Topografia di Roma antica. I commentarii di Frontino intorno le acque et gli aquedotti*, pl. IX et X.

Je ne crois pas que les deux trous carrés, ménagés en vis-à-vis à la base des deux faces principales de l'objet qui nous est communiqué par M. L. Bourdery, puissent être invoqués comme contraires à l'opinion qui ferait de ces instruments des clefs de fontaine. Ils peuvent, il est vrai, avoir servi à fixer solidement, à l'aide d'un clou, la hampe sur le pieu qui y était engagé; et, dans cette hypothèse, leur présence sur ce bronze, est très naturelle. Mais elle est non moins naturelle si l'on admet l'hypothèse du robinet : dans ce cas en effet, ces deux trous devaient correspondre à chacune des extrémités d'un autre trou traversant dans toute son épaisseur le dé du robinet; une tige, en fer ou en bronze, passée dans ce trou, maintenait avec plus de solidité le *manubrium* sur l'*epistomium* et permettait de le laisser à poste fixe. Et, en fait, dans l'ouvrage de Lanciani cité tout à l'heure, nous avons une de ces tiges, tordue il est vrai, mais encore en place, dans le trou qui traverse le dé d'un robinet[1].

L'instrument que M. Bourdery a eu la bonne pensée de communiquer au Comité avait donc pour usage ou de surmonter une tige, ou de faire manœuvrer un des robinets d'une de ces conduites d'eau dont M. Bourdery lui-même a signalé la présence dans les fouilles de Saint-Martin. Ce robinet est peut-être encore en place; il serait intéressant de le retrouver et d'y adapter la clef; ce qui couperait court à toute hésitation.

Quant à la tête qui surmonte l'Hermès, c'est une de ces têtes siléniques, qui, avec les têtes de satyres, étaient souvent employées comme pomeau ou manche des objets en bronze[2].

H. Thédenat,
Membre du Comité.

[1] Lanciani, *Op. laud.*, pl. X, n° 5ᵃ.
[2] Cf. le n° 1938 du *Catalogue* de Babelon et Blanchet.

TABLE ALPHABÉTIQUE.

A

Abraxas trouvé à Carthage, p. clii.

Abzac (Louis-Octave d'), nommé officier d'Académie, p. lxxix.

Académie nationale de Reims (L') demande une subvention, p. xciii, c.

Acholla, ville antique. — Voir Henchir-el-Alia.

Adam, architecte de la cathédrale de Poitiers, p. 43 à 45.

Adam, architecte de la cathédrale de Reims, p. lx, et p. 40 à 47.

Adaoura (Algérie). Ruines romaines, p. cxv.

Afrique (Proconsul d'), p. cxl.

Agen (Lot-et-Garonne). Fours de potiers romains, p. 21-22.

Aïn-Barka (Tunisie). — Voir Henchir-Sidi-Messaoud.

Aïn-Beniâ (Algérie). Ruines romaines, p. cxv.

Aïn-el-Aouad (Algérie). Inscription romaine, p. cxix. — Ruines antiques, p. cxvii.

Aïn-et-Toum (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxii.

Aïn-Kerma (Algérie). Inscription romaine, p. cxx, et p. 155-156.

Aïn-Mlila (Algérie). Antiquités réunies par M. Robert, p. cxxv-cxxvi.

Aïn-Touta (Algérie). Ruines romaines, p. cxv.

Albi (Tarn). Église de Saint-Salvy : construction d'une chapelle en 1344, p. xxxii, et p. 130 à 132.

Aldegrin (Saint). Ses reliques, p. xliii.

Alexandrie (Égypte). Acropole, Séra-péum et quartier de Rhacotis, p. li-lii.

Alger (Algérie). Musée : nouvelles acquisitions, p. clviii ; — statuette de Silène, p. cxxvii.

Alger (Province d'). Exploration dans le Sud de la province d'Alger, p. cxlj à cxliv.

Algérie. Inscriptions romaines, p. 155-156. — Monuments figurés, p. 338 à 342. — Cf. Mégalithiques (Monuments), Mosaïques, Voies romaines.

Allegrain (Gabriel), sculpteur. Son contrat de mariage en 1768, p. xxx.

Allichamps (Cher). Fragments de vases romains trouvés dans cette localité, p. 24.

Allier (Département de l'). Ateliers de céramique gallo-romains, p. 14.

Alpes-Maritimes (Département des). Archives : extraits des visites pastorales d'Antoine Godeau, évêque de Vence, p. 49 à 61.

Alsace. Ateliers de céramique gallo-romains en Alsace, p. 25-26.

Ambon de la cathédrale de Besançon, p. lxi, et p. 291 à 298.

Amphore trouvée dans la nécropole de Bordj-Djedid, p. 171.

Angers (Maine-et-Loire). Cathédrale : tombeau de l'évêque Hardouin de Bueil, p. xciv, cix-cx, et p. 452 à 455.

Anglards-de-Salers (Cantal). Église romane, p. 239 à 242, pl. V.

Annecy (Haute-Savoie). Inventaire du mobilier du château en 1393, p. xciii, civ-cv, et p. 369 à 391.
Anse en argent représentant un hermaphrodite, p. 341-342.
Anselme de Puisaye (Le Marquis d'), communique des inscriptions romaines, copiées en Tunisie, p. xxvii, cxxviii, et p. 174 à 176.
Antonin (Saint). Son reliquaire à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 54 à 56.
Antonin le Pieux, empereur. Dédicace à cet empereur, p. clvii-clviii.
Aphrodite au milieu des flots, sur une mosaïque romaine, p. 226 à 228, pl. III.
Arabie (Province romaine d'). Exploration par le R. P. Germer-Durand, p. cv à cvii.
Aradus (Phénicie). Monnayage alexandrin, p. lxxxii. — Monnayage des rois phéniciens, p. xciv.
Arbois (Jura). Croix donnée au prieuré en 1460, p. xliii.
Architectes de la cathédrale de Reims, p. lx-lxi, et p. 40 à 48.
Archives départementales. — Voir Alpes-Maritimes, Ardennes, Aube, Doubs, Yonne.
Archives notariales de Toulouse, p. xlix-l.
Ardennes (Département des). Archives départementales : marché de 1664 passé devant notaire, p. cv, et p. 367-368.
Arfeuilles (Allier). Souterrains-refuges, p. 97 à 102.
Ariège (Département de l'). Églises gothiques, p. xlv, et p. 456 à 499.
Arles (Bouches-du-Rhône). Vases en terre romains fabriqués à Arles, p. 20.
Armes de l'époque barbare, p. 6.
Armoiries de France sur les portes de la ville de Bar et sur les vitraux de Saint-Pierre, p. 416 à 427.
Arpajon (Cantal). Atelier de céramique gallo-romain, p. 19.
Arras (Pas-de-Calais). Magasin de vases romain, p. 24. — Tapisseries d'Arras, au château d'Annecy, en 1393, p. civ, et p. 372, 380.
Arrius Calpurnius Longinus (C.), légat du proconsul d'Afrique, p. cxl.
Arthies (Seine-et-Oise). Église romane, p. lxiv.
Artillerie, au moyen âge. — Voir Bombarde, Canon.
Artozoul (M.) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxviii.
Artus (Pierre Vegier), potier d'étain à Toulouse, p. lvi et p. 301.
Arvad. — Voir Aradus.
Ateliers de céramique dans la Gaule romaine, p. 13 à 29; — à Mougon et à Nouâtre, p. 30 à 39.
Aube (Département de l'). Archives : compte de l'évêché de Troyes, en 1483, p. 83 à 91.
Aubin (Aveyron). Cuve baptismale en plomb, du xiiie siècle, p. 124-125.
Auch (Gers). Moules de vases gallo-romains, p. 22.
Audollent (Auguste), auteur d'une communication, p. xciii.
Audressein (Ariège). Église, p. 461 à 463.
Aunis. Industrie du fer dans cette province, p. liv.
Aurelius Diogenes, procurateur de Numidie, p. 155-156.
Aurelius Neptunalis, noms gravés sur un onyx, p. cxx et p. 362.
Autels romains, au marabout de Sidi-Amara, p. cxxi; — à Timgad, p. clvii.
Authentiques de reliques à Baume-les-Messieurs, p. xliii.
Averdon (Loir-et-Cher). *Tumuli* et menhir, p. liii et liv.
Aveyron (Département de l'). Statues-menhirs, p. xcii, et p. 500 à 536, pl. XVIII à XXI.
Avioccala, ville antique révélée par une inscription, p. cxl.

B

Babeau (Albert) offre un ouvrage au Comité, p. xciv.

Babelon (Ernest), chargé de divers rapports, p. xxviii, lxxxvii, xciv, cxiv, cxxxiv; — présente divers rapports, p. xxiv, xxxi, lxxxviii, cxxiii, cxxxix.

—— Rapports sur deux boucles d'oreilles trouvées en Algérie, p. cxlviii; — sur une croix sculptée à la façade de l'église abbatiale de Saint-Maur de Glanfeuil, p. xxxi-xxxii; — sur l'ère de Marathos, p. xcv; — sur un *exagium* provenant de Dellys, p. 150-151; — sur les fouilles du R. P. de la Croix à Glanfeuil, p. xcv-xcvi; — sur le monnayage alexandrin d'Aradus, p. lxxxii; — sur le monnayage des rois phéniciens d'Aradus, p. cii.

Bagues. Bague en or trouvée près de Lecourbe, p. 362. — Bagues romaines avec inscriptions, p. cxxvi.

Bahli (Algérie). Inscriptions romaines, p. cxvii, cxix.

Balance du viie siècle, trouvée à Montescourt, p. xlvi, et p. 107 à 113.

Ballu (M.) communique des inscriptions de Timgad, p. clvi à clviii.

Banassac (Lozère). Atelier de céramique gallo-romain, p. 19.

Barbier (Inventaire des biens d'un) de Crest, en 1427, p. lxxxi, lxxxiv.

Bardy (H.). Pierre tombale du chanoine Burnequin de Parroy, à la cathédrale de Saint-Dié, p. xxiv-xxv, et p. 3 à 5.

Bar-le-Duc (Meuse). Les armes de France sur les portes de cette ville et sur les vitraux de l'église Saint-Pierre, p. 416 à 427.

Barrière-Flavy (C.). Un cimetière de l'époque des invasions barbares à Bassecourt (Suisse), p. xxxviii. et p. 6 à 12.

Barthélemy (Anatole de), chargé de divers rapports, p. xxviii, lxxxiv, xciii, xciv; — présente une observation, p. c; — présente divers rapports, p. c-ci.

—— Rapports sur l'église de Champeaux, p. lxxxviii-lxxxix; — sur l'enceinte de Saint-Maur-en-Chaussée, p. xxv-xxvi; — sur la pierre tombale du chanoine Burnequin de Parroy à la cathédrale de Saint-Dié, p. xxiv-xxv; — sur une pierre tombale de 1286 dans la crypte de l'église de Grasse, p. xxxii-xxxiii; — sur un sceau de la Sainte-Chapelle, p. cii à civ; — sur deux tumulus de Plonéour-Lanvern, p. lxxxix-xc.

Barthélemy (Le Comte Sauvaire de), nommé officier d'Académie, p. lxxix.

Basilique romaine au village de Lecourbe (Algérie). p. 359 à 361.

Bas-reliefs, antiques, ornant une tombe de la nécropole d'Hadrumète, p. 353 à 355, pl. XIII; — du moyen âge (xive s.), à Béziers, p. xliv-xlv.

Bassecourt (Suisse). Cimetière de l'époque des invasions barbares, p. xxxviii, et p. 6 à 12.

Bassot (Le colonel), nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. cxxxix.

Baume-les-Messieurs (Jura). Reliques de l'abbaye, p. xliii.

Baux (Eure). Atelier de céramique gallo-romain, p. 15.

Baux (Les). — Voir Les Baux.

Baux à besoigne dans les archives notariales de Toulouse, p. xlix-l.

Beaumont (Charles de la Bonninière de), nommé officier d'Académie, p. lxxix.

Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

Cuve baptismale en plomb, p. LVI, et p. 128-129.

BECKET (THOMAS). — Voir THOMAS BECKET (Saint).

BENASTON (Vendée). Ateliers de céramique gallo-romains, p. 22.

BÉNITIERS dans les églises du département de l'Ariège, p. 458-459, 467.

BERBÈRE (Monument), au Haut-Sébaou (Algérie), p. CXLVII, et p. 186-187.

BERGER (Philippe), chargé de divers rapports, p. LXXXIV, CXIII, CXXIII, CLIII; — délégué aux fêtes de la Société d'histoire et d'archéologie lorraine, p. XCI-XCII; — présente diverses observations, p. XC, C; — présente divers rapports, p. XXXIII, LXXXVIII, XCI.

—— Rapports sur une nécropole mégalithique et romaine de la région du Thala, p. CXXIV; — sur une nécropole phénicienne à El-Alia, p. CXXXIV à CXXXVI; — sur des stèles puniques de l'époque romaine trouvées à El-Kantara, p. 152 à 154.

BERNARD DE SOISSONS, architecte de la cathédrale de Reims, p. LX, et p. 47-48.

BERTRAND (Alexandre), chargé d'un rapport, p. XCI; — fait une proposition, p. LXXXVII; — présente diverses observations, p. XXXVIII, XL, LXXXIII.

—— Discours à l'ouverture du Congrès des Sociétés savantes, p. XXXV à XXXVII.

BERTRAND (Louis) communique des inscriptions latines, p. CXXIII, CXXXII; — signale la découverte d'un sarcophage à Philippeville, p. CL, CLIII-CLIV.

BERTRAND DE GOTH. Ses éperons, p. XCVIII, et p. 392-393, pl. XIV.

BESANÇON (Doubs). Cathédrale : restes de l'ambon du XIe siècle, p. LXI, et p. 291 à 298. — Palais archiépiscopal, p. LV, et p. 281 à 285, 289, 290.

BÉTIQUE (Ancienne province de). Inscription relative à un procurateur, p. XXVII.

BÉZIERS (Hérault). Sculptures de l'église des Pénitents bleus, p. XLIV-XLV.

BIAR. — Voir MECHTA-EL-BIAR.

BILLY (Allier). Souterrain-refuge, p. 105-106.

BIR-DJEDID (Algérie). Ruines romaines, p. CXVI.

BLAGNAC (Haute-Garonne). Cuve baptismale en plomb provenant de l'église, p. 125-126.

BLAISE (Saint). Son reliquaire à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 57-58.

BLANCHARD (René), nommé officier d'Académie, p. LXXIX.

BLANCHET (Adrien), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXVIII; — présente une observation, p. LXIII.

—— Ateliers de céramique dans la Gaule romaine, p. XLVIII, et p. 13 à 29. — Atelier monétaire du Prince Noir à Limoges, p. LVIII.

BLANCHET (M.), professeur au lycée de Constantine, auteur d'une communication, p. CXIII. — Castellum byzantin de Tolga et fortin d'El-Madher, p. CXLIX, et p. 331 à 334. — Exploration dans le Sud des provinces d'Alger et de Constantine, p. CXLI à CXLIV. — Inscriptions romaines et milliaires de l'Algérie, p. CXXIV à CXXVII. — Mosaïque de Khaneba, p. CXXXII-CXXXIII.

BOMBARDE du XVe siècle, p. XLII-XLIII. — Cf. CANON.

BONDURAND (Édouard) offre des ouvrages au Comité, p. XXXI. — Inscription d'une flaminique, p. XCI, XCVI-XCVII.

BÔNE (Algérie). Fouilles, p. CXXXVI. — Mosaïque romaine représentant Aphrodite au milieu des flots, p. 226 à 228, pl. III.

BONNERY (Gaston). Bombarde en fer du XVe siècle, p. XLII-XLIII.

BONNO (L'abbé) communique un mé-

moire sur la collégiale de Champeaux, p. LXXXIV, LXXXVIII-LXXXIX.
BORD (Forêt de). Fouilles, p. CI.
BORDEAUX (Gironde). Ateliers et fours de poteries rouges et statuettes gallo-romaines, p. 15, 22.
BORDJ-BOU-ARRERIDJ (Algérie). Inscriptions romaines, p. CXX, et p. 156.
BORDJ-DJEDID (Tunisie). Nécropole punique, p. CXXVII, et p. 171 à 173.
BORDJ-EL-YOUDI (Tunisie). Mausolée chrétien, p. CXXXVII-CXXXVIII, et p. 335 à 337.
BORDJ-TOUTA (Tunisie). Inscriptions romaine et chrétienne, p. 174-175.
BORDY (L'adjudant), nommé officier d'Académie, p. LXXIX.
BORREL (M.), auteur d'une communication, p. XCIX.
BOSSEBŒUF (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. LXXIX. — Observations sur les constructions de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, p. LVIII-LIX.
BOU-ARADA (Tunisie). Ruines, p. CLIII.
BOUCHES-DU-RHÔNE (Département des). Ateliers de céramique gallo-romains, p. 19.
BOUCLES de l'époque barbare, p. 9.
BOUCLES D'OREILLES antiques en or trouvées en Algérie, p. CXLVIII; — de l'époque barbare, p. 9.
BOUGIE (Algérie). Mosaïques romaines, p. CXLVII.
BOURBON-LANCY (Saône-et-Loire). Atelier de céramique gallo-romain, p. 14.
BOURBONNAIS. Souterrains-refuges, p. XXXIX-XL, et p. 97 à 106.
BOURDERY (Louis) offre des ouvrages au Comité, p. LXXXI. — Fouilles à Saint-Martin-le-Mault, p. LXXXVII, XCII, et p. 537 à 541.
BOURDILLON (Le maréchal DE). Ses constructions au château de Montigny-le-Roi, p. 62 à 70.
BOURGES (Cher). Congrès de la Société française d'archéologie, p. CI-CII. — Façade de l'hôtel de Guillaume de Varye : projet de réédification, p. C.
BOURRET (Tarn-et-Garonne). Cuve baptismale en plomb, p. LVI, et p. 126-127, pl. I. — Inscription d'une cloche, p. 123.
BOUSREZ (Louis). Ateliers de poterie gallo-romaine de Mougon et de Nouâtre, p. XLVIII-XLIX, et p. 30 à 39.
BOUT (M.), auteur d'une communication, p. XCIX.
BRACELET en bronze gaulois trouvé à Loïsy-en-Brie, p. XXXIX, et p. 428 à 430.
BRACTÉATES D'OR du cimetière de Bassecourt, p. 10.
BRAGEAC (Cantal). Église romane, p. 261 à 264.
BRAIGNARD (Vendée). Atelier de céramique gallo-romain, p. 22.
BRAS-RELIQUAIRE, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 54 à 56.
BRETAGNE. Monnaies des ducs, p. LXII.
BREUIL (LE). — Voir LE BREUIL.
BRUCHET (Max). Inventaire du château d'Annecy en 1893, p. XCIII, CIV, et p. 369 à 391.
BRUN-DURAND (J.) communique l'inventaire des biens d'un barbier de Crest, p. LXXXI, LXXXIV.
BRUNE (L'abbé). Reliquaire du XIVe siècle à Ravilloles (Jura), p. XLIII. — Reliques de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, p. XLIII.
BRUNEKINS. — Voir BURNEQUIN.
BRUTAILS (Auguste). L'église de Saint-Sever, p. XCIII, CVIII. — Éperons trouvés à Villandraut et attribués à Bertrand de Goth, p. LXXXVII, XCVII-XCVIII, et p. 392-393, pl. XIV.
BÛCHER gallo-romain à Nîmes, p. LXVI.
BUEIL (HARDOUIN DE), évêque d'Angers. Son tombeau et sa crosse, p. XCIV, CIX-CX, et p. 452 à 455, pl. XVII.
BULLES DE PLOMB trouvées à Carthage, p. 162 à 170, pl. II.

Burgondes. Leur frontière à l'Ouest, p. 10 à 12.
Burnequin de Parroy, chanoine. Sa pierre tombale à la cathédrale de Saint-Dié, p. xxiv-xxv, et p. 3 à 5.

C

Cachet d'oculiste, à Baume-les-Messieurs, p. xliii.
Cæcilius Æmilianus (M.), légat de la province d'Afrique, p. 175.
Cagnat (René), chargé de divers rapports, p. xxviii, cxiii, cxxiii, cxxxii, cl, cliii; — fait diverses communications, p. cxiii, cxiv, cxxvii, cxxxii, cxxxix, cxli; — présente divers rapports, p. xxxiii, xc, cxxiv, cxxv, cxxxvi, cxxxvii, cxxxviii, cxlviii, cli, cliii à clv, clviii.
—— Découvertes épigraphiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1897, p. cxix, et p. 154 à 159. — Inscription trouvée à Cherchel, p. cxlix.
—— Rapports sur deux inscriptions romaines communiquées par M. L. Bertrand, p. cliv; — sur des inscriptions romaines de Mateur et un abraxas trouvé à Carthage, p. cli-clii; — sur deux inscriptions de Sidi-Ali-bel-Kassem, p. clii; — sur des inscriptions de Sidi-Amara, p. cxl-cxli; — sur des inscriptions de Timgad, p. clvi à clviii.
Camon (Ariège). Bénitier, p. 459. — Église et prieuré, p. 463 à 466.
Campagne (Gard). Inscription romaine d'une flaminique, p. xci, xcvi-xcvii.
Canon du xve siècle trouvé dans la Loire, p. lxiii. — Cf. Bombarde.
Canté (Ariège). Église, p. 466-467.
Caricchioni (Nécropole) à Philippeville. Inscriptions romaines, p. cxxxii.
Caron (M.). Des titres que les souverains de Bretagne prenaient sur leurs monnaies, p. lxii.
Carpentras (Vaucluse). Bibliothèque : manuscrits de Peiresc, p. cviii-cix.
Carreaux de terre cuite estampés, à Bordj-el-Youdi, p. cxxxviii, et p. 337.
Carthage (Tunisie). Abraxas trouvé à Carthage, p. clii. — Carte archéologique; son exécution, p. cxxix à cxxxii. — Plombs antiques et byzantins, p. 162 à 170, pl. II. — Recherches sous-marines dans le golfe, p. clv. — Sable aurifère de la mer, p. liv, et p. 160 à 162.
Carton (Le Docteur) communique deux inscriptions latines, p. clvi; — offre des ouvrages au Comité, p. xxiv. — Fouilles du théâtre de Dougga, p. cli.
Casati (M.). Son projet de création de comités archéologiques d'arrondissement, p. xxiv, lxxxvii, xcvii.
Casseneuil (Lot-et-Garonne). Inventaire du Trésor de l'église au xvie siècle, p. cvii-cviii, et p. 444, 445, 447 à 451.
Castelnau-de-Montratier (Tarn-et-Garonne). Four à potier, p. 19.
Castrum de Caumont (xiie s.), p. lxiii, et p. 265 à 279, pl. VIII et IX.
Catelier de Criquebeuf-sur-Seine, p. lxiii, et p. 304 à 313.
Caubin (Basses-Pyrénées). Commanderie et église, p. 402 à 415.
Cau-Durban (L'abbé). Le castrum de Caumont, p. lxiii, et p. 265 à 279, pl. VIII et IX.
Caumont (Ariège). Forteresse du xiie siècle, p. lxiii, et p. 265 à 279, pl. VIII et IX. — Inscriptions romaines, p. 267.

Caveau funéraire chrétien à Bordj-el-Youdi, p. 335 à 337.
Céramique. Ateliers de la Gaule romaine, p. xlviii à l, et p. 13 à 29; — à Mougon et à Nouâtre, p. 30 à 39; — à Pointre, p. l-li. — Poteries romaines trouvées à Criquebeuf-sur-Seine, p. 309; — près de Tarascon, p. xcix. — Poteries romaines à reliefs trouvées en Afrique, p. clix.
—— Poteries de l'époque barbare, p. 10.
Cernon-sur-Coole (Marne). Sépulture gauloise à incinération, p. xci.
Cervau (Saône-et-Loire). Fours de potiers romains, p. 25.
Cesson (Ille-et-Vilaine). Statuettes gallo-romaines en terre blanche, p. 15.
Ceutrons (Pays des). Voie romaine de Milan à Vienne, p. xcix.
Chabouillet (Anatole), nommé président honoraire de la Section d'archéologie, p. xxviii.
Châlons-sur-Marne (Marne). Église Notre-Dame : chevet, p. lix.
Chamaret (Drôme). Tour du moyen âge, p. xci.
Champeaux (Seine-et-Marne). Collégiale, p. lxxxiv, lxxxviii-lxxxix.
Champvert (Nièvre). Fouilles, p. xxvi.
Changarnier (Jules), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxviii.
Chantenay (Allier). Vases gallo-romains, p. 18.
Chapelle-aux-Maux (La) (Indre-et-Loire). Bombarde du xve siècle, p. xlii-xliii.
Chariot (Reliquaire en forme de), à Orléans, p. li.
Charlemagne, empereur. Figuré sur la mosaïque du Latran, p. cix.
Chartraire (L'abbé E.), auteur d'une communication, p. xcix.
Chartres (Eure-et-Loir). Fours de potiers romains, p. 15, 24. — Inscription relative à saint Thomas Becket, épitaphes de l'église de Josaphat, p. xci, xcvii, et p. 436 à 440.
Chassenon (Charente). Fouilles, p. xxviii.
Chasuble de saint Thomas Becket, à Chartres, p. xci, xcvii, et p. 436 à 440.
Château-Thierry (Aisne). Monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry, p. lxi.
Châteaux gascons de la fin du xiiie siècle, p. xlv-xlvi, et p. 71 à 79.
Chaumont-sur-Loire (Loir-et-Cher). Puits funéraires, p. xxxix.
Chellala (Algérie). Ruines romaines, p. cxv, et p. 188 à 191.
Chemtou (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 223 à 225.
Cherchel (Algérie). Inscription romaine p. cxlix. — Musée, p. cxiii.
Christ (Le), figuré sur un reliquaire, p. li.
Cimetières barbares, à Bassecourt, p. xxxviii, et p. 6 à 12; — à Montescourt, p. xlvi, et p. 107 à 113.
Cimetières gaulois, à Loisy-en-Brie, p. 428 à 430; — de la Marne, p. xxxix.
Claire (Sainte). Son reliquaire à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 58-59.
Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Poteries gallo-romaines, p. 18.
Clochers des églises gothiques de l'Ariège, p. 457-458.
Cloches dans les églises de l'Ariège, p. 458, 462 à 465, 470, 471, 479, 483, 484; — à Bourret, p. 123. — Fondeurs de cloches, p. xcix.
Colard de Givry, architecte de la cathédrale de Reims, p. lx-lxi, et p. 48.
Colliers de l'époque barbare, p. 9.
Comité des Travaux historiques.
—— Demandes de souscriptions, p. xxvii, xxviii, xxx, xxxiii, xc, xciv, xcviii, ci.
—— Demandes de subventions, p. xxvi, xxviii, xxix, xxxiii, lxxxi, lxxxiv, xciii, c, ci.

Comité des Travaux historiques.
—— Liste des membres, p. I à XX.
—— Ouvrages offerts, p. XXIV, XXIX, XXXI, LXXXI, LXXXVIII, XCII, XCIV, XCV, XCIX, C, CXXIII, CXXXIV.
—— Projet de publication, p. CXXVIII.
—— Séances du Comité : du 17 janvier 1898, p. XXIII à XXVII; — du 14 février, p. XXVIII à XXX; — du 14 mars, p. XXXI à XXXIII; — du 18 avril, p. LXXXI à LXXXIII; — du 9 mai, p. LXXXIV à LXXXVI; — du 13 juin, p. LXXXVII à XC; — du 11 juillet, p. XCI-XCII; — du 11 novembre, p. XCIII à XCVIII; — du 12 décembre, p. XCIX à CXII. — Cf. Commission de l'Afrique du Nord, Congrès de la Sorbonne.
Comités archéologiques d'arrondissements (Projet de création de), p. XXIV, LXXXVII.
Commanderie de Caubin (Basses-Pyrénées), p. 402 à 415.
Commission de l'Afrique du Nord.
—— Ouvrages offerts, p. CXXXIV, CXXXIX, CXLV, CL.
—— Séance du 4 janvier 1898, p. CXIII à CXXII; — du 1er février, p. CXXIII à CXXVIII; — du 1er mars, p. CXXIX à CXXXIII; — du 3 mai, p. CXXXIV à CXXXVIII; — du 7 juin, p. CXXXIX à CXLIV; — du 5 juillet, p. CXLV à CXLIX; — du 8 novembre, p. CL à CLII; — du 13 décembre, p. CLIII à CLXIII.
Commode, empereur. Dédicace à cet empereur, p. CXL.
Compiègne (Oise). Officines de poteries rouges romaines dans la forêt, p. 24.
Compte de l'évêché de Troyes, en 1483, p. 83 à 91.
Congrès de la Société française d'archéologie à Bourges, p. CI-CII.
Congrès de la Sorbonne. Séance d'ouverture, p. XXXIV à XXXVII; — du 12 avril soir, p. XXXVIII à XLI; — du 13 avril matin, p. XLII à XLVII; — du 13 avril soir, p. XLVIII à LII; — du 14 avril matin, p. LIII à LVII; — du 14 avril soir, p. LVIII à LXVI; — du 16 avril, p. LXVII à LXXX.
Constantine (Algérie). Exploration dans le Sud de la province, p. CXLI à CXLIV. — Musée : anse en argent représentant un hermaphrodite et sphinx en bronze, p. CXXXVII, et p. 340 à 342.
Corot (H.), auteur d'une communication, p. XC.
Cosmaner (Finistère). Tumulus, p. 396 à 398.
Coutil (Léon). Mobilier funéraire des Véliocasses, p. XL.
Crest (Drôme). Inventaire des biens d'un barbier, en 1427, p. LXXXI, LXXXIV.
Criciru, légende d'une monnaie gauloise, p. LXI.
Criquebeuf-sur-Seine (Eure). Fouilles dans le Câtelier, p. LXIII, et p. 304 à 313.
Croix d'orfèvrerie du XVe siècle, p. XLIII; — processionnelle, du XIVe siècle, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 59-60; — sculptée à la façade de l'église abbatiale de Saint-Maur, à Glanfeuil (Maine-et-Loire), p. XXXII, et p. 136 à 141.
Crosses de l'évêque d'Angers, Hardouin de Bueil, p. 454-455, pl. XVII; — du XIVe siècle, en ivoire, p. CIX-CX.
Culte des fontaines en Limousin et en Vendée, p. LXIV à LXVI.
Cure (Grottes de la) [Yonne], p. 431 à 435.
Curgy (Saône-et-Loire). Église du XIIe siècle, p. XLVI-XLVII, et p. 142 à 149.
Cuves baptismales en plomb du diocèse de Montauban, p. LVI, et p. 122 à 129, pl. I.

D

Dalles tumulaires. — Voir Pierres tombales.
Daniel dans la fosse aux lions, sur une mosaïque, p. cxxxvii.
Daret. Tableau de ce peintre, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 60.
Dast de Boisville fait une lecture, p. li.
Davin (Albert), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxviii.
Delattre (Le R. P.) envoie des copies d'inscriptions de Mateur et d'un abraxas trouvé à Carthage, p. cli-clii; — offre des ouvrages au Comité, p. cxxxiv, cxxxix, cl. — Le sable aurifère de la mer à Carthage et collection de plombs antiques trouvés à Carthage, p. liv, et p. 160 à 170, pl. II.
Delignières (Émile), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. lxxiii.
Dellys (Algérie). *Exagium* en bronze trouvé à Dellys, p. 150. — Tête de femme diadémée, trouvée au même lieu, p. cxxxvi, et p. 338.
Delort (M.). Épingle trouvée dans une sépulture gauloise, p. xxviii, xxxiii. — Étude sur les pointes de lance en bronze, p. xci, xcvii.
Demaeght (Le commandant). Son éloge funèbre, p. cxxxiv.
Demaison (Louis), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxix. — Architectes de la cathédrale de Reims, p. lx-lxi, et p. 40 à 48. — Chevets des églises Notre-Dame de Châlons et Saint-Remi de Reims, p. lix.
Denis (Le lieutenant Ch.) communique des inscriptions et des lampes romaines, p. cxiii, cxxiv, clii.
Dergny (M.) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxviii.
Désiré (Saint), évêque de Besançon. Ses reliques, p. xliii.
Deslandes (Le chanoine), nommé officier d'Académie, p. lxxix.
Des Méloizes (Albert) offre un ouvrage au Comité, p. xcii.
Destandau (M.). Un milliaire de la voie aurélienne, près des Baux, p. xciv, cx, et p. 441 à 443.
Diane, sur une pierre gravée, p. xli.
Dieux ibères dans les inscriptions romaines, p. li.
Divination en Orient, p. clxii-clxiii.
Djebel-Belrour (Algérie). Ruines d'un bourg antique au pied du —, p. cxvi.
Djebel-Sidi-Marouf (Le) [Algérie], Ruines romaines, p. cxiv-cxv.
Dolot (Le colonel), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxix. — Rapport sur la carte archéologique de Carthage, p. cxxix à cxxxii.
Dortel (M.). Note sur une pièce d'artillerie du xve siècle trouvée dans la Loire, p. lxiii.
Douais (Le chanoine). Baux à besogne (xve-xviie siècles) dans les archives des notaires de Toulouse, p. xlix-l. — Sculptures de l'église des Pénitents bleus à Béziers, p. xliv-xlv.
Douar-ech-Chott (Tunisie). Stèles puniques, p. cliii.
Doublet (Georges). Le Trésor d'orfèvrerie de l'église Saint-Paul-du-Var, p. xxiii, xxx, et p. 49 à 61.
Doubs (Département du). Archives : bulles de Pie II, p. 289-290.
Dougga (Tunisie). Fouilles du théâtre, p. cli. — Tête de Lucius Verus trouvée à Dougga, p. cliv.
Drappier (M.) découvre des inscriptions romaines, p. cxl-cxli.
Drot (E.). Construction de divers bâtiments au château de Montigny-le-Roi, p. liii, et p. 62 à 70.
Du Châtellier (P.). Pierre gravée de

Kermaria en Pont-l'Abbé, p. XCIII, et p. 399 à 401, pl. XV et XVI. — Tumulus de Fao-Youen et de Cosmaner en Plonéour-Lanvern, p. LXXXIX-XC, et p. 394 à 398.
DUCHESNOY (Roch), fournisseur de marbres pour l'église du Val-de-Grâce, p. CV, et p. 367-368.
DUFOUR (M.). Mission en Tunisie, p. CXXII, CXXVIII.
DUMOULIN (Maurice) offre un ouvrage au Comité, p. LXXXVIII.
DUMÜYS (Léon). Reliquaire du trésor de Saint-Aignan d'Orléans, p. LI.
DUTHEIL DE LA ROCHÈRE, nommé officier d'Académie, p. LXXIX.

E

ECK (Théophile). Inscriptions funéraires romaines, p. XCIV, CX-CXI. — Mosaïque romaine trouvée à Saint-Quentin, p. LXXXI, LXXXV-LXXXVI.
EDMONT (Edmond), nommé officier d'Académie, p. LXXIX.
ÉGLISE (L'), figurée sur un reliquaire, p. LI.
ÉGLISES GOTHIQUES de l'Ariège, p. XLV, et p. 456 à 499.
ÉGLISES ROMANES, à Arthies, p. LXIV; — à Curgy, p. XLVI-XLVII, et p. 142 à 149; — de l'arrondissement de Mauriac, p. LV, et p. 229 à 264, pl. IV à VII.
EL-ALIA (Tunisie). — Voir HENCHIR-EL-ALIA.
EL-GOLEA (Algérie). Inscriptions romaines, p. CXXVI.
EL-KANTARA (Algérie). Stèles puniques de l'époque romaine, à bas-reliefs, p. 152 à 154.
EL-KERBA (Algérie), ruine romaine, p. CXV.
EL-MADHER (Algérie). Forts byzantins, p. CXLIX, et p. 332 à 334. — Inscriptions romaines, p. 332. — Milliaire romain et épitaphe, p. CXXIV-CXXV.
ENCEINTES CIRCULAIRES à Saint-Maur-en-Chaussée, p. XXV-XXVI, et p. 92 à 96; — à Méron, p. 114 à 121.
ÉPÉES gauloises, p. XXXIX.
ÉPERONS de Bertrand de Goth, p. LXXXVII, XCVII-XCVIII, et p. 392-393, pl. XIV.
ÉPINE (SAINTE). Relique donnée par saint Louis à Guillaume de Bury, p. LI.
ÉPINGLES à cheveux de l'époque barbare, p. 9.
ESNOL (Le capitaine), signale des ruine romaines en Algérie, p. CXVI.
ESTAMPILLES de potiers romains, p. L-LI, CLI, et p. 14 à 16, 19 à 21, 24, 27.
ESTRÉE (L'). — Voir L'ESTRÉE.
ÉTAIN (Gobelet d'), fabriqué à Toulouse, p. LVI, et p. 299 à 303.
EXAGIUM byzantin, p. CXIV, CXXIII, et p. 150-151.

F

FAO-YOUEN (Finistère). Tumulus, p. 394 à 396.
FER (Industrie du) dans la Saintonge et l'Aunis, p. LIV.
FEUVRIER (M.). Atelier de poterie gallo-romaine, à Pointre, p. L-LI.
FIBULES, p. 9, 121.
FIGURINES gallo-romaines en terre cuite, p. 13 à 29.
FILIPPI (Le comte). Son rapport au gouvernement sarde sur la Régence de Tunis en 1829, p. CLXI-CLXII.
FILLET (L.), auteur d'une communication, p. XCI.

Flaminique de la colonie de Narbonne, p. xcvi-xcvii.
Flèche (Pointes de), en silex, p. 396-397.
Flick (Le capitaine) envoie des copies d'inscriptions romaines, p. cxx, cxxi, et p. 157 à 159.
Florence (Sainte). Son chef, p. xliii.
Foix (Ariège). Église de Saint-Volusien, p. 467 à 469.
Fondeurs de cloches, p. xcix.
Fontaines, lieux de dévotion et de pèlerinage, p. lxiv à lxvi.
Fonts baptismaux. — Voir Cuves baptismales.
Fortassa (Algérie). Bijoux trouvés à Fortassa, p. lxxxvii, cxlviii. — Village antique, p. cxv.
Forteresse du xiie siècle, à Caumont, p. lxiii, et p. 265 à 279, pl. VIII et IX.
Forts byzantins de Tolga et d'El-Madher (Algérie), p. 331 à 334.
Fortunius, évêque de Carthage. Sa bulle de plomb, p. 163.
Fouka (Algérie). Mosaïque romaine, p. cxxxix, cxlv à cxlvii.
Fourdrignier (Édouard), nommé officier d'Académie, p. lxxix.
Fours à poteries, romains, en Gaule, p. 13 à 29; — à Mougon, p. 33 à 35.

G

Gardère (La). — Voir La Gardère.
Gascogne. Châteaux de la fin du xiiie siècle, p. xlv-xlvi, et p. 71 à 79.
Gauckler (P.), auteur de diverses communications, p. cxxiii, cxxix, cl-cli, cliii; — offre un ouvrage au Comité, p. cxxiii. — Caveau funéraire chrétien à Bordj-el-Youdi, p. cxxxvii, et p. 335 à 337. — Fouilles de Dougga et de Téboursouk, p. cliv-clv. — Nécropole punique à Bordj-Djedid, p. cxxvii, et p. 171 à 173.
Gauthier (Gaston) offre des ouvrages au Comité, p. xxiv.
Gauthier (Jules) fait une lecture, p. lxiii. — L'ambon de la cathédrale de Besançon, p. lxi, et p. 291 à 298. — Le palais archiépiscopal de Besançon et le château de Gy, p. lv, et p. 280 à 290, pl. X à XII.
Genevois (Comtes de). Inventaire de leurs meubles au château d'Annecy en 1393, p. 369 à 391.
Georges (Saint). Son reliquaire en forme d'omoplate, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 56-57.
Gerasa (Ruines de), p. cvi.
Germer-Durand (Le R. P.), auteur d'une communication, p. xciv. — Exploration de la Palestine, p. cv à cvii.
Gers (Département du). Châteaux de la fin du xiiie siècle, p. 71 à 79.
Gigot (Le lieutenant) relève le tracé d'une voie romaine, p. cxviii.
Gironde (M. de) fait une lecture, p. lvi.
Givry (Colard de), architecte de la cathédrale de Reims, p. lx-lxi, et p. 48.
Glanfeuil (Abbaye de) [Maine-et-Loire]. Croix sculptée à la façade de l'église abbatiale, p. xxxii, et p. 136 à 141. — Substructions de l'abbaye, p. xcv-xcvi.
Godeau (Antoine), évêque de Vence. Sa visite du trésor de l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 49 à 61.
Goraa-Sedjenane (La) [Tunisie]. Tombeaux creusés dans le roc, p. cxvii.
Goth (Bertrand de). Ses éperons, p. xcviii, et p. 392-393.
Gouverneur général de l'Algérie (Le). Lettres au Ministre de l'Instruction publique, p. cxxiii, cxxxiv, cxxxix, cxlvii, clvi.
Grandidier (L'abbé) offre un ouvrage

à la Commission de l'Afrique du Nord, p. CXLV.

GRAND-LUCÉ (LE). — Voir LE GRAND-LUCÉ.

GRASSE (Alpes-Maritimes). Pierre tombale de 1286 dans la crypte de l'église, p. XXXII-XXXIII, et p. 133 à 135.

GRAVIER (LE). — Voir LE GRAVIER.

GRENADE-SUR-GARONNE (Haute-Garonne). Cuve baptismale en plomb, p. 125.

GROTTES de la Cure et de l'Yonne, p. LXXXIV-LXXXV, et p. 431 à 435.

GSELL (Stéphane), auteur de diverses communications, p. CXXXIX, CXLVII; — chargé d'une mission, p. CXXXIX; — nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. CXXXIV.

—— Rapports sur la conservation des mosaïques d'Algérie, p. CXLVII; — sur une mosaïque découverte à Fonka, p. CXLV à CXLVII.

—— Monuments figurés découverts en Algérie, p. CXXXVI, et p. 338 à 342.

GUÉNEAU (Le lieutenant) copie des inscriptions, p. CXVII, CXIX; — nommé officier d'Académie, p. LXXXIX.

GUERCHE (LA). — Voir LA GUERCHE.

GUÉRIN (Edmond) communique la photographie d'un *exagium*, p. CXXIII, et p. 150.

GUIFFREY (Jules), chargé de divers rapports, p. XXIII, XCIII, XCIV, XCIX; — lit un rapport, p. XXVII; — présente une observation, p. XXIV.

—— Rapports sur les dépenses faites pour les repas offerts à l'entrée de Jacques Raguier, évêque de Troyes, dans sa cathédrale, en 1483, p. XXIX; — sur un inventaire du château d'Annecy, en 1393, p. CIV-CV; — sur un marché passé en 1344 pour la construction d'une chapelle dans l'église Saint-Salvy d'Albi, p. XXXII; — sur un marché concernant une fourniture de marbres pour le Val-de-Grâce, p. CV.

GUIGNARD (Ludovic). Fouilles à Averdon (Loir-et-Cher), p. LIII-LIV; — dans les puits funéraires de Chaumont-sur-Loire, p. XXXIX.

GUILLAUME DE LA TOUR, archevêque de Besançon. Ses constructions et sa statue, p. LV, et p. 280 à 290, pl. X.

GY (Haute-Saône). Château des archevêques de Besançon, p. LV, et p. 285 à 289.

H

HABERT (M.). Lettre relative au Musée archéologique de Reims, p. XXIV.

HADJEB-EL-AÏOUN (Tunisie). Fragment de poterie rouge à reliefs, p. CLIX.

HADRUMÈTE [Tunisie]. Tombe ornée de bas-reliefs en stuc, p. 353 à 355, pl. XIII.

HAMMA (Le) [Algérie]. Inscriptions romaines, p. CXXVII.

HAMMAM-BOU-GRARA (Algérie). Inscriptions romaines, p. CLI.

HAMMAM-ZOUAKRA (Tunisie). Inscriptions romaines, p. CXIII, CXXIV. — Mausolée antique, p. CLII.

HANNEZO (Le capitaine), auteur d'une communication, p. CLI. — Tombe d'Hadrumète ornée de bas-reliefs en stuc, p. 353 à 355, pl. XIII. — Vases à couverte rouge et à reliefs, p. CXLVIII, CLIX.

HARDOUIN DE BUEIL, évêque d'Angers. Sa sépulture et sa crosse, p. XCIV, CIX-CX, et p. 452 à 455, pl. XVII.

HAUTES-ALPES. Pierres gravées antiques trouvées dans ce département, p. XL-XLI.

HAUTES-FAGNES (Plateau des). Voies romaines, p. XXXIX.

Haute-Vienne (Département de la). Sources, lieux de dévotion, p. lxiv-lxv.
Haut-Sébaou (Algérie). Monument d'origine berbère, p. 186-187.
Hénault (Maurice), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
Henchir-Ahmed-Srir (Tunisie). Inscription romaine, p. 203.
Henchir-Aïn-Kerma (Algérie). Ruines romaines, p. cxvi.
Henchir-Aïn-Zéradou (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 213 à 215.
Henchir-ben-Abdallah (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxii.
Henchir-Bernoussa (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxviii, et p. 222-223.
Henchir-Bir-ben-Chérifa (Tunisie). Poste militaire romain, p. 201.
Henchir-bou-Allouch (Tunisie). Inscription romaine, p. 202, 213.
Henchir-bou-Menzel (Tunisie). Inscription romaine d'un milliaire, p. cxxi, et p. 157.
Henchir-Certouta (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 215. — Poste militaire antique, p. 203.
Henchir-Djeradou (Tunisie). Ruines romaines et inscriptions phéniciennes, p. 203.
Henchir-Driès (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxi, et p. 157.
Henchir-el-Alia (Tunisie). Nécropole phénicienne, p. cxxiii, cxxxiv à cxxxvi, et p. 343 à 352.
Henchir-el-Bayad (Tunisie). Inscription romaine, p. 203.
Henchir-el-Kebir (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxi.
Henchir-el-Kouskiss (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 215 à 217.
Henchir-el-Ksar (Tunisie). Poste militaire byzantin, p. 203.
Henchir-Embarek-ben-Sla (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxii.
Henchir-Engedda (Algérie). Ruines romaines, p. cxvi.
Henchir-Ghazelli (Tunisie). Inscription romaine, p. 211-212. — Poste militaire byzantin, p. 201.
Henchir-Guergour (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 200, 205 à 210.
Henchir-Kaoussat (Tunisie). Inscriptions romaines et milliaires, p. cxx-cxxi.
Henchir-Kechaïchia (Tunisie). Bas-relief antique, p. 204.
Henchir-Kharroubia (Tunisie). Inscriptions romaines et milliaire, p. 202, 219 à 221.
Henchir-Mest (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxxi, et p. 157.
Henchir-Ouled-ben-Djeddou (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 201-202.
Henchir-R'Çass (Tunisie). Sanctuaire punique, p. cxiii, cxxiii, et p. 177 à 185.
Henchir-Seba-Regoud (Tunisie). Inscription d'un milliaire romain, p. cxx, et p. 158.
Henchir-Sidi-Messaoud (Tunisie). Inscription romaine, p. 202, 213.
Henchir-Sidi-Mohamed-et-Touir (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 212. — Poste militaire byzantin, p. 202-203.
Henchir-Sidi-Nasseur (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 201, 218.
Henchir-Sidi-Zid (Tunisie). Inscription romaine, p. 213.
Henchir-Techga (Tunisie). Inscription romaine, p. cli.
Henchir-Thiné. Nécropoles antiques, p. cxxxii, cxxxviii. — Cf. Thenæ.
Henchir-Touireuf (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 211. — Mausolée, p. 201.
Henchir-Zouitine (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 204, 219.
Hennocque (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
Hérisson (Allier). Souterrain-refuge, p. 105-106.
Hermaphrodite ailé, p. 341-342.
Hermet (L'abbé). Statues-menhirs de

l'Aveyron et du Tarn, p. XCII, et p. 500 à 536, pl. XVIII à XXI.

Héron de Villefosse (A.), chargé de rapports, p. XXVIII, XCI, XCIV, CXLVIII, CL; — fait une communication, p. CXXVIII; — nommé vice-président de la Section d'archéologie du Comité, p. XXVIII; — présente divers rapports, p. XXIX, XXXIII.

—— Rapports sur le Congrès de la Société française d'archéologie tenu à Bourges, p. CI-CII; — sur une description manuscrite de la Tunisie rédigée en 1829, p. CLXI-CLXII; — sur une exploration de la Palestine par le R. P. Germer-Durand, p. CV à CVII; — sur deux fragments de poterie rouge à reliefs, p. CLIX; — sur des inscriptions romaines de Bordj-Touta et de Khanguet-el-Bey, p. 174 à 176; — sur une inscription d'une flaminique, trouvée à Campagne, p. XCVI-XCVII; — sur des sarcophages chrétiens de l'Algérie, de la Tunisie et d'Espagne, p. CLIX à CLXI; — sur une subvention demandée par la Société nivernaise, p. XXVI.

—— Inscription relative à *M. Cæcilius Acmilius*, procurateur de Bétique, p. XXVII. — Mosaïque romaine découverte à Bône, p. 226 à 228, pl. III. — Têtes de taureaux à trois cornes trouvées à Martigny, p. XXVI.

Hilaire (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXX. — Gisements mégalithiques des régions du Kef et du Ksour-Thala, p. LVI, et p. 314 à 330. — Nécropole libyque, monuments mégalithiques et mausolées de la région de Thala, p. CXIII, CXXIV, et p. 363 à 366. — Sanctuaire punique à l'Henchir-R'Çass, p. CXIII, CXXIII, et p. 177 à 185.

Hillil (L') [Algérie]. Boucle d'oreille trouvée à l'Hillil, p. CXLVIII.

Houdas (M.), chargé de rapports, p. CXXII, CL; — fait une communication, p. CLII; — présente un rapport, p. CXXVIII.

—— Rapport sur la divination en Orient, p. CLXII-CLXIII.

Huguet (Le Dr). Mission dans le Mzab, p. CXXXIX, CL.

Hydrographie de la vallée de l'Oued-Mellègue, p. 197-198.

Hypogée païen à Louin, p. LVI-LVII.

I

Ibères (Dieux), p. LI.

Imbert (Marcel) présente une observation, p. LIV.

Incheville (Seine-Inférieure). Fours de potiers gallo-romains, p. 22-23.

Inscription moderne sur un plat en cuivre, p. 60.

Inscription trilingue, p. CLIII.

Inscriptions chrétiennes à Bordj-el-Youdi, p. CXXXVIII, et p. 336; — Bordj-Touta, p. 175; — Gerasa, p. CVI; — Pella, p. CVI. — Inscription chrétienne sur une mosaïque, p. CXXXVII.

Inscriptions grecques, à Gerasa, p. CVI. — Cf. Abraxas.

Inscriptions libyques aux environs de Philippeville, p. CLI; — à Sidi-Belloul, p. CXXIV.

Inscriptions du moyen âge à Chartres, p. 436-437; — Daumazan, p. 467; — Glanfeuil, p. 137; — Grasse, p. 133; — Montjoie, p. 486; — Reims, p. 40; — Saint-Dié, p. 4-5.

—— Sur des cuves baptismales, p. 128-129; — sur un gobelet d'étain, p. LVI, p. 301; — sur un reliquaire, p. 56; — sur un sceau, p. CIII. — Cf. Cloches.

Inscriptions phéniciennes, à l'Henchir-Djeradou, p. 203. — Inscriptions

néo-puniques, à Thigibba, p. CLII; — sur des vases en terre, p. CLI.
INSCRIPTIONS ROMAINES à Aïn-el-Aouad, p. CXVII; — Aïn-et-Toum, p. CXXII; — Aïn-Kerma, p. CXX, p. 155; — en Algérie, datées de l'ère provinciale, p. CXX; — Augsbourg, p. 26; — Bahli, p. CXVII, CXIX; — Baume-les-Messieurs, p. XLIII; — Bordj-bou-Arreridj, p. CXX, p. 156; — Bordj-Touta, p. 174-175; — Campagne, près de Nîmes, p. XCI, XCVI-XCVII; — Caumont, p. 267; — Chemtou, p. 223 à 225; — Cherchel, p. CXLIX; — Collo, p. 339; — El-Goléa, p. CXXVI; — El-Madher, p. CXXIV-CXXV, p. 332; — Gerasa, p. CVI; — Hammam-bou-Ghara, p. CLI; — Hammam-Zouakra, p. CXIII, CXXIV; — Henchir-Ahmed-Srir, p. 203; — Henchir-Aïn-Zéradou, p. 213 à 215; — Henchir-ben-Abdallah, p. CXXII; — Henchir-Bernoussa, p. CXVIII, et p. 222-223; — Henchir-bou-Allouch, p. 202, 213; — Henchir-bou-Menzel, p. CXXI, p. 157; — Henchir-Certouta, p. 215; — Henchir-Driès, p. CXXI, p. 157; — Henchir-el-Bayad, p. 203; — Henchir-el-Kebir, p. CXXI; — Henchir-el-Kouskiss, p. 215 à 217; — Henchir-Embarek-ben-Sla, p. CXXII; — Henchir-Ghazelli, p. 211-212; — Henchir-Guergour, p. 205 à 210; — Henchir-Kaoussah, p. CXX-CXXI; — Henchir-Kharrouba, p. 219 à 221; — Henchir-Mest, p. CXXI, p. 157; — Henchir-Ouled-ben-Djeddou, p. 201-202; — Henchir-Seba-Regoud, p. CXXI, p. 158; — Henchir-Sidi-Messaoud, p. 213; — Henchir-Sidi-Mohammed-et-Touir, p. 212; — Henchir-Sidi-Nasseur, p. 218; — Henchir-Sidi-Zid, p. 213; — Henchir-Techga, p. CLI; — Henchir-Touireuf, p. 211; — Henchir-Zouitine, p. 219; — Kasr-er-Ghoul, p. CXXI; — au Kef, p. CXXI; — au Kef-en-Neçour, p. 195; — Khanguet-el-Bey, p. 176; — Khenchela, p. CLVI; — Lecourbe, p. CXX; — Lyon, p. 21; — Mateur, p. CLI; — Maussane, p. 441 à 443; — Mechta-el-Biar, p. CXX; — Metz, p. 26; — Mouriès, p. 441 à 443; — Nebbeur, p. CXX-CXXI; — Nîmes, p. XCVI-XCVII; — Oued-Bayad (au bord de l'), p. 217; — Philippeville, p. CXXXII, CLIV, p. 338-339; — Pointre, p. L-LI; — des Pyrénées, p. LI; — Rome, p. CXI-CXII; — Saint-Quentin, p. CXI-CXII; — Sgag, p. CXVII, CXIX; — Sidi-Alibel-Kassem, p. CLVI; — Sidi-Allouch, p. CXXI; — Sidi-Amara, p. CXXI, CXL-CXLI; — Sidi-Amor, p. 156; — Sidi-Belloul, p. CXXIV; — Sidi-bou-Garnoug, p. CXXI, p. 159; — Sidi-bou-Laya, p. 158; — Sidi-Tahar, p. 218; — Téboursouk, p. CLIV-CLV; — Ténès, p. CXXVII; — Thenæ, p. 194; — Thigibba, p. CLII; — Timgad, p. CLVII-CLVIII; — Wiesbaden, p. 26.
—— Sur des bustes en argile, p. 14; — sur des chatons de bague, p. CXX, CXXVI; — sur un *exagium*, p. 150; — sur une mosaïque, p. CXXXIII; — sur une pierre gravée, p. 362; — sur des sceaux et des tessères en plomb, p. 162 à 170, pl. II.
INTAILLES. — Voir PIERRES GRAVÉES.
INVENTAIRES du château d'Annecy en 1393, p. XCIII, CIV-CV, et p. 369 à 391; — d'un barbier de Crest, en 1427, p. LXXXI, LXXXIV.
ISNARD (Marie-Zéphirin), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.

J

JACQUES RAGUIER, évêque de Troyes. Dépenses faites pour les repas offerts par lui lors de son entrée dans sa cathédrale, p. XXIII, XXIX, et p. 80 à 91.

Jacquot (L.). Boucles d'oreilles trouvées à Fortassa et à l'Hilhil, p. lxxxvii, cxlviii. — Mosaïques romaines d'Algérie et monuments mégalithiques autour de Sétif, p. lxiv.

Jadart (M.) communique un sceau à l'image de saint Louis, p. xciv; — offre un ouvrage au Comité, p. xcv.

Janin (M.). Monument d'origine berbère, p. cxlvii, et p. 186-187.

Jean-Baptiste (Saint). Statuette en argent du xve siècle, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 52-53.

Jean-l'Évangéliste (Saint), figuré sur un reliquaire, p. li.

Jean d'Orbais, maître de l'œuvre de la cathédrale de Reims, p. lx, et p. 43.

Jean de Salisbury, évêque de Chartres. Son épitaphe, p. 436 à 440.

Joly (A.). Ruines romaines de l'Oued-Querq, près de Chellala (Algérie), p. cxlviii, et p. 188 à 191.

Joubin (André) offre un ouvrage au Comité, p. xcv.

Junon. Autel dédié à Junon, p. clvii.

Jupiter. Autel dédié à Jupiter, p. clvii.

Juslenville (Belgique). Nécropole romaine, p. xciv, cx.

K

Kairouan (Tunisie). Mosquée, p. cxxii, cxxviii. — Murailles, p. cxxiii, clvi.

Kasr-er-Ghoul (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxi.

Kef (Le) [Tunisie]. Inscription romaine, p. cxxi. — Monuments mégalithiques de la région, p. 314 à 330.

Kef-en-Neçour (Tunisie). Inscription romaine, p. 195.

Kerler (Le lieutenant) copie des inscriptions romaines, p. cxx, et p. 154.

Kermaria (Finistère). Pierre gravée (monument mégalithique), p. xciii-xciv, et p. 399 à 401, pl. XV et XVI.

Khaneba (Algérie). Mosaïque romaine avec inscription, p. cxxxii-cxxxiii.

Khanguet-el-Bey (Tunisie). Inscriptions romaines, p. 176,

Khenchela (Algérie). Cimetière romain, p. clvi. — Fouilles, p. cxlvii.

Kheneg (Le) [Algérie]. Sphinx en bronze, p. 340-341.

Kherba-ben-Sméicha (Algérie), ruine romaine, p. cxv.

Kherba-Sidi-Akrelef (Algérie), ruine romaine, p. cxv.

Kherba-Sidi-Djerbala (Algérie), ruine romaine, p. cxv.

Kherbet-Ouled-Aglatt (Algérie), ruines romaines, p. cxvi.

Koubha de Sidi-Tahar (Tunisie), ruines romaines, p. 202.

Koudiat-Aty (Algérie). Anse en argent trouvée dans la nécropole, p. cxxxvii, et p. 341-342.

Koudiat-Soltane (Le) [Tunisie]. Monuments mégalithiques, p. 316 à 325.

Ksour (Région du) [Tunisie]. Monuments mégalithiques, p. 326 à 330.

L

Labyrinthe de la cathédrale de Reims, p. 41 à 43.

Lacaune (Tarn). Pierre plantée, p. 514 à 518. — Tumulus, p. 524 à 526.

Lachouque (Le capitaine) copie des inscriptions, p. cxvi, cxx.
Lacroix (Le capitaine), auteur d'une communication, p. clii.
La Croix (Le R. P. de). Fouilles à Glanfeuil, p. xcv-xcvi; — dans l'hypogée païen de Louin, p. lvi-lvii; — à Saint-Maur-en-Chaussée, p. xxv-xxvi.
Lafond (Paul). La Commanderie de Caubin, p. 402 à 415.
La Gardère (Gers). Château de la fin du xiiie siècle, p. 71, 73, 77, 78.
La Guerche (Cher). Atelier de céramique gallo-romain, p. 15.
Lahondès (M. de). Églises gothiques de l'Ariège, p. xlv, et p. 456 à 499.
Laigue (M. de). Nécropole de Juslenville, p. xciv, cx. — Voies romaines des «Hautes-Fagnes», p. xxxix.
Laizé (Saône-et-Loire). Tour à potier en bronze, p. 25.
La Martinière (Henri de) communique des photographies du Maroc, p. cxxii, cxxviii; — des poteries rouges avec estampilles, p. cli. — Publication sur l'Ouest africain, p. cxxiii.
Lambert (Le Dr Gustave), nommé officier de l'Instruction publique, p. lxxix.
Lamotte (Le lieutenant) copie des inscriptions, p. cxix.
Lampes puniques à Bordj-Djedid, p. 172.
Lampes romaines recueillies en Afrique, p. cxxv, clii.
Lanarius (Épitaphe d'un), p. cxi.
Lanobre (Cantal). Église romane, p. 242 à 244.
Laodicée-Béryte (Phénicie). Nécropole antique, p. lxxxiv, lxxxviii.
Lapenne (Ariège). Église, p. 470-471.
La Prugne (Allier). Souterrain-refuge, p. 102.
La Ramas (Allier). Atelier de céramique gallo-romain, p. 18.
Larchant (Seine-et-Marne). Substructions antiques et sépultures franques, p. lxxxii-lxxxiii.
La Roche-du-Teil (Ille-et-Vilaine). Four à tuiles et briques romain, p. 22.
La Roncière (Charles de), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
Laroque (Ariège). Église, p. 472 à 475.
Lasteyrie (Robert de), chargé de rapports, p. xciii à xciv; — présente diverses observations, p. xxiv, xc, c; — présente un rapport, p. c.
—— Rapports sur l'église de Saint-Sever, p. cviii; — sur les fouilles de Méron, p. xxvii, et p. 114-115; — sur les manuscrits de Peiresc, p. cviii-cix; — sur les Trésors de Casseneuil et de Tournon, p. cvii-cviii.
La Tour (Guillaume de), archevêque de Besançon. Ses constructions et sa statue, p. 280 à 290, pl. X.
Laurent (P). Fourniture de marbre pour l'église du Val-de-Grâce, en 1664, p. xciv, cv, et p. 367-368.
Lautin (Saint). Son chef, p. xliii.
Lauzun (Philippe). Châteaux gascons de la fin du xiiie siècle, p. xlv-xlvi, et p. 71 à 79.
Lavelanet (Ariège). Église, p. 475.
L'Avenc (Le Trou de) [Tarn]. Pierre plantée, p. 514 à 518.
Le Blant (Edmond). Son éloge funèbre, p. lxxvi.
Le Breuil (Allier). Souterrains-refuges, p. 102.
Le Clert (Louis). Dépenses faites pour les repas offerts par Jacques Raguier, évêque de Troyes, lors de son entrée dans sa cathédrale, p. xxiii, xxix, et p. 80 à 91.
Lecourbe (Algérie). Inscription romaine et ruines d'une ville, p. cxvi, cxx, et p. 356 à 362.
Lefèvre-Pontalis (Eugène), nommé membre du Comité, p. xxviii; — chargé de rapports, p. lxxxi, xci, xcix; — présente une observation, p. lv-lvi; — présente un rapport, p. lxxxiv.
Le Grand-Lucé (Sarthe). Fours de potiers romains, p. 23.

Le Gravier (Nièvre). Four de potier romain, p. 21.
Lemaire (Le capitaine) signale des ruines romaines, p. cxix.
Le Mans (Sarthe). Tessons de poteries romaines, p. 23.
Le Mas-Capelier (Aveyron). Statues-menhirs, p. 500 à 504, pl. XX, n° 1.
Lemoine, peintre. Tableau à lui attribué, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 60.
Le Puy (Haute-Loire). Sculptures de la frise du cloître de la cathédrale, p. liii.
Leroy (Gabriel) offre un ouvrage au Comité, p. lxxxi.
Leroy (M.). Communication de stèles puniques trouvées à El-Kantara, p. 152.
Léry (Eure). Industrie du bronze, p. xl.
Les Alberts (Tarn). Menhir, p. 528 à 530.
Les Baux (Bouches-du-Rhône). Milliaire romain, p. cx, et p. 441 à 443.
Les Maurels (Aveyron). Statue-menhir, p. 500, 503.
L'Espinasse-Langeac (Vicomte de). Nécropole de Thenæ, p. cxxxii, cxxxviii, et p. 192 à 195.
L'Estrée (Eure). Pierre tombale, p. xxx.
Les Vidals (Tarn). Statue-menhir, p. 518 à 524.
Letaille (J.) envoie la copie d'une description manuscrite de la Tunisie rédigée en 1829, p. clxi-clxii. — Mission en Algérie et Tunisie, p. cl, clix à clxi.
Le Truel (Aveyron). Statue-menhir, p. 532.
Lezoux (Puy-de-Dôme). Atelier de céramique gallo-romain, p. 15 à 17.
Liber pater (Dédicace à), p. cxxi.
Liebbe (M.). Fouilles à Saint-Maur-en-Chaussée, p. xxv-xxvi, et p. 92 à 96.
Limoges (Haute-Vienne). Atelier monétaire du Prince Noir, p. lviii.
Limousin. Pèlerinages aux sources, dans cette province, p. lxiv-lxv.
Livres au château d'Annecy en 1393, p. civ-cv, et p. 374-375, 381 à 383.
Loisy-en-Brie (Marne). Bracelet en bronze provenant du cimetière gaulois, p. xxxix, et p. 428 à 430.
Longnon (Auguste), chargé de rapports, p. xxviii, xcix; — présente un rapport, p. xxxiii.
Louin (Deux-Sèvres). Hypogée païen, p. lvi-lvii.
Louis XI, roi de France. Sa statue à l'église Saint-Pierre de Bar, p. 416 à 427.
Louis (Saint), roi de France, sur un sceau de la Sainte-Chapelle, p. xciv, cii à civ.
Louviers (Forêt de). Fouilles, p. ci.
Lubié (Allier). Atelier de céramique gallo-romain, p. 18.
Lucius Verus. Tête de cet empereur en marbre blanc, p. cliv.
Luxeuil (Haute-Saône). Atelier de céramique gallo-romain, p. 25.
Lyon (Rhône). Fours de potiers romains, p. 21.

M

Magne (Charles). Voies romaines aboutissant à l'antique Lutèce, p. lxi-lxii.
Mains jointes sur des stèles puniques de l'époque romaine, p. 152-153.
Makreb-Thala (Algérie). Mosaïques romaines, p. cxlvii-cxlviii.
Mans (Le). — Voir Le Mans.
Manuscrits au château d'Annecy, en 1393, p. civ-cv, et p. 374-375, 381 à 383.
Marathos (Ère de), p. xcv.
Marché établi avec la permission de l'empereur Probus, p. 155-156.
Marchés pour la construction d'une chapelle à Albi, en 1344, p. 130 à 132;

— pour la construction du château de Montigny-le-Roi, en 1551, p. 62 à 70; — pour la fourniture de marbres destinés au Val-de-Grâce, p. CV, et p. 367-368.

MARNE (Département de la). Cimetières gaulois, p. XXXIX.

MARSY (A. DE) fait une lecture, p. XLV; — offre un ouvrage au Comité, p. XCV.

MARTEL (Édouard-Alfred), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. LXXII.

MARTIGNY-EN-VALAIS (Suisse). Têtes de taureaux à trois cornes, p. XXVI-XXVII.

MARTIN (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. LXXX.

MARTIN (M.) communique des poteries trouvées à Tarascon, p. XCIX.

MARTRES-DE-VEYRE (Puy-de-Dôme). Atelier de céramique gallo-romain, p. 17.

MARYE (M.). Acquisitions du Musée d'Alger, p. CLVIII. — Inscription trouvée à Cherchel, p. CXLIX.

MAS-CAPELIER (LE) [Aveyron]. Statues-menhirs, p. 500 à 504, pl. XX, n° 1.

MASPÉRO (M.), chargé d'un rapport, p. XCIV; — présente diverses observations, p. XXIV, XC; — présente divers rapports, p. XXXIII, XC, XCVIII.

MATEUR (Tunisie). Inscription romaine, p. CLI.

MAURELS (LES). — Voir LES MAURELS.

MAURIAC (Cantal). Église Notre-Dame-des-Miracles, p. 234 à 239, pl. IV. — Églises romanes de l'arrondissement, p. LV, et p. 229 à 264, pl. IV à VII.

MAUSOLÉE CHRÉTIEN à Bordj-el-Youdi, p. CXXXVII-CXXXVIII.

MAUSOLÉES ANTIQUES à Hammam-Zouakra, p. CLII; — à l'Henchir-Guergour, p. 200-201.

MAUSSANE (Bouches-du-Rhône). Milliaire romain, p. 441 à 443.

MAXE-WERLY (Léon) fait une lecture, p. LIV; — offre des ouvrages au Comité, p. XXXI.

MAXE-WERLY (Léon). Les armes de France sur les portes de la ville de Bar et sur les vitraux de Saint-Pierre, p. 416 à 427.

MAYNAL (Jura). Châsse en bois du XVIIe siècle, p. XLIII.

MAZERAY (Charente-Inférieure). Minerai de fer anciennement exploité, p. LIV.

MAZERIER (Allier). Souterrain-refuge, p. 103-104.

MECHTA-EL-BIAR (Algérie). Inscription romaine, p. CXX.

MÉGALITHIQUES (MONUMENTS) en Algérie, p. CXV, p. 315-316; — des régions du Kef et du Ksour-Thala, p. LVI, et p. 314 à 330; — à Kermaria, p. 399 à 401, pl. XV et XVI; — autour de Sétif, p. LXIV; — près de Sidi-Bahloul, p. 364; — en Tunisie, p. CXXIV, et p. 205. — Cf. MENHIRS.

MEILLARD (Allier). Souterrain-refuge, p. 104.

MENET (Cantal). Église romane, p. 251 à 253.

MENHIR à Averdon, p. LIII.

MENHIRS (STATUES-), de l'Aveyron et du Tarn, p. XCII, et p. 500 à 536, pl. XVIII à XXI.

MERCURE. Stèle dédiée à *Mercurio fatali*, p. 176.

MÉRON (Maine-et-Loire). Enceintes circulaires, p. XXV, XXVII, et p. 114 à 121.

MÉTAIS (L'abbé Ch.). Don fait par l'évêque Jean de Salisbury à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, d'une chasuble de saint Thomas Becket, p. XCI, XCVII, et p. 436 à 440.

MILHAVET (Le lieutenant). Ruine de Bordj-bou-Arreridj, p. CXVI. — Ruines du village de Lecourbe (Oued-Aglatt), p. CXX, et p. 356 à 362.

MILLIAIRES ROMAINS, en Algérie, p. CXXV; — aux Baux, p. CX, et p. 441 à 443; — à l'Henchir-Kharrouba, p. 219; — en Palestine, p. CVII; — en Tunisie, p. CXX-CXXI, et p. 157 à 159.

Millot (Le capitaine) copie des inscriptions, p. cxix, cxxii.
Milon, chanoine de la Sainte-Chapelle. Son sceau, p. cii à civ.
Minerve. Autel dédié à cette déesse, p. clvii.
Ministre de la Marine (M. le). Lettre au Ministre de l'Instruction publique, p. cxlvii.
Minot (Côte-d'Or). Fouilles, p. xc.
Minouflet (M.). Étude sur les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry, p. lxi.
Mirepoix (Ariège). Cathédrale, p. 475 à 480.
Mobilier funéraire punique de la nécropole d'El-Alia, p. cxxxiv à cxxxvi, et p. 345, 349.
Mobilier funéraire romain, à Nîmes, p. lxvi; — de la nécropole de Thenæ, p. 193-194.
Monnaies antiques frappées à Aradus, p. lxxxii; — des rois phéniciens d'Aradus, p. xciv, cii; — de Carthage, trouvées à Bordj-Djedid, p. 172; — diverses, trouvées à Ténès, p. cxxxiv, cxxxix.
Monnaies gauloises, trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry, p. lxi; — à Méron, p. 120; — à Montescourt, p. 108; — à Murviel, p. lxiv; — à Saint-Maur-en-Chaussée, p. 95-96.
Monnaies du moyen âge, des ducs de Bretagne, p. lxii; — du Prince Noir, à Limoges, p. lviii. — Cf. Bractéates.
Monnaies romaines, trouvées à Criquebeuf-sur-Seine, p. lxiii, et p. 309, 312; — à El-Alia, p. cxxxvi; — au Gravier, p. 21; — à Montescourt, p. 108; — à Méron, p. 120; — à Saint-Maur-en-Chaussée, p. 95-96; — à Thenæ, p. 194-195.
Mons (Algérie). Mosaïques romaines, p. lxiv.
Montaigu (Tarn-et-Garonne). Gobelet d'étain trouvé dans cette localité, p. lvi.
Montaigut-le-Blin (Allier). Souterrains-refuges, p. 105.
Montans (Tarn). Fours de potiers romains, p. 19.
Montauban (Diocèse de). Cuves baptismales en plomb, p. 122 à 129, pl. I.
Montaut (Ariège). Église, p. 480 à 483.
Montescourt (Aisne). Balance du viie siècle trouvée dans un cimetière, p. xlvi, et p. 107 à 113.
Montferrier (Ariège). Église, p. 484.
Montigny-le-Roi (Haute-Marne). Construction de divers bâtiments, au château, en 1550, p. liii, et p. 62 à 70.
Montjoie (Ariège). Église, p. 484 à 486.
Montluçon (Arrondissement de) [Allier]. Souterrains-refuges, p. 104.
Montoldre (Allier). Souterrain-refuge, p. 105.
Mont-Saint-Michel (Abbaye du). Réfectoire et dortoir, p. lviii. — Substructions carolingiennes, p. lviii-lix.
Moreau (Frédéric), proposé pour la croix d'officier de la Légion d'honneur, p. lxxxvii-lxxxviii.
Morel (Léon) offre un ouvrage au Comité, p. xcv. — Bracelet en bronze du cimetière de Loisy-en-Brie, p. xxxix, et p. 428 à 430.
Mosaïque chrétienne avec la figure de Daniel, à Bordj-el-Youdi, p. cxxxvii-cxxxviii.
Mosaïque du moyen âge au triclinium du Latran, à Rome, p. cix.
Mosaïques romaines en Algérie, p. lxiv; — à Bône, p. 226 à 228, pl. III; — à Bougie, p. cxlvii; — à Fouka, p. cxxxix, cxlv à cxlvii; — à Khaneba, p. cxxxii-cxxxiii; — à Makreb-Thala, p. cxlvii-cxlviii; — à Saint-Quentin, p. lxxxi, lxxxv-lxxxvi; — près de Thenæ, p. 195.
Motte féodale à Averdon, p. liv.
Mougon (Deux-Sèvres). Ateliers de poterie gallo-romaine, p. xlix, et p. 30 à 37.
Moules de poteries gallo-romaines, p. 13 à 29.

Mouriès (Bouches-du-Rhône). Milliaire romain, p. 441 à 443.
Moussages (Cantal). Église romane, p. 254 à 256.
Mowat (M.). Fouilles à Mougon, p. xlix.
M'sila (Algérie). Mosaïques romaines, p. lxiv.
Müller (Le chanoine Eugène), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
Müntz (Eugène), chargé d'un rapport, p. xxiii; — présente divers rapports, p. xxx, xcviii. — Rapports sur un projet de création de comités archéologiques d'arrondissement, p. xxiv, xcvii.
Murviel (Hérault). Monnaies gauloises et romaines trouvées à Murviel, p. lxiv.
Musset (Georges), présente une observation, p. lv. — L'industrie du fer dans la Saintonge et l'Aunis, p. liv.

N

Narbonne (Aude). Épitaphe d'une flaminique de la colonie de Narbonne, p. xcvi-xcvii.
Nebbeur (Tunisie). Inscriptions romaines, p. cxx, cxxi.
Nécropole antique de Laodicée-Béryte, p. lxxxiv, lxxxviii.
Nécropole libyque à Sidi-Bahloul, p. 363 à 365.
Nécropole mégalithique et romaine de la région de Thala, p. cxiii.
Nécropoles phéniciennes à Bordj-Djedid, p. cxxvii, et p. 171 à 173; — de l'Henchir-el-Alia, p. cxxiii, cxxxiv à cxxxvi, et p. 343 à 352.
Nécropoles romaines à l'Henchir-Tiné (*Thenæ*), p. cxxxviii, et p. 192 à 195; — à Juslenville et Theux, p. xciv.
Némésis, sur une pierre gravée, p. xli.
Neptune. Dédicace à ce dieu, p. 217.
Nicaise (Aug.), auteur d'une communication, p. xci.
Nicolaï. Mémoires sur les dieux ibères et les Ibères, p. li.
Nîmes (Gard). Atelier de céramique romain, douteux, p. 19. — Bûcher et tombeau romains, p. lxvi. — Musée : inscription d'une flaminique, p. xcvi-xcvii.
Nouâtre (Indre-et-Loire). Atelier de poterie gallo-romain, p. xlix, et p. 37 à 39.
Nougras (Aveyron). Statue-menhir, p. 530 à 532.
Novak (Dominique). Nécropole phénicienne de l'Henchir-el-Alia, p. cxxiii, cxxxiv, et p. 343 à 352.
Nova Petra, ville antique d'Algérie, p. cxvi.
Nova Sparsa, ville antique d'Algérie, p. cxvi.
Noyelle-Vion (Pas-de-Calais). Four de potier romain, p. 25.
Nozeroy (Jura). Vêtements liturgiques, p. xliii.
Numidie. *Aurelius Diogenes* procurateur de Numidie, p. 155-156.

O

Olive (Pierre-Jean d'), franciscain, représenté sur un bas-relief, p. xliv-xlv.
Orange (Vaucluse). Atelier de céramique gallo-romain, p. 20.
Orbais (Jean d'), maître de l'œuvre de la cathédrale de Reims, p. lx et p. 43.
Orfèvrerie barbare. — Voir Boucles, Fibules.

Orfèvrerie du moyen âge. Trésor de l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 49 à 61. — Cf. Reliquaires.
Orléans (Loiret). Église Saint-Aignan : reliquaire en forme de chariot, p. li. — Manufacture de poteries romaine, p. 23.
Ouarghas (Région des), en Tunisie. Voies romaines, p. 198 à 200.
Oued-Bayad (L'), rivière de Tunisie. Inscription romaine au bord, p. 217.
Oued-Belgou (Vallée de l') [Algérie], Ruines antiques, p. cxvii.
Oued-el-Ardjem (Vallée de l') [Algérie]. Ruines romaines, p. cxv.
Oued-Mellègue (Vallée de l') [Tunisie], p. 197-198.
Oued-Ouerq (L'), rivière d'Algérie. Ruines romaines sur ses bords, p. cxlviii, et p. 188 à 191.

P

Pacqueteau (M.) communique une inscription, p. cxxvii.
Palestine. Exploration par le R. P. Germer-Durand, p. cv à cvii.
Pamiers (Ariège). Cathédrale, p. 486-487; bas-relief représentant la légende de saint Antoine, p. 459. — Église des Cordeliers, p. 490. — Église Notre-Dame-du-Camp, p. 488 à 490.
Papelier (L'abbé), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
Papier (M.). Fouilles à Bône, p. cxxxvi. — Mosaïque représentant Aphrodite, p. 226 à 228.
Parat (L'abbé A.). Fouilles dans les grottes de la Cure et de l'Yonne, p. lxxxiv-lxxxv, et p. 431 à 435.
Paray-sous-Briailles (Allier). Souterrain-refuge, p. 103.
Parienti (A.). Superstitions des peuples de l'Orient, p. cl, clxii.
Paris (Seine). Atelier de céramique romain sur la montagne Sainte-Geneviève, p. 24. — Sainte-Chapelle : sceau du chanoine Milon, p. cii à civ. — Val-de-Grâce : fourniture de marbres, p. xciv, cv, et p. 367-368. — Voies romaines, p. lxi-lxii.
Parroy (Burnequin de), chanoine. Sa pierre tombale à la cathédrale de Saint-Dié, p. xxiv-xxv, et p. 3 à 5.
Pasquier (F.). Le castrum de Caumont p. lxiii, et p. 265 à 279, pl. VIII et IX.
Peintures du xvie siècle, à l'église d'Audressein, p. 462.
Peiresc. Dessins et descriptions de monuments du moyen âge recueillis par lui, p. cviii-cix.
Pèlerinages aux sources, p. lxiv à lxvi.
Pérot (Francis). Les souterrains-refuges du Bourbonnais, p. xxxix-xl, et p. 97 à 106.
Perrot (Georges), présente une observation, p. xc; — présente un rapport, p. xxx.
Pesons du viie siècle, p. xlv.
Petit (Ernest), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. lxxiii.
Peyronel (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
Phénicie. — Voir Aradus, Laodicée-Béryte.
Philippeville (Algérie). Inscriptions romaines, p. cliv. — Musée, p. cxiii, cxxxii. — Statuette de marbre représentant une femme tenant deux enfants, p. 339. — Stèle funéraire romaine représentant un soldat, p. cxxxvi, et p. 338-339.
Pie II, pape. Bulles des 15 août et 25 août 1463 relatives à l'achèvement du palais archiépiscopal de Besançon, p. 289-290.

Pierre (J.), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
Pierre gravée, monument mégalithique de Kermaria, p. XCIII, et p. 399 à 401, pl. XV et XVI.
Pierre-Jean d'Olive, franciscain, représenté sur un bas-relief, p. XLIV-XLV.
Pierres gravées antiques, p. XL-XLI, LXVI, CXX, et p. 362. — Cf. Abraxas.
Pierres tombales du moyen âge, à Grasse, p. XXXII-XXXIII, et p. 133 à 135; — à l'Estrée, p. XXX; — à Saint-Dié, p. XXIV-XXV, et p. 3 à 5.
—— d'Adam, maître de l'œuvre de la cathédrale de Reims, p. 40.
Pierre Vegier Artus, potier d'étain à Toulouse, p. LVI, et p. 301.
Pilloy (Jules) visite les fouilles de Saint-Maur-en-Chaussée, p. 92. — Mémoire sur une balance du VIIe siècle trouvée à Montescourt, p. XLVI, et p. 107 à 113.
Piou (M.) copie des inscriptions en Algérie, p. CXX.
Plancouard (Léon) offre un ouvrage au Comité, p. C. — Notice sur l'église d'Arthies, p. LXIV.
Plaques de ceinturon barbares, p. 6 à 9; — avec tête de mort gravée, p. 107-108.
Plats de cuivre allemands, p. 60.
Plomb (Cuves baptismales en) du diocèse de Montauban, p. LVI, et p. 122 à 129, pl. I.
Plombs antiques et byzantins trouvés à Carthage, p. 162 à 170, pl. II.
Plonéour-Lanvern (Finistère). Tumulus, p. LXXXIX, et p. 394 à 398.
Pointre (Jura). Atelier de poterie gallo-romain, p. L-LI.
Pons (Adrien). Classification des monnaies gauloises et romaines trouvées à Murviel, p. LXIV.
Port (Célestin). Rapport sur les fouilles de Méron, p. XXVII, et p. 115 à 121.
Port-en-Bessin (Calvados). Tour de Vauban, p. XCIX.
Postes militaires romains et byzantins, en Tunisie, p. 201 à 203.
Poteries. — Voir Céramique.
Pottier (Le chanoine). Couvercle de gobelet d'étain fabriqué à Toulouse, p. LVI, et p. 299 à 303. — Cuves baptismales en plomb, du diocèse de Montauban, p. LVI, et p. 122 à 129, pl. I.
Poulain (Le lieutenant), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
Pousthomy (Aveyron). Statues-menhirs, p. 500, pl. XIX.
Pouyaud (M.). Sources du département de la Haute-Vienne, lieux de dévotion, p. LXIV-LXV.
Pressoir berbère, au Haut-Sébaou (Algérie), p. CXLVII, et p. 186-187.
Prince Noir (Le). Son atelier monétaire à Limoges, p. LVIII.
Probus, empereur, mentionné dans une inscription, p. 155-156.
Proconsul d'Afrique, p. CXL.
Prou (Maurice), chargé de rapports, p. XCI, XCIII, XCIX; — présente un rapport, p. CI. — Rapports sur une chasuble de saint Thomas Becket, à Saint-Père de Chartres, p. XCVII, et p. 436 à 440; — sur une pierre tombale à l'Estrée, p. XXIX-XXX.
Prugne (La). — Voir La Prugne.
Puech-Réal (Tarn). Statue-menhir, p. 507 à 514, pl. XXI.
Puits funéraires à Chaumont-sur-Loire, p. XXXIX.
Pujols (Ariège). Église, p. 490-491.
Puy (Le). — Voir Le Puy.
Puycasquier (Gers). Cuve baptismale en plomb, du XIVe siècle, p. 126.
Puy-de-Dôme. Fouilles sur l'emplacement du temple antique, p. XCIII.
Pyot (Sébastien) fait un marché pour la construction de bâtiments au château de Montigny-le-Roi, p. 63 à 70.

Q

Quesné (V.). Fouilles dans le catelier de Criquebeuf-sur-Seine, p. LXIII, CI, et p. 304 à 313.

R

Rabot (Charles), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.

Raguier (Jacques), évêque de Troyes. Dépenses faites pour les repas offerts lors de son entrée dans sa cathédrale, p. XXIII, XXIX, et p. 80 à 91.

Ramas (La). — Voir La Ramas.

Rambaud (M. Alfred), ministre de l'Instruction publique. Son discours au Congrès des Sociétés savantes, p. LXVIII à LXXVIII.

Ravilloles (Jura). Reliquaire du XIVe siècle, p. XLIII.

Refuges (Souterrains-) du Bourbonnais, p. 97 à 106.

Régnier (Louis) offre un ouvrage au Comité, p. XXXI.

Reims (Marne). Églises : cathédrale; architectes, p. LX-LXI, et p. 40 à 48; Saint-Remi, p. LIX; Saint-Symphorien, p. LIX. — Musée archéologique, p. XXIV.

Reinach (Salomon), chargé de rapports, p. XXVIII, XCI, XCIII, XCIV, XCIX; — présente une observation, p. C; — présente divers rapports, p. XXXIII, LXXXI, XC, XCII, XCVII.

—— Rapports sur les fouilles des grottes de la Cure, p. LXXXIV-LXXXV; — sur une tombe d'Hadrumète ornée de bas-reliefs en stuc, p. 353 à 355, pl. XIII.

Reliquaires, à Baume-les-Messieurs, p. XLIII; — à Saint-Aignan d'Orléans, p. LI; — à Saint-Paul-du-Var, p. 49 à 61.

Reliques du château d'Annecy en 1393, p. 383-384; — de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, p. XLIII; — de l'église de Tournon, p. 445 à 449.

Renault (Le capitaine Gustave), auteur d'une communication, p. LVI; — copie des inscriptions, p. CXVIII, CXX-CXXI, et p. 158; — nommé officier d'Académie, p. LXXX.

Repas offerts par Jacques Raguier, évêque de Troyes, p. XXIII, XXIX, et p. 80 à 91.

Rezé (Loire-Inférieure). Atelier de céramique gallo-romain, p. 15.

Richemond (Meschinet de) communique l'acte de mariage du sculpteur Gabriel Allegrain, p. XXX.

Rieder (Le lieutenant) copie des inscriptions, p. CXVIII, CXX, et p. 156.

Rilly-la-Montagne (Marne). Sceau à l'image de saint Louis trouvé dans cette localité, p. XCIV.

Riom-ès-Montagnes (Cantal). Église romane, p. 224 à 247, pl. VI.

Rivières (Le baron de). Traité passé pour la construction d'une chapelle dans l'église Saint-Salvy d'Albi, p. XXXII, et p. 130 à 132.

Robert (M.) communique le dessin d'un *exagium*, p. CXIV. — Sa collection d'antiquités à Aïn-Mlila, p. CXXV-CXXVI.

Robinet de fontaine romain, en bronze, p. 538 à 541.

Roche-du-Teil (La). — Voir La Roche-du-Teil.

Rochemonteix (Ad. de). Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac, p. LV, et p. 229 à 264, pl. IV à VII.

Rochigneux (Thomas), nommé officier d'Académie, p. lxxx.

Rokbet-Djemel (Algérie). Restes d'un poste-vigie au sommet de cette montagne, p. cxvi.

Roman (Jules). Pierres gravées antiques trouvées dans les Hautes-Alpes, p. xl-xli.

Roquefeuil (Le lieutenant de vaisseau de), nommé officier d'Académie, p. lxxx. — Rapport sur les recherches sous-marines dans le golfe de Carthage, p. clv.

Rouget (Le lieutenant) copie des inscriptions, p. cxviii, cxx.

Rousselet (Louis), nommé chevalier de la Légion d'honneur, p. lxxiii.

Rouvier (Le Dr Jules). L'ère de Marathos, p. xcv. — Monnaies des rois phéniciens d'Aradus, p. lxxxviii, xciv, cii. — Monnayage alexandrin d'Aradus, p. lxxxii. — Nécropole antique de Lao-dicée-Béryte, p. lxxxiv.

S

Sable aurifère de la mer à Carthage, p. liv, et p. 160 à 162.

Saglio (M.), chargé de rapports, p. xxviii, lxxxvii, xciv; — présente un rapport, p. xxxiii.

—— Rapports sur des éperons trouvés à Villandraut, p. xcvii-xcviii; — sur une épingle en bronze gauloise, p. xxxiii; — sur le contrat de mariage de Gabriel Allegrain, sculpteur, p. xxx; — sur la sépulture de Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, p. cix-cx.

Saignes (Cantal). Église romane, p. 247-248.

Saint-André (Puy-de-Dôme). Atelier de céramique gallo-romain, p. 14.

Saint-Arroman (M. de) fait une communication, p. cxiii.

Saint-Claude (Jura). Sculpture gauloise, p. xxxiii.

Saint-Didier-en-Rollat (Allier). Fours de potiers romains, p. 18.

Saint-Dié (Vosges). Cathédrale : pierre tombale du chanoine Burnequin de Parroy, p. xxiv-xxv, et p. 3 à 5.

Sainte-Chapelle, à Paris. Sceau d'un chanoine, p. cii à civ.

Sainte-Mère (Gers). Château de la fin du xiiie siècle, p. 71-72.

Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise). Musée : dessins déposés, p. xxxiii, lxxxiii.

Saint-Girons (Ariège). Églises, p. 492.

Saint-Lizier (Ariège). Églises, p. 492-493.

Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne). Antiquités romaines, p. lxxxvii, xcii, et p. 537 à 541.

Saint-Maur-en-Chaussée (Oise). Substructions d'un édifice circulaire, p. xxv-xxvi, et p. 92 à 96.

Saint-Maur (Abbaye de), à Glanfeuil. Croix sculptée à la façade de l'église, p. xxxii, et p. 136 à 141. — Substructions, p. xcv-xcvi.

Saint-Moré (Yonne). Grottes préhistoriques, p. 431 à 435.

Saint-Nicolas (Meurthe-et-Moselle). Atelier de céramique gallo-romain, p. 25.

Saint-Nicolas-des-Biefs (Allier). Souterrain-refuge, p. 102.

Saintonge. Industrie du fer en Saintonge, p. liv.

Saint-Paul (Anthyme) fait une lecture, p. liii.

Saint-Paul-du-Var (Alpes-Maritimes). Église : trésor d'orfèvrerie, p. xxiii, xxx, et p. 49 à 61.

Saint-Quentin (Aisne). Mosaïque romaine, p. lxxxi, lxxxv-lxxxvi.

Saint-Quircq (Ariège). Église, p. 493-494.
Saint-Sernin (Aveyron). Statue-menhir, p. 500, pl. XVIII.
Saint-Sever (Landes). Église abbatiale, p. xciii, cviii.
Saladin (M.) fait diverses communications, p. cxxii, cxlix; — présente une observation, p. clvi; — présente un projet de publication, p. cxxviii; — présente un vœu, p. cxxviii.
Salisbury (Jean de), évêque de Chartres. Son épitaphe, p. 436 à 440.
Sampigny (Oise). Four de potier romain, p. 24.
Sanctuaire punique à Henchir-R'ças, p. cxxiii, et p. 177 à 185.
Saneg (Algérie). Ruines de l'antique *Usinaza*, p. cxv.
Sarcophages chrétiens en Tunisie, Algérie et Espagne, p. clix à clxi.
Sarthe (Département de la). Vases en terre rouge avec ornements en relief, p. 23.
Saturne, sur des stèles puniques de l'époque romaine, à El-Kantara, p. 152 à 154. — Dédicaces à ce dieu, p. cliii, clvii.
Sausseau (Paul). Communication sur les fouilles de Méron, p. xxvii, et p. 114.
Scarabée en sardoine, trouvé à Bordj-Djedid, p. 173.
Sceau du moyen âge avec l'image de saint Louis, p. xciv, cii à civ.
Sceaux antiques et byzantins en plomb trouvés à Carthage, p. 162 à 170, pl. II.
Schmidt (M.) fait une lecture, p. liii.
Schopfer (Jean). Dessins exécutés pour Peiresc, p. cviii-cix.
Sébastien (Saint), statuette en argent, du xve siècle, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 53-54.
Sénéquier (P.). Épitaphe du xiiie siècle dans la crypte de l'église de Grasse, p. xxviii, xxxii, et p. 133 à 135.
Sentein (Ariège). Église, p. 494 à 496.
Sépultures barbares, à Larchant, p. lxxxii. — Cf. Cimetières.
Sépultures gauloises, à Cernon-sur-Coole, p. xci; — à Saint-Claude, p. xxxiii; — dans le pays des Véliocasses, p. xl. — Cf. Cimetières.
Serre-Grand (Aveyron). Statue-menhir, p. 505 à 507, pl. XX, fig. 2.
Sétif (Algérie). Monuments mégalithiques et mosaïques romaines, p. lxiv.
Sgag (Maison forestière de) [Algérie]. Inscriptions romaines, p. cxvii, cxix.
Sidi-Ali-bel-Kassem (Tunisie). Inscriptions romaines, p. clvi.
Sidi-Allouch (Tunisie). Inscription romaine, p. cxxi.
Sidi-Amara (Marabout de) [Tunisie]. Autel, inscriptions et milliaire romains, p. cxxi, cxl-cxli.
Sidi-Amor (Tunisie). Inscription romaine, p. 156-157.
Sidi-Bahloul (Tunisie). Nécropole libyque, et inscriptions libyques et romaines, p. cxxiv, et p. 363 à 365.
Sidi-bou-Gernoug (Tunisie). Inscriptions romaines et milliaire, p. cxxi.
Sidi-bou-Laya (Tunisie). Inscriptions de milliaires romains, p. 158.
Sidi-Mohamed-bel-Kassem (Vallée de) [Tunisie]. Tombeaux creusés dans le roc, p. cxvii.
Sidi-Tahar (Tunisie). Inscriptions et ruines romaines, p. 202, 218.
Sigus (Algérie). Canalisations antiques, p. cxxvii.
Silex (Armes et instruments en) trouvés dans le tumulus de Cosmaner, p. 396-397; — à Criquebeuf-sur-Seine, p. lxiii, et p. 309; — dans les grottes de Saint-Moré, p. 433-434.
Société archéologique et historique du Châtillonnais (La) demande une subvention, p. xxviii.
Société archéologique de Touraine (La) demande une subvention, p. xxviii, lxxxi.

Société d'émulation de l'Ain (La) demande une subvention, p. xciii, c.
Société d'émulation de Montbéliard (La) demande une subvention, p. xxix.
Société des amis des sciences et arts de Rochechouart (La) demande une subvention, p. xxviii.
Société des antiquaires du Centre (La) demande une subvention, p. c.
Société française d'archéologie (La) tient un congrès à Bourges, p. ci-cii.
Société nivernaise des lettres, sciences et arts (La) demande une subvention, p. xxvi.
Société philomathique vosgienne (La) demande une subvention, p. c.
Soissons (Aisne). Cathédrale : croisillon Sud, p. lix.
Soissons (Bernard de), architecte de la cathédrale de Reims, p. lx, et p. 47-48.
Sources, lieux de dévotion et de pèlerinage, p. lxiv à lxvi.
Sourice (L'abbé) présente une observation, p. liv. — Recherches sur l'acropole d'Alexandrie, le Sérapéum et le quartier égyptien de Rhacotis, p. li-lii.
Sousse (Tunisie). Fragment de vase en terre rouge à reliefs, p. clix.
Souterrains-refuges du Bourbonnais, p. xxxix-xl, et p. 97 à 106.
Sphinx de bronze du musée de Constantine, p. cxxxvii, et p. 340-341.
Statue de Guillaume de la Tour, archevêque de Besançon (xiiie siècle), p. lv.
Statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn, p. xcii, et p. 500 à 536, pl. XVIII à XXI.
Statuettes gallo-romaines en terre cuite, p. xl, lxiii, et p. 13 à 29.
Statuettes gréco-puniques en terre cuite, à Bordj-Djedid, p. 173.
Statuettes du moyen âge en argent, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 50 à 54.
Statuettes romaines trouvées en Algérie, en bronze, p. cxxxvii; — en marbre, p. cxxxvi-cxxxvii, et p. 339-340.
Stèles romaines de potiers, p. 26-27; — d'un soldat, p. 338-339. — Cf. Inscriptions.
Stèles puniques, à Bordj-Djedid, p. 173; — à Douar-ech-Chott, p. cliii; — à El-Kantara, p. 152 à 154; — à l'Henchir-el-R'Çass, p. 177 à 185.
Stuc (Bas-reliefs en), ornant une tombe de la nécropole d'Hadrumète, p. 353 à 355, pl. XIII.
Substructions antiques à Larchant, p. lxxxii-lxxxiii.
Surba (Ariège). Église, p. 496.
Synagogue (La), figurée sur un reliquaire, p. li.

T

Tabarus, inscription sur une amphore, p. cxxv.
Tableaux, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 60.
Tapisseries d'Arras au château d'Annecy, p. 372, 380.
Tarascon (Bouches-du-Rhône). Poteries antiques, p. xcix.
Tarn (Département du). Statues-menhirs, p. xcii, et p. 500 à 536, pl. XVIII à XXI.
Taureaux (Têtes de) à trois cornes, p. xxvi.
Tauzia (Gers). Château de la fin du xiiie siècle, p. 74 à 76, 78.
Tébessa (Algérie). Statuette de marbre, p. cxxxvii.
Téboursouk (Tunisie). Inscription romaine, p. cliv-clv. — Portes triomphales et thermes, p. cliii.
Teillet (Ariège). Église, p. 497 à 499.
Temples gallo-romains à Criquebeuf-sur-Seine, p. lxiii, et p. 304 à 313; — dans les départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure, p. 310-311;

— à Saint-Maur-en-Chaussée, p. XXV-XXVI.

Ténès (Algérie). Inscription romaine, p. CXXVII. — Monnaies romaines, p. CXXXIV, CXXXIX.

Tessères antiques en plomb, trouvées à Carthage, p. 162 à 170, pl. II.

Têtes de taureaux à trois cornes, p. XXVI.

Thala (Tunisie). Monuments mégalithiques et nécropole romaine de la région, p. CXIII, CXXIV, et p. 326 à 330.

Thédenat (L'abbé), nommé membre du Comité, p. XXVIII; — chargé de rapports, p. XXXI, LXXXI, LXXXVII, XCIV; — présente divers rapports, p. XCII, CX.

—— Rapports sur des épitaphes romaines acquises à Rome par M. Eck, p. CX à CXII; — sur des fouilles à Larchant, p. LXXXII-LXXXIII; — sur des fouilles à Saint-Martin-le-Mault, p. 537 à 541; — sur un milliaire près des Baux, p. 441 à 443; — sur une mosaïque romaine découverte à Saint-Quentin, p. LXXXV; — sur les nécropoles romaines de Juslenville et de Theux, p. CX.

Thenæ, ville antique (Tunisie). Nécropole, p. 192 à 195. — Cf. Henchir-Tiné.

Theux (Belgique). Nécropole romaine, p. XCIV, CX.

Thibursicum Bure. — Voir Téboursouk.

Thiers (Puy-de-Dôme). Four de potier, p. 17.

Thigibba (Tunisie). Inscriptions romaines et néo-puniques, p. CLII.

Thiollier (Noël). L'église de Curgy, p. XLVI-XLVII, et p. 142 à 149. — Les sculptures de la frise du cloître de la cathédrale du Puy, p. LIII.

Thoison (Eugène) offre un ouvrage au Comité, p. XXIX. — Fondeurs de cloches, p. XCIX. — Fouilles à Larchant, p. XXXI, LXXXII-LXXXIII.

Tholin (Georges). Le trésor des églises de Casseneuil et de Tournon, p. XCIV, CVII, et p. 444 à 451.

Thomas Becket (Saint). Inscription chartraine relative à une chasuble de ce saint, p. XCI, XCVII, et p. 436 à 440. — Sa statue à Sens, p. XCIX.

Thoré (Loir-et-Cher). Four de potier romain, p. 23.

Timgad (Algérie). Autels romains et inscriptions, p. CLVI à CLVIII.

Tolga (Algérie). Castellum byzantin, p. CXLIX, et p. 331-332.

Tombe romaine ornée de bas-reliefs en stuc, à Hadrumète, p. 353 à 355, pl. XIII.

Tombeau du XIVe siècle, à l'église de Caubin, p. 412 à 415.

Toulon-sur-Allier (Allier). Atelier de céramique gallo-romain, p. 13-14, 18.

Toulouse (Haute-Garonne). Archives anciennes des notaires : documents relatifs à l'histoire de l'art, p. XLIX-L. — Gobelet d'étain fabriqué à Toulouse, p. LVI, et p. 299 à 303.

Tournon (Lot-et-Garonne). Inventaire du trésor de l'église au XVIe siècle, p. CVII-CVIII, et p. 444 à 447.

Toussaint (Le capitaine) copie des inscriptions, p. CXX. — Note sur la région reconnue en 1897 par la deuxième brigade topographique de Tunisie, p. 196 à 225. — Rapport sur les recherches archéologiques exécutées en 1897 par les brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie, p. CXIV à CXIX.

Toutain (J.), nommé membre de la Commission de l'Afrique du Nord, p. CXXXIV; — chargé d'un rapport, p. CLIII. — Rapport sur un mausolée antique à Hammam-Zouakra, p. CLII.

Trédos (Tarn). Monuments mégalithiques, p. 527.

Trentemoult (Loire-Inférieure). Canon du XVe siècle trouvé dans la Loire, p. LXIII.

Trésors des églises de Casseneuil et de Tournon (inventaire du XVIe siècle),

p. 444 à 451; — de Saint-Paul-du-Var, p. XXIII, XXX, et p. 49 à 61.
TRIHIDEZ (L'abbé), nommé officier de l'Instruction publique, p. LXXIX.
TRIZAC (Cantal). Église romane, p. 249 à 251, pl. VII.
TRIZAY (Vendée). Four à tuiles et briques romain, p. 22.
TROYES (Aube). Repas offerts par l'évêque Jacques Raguier lors de son entrée dans la cathédrale, p. XXIII, XXIX, et p. 80 à 91.
TRUEL. — Voir LE TRUEL.
TUMULUS, à Averdon, p. LIII-LIV; — à Plonéour-Lanvern, p. LXXXIX, et p. 394 à 398.
TUNIS (Tunisie). Musée du Bardo, p. CLIV.
TUNIS (Régence de). Rapport sur la régence adressé au Gouvernement sarde en 1829, p. CLXI-CLXII.
TUNISIE. Inscriptions romaines, p. 156 à 159. — Région reconnue par la deuxième brigade topographique en 1897, p. 196 à 225.
TURIN (Italie). Archives de Cour : inventaire du château d'Annecy, p. 370 à 391. — Bibliothèque du roi : mémoire manuscrit sur la régence de Tunis, p. CLXI-CLXII.

U

UNGERER (Le capitaine), nommé officier d'Académie, p. LXXX.
URSEAU (L'abbé). Croix sculptée à la façade de l'église abbatiale de Saint-Maur, à Glanfeuil, p. XXVIII, XXXI-XXXII, et p. 136 à 141. — Le tombeau de l'évêque Hardouin de Bueil à la cathédrale d'Angers, p. XCIV, CIX-CX, et p. 452 à 455.
USINAZA (Ruines de l'antique), p. CXV.

V

VAL-DE-GRÂCE (Église du), à Paris. Fourniture de pavés de marbre, p. XV, et p. 367-368.
VALLETTE (René). Le culte des fontaines en Vendée), p. LXV-LXVI.
VAUBAN (La tour de), à Port-en-Bessin, p. XCIX.
VEBRET (Cantal). Église romane, p. 256 à 258.
VEGIER ARTUS (Pierre), potier d'étain à Toulouse, p. LVI, et p. 301.
VÉLIOCASSES. Leur mobilier funéraire, p. XL.
VENDÉE. Culte des fontaines dans cette province, p. LXV-LXVI.
VÉNUS. Tête de Vénus en marbre, p. 338. — Cf. APHRODITE.
VERDUN-SUR-GARONNE (Tarn-et-Garonne). Cuve baptismale en plomb, p. LVI, et p. 127-128, pl. I, fig. 2.
VERTAULT (Côte-d'Or). Fouilles, p. XXVIII.
VESLY (M. DE) demande une subvention, p. XCIII, CI. — Fouilles dans le câtelier de Criquebeuf, p. LXIII, et p. 304 à 313.
VÊTEMENTS LITURGIQUES, p. XLIII, et p. 60-61.
VEUCLIN (M.) communique l'estampage d'une pierre tombale de l'Estrée, p. XXIX-XXX.
VIBERT (Le capitaine) copie des inscriptions, p. CXX, et p. 156.
VICHY (Allier). Atelier de céramique gallo-romain, p. 14, 18. — Souterrain-refuge, p. 103.
VICQ (Le lieutenant) étudie des ruines en Tunisie, p. CXVII.
VICTORIANUS, évêque. Sa bulle de plomb, p. 163.
VIDALS (Les) [Tarn]. Statue-menhir, p. 518 à 524.
VIENNE (Isère). Moules de médaillons et terres cuites, p. 20.

Vierge, statuette en argent, du xive siècle, à l'église Saint-Paul-du-Var, p. 50 à 52.
Vignat (Gaston), nommé officier d'Académie, p. lxxx.
Vigne (M.). Tombeau romain à Nîmes, p. lxvi.
Villandraut (Gironde). Éperons trouvés dans l'église, p. xcvii-xcviii, et p. 392-393, pl. XIV.
Villangrette (Jura). Reliquaire dans la chapelle, p. xliii.
Villers (G.). La tour de Vauban à Port-en-Bessin, p. xcix.
Vitraux de l'église Saint-Pierre à Bar-le-Duc, p. 416 à 427.
Voies romaines. En Algérie, p. cxv; — en Gaule, p. xxxix, lxi-lxii, xcix, et p. 441 à 443; — en Palestine, p. cvii; — en Tunisie, p. cxviii-cxix, et p. 198 à 200.
Volubilis (Maroc). Fouilles, p. cli.

Y

Ydes (Cantal). Église romane, p. 258 à 261.
Yonne (Département de l'). Archives : marché pour la construction de bâtiments au château de Montigny-le-Roi (1551), p. 64 à 70. — Grottes préhistoriques, p. 431 à 435.

Z

Zosimos, nom d'un graveur en pierres fines, p. xli.

LISTE DES PLANCHES.

Planche I. Fonts baptismaux de l'église Sainte-Croix-de-Bourret et de l'église de Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), p. 126.
Planche II. Bulles de plomb trouvées à Carthage, p. 164.
Planche III. Mosaïque découverte à Bône (Algérie), p. 226.
Planche IV. Portail de l'église de Mauriac (Cantal), p. 238.
Planche V. Intérieur de l'église d'Anglards-de-Salers (Cantal), p. 241.
Planche VI. Église de Riom-ès-Montagnes (Cantal), p. 244.
Planche VII. Église de Trizac (Cantal), p. 249.
Planche VIII. Plan du castrum de Caumont (Ariège), p. 269.
Planche IX. Coupes longitudinale et transversale du castrum de Caumont (Ariège), p. 269.
Planche X. Statue de Guillaume de la Tour, archevêque de Besançon (XIIIe siècle), p. 282.
Planche XI. Porte de l'escalier du château de Gy, p. 287.
Planche XII. Vue intérieure du château de Gy, p. 287.
Planche XIII. Figures de stuc décorant un tombeau romain à Hadrumète, p. 354.
Planche XIV. Éperon trouvé à Villandraut (Gironde), p. 392.
Planche XV. Pierre gravée trouvée à Kermaria, commune de Pont-l'Abbé (Finistère), p. 400.
Planche XVI. Pierre gravée trouvée à Kermaria, commune de Pont-l'Abbé (Finistère), p. 401.
Planche XVII. Crosse d'Hardouin de Bueil, évêque d'Angers, p. 454.
Planche XVIII. Statue-menhir de Saint-Sernin (Aveyron), p. 500.
Planche XIX. Statues-menhirs à Pousthomy (Aveyron), p. 500.
Planche XX. Statues-menhirs du Mas-Capelier et de Serre-Grand (Aveyron), p. 502.
Planche XXI. Statue-menhir de Puech-Réal (Tarn), p. 508.

LISTE DES VIGNETTES.

Sceau de Milon, chanoine de la Sainte-Chapelle, p. CIII.
Boucles d'oreilles en or trouvées à Fortassa et à l'Hillil, p. CXLVIII.
Pierre tombale de Burnequin de Parroy à la cathédrale de Saint-Dié, p. 4.
Trois plaques de ceinturon barbares, trouvées dans le cimetière de Bassecourt (Suisse), p. 7.
Plaque de ceinturon trouvée dans le cimetière barbare de Bassecourt, p. 8.
Fibule ornée de verroteries trouvée dans le cimetière barbare de Bassecourt, p. 9.
Bractéates en or trouvées dans le cimetière barbare de Bassecourt, p. 10.
Four à poteries romain, à Mougon (Deux-Sèvres), p. 33.

Vase gallo-romain en terre cuite trouvé à Tours, p. 37.
Statuette de la Vierge, en argent, à l'église de Saint-Paul-du-Var (Alpes-Maritimes), p. 51.
Statuette de saint Sébastien, en argent, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 54.
Bras-reliquaire, en argent, à l'église de Saint-Paul-du-Var, p. 55.
Château de Sainte-Mère (Gers), p. 72.
Château de La Gardère (Gers), p. 73.
Château du Tauzia (Gers), p. 75.
Plan d'une enceinte circulaire découverte à Saint-Maur-en-Chaussée (Oise), p. 93.
Plan d'une enceinte circulaire découverte à Méron (Maine-et-Loire), p. 117.
Pignon de l'église de Saint-Maur de Glanfeuil, p. 138.
Croix sculptée au pignon de l'église de Saint-Maur de Glanfeuil, p. 139.
Plan de l'église de Curgy (Saône-et-Loire), p. 143.
Coupe de l'église de Curgy, p. 144.
Façade de l'église de Curgy, p. 146.
Exagium en bronze, p. 150.
Stèle punique de l'époque romaine trouvée à El-Kantara (Algérie), p. 152.
Bulle de plomb de l'évêque Victorianus, trouvée à Carthage, p. 163.
Amphore de la nécropole de Bordj-Djedid (Tunisie), p. 171.
Tête de statuette gréco-punique en terre rouge trouvée à Bordj-Djedid, p. 172.
Église de Mauriac (Cantal), p. 235.
Chevet de l'église de Mauriac, p. 237.
Église d'Anglards-de-Salers (Cantal), p. 240.
Église de Moussages (Cantal), p. 255.
Église de Vebret (Cantal), p. 257.
Église d'Ydes (Cantal), p. 259.
Plan du château de Gy (Haute-Saône), p. 287.
Bas-relief (ange) de l'ancien ambon de la cathédrale de Besançon, p. 293.
Bas-relief (aigle) de l'ancien ambon de la cathédrale de Besançon, p. 294.
Bas-relief (bœuf) de l'ancien ambon de la cathédrale de Besançon, p. 294.
Bas-relief (lion) de l'ancien ambon de la cathédrale de Besançon, p. 295.
Restitution de l'ancien ambon de la cathédrale de Besançon, p. 296.
Couvercle d'un gobelet d'étain du XIIIe siècle fabriqué à Toulouse, p. 300.
Plan du *fanum* découvert au Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure), p. 306.
Appareil du *fanum* de Criquebeuf-sur-Seine, p. 307.
Modillon provenant du *fanum* de Criquebeuf-sur-Seine, p. 309.
Levée sommaire du Koudiat-Soltane (Tunisie), p. 317.
Plan du *castellum* byzantin de Tolga (Algérie), p. 331.
Plan d'un fort byzantin à El-Madher (Algérie), p. 333.
Plan de l'enceinte byzantine autour du marabout de Sidi-Ali à El-Madher, p. 333.
Stèle funéraire romaine trouvée à Philippeville (Algérie), p. 339.
Statuette de marbre représentant une femme tenant deux enfants, trouvée à Philippeville, p. 339.
Sphinx en bronze trouvé au Kheneg, près de Constantine, p. 341.
Anse en argent représentant un hermaphrodite ailé trouvée dans la nécropole du Koudiat-Aty (Algérie), p. 341.
Plan et coupe d'un caveau funéraire de la nécropole de l'Henchir-el-Alia, p. 350.

Plan de la basilique de Lecourbe (Algérie), p. 360.
Colonne de la basilique de Lecourbe, p. 361.
Pointes de flèche provenant du tumulus de Cosmaner (Finistère), p. 397.
Église de Caubin (Basses-Pyrénées), p. 410.
Chapiteaux ornant la porte de l'église de Caubin, p. 411.
Tombeau à l'extérieur de l'église de Caubin, p. 412.
Écu armorié dans l'église de Caubin, p. 414.
Statue de Louis XI à l'église de Saint-Pierre de Bar (Meuse), p. 424.
Vitrail de l'église de Saint-Pierre de Bar, p. 425.
Bracelet en bronze trouvé à Loisy-en-Brie (Marne), p. 429.
Bénitier de l'église de Camon (Ariège), p. 459.
Siège du juge ecclésiastique à Camon, p. 465.
Église Saint-Volusien de Foix (Ariège), p. 468.
Porche de l'église de Laroque (Ariège), p. 473.
Clocher de l'église de Mirepoix (Ariège), p. 477.
Porte de la Renaissance à l'église de Mirepoix, p. 479.
Plan de l'église de Montaut (Ariège), p. 481.
Plan de la cathédrale de Pamiers (Ariège), p. 486.
Coupe du clocher de la cathédrale de Pamiers, p. 487.
Façade de Notre-Dame-du-Camp, à Pamiers, p. 488.
Coupe de la façade de Notre-Dame-du-Camp, à Pamiers, p. 489.
Façade de l'église des Pujols (Ariège), p. 491.
Enceinte et église de Sentein (Ariège), p. 495.
Porche de l'église de Teillet (Ariège), p. 497.
Statue-menhir des Maurels (Aveyron), p. 503.
Statue-menhir des Vidals (Tarn), p. 520.
Robinet romain en bronze trouvé à Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne), p. 538.

TABLE DES MATIÈRES.

Liste des membres de la Section d'archéologie, des membres non résidants du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère pour les travaux historiques, p. I à XX.

PROCÈS-VERBAUX.

Séance du 17 janvier 1898, p. XXIII à XXVII.

Rapport de M. de Barthélemy sur l'épitaphe de Burnequin de Parroy à Saint-Dié, p. XXIV à XXV.

Rapport de M. de Barthélemy sur les fouilles de M. Liebbe à Saint-Maur-en-Chaussée, p. XXV à XXVI.

Séance du 14 février 1898, p. XXVIII à XXX.

Rapport de M. Guiffrey sur un document communiqué par M. le Clert, p. XXIX.

Rapport de M. Prou sur une pierre tombale provenant de l'abbaye de l'Estrée et communiquée par M. Veuclin, p. XXX.

Séance du 14 mars 1898, p. XXXI à XXXIII.

Rapport de M. Babelon sur une communication de M. l'abbé Urseau relative à des sculptures carolingiennes conservées à Glanfeuil, p. XXXI à XXXII.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, p. XXXIV à LXXX.

Séance d'ouverture, p. XXXIV à XXXVII.

Discours de M. Alexandre Bertrand, p. XXXV à XXXVII.

Séance du 12 avril 1898, p. XXVIII à XLI.

Communication de M. Barrière-Flavy sur le cimetière franc de Bassecourt (Suisse), p. XXXVIII.

Communication de M. L. Guignard sur les puits funéraires de Chaumont-sur-Loire, p. XXXIX.

Communication de M. de Laigue sur les voies romaines des Hautes-Fagnes, p. XXXIX.

Communication de M. L. Morel sur des fouilles dans les cimetières gaulois de la Marne, p. XXXIX.

Communication de M. Pérot sur les souterrains-refuges du Bourbonnais, p. XXXIX à XL.

Communication de M. L. Coutil sur le mobilier funéraire des Véliocasses, p. XL.

Communication de M. Roman sur quatre pierres gravées antiques trouvées dans les Hautes-Alpes, p. XL à XLI.

Séance du 13 avril 1898, matin, p. XLII à XLVII.

Communication de M. Gaston Bonnery sur une pièce d'artillerie du XVe siècle trouvée dans la Loire, p. XLII à XLIII.

Communication de M. l'abbé Brune sur les reliques de Baume-les-Messieurs, p. XLIII.
Communication de M. l'abbé Brune sur divers objets d'art conservés en Franche-Comté, p. XLIII.
Communication de M. le chanoine Douais relative à un bas-relief conservé dans l'église des Pénitents bleus de Béziers, p. XLIV à XLV.
Communication de M. de Lahondès sur les églises gothiques de l'Ariège, p. XLV.
Communication de M. Lauzun sur les châteaux gascons, p. XLV à XLVI.
Communication de M. Pilloy sur une balance du VIIe siècle découverte à Montescourt (Aisne), p. XLVI.
Communication de M. Noël Thiollier sur l'église de Curgy (Saône-et-Loire), p. XLVI à XLVII.

Séance du 13 avril 1898, soir, p. XLVIII à LII.

Communication de M. Adrien Blanchet sur les ateliers de céramique de la Gaule romaine, p. XLVIII.
Communication de M. Louis Bousrez sur les ateliers de poterie gallo-romains de Nouâtre et de Mougon, p. XLIX.
Communication de M. le chanoine Douais sur des documents relatifs à l'histoire des arts, tirés des archives notariales de Toulouse, p. XLIX à L.
Communication de M. Feuvrier sur un atelier de poterie romain trouvé à Pointre (Jura), p. L à LI.
Communication de M. Nicolaï sur les dieux ibères, p. LI.
Communication de M. Léon Dumüys sur un reliquaire de l'église Saint-Aignan, à Orléans, p. LI.
Communication de M. l'abbé Sourice sur Alexandrie d'Égypte, p. LI à LII.

Séance du 14 avril 1898, matin, p. LIII à LVII.

Communication de M. Drot sur la construction de bâtiments au château de Montigny-le-Roi, p. LIII.
Communication de M. Thiollier sur les sculptures de la cathédrale du Puy, p. LIII.
Communication de M. Guignard sur les fouilles d'Averdon (Loir-et-Cher), p. LIII.
Communication de M. Georges Musset relative à l'histoire de l'industrie du fer en Poitou, p. LIV.
Communication du R. P. Delattre sur le sable aurifère de la mer à Carthage, p. LIV.
Communication de M. Jules Gauthier sur le palais archiépiscopal de Besançon et le château de Gy, p. LV.
Communication de M. de Rochemonteix sur les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac, p. LV à LVI.
Communication de M. le chanoine Pottier sur une pièce d'étain fabriquée à Toulouse, p. LVI.
Communication du R. P. de la Croix sur l'hypogée païen de Louin (Deux-Sèvres), p. LVI à LVII.

Séance du 14 avril 1898, soir, p. LVIII à LXVI.

Communication de M. Adrien Blanchet sur l'atelier monétaire du Prince Noir à Limoges, p. LVIII.
Communication de M. l'abbé Bosseboeuf sur l'abbaye du Mont-Saint-Michel, p. LVIII à LIX.
Communication de M. Demaison sur les églises Notre-Dame de Chalon et Saint-Remi de Reims, p. LIX.
Communication de M. Demaison sur les architectes de la cathédrale de Reims, p. LX à LXI.

Communication de M. Jules Gauthier sur l'ancien ambon de la cathédrale de Besançon, p. lxi.
Communication de M. Minouflet sur les monnaies gauloises trouvées dans l'arrondissement de Château-Thierry, p. lxi.
Communication de M. Charles Magne sur les voies romaines aboutissant à Lutèce, p. lxi à lxii.
Communication de M. Caron sur les titres des souverains de Bretagne, p. lxii.
Communication de M. l'abbé Cau-Durban et M. Pasquier sur le castrum de Caumont (Ariège), p. lxiii.
Communication de MM. de Vesly et Quesné sur les fouilles du catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure), p. lxiii.
Communication de M. Dortel sur un canon du xve siècle trouvé dans la Loire, p. lxiii.
Communication de M. Jacquot sur des mosaïques romaines d'Algérie, p. lxiv.
Communication de M. Plancouard sur l'église d'Arthies (Seine-et-Oise), p. lxiv.
Communication de M. A. Pons sur les monnaies gauloises et romaines trouvées à Murviel, p. lxiv.
Communication de M. Pouyaud sur le culte des fontaines dans la Haute-Vienne, p. lxiv à lxv.
Communication de M. René Vallette sur le culte des fontaines en Vendée, p. lxv à lxvi.
Communication de M. Vigne sur un tombeau gallo-romain découvert à Nimes, p. lxvi.

Séance générale du 16 avril 1898, p. lxvii à lxxx.

Discours de M. Rambaud, Ministre de l'Instruction publique, p. lxviii à lxxviii.
Arrêtés ministériels décernant des palmes d'officier de l'Instruction publique et d'officier d'Académie, p. lxxviii à lxxx.

Séance du 18 avril 1898, p. lxxxi à lxxxiii.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une communication de M. Thoison relative à des fouilles faites à Larchant, p. lxxxii à lxxxiii.

Séance du 9 mai 1898, p. lxxxiv à lxxxvi.

Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une communication de M. Eck, relative à une mosaïque gallo-romaine découverte à Saint-Quentin, p. lxxxv à lxxxvi.

Séance du 13 juin 1898, p. lxxxvii à xc.

Rapport de M. de Barthélemy sur les fouilles exécutées par M. Paul du Châtellier dans deux tumulus à Plonéour-Lanvern (Finistère), p. lxxxix à xc.

Séance du 11 juillet 1898, p. xci à xcii.

Séance du 11 novembre 1898, p. xciii à xcviii.

Rapport de M. Babelon sur les fouilles exécutées à Glanfeuil par le R. P. de la Croix, p. xcv à xcvi.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur une inscription de Nimes communiquée par M. Bondurand, p. xcvi à xcvii.
Rapport de M. Saglio sur des éperons du xive siècle trouvés à Villandraut et communiqués par M. Brutails, p. xcvii à xcviii.

Séance du 12 décembre 1898, p. xcix à cxii.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur le Congrès tenu à Bourges par la Société française d'archéologie, p. ci à cii.
Rapport de M. de Barthélemy sur un sceau d'un chanoine de la Sainte-Chapelle communiqué par M. Jadart, p. cii à civ.
Rapport de M. Guiffrey sur un inventaire du château d'Annecy, communiqué par M. Bruchet, p. civ à cv.
Rapport de M. Héron de Villefosse sur le compte rendu fait par le R. P. Germer-Durand, d'un voyage archéologique en Palestine, p. cv à cvii.
Rapport de M. de Lasteyrie sur une communication de M. Brutails, relative à l'église de Saint-Sever (Landes), p. cviii.
Rapport de M. Saglio sur une communication de M. l'abbé Urseau, relative à la sépulture de l'évêque Hardouin de Bueil, découverte à Angers, p. cix à cx.
Rapport de M. l'abbé Thédenat sur trois inscriptions romaines communiquées par M. Théophile Eck, p. cx à cxii.

Procès-verbaux de la Commission de l'Afrique du Nord, p. cxiii à clxiii.

Séance du 4 janvier 1898, p. cxiii à cxxii.

Rapport de M. Cagnat sur les recherches archéologiques effectuées par les brigades topographiques en Algérie et en Tunisie, p. cxiv à cxxii.

Séance du 1er février 1898, p. cxxiii à cxxviii.

Rapport de M. Philippe Berger sur une communication de M. Hilaire relative à une nécropole antique découverte à Thala, p. cxxiv.
Lettres de M. Blanchet signalant des inscriptions romaines inédites, p. cxxiv à cxxvii.
Inscription romaine de Ténès, communiquée par M. Pacqueteau, p. cxxvii.

Séance du 1er mars 1898, p. cxxix à cxxxiii.

Rapport du colonel Dolot sur la carte archéologique de Carthage, p. cxxix à cxxxii.
Rapport de M. Cagnat sur des estampages d'inscriptions envoyés par M. Bertrand, p. cxxxii.
Lettre de M. Blanchet signalant une mosaïque à Khaneba, p. cxxxii à cxxxiii.

Séance du 3 mai 1898, p. cxxxiv à cxxxviii.

Rapport de M. Philippe Berger sur une communication de M. Novak relative à la nécropole phénicienne d'El-Alia, p. cxxxiv à cxxxvi.
Note de M. Gauckler sur un mausolée chrétien découvert à Bordj-el-Youdi, p. cxxxvii à cxxxviii.

Séance du 7 juin 1898, p. cxxxix à cxliv.

Rapport de M. Cagnat sur trois inscriptions découvertes à Sidi-Amara par M. Drappier, p. cxl à cxli.
Rapport de M. Blanchet sur une reconnaissance archéologique de la région de l'Oued-Djedi, p. cxli à cxliv.

Séance du 5 juillet 1898, p. cxlv à cxlix.

Note de M. Gsell sur une mosaïque romaine découverte à Fouka, p. cxlv à cxlvii.
Rapport de M. Babelon sur deux boucles d'oreilles de l'époque romaine communiquées par M. Jacquot, p. cxlviii.
Inscription trouvée à Cherchel et communiquée par M. Marye, p. cxlix.

Séance du 8 novembre 1898, p. CL à CLII.

Rapport de M. Cagnat sur des inscriptions recueillies par le R. P. Delattre, p. CLI à CLII.

Rapport de M. Toutain sur une communication de M. le lieutenant Denis relative à un mausolée à Hammam-Zouakra, p. CLII.

Séance du 13 décembre 1898, p. CLIII à CLXIII.

Rapport de M. Cagnat sur des inscriptions communiquées par MM. Bertrand, Gauckler, le Dr Carton et Ballu, p. CLIII à CLVIII.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur des fragments de poterie communiqués par le capitaine Hannezo, p. CLIX.

Liste des sarcophages chrétiens d'Algérie et d'Espagne dressée par M. J. Letaille, p. CLIX à CLXI.

Rapport de M. Héron de Villefosse sur le manuscrit d'un rapport sur la Régence de Tunis adressé en 1829 au roi de Sardaigne par le comte Filippi et communiqué par M. J. Letaille, p. CLXI à CLXII.

Rapport de M. Houdas sur un texte employé par les devins de l'Orient pour connaître l'avenir, communiqué par M. A. Parienti, p. CLXII à CLXIII.

RAPPORTS ET COMMUNICATIONS.

Note sur une pierre tombale de la cathédrale de Saint-Dié, par M. H. Bardy, p. 3 à 5.

Un cimetière de l'époque des invasions barbares dans le Jura bernois, par M. C. Barrière-Flavy, p. 6 à 12.

Les ateliers de céramique dans la Gaule romaine, par M. Adrien Blanchet, p. 13 à 29.

La poterie gallo-romaine en Touraine. Ateliers de Mougon et de Nouâtre, par M. L. Bousrez, p. 30 à 39.

Nouveaux renseignements sur les architectes de la cathédrale de Reims, au moyen âge, par M. Louis Demaison, p. 40 à 48.

Le Trésor d'orfèvrerie de Saint-Paul-du-Var, par M. Georges Doublet, p. 49 à 61.

Construction de divers bâtiments au château de Montigny-le-Roi (Haute-Marne), par M. E. Drot, p. 62 à 70.

Note sur quelques châteaux gascons de la fin du XIIIe siècle, par M. Philippe Lauzun, p. 71 à 79.

Dépenses faites pour les repas offerts par Jacques Raguier, évêque de Troyes, aux personnes qui assistaient à son entrée solennelle dans sa cathédrale. Communication de M. Louis Le Clert, correspondant du Comité, à Troyes, p. 80 à 91.

Rapport sur des fouilles pratiquées dans l'Oise, à Saint-Maur-en-Chaussée (commune de Briot, arrondissement de Beauvais), par M. Liebbe, membre de la Société française d'archéologie, p. 92 à 96.

Les souterrains-refuges du Bourbonnais, par M. Francis Pérot, bibliothécaire de la Société d'émulation de l'Allier, p. 97 à 106.

Une balance du VIIe siècle découverte dans le cimetière de Montescourt (Aisne). Communication de M. J. Pilloy, p. 107 à 113.

Fouilles de Méron (Maine-et-Loire). Rapports de MM. R. de Lasteyrie et Célestin Port, sur une communication de M. Sausseau, p. 114 à 121.

Les cuves baptismales en plomb du diocèse de Montauban, par M. le chanoine Pottier; p. 122 à 129. (*Planche I.*)

Traité passé pour la construction d'une chapelle dans l'église Saint-Salvy d'Albi. Communication de M. le baron de Rivières, p. 130 à 132.

Épitaphe du xiiie siècle découverte à Grasse, par M. Sénéquier, p. 133 à 135.

La Croix de l'abbaye de Saint-Maur, par M. l'abbé Urseau, p. 136 à 141.

L'église de Curgy (Saône-et-Loire), par M. Noël Thiollier, p. 142 à 149.

Note sur un *exagium solidorum* provenant de Dellys, par M. E. Babelon, membre du Comité, p. 150 à 151.

Stèles trouvées à El-Kantara. Rapport de M. Ph. Berger sur une communication de M. Leroy, p. 152 à 154.

Découvertes épigraphiques des brigades topographiques d'Algérie et de Tunisie en 1897, par M. R. Cagnat, membre du Comité, p. 155 à 159.

Note sur le sable aurifère de la mer et sur une collection de plombs avec inscriptions trouvés à Carthage, par le R. P. Delattre, membre non résidant du Comité, à Carthage, p. 160 à 170. (*Planche II.*)

Découverte d'une nouvelle nécropole punique à Bordj-Djedid (Tunisie), par M. Gauckler, membre non résidant du Comité, p. 171 à 173.

Inscriptions de Bordj-Touta et de Khanguet-el-Bey (Tunisie). Note sur un envoi de M. le marquis d'Anselme de Puisaye, par M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 174 à 176.

Rapport sur des fouilles exécutées dans un sanctuaire punique à l'Henchir-R'Çass (Djebel-Guern-el-Halfaïa), par M. le lieutenant Hilaire, p. 177 à 185.

Note sur un monument d'origine berbère, par M. Janin, instituteur à Yakouren (département d'Alger), p. 186 à 187.

Ruines romaines de l'Oued-Ouerq, près de Chellala (Algérie). Communication de M. A. Joly, professeur à la Medersa d'Alger, p. 188 à 191.

Note sur la nécropole de Thenæ, par M. le vicomte de l'Espinasse-Langeac, correspondant du Comité, p. 192 à 195.

Note sur la région reconnue en 1897 par la deuxième brigade topographique de Tunisie, par M. le capitaine Toussaint, p. 196 à 225.

Mosaïque découverte à Bône (Algérie) [Aphrodite au milieu des flots], par M. Héron de Villefosse, membre du Comité, p. 226 à 228. (*Planche III.*)

Les églises romanes de l'arrondissement de Mauriac, par M. A. de Rochemonteix, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, p. 229 à 264. (*Planches IV à VII.*)

Le Castrum de Caumont (Ariège). Notice archéologique, par MM. l'abbé D. Cau-Durban et F. Pasquier, p. 265 à 279. (*Planches VIII et IX.*)

Le palais de l'archevêché, à Besançon, et le château des archevêques, à Gy (Haute-Saône), par M. Jules Gauthier, correspondant du Comité à Besançon, p. 280 à 290. (*Planches X à XII.*)

L'ambon de la cathédrale de Besançon (xie siècle), par M. Jules Gauthier, correspondant du Comité à Besançon, p. 291 à 298.

Orfèvrerie d'étain. Couvercle de gobelet avec inscription (xiiie siècle), par M. le chanoine Pottier, p. 299 à 303.

Nouvelles recherches sur le Catelier de Criquebeuf-sur-Seine (Eure), par MM. V. Quesné et Léon de Vesly, p. 304 à 313.

Étude sur les gisements mégalithiques des régions du Kef et du Ksour-Thala, par MM. le lieutenant Hilaire, du 4e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, et l'adjoint du génie Renault, p. 314 à 330.

Note sur le castellum byzantin de Tolga et le fortin d'El-Madher, par M. Blanchet, p. 331 à 334.

Note sur la découverte d'un caveau funéraire chrétien, à Bordj-el-Youdi (Tunisie), par M. Gauckler, membre non résidant du Comité, p. 335 à 337.

Note sur quelques monuments figurés découverts en Algérie, par M. Gsell, p. 338 à 342.

Notes sur la nécropole phénicienne de l'Henchir-el-Alia, par M. D. Novak, p. 343 à 352.

Tombe d'Hadrumète ornée de bas-reliefs en stuc. Rapport de M. Salomon Reinach, sur une communication de M. le capitaine Hannezo, p. 353 à 355. (*Planche XIII.*)

Note sur les ruines du village de Lecourbe (Ouled-Aglatt), par M. le lieutenant Milhavet, p. 356 à 362.

Note sur une nécropole libyque, sur des monuments mégalithiques et sur deux mausolées de la région de Thala (Tunisie), par M. le lieutenant Hilaire, p. 363 à 366.

Une fourniture de marbre pour l'église du Val-de-Grâce. Communication de M. P. Laurent, p. 367 à 368.

Un inventaire du château d'Annecy en 1393. Communication de M. Max Bruchet, p. 369 à 391.

Note sur une paire d'éperons du xive siècle, par M. Brutails, correspondant du Comité à Bordeaux, p. 392 à 393. (*Planche XIV.*)

Exploration des tumulus de Fao-Youen et de Cosmaner en Plonéour-Lanvern (Finistère), par M. P. du Châtellier, p. 394 à 398.

Pierre gravée de Kermaria en Pont-l'Abbé (Finistère), par M. P. du Châtellier, p. 399 à 401. (*Planches XV et XVI.*)

La Commanderie de Caubin (Basses-Pyrénées), par M. Paul Lafond, p. 402 à 415.

Les armes de France sur les portes de la ville de Bar et sur les vitraux de Saint-Pierre, par M. L. Maxe-Werly, p. 416 à 427.

Bracelet de bronze provenant du cimetière de Loisy-en-Brie. Communication de M. L. Morel, correspondant du Comité à Reims, p. 428 à 430.

Fouilles exécutées dans les grottes de la Cure et de l'Yonne, par M. l'abbé Parat, p. 431 à 435.

Don fait par l'évêque Jean de Salisbury à l'abbaye de Saint-Père, d'une chasuble de saint Thomas Becket. Rapport de M. Prou sur une communication de M. l'abbé Métais, p. 436 à 440.

Note sur un milliaire de la Voie aurélienne. Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une communication de M. Destandau, p. 441 à 443.

Le trésor des églises de Casseneuil et de Tournon (Lot-et-Garonne) au xvie siècle. Communication de M. Georges Tholin, p. 444 à 451.

Le tombeau de l'évêque Hardouin de Bueil à la cathédrale d'Angers. Communication de M. l'abbé Ch. Urseau, p. 452 à 455. (*Planche XVII.*)

Les églises gothiques de l'Ariège, par M. de Lahondès, membre de la Société archéologique du Midi de la France, correspondant du Comité, p. 456 à 499.

Statues-menhirs de l'Aveyron et du Tarn, par M. l'abbé Hermet, p. 500 à 536. (*Planches XVIII à XXI.*)

Note sur les fouilles de Saint-Martin-le-Mault (Haute-Vienne). Rapport de M. l'abbé Thédenat sur une communication de M. Bourdery, p. 537 à 541.

Table alphabétique, p. 542 à 571.

Liste des planches, p. 572.

Liste des vignettes, p. 572 à 574.

Table générale des matières, p. 575 à 582.

DC
2
F82
1898

France. Comité des travaux historiques et scientifiques
Bulletin archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY